



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

JAN 8

TOBIE, JUDITH
ET
ESTHER
TRADUITS EN FRANCOIS.
AVEC UNE EXPLICATION
tirée des Saints Peres & des Auteurs
Ecclesiastiques.



A PARIS,
GUILLAUME DESPREZ Imprimeur &
Libraire ordinaire du Roi.
Chez } E T
JEAN-BAPTISTE DE SESSARS, Libraire, rue
saint Jacque, à saint Prosper & aux trois Vertus.

M DCC XI
Avec Approbations & Privilege de sa Majesté.





AVERTISSEMENT.

Le livre de Tobie n'a pas été regardé de tout temps comme faisant partie des divines Ecritures. Et l'on pourroit même être surpris d'abord de ce que saint Jérôme qui avoit une connoissance si profonde des livres saints , dit positivement de celui-ci & de quelques autres ; Que quoiqu'on en *Hieron.* fist la lecture dans l'Eglise , elle ne les recevoit ^{prefat.} *in Prov.* pas au nombre de ceux qu'on appelloit *Canoniques* ; & qu'ainsi elle les faisoit lire plutôt ^{ep. 115.} *p. 1039.* pour édifier les fidelles , que pour s'en servir à autoriser la verité de ses dogmes. Mais il suffit pour lever tout - d'un - coup cette difficulté , de marquer ici , que le consentement général ^{Ambrof.} *l. de Tob.* de toute l'Eglise manquant alors à ce livre de Tobie ; & la même Eglise s'étant depuis déclarée sur ce sujet dans le Concile de Trente , où elle l'a reconnu pour un des saints livres de l'Ecriture , il ne nous est plus permis d'en douter. Aussi dès le temps de saint Jérôme , saint Augustin dans le dénombrement qu'il fait de tous les livres Canoniques , y met celui-ci. Et le troisième Concile de Carthage auquel assista saint Augustin , fait la même chose. Saint Ambroise l'a aussi regardé comme tel. Et avant même saint Jérôme la plupart des Peres , comme saint Irenée , saint Cyprien , saint Chrysostome , saint Clement d'Alexandrie , & plu-

*Aug. de
Doctr.
Christian.*
l. 2. c. 8.
*Concil.
Carthag.
3. can.*
7-Iren.
l. 3. c. 34.
Cypr. l. 3.
ad Quir.
cap. 16.
Chrysostome.
homil.
15. in
epist. ad
Hebr.
Clement.
Alexan.
Strom. t.
lib. 1.

AVERTISSEMENT.

sieurs autres l'ont cité au nombre des livres de l'Ecriture.

L'opinion la plus vraisemblable est que les deux Tobies, scavoir le pere & le fils, ont écrit eux-mêmes ce livre. Aussi l'on peut remarquer dans le texte Grec des premiers chapitres, que Tobie le pere raconte en sa propre personne ce qui le regarde. Quant au jeune Tobie, il peut bien avoir écrit tout ce qui lui arriva durant son voyage, comme aussi la mort de son pere, avec le reste du livre, à l'exception des derniers versets, où sa propre mort & sa sepulture sont rapportées.

*Tob. 12.
20.* L'Ecriture nous donne lieu elle-même d'en juger ainsi, lorsqu'après que l'ange Raphael se fut fait connoître à ces deux grands serviteurs de Dieu, au retour de ce voyage dans lequel il accompagna le fils, & qu'il leur eut dit : Qu'il étoit temps qu'il retournât vers celui qui l'avoit envoyé, il ajouta : *Et pour vous autres, benissez Dieu, & racontez toutes ses merveilles ; ce que le Grec exprime en ces termes : Ecrivez en un livre toutes les choses qui se sont passées.* Il est dit encore expressément dans le texte Grec, que lorsque l'Ange eut disparu à leurs yeux, Tobie, c'est-à-dire, le pere, selon la Vulgate, ne prononça pas seulement, mais écrivit cette excellente priere rapportée dans le troisième chapitre, qui étoit en même-temps, & une action-de-graces pour toutes les miséricordes du Seigneur. & une très claire prophétie touchant l'établissement de la vraie Jérusalem, qui est l'Eglise.

Il semble que ce livre ait été d'abord écrit en Chaldaïque, qui étoit la langue du pays où

A VERTISSEMENT.

les deux Tobies ont vécu durant la captivité d'Israël. Au moins saint Jérôme le traduisit de cette langue en Latin à la priere de deux Evêques nommés Cromace & Heliodore , qui l'y engagerent en quelque façon malgré lui. Car outre qu'il n'entendoit point cette langue , quoiqu'elle approche beaucoup de l'Hebreu qu'il savoit parfaitement , il trouva même de l'opposition de la part de quelques Hebreux , qui ne vouloient point souffrir qu'il fist la traduction d'un livre qu'ils rejettoient du catalogue des divines Ecritures. Mais aimant mieux , comme il le dit , ne pas plaire au jugeant des Pharisiens , que desobeir à l'ordre des Evêques catholiques , il travailla à cette traduction avec le secours d'un homme qui avoit une parfaite intelligence des deux langues , c'est-à-dire , du Chaldaïque & de l'Hebreu. Il y avoit néanmoins avant saint Jérôme une version Latine de ce même livre. Et nous en avons aussi un texte Grec , dont il paraît que s'est servi saint Polycarpe ; & dont nous avons tiré plusieurs choses pour éclaircir la version Latine de saint Jérôme. Il est même plus étendu que la Vulgate ; & Tobie y parle souvent , comme on l'a marqué , en sa propre personne : ce qui a donné sujet à quelques-uns de juger que ce saint homme pourroit avoir écrit cette histoire en deux différentes manières ; l'une plus courte qui est la Vulgate que nous avons , & l'autre plus étendue qui est le texte Grec dont nous parlons.

Les herétiques de ces derniers temps ont prétendu renverser l'autorité de ce livre par plu-

*Hieron.
prefat.
in Tob.
ep. 110.
tom. 1.
p. 1034.*

*Polycap.
epist. ad
Philipp.
apud
Uffer.
p. 12.*

AVERTISSEMENT.

sieurs objections ; comme entr'autres par la contradiction apparente qui se remarque , en ce qu'il est dit de Sara , qu'elle demeuroit à Ragès ; & que cependant lorsque Tobie l'eut épousée , il est marqué qu'il supplia Raphael le compagnon de son voyage , d'aller trouver Gabelus à Ragès comme en une ville éloignée de la demeure de Sara : & par les mensonges prétendus que ce même livre attribue , à ce qu'ils disent , à un saint Ange tel que Raphael. Mais comme on verra l'éclaircissement de ces difficultés dans les endroits mêmes dont ils se servent pour les former , il est inutile d'en parler ici ; & il suffira de répondre à une de ces objections , qu'on ne croit pas avoir éclaircie dans la suite de ce livre.

Il est dit dans le quatrième livre des Rois ;
4. Reg. 15. 29.
Que du temps de Phacée roi d'Israel , Theglathphalazar roi des Assyriens vint en Israel , prit Galaad , la Galilée , & tout le pays de Nephthali , & en transporta les habitans en Assyrie . Or il est marqué dans ce livre-ci , que Tobie étoit de la tribu & de la ville de Nephthali , qui est dans la haute Galilée ; & qu'il fut emmené captif par les Assyriens du temps de Salmazar roi d'Assyrie , &c. S'il est vrai donc , disent-ils , que tout le pays de Nephthali fut assujetti à Theglathphalazar , & que les habitans de cette tribu furent transportés dès-lors dans le pays des Assyriens , selon que le marque formellement le quatrième livre des Rois ; comment est-il vrai que Tobie qui étoit de la tribu & de la ville de Nephthali , ne fut emmené captif par les Assyriens que du temps de

Tob. 1. 1. 2.

AVERTISSEMENT.

Salmanazar ; c'est-à-dire, plus de trente années après ? Mais on peut répondre, que lorsqu'il est dit dans l'Ecriture, que les habitans de la tribu de Nephthali furent transportés en Assyrie sous Theglathphalazar , elle n'entend pas sans doute , qu'il n'y en resta aucun ; & qu'ainsi Tobie qui étoit alors fort jeune , put bien y être laissé avec beaucoup d'autres , qu'il paroissoit inutile au vainqueur de faire transporter ; parce qu'il songeoit sans doute principalement à tirer de leur pays les grandes personnes pour les mettre hors d'état de rien entreprendre , en les mêlant & les dispersant parmi les Assyriens. Or Salmanazar étant depuis venu assiéger Samarie sous le regne d'Ezechias roi de Jérusalem , & l'ayant prise , il transféra de nouveau Israel dans le pays des Medes. Et ce fut dans le temps de cette nouvelle translation , que Tobie fut emmené captif avec beaucoup d'autres , étant alors âgé de quarante-quatre ans ou environ. Peut - être même que , selon la conjecture assez vraisemblable d'un Auteur , la Providence de Dieu permit que ce fut la pieté de Tobie qui l'empêcha d'être transféré la première fois avec les habitans de sa tribu. Car , comme il est dit dans l'Ecriture ; Que dans le temps que tous les autres alloient adorer les veaux d'or que Feroboam roi d'Israel avoit faits , Tobie quoique le plus jeune de sa tribu , fuyoit avec soin leur compagnie , & alloit à Jérusalem adorer le Dieu d'Israel dans son temple , il peut bien être arrivé que cette grande fidélité q'il témoignoit au Seigneur , le sauva de la première captivité d'Israel ; & qu'il s'en étoit allé à Je-

* iiiij

4. Reg.
18. 9.
10. 11.

Tob. 1.
45. 46.
G. C.

AVERTISSEMENT.

Jerusalem, selon sa coutume, lorsque ceux de la tribu furent enlevés la première fois.

Que si Dieu permit depuis qu'il fut enlevé du temps de Salmanazar roi des Assyriens, c'est que les afflictions ont été dans tous les siècles, & dans le temps même de l'ancienne loi, le partage le plus ordinaire de ceux qui appartennoient par avance à l'esprit & à la grace de la loi nouvelle ; & l'épreuve la plus assurée de leur vertu : C'est que Dieu vouloit donner aux Israélites en sa personne, & même à tous les Chrétiens, un rare exemple d'une pieté toujours égale & toujours constante dans tous les différens événemens d'une vie aussi traversée que le fut la sienne : C'est qu'il avoit résolu de l'envoyer au milieu de tant de captifs enfevelis dans les ténèbres de leur infidélité, afin qu'il brillât par la lumière de sa vertu parmi tant de Juifs devenus prévaricateurs de la loi de Dieu, & parmi tant d'autres peuples plongés dans l'idolatrie : C'est qu'il regardoit encore son peuple, non selon toute la rigueur de sa justice, qui l'auroit porté à l'abandonner entièrement, après qu'il l'avoit méprisé lui-même & quitté pour des idoles ; mais selon son infinie miséricorde, qui l'engageoit à avoir pitié d'Israël, quoiqu'il ne le méritât pas. Ainsi il leur envoya Tobie, non seulement pour être éprouvé, & exposé devant leurs yeux comme un modèle de patience ; mais encore pour devenir le consolateur de tous les captifs, étant lui-même captif avec eux ; pour leur faire part de la lumière & de l'ardeur de la foi qu'il avoit toujours conservée très-pure,

AVERTISSEMENT.

lorsqu'ils s'étoient éloignés de Dieu avec tant de legereté ; pour les assister dans leurs besoins par le secours de sa charité & de ses aumônes ; pour les affermir contre la crainte de leurs ennemis par le courage invincible qu'il fit paraître en ensevelissant les corps des Israélites , que la cruauté du roi des Assyriens avoit fait mourir ; & enfin pour les convaincre par son propre exemple , que la véritable pieté se fait même respecter de ses propres persecuteurs . Car on verra dans la suite de cette histoire , que tout captif qu'il étoit , il fut honoré pendant quelque temps de la charge d'Intendant de la maison de Salmanazar ; qu'il reçut même de ce Prince plusieurs gratifications , qui le miennent en état d'assister charitablement ses frères ; & qu'ayant reçû une entiere liberté *d'aller partout , & de faire tout ce qu'il vouloit* , il se servit de cette même liberté qu'on lui donnoit , pour travailler au soulagement temporel , & au salut des Israélites . Aussi ils avoient encore plus de besoin de ses avis salutaires pour leur ame , dans l'aveuglement où ils vivoient depuis long-temps , que de l'assistance qu'il procureoit à leurs corps par ses aumônes , dans l'extrême nécessité où ils se trouvoient reduits sous une si dure servitude .

Il semble donc qu'on peut bien considerer Tobie , comme ayant été , non pas seulement un simple particulier qui vivoit dans l'innocence , dans la pieté , & dans la justice ; mais encore comme un prédicateur de cette justice & de cette pieté : comme un homme établi par une vocation particulière , & par un ordre tout

A V E R T I S S E M E N T.

singulier de la divine providence , pour s'acquitter de la fonction d'un Pasteur au milieu de tous les captifs , & pour leur donner , comme parle l'Ecriture , divers avis qui regardoient leur salut . Ce qu'il y a en cela de plus admirable , c'est qu'il pratiquoit dès-lors avec une fermeté étonnante ce que le grand Apôtre a dit de soi-même long - temps depuis , lorsqu'il témoigna aux Prêtres d'Ephese ; Que le Saint - Esprit lui faisoit connoître que des chaînes & des afflictions lui étoient préparées ; mais qu'il n'apprehendoit rien de toutes ces choses ; & que sa vie ne lui étoit point plus précieuse que son salut : Qu'il lui suffissoit d'achever sa course , & d'accomplir le ministère qu'il avoit reçû , de prêcher l'Evangile de la grace de Dieu . Car c'est ainsi que Saltmanazar roi des Assyriens étant mort , & Sennacherib qui hâffloit les Israélites lui ayant succédé , Tobie s'acquitta toujours avec un courage égal de tous les devoirs de sa charité envers les vivans , & de sa pieté envers les morts , sans se mettre en peine des ordres que le nouveau Roi avoit donnés pour le tuer , & sans pouvoir être ébranlé par tout ce que lui disoient ses proches mêmes , qui l'accusoient d'imprudence , & & qui blâmoient sa conduite comme temeraire . Il regardoit l'exercice de sa charité comme une fonction nécessaire à laquelle Dieu l'engageoit ; & il méprisoit la mort quand il s'agissoit de s'en acquitter .

Graces à Dieu , nous ne sommes plus en danger de notre vie , lorsque nous accomplissons les devoirs de la pieté chrétienne ; puisque les Rois s'étant soumis humblement à l'autorité de

Tob. 1.
15.

Act. 20.
23. 24.

Tob. 1.
18. 22.
Eccl. 2.
8. 9.

A V E R T I S S E M E N T.

J E S U S - C H R I S T , il est encore plus vrai de dire ce que saint Paul disoit de son temps , avant même que les Empereurs fussent devenus chrétiens ; Que les Princes ne sont point à craindre Rom. 13^e. lorsqu'on ne fait que de bonnes actions ; Qu'ils sont ^{3. 4.} les ministres de Dieu pour notre bien ; & que c'est lorsqu'on fait mal , que l'on a raison de craindre , parce qu'ils ne portent pas l'épée en vain . Mais qu'il est rare cependant qu'on s'applique à tous les devoirs de la charité & d'une vraie pieté , lorsqu'on le peut faire sans aucun peril ! Et que c'est pour nous un grand sujet de confusion de n'imiter pas au moins dans la paix cette inviolable fidélité que Tobie faisoit paroître étant captif au milieu des ennemis , & en danger de perdre la vie ! Que pouvons-nous donc présumer de notre vertu , si nous étions comme lui à tous momens entre la vie & la mort , puisque nous sommes si lâches dans la vie la plus tranquille ? Disons néanmoins qu'il nous est avantageux d'être troublés dans la douceur de cette paix , lorsqu'elle nous est une occasion de relâchement ; comme il fut utile aux Israélites d'être accablés par le joug d'une dure servitude , qui les disposa insensiblement à écouter les avis salutaires de Tobie , & à retourner à leur Dieu qu'ils avoient abandonné .

Que s'il arrivoit que Dieu permette , que le bien même fût puni en nous , & le mal récompensé dans les autres ; il est de l'ordre de Dieu de souffrir avec patience ce renversement de l'ordre qu'il a établi pour punir le mal & récompenser le bien ; & c'est gagner doublement de s'acquitter de son devoir , & de n'en atten-

AVERTISSEMENT.

*Tob. 2.
15. &c.* dre la récompense qu'en l'autre vie. C'est encore l'instruction importante que nous a donnée Tobie , lorsqu'étant devenu aveugle , & ses proches lui insultant sur le sujet de ses aumônes , & des autres exercices de sa pieté , qu'ils regardoient comme très-mal récompensés par un malheur si sensible , il leur fit entendre ; Que des *enfans des Saints* , tels qu'ils étoient , attendoient principalement cette vie que Dieu doit donner à ceux qui lui sont fidèles ; c'est - à - dire , que ce n'est point ici-bas que ses fidèles serviteurs doivent établir leurs esperances ; mais que l'autre vie est seule digne d'occuper leur cœur , & d'être l'objet de tous leurs désirs .

Il est inutile de s'arrêter à faire voir la fausseté de l'idée que quelques-uns ont conçue sur le sujet de ce livre de Tobie , qu'ils se sont imaginés être plutôt une espece de fiction ou de parabole , qu'une histoire véritable . La seule lecture du livre suffit pour convaincre qu'il porte tous les caractères d'une histoire très-réelle . Nul des saints Peres & des Anciens n'en a douté ; & & on ne peut point non plus , sans renoncer à tout ce qui est le plus évident dans les Ecritures , revoquer en doute qu'il y ait eu un Tobie , en considerant toutes les circonstances des lieux & des temps , des personnes , & des divers evenemens rapportés dans toute la suite de cette histoire .

A P P R O B A T I O N S
des Docteurs.

J'Ai lu un livre intitulé, Tobie, Judith & Esther,
avec les explications tirées des saints Peres.
Fait à Paris ce 4. Juillet 1688.

COURCIER.

A U T R E A P P R O B A T I O N .

Les fidèles qui ont un parfait attachement à Dieu conservent un amour sincère pour le prochain : quelque obstacle que la malice des hommes apporte pour empêcher l'exercice de leur charité, ils trouvent le moyen de le vaincre , & sachant combien ils se rendent agréables à Dieu par le zèle qu'ils ont pour leurs frères , ils hazardent volontairement leur vie pour leur donner les secours dont ils ont besoin. Quoique Sennacherib ait commandé sous peine de mort qu'on refusât la sépulture aux enfans d'Israël qu'il faisoit mourir ; Tobie méprisant les menaces de cet impie , & n'écou-
tant que le zèle qu'il a pour ses frères , ne laisse pas de les ensevelir avec soin. Holoferne ayant résolu de faire passer au fil de l'épée tous les habitans de Bethulie ; Judith prend résolution de les sauver : animée du zèle qu'elle a pour ses citoyens , elle va dans le camp de l'ennemi sans considerer à quel hazard elle expose sa vie , elle entre dans la tente du General de l'armée , elle coupe la tête de ce superbe , & par la défaite de ce seul homme elle met en fuite tous les

ennemis. Aman a juré la perte de tous les Juifs, l'ordre est donné, on a marqué le jour auquel on doit les faire tous mourir ; Esther ne peut détourner ce malheur que par l'autorité du roi Assuere, elle ne peut lui en demander le secours sans être admise à son audience, y entrant sans y être appellée, la loi du royaume veut qu'elle mette ; mais le zèle qu'elle a pour sa nation l'emporte sur son propre intérêt, elle entre dans la chambre d'Assuere, & Dieu la rendant agreable aux yeux de son époux, elle obtient la vie pour elle & pour sa nation, & fait perir le traître qui avoit juré leur perte. C'est ainsi que Dieu récompense l'amour que l'on a pour son prochain. Par cet amour Tobie a mérité la bénédiction de sa famille, Judith la délivrance de ses citoyens, Esther la vie de tous les Juifs. Feu Monsieur de Saci a expliqué toutes ces vérités d'une manière admirable dans la traduction qu'il a faite des livres de Tobie, de Judith & d'Esther, & dans les reflexions qu'il y a jointes sur les vertus particulières de ces trois différentes personnes : chacun y trouvera des exemples surprenans d'une piété consummée : Les pères-de-famille apprendront par l'exemple de Tobie, qui donnoit tout ce qu'il possedoit à ses frères captifs, & qui avoit soin de les ensevelir, qu'on ne peut travailler plus efficacement à sa sanctification que par les aumônes que l'on donne aux pauvres & par la piété que l'on a pour les morts : Les veuves découvriront dans l'exemple de Judith, qui s'étoit retirée dans une chambre secrète qu'elle avoit dans le haut de sa maison, & qui portoit sans

cessé un cilice sur ses reins, que pour conserver la chasteté de leur état, elles doivent avoir recours à la retraite & à la mortification du corps: Les Grands du monde reconnoîtront dans l'exemple d'Esther qui pria & jeûna pendant trois jours & trois nuits, que dans les affaires difficiles ils ne doivent rien entreprendre sans implorer le secours de Dieu, & que pour l'obtenir ils doivent employer le mérite & de la priere & du jeûne. Ainsi bien loin d'avoir rien trouvé dans cet ouvrage qui soit contraire à la foi ou aux bonnes mœurs, nous certifions que tout ce qu'il renferme est capable d'augmenter la foi, & d'inspirer la pratique des bonnes mœurs. A Paris ce 15. Septembre 1687.

Le CARON,

Curé de S. Pierre aux Bœufs.

BLAMPIGNON,

Curé de S. Merry.

AUTRE APPROBATION.

Nous soussignés Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, certifions que nous avons lu ces livres de Tobie, Judith & Esther, fidèlement traduits en notre langue par défunt Monsieur Le Maître de Saci, avec des explications littérales & spirituelles, sur les endroits qui ont besoin d'éclaircissement, & que nous n'avons rien remarqué dans tout l'ouvrage qui ne soit conforme à la foi catholique & aux bonnes mœurs. Donné à Paris le quatrième jour de Juillet 1688.

T. ROULLAND. P. DU Bois.

EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PA gracie & Privilege de sa Majesté , donné à Paris le neuvième jour d'Août 1693. Signé , Par le Roy en son Conseil , BOUCHER , & scellé ; Il est permis à Guillaume Desprez , Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy , d'imprimer ou faire imprimer , vendre & débiter en tous les lieux de l'obéissance de Sa Majesté , la traduction de l'ancien & du nouveau Testament , faite par M. LE MAISTRE DE SACY , avec des explications tirées des saints Pères & des Auteurs Ecclesiastiques ; & ce durant le temps & espace de trente années entières & consécutives , à compter , tant pour les volumes qui ont déjà paru , que pour ceux qui seront imprimés cy-après ; du jour que le dernier volume du nouveau Testament sera achevé d'imprimer pour la première fois en vertu des présentes , qui serviront de Privilege general pour tout l'ouvrage , dérogant à cet effet à tous Arrêts & Reglements qui pourroient y estre contraires : Et fait Sa Majesté très-expresles inhibitions & défenses à tous Imprimeurs , Libraires , ou autres personnes de quelque qualité ou condition qu'elles soient , d'imprimer ou faire imprimer pendant ledit temps de trente années , la susdite traduction , tant de l'ancien que du nouveau Testament , même d'en vendre ni débiter d'autres impressions que de celles qui auront été faites par l'exposant ou ses ayant cause , le tout à peine de dix mille livres d'amende , payable sans dépôt par chacun des contrevenans , qui auroient imprimé le tout ou partie desdits livres , applicable moitié à Sa Majesté , & l'autre moitié à l'exposant ; de confiscation des exemplaires contrefaçons , des presses & caractères qui auroient servi à l'impression desdits exemplaires , & de tous dépens , dommages & intérêts , ainsi qu'il est porté plus au long par ledit Privilege .

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris , le 30. Septembre 1695.

Signé , P. AUBOÜYN , Syndic.

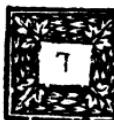
TOBIE.



TOBIE.

CHAPITRE PREMIER.

1.



OBIAS
extribu
& ci-
vitate

Nephthalit (quæ est in superioribus Galilææ supra Naasson , post viam quæ ducit ad occidentem , in finistro habens civitatem Sephet)

2. cùm captus esset in diebus Salmanasar regis Assyriorum , in captivitate tamen positus , viam veritatis non deseruit :

1.



OBIE de la L'an du
tribu & de monde
318 .
la ville de Avant
Nephthali , JESUS-
qui est dans la haute Galilée De l'âge
au-dessus de Naasson , der- de Tobie
rière le chemin qui même 771
vers l'occident , ayant à sa 44^e
gauche la ville de Sephet //,

2. fut emmené captif du temps de Salmanasar roi des Assyriens ; & dans sa captivité même il n'abandonna point la voie de la vérité :

¶ 1. Dans le Grec depuis le 27. verset, c'est Tobie qui fait lui-même son histoire jusqu'à la fin du 3. chap. L'histoire est ensuite en la troisième personne comme au Latin.

A

3. ensorte qu'il distribuoit tous les jours ce qu'il pouvoit avoir à ceux de sa nation , ses frères, qui étoient captifs avec lui.

4. Et quoiqu'il fût le plus jeune de tous ceux de la tribu de Nephthali, il ne fit rien paroître dans toutes ses act ons qui tînt de l'enfan ce.

5. Enfin quoique tous allassent *adorer* les veaux d'or que Jeroboam roi d'Is rael avoit faits, il fuyoit seul la compagnie de tous *les autres*.

6. Et il alloit à Jérusalem au temple du Seigneur , où il adoroit le Seigneur le Dieu d'Is rael , offrant fidellement les premices & les dîmes de tous ses biens.

7. Et la troisième année il distribuoit aux proselytes & aux étrangers *ce qu'il avoit mis à part de toute sa dîme*.

8. Il observoit ces choses & d'autres semblables confo mément à la loi de Dieu , lorsqu'il n'étoit en core qu'un enfant.

9. Mais lorsqu'il fut de-

3. ita ut omnia, que habere poterat , quotidie concaptivis fratribus , qui erant ex ejus genere , impertiret.

4. Cumque esset ju nior omnibus in tribus Nephthali , nihil tamen puerile gescit in opere.

5. Dixitque cùm irent omnes ad vitulos aureos , quos Je roboam fecerat rex Is rael , hic solus fu giebat consortia om nium ;

6. sed pergebat in Jérusalem ad tem plum Domini , & ibi adorabat Dominum Deum Is rael , omnia primitiva sua , & decimas suas fideliter offerens ;

7. ita ut in tertio anno proselytis & ad venis ministraret om nem decimationem .

8. Hæc & his similia secundum legem Dei puerulus observabat.

9. Cùm vero factus

1. effet vir , accepit uxori Annam de tribu sua , genuitque ex ea filium , nomen suum imponeus ei ,

10. quem ab infan-
tia timere Deum do-
cuit , & abstinere ab
omni peccato .

11. Igitur , cum per
captivitatem devenis-
set cum uxore sua , &
filio , in civitatem Ni-
niven cum omni tri-
bu sua .

(12. cùm omnes
edegene ex cibis Gen-
tilium) ille custodivit
animam suam , &
nunquam contaminata
tus est in escis eorum .

13. Et quoniam
memor fuit Domini
in toro corde suo , de-
dit illi Deus gratiam
in conspectu Salma-
nasar regis ,

14. & dedit illi po-
testatem quoconque
vellet ire , habens li-
bertatem quoconque
facere voluisse .

15. Pergebat ergo ad
ompes qui erant in
captivitate , & moni-
ta salutis dabat eis .

16. Cum autem ve-
nisset in Rages civi-

venu homme , il épousa une
femme de sa tribu nommée
Anne , & en eut un fils au-
quel il donna son nom ,

10. Et il lui apprit dès son
enfance à craindre Dieu ,
& à s'abstenir de tout pe-
ché .

11. Lors donc qu'ayant
été emmené captif avec sa
femme , son fils , & toute
sa tribu , il fut arrivé dans
la ville de Ninive ;

12. quoique tous les au-
tres mangeassent des vian-
des des Gentils , il conser-
va néanmoins son ame pure ,
& il ne se souilla jamais de
leurs viandes

13. Et parcequ'il se sou-
vint de Dieu de tout son
cœur , Dieu lui fit trouver
grâce devant le roi Salma-
nasar ,

14. qui lui donna pouvoir
d'aller par-tout où il vou-
droit , & la liberté de faire
ce qu'il lui plairoit .

15. Il alloit donc trou-
ver tous ceux qui étoient
captifs , & leur donnoit des
avis salutaires .

16. Il vint un jour à Ra-
ges ville des Medes , ayant

A ij

T O B I E.

4

dix talens d'argent qui venoient des dons qu'il avoit reçus du Roi.

17. Et parmi le grand nombre de ceux de sa race, voyant que Gabelus, qui étoit de sa tribu, étoit fort pauvre, il lui donna sous son seing cette somme d'argent.

18. Mais apès beaucoup de temps le roi Salmanasar étant mort, & Sennacherib son fils qui regna après lui, ayant une grande haine contre les enfans d'Israël,

19. Tobie alloit tous les jours visiter tous ceux de sa parenté, les consoloit, & distribuoit de son bien à chacun d'eux selon son pouvoir.

20. Il nourrissoit ceux qui avoient faim, revêtoit ceux qui étoient nus, & avoit grand soin d'enlever ceux qui étoient morts ou qui avoient été tués.

21. Depuis le roi Sennacherib s'étant enfui de la Judée à cause de la plaie dont Dieu l'avoit frappé

tatem Medorum, & ex his, quibus honoratus fuerat à rege, habuisset decem talenta argenti:

17. & cum in multa turba generis sui Gabelum egentem videt, qui erat ex tribu ejus, sub chirographo dedit illi memoratum pondus argenti.

18. Post multum vetò temporis, mortuo Salmanasar rege, cum regnaret Sennacherib filius ejus pro eo, & filios Israel exosos haberet in conspicu suo,

19. Tobias quotidie pergebat per omnem cognitionem suam, & consolabatur eos, dividebatque unicuique, prout poterat, de facultatibus suis :

20. esurientes alebat; nudisque vestimenta præbebat, & mortuis atque occisis sepulturam solitus exhibebat.

13. Denique cum reversus esset rex Sennacherib, fugiens à Judaea, plagam quam circa cum fecerat

¶. 20. gr. mortuos, quorum cadavera insepulta projiciebant. Vatab.

L'an du
mois de
3294.

C H A P I T R E I.

5

Deus propter blasphemiam suam , & iratus multos occideret ex filiis Israel , Tobias sepeliebat corpora eorum.

pour ses blasphèmes , & étant retourné en son pays dans une grande colere contre les enfans d'Israel , il en fit tuer plusieurs , dont Tobie ensevelissoit les corps.

22. At ubi nuntiatum est regi , jussit eum occidi , & tulit omnem substantiam ejus.

23. Tobias vero cum filio suo & cum uxore fugiens , nudus latuit , quia multi diligeabant eum.

24. Post dies vero quadraginta quinque occiderunt regem filii ipsius ,

25. & reversus est Tobias in domum suam , omnisque facultas ejus restituta est ei.

22. Ce qui ayant été rapporté au Roi , il commanda qu'on le tuât , & il lui ôta tout son bien.

23. Mais Tobie étant dépouillé de tout , s'enfuit avec son fils & sa femme , & il trouva moyen de se cacher , parcequ'il étoit aimé de plusieurs.

24. Quarante-cinq jours après le Roi fut tué par deux de ses fils ,

25. & Tobie revint dans sa maison , & on lui rendit tout son bien.





EXPLICATION DU CHAPITRE I.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. *T*obie étoit de la tribu & de la ville de Nephthali, qui est dans la haute Galiléo au-dessus de Naasson, &c.

La tribu de Nephthali a donné son nom à une ville située sur sa frontiere, du côté de la tribu de Zábulon. Cette ville étoit au-dessus de Naasson ; c'est-à-dire, plus éloignée de la mer qu'e la ville de Naasson, qui est un peu au-dessous. C'est de cette ville de Nephthali qu'étoit Tobie, cet homme devenu illustre par l'exemple de sa genereuse pieté, & de l'humble dépendance où il a toujours vécu à l'égard de Dieu, soit dans le renversement de sa maison & la perte de sa vûe, soit dans sa prosperité & sa santé.

L'exactitude avec laquelle la sainte Ecriture nous marque ici les circonstances du lieu où Tobie nâquit, & ensuite sa captivité, fait connoître visiblement que c'est une erreur de s'imaginer, comme quelques-uns ont fait, que ce

C H A P I T R E L

livre canonique ne contient point une vraie histoire , mais seulement une espece de parabole , sous laquelle le Saint-Esprit a voulu nous représenter la conduite d'un vrai serviteur de Dieu , & d'un véritable pere- de-famille , qui remplit tous les devoirs les plus essentiels de son état.

V. 2. Il fut emmené captif par les Assyriens du temps de Salmanasar roi d'Assyrie. Et dans sa captivité même , il n'abandonna jamais la voie de la vérité.

L'histoire des Rois nous apprend , qu'en la ^{4. Reg.} neuvième année du regne d'Osée roi d'Israël , ^{17. 6.} & en la sixième du regne d'Ezechias roi de Juda , Salmanasar roi des Assyriens se rendit maître de la ville de Samarie , & fit transporter Israël dans son royaume. Tobie fut donc emmené captif avec tous les autres , l'an du monde trois mille deux cens quatre-vingt-trois , en la sept cent vingt & unième année avant J e s u s - C H R I S T , & la quarante-quatrième année de son âge , ou environ .

L'Ecriture nous fait remarquer , que cette captivité n'eut jamais la force de lui faire abandonner la voie de la vérité : c'est-à-dire , que ni la perte de tous ses biens , ni l'éloignement de sa patrie ne lui causa point d'impatience ; que la vûe & le commerce des idolâtres n'altera point la pureté de sa foi & de sa religion : Qu'il supporta , comme le dit saint Ambroise , avec une humble patience les peines de son exil , en sentant plus vivement l'affliction de tout son peuple , que la sienne propre ; & qu'il étoit , selon la pensée du même Saint , très - éloigné

A iiiij

*Ambrois.
in Tob.
cap. 1.
tom. 1.
p. 58.*

de regarder comme inutile tout le bien qu'il avoit fait jusqu'alors ; mais qu'il croyoit au contraire très-sincèrement , que ce qu'il souffroit étoit beaucoup au - dessous de ce qu'avoient mérité ses propres pechés. C'étoit - là sans doute *ne point quitter la voie de la vérité* : puisque demeurant toujouors attaché à regarder la volonté de Dieu , il l'adoroit & s'y soumettoit en toutes choses avec une fidélité toujoures égale , sans s'égarer dans tous les vains raisonnement de l'esprit humain , & sans écouter ce que l'amour - propre & le fond de la nature corrompue pouvoit alors lui inspirer contre la lumiere véritable de la foi.

¶. 3. En sorte qu'il faisoit part tous les jours de ce qu'il pouvoit avoir à ceux de sa nation ses frères qui étoient captifs avec lui.

L'amour que Tobie conserva toujoures pour la pieté dans sa captivité même , lui inspira nécessairement la charité envers son prochain. Etant très-persuadé par la foi , que ses souffrances étoient moindres que ses pechés , il s'efforçoit de les racheter par ses aumônes ; & desirant d'obtenir miséricorde , il l'exerçoit en assistant tous ses frères. La prudence humaine a des maximes bien différentes de celles de la sagesse de sa charité. Un captif éloigné de son pays & dépouillé de son bien , se persuade aisément , s'il ne suit que la lumiere de sa raison , qu'il doit ménager le peu qu'il a pour subsister , & pour faire subsister sa famille ; & que s'il donnoit aux autres ce qui lui reste , il manqueroit à ce qu'il se doit , & à ce qu'il doit à ceux qu'il est obligé particulierement d'assister.

C H A P I T R E L

9

Mais un homme qui vit de la foi , & qui fait que Dieu veut bien se rendre debiteur à l'égard de ceux qui assistent charitalement les autres aux dépens même de leur nécessaire , prodigue avec joie , comme Tobie , tout ce qu'il a , étant convaincu que la source des tressors de Dieu ne peut lui manquer , & que le fonds qu'il s'assure par ses charités est d'autant plus grand , qu'il épouse lui-même le sien pour le soulagement de ses frères .

V. 4. Aussi quoiqu'il fût le plus jeune de tous ceux de la tribu de Nephthali , il ne fit rien paraître dans toutes ses actions qui tînt de l'enfance .

C'est-à-dire , que Tobie étant encore dans sa plus grande jeunesse , se distinguoit déjà au milieu de sa tribu par la sage gravité de sa conduite . L'Hebreu & le Grec ajoutent : *Lorsque toute la tribu de Nephthali s'étoit retirée du culte de Dieu .* Ainsi la sainte Ecriture loue Tobie d'avoir fait paroître une sagesse éclairée dès son plus bas âge , & une pieté affermee contre les plus fortes tentations que lui pouvoit inspirer l'exemple si scandaleux de l'apostasie de sa tribu . Il fit voir en sa personne ce qu'a dit depuis saint Augustin : Qu'il se doit faire dans un serviteur de Dieu un saint mélange des meilleures qualités qui accompagnent d'ordinaire & la vieillesse & l'enfance ; ensorte que la sagesse soit éloignée de l'orgueil , & que son humilité soit accompagnée de sagesse : *Sit sanctus vestra puerilis , & pueritia senilis ; ut nec sapientia vestra sit cum superbia , nec humilitas sine sapientia .* Car Tobie fut effectivement plein

Tirin. &
Menoch.
in hunc
locum.

Augustin.
in Psal.

112.
tom. 2.

p. 531.

de sagesse & de lumiere dès son enfance , s'étant tenu ferme dans la vérité , lorsque tous les autres l'abandonnoient ; & il fut également plein d'humilité dans sa vieillesse , comme on le verra dans la suite de ce livre , possédant cette prudente simplicité que la Vérité essentielle a recommandée à tous ses disciples : *Estate prudentes sicut serpentes , & simplices sicut columba.*

Matt. 10. 16.

V. 5. 6. *Et enfin lorsque tous alloient adorer les veaux d'or que Jeroboam roi d'Israël avoit faits , il fuyoit seul la compagnie de tous les autres , & alloit à Jérusalem dans le temple du Seigneur , où il adoroit le Seigneur le Dieu d'Israël , &c.*

3. Reg. 12. 28.

Nous avons vu dans le troisième livre des Rois la politique impie qui porta Jeroboam , après avoir reçû de la main de Dieu le royaume d'Israël , à se vouloir affermir dans la possession de ce royaume , en abandonnant lui-même , & en faisant abandonner à son peuple le culte de Dieu , & à éllever pour ce sujet dans les deux extrémités opposées de ses états deux veaux d'or , qu'il proposa à Israël comme ses dieux , qui l'avoient tiré de la servitude d'Egypte. Quoique l'excès de ce Prince soit presque incompréhensible , il n'est pas néanmoins surprenant que les Israélites , qui avoient toujours été par eux-mêmes fort portés à l'idolatrie , se soient conformés à son exemple , les peuples suivant assez ordinairement la Religion des Princes. Mais ce qui paroît plus étonnant , est qu'au milieu de cette foule de personnes

qui se laisserent aller à adorer les veaux d'or, Tobie se soit soutenu contre un tel scandale, & n'ait point manqué à aller rendre ses devoirs à Dieu dans le temple de Jerusalem, qui étoit le seul dans toute la terre destiné pour offrir des sacrifices au Tout-puissant. Sur quoi l'on peut dire avec saint Gregoire Pape : Que ^{Gregor.}
comme c'est un grand crime d'être méchant ^{Magn.}
au milieu des bons; c'est au contraire une très- ^{Moral.}
grande vertu d'être bon, même au milieu des ^{lib. 1.}
méchants : & avec saint Bernard : Que c'est ^{Bern. in}
la marque d'une parfaite vertu, de vivre bien ^{Cantic.}
parmi des gens corrompus, & de conserver ^{fer. 48.}
la pureté de son innocence au milieu de la mis-
éricorde du siècle.

Il ne faut pas néanmoins prendre à la rigueur ce qui est dit : Que Tobie fuyoit seul ^{3. Reg. 19. 14.}
la compagnie de tous les autres; comme s'il n'y ^{18.}
avoit eu que lui effectivement dans tout Israël qui n'eût point rendu des adorations aux
veaux d'or, & qui allât à Jérusalem porter au
temple ses oblations. Car si Dieu dit à Elie,
lorsqu'il croyoit être demeuré seul attaché à
son service : Qu'il s'eroit encore réservé sept ^{Tob. 1.}
mille hommes, qui n'avoient point fléchi le genou ^{19. 14.}
devant Baäl; nous pouvons sans doute
croire aussi, que Tobie n'étoit pas le seul de la
tribu de Nephthali qui n'eût point plié le genou
devant les veaux d'or; mais que tout le
peuple s'abandonnant à l'idolatrie, il se trouvoit
presque seul au milieu de tant de personnes,
qui gardât la fidélité qu'il devoit à Dieu.
Et en effet, il est marqué dans la suite de ce livre, selon le Grec & l'Hebreu, qu'Ananias &

Jonathas l'accompagnoient dans le voyage de Jerusalem , lorsqu'il y alloit pour adorer le Seigneur & y faire des offrandes.

On peut voir sur le quatorzième chapitre du Deuteronome ce qu'on y a dit touchant les dîmes dont il est parlé ici , que Tobie payoit avec cette grande exactitude que l'Ecriture loue en lui , comme une vertu d'autant plus à estimer , que tous les peuples de sa tribu lui montroient l'exemple d'une conduite toute opposée ; & que lorsqu'il observoit ces choses , dit le sacré texte , *il n'étoit encore qu'un petit enfant.* Que l'on soit donc convaincu par un tel exemple , que le nombre des pecheurs , quelque grand qu'il soit , ne scauroit jamais servir à autoriser & à excuser ce qui est mauvais ; & que nul âge n'est exempt des devoirs de la pieté. Que les plus grands rougissent aussi , de voir que les plus petits sont capables de les précéder dans le royaume de Dieu , lorsqu'une sainte éducation les ayant instruits de leurs devoirs , & leur ayant fait succer la pieté avec le lait , comme à Tobie , ils conservent avec le secours de Dieu la bonne semence qu'ils ont reçue , & la font croître peu - à - peu au fond de leurs ames. Car , selon le texte Grec , il paroît que la grande-mere de Tobie , nommée Debora , avoit pris soin de son éducation , lorsqu'il étoit demeuré orphelin après la mort de son pere ; & que cette pieuse femme lui inspira de bonne - heure la fidélité avec laquelle il devoit payer une partie de son bien à Dieu , & une autre partie aux pauvres , suivant l'ordonnance de la loi : ce qu'il pratiquoit .

qua toujours depuis avec la dernière exactitude.

¶. 9. 10. *Mais lorsqu'il fut devenu homme, il épousa une femme de sa tribu, nommée Anne, & en eut un fils auquel il donna son nom ; & il lui apprit dès son enfance à craindre Dieu, & à s'abstenir de tout péché.*

La crainte de Dieu ayant accompagné le mariage de Tobie, il songea à s'acquitter des devoirs indispensables de son état ; & il travailla à faire passer dans son fils la pieté qu'il avoit lui-même reçue de ses peres. Il apprit donc à ce fils, qu'il nomma Tobie comme lui, à craindre Dieu préférablement à toutes choses, lui faisant connoître dès qu'il fut capable de connaissance, qu'il ne devoit craindre dans le monde que Dieu seul, ni rien haïr que le péché. C'étoit le conseil très-sage qu'une Princesse donnoit depuis à un grand Roi, lorsque Blanche mere de saint Louis disoit à ce Prince, & lui repetoit souvent : *Qu'il eût grand soin de s'éloigner du peché ; & qu'elle auroit mieux aimé le voir mourir, qu'offenser Dieu par un crime.*

¶. 11. 12. *Lors donc qu'ayant été emmené captif avec sa femme, son fils & toute sa tribu, il fut envoyé dans la ville de Ninive : quoique tous les autres mangeassent des viandes des Gens-tils, il conserva néanmoins son ame pure, & ne se souilla jamais de ces viandes.*

Cette ville de Ninive étoit située sur le Tigre. L'Ecriture la nomme ailleurs la grande ^{longue} ville de Ninive, à cause de sa prodigieuse étendue, qui étoit, selon les Autheurs, de vingt-quatre

lieues de circuit. C'est celle qui est devenue celebre par la prédication de Jonas, & par la conversion generale de ses habitans, dont la pénitence a été louée par la bouche de J E S U S - C H R I S T même. Ce fut donc en cette ville que le saint homme Tobie avec sa famille fut mené captif par les Assyriens, & ce fut là qu'il plut à Dieu de faire éclater aux yeux d'Israël en sa personne un exemple rare de la fidelité que ses serviteurs lui doivent garder en tout lieu. Car quoique la prudence humaine lui eût pu persuader, qu'étant captif au milieu des Gentils, & hors d'état d'observer la loi, il pouvoit indifféremment manger comme eux de toutes sortes de viandes. La lumiere de la foi lui fit voir, que ce que Dieu avoit défendu à sa nation, ne pouvoit lui être permis en aucun état, ni dans aucun lieu.

*Lvit. 11. &
Deut. 14.*

Ce que l'Ecriture appelle ici, *les viandes des Gentils*, étoient ou celles que l'on avoit immolées aux idoles, ou celles que la loi interdisoit aux Juifs, & qui étoient regardées comme impures, non en elles-mêmes, puisqu'elles étoient les créatures de Dieu ; mais par rapport à cette loi de Moïse qui les défendoit pour les raisons que l'on a marquées ailleurs. Il est donc dit, que Tobie conserva son ame pure, en ne mangeant point de ces viandes défendues. Et l'exemple de sa fermeté en ce point fait souvenir avec larmes de la blesse d'Adam, qui étant parfaitement libre, & dans l'usage general de toutes choses, ne put s'abstenir d'un seul fruit que Dieu lui avoit défendu ; au-lieu que Tobie étant captif, dé-

pouillé de tous ses biens , & environné d'idolâtres , & de Juifs qui mangeoient de ces viandes défendues par la loi , aima mieux sauver son ame en n'en mangeant pas.

¶. 13. 14. Et parcequ'il se souvint de Dieu de tout son cœur, Dieu lui fit trouver grace devant le roi Salmanasar, qui lui donna le pouvoir d'aller par-tout où il voudroit, &c.

Tobie ne songeoit qu'à s'acquitter de son devoir envers Dieu. Et il le faisoit sans peine , parceque , comme dit l'Ecriture , il le faisoit de tout son cœur , & qu'il n'y a rien de pénible à celui qui aime. Mais Dieu fit connoître qu'il prend soin de ceux qui se souviennent de lui comme Tobie ; & récompensant dès ce monde la fidélité de son serviteur , il confondit en même-temps l'ingratitude de tant de Juifs infidelles qui l'avoient entierement oublie. Car il est marqué , qu'il lui fit trouver grace devant le roi Salmanasar ; & le Grec avec l'Hebreu ajoûte : Que ce Prince l'établit comme l'Intendant de sa maison & de toute sa dépense. Il paroît même qu'il lui fit aussi plusieurs gratifications. Mais ce qu'on doit admirer en cette rencontre , n'est pas tant cet établissement temporel dont il plut à Dieu de récompenser sa fidélité , que l'usage qu'il en fit. Car ayant la liberté d'aller par-tout , & de faire tout ce qu'il vouloit , il ne s'en servit que pour aller , comme le marque l'Ecriture , trouver tous ceux qui étoient captifs ; & leur donner des avis qui regardoient leur saut. Ce n'étoit pas là abuser de sa liberté , mais en user , comme dit saint Paul , pour la pieté. Et il ne se

contentoit pas de donner aux autres captifs des avis très-salutaires : mais selon qu'il a été marqué ci-devant , il faisoit part à ses frères de ce qu'il pouvoit avoir ; c'est à-dire , des gratifications qu'il recevoit de la part du Roi : ce que l'Ecriture semble avoir marqué exprès en ce lieu , comme pour faire connoître que s'il assistoit ses frères , c'étoit d'un argent très légitime , & non acquis par des voies injustes , comme on auroit pu en soupçonner une personne engagée dans une charge de cette nature , en considerant la maniere dont en usent très-souvent ceux qui sont chargés de la dispensation des deniers des Princes.

¶. 16. 17. Il vint un jour à Ragès ville des Medes , ayant dix talens d'argent qui venoient des gratifications dont le Roi l'avoit honoré : & parmi le grand nombre de ceux de sa nation , voyant que Gabelus qui étoit de sa tribu étoit fort pauvre , il lui donna sous son seing cette somme d'argent.

*Menoch.
in bunc
locum.*

e. III. Cette ville située dans le royaume des Medes se nommoit Ragès , selon quelques Historiens , d'un mot Grec qui signifie rupture , à cause des ouvertures & des ruines que les tremblemens de terre y avoient causées. Il paroît que les captifs de la tribu de Nephthali , qui avoient été menés à Ninive , n'y furent pas tous renfermés , mais que l'on en conduisit une partie en d'autres villes , puisque Tobie faisant la visite de tous les captifs de sa nation , trouva dans Ragès Gabelus qui étoit de sa tribu.

On est étonné de ce qu'il est dit : Qu'ayant reconnu que cet homme étoit fort pauvre , il lui

lui donna une si grande somme d'argent ; qui se montoit , selon notre manière de compter , à plus de cinq cens écus , & qui pouvoit être regardée comme une somme très - considérable pour ce temps-là . Mais il se peut faire que cet homme avoit besoin de cet argent pour quelque trafic . Aussi Tobie ne le lui donna que *sous son seing* , c'est - à - dire qu'il l'obligea à le lui rendre quand il le pourroit . Car c'est souvent une plus grande charité de prêter ainsi à quelques personnes dans leur besoing ; puisqu'on leur donne par là le moyen de se rétablir entièrement , comme on en a vu de grands exemples ; que de donner à un pauvre une au- mône passagere qui ne lui dure qu'un peu de temps , & qui ne peut contribuer à le tirer de sa pauvreté . La charité , comme dit fort bien *Ephesius in hunc locu*

un Interprete , nous exhorte quelquefois ou nous commande de donner ; scavoir lorsqu'il y a apparence que celui qui est pauvre ne peut devenir plus riche , ni être en état de rendre ce qu'il a reçû . Mais il suffit en d'autres occasions de prêter à ceux qu'on juge pouvoir se mettre en état de rendre ce qu'on leur aura donné . Ainsi la charité de Tobie en cette ren- contre étoit pleine de prudence , lorsqu'assistan- tant Gabelus dans son besoin , & lui prêtant de l'argent , sans en demander aucun intérêt , il l'obligea néanmoins à lui en faire un écrit . Car il songea que si dans la suite il le voyoit en état de le lui rendre , il pourroit très-justement le lui demander , soit pour lui - même , en cas qu'il fût en nécessité , comme il s'y trouva ef- fectivement ; soit pour les autres qui auroient

besoin de son assistance ; & il s'affûtoit ainsi par là un nouveau fonds de charité.

v. 18. 19. Mais beaucoup de temps après, le roi Salmanasar étant mort, Sennacherib son fils qui lui succeda, conçut une grande haine contre les enfans d'Israël. Cependant Tobie alloit tous les jours visiter tous ceux de sa parenté, les consoloit, & distribuoit de son bien à chacun d'eux selon son pouvoir, &c.

Si c'étoit une grande charité à Tobie , de faire servir & son credit & ses biens au soulagement des autres captifs, pendant qu'il fut en faveur auprès du Roi ; c'en fut une encore plus genereuse , de ne pouvoir être détourné de cette assistance qu'il rendoit aux Juifs, lors même que Sennacherib, qui succeda à Salmanasar dans l'empire des Assyriens, fit paroître une si grande animosité contre tous les Juifs , & qu'il étoit dangereux de favoriser une nation contre laquelle il s'étoit si hautement déclaré. Cette haine de Sennacherib éclata principalement , lorsque ce Prince, comme il est dit dans la suite, fut frappé de Dieu à cause de ses blasphèmes. On a vû dans le quatrième livre des Rois l'insolence avec laquelle il écrivit à Ezechias roi de Juda, & les blasphèmes qu'il proféra contre le Dieu d'Israël , qui pour punir son orgueil plein d'impiété , envoya la nuit dans son camp un Ange , lequel y tua cent quatre-vingts cinq mille hommes. C'est de cette plaie terrible dont Dieu le frappa, qu'il est parlé en ce lieu. Et comme il fut obligé de s'en retourner très-promptement en son pays, la fureur dont il étoit transporté après une telle perte

4. Reg.
19.

le poussa à s'en venger sur les enfans d'Israël qui étoient captifs. *Etant donc dans une grande Tob. 1.
colere*, dit l'Ecriture, *il en fit tuer plusieurs.* Et ^{2^e} ce fut alors que Tobie se signala en *ensevelissant leurs corps*, sans craindre l'indignation d'un Prince, que la vengeance du Dieu d'Israël avoit rendu encore plus cruel envers son peuple. Car il auroit cru, selon la pensée de saint Ambroise, que c'eût été une faute, d'abandonner un devoir de pieté par la crainte de la mort ; & il regardoit la mort même comme le prix & la récompense de cette miséricorde qu'il exerçoit envers les morts. *Erat enim misericordia pre-
tium mortis pena.*

Ambroisi
de Tobie
c. 1.

*. 24. 25. Quarante-cinq jours après le Roi fut tué par ses deux fils. Et Tobie revint en sa maison ; & on lui rendit tout son bien.

Les deux fils de Sennacherib qui le tuèrent se nommoient *Adramelech & Sarazar*. Ce ne furent pas eux néanmoins qui regnèrent en sa place, puisqu'ils s'enfuirent en Arménie ; mais ce fut *Asaraddon* un autre de ses enfans, qui lui succéda dans le royaume des Assyriens. Et Tobie qui s'éroit si généreusement exposé sous le règne de Sennacherib en faveur de ceux de sa nation, & qu'on avoit dépouillé de tout ce qu'il possédoit, méritait d'être rétabli dans tous ses biens sous ce nouveau Prince. Le Grec & l'Hebreu ajoutent que ce fut *Archiacharus* neveu de Tobie ; c'est - à - dire le fils de son frère, qui obtint son retour à Ninive, & son rétablissement dans tous ses biens. Car il étoit dans la confidence du Roi, qui l'avoit honoré des plus grandes dignités, l'ayant fait la

seconde personne de son royaume ; c'est à-dire, son premier Ministre, son Echanson, son Chancelier, & le Grand-maître de son palais. Comme on verra dans la suite de ce volume que Mardochée dit à Esther, qu'elle n'étoit peut-être parvenue à la couronne que pour parler en faveur des Juifs, on peut dire aussi, que ce neveu de Tobie n'avoit été élevé à ces grandes dignités que pour l'avantage de son peuple. Il le procura d'abord en portant le Roi à rétablir Tobie son oncle dans tous les biens qu'il possedoit sous le regne de Salmanasar ; puisque ce rétablissement regardoit moins en quelque façon la personne de Tobie , que tous ceux de sa nation , qu'il assistoit avec une charité si généreuse dans tous leurs besoins.





CHAPITRE II.



I. Ost
hæc
verdi
cum
esset
dies festus Domini,
& factum esset pran-
dium bonum in domo
Tobiae,

2. dixit filio suo :
Vade & adduc ali-
quos de tribu nostra,
timentes Deum , ut
epulentur nobiscum.

3. Cumque abiisset,
reversus nuntiavit ei,
unum ex filiis Israel
jugulatum jacere in
platea. Statimque exi-
liens de accubitu suo,
relinquens prandium,
jejonus pervenit ad
corpus :

4. Tollensque il-
lad portavit ad do-
mum suam occulte,
ut dum sol occubuis-
set , caute sepeliret
eum.

5. Cumque occul-



Prèsce temps
Tobie fit ap-
prêter en un
jour de fête
du Seigneur , un grand re-
pas dans sa maison :

2. & dit à son fils : Allez,
& amenez ici quelques-
uns de notre tribu qui
craignent Dieu , afin qu'ils
mangent avec nous,

3. Son fils y alla , &
étant retourné il lui dit :
Qu'il y avoit dans la rue
le corps d'un des enfans
d'Israel qui avoit été tué.
Tobie se leva aussi-tôt de
table , & laissant là le dî-
ner , il vint au corps ayant
que d'avoir rien mangé.

4. Et l'enlevant , il l'em-
porta secrètement dans sa
maison , afin de l'enseve-
rir sûrement lorsque le so-
leil seroit couché.

5. Et ayant caché le corps

B iii

T O B I A S .
il commença à manger rasset corpus mani
avec larmes & tremble- ducavit panem cum
ment, luctu & tremore,

6. repassant dans son es-
prit cette parole que le Sei-
gneur avoit dite par le pro-
phète Amos : Vos jours de
fête se changeront en des
jours de pleurs & de lar-
mes.

7. Et lorsque le soleil fut
couché, il alla l'ensevelir.

8. Or tous ses proches
le blâmoient en lui disant :
On a déjà commandé qu'on
vous fit mourir pour ce su-
jet, & vous avez eu bien de
la peine à sauver votre vie,
& après cela vous enseve-
illez encore les morts ?

9. Mais Tobie craignant
plus Dieu que le Roi, em-
portoit les corps de ceux
qui avoient été tués, les
cachoit dans sa maison, &
les ensevelissoit au milieu
de la nuit.

10. Il arriva un jour que
s'étant laissé à ensevelir les
morts, il revint en sa mai-
son, où s'étant couché au
pié d'une muraille, il s'en-
dormit ;

11. & pendant qu'il dor-

6. memorans illum
sermonem, quem di-
xit Dominus per A-
mos prophetam : Dies
festi vestri converten-
tur in lamentationem
& luctum.

7. Cum verò sol
occupuisset, abiit, &
sepelivit eum.

8. Arguebant au-
tem eum omnes pro-
ximi ejus dicentes :
Jam hujus rei causa
interfici iussus es, &
vix effugisti mortis
imperium, & iterum
sepelis mortuos ?

9. Sed Tobias plus
timens Deum, quam
regem, rapiebat cor-
pora occisorum, &
occultabat in domo
sua, & mediis nocti-
bus sepeliebat ea.

10. Contigit autem
ut quadam die fatiga-
tus à sepultura, ve-
niens in domum suam,
jactasset se juxta pa-
rietem, & obdormis-
set.

11. & ex nido hi-

*Mundinum dormien-
ti illi calida stercora
inciderent super oculos ejus, sicutque cæ-
cina.*

12. Hanc autem tentationem ideo permisit Dominus evenire illi, ut posteris darentur exemplum patientiae ejus, sicut & sancti Job.

13. Nam cum ab infantia sua semper Deum timuerit, & mandata ejus custodierit, non est contristatus contra Deum, quod plaga cæcitatibus evenerit ei,

14. sed immobilis in Dei timore permansit, agens gratias Deo omnibus diebus vitaे sua.

15. Nam sicut beato Job insultabant reges, ita isti parenes & cognati ejus irridebant vitam ejus dicentes :

16. Ubi est spes tua,

Ψ. 11. Il avoit alors 56. ans.
Voyez plus bas ch. 14. Ψ. 3.
Ψ. 15. expl. C'étoient des hommes puissans & comme des Princes. *Etsins.*

moist il tomba d'un nid d'hirondelle de la fiente chaude sur ses yeux ; ce qui le rendit aveugle !.

12. Dieu permit que cette épreuve lui arrivât, afin que sa patience servît d'exemple à la posterité, comme celle du saint homme Job.

13. Car ayant toujours craint Dieu dès son enfance, & ayant gardé tous ses commandemens, il ne s'atrista & ne murmura point contre Dieu de ce qu'il l'avoit affligé par cet aveuglement.

14. Mais il demeura ferme & immobile dans la crainte du Seigneur, rendant graces à Dieu tous les jours de sa vie.

15. & comme des Rois insultoient au bienheureux Job; ainsi ses parens & ses alliés se railloient de sa maniere de vie, en lui disant :

16. Où est votre espè-

Ibid. expl. Ils vintent d'abord pour le consoler ; mais ils lui insulterent en quelque sorte dans la suite. *Tirin.*

rance pour laquelle vous pro qua elemosynas & sepulturas faciebas ?
vous ensevelissez les morts ?

17. Mais Tobie les reprenant leur disoit : Ne parlez point de la sorte :

18. car nous sommes enfans des Saints , & nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne violent jamais la fidelité qu'ils lui ont promise.

19. Pour ce qui est d'Anne sa femme , elle alloit tous les jours faire de la toile , & apportoit du travail de ses mains ce qu'elle pouvoit gagner pour vivre.

20. Il arriva donc qu'ayant reçû un jour un chevreau , elle l'apporta à la maison,

21. Et son mari l'ayant entendu crier , dit à sa femme : Prenez garde que ce chevreau n'ait été dérobé ; rendez-le à ceux à qui il est , parcequ'il ne nous est pas permis de manger , ou de toucher à quelque chose qui ait été dérobée ,

17. Tobias verò in-crepabat eos , dicens :

18. Nolite ita loqui : quoniam filii sanctorum sumus , & vitam illam expectamus , quam datus est his qui fidem suam nunquam mutant ab eo.

19. Anna verò uxor ejus ibat ad opus extrinum quotidie , & de labore manuum suarum viçtum , quem consequi poterat , deferebat.

20. Unde factum est , ut hædum capraru[m] accipiens detulisset domi ;

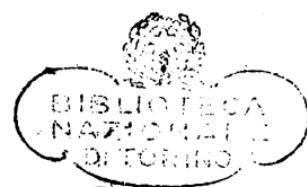
21. cuius cum voeem balantis vir ejus audisset , dixit : Vide-te , ne forte furtivus sit , reddite eum dominis suis , quia non licet nobis aut edere ex furto aliquid , aut contingere .

22. Ad hæc uxor
Iesus irata respondit:
Manifestè vana facta
est spes tua, & ele-
mosynæ tuae modò
apparuerunt.

23. Atque his &
aliis hujusmodi ver-
bis exprobrabat ei.

22. Alors sa femme lui
répondit en colere: Il est
aisé de voir combien tou-
tes vos espérances étoient
vaines, & à quoi se sont
terminées toutes vos au-
mônes.

23. C'est ainsi que la
femme, lui insultoit, &
elle lui faisoit *souvent* les
mêmes reproches.





EXPLICATION DU CHAPITRE II.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 2. 3. *A* Près de temps, étant arrivé un jour de fête consacré au Seigneur, Tobie fit un grand festin dans sa maison ; & dit à son fils : Amenez-nous ici quelques-uns de notre tribu qui craignent Dieu, afin qu'ils mangent avec nous.

Cette fête dont il est parlé ici, est nommée dans le texte Grec, celle de la Pentecôte, qui se célébrait cinquante jours après la fête de Pâque. On peut voir sur le vingt-troisième chapitre du Lévitique ce qu'on y a dit sur toutes les anciennes fêtes des Juifs. Il est marqué que Tobie fit un grand festin en cette fête. Mais il paroît que ce festin étoit destiné principalement pour la charité, & qu'il devoit être accompagné de pieté & de modestie. Car ce saint homme, selon que le porte le texte Grec, chargea son fils d'y faire venir tous ceux de ses frères, c'est-à-dire, des Hebreux ou de sa tribu qu'il reconnoîtroit être pauvres & qui

avoient la crainte de Dieu. Son dessein étoit en cela de consoler en quelque sorte ceux de son peuple qui se trouvoient dans l'affliction, mais que la dure captivité sous laquelle ils gemisoient n'empêchoit point d'être toujours de vrais serviteurs de Dieu. Tobie fit donc un festin, qui pouvoit être regardé, comme l'ont été depuis les *Agapes* si célèbres des Chrétiens, où les riches donnoient à manger aux pauvres; où la charité égaloit en quelque façon les pauvres aux riches qui reconnoissoient tous ensemble un même Dieu pour leur pere; & où la crainte de Dieu & la modestie regnoient principalement. Job qui vivoit si saintement faisoit aussi des festins dans sa famille pour entretenir l'union entre ses enfans. Et J e s u s - C H R I S T même a bien voulu se trouver & à des noces & à des festins, tels que fut celui que l'Apôtre saint Matthieu lui fit après qu'il fut converti, qu'un Evangeliste dit avoir été *un grand festin*. Il n'est donc pas défendu de se Luc. 5. trouver dans des festins, pourvu que ce soit ^{29.} comme les anciens Patriarches, & comme J e s u s - C H R I S T même s'y est trouvé; c'est-à-dire, dans un esprit de pieté & de modestie. C'est même une action d'une grande charité d'inviter les pauvres & les affligés, comme fit Tobie, qui en donnant à manger à ceux de son peuple, qui craignoient Dieu comme lui, s'assloit par là avec eux d'une maniere très-sainte, & les confirmoit dans la pieté par son exemple.

V. 3. 4. Son fils y alla; & étant rentré, il lui dit: Que le corps d'un des enfans d'Israël

qu'on avoit tué, étoit couché dans la rue. Tobie se leva aussi-tôt de table; & laissant là le dîner, il vint au corps, avant que d'avoir rien mangé.

Le jeune Tobie fait paroître, qu'il étoit touché comme son pere de la crainte du Seigneur. Car il semble qu'il donna lieu volontairement à l'exercice de la pieté de ce pere si charitable, lorsque connoissant son zèle pour rendre aux morts les derniers devoirs, il lui vint dire dans le temps même qu'il se disposoit à prendre sa nourriture, qu'il avoit trouvé dans la rue le corps d'un Israelite qu'on avoit tué. Tobie quitte donc dans le moment, dit saint Ambroise, le festin auquel il avoit fait inviter plusieurs de son peuple. Et il ne crut pas que la pieté lui permit de prendre soin de nourrir son corps, tandis que le corps de son frere mort demeuroit publiquement sans sepulture. *Nec putavat piuum, ut ipse cibum sumeret, cum in publico corpus jaceret exanimis.*

Mais pourquoi donc regardoit-on comme une œuvre d'une si grande pieté, d'enfouir un corps mort? Saint Augustin ne dit-il pas, que tous ces soins que l'on prend pour la sépulture des corps, sont plutôt pour la consolation des vivans que pour le soulagement des morts; & que de même qu'il ne sert de rien à un impie d'être enseveli avec pompe & magnificence, il ne peut non plus nuire à un serviteur de Dieu de demeurer sans sepulture? *Ista omnia magis vivorum solaria sunt, quam subsidia mortuorum. Si aliquid prodest impio sepultura pretiosa, obserit pie vilis aut nulla.*

Ambroſ.
de Tob.
cap. 1.

Auguſt.
de car.
pro mort.
gerend.
cap. 2.
tom. 4.
p. 289.

Mais il faut considerer , que quoiqu'il soit vrai qu'il ne peut nuire en aucune sorte à un juste , que son corps demeure sans être enseveli après sa mort , puisque la foi nous assure , que la reformation de la chair & de tous ses membres se fera toujours également par la toute-puissance de Dieu , qui saura bien les tirer non seulement de la terre , mais du sein le plus secret de tous les autres élemens , il ne s'ensuit pas que l'on doive pour cela négliger & mépriser les corps des morts , & sur-tout des justes & des fidèles , dont le Saint-Esprit s'est servi comme d'organes & d'instrumens pour exercer toutes sortes de bonnes œuvres . Car si un habit , dit saint Augustin , ou un anneau , ou quelque autre chose de cette nature est d'autant plus chere à un fils , qu'il a aimé avec plus de tendresse son pere ou sa mere à qui elle appartenloit ; qui doute que nos corps ne nous soient sans comparaison plus proches & plus intimes que tous les habits que nous portons , & qu'ils ne meritent un plus grand honneur ? Aussi nous savons , par le témoignage de l'Ange , ajoute ce saint Evêque , que Tobie se rendit Dieu favorable par la sepulture qu'il rendoit aux morts . *Et Tobias sepeliendo mortuos , Deum promeruisse , teste Angelo , commendatur.*

Ainsi on doit regarder comme une action d'une grande pieté dans Tobie de ce qu'il rendoit avec tant de zèle les derniers devoirs à ceux de ses freres qui avoient été tués par les ennemis de Dieu ; comme les Chrétiens long-temps depuis ne craignoient pas d'exposer leur vie pour donner la sepulture aux corps des mar-

tyrs qui étoient morts pour la foi. Aussi on verra dans la suite de ce livre que l'ange Raphael l'affûra : *Qu'au moment qu'il ensevelissoit les morts, & laissoit là son dîner pour s'acquitter de ce devoir de pieté ; qu'il cachoit leurs corps dans sa maison durant le jour, & qu'il leur donnoit la sepulture durant la nuit, il prenoit lui-même le soin d'offrir sa priere devant Dieu* ; c'est-à-dire, que lorsque Tobie exerçoit cette œuvre de charité envers les morts dans la vûe seule de la gloire du Seigneur, à laquelle le grand Apôtre nous oblige de rapporter toutes choses, il prioit véritablement, non seulement par ses paroles, mais encore par ses actions, & se rendoit digne, comme dit saint Augustin, de la misericorde de Dieu.

*. 5. 6. *Il commença à manger avec larmes & tremblement, repassant dans son esprit cette parole que le Seigneur avoit dite par le prophète Amos : Vos jours de fête se changeront en des jours de pleurs & de larmes.*

Amos avoit prophétisé dans Israël sous le regne d'Osias roi de Juda, & de Jeroboam roi d'Israël, environ quatre-vingts ans avant cet événement dont il est parlé ici. Il paroît donc que Tobie lisoit l'Ecriture avec respect, & qu'il s'appliquoit dans les rencontres les vérités qu'il y remarquoit. Amos semble avoir prédit en effet par ces paroles qui sont rapportées en cet endroit, la misère dans laquelle leurs ennemis les reduiroient par cette dure captivité où Tobie voyoit alors Israël, lorsqu'au - lieu des fêtes qu'ils avoient accourumé de célébrer avec joie dans leur pays,

Ils gemissoient étant accablés par la tyrannie des Assyriens. Ainsi Tobie repassant par son esprit cette prophétie d'Amos, en considereroit avec larmes l'accomplissement , lorsqu'il n'avoit pas même la liberté de donner publiquement la sépulture à l'un de ses frères ; mais qu'il se mettoit en danger d'être tué par ces barbares. C'étoit donc pour lui une fête changée en larmes ; puisqu'il pleuroit & qu'il trembloit , non seulement dans la vûe de ce peril où il étoit exposé , & de l'injustice qu'on faisoit à tout son peuple ; mais encore beaucoup plus de tant de pechés & d'idolâtries d'Israël qui avoient forcé la justice de leur Dieu de les abandonner de la sorte entre les mains de leurs ennemis.

V. 8. 9. Tous ses proches le blâmoient de cette conduite , & lui disoient : On a déjà commandé qu'on vous tuât pour ce sujet.... & après cela , vous ensévelissez encore les morts ? Mais Tobie craignant plus Dieu que le Roi , emportoit les corps de ceux qui avoient été tués.

La défense injuste du Roi , dit saint Ambroise , bien loin de refroidir l'ardeur de Tobie dans ces œuvres que la charité lui faisoit faire , ne servit qu'à l'augmenter , & lui inspira un zèle encore plus généreux pour un si saint exercice . L'Ecriture en rend la raison en peu de mots , lorsqu'elle dit : *Qu'il craignoit Dieu plus que le Roi.* Car il faut nécessairement que la passion dominante l'emporte dans le cœur de l'homme . Si la crainte humaine avoit plus frappé Tobie , que celle de Dieu , il auroit infailablement obéi à cet ordre injuste par lequel

*Ambro.
de Tob.
“ ”*

on lui défendit de donner la sépulture aux Israélites après qu'ils avoient été tués. Mais parceque la pieté regnoit dans son cœur, nulle défense ne le pouvoit empêcher d'exposer sa vie pour rendre à ses frères ce qu'il leur devoit ; comme toutes les défenses des Empereurs idolâtres ne purent depuis ralentir l'ardeur des fidèles à l'égard de ce devoir de pieté qu'ils se croyoient obligés de rendre aux corps des martyrs ; parcequ'ils auroient regardé comme un bonheur de pouvoir même mourir dans un si saint exercice. Ce qu'on disoit à Tobie pour l'en détourner parolloit très - specieux. Mais Dieu le soutint contre cette tentation de ses proches ; & il voulut faire voir en sa personne, qu'avant même l'établissement de l'Eglise il remplissoit de sa force & de son Esprit ses vrais serviteurs, pour leur faire surmonter toute crainte par la grandeur de leur charité.

¶. 10. II. Or il arriva un jour, que s'étant laissé à ensevelir les morts, il revint en sa maison ; où s'étant couché au pied d'une muraille, il s'endormit ; & pendant qu'il dormoit, il tomba d'un nid d'hirondelles de la fiente chaude sur ses yeux ; ce qui le rendit aveugle.

Tobie avoit alors cinquante - six ans , qu'il avoit passés dans les exercices d'une pieté continue. Toute sa vie étoit occupée dans des actions de charité. Il employoit tout son bien à soulager la nécessité de ses frères. Il travailloit à inspirer à son fils la crainte de Dieu. Il s'exposoit tous les jours à la fureur d'un Prince payen , en procurant la sépulture aux corps de ceux que l'on avoit fait mourir. Qui n'eût attendu

attendu quelque grand bonheur pour récompense d'une vie si sainte , sur-tout en un temps où la loi donnée par Moïse proposoit principalement à ceux qui l'accompliroient , ainsi que faisoit Tobie , des jours heureux & une felicité temporelle ? Mais ceux qui vivoient de la lumiere de la foi en jugeoient d'une autre sorte . Et dès ce temps de la loi ancienne , Dieu se plaisoit à faire voir en la personne de quelques-uns de ses plus fidelles serviteurs , une figure de ce qui devoit arriver sous le règne de la loi nouvelle , qui ne propose en ce monde aux disciples d'un Dieu crucifié que des souffrances , des afflictions & des croix , & qui ne leur promet de part à la gloire & au triomphe de leur divin chef , qu'autant qu'ils en auront eu à ses peines & à ses souffrances .

Lors donc que Tobie étoit un jour fatigué du grand travail qu'il avoit souffert dans l'exercice ordinaire de sa piété , s'étant endormi près d'une muraille , il lui tomba sur les yeux de la fiente d'hirondelles qui avoient leur nid au-dessus , & il en devint aveugle . Nous ne nous arrêtons point à examiner ici comment cela arriva . Il suffit que l'Ecriture nous témoigne que cela se fit , pour le croire . Et il paraît même , comme on le verra bien-tôt , que cet accident ne doit point être considéré comme un hazard , mais comme un effet de la volonté de Dieu . On peut néanmoins remarquer Tirin. lib. Plin. lib. 16. c. 37. ici en passant avec un Auteur , que la fiente des hirondelles a cette propriété de dessécher & de brûler , que leurs petits en sont souvent aveuglés ; mais que la nature leur a appris à

C

Tertull.
Deponit.
c. 12.

se servir de la chélioïde pour leur redonner la vûe quand ils l'ont perdue. Et Tertullien s'est servi admirablement de cet exemple pour faire voir , Que les bêtes connoissant par l'instinct de Dieu les remèdes qui leur sont propres , & s'en servant très-utilement , il est honteux à un homme qui s'est blessé par le peché , & qui fait que la pénitence est établie par l'ordre de Dieu pour sa guérison & son salut , de négliger d'y avoir recours. *Cap. 3.3.* Tobie , qui bien que juste , se consideroit comme un pecheur , trouva dans la perte même de sa vûe un moyen de se purifier de plus en plus devant Dieu , & d'acquerir une nouvelle lumiere pour son ame. Car après que les Medecins , comme le portent l'Hebreu & le Grec , eurent travaillé inutilement à le guérir , sa patience & son humble soumission à la volonté de Dieu , fut le grand remede dont il se servit pour soulager son aveuglement. *Ambro.* *de Tob.* *c. 2.* Etant devenu aveugle , dit saint Ambroise , il ne se plaignit point , & il ne murmura point , en disant : Est-ce-là la récompense de tous mes travaux ? Il sentit plus de douleur d'être hors d'état de s'acquitter des fonctions ordinaires de sa charité , que de se voir privé de l'usage de ses yeux ; & il regarda cet aveuglement beaucoup plus comme un obstacle aux devoirs qu'il eût désiré de pouvoir rendre à ses frères , que comme une peine. *Fraudari magis se doluit obsequiorum quam oculorum munere : nec cecitatem paenam sed impedimentum putabat.*

¶. 12. 13. &c. Dieu permit que cette tentation lui arrivât , afin que sa patience servît

d'exemple à la posterité , comme celle du saint homme Job. Car ayant toujours craint Dieu dès son enfance , & gardé tous ses commandemens ; il ne s'astrista & ne murmura point contre Dieu : . . . Mais il demeura ferme & immobile dans la crainte du Seigneur ; &c.

Il y a des tentations qui servent à l'homme pour lui faire reconnoître & ressentir sa foi-blessé. Telle fut , dit saint Augustin , celle par laquelle Pierre ayant présumé vainement de ses propres forces , se laissa aller jusqu'à renoncer son divin maître , afin qu'ensuite il meritét par ses larmes de recevoir ce qu'il n'avoit pas encore. Mais il y a d'autres tentations qui sont destinées pour l'épreuve de la patience des parfaits. Telle a été celle du saint homme Job. Et telle fut celle de Tobie , que le saint-Esprit compare à Job en ce lieu , pour faire connaitre combien il étoit parfait dans sa patience ; puisque Job a été considéré par les saints Pères comme la figure de J E S U S - C H R I S T même. Nous pouvons donc dire de Tobie ce que le même saint Augustin dit de Job ; Que le diable ne put penetrer jusqu'au sanctuaire de son cœur , qui étoit rempli de reconnaissance envers Dieu pour lui offrir très - sincèrement des sacrifices de louanges. *Arcam sancti peloris sui diabolus non invaserat. Plenus erat unde sacrificaret.*

La crainte de Dieu qu'il avoit toujours conservée dès son enfance , lui tint lieu , selon l'Ecriture , d'un très-ferme fondement sur lequel il demeura immobile dans cette affliction si terrible. Il rendoit graces à Dieu tous les jours ,

en regardant cette épreuve comme un effet de son amour. Et il se tenoit heureux d'avoir travaillé fidellement jusqu'alors à garder les commandemens de Dieu : puisque cette pieté dans laquelle il avoit toujours vécu , étoit un très-grand sujet de consolation pour lui , & le soutenoit divinement dans une si grande perte , qui auroit fait murmurer toute autre personne moins affermie qu'il n'étoit dans la crainte du Seigneur. Mais c'étoit Dieu , dit S. Augustin , qui donnoit à ses serviteurs dans ces rencontres ce qu'ils lui offroient ensuite. Et ces actions-de-graces & ces louanges naisoient du tresor de grace qu'ils avoient reçû de lui. *Ipse dickerat , unde illi offerebat quod amabat.*

¶. 15. 16. *Et comme des rois insultoient au bienheureux Job , ainsi ses parens & ses alliés se railloient de sa maniere de vie , en lui disant : Où est votre esperance pour laquelle vous faiiez tant d'aumônes , & vous ensevelissiez les moris ?*

Nous avons marqué en expliquant Job , que ses trois amis , *Eliphas , Baldad , & Sophar* , étoient des hommes très-puissans parmi les Iduméens & les Arabes , & qu'on leur donnoit le nom de *princes & de rois*. C'est de ces amis de Job que l'Ecriture parle en ce lieu. Et comme elle a comparé Tobie à Job dans la patience qu'ils firent tous deux paroître étant affligés de Dieu ; elle compare de même les parens & les alliés de Tobie aux amis de Job dans la raillerie & l'insulte avec laquelle ils se moquoient de la pieté & de la vie sainte de celui qu'ils voyoient alors dans l'affliction. *Où es-tu*

voire esperance, lui disoient-ils, qui vous portoit à ensevelir les morts, & à faire tant d'au-
mônes ? C'est-à-dire, selon la remarque d'un
Interprete, qu'il y en avoit beaucoup parmi *Ephes*
ceux mêmes de ce peuple, qui ne s'étoient point *in hunc*
abandonnées à l'idolatrie, qui regardoient la
felicité temporelle, comme la seule récompen-
se qu'on devoit attendre de l'observation de la
loi. C'étoient des hommes charnels & à demi
infidelles, qui bornoient leurs esperances à cet-
te vie, & qui n'étoient point les vrais enfans
d'Abraham, dont la foi lui avoit fait envisa-
ger les choses futures dans les présentes, &
les biens du ciel dans ceux de la terre. Ils se
trompoient donc grossierement en s'imagi-
nant, que l'esperance, qui portoit Tobie à
faire tant d'œuvres de charité, étoit temporel-
le, & regardoit seulement le bonheur de cette
vie. Aussi ce saint homme les détromba par ces
excellentes paroles :

- ¶. 18. *Nous sommes enfans des Saints, &*
nous attendons cette vie que Dieu doit donner à
ceux qui ne violent jamais la fidelité qu'ils lui ont
promise.

C'est comme si ce saint homme avoit dit à ses
parens : Ne considerez-vous pas que *nous som-
mes les enfans des Saints* ; c'est-à-dire, d'Abra-
ham, d'Iaac, & de Jacob, qui ont mis leur
joie & leur esperance en Dieu, & qui vivant
sur la terre dans la pieté, comme ils ont fait,
attendoient *une autre vie* que celle dont nous
jouissions présentement ? Que si nous sommes
leurs enfans, nous devons donc imiter leur
foi, & ne nous point troubler des afflictions

C iij

*Menoch.
in hunc
locum.*

qui nous arrivent dans ce monde ; puisque nous avons sujet d'espérer comme eux une autre vie que Dieu donnera à ceux qui lui sont fidèles. Il semble , dit un Interprète , que Tobie parle avec la même assurance que s'il eût parlé depuis le Concile de Nicée , & eût dit avec tous les fidèles : *J'attends la résurrection des morts , & la vie du siècle à venir.*

Quant à ce qu'il dit ; Que Dieu doit donner cette vie à ceux qui ne violent jamais la fidélité qu'ils lui ont promise ; on ne le doit pas entendre au sens que l'ont entendu les Novatiens & les Montanistes , comme si ceux-là seulement pouvoient espérer cette vie heureuse de l'autre monde , qui n'ont jamais violé l'alliance du Seigneur. Le seul exemple du roi David , qui est tombé dans de si grands crimes , & qui s'en est relevé si parfaitement par la pénitence , qu'il a mérité que Dieu même l'ait toujours proposé comme son véritable serviteur , nous doit convaincre que les pechés où l'on est tombé ne doivent jamais faire perdre l'espérance de cette vie bienheureuse à ceux qui travaillent sincèrement à se reconcilier avec Dieu par la pénitence. Ainsi ce qu'on doit entendre par ces paroles de Tobie , est seulement ; Que Dieu est fidèle à ceux qui lui sont fidèles , & qu'il ne manquera point de donner à ceux qui perserveront dans la piété , la vie qu'il leur a promise , qui étant une vie toute céleste ne peut être la récompense que de la vie de la foi .

¶. 21. Son mari l'ayant entendu crier , dit à sa femme : Prenez garde que ce chevreau n'ait été dérobé . Rendez-le à ceux à qui il est , &c.

Tobie étoit pauvre alors ; soit qu'il se fût appauvri par l'assistance qu'il donnoit aux autres ; soit que l'exercice continual de sa charité envers les morts l'eût exposé à la fureur des payens , & lui eût fait perdre une partie de son bien. Le texte Grec porte même , qu'après qu'il fut devenu aveugle , & que les Medecins eurent travaillé inutilement à le guerir , son neveu Archiacharus , dont on a parlé auparavant , lui donnoit sa nourriture. Dans cet état de pauvreté où il se trouvoit , sa femme étoit obligée de gagner sa vie , allant tous les jours faire de la toile. Et il arriva qu'un jour elle rapporta un chevreau en sa maison. Le Grec marque , qu'il lui fut donné en présent par-dessus ce qu'on lui devoit pour son travail. Or comme Tobie savoit bien qu'elle ne pouvoit avoir gagné ce chevreau , il commença à apprehender que l'extrême nécessité où ils se trouvoient alors , n'eût porté sa femme à le dérober : ce qui l'engagea à lui dire ces paroles : *Prenez garde que ce chevreau ne soit pas à nous.*

N. 12. Alors sa femme lui répondit en colère : Il paroît combien toutes vos espérances étoient vaines , & à quoi se sont terminées toutes vos aumônes.

Cette femme ayant répondu à Tobie , selon que le porte le texte Grec , que ce chevreau lui avoit été donné en présent outre son travail , il ne put le croire ; & la tendresse de sa conscience lui faisant apprehender qu'il n'eût été effectivement volé , il en rougit , ou , selon l'Hebreu , il eut sur cela quelque contestation avec elle. Ce fut donc alors que sa femme , au-lieu

de tâcher de l'éclaircir doucement & de lui faire connoître la vérité , s'emporta avec beaucoup de chaleur pour lui reprocher toutes ses aumônes ; soit qu'elle voulût lui marquer , que ses charités excessives & indiscretes les avoient reduits dans l'état où ils se voyoient alors ; soit qu'elle pensât seulement à se moquer de sa pieté & des belles esperances dont il s'étoit vainement flatté , lorsqu'il avoit cru que vivant en homme-de-bien , il ne pourroit point manquer d'être heureux.

Telle est l'extravagance de cette femme , qui jugeoit de son mari par elle-même , & qui regardoit la pieté par rapport à ses intérêts

Augustin Mat. 18. c. 15. tom. 10. pag. 34. temporels. Combien grande , dit saint Augustin , croit-on qu'est la misère d'un homme qui ne peut voir la lumière corporelle ? Quelqu'un est-il devenu aveugle ? on dit aussi-tôt : Il a commis quelque crime ; & Dieu étoit en colere contre lui. C'est ce que la femme de Tobie reprochoit à son mari. Tobie croioit sur le sujet de ce chevréau , dans la crainte qu'il avoit qu'on ne l'eût volé. Et elle au contraire répondit en lui insultant : *Où sont maistenant toutes vos justices ?* Combiens cette femme étoit-elle aveugle ? Et combien cet homme avoit-il l'esprit éclairé ? L'une jouissoit extérieurement de la lumière du soleil. Et l'autre jouissoit intérieurement de la lumière de la justice. Laquelle de ces deux lumières étoit préférable à l'autre ;

Cyprian. De mortalitate. pag. 6. edit. Rigalt. Aussi saint Cyprien parlant de Tobie , dit , Que la perte qu'il fit de sa vue ne servit qu'à augmenter sa reconnaissance envers Dieu , &

ses louanges ; & que sa femme s'étant effor-
cée de le corrompre par la maniere injurieuse
dont elle insulta à sa justice , il en devint plus
digne de Dieu par le merite d'une plus par-
faite patience. *Magis Deum patientia majora
promovit.*





CHAPITRE III.

1. **L**OIRS Tobie jettant un fond soupir, commença à prier avec larmes en disant:

2. Seigneur, vous êtes juste : tous vos jugemens sont pleins d'équité, & toutes vos voies ne sont que miséricorde, vérité & justice.

3. Seigneur, souvenez-vous maintenant de moi ; ne prenez point vengeance de mes pechés, & ne rappelez point en votre mémoire mes offenses ni celles de mes parens !

4. Nous n'avons point obéi à vos préceptes ; c'est pour quoi vous nous avez abandonnés au pillage, à la captivité, & à la mort ; & vous nous avez rendu la fable & le jouet de toutes les nations parmi lesquelles vous nous avez dispersés,

¶. 3. *Antr. ancêtres. Menoch.*

1. **T**unc Tobias ingemuit, & cœpit

orare cum lacrymis,

2. dicens : Justus es, Domine, & omnia judicia tua justa sunt, & omnes viae tuae, misericordia, & veritas, & judicium.

3. Et nunc, Domine, memor esto mei, & ne vindictam sumas de peccatis meis, neque reminiscaris delicta mea, vel parentum meorum.

4. Quoniam non obedivimus præceptis tuis, ideo traditi sumus in direptionem, & captivitatem, & mortem, & in fabulam, & in improperiis omnibus nationibus, in quibus disperisti nos.

5. Et nunc , Domine , magna judicia tua , quia non egimus se- cundum præcepta tua , & non ambulavimus sinceriter coram te .

5. Seigneur , vos juge- ments sont grands & terri- bles , parceque nous ne nous sommes point con- duits selon vos préceptes , & que nous n'avons point marché sincèrement en vo- tre présence .

6. Et nunc , Domi- ne , secundum volun- tatem tuam fac me- cum , & præcipe in pace recipi spiritum meum : expedit enim mihi mori magis quam vivere .

6. Et maintenant , Sei- gneur , traitez-moi selon votre volonté , & comman- dez que mon ame soit re- çue en paix ; parcequ'il m'est plus avantageux de mourir , que de vivre *plus lang-temps* .

7. Eadem itaque die contigit , ut Sara filia Raguelis in Ra- ges civitate Medo- rum , & ipsa audiret improprium ab una ex ancillis patris sui ,

7. En ce même jour il arriva que Sara fille de Ra- guel , qui demeuroit à Ra- gès ville des Mèdes , fut touchée d'un reproche que lui fit une des servantes de son pere .

8. quoniam tradi- ta fuerat septem viris , & daemonium nomine Asmodæus occiderat eos , mox ut ingressi fuissent ad eam .

8. Elle avoit déjà épousé sept hommes l'un après l'autre ; & un démon nommé Asmodée , les avoit tués aussi - tôt qu'ils s'étoient approchés d'elle .

9. Ergo cum pro- culpa sua increpareret puellam , respondit ei , dicens : Amplius ex te non videamus si- lium aut filiam su-

9. Comme donc elle re- prenoit cette servante pour quelque faute qu'elle avoit faite , elle lui répondit : Que jamais nous ne voyions de

toi ni fils ni fille sur la terre, meurtrière de tes maris.

10. Ne veux-tu point me tuer aussi, comme tu as déjà tué sept maris ? A cette parole Sara monta dans une chambre qui éroit au haut de la maison, où elle demeura trois jours & trois nuits sans boire & sans manger :

11. & perseverant dans la priere, elle demandoit à Dieu avec larmes, qu'il la délivrât de cet opprobre.

12. Le troisième jour achevant sa priere, & bénissant le Seigneur,

13. elle dit : Que votre nom soit beni, ô Dieu de nos peres, qui faites miséricorde, après vous être mis en colere, & qui dans le temps de l'affliction pardonnez les pechés à ceux qui vous invoquent.

14. Seigneur, je tourne vers vous mon visage, & j'arrête mes yeux sur vous.

15. Je vous demande, Seigneur, que vous me délivriez de ce reproche, auquel je me voi exposée, ou que vous me retiriez de dessus la terre.

per terram, intercessrix virorum tuorum.

10. Nunquid & occidere me vis, sicut jam occidisti septem viros ? Ad hanc vocem perrexit in superius cubiculum dominus suæ : & tribus diebus, & tribus noctibus non manducavit, neque bibit :

11. sed in oratione persistens, cum lacrymis deprecabatur Deum, ut ab isto improperiis liberaret eam.

12. Factum est autem die tertia, dum compleret orationem, benedicens Dominum,

13. dixit : Benedicatum est nomen tuum, Deus patrum nostrorum : qui cum iratus fueris, misericordiam facies, & in tempore tribulationis peccata dimittes his qui invocant te.

14. Ad te, Domine, faciem meam converto, ad te oculos meos dirigo.

15. Peto, Domine, ut de vinculo improperii hujus absolvias me, aut certe desuper terram eripias me.

16. Tu scis, Domine, quia nunquam concupivi virum, & mundam servavi animam meam ab omni concupiscentia.

17. Nunquam cum ludentibus miscui me: neque cum his qui in levitate ambulant, participem me praebui.

18. Virum autem cum timore tuo, non cum libidine mea consensi suscipere.

19. Et, aut ego indigna fui illis, aut illi forsitan me non fuerunt digni: quia forsitan viro alii conservasti me.

20. Non est enim in hominis potestate consilium tuum.

21. Hoc autem pro certo habet omnis qui te colit, quod vita ejus, si in probatione fuerit, coronabitur: si autem in tribulatione fuerit, liberabitur: & si in correptione fuerit, ad misericordiam tuam venire licet.

¶. 20. Lettr. Car votre conseil n'est pas au pouvoir de l'homme.

16. Vous savez, Seigneur, que je n'ai jamais désiré un mari, & que j'ai conservé mon ame pure de tous les mauvais desirs.

17. Je ne me suis jamais mêlée avec ceux qui aiment à se divertir, & je n'ai jamais eu aucun commerce avec les personnes qui se conduisent avec legereté.

18. Que si j'ai consenti à recevoir un mari, je l'ai fait dans votre crainte, & non pour suivre ma passion.

19. Et où j'ai été indigne de ceux que l'on m'a donnés, ou peut-être qu'ils n'étoient pas dignes de moi, parceque vous m'avez peut-être réservée pour un autre époux.

20. Car il n'est point au pouvoir de l'homme de penetrer dans vos conseils //.

21. Mais quiconque vous rend le culte qui vous est dû, se tient assûré, que si vous l'éprouvez pendant sa vie, il sera couronné; si vous l'affligez, il sera délivré; & si vous le châtiez, il pourra obtenir miséricorde.

22. Car vous ne prenez point plaisir à ce qui nous afflige ; mais après la tempête vous rendez le calme ; & après les larmes & les soupirs vous nous comblez de joie.

23. O Dieu d'Israël , que votre nom soit bénit dans tous les siècles !

24. Ces deux prières de Tobie & de Sara furent exaucées en même-temps devant la gloire du Dieu souverain.

25. Et Raphael le saint ange du Seigneur , fut envoyé pour les guérir tous deux , comme leurs prières avoient été présentées au Seigneur en même-temps.

22. Non enim délectaris in perditionibus nostris : quia post tempestatem , tranquillum facis : & post lacrymationem & fletum , exultationem infundis.

23. Sit nomen tuum Deus Israël benedicatum in secula.

24. In illo tempore exauditæ sunt preces amborum in conspectu glorie summi Dei.

25. Et missus est Angelus Domini sanctus Raphael , ut curaret eos ambos , quorum uno tempore sunt orationes in conspectu Domini récitatae.





EXPLICATION DU CHAPITRE III.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. 2. *A* Lors Tobie jettant un profond soupir, commença à prier avec larmes en disant : *Vous êtes juste, Seigneur, tous vos jugemens sont pleins d'équité, & toutes vos voies ne sont que miséricorde, vérité, & justice.*

La plus rude épreuve que reçut Job , ne fut pas celle de la perte de tous ses biens & de ses enfans ; mais le reproche que lui fit sa femme sur le sujet de sa pieté , comme si cette même pieté eût été la cause de la ruine de sa maison. Rien n'est plus sensible à un serviteur de Dieu, qui vit de la foi , que de voir ainsi la Religion attaquée en elle-même , & la vertu exposée à la calomnie & au triomphe de l'impétue. Aussi Tobie ayant perdu tout-d'un-coup les yeux ne s'en plaint point , & n'en est troublé en aucune sorte : au-lieu que sa femme s'élevant en quelque façon contre Dieu même par l'impétue avec laquelle elle se moque de la justice & des aumônes de son mari , il se

trouble dans le moment , & jette un profond soupir . Mais il a recours en même-temps à la priere ; & rentrant en soi pour faire une serieuse reflexion sur son cœur , il commence à craindre , non que ses aumônes & ses autres exercices de charité eussent pu être la cause de l'affliction où il se voyoit , comme sa femme & ses parens le lui reprochoient ; mais que ce ne fussent au-contreire ses propres pechés . C'est-pourquoi il pleure , & il rend gloire au Seigneur en lui disant : *Tous vos jugemens sont pleins d'équité ; ce qui m'oblige de les adorer en silence & sans me plaindre ; & toutes vos voies ne sont que miséricorde , vérité , & justice ; c'est - à - dire , toutes les voies par lesquelles vous conduisez vos serviteurs , sont remplies pour eux de miséricorde , puisque vous ne les affliez que pour les sauver ; de vérité , puisque vous accomplissez en eux ce que vous leur avez dit dans vos Ecritures , Que vous châtiez ceux que vous aimez ; & de justice , puisque nul homme , quelque saint qu'il soit , n'est exempt de peché devant vos yeux durant qu'il vit sur la terre.*

* . 3. *Et maintenant souvenez - vous de moi , Seigneur ; ne prenez point vengeance de mes pechés , & ne rappellez point en votre memoire mes offenses , ni celles de mes parens .*

Dieu n'avoit garde d'avoir oublié Tobie ; puisque , comme on l'a déjà marqué , lorsqu'il s'occupoit à la charité , & qu'il ensevelissoit les morts , l'ange Raphael avoit soin de présenter ses prières au Seigneur . Cependant la crainte où il fut en considerant ses propres pechés & ceux

ceux de ses peres, le fit trembler, ne connoissant point si Dieu étoit en colere contre lui, & envisageant peut-être le reproche que ses parens lui faisoient, comme un avertissement que Dieu même lui donnoit de sonder son cœur, pour examiner si sa justice & ses aumônes étoient véritablement dignes de sa souveraine pureté. Qui donc d'entre ceux qui se regardent peut-être comme justes, ne tremblera à la yûe d'un si saint homme, dont la vie, quoique très-parfaite & toute occupée en des œuvres de pieté, ne laisseoit pas de lui devenir suspecte ? Qui ne s'humiliera dans les afflictions sous la main toute-puissante de Dieu, lorsqu'il voit ce juste affligé s'aneantir devant Dieu ; ne songer qu'à ses pechés & à ceux de ses parens ; & lui demander très-instamment qu'il lui plût *de se souvenir de lui* ? Mais on pouvoit dire que la marque la plus assurée que Dieu n'avoit point oublié Tobie, étoit de ce qu'il lui insprioit ces mêmes pensées d'aneantissement & d'une humble frayeur en sa présence. Et comme cet aveuglement corporel qu'il lui envoya étoit l'épreuve & la récompense de sa pieté, les reproches de sa femme, & les insultes de ses amis tenoient lieu comme de preservatif à sa vertu, en lui fourniſſant un nouveau sujet de s'humilier dans sa vertu même.

*. 4. *Nous n'avons point obéi à vos préceptes : c'est pourquoi vous nous avez abandonnés au pillage, à la captivité, & à la mort, &c.*

Tobie s'étoit conservé dans la crainte du

D

Ap. 1.8. Seigneur dès son enfance. Et nous avons vu qu'il observoit exactement les ordonnances de la loi, n'étant encore qu'un petit enfant. Comment donc peut-il dire à Dieu sincèrement ; *Nous n'avons point obéi à vos préceptes ?* C'est sans doute qu'il ne se regardoit pas seul , mais avec tout le peuple d'Israël & avec ses peres. Et ainsi sa propre fidélité ne l'élevoit point ; mais les pechés de tous les autres lui devaient prêter en quelque maniere par la charité qui l'unissoit avec toute sa nation. Tels ont été tous les Saints tant de l'ancien Testament que du nouveau. Leur sainteté particulière n'a point empêché qu'ils ne se soient regardés comme pecheurs , tant à cause de ce fonds inépuisable de concupiscence qu'ils sentoient au-dedans d'eux , & qui les faisoit tomber tous les jours en plusieurs fautes ; qu'à cause qu'ils ne se séparoient point d'avec les plus grands pecheurs , étant unis extérieurement avec eux par les mêmes Sacremens de la concorde ou du batême , & sachant bien que Dieu faisoit en eux un discernement de grâce , qui les obligoit à une plus grande reconnaissance , les engageoit à sentir plus vivement ce qu'ils étoient par eux-mêmes.

Notre avons vu dans le livre du Deuteronome , que Dieu menaça son peuple , s'il n'écoutoit la voix du Seigneur son Dieu , & ne gardoit tous ses préceptes , & toutes les ordonnancess de sa loi ; *Qu'il seroit chargé de toutes sortes de malédictons ; qu'il se verroit assujetti à un ennemi cruel , qui lui mettroit sur le cou un joug de fer ; & qu'il seroit dispersé*

Deuter.

28. 15.

48. 49.

64.

dans toutes les nations , où il ne pourroit avoir aucun repos. C'est à quoi Tobie semble faire allusion lorsqu'il dit à Dieu ; *Qu'il les a abandonnés au pillage , à la captivité , & à la mort , pour n'avoir point obéi à ses préceptes.* Et c'est aussi ce qui fait voir davantage combien il avoit raison de dire ; *Que les voies de Dieu étoient & miséricorde , & vérité , & justice , puisqu'en punissant son peuple , il le faisoit par miséricorde , pour le porter à avoir recours à lui ; qu'il accomplissoit en même-temps la vérité des menaces dont nous venons de parler ; & qu'il faisoit éclater enfin une justice pleine de clémence envers ceux qui avoient osé mépriser sa miséricorde.*

V. 6. Et maintenant , Seigneur , traitez-moi selon votre volonté , & commandez que mon âme soit reçue en paix ; parcequ'il m'est plus avantageux de mourir que de vivre plus long- temps.

Nous ne voyons rien de plus commun dans l'Ecriture , que cet ennui de la vie dont sont touchés les plus grands Saints. On y voit Job ^{Job. 7.} attaqué en mille manières par le démon , & ^{25.} encore plus accablé par les injustes reproches de ses amis , témoigner à Dieu , que son ame & tout ce qu'il y avoit de plus fort en lui souhaitoit la mort. On y voit le prophete Elie ^{3. Reg.} persecuté par l'impie Jezabel , demander à Dieu ^{19. 4.} comme une grace ; Qu'il voulût bien le retirer de ce monde. On y voit saint Paul ce grand ^{2. Cor.} Apôtre des nations , déclarer aux fidèles de Corinthe ; *Que le poids des afflictions dont il s'étoit trouvé accablé , avoit été si excessif & tellement*

ment au-dessus de ses forces , qu'il lui avoit même rendu la vie ennuyeuse . Il n'est donc pas surprenant non plus , que le saint homme Tobie étant devenu tout-d'un-coup aveugle , & voyant que tous ses proches , & sa femme même , s'élevaient contre la pieté de sa vie passée , & des honoroient la Religion en insultant à la sépulture des morts & à l'aumône , demande à Dieu qu'il veuille bien retirer son ame du monde , la delivrer des scandales que l'impétue des hommes charnels lui tendoit , & la mettre *en paix* hors des troubles de la vie présente . Que s'il fait à Dieu cette demande , c'est néanmoins en se soumettant à sa volonté . Il lui représente ce qu'il croit lui être plus avantageux . Mais il soumet sa pensée à la volonté de celui qui connaît parfaitement quel est son vrai avantage . C'est cette manière de prier qui a été consacrée en quelque sorte par l'exemple de JESUS-CHRIST même , lorsqu'en demandant pour la consolation des faibles , dont il figuroit l'infirmité , que le calice de sa Passion s'éloignât de lui , il ajouta aussi-tôt ; Que la volonté de son Père fût accomplie , & non la sienne .

V. 7. 8. En ce même jour il arriva que Sara fille de Raguel , qui demeuroit à Ragès ville des Medes , fut touchée d'un reproche que lui fit une des servantes de son pere . Elle avoit déjà épousé sept hommes l'un après l'autre ; & un démon nommé Asomdée , les avoit tous tués aussi-tôt qu'ils s'étoient approchés d'elle , &c.

On peut ici admirer la divine providence , & la bonté avec laquelle Dieu prend le soin de consoler & de soutenir ses serviteurs . On voit

Cornel. à
Lap. in
buncloc.

d'un côté Tobie privé de la vûe , & exposé aux insultes de sa femme & de ses proches. Et l'on voit de l'autre une fille privée de la benédiction du mariage , & attaquée par l'imposture d'une servante , qui l'accuse d'avoir tué sept maris l'un après l'autre , lorsque c'étoit l'impuiscité de ces maris qui les exposoit à la cruauté du démon. Tobie dans l'extrême affliction où il se trouvoit , fait à Dieu cette excellente priere dont nous venons de parler. Et Sara étant dans l'accablement de la douleur , offre aussi à Dieu la priere qui est rapportée dans ce chapitre. Et comme tous deux étoient inspirés de Dieu , ils furent tous deux également exaucés , mais d'une maniere toute differente de leurs pensées , ainsi que nous le verrons dans la suite.

On fait sur ce lieu une difficulté , dont quelques-uns ont prétendu se servir pour affoiblir la certitude de cette histoire. C'est que ce qui est dit ici , que *Sara demeuroit à Ragès ville des Medes* , semble d'abord ne se pouvoir accorder avec ce qui est marqué auparavant , que Gabelus demeuroit aussi dans la ville de Ragès ; puisque nous verrons dans le neuvième chapitre l'ange Raphael partir du lieu de la demeure de Sara pour aller trouver Gabelus , comme demeurant en un autre lieu bien éloigné. Mais on peut répondre avec quelques Interpretes , qu'au lieu de Ragès il y a *Ecbatanes* dans le *Gree* ; & qu'ainsi , où Ecbatanes signifie en cet endroit la province , & que dans cette province il y avoit deux villes portant le nom de Ragès , comme l'on voyoit deux Antioches ,

*Egrius in
hunc loc.*

*Menoch.
Tirin.*

T o s i z .

14 deux Alexandries , & deux Cesarees ; ou qu'Egypte batanes marque le nom d'une ville , & que cette ville se nommoit aussi Ragès , mais qu'elle étoit différente & éloignée de cette autre où demeuroit Gabelus.

*Serrarius
Menoch.
Tirin.*

*Tob. 6.
17*

Le démon dont il est parlé ici , se nommoit , dit l'Ecriture , *Azmodée*. Sur quoi l'on demande qui le nommoit de la sorte , & s'il avoit véritablement ce nom . Tous les Interpretes conviennent , qu'il paroît selon l'Hebreu , qu'on l'avoit ainsi nommé d'un nom qui marquoit , qu'il étoit le prince de tous les démons des Medes , qui enflamoit la concupiscence dans les hommes . Nous verrons ensuite cette même explication confirmée par les paroles de l'Ange , qui dit à Tobie ; *Que ceux qui en se mariant ne songent , ainsi que des bêtes , qu'à faire leur brutalité , sont sans la puissance du démon.*

*. 11. *Et perseveraient dans la priere ; elle demandoit à Dieu avec larmes , qu'il la délivrât de cet opprobre.*

La charité & les aumônes de Tobie décrites par ses proches , & la chasteté admirable de Sara chargée d'outrages & accusée de tant d'homicides , étoient presque en une égale considération devant Dieu . Et l'une & l'autre de ces deux personnes si saintes se trouvoient également en danger d'être accablées . On peut juger de l'effet qu'un si grand outrage produisit au fond du cœur de Sara ; puisqu' s'étant renfermée dans une chambre haute , où les anciens se retiroient ordinairement pour prier , elle y demeura trois jours & trois nuits sans boire ni

manger. Dans une si grande extrémité elle eut recours comme Tobie à la priere. Elle pleura & elle se tint en la présence de Dieu, ne s'adressant qu'à lui seul pour lui demander d'être délivrée d'un opprobre, qu'elle savoit que lui seul avoit le pouvoir d'éloigner d'elle. Cet opprobre étoit, non seulement le reproche si sanglant que sa servante lui avoit fait, en l'appellant *meurtrière de ses sept maris*, mais encore la sterilité qu'elle lui avoit souhaitée par une imprecation si criminelle.

Le temps des prodiges est passé, & l'on ne voit pas présentement que ce démon, à qui l'on avoit donné le nom d'Asmodée, ait la puissance, ainsi qu'il l'avoit alors, sur la vie de ceux qui, comme dit l'ange Raphael, ne songent en se mariant qu'à satisfaire leur brutalité ainsi que des bêtes. Nous ne voyons plus de ces gens brutaux qui soient étouffés par le démon, quoiqu'il y en ait sans doute un grand nombre dans l'Eglise même, qui se rendent d'autant plus coupables, que la religion de JESUS-CHRIST leur inspire une plus grande chasteté, & que l'Apôtre S. Paul leur propose dans Ephes. 5. l'union toute divine de JESUS-CHRIST & de l'Eglise, & dans l'amour ineffable que cet Epoux immortel a pour son Epouse, un modèle de l'union sainte qu'ils doivent avoir avec leurs femmes.

Mais ce qui ne se fait plus d'une manière externe & sensible, se fait encore d'une manière toute spirituelle & invisible. Et si les corps ne sont plus étouffés par le démon de l'impureté, les ames en sont peut-être d'autant

plus assujetties à sa tyrannie , qui pour ne pas éclater par des effets si sensibles , n'en est que plus redoutable. Il y eut jusqu'à sept maris de la pieuse & chaste Sara qui furent tués par Asmodée : & il n'y eut que le seul Tobie qui merita de consommer un saint mariage avec elle. Ce nombre de *sept* semble nous marquer Tob. 6.
17. cette grande multitude de personnes qui s'engagent réellement dans le mariage , dit l'Ecriture , qu'elles bannissent Dieu de leur cœur & de leur esprit , c'est-à-dire , qu'elles ne songent qu'à la sensualité. Et cette unité marquée par Tobie , nous fait comprendre combien il y en a peu qui se préparent comme il le faut à l'état du mariage , qui bien que saint , est accompagné de tant de perils .

Mais combien y a-t-il eu dans tous les siècles d'époux differens qui ont voulu s'approprier la chaste Sara ; c'est-à-dire , en l'expliquant comme une figure , l'Eglise de Dieu & sa véritable Religion , qui a commencé dès le commencement du monde ? Combien de gens abandonnés à l'idolatrie , à l'impureté , & à l'erreur , ont-ils entrepris de s'attribuer cette chaste épouse qui étoit uniquement destinée à J E S U S - C H R I S T figuré par Tobie ? Sans parler des infidèles , les Valentins , les Marcions , les Arius , les Nestoriens , les Eutyches , & tant d'autres peuvent être regardés comme ces sept maris de Sara , que l'esprit d'impureté & d'erreur possedoit entièrement , & qui ayant été étouffés par le souffle du Seigneur , ont fait place à J E S U S - C H R I S T comme au vrai Tobie , lequel devoit être le seul Epoux immortel de

la vraie Sara ; c'est-à-dire , de l'Eglise , & de l'ame de chaque fidelle , que Saint Paul appelle cette vierge toute pure qu'il a fiancée à l'unique époux J E S U S - C H R I S T .

2. cor.
11. 2.

¶. 18. 19. Si j'ai consenti à recevoir un mari , je l'ai fait dans votre crainte , & non pour suivre ma passion. Et ou j'ai été indigne de ceux que l'on m'a donnés , ou peut-être qu'ils n'étoient pas dignes de moi : parceque vous m'avez peut-être réservée pour un autre époux.

La tristesse que Sara ressentit , en se voyant accusée d'avoir tué sept maris l'un après l'autre , fut si grande , qu'il est marqué dans l'Hebreu , selon quelques-uns ; qu'elle pensa en être étouffée. Et il n'est pas surprenant qu'une fille aussi chaste & aussi pieuse que Sara soit entrée dans une espece d'agonie ; & se soit vue aux approches de la mort étant accusée tout-d'un-coup de tant de crimes effroyables dont elle étoit innocente ; puisque J E S U S - C H R I S T Dieu & homme tout ensemble , voulant bien représenter en sa personne la foiblesse de ses membres , est tombé lui-même dans cette agonie & cette tristesse mortelle , en considérant tous les outrages de sa Passion , & tous les péchés de tous les hommes , dont il devoit se charger comme la victime de la justice de son Pere.

Vatabl.
Cornel. à
Lapid. in
hunc loc.

La priere qu'elle fait à Dieu dans cet état est très-aisée à entendre , & n'a presque aucun besoin d'explication. Mais elle mérite d'être beaucoup méditée. Elle n'est pas tout-à-fait la même dans le Latin , dans le Gréc , & dans l'Hebreu. Et les Interpetes remarquent fort bien , Serrur.
Menach.

que cette adversité peut être venue de ce que Sara ayant prié trois jours de suite , le Latin , le Grec , & l'Hebreu en ont chacun rapporté quelques parties différentes. Quoi qu'il en soit , on peut voir dans ce que cette sainte fille dit à Dieu même en parlant de soi , un tableau de la pureté & de la pieté la plus parfaite ; puisqu'elle lui parle comme étant toute remplie de la crainte , & qu'elle ose même le prendre à témoin , qu'elle a toujours conservé son *ame pure de tous les mauvais desirs* qui s'opposent à son amour ; & s'est conduite jusqu'alors d'une manière très éloignée de la legereté ordinaire des jeunes personnes qui ne cherchent qu'à se divertir.

Ce qu'elle dit , Qu'elle avoit été indigne de ses sept premiers maris , étoit l'effet d'une humilité profonde , & d'un vrai respect envers ceux qu'elle avoit eus pour époux , ne se mêlant point de juger du fond de leur cœur , dont elle laissoit le jugement à Dieu seul , & respectant simplement ~~en eux~~ à qualité honorable qu'ils avoient eue à son égard. Mais ce qu'elle ajoutoit ; Que peut-être aussi ils n'étoient pas dignes d'elle , parceque Dieu l'avoit peut-être réservée pour un autre époux , étoit un effet visible de l'inspiration de l'esprit de Dieu qui prioit en elle , & qui la faisoit parler prophétiquement de ce qui devoit arriver ensuite. Heureuse l'ame qui ayant appartenu à divers époux , & ayant été esclave de differens maîtres , se trouve enfin destinée pour être l'épouse très-chaste de JESUS-CHRIST !

V. 21. Mais quiconque vous rend le mal

qui vous est dû , croit avec une entière certitude , que si vous l'éprouvez pendant sa vie , il sera couronné ; si vous l'affligez , il sera délivré ; & si vous le châtiez , il pourra obtenir miséricorde .

Si c'est une marque du culte qu'on rend à Dieu , de croire avec certitude , qu'il éprouve ses serviteurs afin de les couronner ; qu'il les afflige afin de les délivrer , & que lorsqu'il les châtie , c'est afin de leur donner lieu d'espérer sa miséricorde ; c'est donc une marque qu'on perche visiblement contre ce culte qui est dû à Dieu , lorsque non seulement on ne croit pas avec certitude ces vérités de la foi , mais que l'on murmure même contre les épreuves des afflictions & contre tous les châtiments miséricordieux de la main de Dieu . Ainsi il est vrai de dire , que toutes les fois qu'étant châtiés , affligés , & éprouvés , nous regardons tous ces châtiments comme nous venant seulement de la part des hommes ou des démons , nous manquons à rendre à Dieu le culte que nous lui devons proprement comme à notre Dieu , en blessant d'une manière très-criminelle sa Providence , sa miséricorde , & sa justice : car la foi de sa Providence nous oblige à croire avec certitude , qu'il n'arrive rien sans son ordre dans le monde . Sa miséricorde nous assûre , qu'il nous est utile étant ses enfans d'être châtiés par la main divine de son amour . Et sa justice nous apprend , que tout péché méritant d'être puni , nous devons beaucoup désirer nous-mêmes qu'il punisse en nous ce qu'il y trouve d'opposé à sa souveraine pureté .

¶. 25. *Et Raphael le saint Ange du Seigneur, fut envoyé pour les guérir tous deux, comme les prières de tous les deux avoient été présentées au Seigneur en même-temps.*

Quel rapport y avoit-il entre deux personnes si éloignées l'une de l'autre; entre un homme âgé, devenu aveugle, & qui étoit pere d'un fils déjà grand; & une fille mariée sept fois, dont les sept maris avoient été étrouffés par le démon? Ce rapport n'étoit sans doute que dans le dessein éternel de Dieu sur ces deux personnes, qu'il vouloit unir d'une maniere très-sainte par le mariage de l'une avec le fils de l'autre, afin qu'il fût proposé à toute la postérité comme le modèle de tous les saines mariages. Il falloit bien que dans la vûe de Dieu ce fût quelque chose de très-grand, puisqu'il choisit pour cela un Ange, & qu'il lui ordonna de venir converser avec les hommes, comme s'il avoit été un homme. Cet Ange se nommoit *Raphael*, d'ua nom qui marquoit qu'il étoit *un medecin envoyé de Dieu* pour guérir Tobie de la perte de sa vûe, & pour délivrer Sara de l'opprobre qui la faisoit soupirer avec tant de larmes en se voyant accusée d'être meurtrière de sept maris.

On peut demander comment ce qui est dit en ce lieu; *Que les deux prières de Tobie & de Sara furent exaucées*, est véritable; puisque l'un & l'autre avoient prié Dieu; si c'étoit sa volonté, qu'il les tirât de ce monde, où ils voyoient la Religion & l'innocence accablées par tant d'outrages; & que cependant l'un vécut ensuite encor plus de quarante ans, & que

*Efius
in hunc
locum.*

L'autre fut mariée au jeune Tobie , comme on le verra bien-tôt. Il est aisé de répondre , qu'ils furent tous deux exaucés , non pas en ce qu'ils obtinrent précisément ce qu'ils demandoient ; mais parceque Dieu leur accorda quelque chose qui devoit leur être plus avantageux. Ou bien , comme ils s'étoient en cela abandonnés à la volonté de Dieu , leur priere fut exaucée , en ce que cette divine volonté accomplit en eux ce qui devoit procurer la plus grande gloire. Et l'Ecriture nous donne une excellente instruction dans cet exemple , qui nous assûre que si nous prions comme Tobie & comme Sara avec une humble soumission à la volonté de Dieu , notre priere ne peut être rejettée ; & qu'encore que nous ne soyons peut-être pas exaucés en la maniere que nous l'avons demandé , nous le serons plus avantageusement pour notre salut , & d'une maniere plus conforme à ce que Dieu demande de nous. Ainsi il arrive très-souvent qu'une personne prie Dieu de lui rendre la santé , ou la vue , ou l'ouïe , sans qu'elle puisse l'obtenir. Et cependant si sa priere a été humble & pleine de foi , il est vrai de dire , comme il est dit en ce lieu , que *sa priere est exaucée devant la gloire du Dieu souverain* , qui lui refusant en apparence ce qu'elle demande , le lui accorde d'une maniere toute spirituelle qui contribue à son salut éternel.

Mais ne peut-on pas demander encore , s'il étoit donc nécessaire d'envoyer du ciel un Ange à Tobie pour le guerir , & pour procurer le mariage du jeune Tobie son fils avec la chaste Sara ? Est - ce quo la toute - puissance de Dieu avoit

besoin du ministere visible d'un de ces Esprits celestes , qui conversat plusieurs jours avec les hommes , & qui mangeât avec eux comme un autre homme , pour faire ce que sa seule vo-

Bern. in Ps. 90. ser. 12. num. 3. lonté pouvoit operer en un instant ? Et qui est

me , finon pourriture ; & qu'est autre chose l'enfant de l'homnie qu'un ver de terre ? Et ce pendant , ô mon Dieu , vous n'ordonnez pas seulement à vos Anges qu'ils ayent soin de lui ; mais même vous lui envoyez votre Fils unique ; vous lui envoyez votre Saint-Esprit , & enfin vous lui promettez de lui faire voir votre visage adorable.

Qu'y a-t-il donc d'étonnant & d'incroyable dans ce que dit l'Ecriture ; *Que Raphael l'ange du Seigneur fut envoyé pour guérir Tobie & Sara* ; puisque l'Ange du grand conseil , le Verbe éternel , & le Dieu de tous les Anges est bien descendu en terre pour converser parmi les hommes ? Le serviteur , comme dit J e s u s - C h r i s t même , n'est pas plus grand que le maître . Et le Fils de Dieu s'étant revêtu d'une vraie chair comme la nôtre pour nous apprendre par sa vie sainte à renoncer au péché , & pour détruire le regne du péché par sa mort ; l'Ange , qui est son ministre destiné pour servir à notre salut , a bien pu sans doute se revêtir par son ordre d'une apparence de chair pour venir trouver Tobie de sa part , & pour procurer , non seulement la guérison de ses yeux , mais le mariage très-saint de son fils avec Sara . Que si Dieu n'a fait ce prodige qu'une seule

fois pour un tel sujet , il a voulu nous faire connoître par ce seul exemple , que ce qu'il a fait une fois d'une maniere exterieure & visible , il le fait toujours invisiblement à l'égard de ceux qui s'engagent dans le mariage avec un esprit de pieté & avec la crainte du Seigneur ; c'est-à-dire , que son Ange les conduit dans tous leurs pas , & qu'il les préserve à tous momens de la fureur du démon , selon cet oracle du prophete Roi : *Que le Seigneur a donné ordre à ses Anges , afin qu'ils nous gardent dans toutes nos voies.* Ps. 90.





CHAPITRE. IV.

1. **T**OBIÉ croyant donc que Dieu exauceroit la priere qu'il lui avoit faite de pouvoir mourir , appella à lui son fils Tobie //

2. & lui dit : Mon fils , écoutez les paroles de ma bouche , & mettez - les dans votre cœur comme un fondement solide .

3. Lorsque Dieu aura recù mon ame , ensevelissez mon corps , & honorez votre mere tous les jours de sa vie .

4. Car vous devez vous souvenir de ce qu'elle a souffert , & à combien de perils elle a été exposée , lorsqu'elle vous portoit en son sein .

¶. 1. qui avoit alors environ vingt ans .

GITURA
cùm To-
bias pu-
taret ora-
tionem tuam exaudi-
ri ut mori potuisset ,
vocavit ad se Tobiam
filitum suum ,

2. dixitque ei : Au-
di , fili mi , herba oris
mei , & ea in corde
tuo , quasi fundamen-
tum construe .

3. Cùm acceperit
Deus animam meam ,
corpus meum sepeli :
& hñmorem habebis
matri tuae omnibus
diebus vita ejus :

4. memor enim
esse debes , quæ &
quanta pericula passa-
sit propter te in ute-
ro suo .

5. Cùm

sein.

5. Cum autem &
ipsa compleverit tem-
pus viræ suæ, sepelias
eam circa me.

6. Omnibus autem
diebus viræ tuæ in
mente habeto Deum :
& cave ne aliquando
peccato consentias, &
prætermittas præcepta
Domini Dei nostri.

7. Ex substantia tua
fac eleemosynam, &
noli avertire faciem
tuam ab ullo paupere :
ita enim fieri ut nec à te
avertatur facies Do-
mini.

8. Quo modo potue-
ris, ita esto miseri-
cors.

9. Si multum tibi
fuerit, abundantter tri-
bue : si exiguum tibi
fuerit, etiam exiguum
libenter impertiri stu-
de.

10. Præmium enim
bonum tibi thesaurizas
in die necessitatis.

11. Quoniam ele-
mosyna ab omni pec-
cato & à morte li-

¶. 7. lett. substance,

5. Et quand elle aura aussi
elle-même achevé le temps
de sa vie, ensevelissez-la au-
près de moi.

6. Ayez Dieu dans l'esprit
tous les jours de votre vie,
& gardez-vous de consentir
jamais à aucun péché, & de
violer les préceptes du Sei-
gneur notre Dieu.

7. Faites l'aumône de vo-
tre bien [¶], & ne détournez
votre visage d'aucun pau-
vre : car de cette sorte le
Seigneur ne détournera
point non plus son visage
de dessus vous.

8. Soyez charitable en la
maniere que vous le pour-
rez.

9. Si vous avez beaucoup
de bien, donnez beaucoup ;
si vous en avez peu, ayez
soin de donner de ce peu
même de bon cœur.

10. Car vous vous amas-
serez ainsi un grand tre-
sor & une grande récom-
pense pour le jour de la ne-
cessité.

11. Parceque l'aumône
délivre de tout péché & de

la mort, & qu'elle ne laisse-
ra point tomber l'ame dans
les tenebres.

12. L'aumône sera le su-
jet d'une grande confiance
devant le Dieu suprême
pour tous ceux qui l'auront
faite.

13. Veillez sur vous, mon
fils, pour vous garder de
toute impureté; & hors vo-
tre femme seule, évitez tout
ce qui peut tendre au crime.

14. Ne souffrez jamais
que l'orgueil domine ou
dans vos pensées, ou dans
vos paroles: car c'est par
l'orgueil que tous les maux
ont commencé.

15. Lorsqu'un homme
aura travaillé pour vous,
payez-lui aussi-tôt ce qui lui
est dû pour son travail; &
que la récompense du mer-
cenaire ne demeure jamais
chez vous.

16. Prenez garde de ne
faire jamais à un autre ce
que vous seriez fâché qu'on
vous fît.

17. Mangez votre pain
avec les pauvres & avec
ceux qui ont faim, & cou-
vrez de vos vêtemens ceux

berat; & non patie-
tur animam ire in tene-
bras.

12. Fiducia magna
erit coram summo
Deo eleemosyna, om-
nibus facientibus eam.

13. Attende tibi,
fili mi, ab omni forni-
catione, & præter uxo-
rem tuam nunquam pa-
tiaris crimen scire.

14. Superbiari num-
quam in tuo sensu, aut
in tuo verbo dominari
permittas: in ipsa enim
initium sumpit omnia
perditio.

15. Quicunque tibi
aliquid operatus fuerit,
statim ei mercedem re-
stitue, & merces mer-
cenarii tui apud te om-
nino non remaneat.

16. Quod ab alio oce-
ris fieri tibi, vide ne tu
aliquando alteri facias.

17. Panem tuum
cum esurientibus &
egenis comedere, & de
vestimentis tuis nudos
tege.

qui sont nuds.

18. Panem tuum & vinum tuum super sepulturam justi constitue, & noli ex eo manducare & bibere cum peccatoribus.

19. Consilium semper a sapiente perquirere.

20. Omni tempore benedic Deum: & pete ab eo, ut vias tuas dirigat, & omnia consilia tua in ipso permaneant.

21. Indico etiam tibi, fili mi, dedisse me decem talenta argenti, dum adhuc infantulus essem, Gabelo, in Rages civitate Medorum, & chirographum ejus apud me habeo:

22. & ideo perquire quo modo ad eum pervenias, & recipias ab eo supra memoratum pondus argenti, & restituas ei chirographum suum.

23. Noli timere, fili mi: pauperem quidem vitam gerimus, sed multa bona habebimus, si timuerimus Deum,

18. Mettez votre pain & votre vin sur le tombeau du juste, & gardez-vous d'en manger & d'en boire avec les pecheurs.

19. Demandez toujours conseil à un homme sage.

20. Benissez Dieu en tout temps, & demandez-lui qu'il conduise & rende droites vos voies, & ne faites fond que sur lui pour tous vos desseins.

21. Je vous avertis aussi, mon fils, que lorsque vous n'étiez qu'un petit enfant, j'ai donné dix talents d'argent à Gabelus, qui demeure dans la ville de Rages au pays des Medes; & que j'ai la promesse entre mes mains.

22. C'est pourquoi faites vos diligences pour l'aller trouver, & pour retirer de lui cette somme d'argent, & lui rendre son obligation.

23. Ne craignez point, mon fils: il est vrai que nous sommes pauvres; mais nous aurons beaucoup de bien,

E ii

nous craignons Dieu , si & recesserimus ab omnibus nous nous retirons de tout peccato , & fecerimus bene. peché , & que nous faisions de bonnes œuvres.



EXPLICATION DU CHAPITRE IV. *SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.*

*. 7. *Faites l'aumône de votre bien , & ne détournez votre visage d'aucun pauvre ; car de cette sorte le Seigneur ne détournera point non plus son visage de dessus vous , &c.*

Ces avis que Tobie donne à son fils , lorsqu'il regardoit sa mort comme étant prochaine , & qu'il croyoit que Dieu l'avoit exaucé en voulant bien le retirer de ce monde , ont toujours été estimés comme un excellent abrégé & comme un précis de ce qui regarde la pieté. Ils sont très - intelligibles , & ils n'ont besoin que d'être lus avec respect & avec foi. C'est une divine semence qui demande seulement une terre préparée pour la recevoir ; c'est-à-dire , un cœur docile & rempli de la crainte du Seigneur. Elle y germera sans doute , & y

portera d'excellens fruits qui produiront la vie éternelle.

Ce qu'il dit touchant l'aumône est très-remarquable. *Faites l'aumône de votre bien* ; c'est-à-dire, d'un bien qui soit véritablement à vous, & qui vous appartienne légitimement ; car l'aumône qui se fait du bien d'autrui, n'est pas une aumône, mais un vol ; & bien loin de nous attirer les regards favorables de notre Dieu, comme il est marqué ici, elle ne peut que l'irriter contre nous.

¶. 8. Soyez charitable en la maniere que vous le pourrez.

Cet avis est d'une grande étendue ; & l'on peut dire que nul homme n'en est exempt, quelque pauvre qu'il puisse être ; car en quelque état qu'on soit, il est impossible qu'on n'ait de quoi donner aux autres ; ou bien l'on a de l'argent ; ou l'on a du pain ; ou l'on a quelques habits ; ou si l'on manque de toutes ces choses, l'on peut rendre quelques services corporels ; ou l'on a quelques avis & quelques paroles charitables à donner à ceux qui sont affligés, & on leur témoigne une charité compatissante qui les console, & qui leur tient lieu en quelque façon d'aumône. Que si un verre d'eau froide donné au nom du Seigneur doit avoir sa récompense, il est visible que tous peuvent aspirer à la récompense de l'aumône, pourvu que le cœur soit rempli de charité, puisque cette charité est fécondé pour se diversifier en mille manières, & qu'elle est une espece de trésor dans le cœur de ceux qui ne possèdent aucun trésor sur la terre.

Mais ce même avis de Tobie qui regarde tous les hommes , & les pauvres comme les riches , apprend néanmoins plus particulièrement aux riches à donner sincèrement *en la manière qu'ils le peuvent* ; c'est - à - dire , selon leur pouvoir , & sans se flatter sur les prétendues nécessités où leur avarice & leur excessive ambition les engage . L'exemple d'un Dieu qui s'est dépouillé de toute sa gloire & de toutes ses richesses pour vivre avec nous dans l'humiliation & la pauvreté , devroit bien sans doute porter ces riches à se dépouiller au moins pour l'amour des pauvres de ce qui ne leur est pas absolument nécessaire , & de ce que le seul luxe rend nécessaire à la vanité de leurs dépenses superflues . S'ils vouloient faire quelque attention à ces paroles de Tobie qui étoit pauvre , & qui exhorte son fils à l'aumône , lui disoit : *Qu'il s'amasseroit par ce moyen un grand trésor & une excellente récompense pour le jour de la nécessité* ; c'est - à - dire , pour le jour auquel en mourant il auroit lui-même un très - grand besoin de la divine miséricorde ; sans doute qu'ils craindroient moins de se dépouiller de quelque argent en faveur des pauvres , puisqu'ils pourroient s'assurer par là un trésor de grâce , de miséricorde & de gloire , pour un jour qui fera pour tous les riches qui auront été sans miséricorde , un jour d'une nécessité & d'un vuide épouvantable .

V. 11. Parceque l'aumône délivre de tout peché & de la mort , & qu'elle ne laissera point tomber l'âme dans les ténèbres.

Nous voyons dans un autre endroit de l'E-

criture, que le prophete Daniel conseilla au *Daniel* prince le plus orgueilleux qui fut jamais, sçà⁴ voir à Nabuchodonosor, de racheter ses pechés par ses aumônes. Et le Sage nous assûre : Que *Ecli.* 3. de même que l'eau éteint le feu lorsqu'il est le 33. plus ardent, l'aumône résiste aux pechés. De toutes ces autorités & d'autres semblables de l'Ecriture, qui nous prouvent les effets puissans de l'aumône, en nous assûrant, selon qu'il est dit ici, qu'elle délivre de tout peché & de la mort, nous ne devons pas conclure qu'il suffit à un pecheur de donner l'aumône pour être sauvé, sans qu'il renonce à son peché. Car ce seroit regarder Dieu comme un méchant Juge qu'on pourroit corrompre avec de l'argent. Dieu ne peut manquer de condamner le peché, & il n'y a point d'aumône qui puisse lui rendre un cœur agreable tant qu'il est encore attaché au crime. Mais ce qui est dit ici se peut expliquer facilement par soi-même. L'aumône donc délivre de tout peché & de la mort, en ce que Dieu accorde misericordeusement sa grace à ceux qui font de pures & de véritables aumônes, c'est-à-dire, par un esprit de pieté ; qu'il les fait heureusement relever de leurs pechés & ressusciter à la grâce, & qu'en vûe de cette charité qu'ils font aux autres pour l'amour de lui, il leur fait aussi miséricorde, leur pardonnant & leurs pechés & la peine même qui est dûe pour leurs pechés, selon la juste esperance que nous en donne cet oracle de la vérité : Qu'heureux sont *Mattb.* ceux qui exercent la miséricorde, parc⁵ qu'ils trouveront eux-mêmes miséricorde.

*Efius
in hunc
locum.*

Quant à la seconde chose que dit Tobie : Que l'aumône ne laissera point tomber l'ame dans les tenebres , saint Augustin fait sur cela une excellente reflexion. Tobie , dit ce Saint , étoit aveugle : & cependant il enseignoit à son fils la mini voie de Dieu. Celui qui étoit dans les tenebres disoit avec assurance : *Mon fils , faites des aumônes ; car les aumônes ne laissent point tomber l'ame dans les tenebres.* Vous voyez qu'il y a une autre lumiere que celle des sens , qui éclaire l'ame de l'homme juste ; puisque celui qui avoit perdu les yeux du corps disoit à son fils , Qu'en faisant l'aumône on ne tomboit point dans les tenebres ; & qu'étant privé de la lumiere corporelle , il se trouvoit en état de donner aux autres un conseil très-sage pour obtenir la véritable lumiere. Il ne craignit point que son fils ne dît au fond de son cœur : Mais , mon pere , n'avez-vous pas fait des aumônes ; & cependant vous voilà aveugle ? Comment donc me dites-vous que les aumônes ne souffrent point qu'on tombe dans les tenebres ; puisque vous êtes vous-même dans les tenebres , après avoir fait beaucoup d'aumônes ? Ce pere très-éclairé connoissoit de quelle lumiere il parloit alors à son fils. Il connoissoit ce qu'il voyoit par les yeux de l'homme interieur & spirituel. Le fils donnoit la main à son pere , afin qu'il pût marcher sur la terre. Et le pere donnoit la main à son fils pour le conduire jusques au ciel. *Filius patri porrigit manum , ut ambularet super terram : & pater filio , ut habitaret in celo.*

V. 14. Ne souffrez jamais que l'orgueil de-

mine ni dans vos pensées ni dans vos paroles ; car c'est par l'orgueil que tous les maux ont commencé.

Il entend par cette *domination* de l'orgueil, la même chose que saint Paul a voulu depuis exprimer par *le regne du péché*. Il ne faut pas se persuader que le péché puisse être détruit entièrement en nous durant cette vie, qui est appellée une guerre continue. Qui dit *guerre*, dit combat. Et qui dit *combat*, dit des ennemis à combattre. Nous aurons donc au dedans de nous tant que nous vivrons, un fonds de péché & un fonds d'orgueil, que Dieu nous laisse, comme il laissa autrefois aux Israélites des ennemis qu'il ne défit pas entièrement, pour nous être une matière d'exercice continuels, & pour donner lieu à l'épreuve de notre fidélité & de notre humble patience. Ainsi quand Tobie disoit à son fils : *Ne souffrez jamais que l'orgueil domine ni dans vos pensées, ni dans vos paroles ;* & quand saint Paul a dit depuis à tous les Chrétiens : *Que le péché ne regne point dans votre corps mortel,* ils vouloient nous faire entendre, qu'encore qu'il ne soit pas en notre pouvoir de déraciner entièrement cet orgueil, & de tarir tout-à-fait cette source corrompue du péché, il ne faut jamais souffrir qu'il domine & qu'il regne en nous par le consentement criminel de notre propre volonté ; car c'est cet orgueil qui a été l'origine & de la perte des anges, & de la perte des hommes ; & ainsi tout le malheur a commencé dans le monde par l'orgueil ; *in ipsa Rom. c. enim initium sumpsit omnis perditio ;* & comme ^{12.}

la perte de l'ange & de l'homme a commencé par l'orgueil , la perte des autres hommes est une suite de ce même orgueil , étant vrai de dire avec l'Ecriture : *Que l'âme ne se brise qu'après qu'elle a été élevée par l'orgueil.*

Proverb. 16. 18. & 18.

12. ¶ 18. Mettez votre pain & votre vin sur le tombeau du juste ; & gardez-vous d'en manger & d'en boire avec les pocheurs.

*Eftius
in hunc
locum.*

Quelques payens ont été dans cette superstition , de s'imaginer que les morts avoient encore besoin de viandes ; ce qui les portoit à mettre à manger & à boire sur leurs sepulcres . D'autres , non tant par erreur , que par une mauvaise coutume , faisoient préparer de magnifiques festins sur les tombeaux de leurs proches . Et ils en usoient ainsi plutôt par une vaine ostentation , que par un pieux dessein . Mais l'avis que donne Tobie à son fils étoit plein de piété & de justice . Car il ne parloit que des banquets de charité que l'on faisoit à la mort *des justes* , c'est-à-dire , des Israélites qui étoient morts dans la crainte du Seigneur , & où les pauvres & les serviteurs de Dieu étoient invités . C'étoit une aumône que l'on faisoit en faveur des morts . Et saint Paulin releve beaucoup ce que fit un jeune Seigneur Romain , lorsqu'après la mort de sa femme , il fit assembler dans l'Eglise de saint Pierre tous les pauvres qui étoient dans Rome , & nourrit charitalement , dit ce Pere , ces vrais défenseurs de nos âmes , faisant cette aumône pour le soulagement de l'âme de celle qu'il pleuroit , qui étoit fille de l'illustre sainte Paule ; *lacrimas corporis fundens , elemosynam anima infun-*

*Paulin.
epift. 33.
p. 287.*

*dens, patronos animarum nostrarum pauperes in
aulam Apostoli congregasti.*

Il est vrai que ce qui s'étoit pratiqué très-saintement du temps même des Israélites , comme il paroît par cet avis de Tobie ; & depuis l'établissement de l'Eglise parmi les Chrétiens , qui préparoient dans un esprit de piété ces mêmes banquets sur les tombeaux des Martyrs , où ils invitoient les pauvres à venir manger avec eux , dégenera depuis dans des dissolutions & des débauches , qui obligèrent saint Ambroise de les défendre dans l'Eglise de Milan dont il étoit Archevêque. Et saint Augustin nous apprend , que faire Monique sa mere ayant voulu pratiquer à Milan , où elle l'avoit suivi , ce qu'elle avoit vu jusqu'alors en usage dans l'Eglise d'Afrique , aussi-tôt qu'elle eut appris que ce saint Prélat , pour lequel elle avoit un profond respect , l'avoit interdit dans son Eglise , elle défera humblement à cette ordonnanee; mais c'étoit l'abus que saint Ambroise condamnoit dans cette pratique , qui par elle-même étoit toute de charité.

Aussi l'on peut remarquer dans l'avis même que le saint homme Tobie donna à son fils , qu'il songea à prévenir cet abus qui porta depuis saint Ambroise à interdire entièrement les banquets qui y servoient d'occasion : *Et gardez - vous bien , lui dit - il , d'en manger & d'en boire avec les pocheurs ; c'est - à - dire , ou avec les infidèles , ou avec des hommes abandonnés au desordre. Car ces viandes que vous offrirez à Dieu pour les morts , sont destinées principalement aux pauvres & à ceux qui crai-*

Augst.

Confess.

l. 6. c. 2.

Idem

epist. 64.

gnent Dieu , parceque leurs prieres lui sont agreeables & dignes d'être exaucées.

Eftius remarque fort bien , que Tobie n'aurroit pas recommandé à son fils d'en user ainsi à la mort des justes , s'il n'avoit cru que cette œuvre de misericorde regardoit en quelque façon ces justes mêmes ; c'est-à-dire , qu'elle pouvoit procurer quelque soulagement à leur ame , selon que le dit saint Paulin : d'où l'on infere que ce paſſage peut confirmer l'utilité de l'obligation & de l'aumône qu'on fait dans l'Eglise Catholique pour le repos de l'ame des morts.

¶. 20. Benissez Dieu en tout temps ; & demandez - lui qu'il conduise & rende droites vos voies ; & que tous vos desseins demeurent fermes en lui.

Tob. 2.
14.

Il appartenloit proprement à un homme comme Tobie , à qui l'Ecriture rend ce témoignage : Qu'étant devenu aveugle & pauvre , il demeura immobile dans la crainte du Seigneur , & qu'il rendit graces à Dieu dans tout le temps de sa vie : d'avertir son fils de benir Dieu en tout temps ; c'est-à-dire , dans le temps de l'affliction & de la plus grande pauvreté , comme dans le temps de la plus grande prospérité . Son exemple donnoit en cela un grand poids à ses paroles , & il parloit à son fils plus fortement par sa conduite que par ses discours . Demandez à Dieu , ajoute-t-il , qu'il conduise & rende droites vos voies ; c'est-à-dire , reconnoissez premierement que vous êtes incapable de vous conduire vous-même ; & en étant convaincu , adressez-vous à celui qui étant la vérité , ren-

dra vos voies droites en les dressant sur cette divine regle. Vous serez conduit sûrement ayant ainsi Dieu même pour guide ; mais prenez garde que tous vos desseins demeurent fermes en-lui ; c'est-à-dire , que ni le desit de quelque bien que ce puisse être , ni la crainte de quelque mal dont vous puissiez être menacé n'ait point la force de vous éloigner jamais de ce que la volonté de Dieu vous prescrit ; mais qu'elle soit l'unique regle à laquelle vous vous attachiez inyiolablement dans tous vos desseins.

¶. 21. *Je vous avertis aussi , mon fils , que lorsque vous n'étez qu'un petit enfant , j'ai donné dix talens d'argent à Gabelus , qui demeure dans la ville de Ragès , &c.*

Saint Ambroise a admiré la conduite de Tobie & son extrême desinteressement : il étoit pauvre & dans une grande nécessité : & ce-
Ambrof.
in Tob. c.
2. ton. 2.
p. 183.
 pendant regardant moins sa nécessité que celle des autres , il ne songe point à redemander une somme considerable qu'il avoit prêtée , & qui auroit pu lui être d'un grand secours dans l'état où il se trouvoit ; il n'y pense que lorsqu'il croit être proche de sa mort , & qu'il regarde comme une action de justice de ne pas priver son fils d'une chose qui lui étoit dûe legitimement ; *non tam cupiens commodatum reposcere , quam sollicitus ne fraudaret heredem.*

Le même Saint prend occasion de nous faire remarquer dans cet exemple la difference prodigieuse qui se rencontre entre la conduite de Tobie & celle de ces ames basses attachées

si cruellement à leur intérêt, qui profitent avec joie de l'extrême nécessité où sont leurs frères, pour s'enrichir sous prétexte de leur faire quelque bien, lorsqu'en leur prétant de leur superflu, elles en tirent en même-temps une usure défendue & criminelle ; au lieu d'imiter la sainte générosité de Tobie, qui étant pauvre, ne se pressa point de demander à Gabe-lus ce que la nécessité même où il se trouvoit, & la charité qu'il devoit à sa famille serabloit l'engager à retirer promptement, & qui fut encore sans comparaison plus éloigné d'en souhaiter aucun profit, quoiqu'après beaucoup de temps, & dans le besoin qu'il souffroit lui-même.

¶. 23. Ne craignez point, mon fils. Il est vrai que nous sommes pauvres ; mais nous aurons beaucoup de bien si nous craignons Dieu, si nous nous retirons de tout péché, & si nous faisons de bonnes œuvres.

Qui ne diroit que c'est un pere chrétien qui parle à son fils dans le temps de la loi nouvelle ? Il avoit perdu ses yeux ; & il étoit dans la pauvreté. Mais étant riche en piété, il tiroit du bon trésor de son cœur cette grande vérité, Qu'un homme qui a la crainte de Dieu, & qui s'éloignant du mal fait tout le bien qu'il peut faire, ne peut manquer d'être riche ; soit que dès ce monde Dieu lui rende avec usure, comme à Job, les biens qu'il avoit perdus ; soit que Dieu, après avoir enrichi son ame par la perte des biens temporels, & par l'épreuve de plusieurs afflictions, se reserve à lui donner dans le ciel un trésor auquel tous les biens de

C H A P I T R E I V.

79

la terre ne meritent pas d'être comparés. Si nous sommes donc saisis de crainte étant pauvres, jettons les yeux de notre foi sur ce pere aveugle & pauvre , qui encourageoit son fils à ne rien craindre que de ne pas craindre le Seigneur , & de n'avoir pas assez d'horreur du péché. Et soyons très-convaincus que toute autre crainte que nous avons pour ce qui regarde toutes les choses temporelles, est une preuve de la foiblesse de notre foi , qui nous empêche d'envisager dans la pauvreté que nous souffrons les desseins de la providence , qui en détachant notre cœur des biens de la terre, nous rend dignes de posséder tous les trésors de Dieu même.





CHAPITRE V.

1. **A** lors Tobie répondit à son pere , & lui dit : Mon pere , je ferai tout ce que vous m'avez commandé .

TUNC respon-
dit To-
bias pa-
tri suo ,
& dixit : Omnia quæ-
cunque præcepisti mi-
hi faciam , pater .

2. Mais je ne sai comment je pourrai retirer cet argent . Cet homme ne me connoît point , & je ne le connois point aussi ; comment me ferai -je connoître à lui ? Je ne sai pas même le chemin par où l'on peut aller en ce pays-là .

2. Quomodo autem pecuniam hanc requiri-
ram , ignoro : quod signum dabo ei ? Sed neque viam , per quam
pergatur illuc , ali-
quando cognovi .

3. Alors son pere lui répondit : J'ai son obligation entre les mains , & aussi-tôt que vous la lui ferez voir , il vous rendra cet argent .

3. Tunc pater suus respondit illi , & dixit : Chirographum qui-
dem illius penes me habeo : quod dum illi , ostenderis , statim re-
stituet .

4. Mais allez chercher présentement quelque hom-

4. Sed perge nunc ,
& inquire tibi ali-
quem

Quem fidelem virum,
qui ear tecum salvâ
mercede suâ : ut, dum
adhuc vivo , recipias
eam.

5. Tunc egressus
Tobias , invenit ju-
venem splendidum ,
stantem præcinctum ,
& quasi paratum ad
ambulandum.

6. Et ignorans quodd
Angelus Dei esset ,
salutavit eum , & di-
xit : Unde te habe-
mus , bone juvenis ?

7. At ille respon-
dit : Ex filiis Israël.
Et Tobias dixit ei :
Nostri viam , quæ du-
tit in regionem Me-
dorum ?

8. Cui respondit :
Novi : & omnia iti-
nera ejus frequenter
ambulavi , & mansi
apud Gabelum fra-
trem nostrum , qui
moratur in Rages ci-
vitate Medorum , quæ
posita est in monte
Ecbatani.

9. Cui Tobias ait :
Sustine me obsecro ,
donec hæc ipsa nun-
ciam patri meo.

me fidelle , qui puise aller
avec vous en le payant de
se peine , afin que vous re-
ceviez cet argent pendant
que je vis.

5. Tobie étant sorti en-
suite , trouva un jeune-
homme fort bien fait ,
qui étoit ceint , & comme
prêt à marcher .

6. Et ne sachant pas
que ce fût un ange de Dieu ,
il le salua , & lui dit : D'où
venez-vous ? , mon bon
jeune-homme ?

7. Il lui répondit : Je viens
d'avec les enfans d'Israël .
Tobie lui dit : Savez-vous
bien le chemin qui conduit
au pays des Medes ?

8. L'Ange lui répondit :
Je le sais , j'ai fait souvent
tous ces chemins ; & j'ai
demeuré chez Gabelus no-
tre frere , qui demeure en
la ville de Rages au pays des
Medes , qui est situé sur la
montagne d'Ecbatanes .

9. Tobie lui repliqua ,
Je vous supplie d'attendre
ici un peu jusqu'à ce que
j'aye rapporté à mon père ce

¶ 6. autr. D'où êtes-vous ?

¶ 7. autr. Je suis un des enfans d'Israël .

que vous venez de me dire.

10. Alors Tobie étant rentré rapporta ceci à son pere, lequel admirant cette rencontre, lui ordonna de prier ce jeune - homme d'entrer.

11. Etant donc entré, il salua Tobie, & lui dit : Que la joie soit toujours avec vous.

12. Tobie lui répondit : Quelle joie puis-je avoir, moi qui suis toujours dans les tenebres, & qui ne voi point là lumiere du ciel ?

13. Le jeune - homme lui répondit : Ayez bon courage, le temps approche auquel Dieu vous doit guérir.

14. Alors Tobie lui dit : POURREZ-vous mener mon fils chez Gabelus en la ville de Ragès au pays des Medes ? Et quand vous serez de retour, je vous donnerai ce qui vous sera dû pour votre peine.

15. L'Ange lui dit : Je le menerai, & vous le ramènerai.

16. Tobie lui repartit : Dites-moi, je vous prie, de

10. Tunc ingressus Tobias, indicavit universa hæc patri suo. Super quæ admiratus pater, rogavit ut introiret ad eum.

11. Ingressus itaque salutavit eum, & dixit : Gaudium tibi sit semper.

12. Et ait Tobias : Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris sedeo, & lumen cæli non video ?

13. Cui ait juvenis : Forti animo esto, in proximo est ut à Deo cureris.

14. Dixit itaque illi Tobias : Nunquid poteris perducere filium meum ad Gabelum in Ragès civitatem Medorum ? & cum redieris, restituam tibi mercedem tuam.

15. Et dixit ei Angelus : Ego ducam & reducam eum ad te.

16. Cui Tobias respondit : Rogo te,

indica mihi , de qua quelle famille êtes-vous ,
domo , aut de qua de quelle tribu ?

17. Cui Raphael
angelus dixit : Genus
quæris mercenarii ,
an ipsum mercena-
rium , qui cum filio
tuo cat ?

18. Sed ne forte
sollicitum te reddam ,
Ego sum Azarias
Ananiae magni filius.

19. Et Tobias re-
pondit : Ex magno
genere es tu. Sed pe-
to ne irascaris quod
voluerim cognoscere
genus tuum.

20. Dixit autem
illi Angelus : Ego fa-
num ducam , & fa-
num tibi reducam si-
lium tuum.

21. Respondens au-
tem Tobias , ait : Be-
nè ambuleris , & sit
Deus in itinere vestro ,
& Angelus ejus co-
mitetur vobiscum .

22. Tunc paratis
omnibus quæ erant
in via portanda , fe-
cit Tobias vale pa-
tri suo & matri suis ,
& ambulaverunt am-
bo simul .

17. L'ange Raphael lui
répondit : Est-ce là famille
du mercenaire qui doit
conduire votre fils , ou le
mercenaire lui-même que
vous cherchez ?

18. Mais dépeur que je
ne vous donne de l'inquié-
tude , je suis Azarias fils du
grand Ananias .

19. Tobie lui répondit :
Vous êtes d'une race illus-
tre. Mais je vous supplie de
ne vous point fâcher , si j'ai
désiré de connître votre
race .

20. L'Ange lui dit : Je
menerai votre fils en bon-
ne santé , & je vous le ramè-
nerai de même .

21. Tobie lui répondit :
Que votre voyage soit heu-
reux ; que Dieu soit avec
vous dans votre chemin ,
& que son Ange vous ac-
compagne toujours .

22. Alors ayant préparé
tout ce qu'ils devoient por-
ter dans leur voyage , To-
bie dit adieu à son pere & à
sa mere , & ils se mirent
tous deux en chemin .

F ij

23. Aussi tôt qu'ils furent partis, sa mère commença à pleurer & à dire : Vous nous avez ôté le bâton de notre vieillesse, & vous l'avez éloigné de nous.

24. Plût-à-Dieu que cet argent pour lequel vous l'avez envoyé, n'eût jamais été.

25. Le peu que nous avions nous suffissoit pour croire que ce nous étoit une assez grande richesse que de voir notre fils avec nous.

26. Tobie lui répondit : Ne pleurez point, notre fils arrivera là sain & sauf, & il reviendra aussi vers nous dans une parfaite santé ; & vous le verrez de vos yeux.

27. Car je croi que le bon Ange de Dieu l'accompagne, & qu'il règle tout ce qui le regarde, & qu'ainsi il reviendra vers nous plein de joie.

28. A cette parole sa mère cessa de pleurer, & elle se tut.

23. Cumque profecti essent, cœpit mater ejus flere, & dicere : Baculum senectutis nostræ tulisti : & transmisisti à nobis.

24. Nunquam furiset ipsa pecunia pro qua misisti eum.

25. Sufficiebat enim nobis paupertas nostra, ut divitias computaremus hoc, quod videbamus filium nostrum.

26. Dixitque ei Tobias : Noli flere, salvis pervenies filius noster, & salvis revertetur ad nos, & oculi sui videbunt illum.

27. Credo. Enim quod Angelus Dei bonus comitetur ei, & benè disponat omnia, quæ circa eum gerantur, ita ut cum gaudio revertatur ad nos.

28. Ad hanc vocem cessavit mater ejus flere, & tacuit.





EXPLICATION D'U CHAPITRE V.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 7. *I* *L lui répondit : Je viens d'avec les enfans d'Israël.*

L'ange Raphael apparoissant à Tobie sous la forme d'un jeune-homme très-bien fait, & se présentant à lui dans le moment qu'il alloit chercher quelqu'un qui pût lui servir de guide dans son voyage, comme il le vid ceint & en la posture d'une personne qui étoit prête à marcher, il le salua, & se hazarda de lui demander d'où il étoit. La réponse que lui fait l'Ange en lui disant ; *Qu'il venoit d'avec les enfans d'Israël*, a donné lieu à quelques-uns de demander s'il ne mentoit point ; puisqu'étant un Ange, il venoit véritablement de la part de Dieu, qui l'envoyoit pour Tobie & pour Sara, & non *d'avec les enfans d'Israël*. Mais comme les Anges sont appellés dans l'Ecriture, des *Esprits qui tiennent lieu de ministres* Hebr. 1. étant envoyés pour exercer leur ministère en *fa-^{ceur} de ceux qui doivent être les héritiers du*

F iii

salut, il paroît très-naturel de regarder cet Ange comme l'un de ces esprits que Dieu envoyoit pour les enfans d'Israël, & qui étant occupé à ce ministere de leur salut, venoit par son ordre trouver Tobie pour le conduire dans son voyage. Il est donc vrai qu'il venoit *d'avec les enfans d'Israël*, s'il venoit de s'acquitter de son ministere envers les Israélites.

C'est une chose étonnante de voir d'une part cette activité & cette préparation perpetuelle où sont les Anges pour rendre service aux hommes, & pour procurer leur salut par tous les moyens qu'il plait à Dieu de leur découvrir ; & de voir de l'autre cette effroyable stupidité & cette lenteur inconcevable où sont les hommes, même pour tout ce qui regarde leur propre salut. Les uns sont dans la jouissance d'un parfait bonheur, & ne laissent point de travailler de tout leur pouvoir à rendre les hommes heureux, comme s'il manquoit quelque chose à leur souveraine beatitude. Et les autres au contraire sont misérables, & dans l'attente d'une autre misere sans comparaison plus effroyable ; & ils demeurent cependant dans un repos & dans une insensibilité qui passe tout ce qu'on en peut concevoir. Que l'exemple de ces Esprits bienheureux qui s'occupent avec tant de zèle à tout ce qui peut contribuer à notre salut, soit au moins capable de nous exciter, & de nous donner quelque confusion d'une lâcheté si criminelle.

V. 9. *L'Ange lui répondit : Je le sc̄ai ; j'ai fait souvent tous ces chemins, & j'ai demeuré chez Gabelus notre frère, qui demeure en la ville*

de Ragès au pays des Medes , qui est située sur la montagne d'Ecbatanes.

L'ange Raphael ayant à vivre avec Tobie , s'accommode à la maniere ordinaire de parler des hommes ; afin de lui faire entendre qu'il avoit une parfaite connoissance du chemin qui conduisoit à Ragès où demeuroit Gabelus , il lui témoigne qu'il l'avoit fait plusieurs fois ; non qu'il y eût marché comme font les hommes , lui qui étoit un pur esprit ; mais parceque les esprits se portent en un instant d'un lieu dans un autre , & qu'apparemment il avoit souvent reçû des ordres de Dieu pour aller en toutes ces villes où le peuple d'Israël étoit répandu , selon qu'il plaisoit à Dieu de se servir de son ministère pour le salut & la consolation de son peuple.

C'est sans doute en ce même sens qu'on peut expliquer encore ce que l'ange Raphael ajoute : *Qu'il avoit même demeuré chez Gabelus dans Ragès au pays des Medes :* c'est-à-dire , qu'il avoit reçû un ordre de Dieu pour assister particulierement Gabelus dans sa pauvreté & dans sa captivité. *Que s'il l'appelle son frere :* c'est qu'il paroissoit à Tobie sous la figure d'un Israélite comme lui. Mais de plus , les Anges se regardant *comme les compagnons des hommes* Apoc. 19.
10
Item 22.
9. dans le service qu'ils rendent à Dieu , ils peuvent bien les nommer leurs freres. Quelle consolation pour les vrais Israelites , qui , selon là vraie signification de ce mot , s'appliquent sérieusement à regarder Dieu , & à l'unir dans leur conduite , d'être assurés que Dieu daigne ainsi charger ses Anges de prendre le soin de

tout ce qui les regarde , & de demeurer avec eux , comme l'ange Raphael demeura avec Gathelus , pour les assister & les soutenir dans leurs besoins , & les proteger contre tous leurs ennemis ! Que si nous ne voyons point des yeux du corps ce qui se passe alentour de nous , il faut que la lumiere de la foi supplée au defaut des sens ; & que ce que l'Ecriture nous atteste être arrivé dans ces anciens temps à l'égard du peuple de Dieu , nous soit une preuve convainquante de ce qui arrive encore tous les jours à notre égard ; puisque ce qui se passoit alors étoit proprement , comme dit saint Paul , ^{1. Cor. 10. 11. Rom. 15.} une figure de ce qui nous regardoit nous-mêmes ; & que tout ce qui est écrit l'a été , selon cet Apôtre , pour nous servir d'instruction à nous autres qui nous rencontrons à la fin des temps .

¶. 12. 13. L'Ange étant entré salua Tobie , & lui dit : Que la joie soit toujours avec vous . Tobie lui répondit : Quelle joie puis-je avoir , moi qui suis toujours dans les tenebres , & qui ne voi point la lumiere du ciel ? Le jeune-homme lui répondit : Ayez bon courage ; le temps approche auquel Dieu vous doit guérir .

Ce que l'ange Raphael dit à Tobie , en lui souhaitant la joie , étoit une maniere de se saluer ; & peut-être aussi un avis qu'il lui donnoit de ne pas trop écouter la tristesse naturelle que les sens pouvoient bien lui inspirer après la perte qu'il avoit faite de ses yeux . La réponse de Tobie fait connoître , qu'il n'étoit pas en effet insensible à cet accident . Et l'on est même surpris , de ce que celui à qui l'E-

ériture a rendu ce témoignage ; *Qu'il ne s'at- Tob. 2.
trista &c ne murmura point contre Dieu de ce 13. ¶
qu'il l'avoit frappé par cette plaie , mais qu'il 15.*
lui rendit graces dans tous les jours de sa vie ;
dit ici à l'Ange qui lui avoit souhaité la joie :
*Quelle joie puis-je avoir , moi qui suis toujours
dans les tenebres , & qui ne vois point la lumiere
du ciel ? Il semble en effet qu'il y a de la con-
tradiction entre rendre toujours graces à Dieu ,
& être dans la tristesse . Cependant puisque l'E-
criture nous assure , qu'il rendit graces à Dieu
en tout temps , il faut sans doute que cette
action-de-grace ne soit pas incompatible avec
la tristesse dont nous parlons . Ainsi l'on peut
dire , que la vertu de Tobie n'étoit pas une
vertu de Stoïcien , & qu'elle ne consistoit pas
en ce qu'il ne sentoit point le mal qui lui étoit
arrivé lorsqu'il étoit tout-d'un-coup devenu
aveugle ; mais en ce que le sentant , non seu-
lement il n'en murmuroit point contre Dieu ,
mais qu'il lui offroit ses actions-de-grâces tous
les jours , comme à celui qu'il savoit être tout
rempli de misericorde pour ses serviteurs , lors
même qu'il les affligeoit .*

Que s'il demande présentement à l'Ange qui
lui souhaite la joie ; *Quelle joie il pouvoit avoir
étant toujours dans les tenebres & privé de la
lumière du ciel , c'est peut-être pour lui témoi-
gner , non seulement que l'état où il se trou-
voit n'étoit pas un état de joie par lui-même ;
mais encore que les opprobres qu'il recevoit
de la part de ses amis & de sa femme lui fai-
soient avec beaucoup de raison aspirer à la lu-
mière du ciel , qui lui étoit infiniment désira-*

ble dans l'extremité où il se voyoit reduit.

Le silence qu'il garda après la réponse que lui fit l'Ange , lorsqu'il l'assura ; *Que le temps étoit proche que Dieu le vouloit guerir* , semble pouvoir confirmer ce sentiment. Car on ne voit point qu'à cette parole de l'Ange , qui paroissot assez claire , il ait témoigné ni aucune joie , ni aucun empressement pour être gueri. Et l'on ne sauroit assez s'étonner du peu de curiosité qu'il eut en ce point , n'ayant fait aucune demande pour savoir comment ce qu'on lui disoit pourroit arriver. Il se contenta de demander à cet Ange qu'il prenoit pour un jeune-homme , s'il pourroit mener son fils chez Gabellus en la ville de Rages.

*. 17. *L'ange Raphael lui répondit : Est-ce la famille du mercenaire qui doit conduire votre fils , ou le mercenaire lui-même que vous cherchez ?*

Ce qui est de même que s'il lui eût dit : D'où vient que vous vous embarrassez de vouloir connoître quelle est ma famille ? Et ne vous suffit-il pas d'avoir rencontré un guide tel que vous le cherchiez , qui soit prêt d'accompagner votre fils dans son voyage pour le prix que vous voudrez lui donner ? C'étoit ainsi que Raphael se cachoit sous l'apparence d'un mercenaire ; pour rendre service à Tobie sans être connu.

Que si néanmoins nous examinons de plus près la réponse de Raphael , nous y pourrons reconnoître quelle étoit la véritable intention de Tobie dans cette curiosité apparente. Car il est certain qu'étant aussi sage & aussi pieux

qu'il étoit , il se devoit assurer , autant qu'il étoit en son pouvoir , de la naissance de celui qu'il devoit donner pour guide à son fils dans son voyage ; & il avoit lieu d'apprehender , qu'un jeune-homme qui ne lui étoit pas connu , ne fût pas peut-être aussi sage & aussi réglé qu'il le devoit être pour accompagner le jeune Tobie , qu'il avoit eu soin d'élever toujours dans la pieté & dans la crainte de Dieu. Lors donc que l'Ange lui demanda ; *si c'étoit la famille du mercenaire , ou le mercenaire lui-même qu'il cherchoit* , l'on pourroit peut-être expliquer ce-ci , comme s'il avoit voulu lui faire entendre , qu'il comprenoit bien , qu'en lui demandant quelle étoit sa famille , il lui demandoit qui il étoit lui-même.

¶. 18. 19. Mais depuis que je ne vous donne de l'inquiétude , Je suis Azarias fils du grand Ananias. Tobie lui répondit : Vous êtes d'une race illustre. Mais je vous supplie de ne vous point fâcher , si j'ai désiré de connoître votre race.

Un ancien Pere nous fait remarquer , que si telui qui paroisoit à Tobie sous la forme d'un jeune-homme lui avoit dit : Je suis l'ange Raphael , il l'auroit épouvanté tout-d'un-coup , & se seroit mis hors d'état de lui rendre le service dont l'ordre de Dieu l'avoit chargé. Il falloit donc , ajoute-t-il , que Tobie s'étant rendu digne par sa charité énvers les morts & par ses aumônes , d'avoir un Ange pour servir de guide à son fils , & pour le guérir lui-même , que cet Ange se cachât à lui ; ce qu'il fit en lui disant : *Je suis Azarias fils du grand Ananias.*

*Apud
Augusto.
ser. 226.
de temp.
In appen.
de divers.
serm. 65.
tom. 10.*

Cette réponse surprend d'abord , & porte à croire qu'il est difficile de la justifier de mensonge. Mais il est bon avant que de l'éclaircir , de se bien convaincre que les Anges continuellement attentifs à regarder & à aimer la vérité qui est Dieu même , ne peuvent jamais mentir , ni blesser en aucune sorte cette vérité adorable. Ce principe étant supposé , les Interpretes expliquent ceci en cette maniere. De même , disent-ils , que les actions des Anges conversant parmi les hommes , ne doivent pas être regardées comme des actions humaines , mais comme des actions semblables en apparence à celles des hommes , & qui néanmoins signifient quelque chose de différent ; par exemple , lorsqu'ils paroissent manger , ils nous font connoître qu'ils jouissent devant Dieu d'une viande & d'un breuvage invisible & immortel ; aussi leurs paroles doivent être prises plutôt comme des signes qui expriment certains mystères , que selon leur signification propre & naturelle. Ces paroles : *je suis Azarias fils du grand Ananias* , se doivent donc expliquer d'une maniere figurée , de cette sorte. *Azarias* signifie , secours de Dieu : Et *Ananias* , ou *Hananéel* , comme le porte le texte Hebreu , signifie , grace & don de Dieu. Ainsi l'ange Raphael marquoit par cette réponse figurée , qu'il étoit véritablement envoyé de Dieu pour l'aider & lui procurer plusieurs graces. Car les Anges , comme le témoigne saint Gregoire , n'ont point de noms qui leur soient propres ; mais ils se nomment par rapport au ministere pour lequel ils sont envoyés vers les hommes.

*Ephes. in Tob. c. 5.
v. 6.
Tirin.
Menoch.
in hunc locum.*

*Gregor.
Magn. in Evangel.
hom. 34.*

On explique néanmoins encore ces mêmes paroles d'une autre manière , qui paroît fort naturelle. C'est que l'ange Raphael ayant pris véritablement la forme d'Azarias fils du grand Ananias , qui étoient des gens d'un nom illustre parmi Israël , il pouvoit dire , qu'il étoit cet Azarias , en étant vraiment l'image ; de même qu'on voit & dans la Genèse , & ailleurs , Gen. 31. 11-13. que l'Ange de Dieu , qui s'apparoissoit à Jacob ou aux autres patriarches , prenoit lui-même le nom de Dieu , à cause qu'il représentoit sa personne ; & que l'image de saint Pierre ou des autres Saints , s'appelle ordinairement , saint Pierre , ou porte le nom de chaque Saint qu'il représente.

Il est étonnant que Tobie ayant entendu prononcer ce nom illustre d'Ananias , ne s'enquit point comment Azarias son fils se voyoit reduit à gagner sa vie comme un mercenaire . Mais il est assez inutile de vouloir tout penser dans les choses que l'on sait certainement avoir été conduites par la sagesse invisible de l'esprit de Dieu , lequel arrêtoit quand il lui plaisoit toute la curiosité des hommes . Et d'ailleurs il n'est pas fort difficile de s'imaginer , que dans un temps de captivité , telle qu'étoit celle d'Israël , les hommes les plus illustres ayent pu être confondus avec les moins ; puisque tous avoient été enlevés de leur pays & dépouillés de leurs biens .

Le Grec porte , que Tobie répondit à l'Ange , Qu'il étoit son parent ; Qu'il avoit connu Ananias & Jonathas les enfans du grand Samias , lorsqu'il alloit conjointement avec eux .

à Jérusalem pour adorer Dieu , & y offrir les premiers-nés & les decimes ; parcequ'ils ne s'étoient point laissé tromper comme les autres Israélites leurs frères , en s'abandonnant à l'idolatrie .

¶. 26. 27. Notre fils fera son voyage & reviendra vers nous dans une parfaite santé . . . , Car je crois que le bon Ange de Dieu l'accompagne , & qu'il règle tout ce qui le regarde , & qu'ainsi il reviendra vers nous plein de joie .

*Ephes. Cornel. à Lapid. in
bunc loc.*

Ces paroles de Tobie ne sont pas moins fortes sans doute que l'exemple de Raphaël , pour nous convaincre que Dieu a confié le soin des hommes aux Anges , & qu'il se sert de leur ministère pour les conduire durant cette vie au milieu de tant de perils dont ils sont environnés . Que s'il a daigné leur confier le soin de notre salut , on ne peut nier qu'ils n'interviennent aussi pour nous : & qu'ainsi c'est contre toute sorte de raison que les herétiques de ces derniers temps ont osé nier que les Saints ayent aucune connoissance de ce qui regarde les vivants . Car puisque les Anges sont chargés de leur conduite , il faut nécessairement qu'ils connoissent ce qui les regarde . Et s'il est vrai qu'ils connoissent leurs besoins , comment seroit-il possible que la charité qu'elles unit très-étroitement avec eux , se dispensât d'offrir à Dieu ces mêmes besoins des personnes dont la conduite leur est confiée ? Aussi nous avons déjà remarqué , que le saint ange Raphaël présentoit devant le Seigneur la priere de Tobie , lorsqu'il prioit avec larmes , & qu'il ensevelissoit les morts .

Le Fils de Dieu a parlé lui-même de ces Esprits bienheureux qui sont établis les gardiens des hommes, lorsqu'il dit pour empêcher qu'on ne scandalise les petits ; *Que leurs Anges veillent sans cesse le visage du Peuple éternel.* On doit donc avoir une grande confiance en ces saints ministres de notre Dieu, qui bien qu'appliqués à regarder cet objet souverainement aimable qui fait leur bonheur, ne laissent pas de s'abaisser charitalement vers nous, afin de nous accompagner, comme dit ici Tobie, & de régler toutes choses pour notre avantage. Mais combien en même-temps devons-nous apprendre de ne nous pas tenir inviolablement unis à ces fidèles protecteurs de notre salut, & de ne pas coopérer avec eux à ce qui est capable de procurer notre vrai bien ? Et qui peut comprendre l'ingratitude & le malheur de celui qui quitte volontairement la compagnie & la conduite du saint Ange que Dieu même lui a donné pour ami, afin de se joindre à son ennemi, & de le suivre dans tout ce qu'il lui inspire pour le perdre ?





C H A P I T R E VI.

TOBIÉ se mit donc en chemin, suivi du chien de la maison ; & il demeura pour la première nuit dans un lieu proche du fleuve du Tigre.

2. Etant allé laver ses pieds, un très-grand poisson sortit de l'eau pour le devorer.

3. Ce qui l'ayant rempli de frayeur, il jeta un grand cri, en disant : Seigneur , il se va jeter sur moi.

4. L'Ange lui dit : Prenez-le par les ouies , & entraînez -le à vous. Ce qu'ayant fait, il le tira à terre ; le poisson commença à faire quelques mouvements & à se débattre à ses pieds.

5. Alors l'Ange lui dit : Vuidez les entrailles

ROFECTUS est autem Tobias, & canis sequetus est cum , & mansit primâ mansione juxta fluvium Tigris.

1. Et exivit ut lavaret pedes suos , & ecce pisces immanis exivit ad devorandum eum.

3. Quem expavescens Tobias clamavit voce magnâ , dicens : Domine , invadit me.

4. Et dixit ei Angelus : Apprehende branchiam ejus , & trahere eum ad te. Quod cum fecisset , attraxit eum in siccum , & palpitare cœpit ante pedes ejus.

5. Tunc dixit ei Angelus : Exentera hunc

hunc pisces, & cor
ejus, & fel, & jecur
reponere tibi: sunt enim
haec necessaria ad me-
dicamenta utiliter.

& prenez-en le cœur, le
fiel & le foie, parcequ'ils
vous seront nécessaires
pour en faire des reme-
des très-utiles.

6. Quod cùm fe-
cisset, assavit carnes
ejus, & secum tule-
runt in via: cetera sa-
lierunt, quæ suffice-
rent eis, quo usque
pervenirent in Rages
civitatem Medorum.

6. Ce qu'ayant fait, il
fit aussi rôtir *une partie de*
sa chair //, qu'ils emporte-
rent avec eux: ils salerent le
reste, qui leur devoit suffire
jusqu'à ce qu'ils arrivassent
à Ragès au pays des Medes.

7. Tunc interroga-
vit Tobias Angelum,
& dixit ei: Obladro-
te, Azaria frater, ut
dicas mihi, quod re-
medium habebum ista
quæ de pisce servare
jussisti?

7. Alors Tobie s'adres-
sant à l'Ange, lui dit: Mon
frère Azarias, je vous sup-
plie de me dire quels sont
les remèdes que l'on peut
tirer de ce que vous avez
voulu que nous gardassions
de ce poisson.

8. Et respondens An-
gelus, dixit ei: Cor-
dis ejus particulam si
super carbones ponas,
fumus ejus extricat
omne genus démo-
niorum, sive à viro,
sive à muliere, ita ut
ultrà non accedat ad
eos.

8. L'Ange lui répondit :
Si vous mettez sur les char-
bons un morceau du cœur //,
la fumée qui en sort chasse
toutes sortes de démons,
soit d'un homme, soit d'une
femme, ensorte qu'ils ne
s'en approchent plus.

9. Et fel valer ad
ungendos oculos, in
quibus fuerit albugo.
& sanabuntur.

9. Le fiel est bon pour
oindre les yeux où il y a
quelque taye, & il les gue-
rit.

¶. 6. *lestr.* assavit carnes.

¶. 8. *les Sept.* le cœur & le foie.

10. Tobie lui dit ensuite : Où voulez - vous que nous logions ?

11. L'Ange lui répondit : Il y a ici un homme qui s'appelle Raguel , qui est de vos proches & de votre tribu. Il a une fille nommée Sara , qui est unique , n'ayant ni fils ni filles hors elle seule.

12. Tout son bien vous doit revenir , & il faut que vous épousiez cette fille.

13. Demandez la donc à son pere , & il vous la donnera en mariage.

14. Tobie lui répondit : J'ai oui dire qu'elle avoit déjà épousé sept mariis , & qu'ils sont tous morts : & on m'a dit aussi qu'un démon les avoit tués.

15. Je crains donc que la même chose ne m'arrive aussi ; & que comme je suis fils unique , je ne cause à mon pere & à ma mere une affliction capable de conduire leur vieillesse jusqu'au tombeau.

16. L'ange Raphael lui repartit : Ecoutez-moi , &

10. Et dixit ei Tobias : Ubi vis ut maneamus ?

11. Respondensque Angelus , ait : Est hic Raguel nomine , vir propinquus de tribu tua , & hic habet filiam nomine Saram , sed neque masculum , neque feminam , ullam habet aliam praeter eam.

12. Tibi debetur omnis substantia ejus , & oportet eam te accipere conjugem.

13. Pete ergo eam à patre ejus , & dabit tibi eam in uxorem.

14. Tunc respondit Tobias , & dixit : Audio quia tradita est septem viris , & mortui sunt : sed & hoc audiui , quia dæmonium occidit illos.

15. Timeo ergo , ne forte & mihi hæc eveniant : & cum sim unus parentibus meis , deponam senectutem illorum cum tristitia ad inferos .

16. Tunc Angelus Raphael dixit ei : Audi

me, & ostendam tibi
qui sunt, quibus præ-
valere potest dæmo-
nium.

17. Hi namque qui
conjugium ita susci-
piunt, ut Deum à se
& à sua mente exclu-
dant, & suæ libidini
ita vacent sicut equus
& mulus quibus non
est intellectus, habet
potestatem dæmo-
nium super eos.

18. Tu autem cùm
acceperis eam, ip-
gressus cubiculum per
tres dies continens
esto ab ea, & nihil
aliud, nisi orationi-
bus vacabis cum ea.

19. Ipsa autem no-
cte, incenso jecore
piscis, fugabitur dæ-
monium.

20. Secundà verò
nocte, in copulatione
sanctorum patriarcharum
admittéris.

21. Tertiâ autem
nocte, benedictionem
consequéreris, ut filii
ex vobis procreentur
incolumes.

22. Transactâ au-

je vous apprendrai qui sont
ceux sur qui le démon a du
pouvoir.

17. Lorsque des personnes
s'engagent dans le maria-
ge, de maniere qu'ils ban-
nissent Dieu de leur cœur
& de leur esprit, & qu'ils
ne pensent qu'à satisfaire
leur brutalité comme les
chevaux & les mulets qui
sont sans raison, le démon
a pouvoir sur eux.

18. Mais pour vous après
que vous aurez épousé cer-
te fille, étant entré dans la
chambre, vivez avec elle
en continence pendant
trois jours, & ne pensez
à autre chose qu'à prier
Dieu avec elle.

19. Cette même nuit
mettez dans le feu le foie
du poisson, & il fera fuir
le démon.

20. La seconde nuit vous
serez associé aux saints Pa-
triarches.

21. La troisième nuit vous
recevrez la benédiction de
Dieu, afin qu'il naîsse de
vous deux des enfans dans
une parfaite santé.

22. La troisième nuit

étant passée , vous prendrez cette fille dans la crainte du Seigneur , & dans le desir d'avoir des enfans, plutôt que par un mouvement de passion , afin que vous ayez part à la benediction de Dieu , ayant des enfans de la race d'Abraham.

tem terriâ nocte , accipies virginem cum timore Domini , amore filiorum magis quam libidine ductus , ut in semine Abraham benedictionem in filiis consequaris.





EXPLICATION

D U

CHAPITRE VI.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 5. *A* Lors l'Ange lui dit : *Vuidez ce poisson, & prenez-en le cœur, le fiel & le foie, parcequ'ils vous seront nécessaires pour en faire des remèdes très-utiles.*

Les Interpretes sont fort en peine de connoître quel a été ce poisson monstrueux, qui sortit de l'eau dans le temps que Tobie alla se laver les pieds dans le Tigre, & qui pensa le devorer. Les uns ont dit que c'étoit une baleine ; les autres un crocodile, & d'autres enfin un certain poisson dont il est parlé dans Pline, Plin. l. 22. c. 7. qui est fort grand & très-carnacier ; dont les dents sont faites en forme de scie, & dont la vûe même imprime de la terreur. Les plus habiles rejettent absolument les deux premiers sentimens ; la baleine étant un monstre de mer, & non un poisson du Tigre ; outre que Tobie n'auroit jamais pu l'entrainer à soi tout seul ; & le crocodile n'étant point de là nature des poissons qui ont des ouies, & qui se debattent.

G 111

étant hors de l'eau , selon qu'il est dit de celui - ci , mais vivant également & dans l'eau & sur la terre. C'est donc au dernier qu'on s'est arrêté , comme à celui qui paroît avoir plus de rapport avec ce que l'Ecriture en dit ici ; parceque le même Historien dont on a parlé , témoigne que ce poisson a un très-grand fiel , dont la propriété naturelle est de détacher & de nettoyer les tayes qui se forment sur les yeux.

Quoi qu'il en soit , on ne doit point regarder ce qui arriva alors comme un effet du hazard ; mais comme quelque chose de naturel , & comme un effet visible de la providence & de la toute-puissance de celui qui avoit daigné envoyer son Ange pour accompagner son serviteur : car tout est miraculeux & divin dans cette histoire. Ainsi il faut nous représenter que le même Dieu qui commanda si long-temps depuis à saint Pierre d'alter à la mer , d'y jeter sa ligne , de tirer à soi le premier poisson qui s'y prendroit , d'ouvrir sa gueule , d'y prendre une piece d'argent de quatre drachmes qu'il y trouveroit , & de la donner pour lui & pour soi à ceux qui étoient commis pour recevoir le tribut , étoit celui qui par l'opération de sa vertu invisible conduisit alors au bord du Tigre ce grand poisson. Il remplit d'abord Tobie de frayeur. Mais il n'étoit envoyé que pour l'affûter plus sensiblement de la divine protection , par la maniere dont Raphael lui parla , & par la force que Dieu même lui donna , lorsqu'il entraîna sur la terre ce monstre qui le vouloit devorer. Et il étoit destiné encore pour lui

*Marsh.
17. 26.*

procéder un double remède tant pour lui-même, que pour son pere.

Comme nous devons, selon la doctrine de saint Augustin, chercher principalement JESUS-CHRIST dans les saintes Ecritures, nous pourrons bien regarder avec un Ancien sous la figure de ce grand poisson qui sortit du Tigre, &^{Apud August.} de sanct. Tobie, JESUS-CHRIST même, que saint Augustin nous témoigne avoirs aussi été représenté par cet autre poisson que les Apôtres trouverent sur les charbons étre venant de la pesche après sa résurrection. Le Seigneur, dit-il, donna à rhanger à ses disciples de ce poisson qu'ils trouvèrent sur les charbons, auquel il fit ajouter quelques-uns de ceux qu'ils avoient pêchés, & du pain qu'ils apperçurent au même liet. Ce poisson rôti, « continue-t-il, nous figure JESUS-CHRIST dans sa Passion : *Pisces affus Christus est passus.* » Il est endore lui-même ce pain vivant qui est descendu du ciel. Et c'est avec lui que l'Eglise s'incorpore pour pouvoir participer à l'éternelle beatitude.

En suivant cette pensée de saint Augustin, ne pourront-on pas bien dire avec un ancien Pere, Que ce grand poisson qui sortit du Tigre, en apparence pour dévorer le jeune Tobie, & qui venoit en effet pour lui servir de nourriture & de remède, nous figureroit JESUS-CHRIST, qui étant sorti dans le cours des siecles du milieu des eaux ; c'est-à-dire, du milieu des peuples, pour paroître dans le monde, a dû remplir tous les hommes de frayeur, comme s'il étoit venu pour venger son pere &

pour consumer tant de criminels par les rigueurs de sa justice ? Mais les hommes ayant été les plus forts en apparence , se sont rendu maîtres de ce grand poisson , lui ont ouvert les entrailles en lui ouvrant le côté , en ont tiré le cœur , le fiel & le foie ; c'est-à-dire , ont retiré de son sang qu'ils ont répandu , & de toutes les parties de son corps les plus nécessaires à la vie qu'ils lui ont ôtée , des remèdes tout divins , & pour chasser le démon , & pour éclairer le monde qui étoit dans l'aveuglement .

*S. Optat.
Milvus.
contra
Parmen.
lib. 3.
sub ini-
tium.*

C'est ce poisson tout divin , dit un saint Pere , qui étant plongé dans les eaux du batême , les rend par la force de sa sainte invocation , une piscine sacrée d'une vertu efficace pour le salut des pecheurs . Et l'on trouve même , selon la remarque de ce Pere , dans l'assemblage des lettres qui composent le mot Grec ἥπας , qui signifie poisson , le commencement de tous les noms augustes qui appartiennent à J E S U S - C H R I S T ; scávoir , *Iesus Christus* , *Déus filius* , *saluator* . C'est ce poisson tout mystérieux qui en un sens est venu pour nous devorer : c'est-à-dire , pour nous changer heureusement en la substance de son corps mystique ; de la même manière qu'il fut ordonné à celui qui le représentoit dans l'Eglise , de tuer & de manger tous les animaux impurs : c'est-à-dire , les infidèles , pour les faire entrer dans le corps de J E S U S - C H R I S T .

¶. 8. 9. L'Ange lui répondit : Si vous mettez sur les charbons une partie de son cœur , la fumée qui en sort chasse tous les démons , soit d'un homme , soit d'une femme , en sorte qu'ils ne

s'en approchent plus. Son fiel est bon pour oindre les yeux où il y a quelque râye, & il les guerit.

L'on peut demander avec quelques Interpretes, si c'étoit une vertu nouvelle attachée au cœur & au foie de ce poisson, qui chassoit ainsi les démons. Quelques uns n'ont pu le croire. Mais rien n'empêche sans doute que l'on ne croye que Dieu l'y avoit imprimée naturellement ; puisque ceux qui ont quelque connoissance de la nature sont très-convaincus, que le démon agissant souvent avec des choses naturelles pour causer du mal aux hommes, ce mal peut aussi être repoussé par la vertu qu'il a plu à Dieu d'imprimer pour notre avantage dans plusieurs simples. Nous pouvons bien cependant ajouter avec un Auteur, cornel. à Lep. que la vertu naturelle que la main du Tout-puissant avoit imprimée dans ces parties du poisson qui fut entraîné sur la terre par Tobie, fut visiblement secondée par le saint ange Raphael ; puisqu'il est dit dans la suite, qu'en même-temps que Tobie mit une partie du foie du poisson sur les charbons, cet esprit céleste se rendit maître du démon, & le lia dans le desert de la haute Egypte.

Un savant Auteur a cru que ce que l'Ange disoit à Tobie se pouvoit peut-être expliquer encore d'une maniere spirituelle & figurée ; & qu'ainsi en lui ordonnant de brûler le cœur & le foie de ce poisson, c'est comme s'il lui avoit fait entendre en termes obscurs ce que l'Eglise chante dans ses hymnes : Brûlez les reins & le foie malade avec un feu saluaire : *Lumbos jecur-*

*Eftius
in hunc
locum.*

que morbidam adare igne congruo ; c'est-à-dire, que comme le cœur marque l'esprit & la volonté, & le foie la concupiscence qui est renfermée dans le sang, il l'avertissoit par le signe de cette figure extérieure, que s'il vouloit mettre en fuite le démon, il falloit que le feu ardent de l'amour de Dieu embrasât son cœur, & qu'il moderât l'ardeur des sens & de la concupiscence ; parceque d'un cœur ainsi embrasé par la charité, la priere s'élevoit comme un encens & comme un parfum excellent, qui se portoit jusqu'à Dieu, & avoit la force de chasser, ainsi que le dit J E S U S - C H R I S T même, les démons les plus obstinés. *Hoc geniu non ejicitur nisi per orationem, &c.*

*Matth.
17. 20.*

Mais disons encore, en suivant la première explication que les saints Peres nous ont engagé à donner à ce passage, que ç'a été proprement *le cœur* de ce poisson mysterieux mis sur les charbons ; c'est-à-dire, l'ardeur de la charité ineffable de J E S U S - C H R I S T consumé sur le bûcher de la croix, qui a imprimé de la frayeur à tous les démons ; que son sang divin représenté par *son foie*, & consumé par le feu de ce même amour, a poussé jusqu'au ciel une fumée & un parfum d'une vertu toute-puissante contre toute la fureur des esprits malins ; & que l'aromate de sa Passion & de sa croix figurée par *le sel*, a eu la force, comme le dit un Ancien, de guérir l'aveuglement & d'éclairer de nouveau les yeux du monde. *Per amaritudinem felis afflatus est cactus, & illuminatus est mandas.* C'est de sa chair toute divine que tous ceux qui sont conduits par Ra-

*Apud
August.
de sanct.
serm. 18.*

phael, comme Tobie; c'est-à-dire tous les filles, sont nourris pendant cette vie mortelle, figurée par le voyage de ce saint homme.

Saint Prosper expliquant aussi cette histoire dans le même sens que nous venions de représenter; c'est - à - dire, faisant l'application de cette figure à J E S U S - C H R I S T, dit : *Que ce poisson divin étant devenu le remede souverain du monde par le feu de sa Passion, guerit ainsi la Pecheresse lorsqu'il chassa sept démons du fond de son cœur : Qu'il nourrit de lui-même ses disciples sur le rivage après sa resurrection; & qu'il s'offre encore à tout le monde en qualité de nourriture sous la figure de ce poisson mysterieux, qui ayant été comme rôti par l'ardeur de ses souffrances, tire comme du milieu de ses entrailles des remèdes tout-puissans dont nous sommes tous les jours & éclairés & nourris. Satiens ex scipso in littore discipulos, & toti se offerent mundo ihesu, piscis in sua passione decotias, cujus ex interioribus remediis quotidie illuminamur & passemur.*

Prosper.
de pro.
mif. part.
2. c. 39.

*. t. i. 12. Il y a ici un homme qui s'appelle Ragnot, qui est de vos proches & de votre tribu. Il a une fille nommée Sara, qui est unique... Tous son bien vous doit revenir, & il faut que vous épousiez cette fille.

Ni Tobie le pere, ni Tobie le fils n'avoient point parlé à Raphaël, à ce qui paraît, d'aucun mariage. Mais Dieu qui avoit sur eux ses desseins, chargea l'Ange qui conduisoit ce jeune-homme, de lui procurer un mariage aussi saint que fut celut dont il est parlé ici. On

*Eftius
in hunc
locum.
Num. 36.
C' 27.*

peut demander comment cet Ange lui dit : *Que tout le bien de Ruguel lui étoit dû, & qu'il falloit qu'il épousât sa fille unique nommée Sara.* A quoi l'on répond, que par la loi de Moïse il avoit été ordonné que si une fille n'avoit point de frere, elle devoit épouser quelqu'un de ses proches & de sa tribu, afin que les biens qui avoient été partagés entre les tribus & les familles, ne passassent point en d'autres tribus & d'autres familles. Tobie étoit donc de la tribu & de la famille de Raguel, c'étoit à lui qu'il appartenoit d'épouser Sara sa fille unique ; & il étoit vrai de dire : *Que tout le bien de Raguel lui étoit dû,* parcequ'il étoit son plus proche parent, comme on le verra ensuite. Peut-être aussi que l'Ange lui parloit de cette sorte, parceque c'étoit un mariage ordonné de Dieu, & que sa sainte volonté devant s'accomplice nécessairement, tout ce bien lui étoit dû selon cet ordre du souverain Maître qui en avoit ainsi disposé.

¶. 17. *Lorsque des personnes s'engagent tellement dans le mariage, qu'ils bannissent Dieu de leur cœur & de leur esprit, & qu'ils ne pensent qu'à satisfaire leur brutalité comme les chevaux & les mulets qui sont sans raison, le démon a pouvoir sur eux.*

La raison qui distingue l'homme d'avec la bête, est capab'e toute seule de lui faire entendre, que c'est pour la generation des enfans qu'il doit songer au mariage ; & que Dieu, comme parle l'Ecriture, a créé l'homme mâle, & femelle pour ce sujet. Que si l'on consulte la lumiere de la pieté & de la foi, l'on sera

*Genes. 1.
Matth.
19.*

encore plus convaincu, que lorsqu'on veut se marier chrétiennement, on doit penser à se rendre digne de donner des saints à l'Eglise, qui servent Dieu en esprit & en vérité. On peut dire cependant qu'il n'y a rien de si rare que ces sortes de mariages ; & qu'il n'est rien au contraire de si commun que de voir des gens qui se marient en la maniere que le Saint-Esprit le représente en ce lieu par la bouche du saint ange Raphael, des gens qui au-lieu d'invoquer Dieu &c. de le prier d'être présent à leur mariage pour le rendre vraiment saint, le bannissent au contraire de leur coeur & de leur esprit, & se portent avec une brutalité de bêtes à une action que le Sacrement & la bénédiction de l'Eglise doit rendre sainte.

Que si l'on faisoit quelque attention à ce que saint Augustin a dit dans son excellent ouvrage de *la Cité de Dieu*, touchant l'admirable pureté qui auroit accompagné la génération des enfans dans le paradis terrestre, en cas que l'homme n'eût point péché ; si l'on consideroit que le mariage étant un Sacrement établi par J E S U S - C H R I S T, tend à reformer avec sa grâce les suites funestes de ce péché ; on travailleroit sans doute avec plus de soin à se rendre digne de toute la grâce qu'il a plu à Dieu d'attacher à un si grand Sacrement, & l'on aspireroit de tout son cœur à acquerir quelque chose de cette admirable pureté qui auroit régné dans le corps de l'homme, si l'homme ne s'eroit point revolté contre son Dieu.

- v. 18. *Mais pour vous, après que vous aurez épousé cette fille, étant entré dans la chambre,*

August.
de Civit.
Dei lib.
14. cap.
21. &
seq.

vivez avec elle en concinence pendant trois jours, & ne pensez à autre chose qu'à prier Dieu avec elle.

C'est le Saint - Esprit qui parle à Tobie par la bouche de cet Ange, & qui lui apprend que le moyen de se sauver de la mort que le démon Asmodée avoit causée aux sept mariés de Sara , étoit de se contenir pendant trois jours par un mouvement de pieté , & d'avoir recours à la priere. Si l'on faisoit à présent quelque proposition de cette nature à ceux qui s'engagent dans le mariage , leur esprit sans doute en seroit effarouché. Aussi l'Eglise n'exige point de ses enfans une conduite si peu proportionnée à leur foiblesse. Mais au moins, lorsqu'elle les fait souvenir en les mariant, de la pureté incomparable du jeune Tobie & de Sara , elle a dessein de leur inspirer , autant qu'il est en son pouvoir , un vrai desir de se conserver dans toute la chasteté conjugale , d'invoquer Dieu au fond de leur cœur , de l'avoir sans cesse présent dans l'esprit , & de le presser par leurs prières de répandre & sur eux-mêmes & sur leurs enfans toutes les bénédictons qu'il a attachées à un mariage qui est digne d'un Chrétien.

¶. 19. 20. 21. *Cette même nuit mettez dans le feu le foie du poisson , & il mettra le démon en fuite. La seconde nuit vous serez associé aux saints Patriarches. La troisième nuit vous receverez la bénédiction de Dieu , ainsi qu'il naîsse de vous deux des enfans dans une parfaite santé.*

L'ange Raphael marque à Tobie trois avantages differens qu'il retireroit de la priere cha-

ste & humble qu'il feroit avec Sara trois nuits de suite, avant que de consumer leur mariage. Le premier étoit, que le démon feroit mis en fuite. Le second, que Tobie feroit associé aux saints Patriarches, c'est-à-dire, qu'il feroit rendu participant des merites & de la sainteté d'Abraham & des autres anciens Patriarches, pour pouvoir vivre chastement avec Sara, ainsi qu'ils avoient vécu avec leurs femmes. Et le troisième, qu'il naîtroit d'eux de saints enfans, qui feroient dignes, comme il est dit dans la suite, de la race d'Abraham.

*Menoch.
in hunc
locum.
Cornel.
Lapid.*





CHAPITRE VII.

1. **L**s entre-
rent ensuite
chez Raguel,
qui les reçut
avec joie.

2. Et lorsque Raguel eut
jeté les yeux sur Tobie, il
dit à Anne sa femme : Que
ce jeune-homme ressemble
à mon cousin !

3. Après cela il leur dit :
D'où êtes - vous, nos jeu-
nes frères ? Ils lui répon-
dirent : Nous sommes de
la tribu de Nephthali, du
nombre des captifs de Ni-
nive.

4. Raguel leur dit : Con-
noissez - vous mon frère //
Tobie ? Ils lui répondirent :
Nous le connaissons.

5. Et comme Raguel di-
soit beaucoup de bien de
Tobie, l'Ange lui dit : To-

NGRÈS-
SI sunt
autem
ad Ra-
guelem,
& suscepit eos Raguel
cum gaudio.

2. **I**ntraensque To-
biām Raguel , dixit
Annae uxori suæ :
Quām similis est ju-
venis iste consobrino
meo !

3. **E**t cūm hæc dixi-
set, ait : Unde estis,
juvenes fratres nostri ?
At illi dixerunt : Ex
tribu Nephthali su-
mus , ex captivitate
Ninive.

4. **D**ixitque illis
Raguel : Nostis To-
biām fratrem meum ?
Qui dixerunt : Novi-
mus.

5. **C**umque mul-
ta bona loqueretur
de eo , dixit Ange-

¶. 2. expl. le Grec ajoute, *Tobie.*

¶. 4. expl. mon cousin germain,

lus

Ius ad Raguelum : Tobias, de quo interrogas, pater istius est.

6. Et misit se Raguel, & cum lacrymis osculatus est cum, & plorans super collum ejus, dixit :

7. Benedictio sit tibi, fili mi, quia boni & optimi viri filius es.

8. Et Anna uxor eius, & Sara ipsorum filia, lacrymatæ sunt.

9. Postquam autem locuti sunt, præcepit Raguel occidi artem, & parari convivium. Cumque horaretur eos discumbere ad prandium,

10. Tobias dixit : Hic ego hodie non manducabo neque bibam, nisi prius petitionem meam confirmes, & promittas mihi dare Saram filiam tuam.

11. Quo audito verbo, Raguel expavit, sciens quid evenerit illis septem viris qui ingressi sunt ad eam,

bie dont vous nous demandez des nouvelles, est le pere de ce jeune-homme.

6. Raguel s'avançant aussi-tôt vint le baiet avec larmes, & pleurant sur son cou, il lui dit :

7. Mon fils, que Dieu vous bénisse ; car vous êtes fils d'un homme-de-bien, d'un homme très vertueux.

8. En même-temps Anne sa femme & Sara leur fille commencerent aussi à pleurer.

9. Après ces entretiens Raguel commanda qu'on tuât un mouton, & qu'on préparât le festin. Et comme il les prioit de se mettre à table,

10. Tobie lui dit : Je ne mangerai & ne boirai point ici aujourd'hui, que vous ne m'ayez accordé ma demande, & que vous ne me promettiez de me donner pour femme Sara, votre fille.

11. Raguel à ses parents fut fait de frayeur, sachant ce qui étoit arrivé à ses sept maris qui s'étoient

approchés d'elle , & il commença à apprehender que la même chose n'arrivât aussi à celui-ci. Etant donc dans cette incertitude , & ne répondant rien à la demande qu'on lui faisait ;

12. l'ange lui dit : Ne craignez point de donner votre fille à ce jeune-homme , parcequ'il craint Dieu , & que votre fille lui est dûe pour épouse : c'est pour cela que nul autre n'a pu l'avoir pour femme.

13. Raguel lui répondit : Je ne doute point que mes prières & mes larmes ne soient venues en la présence de Dieu , & qu'il ne les ait exaucées.

14. Et je croi qu'il a permis que vous soyez venus nous voir , afin que cette fille épousât une personne de sa parenté selon la loi de Moïse ; & ainsi ne donnez point que je ne vous donne ma fille comme vous le desirez .

15. Et prenant la main droite de sa fille , il la mit dans la main droite de Tobie

& timere cœpit ne forte & huic similiter continget : & cum nutaret , & non daret petenti ullum responsum ,

12. dixit ei Angelus : Noli timere dare eam isti , quoniam huic timeati Deum debetur conjux filia tua : propereat alius non potuit habere illam.

13. Tunc dixit Raguel : Non dubito quod Deus preces & lacrymas meas in conspectu suo admiserit .

14. Et credo quoniam ideo fecit vos venire ad me , ut ista conjungeretur cognationi suæ secundum legem Moysi : & nunc noli dubium gerere quod tibi eam tradam .

15. Et apprehendens dexteram filiae sue , dextræ Tobie tradidit , dicens : Deus

C H A P I T R E . VII.

Abraham , & Deus
Isaac , & Deus Jacob
vobiscum sit , & ipse
conjugat vos , im-
pleatque benedictio-
nem suam in vobis.


bie , & lui dit : Que le Dieu
d'Abraham , le Dieu d'I-
saac & le Dieu de Jacob
soit avec vous ; que lui-
même vous unisse , qu'il
accomplisse sa bénédiction
en vous .

16. Et acceptâ
chartâ , fecerunt con-
scriptionem conjugii .

17. Et post hæc
epulati sunt , benedi-
centes Deum .

18. Vocavitque Ra-
guel ad se Abram
uxorem suam , & præ-
cepit ei ut præpararet
alterum cubiculum .

19. Et introduxit
illuc Sarah filiam
suam , & lacrymata
est .

20. Dixitque ei :
Forti animo esto , fi-
lia mea : Dominus
celi dei tibi gaudium
prætendio quod per-
pessas es .

16. Et ayant pris du pa-
piet , ils dressèrent le con-
trat de mariage .

17. Après cela ils fi-
rent le festin en benissant
Dieu .

18. Raguel appella An-
nie sa femme , & lui or-
donna de préparer une au-
tre chambre .

19. Ce qu'ayant exécuté ,
elle y mena Sara sa fille ,
qui se mit à pleurer ,

20. & elle lui dit : Ma
fille , ayez bon courage !
Que le Seigneur du ciel
vous comble de joie après
tant d'afflictions que vous
avez eues .

*V. 18. expl. que celle où Sara avoit couché , lorsque ses sept
maris avoient été tués. Menoch.*





EXPLICATION DU CHAPITRE VII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 8. *E*n même-temps Anne sa femme & Sara leur fille commencèrent aussi à pleurer.

Ces larmes que Raguel, sa femme & sa fille répandirent en reconnaissant Tobie leur proche parent, purent bien venir d'abord d'un certain mouvement de joie mêlée de tristesse, qui s'excita en eux lorsqu'ils apperçurent tout-d'un-coup le fils d'un homme que la nature & la piété leur rendoient si cher, & qu'ils songeoient que la triste captivité sous laquelle ils gemisoient les tenoit ainsi éloignés les uns des autres. Le Grec porte néanmoins, que la raison qui les fit pleurer de cette sorte, fut la nouvelle qu'ils apprirent dans ce même-temps, que le pere de celui à qui ils parloient étoit devenu aveugle; ce qui les toucha extrêmement.

¶. 10. *Tobie lui dit : Je ne mangeraï & ne boirai point ici aujourd'hui , que vous ne*

m'avez accordé ma demande, & promis de me donner en mariage Sara votre fille.

On ne doit pas, selon la remarque d'un Interprète, attribuer ni à imprudence, ni à aucune temerité cette espece de serment par lequel Tobie s'engagea à ne rien manger & à ne rien boire dans cette maison, qu'il n'eût obtenu ce qu'il desiroit. Mais il y a tout sujet de croire, qu'agissant en cette affaire par le conseil de Raphael qui l'avoit porté à faire cette demande, il ne fit rien, & ne dit rien que ce qu'il lui conseilla. Car quoiqu'il ne connût pas encore que c'étoit un Ange qui le conduisoit, mais qu'il le prît pour un homme ; l'experience qu'il avoit déjà faite de sa pieté & de sa sagesse le portoit à le regarder comme une personne très-capable de lui donner le meilleur conseil, & à la lumiere de laquelle il pouvoit se fier entierement.

Que si l'on prétend accuser Tobie de quelque faute, en ce que sur la parole de Raphael, qu'il ne connoissoit pas pour un Ange, il s'avança de faire ce mariage sans l'avoir auparavant communiqué à son pere, il est aisè de répondre, que c'étoit une occasion extraordinaire, où Dieu agissoit en même-temps & extérieurement par le ministere de son Ange, & au fond du cœur de Tobie par le mouvement de sa grace & de son esprit. Ainsi ce jeune-homme se laissant conduire à celui que Dieu & son pere lui avoient donné pour guide, bien loin de rien faire contre son devoir en cette rencontre, donna un exemple de la plus parfaite docilité, lorsqu'il suivit si exactement & les

inspirations secrètes de l'esprit de Dieu , & les conseils du saint compagnon de son voyage. Nous ne voyons point aussi que Tobie le pere ait été surpris ni fâché , lorsque son fils revenant de ce long voyage , lui amena une femme dont il n'avoit point entendu parler. Et il parroit que Dieu disposa également l'esprit du pere & du fils sur le sujet de ce mariage , qui étoit fait dans le ciel par le decret éternel de sa volonté.

Mais on peut encore remarquer avec le même Interprete dans ce que Tobie dit à Râguel , *Qu'il ne mangeroit ni ne boiroit point , qu'il ne lui eût accordé Sara sa fille pour s'épouser , que les fiançailles , & encore plus les mariages ne devroient se faire que dans la sobrieté & la pleine liberté de l'esprit & de la raison ; parce qu'une œuvre aussi sainte que celle-là , sur-tout au temps de la loi nouvelle , où le mariage est un des sept Sacremens de l'Eglise , ne doit se traiter qu'avec pieté & modestie , & par des personnes à qui une sainte sobrieté procure toute la liberté d'un jugement éclairé , pour se conduire non par quelque vaine illusion des sens , mais par la lumiere de la foi , de la pieté & de la raison . Tel est l'esprit de l'Eglise , qui bien que suivi de peu de personnes , ne laisse pas d'être sa regle , que ni toute la sensualité , ni tous les raisonnemens des hommes charnels ne peuvent changer.*

V. 12. *Etant donc dans cette incertitude , & ne répondant rien à la demande qu'on lui faisait , l'Ange lui dit : Ne craignez point de donner votre fille à ce jeune - hontant ; parcequ'il*

traint Dieu , & que votre fille lui est due pour épouse . Et c'est , &c.

Le Grec portes ; qu'après que Tobie eut fait sa demande à Raguel , cet homme équitable exhorte Tobie à manger & à se réjouir avec lui ; & lui dit , qu'il étoit vrai que c'étoit à lui qu'il appartennoit d'épouser sa fille ; mais qu'il se sentoit obligé de lui déclarer , que l'ayant donnée en mariage à sept hommes l'un après l'autre , ils étoient tous morts la nuit même qu'ils devoient consommer le mariage avec elle ; Qu'ainsi il lui conseilloit de ne songer qu'à se réjouir . Le Grec ajoute , que ce fut alors que Tobie protesta à Raguel ; qu'il ne mangeroit point qu'il ne lui eût accordé ce qu'il demandoit . Voici donc peut-être comment la chose se passa entr'eux . Tobie demanda Sara à Raguel pour l'épouser . Raguel qui aimoit Tobie , & qui savoit que les sept mariis qu'il avoit déjà donné à sa fille , avoient été étouffés , se trouva saisi de frayeur , & se tint dans le silence . Tobie le pressa apparemment de lui répondre . Sur quoi Raguel l'exhorta à songer plutôt à manger & à se réjouir avec lui , en lui disant : Qu'à la vérité Sara sa fille lui étoit due comme au parent le plus proche ; mais qu'il étoit obligé de lui déclarer ce qui étoit arrivé à tous les mariis qu'elle avoit eus jusqu'alors ; & qu'ainsi il lui conseilloit de ne penser qu'à se réjouir . Tobie , que l'Ange avoit assuré contre cette crainte , & au cœur duquel Dieu avoit déjà parlé par sa grâce , ne témoigna pas le moindre trouble sur ce sujet . Mais il fut alors ce serment dont on a parlé .

Qu'il ne mangeroit aucune chose que sa démaudre ne lui eût été accordée. Et comme sans doute Raguel étoit encore en suspens sur ce qu'il avoit à faire, l'Ange lui dit ce qui est marqué dans la Vulgate : *Qu'il ne devoit point apprechender de donner sa fille à Tobie, parcequ'il avoit la crainte de Dieu,*

Que si l'on peut admirer la foi de Tobie, qui demeure ferme dans ce que lui avoit dit Raphael ; quoique l'exemple de la mort des sept maris auroit semblé devoir l'étonner, saint Ambroise relevé aussi l'équité de Raguel, qui étant, dit-il, un homme juste, aimoit mieux que Sara sa fille demeurât sans être mariée, que d'exposer un mari à cause d'elle. On le prefait, comme dit encore le même Saint, de marier cette fille. Mais le desir naturel qu'il pouvoit avoir de la marier ne fut point capable de le porter à cacher cet accident à celui-là même qui la demandoit avec de si grandes instances ; & il aimâ mieux de lui découvrir sincèrement, que de paroître avoir voulu le tromper en le lui cachant. Qu'il a décidé, s'écrie ce saint Archevêque, d'une maniere abbreviée toutes les questions que font sur cela les Philosophes ! Ils traitent avec beaucoup d'étendue ce qui regarde les maisons que l'on veut vendre, pour savoir si le vendeur peut en cacher, ou s'il doit en découvrir les defauts. Mais ce lui - ci n'a pas cru pouvoir cacher ce qu'il y avoit de defectueux dans sa propre fille. Et ce qui est le plus remarquable, c'est que ce n'est pas lui qui demandoit à la marier, mais qu'on le prioit au-contraire de la donner en

*Ambrof.
de Offic.
l. 3. c. 4;
+ 4 p. 80.*

mariage. Quam breviter absolvit omnis questiones philosophorum, dum nec filia vitia celanda arbitratus est!

V. 13. 14. Raguel lui répondit : Je ne doute point que mes prières & mes larmes ne soient venues en la présence de Dieu, & qu'il ne les ait exaucées : & je croi qu'il a permis que vous soyez venu nous voir, afin que cette fille épousât une personne de sa parenté, selon la loi de Moïse.

Il semble que Dieu ait agi alors dans le cœur de Raguel pour le porter à ajouter foi à ces paroles de l'Ange qu'il ne regardoit que comme un homme. Car c'est sans doute ce qui lui fait dire dans le moment ; Qu'il ne doute point que les prières qu'il a faites & les larmes qu'il a répandues pour demander au Seigneur qu'il éloigne cet opprobre de sa famille, n'ayent été agréées devant Dieu ; & qu'il croit même que c'est par un ordre de sa providence, que Tobie est arrivé, afin que Sara sa fille en se mariant avec lui, épouse une personne de sa famille, selon l'ordonnance de la loi. A en juger néanmoins par la stricte, il paroît que cette foi de Raguel étoit assez foible, ou qu'au moins elle s'affoiblit depuis, lorsque la crainte qu'il eut que l'accident arrivé à tous les autres ne fut arrivé de même au jeune Tobie, le porta à faire creuser une fosse pour y faire mettre son corps, en cas qu'il fut trouvé mort.

Un Interprete a judicieusement remarqué, que la maniere dont Raguel s'exprime en disant : *Qu'il croyoit que Dieu avoit permis que Tobie vînt, afin que sa fille épousât une per-*

*Menoch.
in hunc
locum.*

somme de sa parenté, selon la loi de Moïse, donnoit lieu de croire que les sept premiers maris de Sara n'étoient point de sa parenté. Et il ajoute que dans un temps de captivité comme celui-là, il auroit été très-difficile d'accomplir la loi en n'épousant que des personnes de sa tribu & de sa famille, parceque toutes les tribus & les familles étoient alors sans aucune distinction mêlées les unes parmi les autres, selon que leurs ennemis, qui les avoient enlevés, les avoient conduits & dispersés en des villes différentes. Aussi comme le dessein de Dieu, en ordonnant cette loi par la bouche de son serviteur Moïse, avoit été d'empêcher que les héritages des tribus ne fussent mêlés, il n'y avoit point à craindre alots que ce mélange arrivât, puisque les Israélites étant éloignés de ces mêmes héritages, & relegués en un pays étranger, ne possedoient la plupart que quelques meubles. Et d'ailleurs, un peuple qui n'avoit pas craint de violer la loi du Seigneur dans les points les plus essentiels de la Religion, en s'abandonnant à l'idolatrie, avoit mérité sans doute que ce qu'il y avoit d'avantageux dans cette loi pour la conservation des tribus & des familles, fût renversé; & que le mélange qu'ils osoient faire des faux-dieux avec le vrai Dieu fût puni en quelque sorte par le mélange du peuple de Dieu avec les peuples des nations, & par cette confusion déplorable de toutes les tribus & de toutes les familles d'Israël.

V. 15. 16. *Et prenant la main droite de sa fille, il la mit dans la main droite de Fabie, & lui dit: Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le*

Dieu de Jacob soit avec vous ; que lui-même vous unisse , & qu'il accomplisse sa bénédiction en vous.
Et ayant pris un papier , ils firent l'écrit du mariage.

La foi & la pieté de ces trois saints Patriarches a toujours été , & sera dans tous les temps en vénération aux vrais fidèles. Dieu a pris plaisir de se nommer particulièrement , le Dieu d'Abraham , le Dieu d'Isaac , le Dieu de Jacob , à cause de leur grande fidélité. C'est pourquoi lorsqu'on invoquoit le Dieu de ces Patriarches , l'on avoit lieu d'espérer , qu'en considération de ses fidèles serviteurs qu'on lui nommoit , & dont il semblait tenir à gloire de se nommer le Seigneur , il écouteroit favorablement les prières & les vœux qu'on lui faisoit.

Raguel en souhaitant que le Dieu de ces Patriarches fût avec Tobie & avec Sara , souhaitoit qu'il répandît sur l'un & sur l'autre toutes les bénédictions d'Abraham , d'Isaac & de Jacob ; & il le prioit de vouloir être avec eux , ainsi qu'il avoit été avec ces grands Saints. Il desire que ce soit lui-même qui les unisse ; parceque c'est Dieu proprement qui fait cette union si étroite entre l'homme & la femme , selon la parole de J E S U S - C H R I S T , qui défend aux hommes de séparer ce que Dieu a joint dans le mariage. *Quod Matth. 19. 6.*
Dens conjunxit , homo non separat : & parceque si Dieu ne forme lui-même l'union des coeurs , cette union extérieure des personnes qui se marient n'est suivie souvent que de funestes divisions , dont on ne voit tous les jours que trop d'exemples.

Il y a lieu d'admirer la sainte simplicité de

ces premiers temps, où l'on voit Raguel faire le mariage de sa fille avec le jeune Tobie, & ne songer que dans la suite à en faire l'écrit. Cette bonne foi n'est plus de ces derniers temps: mais elle doit au moins engager ceux qui se trouvent en de semblables conjonctures, à renoncer de bon cœur à toutes sortes de déguisemens & de tromperies dans une affaire où la candeur d'une conscience desinteressée & très-droite doit faire la principale sûreté des mariages.

v. 17. Après cela ils firent le festin en bénissant Dieu.

*Menoch.
in hunc
locum.*

C'est-à-dire, qu'en mangeant & en buvant, ils rendoient grâces à Dieu du mariage qui par l'ordre de sa providence venoit d'être contracté. Ou bien l'Ecriture nous veut marquer par ces paroles la maniere dont ils firent ce festin; comme si elle avoit dit, que tout respiroit la pieté, la crainte de Dieu, & une joie sainte opposée à toutes les dissolutions ordinaires des grands festins qui accompagnent les mariages, où très-souvent on ne pense guere à bénir celui dont on devroit invoquer en même-temps la bénédiction si nécessaire pour de tels engagements.





CHAPITRE VIII.

1. **D**icitur Ostquam
verd cœ-
naverunt,
introdu-
xerunt juvenem ad
eam.

2. Recordatus ita-
que Tobias sermonum
Angeli , protulit de
caſſidili ſuo partem je-
coris , posuitque eam
super carbones viros.

3. Tuuc Raphael
angelus apprehendit
dæmonium , & relin-
gavit illud in deserto
superioris Egypti.

4. Tunc horratus
est virginem Tobias ,
dixitque ei:Sara, exurge , & deprecemnr
Deum hodie , & cras ,
& ſecundum cras: quia
hiſ tribus noctibus
Deo jungimur : ter-
tiā autem transacta
nocte , in noſtro cri-
mū ſ conjugio ;

1. **A**Près qu'ils eu-
rent ſoupé , ils
firent entrer
le jeune To-
bie au lieu où elle étoit,

2. lequel ſe ſouvenant
de ce que l'Ange lui avoit
dit , tira de ſon ſac une
partie du foie *du poisson*
& la mit ſur des charbons
ardens.

3. Alors l'ange Raphael
prit le dénom , & l'alla
lier dans le dēſert de la
haute Egypte.

4. Tobie ensuite ex-
horta la fille & lui dit :
Sara , leyez - vous , &
prions Dieu aujourd'hui ,
& demain & ap̄ès de-
main ; parceque durant
ces trois nuits nous de-
vons nous unir à Dieu :
& après la troisième nuit
nous vivrons dans notre
mariage.

5. car nous sommes enfans des Saints , & nous ne devons pas nous marier comme les payens qui ne connoissent point Dieu.

6. S'étant donc levés tous deux , ils prioient Dieu avec grande instance , afin qu'il lui plût de les conserver en santé.

7. Et Tobie dit ces paroles : Seigneur , Dieu de nos peres , que le ciel & la terre , la mer , les fontaines & les fleuves , avec toutes vos creatures qu'ils renferment , vous benissent.

8. Vous avez fait Adam d'un peu de terre & de boue , & vous lui avez donné Eve pour son secours.

9. Et maintenant , Seigneur , vous savez que ce n'est point pour satisfaire ma passion que je prens ma sœur " pour être ma femme , mais dans le seul desir de laisser des enfans , par lesquels votre nom soit bénit dans tous les siecles .

¶. 9. expl. Il l'appelle *sœur* , parcequ'elle étoit sa parenté & de même tribu que lui .

5. filii quippe Sans etorum sumus , & non possumus ita conjungi , sicut gentes quae ignorant Deum .

6. Surgentes autem pariter , instanter orabant ambo simul , ut sanitas daretur eis .

7. Dixique Tobias : Domine Deus patrum nostrorum , benedic te cœli & terra , mareque & fontes , & flumina , & omnia creaturæ tuæ , quæ in eis sunt .

8. Tu fecisti Adam de limo terræ , dedistique ei adiutorium Heyam .

9. Et nunc , Domine , tu scis quia non luxuriæ causâ accipio sororem meam conjugem , sed solâ posteritatis dilectione , in qua benedicatur nomen tuum in secula seculorum .

C H A P I T R E V I I I . 127

10. *Dixit quoque Sara: Miserere nobis, Domine, miserere nobis, & consenseremus ambo pariter sanari.*

10. *Sara dit aussi à Dieu: Faites-nous miséricorde, Seigneur, faites-nous miséricorde, & que nous puissions vivre ensemble jusqu'à la vieillesse dans une parfaite santé.*

11. *Et factum est circa pullorum cantum, accerciri iussit Raguel servos suos, & abierunt cum eo pariter ut foderent sepulcrum.*

12. *Dicebat enim: Ne forte simili modo evenerit ei, quo & ceteris illis septem viatis qui sunt ingressi ad eam.*

13. *Cumque parassent fossam, reversus Raguel ad uxorem suam, dixit ei:*

14. *Mitte unam ex ancillis tuis, & videat si mortuus est, ut sepeliam eum antequam illuc escat dies.*

15. *At illa misit unam ex ancillis suis, quae ingressa cubiculum, reperit eos salvos & incolumes, secum pariter dormientes.*

11. *Vers le chant du coq, Raguel commanda qu'on fît venir ses servants, & ils s'en allèrent avec lui pour faire une fosse.*

12. *Car il disoit: Il sera peut-être arrivé à celui-ci la même chose qu'à ces sept hommes qui ont été avec elle.*

13. *Et ayant préparé la fosse, Raguel étant retourné vers sa femme, lui dit:*

14. *Envoyez une de vos servantes pour voir s'il est mort, afin que je l'ensevelisse avant qu'il fasse jour.*

15. *Sa femme envoya une de ses servantes, qui étant entrée dans la chambre les trouva tous deux dans une parfaite santé, qui dormoient dans le même lit.*

16. Et étant retournée, elle leur rapporta cette bonne nouvelle. Alors Raguel & Anne sa femme bénirent le Seigneur,

17. & lui dirent: Nous vous bénissons, Seigneur Dieu d'Israël, parceque ce que nous avons pensé ne nous est point arrivé.

18. Car vous nous avez fait miséricorde ; vous avez chassé loin de nous l'ennemi qui nous perséviroit.

19. Et vous avez eu pitié de deux enfans uniques. Faites, Seigneur, qu'ils vous bénissent de plus en plus, & qu'ils vous offrent le sacrifice de la louange qu'ils vous doivent, & de la santé qu'ils ont reçue de vous; afin que toutes les nations connoissent que dans toute la terre il n'y a point d'autre Dieu que vous.

20. Raguel aussi-tôt commanda à ses serviteurs de remplir avant le jour la fosse qu'ils avoient faite.

21. Il ordonna aussi à sa femme de préparer un festin & tous les vivres nécessaires.

16. Et reversa ~~and~~
trivit bonum nun-
tium : & benedixe-
xunt Dominum ; Ra-
guel videlicet & Anna
uxor ejus ,

17. & dixerunt : Be-
nedicimus te, Domi-
ne Deus Israel, qui
non contigit quemad-
modum putabamus.

18. Fecisti enim
nobiscum misericor-
diam tuam , & exclu-
sistì à nobis inimicorum
persequentem nos.

19. Misertus es au-
tem duobus unicis.
Fac eos , Domine ,
pleniùs benedicere te
& sacrificium tibialau-
dis tuae & suae sanitatis
offerre , ut cognoscat
universitas gentium , quia tu es Deus
solus in universa ter-
ra.

20. Statimque pre-
cepit servis suis Ra-
guel, ut replerent fos-
sam , quam fecerant ,
priusquam elucesceret.

21. Uxori autem
sua dixit ut instrue-
ret convivium , &
præpararet omnia ,
qua-

que in cibos erant iter agentibus necessaria. faire à ceux qui doivent faire un voyage.

22. Duas quoque pingues vaccas , & quatuor arietes occidi fecit , & parari epulas omnibus vicinis suis , cunctisque amicis.

23. Et adjuravit Raguel Tobiam , ut duas hebdomadas moraretur apud se.

24. De omnibus autem que possidebat Raguel , dimidiam partem dedit Tobiae , & fecit scripturam , ut pars dimidia , que supererat post obitum eorum , Tobiae domino deveniret.

22. Il fit tuer deux vaches grasses & quatre moutons pour traiter tous ses voisins & ses amis.

23. Raguel conjura ensuite Tobie de demeurer avec lui pendant deux semaines.

24. Il lui donna la moitié de tout ce qu'il possedoit , & declara par un écrit que l'autre moitié qui restoit , reviendroit à Tobie après sa mort.





EXPLICATION

D U

CHAPITRE VIII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. &c. *T*obie se souvenant donc de ce que l'Ange lui avoit dit , tira de son sac une partie du foie du poisson , & la mit sur des charbons ardens. Alors l'ange Raphael prit le démon , & l'alla lier dans le désert de la haute Egypte.

Eftius in bunc loc.

Il ne faut pas s'étonner , s'il n'est parlé en ce lieu que du foie de ce poisson , au-lieu que dans le sixième chapitre il n'est parlé que du cœur : car on remarque assez ordinairement dans l'Ecriture , qu'elle dit en un endroit ce qu'elle omet dans un autre ; ce qui oblige de joindre ensemble ce qu'on trouve en divers lieux. Ainsi on ne peut douter que l'un & l'autre ne soit véritable ; c'est-à-dire , que Tobie n'ait mis sur le feu également le cœur & le foie de ce poisson dont il s'étoit rendu maître : & le Grec le marque formellement dans les deux chapitres.

Mais d'où vient que l'Ange attend que To-

ble ait mis sur les charbons ardens ce cœur & ce foie , pour prendre , comme le dit l'Ecriture , le démon , & l'aller lier dans le desert de la haute Egypte ? Est - ce donc que ce ministre du Dieu tout-puissant avoit besoin que cette fumée s'élevât , pour avoir la force de se saisir de cet ennemi des Saints , & de l'enchaîner ? Non sans doute ; puisque le dernier des Anges revêtu de l'autorité de Dieu , est capable de lier tous les démons , & d'enchaîner toutes les puissances de l'enfer . Mais outre que Dieu , comme on l'a dit , pouvoit avoir renfermé dans ces choses naturelles une vertu opposée à d'autres choses naturelles dont le démon se servoit pour faire du mal aux hommes ; il étoit même à propos que son saint Ange cachât à Tobie & à Sara sous cette apparence d'un remede naturel la puissance qu'il avoit reçue de son diyin maître , afin qu'on ne pût le reconnoître pour ce qu'il étoit , & qu'il accomplît jusqu'à la fin le ministere pour lequel il avoit été envoyé .

Il étoit aussi nécessaire que Tobie donnât cette preuve de sa foi & de son obéissance aux paroles de Raphael , avant qu'Asmodée pût être enchaîné . Ainsi l'on peut dire , que dans le temps même que la secrete vertu de ce cœur & de ce foie du poisson mis sur les charbons ardens agissoit naturellement contre un autre effet naturel , que l'esprit malin pouvoit avoir employé pour faire mourir tous les maris de Sara , l'ange Raphael eut ordre de Dieu de se saisir du démon & de l'enchaîner , afin qu'il ne pût faire à Tobie par lui-même & par la propre fureur , ce qu'il avoit fait peut-être aux au-

tres par des moyens empruntés & tirés de la nature.

Mais quand l'Ecriture nous dit , que *l'Ange prit le démon & l'alla lier dans le désert* , il ne faut pas nous imaginer , selon l'idée naturelle qui se présente à nos sens , que cet Ange du Seigneur prit le démon , comme un homme se fait d'un autre homme , & l'enchaîne par les membres. L'on fait que les Anges & les démons sont des esprits qui n'ont ni corps ni membres comme les hommes , & qui agissent les uns à l'égard des autres d'une manière invisible & toute spirituelle. Car quoique le saint ange Raphael parût aux yeux de Tobie avec un corps , c'étoit seulement un corps emprunté & étranger , qui lui étoit inutile pour toutes ses fonctions naturelles. Ce n'étoit donc pas avec ce corps emprunté que l'Ange de Dieu agissoit contre le démon : mais il agissoit comme un pur esprit à l'égard d'un autre esprit par la vertu invisible & toute-puissante de l'Esprit divin & souverain de tout l'univers. Il agissoit comme ministre du Très - haut , & il lia Asmodée avec les chaînes invisibles de sa toute-puissance. C'est ainsi qu'il est dit encore en

Apocal.
20. 2.

Qu'un Ange étant descendu du ciel , prit le dragon , l'ancien serpent , qui est le diable & satan , & l'enchaîna pour mille ans , afin qu'il ne seduisist plus les nations :

2. Petr.
2. 4.

& ailleurs ; Que Dieu a précipité les anges prévaricateurs dans l'abysme , où les ténèbres sont leurs chaînes , pour y être retenus comme en réservé jusqu'au jugement : & dans saint

Jude ; Qu'il retient liés de chaînes éternelles dans

de profondes tenebres les anges qui n'ont pas conservé leur première dignité. C'étoient ces chaînes & ces liens invisibles de la justice de Dieu, que la legion des démons qui étoit entrée dans le corps d'un homme, & qui en fut chassée par la vertu de J E S U S - C H R I S T , ap- Luc. 8. prehendoit extrêmement , lorsqu'ils le prie- 31. rent de ne leur point commander de s'en aller dans l'abysme. Car la seule volonté du Tout-puissant , à laquelle il est impossible de résister, tient lieu de tous les liens & de toutes les chaînes aux hommes & aux démons.

Le desert de la haute Egypte, où Asmodée fut relegué & enchaîné par la puissance de Dieu , dont Raphael étoit le ministre , nous exprime apparemment la même chose que le Fils de Dieu nous a lui-même marquée dans l'Evangile , lorsqu'il dit ; Que l'esprit impur Matt. 12. étant sorti d'un homme , s'en va dans des lieux 43. arides , &c. C'est-à-dire , qu'Asmodée cet esprit impur , fut relegué en un lieu très-desert pour lui , puisqu'il n'y trouvoit personne qu'il pût tenter , & que toute sa fureur y étoit comme enchaînée , ne pouvant nuire à aucun de ceux dont il avoit conspiré la perte. *Ce desert de la haute Egypte* , étoit celui de la Thebaïde , devenu depuis si fameux par le grand nombre des Solitaires qui s'y établirent , lorsque les démons en firent eux-mêmes leurs plaintes à quelques-uns d'eux , en leur demandant pourquoi ils étoient venu s'emparer d'un lieu qui leur étoit propre , & avoient rempli Athanas. Vit. Anton. Pallad. hist. Lauſ. c. 10. Moines leur Thebaïde. C'étoit la partie la plus meridionale de l'Egypte , qui est sablonneuse ,

toute pleine de montagnes escarpées , inaccessibles , & remplies de divers serpens ; retraite très-digne de l'esprit impur , qui y fut sans doute retenu comme captif pendant la vie de Tobie & de Sara.

Ce n'est pas qu'il faille s'imaginer que dans tout ce temps les hommes n'aient point été exposés aux tentations de l'esprit impur. Mais c'est que celui qui avoit reçû jusqu'alors un pouvoir particulier sur la maison de Raguel , ou pour mieux dire sur tous les maris qui s'étoient rendu indignes d'avoir Sara pour épouse , perdit ce pouvoir qu'il avoit reçû , & ne put plus approcher d'une maison que la chasteté de Sara & de Tobie , & la toute-puissance de Dieu lui rendoient inaccessible.

¶. 4. 5. *Tobie exhorte ensuite la fille , & lui dit : Sara levez-vous , & prions Dieu aujourd'hui , & demain , & après demain ; parceque durant ces trois nuits nous devons nous unir à Dieu ... Car nous sommes les enfans des Saints , & nous ne devons point nous marier comme les payens qui ne connoissent point Dieu.*

Sara avoit été mise dans le lit par les parents ; & ensuite on laissa Tobie seul avec elle. Après donc que ce jeune-homme se fut acquitté de l'ordre que l'Ange lui avoit donné , en mettant sur les charbons le cœur & le foie du poisson , il dit à Sara de se lever de son lit , & de se mettre en priere avec lui. Rien n'est plus grand ni plus divin que cette parole qu'il lui dit ; *Prions Dieu ... parceque durant ces trois nuits nous devons nous unir à Dieu.* Elle enferme un sens très-profound que les paroles peu-

vent à peine exprimer. C'est comme si le jeune Tobie eût dit à sa femme : Levez-vous, Sara : car ce c'est pas encore le temps de consommer notre mariage. Nous avons présentement une œuvre plus importante à accomplir. Il faut songer à unir auparavant notre esprit & notre ame à Dieu. C'est ce mariage tout spirituel & ineffable que nous devons consommer pendant trois nuits. Et ce sera par la priere que nous pourrons nous en rendre dignes. Songeons que *nous sommes les enfans des Saints* ; c'est-à-dire, d'Abraham, d'Iaac, & de Jacob, ces saints Patriarches, que leur pieté & leur parfaite union avec *Dieu* a rendu vraiment chastes dans leur mariage. Que *la connoissance* que nous avons du vrai *Dieu*, ne soit pas sterile en nous ; & faisons voir par la pureté de notre conduite la difference qu'il doit y avoir entre *les enfans des Saints & les enfans des payens*.

Que si des Juifs parloient & agissoient de la sorte avant la naissance du Fils de Dieu, & avant l'établissement de la loi nouvelle, combien sont inexcusables des Chrétiens, qui parlent encore & qui agissent après même la prédication de l'Evangile, comme agissoient les payens, lorsqu'ils n'avoient point la connoissance de Dieu ? Combien est-il rare de trouver des gens qui s'appliquent & qui songent serieusement à unir leurs ames à *Dieu* par la priere & par une pieté solide, avant que de s'engager dans les liens du mariage ? C'est pour cela que l'exemple du jeune Tobie & de Sara nous est proposé. Ces justes de l'an-

cienne loi doivent inspirer une sainte confusion à des enfans de l'Eglise. Et c'est véritablement pour notre instruction , comme parle le grand Apôtre , que ces choses ont été écrites.

Rom. 15.

¶. 15. *Sa femme envoya une de ses servantes , qui étant entrée dans la chambre , les trouva tous deux dans une parfaite santé , qui dormoient dans le même lit.*

Nous avons marqué par avance , que quoique Raguel eût ajouté foi aux paroles que l'Ange de Dieu lui avait dites , sans qu'il le connût , sa foi n'étoit pas parfaite , ou qu'au moins elle s'affoiblit depuis. L'ordre qu'il donna pour faire creuser une fosse en est une preuve. Car s'il avoit regardé la crainte de Dieu comme le vrai fondement du salut , il n'eût pas douté que Tobie , & Sara sa fille accompagnant leur mariage de cette crainte , n'avoient rien à craindre du côté de la fureur du démon. Ce que l'Ecriture ajoute , Que la servante qu'on envoya dans leur chambre les trouva dans une parfaite santé , dormant tous deux dans le même lit , doit s'entendre de cette sorte : Qu'après qu'ils eurent long-temps veillé , & prié , étant fatigués ils se couchèrent , seulement pour se reposer : car ils passèrent toutes les trois nuits dans une continuelle attention à Dieu , & à prendre un peu de repos , ne songeant tous deux qu'à s'unir à lui par leurs prières , & à implorer son assistance.

*Tirin. in
bunc loc.*

¶. 21. *Il ordonna aussi à sa femme de préparer un festin , & tous les vivres nécessaires à des personnes qui doivent faire un voyage.*

Un Interprete nous fait remarquer , que *le Menoch.*
voyage dont il est parlé ici ne regardoit pas *in hunc locum.*
le retour de Tobie vers son pere , mais le voyage
qu'il devoit faire pour aller trouver Gabe-
lus , à qui son pere avoit prêté autrefois de l'ar-
gent , dont il avoit apparemment parlé à
Raguel.





CHAPITRE IX.

1. **A** LORS Tobie appella l'Ange qu'il croyoit un homme, & il lui dit : Mon frere Azarias , je vous prie de vouloir bien écouter ce que j'ai à vous dire.

2. Quand je me donnerois à vous pour être votre esclave , je ne pourrois pas reconnoître digne-
ment tous les soins que vous avez pris de moi.

3. J'ai neanmoins enco-
re une priere à vous faire ,
que vous preniez des mon-
tures , & l'équipage necef-
faire , & que vous alliez
trouver Gabelus en la ville
de Ragès au pays des Me-
des ; pour lui rendre son
obligation en recevant de
lui l'argent qu'il nous doit ,
& pour le prier de venir
à mes noces .

1. **T**UNC VO-
CAVIT I O-
BIAS AN-
GELUM AD
SE , QUEM QUIDEM HO-
MINEM EXSTIMABAT ,
DIXITQUE EI : AZARIA
FRATER , PETO UT AUSCUL-
TES VERBA MEA .

2. SI MEISPUM TRA-
DAM TIBI SERVUM , NON
ERO CONDIGNUS PROVI-
DENTIA TUÆ .

3. TAMEN OBSECRO
TE , UT ASSUMAS TIBI
ANIMALIA SIVE SERVITIA ,
& VADAS AD GA-
BELUM IN RAGES CI-
VITATEM MEDORUM :
REDDASQUE EI CHIRO-
GRAPHUM SUUM , &
RECIPIAS AB EO PECU-
NIAM , & ROGES EUM
VENIRE AD NUPTIAS
MEAS .

4. Scis enim ipse
quoniam numerat pa-
ter meus dies : & si
tardavero una die
plus , contristatur ani-
man ejus.

5. Et certe vides
quomodo adjuravit
me Raguel , cujus ad-
juramentum spernere
non possum.

6. Tunc Raphael
assumens quatuor ex
servis Raguelis , &
duos camelos , in Ra-
ges civitatem Medo-
rum perrexit : & inven-
niens Gabelum , redi-
dit ei chirogra-
phum suum , & rece-
pit ab eo omnem pe-
cuniam.

7. Indicavitque ei
de Tobia filio Tobiae ,
omnia que gesta sunt :
fecerique eum secum
venire ad nuptias.

8. Cumque ingressus
fuerit domum Ra-
guelis , invenit To-
biam discubentem :
& exiliens , osculati
sunt se invicem : &
slevit Gabelus , bene-
dixitque Deum ,

9. & dixit : Bene-
dicat te Deus Israel ,
quia filius es optimi

4. Car vous savez bien
que mon pere compte
maintenant les jours , &
que si je tarde un jour de
plus , son ame sera accablée
d'ennui.

5. Vous voyez aussi de
quelle maniere Raguel m'a
conjuré de demeurer ici , &
que je ne puis résister à des
instances si pressantes.

6. Raphaël ptit donc
quatre serviteurs de Raguel
& deux chevaux ; & s'en
alla en la ville de Rigès au
pays des Médes , où ayant
trouvé Gabelus , il l'au rendit
son obligation , & reçut de
lui tout l'argent qu'il devoit.

7. Il lui raconta aussi tout
ce qui étoit arrivé au jeune
Tobie , & il le fit venir
avec lui aux noces.

8. Gabelus étant entré
dans la maison de Raguel
trouva Tobie à table , qui
se leva aussi-tôt ; ils s'entre-
saluèrent en se baisant , &
Gabelus pleura & benit
Dieu en disant :

9. Que le Dieu d'Israël
vous bénisse , parceque vous
êtes fils d'un homme très-
virtueux , d'un homme

juste, qui craint Dieu , &
qui fait beaucoup d'au-
mônes.

10. Que la benediction
se répande aussi sur votre
femme, & sur votre pere &
votre mere :

11. puissiez - vous voir
vos fils & les fils de vos fils,
jusqu'à la troisième & la
quatrième generation , &
que votre race soit be-
nie du Dieu d'Israël qui re-
gne dans les siecles des
siecles.

12. Et tous ayant répon-
du : Amen , ils se mirent à
table ; mais dans le festin
même des noces ils se con-
duisirent avec la crainte du
Selgneur.

viri , & justi , & ti-
mentis Deum, & elec-
mosynas facientis :

10. & dicatur be-
nedictio super uxori-
rem tuam , & super
parentes vestros :

11. & videatis fi-
lios vestros , & filios
filiorum vestrorum ,
usque in tertiam &
quartam generatio-
nem : & sit semen ves-
trum benedicatum à
Deo Israel , qui regnat
in secula seculorum.

12. Cumque om-
nes dixissent , Amen ,
accesserunt ad con-
vivium : sed & cum
timore Domini nup-
tiarum convivium
exercebant.





EXPLICATION DU CHAPITRE IX.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 3. *J'AI encore une priere à vous faire , que vous preniez des serviteurs avec vous , & les bêtes qui vous seront necessaires , & que vous alliez trouver Gabelus en la ville de Rages au pays des Medes , &c.*

Tobie se voyant pressé par Raguel son beau-pere de demeurer avec lui pendant deux semaines , n'osa pas le refuser à cause de cette maniere si honnête dont il avoit usé à son égard. Mais comme il falloit nécessairement aller trouver Gabelus pour lui rendre son obligation , & recevoir cette somme qu'il devoit , la crainte qu'il eut d'affliger son pere , s'il differoit trop long-temps à retourner , & le desir qu'il avoit de témoigner sa reconnaissance à son beau-pere , lui fit trouver ce moyen de satisfaire également à l'un & à l'autre de ces devoirs. L'experience qu'il avoit faite de la sagesse , de l'affection , & de la fidelité de Raphael le saint compagnon de son voyage , qu'il ,

prenoit toujours pour un homme comme lui , le porta à le supplier de vouloir bien se charger de l'obligation de Gabelus , & d'aller au lieu de lui recevoir l'argent qui lui étoit dû . *Quand je me donnerois à vous , lui dit-il , pour devenir votre esclave , je ne pourrois pas encore reconnoître dignement tous les soins que vous avez pris de moi .*

Ces sentimens extraordinaires de reconnoissance que Tobie témoignoit à Raphael pour l'avoir conduit jusqu'alors si heureusement dans son voyage , & pour lui avoir procuré un mariage si avantageux , après l'avoir délivré de la gueule du poisson , & de la fureur du démon , nous obligent nécessairement à faire une reflexion , en nous appliquant selon l'avis de saint Paul , ce que l'Esprit saint a fait écrire pour l'édification & l'instruction des fidèles . L'ange Raphael descendu du ciel pour Tobie , & revêtu d'un corps humain , pouvoit bien nous figurer J e s u s - C h r i s t l'Ange du grand conseil , qui est descendu du plus haut des cieux où il étoit à la droite de son Père , pour se revêtir véritablement de notre chair , & pour nous servir de guide dans un chemin qui nous étoit inconnu ; c'est-à-dire , dans la voie du ciel . Un poisson monstrueux sorti du fleuve du Tigre , s'est présenté pour nous dévorer . Ce poisson , quoique nous l'ayons déjà expliqué de J e s u s - C h r i s t , selon les Pères , en un sens très - naturel , se peut encore expliquer très-bien du démon , selon la règle que les mêmes Pères ont établie , Qu'une figure s'explique souvent en deux manières toutes

differentes. Les eaux de ce fleuve peuvent donc nous représenter l'abysme du siecle où repose le démon , & d'où il sort à toute heure pour perdre & pour devorer les ames. C'est de la gueule de ce monstre de l'enfer , que le Fils de Dieu qui a bien voulu se rendre notre compagnon & notre guide , nous a délivrés , lorsqu'il nous a inspiré la force de le surmonter , & d'arracher , pour le dire ainsi , son cœur , son foie , & son fief ; c'est-à-dire , de nous servir avantageusement de lui-même contre lui-même , en nous faisant souvenir que son orgueil , son impieté , & son desespoir l'ont précipité dans les flammes éternelles. Car ce sont-là *ces charbons ardens* qui exhalent une vapeur insupportable à cet esprit de malice , & qui le mettent en fuite. Et c'est-là *ce fief* de notre ennemi , qui étant rendu par la vertu de J e s u s - C h r i s t un remede souverain , a la force de guerir notre aveuglement ; puisque la fureur même du démon contribue par la grace du Sauveur à procurer le salut & à augmenter la lumiere de la foi de ses élus. C'est par ce moyen que nous parvenons au bonheur inestimable de nous unir pour toujours avec la chaste Sara qui nous figuroit l'Eglise. Mais cette union ne s'accomplit parfaitement qu'après une priere continue de trois nuits , c'est-à-dire , de plusieurs nuits de suite , qui peuvent bien nous marquer le temps de la vie présente , laquelle n'est effectivement dans tout son cours que comme une nuit obscure en comparaison de la vie du ciel , où l'union de l'ame avec Dieu , qui est seulement commencée sur la

terre, se consommera pour toujours.

Que si Tobie declara très-sincèrement à l'Ange qu'il ne connoissoit pas encore ; Que quand même il se fût fait son esclave, il n'aurroit pu reconnoître dignement les services qu'il avoit reçus de lui, quoique ce fussent des services temporels ; dirons-nous nous autres, que c'est trop faire de nous reconnoître les esclaves de celui qui nous a sauvés éternellement & rachetés par son propre sang ? Qu'elle disproportion entre les grâces que cet ancien juste avoit reçues par le ministère temporel d'un Ange, & les dons ineffables que le Fils unique du Père éternel nous a procurés par le mérite de sa mort ? Mais quelle disproportion entre les sentimens de reconnaissance de ce juste de l'ancienne loi, qui se trouvoit disposé à se rendre l'esclave de Raphael ; & ceux des Chrétiens, qui après même que le Fils de Dieu

Ioan. 15. leur a déclaré qu'il ne vouloit plus les appeler ses esclaves ; mais ses amis, ne laissent pas de négliger très-souvent cette qualité si honorable qu'il leur a donnée, & aiment mieux devenir les esclaves du démon ? Nous avons vû

Vit. San. neanmoins des Saints, qui pour reconnoître *à Paul.* l'excès de l'amour de Dieu devenu esclave pour notre salut, se sont eux-mêmes volontairement rendu esclaves pour le rachat de leurs frères. Et plus ces exemples sont rares, plus ils sont à estimer par ceux qui savent combien la vertu d'une humble reconnaissance est peu connue, & presque étouffée dans le cœur des hommes.

¶ 6. Raphael prit donc quatre serviteurs de Ragnel

Rachel & deux chameaux, & s'en alla en la ville de Ragès au pays des Medes.

La maniere dont parle ici l'Ecriture de la ville de Ragès où demeuroit Gabelus, nous donneroit quelque lieu de croire qu'elle étoit fort éloignée de celle du même nom où étoit alors Tobie & où demeuroit Sara. Car il semble que cette distinction qu'elle fait en disant que Raphael partit de Ragès où il étoit avec Tobie, pour *s'en aller en la ville de Ragès au pays des Medes*, marquoit clairement que Ragès d'où il partoit, n'étoit pas au pays des Medes. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas ne point admirer la condescendance étonnante d'un Esprit celeste tel qu'étoit l'ange Raphael, qui le porte à s'abaisser jusqu'à rendre les services les plus communs au jeune Tobie. Car enfin qu'est-ce que c'étoit à l'égard d'un Ange, d'aller porter une obligation à Gabelus, & toucher l'argent qu'il devoit? Mais disons plutôt, que rien n'est petit à l'égard de ceux qui envisagent l'ordre de Dieu dans ce qu'ils font.

D'ailleurs cet argent qui appartenloit à Tobie, pouvoit être regardé comme un argent saint & consacré au Seigneur; puisque Tobie, comme Gabelus le reconnoît dans ce chapitre, étoit *un homme très-vertueux, un homme juste, v. 9.*
*qui craignoit Dieu, & faisoit beaucoup d'au-
 monnes.* Ainsi l'argent que le saint ange Raphael voulut bien aller toucher de Gabelus, étoit destiné en partie aux pauvres. Et lorsqu'on son-
 ge que cet Ange du Seigneur entreprendroit ce voyage pour s'en aller recevoir le payement
 d'un argent dont on devoit faire beaucoup d'au-

2. Cor.
26.

mônes , on se souvient aussi-tôt de l'Apôtre du Seigneur le grand saint Paul , qui au milieu de tous ses travaux apostoliques , envisageoit comme une œuvre de grande importance , d'aller ainsi dans les villes faire la recolte des charités des fidèles , destinées pour la nourriture des Chrétiens de Jérusalem qui étoient pauvres.

¶. 12. Et tous ayant répondu , Amen , ils se mirent à table ; mais ils eurent soin de se conduire dans le festin même des noces avec la crainte du Seigneur.

C'est - à - dire , que quoiqu'il soit difficile de conserver la modestie , la sobrieté , & la pureté dans ces grands festins de noces , qui sont d'ordinaire accompagnés de dissolutions & d'excès , la crainte de Dieu qui regnoit au fond de leurs cœurs les tint toujours dans les bornes de la pieté . Il n'est donc pas absolument défendu , comme on l'a déjà marqué , de se réjouir saintement avec ses amis , à l'exemple de ces anciens justes , & de JESUS-CHRIST lui-même , qui a honoré un festin de noces par sa présence , pour faire voir qu'ils ne sont pas de soi criminels . Mais les excès qui en sont présentement comme inseparables , & le peu de soin qu'on y a de conserver dans son cœur la crainte de Dieu , en éloignent avec raison tous ceux que le sentiment de leur faiblesse , & la vûe des grands desordres qui s'y commettent , portent à éviter ce qui peut leur être pernicieux . On ne peut pecher à prendre toujours le parti le plus assûré ; quoiqu'on ne condamne pas ceux qu'une vertu plus affirmée

rend moins susceptibles de tentation. Mais on ose dire , que c'est une grande temerité aux autres qui ont éprouvé leur propre foiblesse, de s'exposer au peril en se trouvant avec joie dans ces sortes d'occasions , où il arrive très- rarement que la crainte du Seigneur regne , comme elle regnoit dans ce festin des noces très - chastes & très - saintes de Tobie & de Sara.



K.ij



CHAPITRE X.

1. **A**is le jeune Tobie differant ainsi à revenir à cause de ses noces , son pere étoit en peine de lui , & disoit : D'où peut venir ce retardement de mon fils , & qui peut le retenir là si long-temps ?

2. Ne seroit-ce point que Gabelus seroit mort ; & qu'il ne se trouveroit personne pour lui rendre cet argent ?

3. Il se laissa donc aller à une profonde tristesse , & Anne sa femme avec lui ; & ils se mirent ensemble à pleurer de ce que leur fils n'étoit point revenu au jour marqué .

4. Mais sur-tout sa mere versoit des larmes sans se pouvoir consoler , en disant : Ah mon fils , mon fils , pourquoi vous avons-nous

U m verò
moras ! fa-
ceret To-
bias , cau-
sâ nuptiarum , solici-
tus erat pater ejus
Tobias , dicens : Pu-
tas quare moratur fi-
lius meus , aut quare
detentus est ibi ?

2. Putasne Gabelus
mortuus est , & ne-
mo reddet illi pecu-
niām ?

3. Cœpit autem
contristari nimis ip-
se , & Anna uxor ejus
cum eo : & cœperunt
ambo simul flere : eō
quod die statuto mi-
nimè reverteretur fi-
lius corum ad eos .

4. Flebat igitur
mater ejus irremedia-
bilis lacrymis , at-
que dicebat : Heu heu
me fili mi , ut quid te
misimus peregrinari ,

Iudem oculorum nostrorum baculum secundutis nostræ, solatum vitæ nostræ. Spes posteritatis nostræ?

5. Omnia simul in te uno habentes, te non debuimus dimittere à nobis.

6. Cui dicebat Tobias: Tace, & noli turbari, sanus est filius noster: satis fidelis est vir ille, cum quo misimus eum.

7. Illa autem nullo modo consolari poterat, sed quodidie exiliens circumspiciebat, & circuibat vias omnes per quas spes remeandi videbatur, ut procul videret eum, si fieri posset, venientem.

8. At verò Raguel dicebat ad generum suum, Mane hinc, & ego mittam nuntium salutis de te ad Tobiam patrem tuum.

9. Cui Tobias ait: Ego novi, quia pa-

envoyé si loin, vous qui étiez la lumiere de nos yeux, le bâton de notre vieillesse, le soulagement de notre vie, & l'esperance de notre posterité?

5. Nous ne devions pas vous éloigner de nous, puisque vous seul nous tenez lieu de toutes choses.

6. Mais Tobie lui disoit: Cessez, je vous prie, de parler ainsi, ne vous troublez point: notre fils se porte bien; cet homme avec qui nous l'avons envoyé est très-fidelle.

7. Rien neanmoins ne la pouvoit consoler; mais sortant tous les jours de sa maison, elle regardoit de tous côtés, & alloit dans tous les chemins par lesquels elle esperoit qu'il pourroit revenir, pour tâcher à le découvrir de loin quand il reviendroit.

8. Cependant Raguel disoit à son gendre: Demeurez ici, & j'envoierai à Tobie des nouvelles de votre santé.

9. Tobie lui répondit: Je sais que maintenant mon

pere & ma mere comprent les jours , & qu'ils sont accablés d'inquietude & de chagrin //.

10. Raguel ayant fait encore au *jeune* Tobie de grandes instances pour demeurer , ausquelles il ne se voulut jamais rendre , il lui mit *sa fille* Sara entre les mains , & la moitié de tout ce qu'il possedoit en serviteurs , en servantes , en troupeaux , en chameaux , en vaches , & en une grande quantité d'argent , & il le laissa aller plein de santé & de joie ,

11. en lui disant : Que le saint Ange du Seigneur soit en votre chemin , qu'il vous conduise jusques chez vous sans aucun peril ; & puissiez-vous trouver votre pere & votre mere en une parfaite santé ; & que mes yeux puissent voir vos enfans avant que je meure .

12. Alors le pere & la mere prenant leur fille la baiserent , & la laisserent aller ;

13. l'avertissant d'ho-

• 14. lett. leur esprit est tourmenté dans eux .

ter meus & mater
mea modò dies comp-
putant , & cruciatur
spiritus eorum in ip-
sis .

10. Cùmque verbis multis rogarer Ra-
guel Tobiam , & ille cum nullà ratione
vellet audire , tradidit
ei Saram , & dimi-
diām partem omnis
substantiæ suæ in pue-
ris , in pueris , in pe-
cudibus , in camelis ,
& in vaccis , & in pe-
cunia multa : & sal-
vum atque gaudenter
dimisit eum à se ,

11. dicens : Ange-
lus Domini sanctus
sit in itinere vestro ,
perducatque vos in-
columnes , & inveniatis
omnia rectè circa pa-
rentes vestros , & vi-
deant oculi mei filios
vestros priusquam
moriar .

12. Et apprehen-
dentes parentes fi-
liam suam , osculati
sunt eam , & dimis-
erunt ire ;

13. monentes eam

honore. saceros, noter son beau-pere & sa diligere maritum, belle-mere , d'aimer son regere familiam , mari, de regler sa famille, gubernare domum , de gouverner sa maison, & scipiam irreprehensibilem exhibe- de le conserver irreprehensible en toutes choses.



E X P L I C A T I O N

D U

C H A P I T R E X.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

N^o 3. *I* L commença donc à être saisi d'une profonde tristesse, & Anne sa femme avec lui ; & ils se mirent ensemble à pleurer de ce que leur fils n'loit point revenu au jour marqué.

On a déjà remarqué sur un sujet plus important que celui-ci, que les plus justes peuvent quelquefois être abandonnés au sentiment de la plus profonde tristesse. Et on a fait voir par l'exemple de JESUS-CHRIST, qui a bien voulu se charger des foiblesses de ses membres, en sentant lui-même très-vivement, quoique volontairement, avant que d'être livré aux Juifs, toute l'horreur & toutes les

K iiii

plus grandes rigueurs de sa Passion ; que ses serviteurs peuvent bien aussi se voir exposés à ces sortes d'agonies qui penetrent le fond de leurs ames. Mais ces sentiments de la faiblesse de la nature sont accompagnés de soumission aux ordres de Dieu, & soutenus par l'humble esperance qu'ils ne laissent pas d'avoir en son secours. C'est ce qu'on peut remarquer facilement dans Tobie. Car sa femme qui n'étoit pas assurée dans la pieté comme lui, mais qui avoit même murmuré contre le Seigneur lorsque son mari étoit devenu aveugle, s'abandonnant entièrement à l'excès de sa douleur dans ce nouvel accident, & étant, comme le dit l'Ecriture, tout-à-fait inconsolable, il lui ait :

V. 6. *Cessez de parler ainsi ; & de vous troubler comme vous faites : notre fils se porte bien ; cet homme avec qui nous l'avons envoyé est très-fidelle.*

*Eamus
in hunc
locum.*

Il paroît donc, dit un savant homme, que la première tristesse que sentit Tobie, nous figuroit ces premiers mouvements de la partie inférieure & animale dont il n'est point au pouvoir de l'homme de s'exemter. Et quant à cette force d'esprit avec laquelle il se trouva en état de pouvoir même consoler & fortifier la faiblesse de sa femme, elle nous marquoit cet empire très-juste qu'a la raison pour reprendre l'impétuosité de ces premiers mouvements qui s'élèvent malgré elle, & pour empêcher qu'ils ne la dominent. Et cet exemple, comme le remarque encore le même Auteur, nous donne lieu d'admirer la grande & la parfaite patience

D'un homme , qui étant dans la pauvreté & dans la vieillesse , étant aveugle , & affligé par l'absence de son fils , & de plus comme accablé par la tristesse excessive de sa femme , ne laissa pas de la consoler en se consolant lui-même par des paroles toutes pleines de pieté . Car quand il dit sans témoigner aucun doute , que *leur fils se portoit bien* , il le disoit avec foi , mettant sa confiance en Dieu , & en la personne qu'il regardoit comme lui ayant été envoyée de la part de Dieu .

*. 12. 13. Alors le pere & la mere prenant leur fille la baiserent , & la laisserent aller ; l'avertissant d'honorer son beau-pere & sa belle-mere , d'aimer son mari , de regler sa famille , de gouverner sa maison , & de se conserver pure & irreprochable en toutes choses .

Ces avis que le pere & la mere de Sara donnent à leur fille avant que de la quitter , renferment en peu de mots tous les devoirs les plus essentiels d'une personne mariée . Le Grec porte , que ce fut Raguel qui dit à sa fille *d'honorer son beau-pere & sa belle-mere* ; & qu'il ajouta ; *parcequ'ils lui tenoient lieu alors de pere & de mere* . En effet si ces sentimens pouvoient être reciproques de part & d'autre ; en sorte que ceux dans la famille desquels une fille entre , la regardassent véritablement comme leur fille ; & que cette fille aussi les regardât sincèrement comme son pere & sa mere , on autoit sujet sans doute de benir l'union qui se trouveroit beaucoup plus grande entre des personnes que l'alliance lie ensemble d'une manière si étroite . Mais comme il arrive très-

souvent que les vues qu'ils ont , au-lieu de naître d'un cœur simple & rempli de bonté & de charité , sont produites par la jalouse ou par le mépris , on ne doit pas s'étonner de voir tant de contestations , & si peu de véritable union entre des personnes qui s'observent mutuellement avec défiance , bien loin de se regarder avec ces yeux de tendresse qu'une mère a pour sa fille , & qu'une fille a pour sa mère .

T. II. 2.
4. 5.

Les autres avis que Raguel & sa femme donnent à Sara leur fille , sont parfaitement conformes à ceux que saint Paul a donnés depuis par la bouche d'un de ses disciples aux femmes chrétiennes , lorsqu'il lui disoit de leur apprendre à aimer leurs maris & leurs enfans ; à être bien réglées , chastes , sobres , attachées à leur ménage , & à avoir soin de leur maison . C'est-à-dire , qu'on reconnoît aisément que le même Esprit a dicté ces Ecritures différentes , & parlé par la bouche de ces anciens justes , comme il a parlé depuis par celle des saints Apôtres , pour apprendre aux femmes qui se marient selon Dieu , qu'elles doivent faire leur principale devotion , de témoigner par leurs actions qu'elles aiment sincèrement leurs maris ; de s'appliquer à conduire leur famille ; c'est-à-dire , leurs enfans & leurs domestiques , en les conservant dans la piété & dans l'union ; de gouverner leur maison ; c'est-à-dire , de n'être point vagabondes , mais de demeurer chez elles pour prendre soin de ce qui regarde l'en-
Cornel. à
Lap. tement des personnes qui sont sous leur charge ; & enfin de se rendre irreprochables en tou-

tes choses; c'est-à-dire, non seulement de conserver inviolable le dépôt de leur chasteté; mais de retenir leur langue, & de se conduire à l'égard de toutes sortes de personnes avec une sagesse & une bonté qui les fasse respecter de tous ceux qui les connoissent.

Telle est cette *femme forte*, dont le Sage fait une description si relevée, qui est plus précieuse Prov. 31. que ce qui s'apporte des extrémités du monde, & en laquelle son mari met sa confiance; qui ressemble à un vaisseau d'un marchand lequel apporte du pain de loin; qui se leve lorsqu'il est encore nuit, & partage le butin à ses domestiques, & la nourriture à ses servantes; qui achète un champ, & plante une vigne du fruit de ses mains; qui porte sa main à des choses fortes, & qui de ses doigts prend le fuscau; qui ouvre sa main au pauvre, & sa bourse à la sagesse; qui considère les sentiers de sa maison, & ne mange point son pain étant oisive.

Il est marqué dans le Grec, que la mère de Sara remettant sa fille entre les mains de Tobie, lui dit; *Qu'elle la lui confioit comme un dépôt* dont il devoit prendre un grand soin, & qu'il se donnât bien de garde de l'afflister & de l'affliger. C'est ce que saint Paul a dit depuis, Colos. 3. en ordonnant aux matis d'aimer leurs femmes, & de ne les point traiter avec aigreur & avec rudesse. Car l'affliction qu'ils leur causent par leurs mauvais traitemens, les rend eux-mêmes d'autant plus criminels devant Dieu, que la foiblesse du sexe de celles qu'ils traitent mal les oblige, selon saint Pierre, de leur rendre 1. Petr. honneur. C'est un dépôt que non seulement 3. 7.

le pere & la mere, mais que Dieu même leur confie pour en rendre un jour un compte très-rigoureux, ce qui les oblige de le regarder avec respect comme étant à Dieu qui se réserve la vengeance des injustices qu'ils osent faire à ses servantes.





CHAPITRE XI.

1. **G**umque revertentur, pervenerunt ad Charan, quæ est in medio itinere contra Niniven; undecimo die.

2. Dixitque Angelus: Tobia frater, scis quemadmodum reliquisti patrem tuum.

3. Si placet itaque tibi, præcedamus, & lento gradu sequantur iter nostrum familiae, simul cum conjugi tua & cum animalibus.

4. Cumque hoc placuisset ut irent, dixit Raphael ad Tobiam: Tolle tecum ex felle piscis: erit enim necessarium. Tullit itaque Tobias ex felle illo, & abierunt.

¶ 1. letr. in medio itinere id est, in itinere interjecto. Nam à Ninive non abeat nisi itinere dictum qua-

'Etant donc mis en chemin pour s'en retourner, ils arrivèrent l'onzième jour à Charan, que l'on rencontre en chemin // en allant à Ninive.

2. Et l'Ange dit *au jeune Tobie*: Mon frere Tobie, vous savez l'état où vous avez laissé votre pere.

3. Si vous le jugez donc à propos, allons devant, & que vos domestiques suivent lentement avec votre femme & toutes vos bêtes.

4. S'étant résolus d'aller de la sorte, Raphaël dit à Tobie: Portez avec vous du fiel du poisson, car vous en aurez besoin. Tobie prit de ce fiel, & ils continuèrent leur chemin.

tuor, si quis expeditus pedes esset. Unde in Græco dicitur, prope Niniven fuisse. Tiron.

5. Anne cependant alloit tous les jours s'asseoir proche le chemin sur le haut d'une montagne , d'où elle pourroit decouvrir de loin.

6. Et comme elle regardoit de là si son fils ne venoit point , elle l'aperçut de bien-loin , elle le reconnut aussi-tôt , & elle courut en porter la nouvelle à son mari , & lui dit : Voilà votre fils qui vient.

7. Raphael en même-temps dit à Tobie : Aussi-tôt que vous serez entré dans votre maison , adorez le Seigneur votre Dieu ; & en lui rendant graces , approchez-vous de votre pere , & lui donnez le baiser.

8. Et aussi-tôt frottez-lui les yeux avec ce fiel de poisson que vous portez avec vous. Car assûrez-vous qu'en même-temps les yeux de votre pere s'ouvriront , & il verra la lumiere du ciel , & sera comblé de joie en vous voyant.

9. Alors le chien qui les avoit suivis durant le chemin , courut devant eux ; & comme s'il eût porté la

5. Anna autem se-debat secus viam quotidie in supercilio montis , unde respicere poterat de longinquo.

6. Et dum ex eodem loco specularetur adventum ejus , vidit à longe , & illi-cò agnovit venientem filium suum ; currensque nuntiavit viro suo , dicens : Ecce venit filius tuus.

7. Dixitque Raphael ad Tobiam : At ubi introieris domum tuam , statim adora Dominum Deum tuum : & gratias agens ei , accede ad patrem tuum , & osculare eum.

8. Statimque Iini super oculos ejus ex felle isto pisces , quod portas tecum : scias enim quoniam mox aperientur oculi ejus , & videbit pater tuus lumen cœli , & in aspectu tuo gaudebit.

9. Tunc præcucurrit canis , qui simul fuerat in via : & quasi nuntius adveniens , blandimento suæ cau-

d'argandebat.

10. Et consurgens
cæcus pater ejus,
cœpit offendens pe-
dibus currere: & da-
tâ manu pueri, oc-
currit obviam filio
suo.

11. Et suscipiens
osculatus est eum
cum uxore sua, &
cœperunt ambo flere
præ gaudio.

12. Cumque adoraf-
sent Deum, & gratias
egissent, considerunt.

13. Tunc sumens
Tobias de felle piscis,
linivit oculos patris
sui.

14. Et sustinuit
quasi dimidiā ferè
horam: & cœpit al-
bugo ex oculis ejus,
quasi membrana ovi,
egredi.

15. Quam appre-
hendens Tobias traxit
ab oculis ejus, statim-
que visum recepit.

16. Et glorificabant
Deum, ipse videlicet,
& uxor ejus, & om-

nouvelle de leur venue, il
sembloit témoigner sa joie
par le mouvement de sa
queue, & par ses caresses.

10. Le pere de Tobie,
tout aveugle qu'il étoit, se
leva & se mit à courir, s'ex-
posant à tomber à chaque
pas; & donnant la main à
un serviteur, il alla au-de-
vant de son fils:

11. & en l'accueillant
il l'embrassa, & sa mere en-
fit de même, & ils com-
mencerent *tous* deux à
pleurer de joie.

12. Puis ayant adoré
Dieu, & lui ayant rendu
graces, ils s'affirerent.

13. Alors Tobie prenant
du fiel du poisson en frotta
les yeux de son pere.

14. Et après qu'il eut at-
tendu environ une demi-
heure, une petite peau
blanche, semblable à celle
d'un œuf, commença à
sortir de ses yeux.

15. Tobie son fils la pre-
nant la tira des yeux de son
pere, & aussitôt il recou-
vra la vue.

16. Et ils commencerent
à rendre gloire à Dieu, lui
& sa femme & tous ceux

qui le connoissoient.

17. Tobie disoit : Je vous benis , Seigneur Dieu d'Israël , de ce que vous m'avez châtié , & que vous m'avez gueri // , & je voi maintenant de mes yeux mon fils Tobie.

18. Sara la femme de son fils arriva aussi sept jours après avec toute sa famille en une parfaite santé , ayant avec elle ses troupeaux & ses chameaux , une grande somme d'argent de son mariage , & celui même que Gabelus avoit rendu.

19. Et Tobie raconta à son pere & à sa mere tous les bienfaits dont Dieu les avoit comblés par cet homme qui l'avoit conduit.

20. Achior & Nabath cousins de Tobie , vinrent ensuite pleins de joie se conjouir avec lui de tous les biens que Dieu lui avoit faits ,

21. & tous firent festin durant sept jours avec de grandes réjouissances.

¶. 17. *lett. vous m'avez sauvé.*

nes qui sciebant eunis

17. Dicebatque Tobias : Benedicto te , Domine Deus Israel , quia tu castigasti me , & tu salvasti me : & ecce ego video Tobiam filium meum.

18. Ingressa est etiam post septem dies Sara uxor filii ejus , & omnis familia sana , & pecora , & camelii , & pecunia multa uxor: sed & illa pecunia quam re-cepérat à Gabelo:

19. & narravít pa-rentibus suis omnia beneficia Dei , quæ fecisset circa eum per hominem qui eum duixerat.

20. Veneruntque A-chior & Nabath co-sobrini Tobiae , gau-dentes ad Tobiam , & congratulantes ei de omnibus bonis quæ circa illum ostende-rat Deus.

21. Et per septem dies epulantes , omnes cum gaudio magna gavisi sunt.

EXPLIC.



EXPLICATION DU CHAPITRE XI.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. *S'Etant donc mis en chemin pour s'en retourner, ils arrivèrent l'onzième jour à Charan, que l'on rencontre dans le chemin en allant à Ninive.*

Quelques-uns ont cru que cette ville de *Charan* étoit la même que celle de *Haran* dont il est parlé dans la Genèse, & d'où Abraham sortit lorsque Dieu lui commanda de quitter son pays, pour aller en une terre qu'il lui montreroit. Mais il paroît plus probable, selon que l'ont remarqué quelques autres Interpretes, que ces deux villes sont très-differentes l'une de l'autre. Et en effet, la ville de *Charan* ou de *Haran* d'où cet ancien Patriarche sortit par l'ordre de Dieu, étoit située entre l'Euphrate & le Tigre dans la Mesopotamie : au-lieu que celle dont il est parlé ici étoit située au-delà du Tigre dans l'Assyrie. Aussi dans l'Hebreu elle n'est pas nommée *Haran*, mais *Acrim* ; ce qui confirme ce sentiment.

L

Genes.
11. 31.

Menoch.
Tirin.
in hunc
locum.

Ce que l'Ecriture ajoute, que cette ville se rencontre dans le milieu du chemin qui va à Ninive, ne doit pas être entendu comme s'il y avoit encore onze journées depuis Charan jusqu'à Ninive, de même qu'il y en avoit onze depuis Ragès jusqu'à Charan. Car le Grec porte expressément, que Tobie étoit assez proche de Ninive, lorsque l'Ange Raphael lui dit ; Qu'il croyoit qu'il valoit mieux qu'ils s'en allassent devant, pour tirer son pere de l'inquietude où il pouvoit être sur son sujet, & qu'ils donlassent tout le loisir à Sara de les suivre lentement avec tous ses domestiques & ses bestiaux. Ainsi qu'il soit marqué ensuite, que Sara n'arriva que sept jours après, ce fut sans doute & la fatigue de ce long voyage, & l'embarras d'un si grand train qui l'obligea de sejourner, & de marcher lentement dans le reste du chemin. Charan éroit donc au milieu du chemin qui va à Ninive : c'est à dire, qu'on la renconeroit dans le chemin de Ninive.

Tirin. in bunc loc. Ceux qui ont exactement supposé le temps qui employa Tobie dans tout ce voyage, croient qu'il fut de sept semaines entieres, & qu'ainsi la joie de ce grand festin que l'on fit pour son retour & son mariage, commença vers le cinquantejme jour. A quoi ils disent que saint Augustin a voulu peut-être faire allusion, lors qu'il témoigne d'une manière très-obfuite, que le livre de Tobie nous atteste, que la fête de la Pentecôte est formée de sept semaines. *De scripturis enim constare condem festum diem (Pentecôte).* Tobie quoque scripura restatur : quoi qu'on pourroit dire aussi, qu'il falsoit peut-être

August.
contr.

Faus. l.

22. c. 87.

tom. 6.

p. 183.

Tob. II.

21.

autant allusion aux sept jours que le festin du mariage de Tobie dura, qu'aux sept semaines dont parlent ces Interpretes.

V. 7. *En même - temps Raphael dit à Tobie : Aussi - tôt que vous serez entré dans votre maison, adorez le Seigneur ; & en lui rendant grâces, approchez-vous de votre pere, & le baisez.*

L'exemple de Raphael appliqué toujours à donner de saints avis à Tobie, & à s'acquitter à son égard du ministere de pieté pour lequel Dieu le lui avoit envoyé, nous doit exciter à regarder comme cet Ange l'ordre de Dieu en toutes choses, & à tâcher de ne le perdre jamais de vûe dans toutes nos différentes occupations, autant que l'infirmité humaine nous le peut permettre. Mais si l'exemple d'un Ange toujours occupé aux affaires de son divin maître est capable de nous toucher, celui d'un jeune-homme qui reçoit avec une soumission étonnante tous les conseils de Raphael, qu'il regardeoit comme un compagnon de son voyage, & comme un guide à qui il devoit donner récompense, a sans doute quelque chose d'aussi admirable. Jamais il ne le contredit dans les avis qu'il lui donne. Il le consulte, ou il l'écoute dans toutes les difficultés qui se présentent. Et il se laisse conduire comme un enfant avec une simplicité dont on n'a peut-être jamais vu d'exemple.

Mais ce qu'il faisoit exterieurement à l'égard de ce ministre de Dieu, qu'il ne connoissoit pas encore, tous les Saints l'ont fait intérieurement à l'égard de l'Esprit de Dieu qui les conduisoit par ses secrètes inspirations, étant véritablement au fond de leur cœur dans cette sim-

Matth.
18. 3.

plicité & cette docilité que le Sauveur exige de nous , lorsqu'il nous assure , Que si nous ne devons comme de petits enfans , nous ne pouvons espérer d'entrer dans le royaume des cieux . Les Epîtres de saint Paul sont remplies d'exemples qui nous font voir que ce grand Apôtre , tout éclairé qu'il étoit , agissoit dans une dépendance continue des ordres de Dieu pour les voyages mêmes qu'il devoit faire vers les Egli- ses différentes , où il n'alloit pas toujours toutes les fois qu'il le vouloit , parceque , comme il le dit , l'Esprit de Dieu l'en empêchoit .

C'est aussi ce que font encore tous ceux , qui sachant qu'ils ont sans comparaison plus de besoin d'un guide fidelle pour se conduire sûrement dans la voie de leur salut , que Tobie n'en avoit alors pour aller trouver Gabelus , n'écou- tent pas seulement les divines inspirations que le Saint-Esprit forme dans leur cœur , mais s'aban- donnent humblement à la conduite d'un de ses ministres qu'ils jugent avoir , comme l'ange Ra- phael , une parfaite connoissance de ce chemin qui est difficile & très-dangereux .

*Vita S.
Pauli.*

L'avis que l'Ange donne à Tobie , *d'adorer Dieu & de lui rendre graces* d'abord qu'il seroit entré dans sa maison , a été suivi par les plus grands Saints ; soit qu'ils l'ayent pris dans ce li- vre même ; soit que l'Esprit du Seigneur qui porta l'Ange à le donner à Tobie , le leur ait aussi in- spiré . C'est la maniere dont saint Jérôme nous assure que saint Antoine en usa , lorsqu'il se vid arrivé au comble de ses souhaits en voyant Paul le premier Hermite , cet homme que le Saint- Esprit lui avoit promis de lui faire voir comme

un prodige de grace & d'humilité. Car il dit expressément que ces deux grands Saints, avant que de commencer à s'entretenir, rendirent conjointement graces à Dieu, & s'affirerent. C'est ainsi que saint Benoît a ordonné très-sagement dans sa regle, que lorsqu'on reçoit des hôtes, il faut les mener d'abord à la priere. Et c'est ainsi que les Evêques & les Princes sont encore présentement conduits d'abord à l'Eglise lorsqu'ils font leur premiere entrée dans une ville. Car l'action-de-grace est recommandée par saint Paul comme étant le caractère d'un vrai Chrétien, qui reconnoît dépendre de Dieu à tous momens, & qui fait qu'étant à toute heure environné de mille perils, il doit son salut & temporel & éternel à la protection continue & toute-puissante de Dieu.

*. 9. Alors le chien qui les avoit suivis durant le chemin, courut devant eux ; & comme s'il eût porté la nouvelle de leur venue, il faisoit paroître sa joie par le mouvement de sa queue, & par ses caresses.

L'Ecriture a eu soin de remarquer au commencement ; Que *le chien de la maison suivit Tobie* : & elle témoigne ici de nouveau, que ce même chien le précédâ, & alla comme annoncer sa venue en faisant paroître de la joie par le mouvement de sa queue & par ses caresses. Ces circonstances paraissent petites ; & plusieurs mêmes les regardent comme indignes de l'Ecriture. Mais les Interpretes n'en ont pas jugé ainsi. Et l'on espere qu'en envisageant de plus près ces choses, on y trouvera de quoi s'éduier & s'instruire. Saint Augustin dit très-bien en divers endroits de ses ouvrages, qu'on ne

doit pas regarder l'Ecriture sainte , ou quelque histoire de l'Ecriture , dans une de ses parties séparément sans rapport aux autres ; de même que l'on ne regarde pas un luth ou quelqu'autre instrument de musique seulement dans quelqu'une des parties qui le composent , mais dans la proportion & la dépendance admirable qu'ont toutes ces différentes parties les unes avec les autres . Il y en a , dit ce Pere , qui paroissent inutiles , & qui semblent ne rien contribuer par elles - mêmes à cette harmonie qui charme l'oreille de ceux qui l'entendent : & cependant une certaine liaison qu'elles ont avec les autres les rend nécessaires ; ou du moins si elles ne contribuent pas à l'harmonie , elles contribuent à la beauté de l'instrument .

Il en est de même de la parole de Dieu renfermée dans ses Ecritures . Chaque circonstance particulière étant regardée séparément , peut bien ne paroître pas si considérable & si nécessaire . Mais étant considérée par rapport au tout dont elle fait une partie , elle tient son rang & remplit sa place . Ainsi il est vrai en general , qu'un chien qui flatte par le mouvement de sa queue , paroit une circonstance très - légère en elle-même . Mais un chien qui accompagne Tobie , & qui va devant annoncer à un pere accablé d'affliction la venue d'un fils qu'il aimoit si tendrement , & pour lequel il avoit souffert de si grandes inquiétudes , est sans doute très - capable , selon que l'a remarqué un savant homme , de faire admirer la grandeur de Dieu , qui éclate dans cet instinct naturel des bêtes mêmes , & sa divine providence qui ne s'étend pas seulement

*Eftius in
bunc loc.*

sur tous les hommes , mais sur les malades animaux , selon ce qu'a dit le Fils de Dieu ; Que *le Matt.*
plus petit oiseau ne tombe point sur la terre sans la^{10.}
volomé du Pere éternel.

Ainsi il est bon de considérer que de même Dieu qui commanda au saint ange Raphael d'accompagner le jeune Tobie durant son voyage , commanda aussi à cet animal de le suivre ; & que comme il inspira à cet Esprit bienheureux de porter Tobie à aller devant pour soulager l'inquiétude de son pere , il poussa aussi ce chien fidèle à prévenir encore son maître , pour porter dans une maison affligée une nouvelle si consolante : Il est vrai que ces effets sont très-différents quant aux instruments dont Dieu se sert pour les produire : mais ils sont les mêmes en quelque sorte quant à la cause qui les produit . Si c'est un Ange ou si c'est un homonome que Dieu fait agir , ils agissent avec connoissance & avec raison comme étant des créatures spirituelles & puissables . Que si c'est un animal , il agit comme un instrument en la main de l'ouvrier tout puissant , qui le conduit immédiatement par lui-même . Mais moins il est très-digne d'être admiré dans tous ses effets , quoique différents .

Nous ne nous arrêterons point à manquer ici les grandes figures que les saints Pères ont trouvées dans les qualités naturelles de cet animal , lequel nous est proposé visiblement en divers endroits de l'Ecriture , comme l'image des Pasteurs fidèles de la Sainte Eglise . Elles sont marquées ailleurs , où elles conviennent beaucoup mieux qu'en cet endroit . Il suffit de dire ici , que ce chien qui suit Tobie , & qui ne le quitte point

dans tout son voyage ; nous représentent fort bien le Pasteur qui accompagne son peuple durant tout le cours de cette vie, qui lui fait entendre sa voix pour l'avertir de tous les perils qui se présentent , & qui se hâte de le prévenir dans la maison du repos , c'est-à-dire dans le ciel , par la ferveur qu'il fait paroître beaucoup plus grande pour arriver à sa vraie patrie , & par l'exemple qu'il lui montre d'une pieté plus parfaite , en précédant par ses bonnes œuvres tous ceux qui sont obligés de le suivre comme leur chef .

¶. 132. 14. Alors Tobie pronant du fil du poisson , en frappa les yeux de son pere . Et après qu'il eut attendu environ une demi - heure , une petite peau blanche semblable à celle d'un enfant , commença à sortir de ses yeux .

*Eftius in
bunc loc.*

Quelques-uns nous représentent cette guérison de l'ancien Tobie , comme ayant été purement miraculeuse & sans naturelle . Mais comme les raisons qu'ils en rapportent ne nous paraissent point convainquantes , il semble qu'on peut s'attacher au sentiment de plusieurs autres Interprètes , qui ont cru avec beaucoup de fondement , que Dieu se servit d'une chose naturelle pour guérir les yeux de Tobie . Nous avons marqué apparaissant , que des historiens naturalistes ont parlé tout à même de cette propriété qu'a le fil d'un certain poisson , que l'on croit être le même que celui - ci , pour guérir les tâches des yeux . De plus , cet espace d'une demi - heure , qui fut entre l'application du remède & la guérison , semble nous marquer l'effet d'une chose naturelle ; à moins qu'on ne dise , que Raphaël voulloit peut-être cacher le miracle , & ne se pas

faire connoître encore si-tôt. Et enfin cette *petite peau blanche, semblable à celle d'un œuf, qui sortit des yeux de Tobie au bout de ce temps,* peut encore confirmer ce sentiment; qui est que le fiel de ce poisson ayant agi sur ses yeux par sa vertu naturelle, en détacha peu - à - peu la taye qui s'étoit formée, & qui les avoit couverts. On ne prétend pas toutefois nier que l'Ange, comme le ministre de la toute-puissance de Dieu, n'ait secondé la vertu de ce remede pour le faire agir plus promittement & plus efficacement. Mais il semble au moins qu'on peut croire avec assez d'apparence, que cette guerison n'a point été purement miraculeuse, & sans une cause naturelle.

Il est remarquable, què dans la vie de saint Gregoire de Tours on trouvè une guerison presque semblable à celle dont nous parlons, qui est confirmée par le même Saint dans un endroit de ses ouvrages, & qui eut même pour fondement la guerison de Tobie. Il vid en songe, tandis que son pere étoit fort malade, une personne qui se présenta à lui, & lui demanda s'il avoit quelque connoissance du livre de Tobie. Et comme il eut répondu qu'il ne le connoissoit point, la même personne lui dit ces paroles: Sachez qu'il étoit aveugle, & que son fils qui étoit accompagné d'un Ange le guerit avec le foie d'un poisson. Faites donc de même, & votre pere sera gueri. Gregoire rapporta ceci à sa mere, laquelle envoya dans le moment à la riviere quelques jeunes hommes, qui ayant pris un poisson, en tirerent les entrailles qu'on leur marqua. On les mit sur les charbons. Et l'éven-

*Apud
S. No-
vem. 17.
tom. 6.
p. 380.
D. Greg.
Tourn.
de Glor.
Confess.
c. 40.*

ment fut connoître la vérité de ce qu'on lui avoit dit. Car aussitôt que la vapeur de ces entrailles rôties entra dans le nez de son pere, toute son enflure avec ses douleurs cessèrent, & il fut très-parfaitement gueri. On peut remarquer ici seulement, que les deux évenemens qui regardoient Tobie le pere & Tobie le fils, sont confondus en quelque façon l'un avec l'autre dans la guérison du pere de saint Gregoire, en ce que les entrailles du poisson rôti qui avoient servi à préserver Tobie le fils de la fureur du démon, servirent ici à guérir par leur vapeur le pere de ce saint Evêque, au-lieu que Tobie le pere fut guéri par la simple application du fiel sur ses yeux ; & qu'ainsi le rapport ne se trouve pas à la vérité dans une parfaite justesse ; quoique le fond des choses y paroisse clairement le même.



CHAPITRE XII.

1. **U**nc vo-
cavit ad
se Tobias
filium
suum , dixitque ei :
Quid possamus dare
viro isti sancto , qui
venit tecum ?

2. Respondens To-
bias , dixit patri suo :
Pater , quam merce-
dem dabimus ei ? aut
quid dignum poterit
esse beneficiis ejus ?

3. Me duxit & re-
duxit sauum , pecu-
niam à Gabelo ipse
recepit , uxorem ipse
me habere fecit , &
demonium ab ea ipse
compescuit , gaudium
parentibus ejus fecit ,
meipsum à devoratio-
ne piscis eripuit , te
quoque videre fecit lu-
men caeli , & bonis
omnibus per eum te-
plicet sumus . Quid illi
ad haec poterimus di-
gnum dare ?

1. **L**ors Tobie
ayant appellé
son fils , lui
dit : Que pou-
vons - nous donner à ce
saint homme qui a été avec
vous ?

2. Tobie lui répondit :
Mon pere , quelle récom-
pense pouvons - nous lui
donner qui ait quelque
proportion avec les biens
dont il nous a comblés ?

3. Il m'a mené & ramené
dans une parfaite santé ; il
a été lui - même recevoir
l'argent de Gabelus ; il m'a
fait avoir la femme que j'ai
épousée ; il a éloigné d'eclé
le démon ; il a rempli de
joie son pere & sa mère ; il
m'a délivré du poison qui
m'allait dévorer ; il vous a
fait voir à vous - même la
luminere du ciel ; & c'est
par lui que nous nous trou-
vons remplis de toutes sor-

Ltes de biens. Que pouvons - nous donc lui donner qui égale tout ce qu'il a fait pour nous ?

4. Mais je vous prie, mon pere ; de le supplier de vouloir bien accepter la moitié de tout le bien que nous avons apporté.

5. Tobie le pere & son fils le firent venir ensuite, & l'ayant pris à part, ils le conjurerent de vouloir bien recevoir la moitié de tout ce qu'ils avoient apporté.

6. L'Ange alors leur parla ainsi en secret : Benissez le Dieu du ciel, & rendez - lui gloire devant tous les hommes ; parce qu'il a fait éclater sur vous sa misericorde.

7. Car il est bon de tenir caché le secret d'un Roi : mais il y a de l'honneur à découvrir & à publier les œuvres de Dieu.

8. La priere accompagnée du jeune & de l'au-mône vaut mieux que tous les tresors & tout l'or qu'on peut amasser.

- 9. Et toutes celles qui vivent,

4. Sed peto te , pater mi , ut roges eum , si forte dignabitur , medietatem de omnibus quæ allata sunt , sibi assumere.

5. Et vocantes eum , parer scilicet & filius , tulerunt eum in partem , & rogare coeperrunt ut dignaretur dimidiam partem omnium quæ attulerant , acceptam habere.

6. Tunc dixit eis occulte : Benedicite Deum cœli , & coram omnibus viventibus confitemini ei , quia fecit vobiscum misericordiam suam.

7. Etenim sacramentum regis abscondere bonum est : opera autem Dei revelare , & confiteri honorificum est.

8. Bona est oratio cum jejunio , & elemosyna magis quam thesauros auri recom-dere.

C H A P I T R E XII. 173

9. Quoniam eleemosyna à morte liberat , & ipsa est quæ purgat peccata , & facit invenire misericordiam & vitam æternam.

10. Qui autem faciunt peccatum & iniuritatem , hostes sunt animæ suæ.

11. Manifesto ergo vobis veritatem , & non abscondam à vobis occultum sermonem.

12. Quando orabas cum lacrymis , & sepeliebas mortuos , & derelinquebas prandium tuum , & mortuos abscondebas per diem in domo tua , & nocte sepeliebas eos , ego obtuli orationem tuam Domino.

13. Et quia acceptus eras Deo , necesse fuit ut tentatio probaret te.

14. Et nunc misit me Dóminus ut curarem te , & Sarah uxorem filii tui à dæmonio liberarem.

9. Car l'aumône délivre de la mort ; & c'est elle qui efface // les pechés , & qui fait trouver la miséricorde & la vie éternelle.

10. Mais ceux qui commettent le peché & l'iniurité sont les ennemis de leurs ames.

11. Je vais donc vous découvrir la vérité , & je ne vous cacherai point une chose qui est secrète.

12. Lorsque vous prierez Dieu avec larmes , & que vous ensevelissiez les morts , que vous quittiez pour cela votre dîner , & que vous cachiez les morts dans votre maison durant le jour , pour les ensevelir durant la nuit , j'ai présenté vos prières au Seigneur.

13. Et parceque vous étiez agreable à Dieu , il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât.

14. Maintenant donc le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir , & pour délivrer du démon Sara la femme de votre fils.

*. 9, lett. purific.

15. Car je suis l'ange Raphael, l'un des sept qui sommes toujours présens devant le Seigneur.

16. A ces paroles ils furent troublés, & évanouis de frayeur ils tombèrent le visage contre terre.

17. Et l'Ange leur dit : La paix soit avec vous, ne craignez point.

18. Car lorsque j'érois avec vous, j'y érois par la volonté de Dieu : bénissez-le donc & chantez ses louanges.

19. Il vous a paru que je buvois & que je mangeois avec vous ; mais pour moi je me nourris d'une viande invisible, & d'un breuvage qui ne peut être vu des hommes.

20. ¶ Il est donc temps que je retourne vers celui qui m'a envoyé ; & pour vous bénissez Dieu, & publiez toutes ses merveilles.

21. Après ces paroles il disparut de devant eux,

15. Ego enim sum Raphael angelus, unus ex septem qui astamus ante Dominum.

16. Cumque haec audissent, turbati sunt, & trementes ceciderunt super terram in faciem suam.

17. Dixitque eis Angelus : Pax vobis, nolite timere.

18. Etenim cum essem vobiscum, per voluntatem Dei eram : ipsam benedicite, & cantate illi.

19. Videbas quidem vobiscum manducare, & bibere : sed ego cibo invisibili, & potu, qui ab hominibus videri non potest, uxori.

20. Tempus est ergo ut revertar ad eum qui me misit : vos autem benedicite Deum, & narrate omnia mirabilia ejus.

21. Et cum haec dixisset, ab aspectu co-

¶ 20. Grec. Ecrivez en un livre par l'ordre de l'Ange. Ce livre tout est qui est arrivé. Ce Cornel, à Lap. qui fait voir que Tobie a écrit

rum ablatus est, & ultra eum videre non potuerunt.

22. Tunc prostrati per horas tres in faciem, benedixerunt Deum: & exurgentes narraverunt omnia mirabilia ejus.

& ils ne purent plus le voir.
22. Alors s'étant prosternés le visage contre terre pendant trois heures, ils bénirent Dieu, & s'étant levés ils racontèrent toutes les merveilles qu'il avoit faites *en leur faveur.*





EXPLICATION DU CHAPITRE XII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. *A* Lors Tobie ayant appellé son fils , il lui dit : Que pouvons-nous donner à ce sainte homme qui a été avec vous ?

Le Grec porte : *Voyez , mon fils , si vous donnerez la récompense dont nous sommes convenus , à cet homme qui vous a accompagné : car il faudra y ajouter & lui donner davantage.* On ne peut point assurer positivement si l'Ange demeura encore avec eux durant les sept jours de réjouissance dont il est parlé à la fin du chapitre précédent. Cependant , selon la suite du texte sacré , il paroît plus vraisemblable qu'il ne les quitta qu'au bout de ce temps , & qu'il fut présent à leurs festins , y apportant la benédiction par sa présence , & leur inspirant à tous la pieté & la modestie au milieu de leur joie. Il semble même qu'on peut bien dire , que Tobie le pere n'auroit pas songé à le renvoyer , & à lui payer sa récompense avant la fin de ces jours destinés pour se

le réjouir du mariage de son fils, & de son heureux retour, puisque c'étoit à lui seul qu'ils en avoient l'obligation. Alors donc, c'est-à-dire, après ces jours de réjouissance, il confera avec son fils sur ce qu'ils pourroient lui donner. Et lui ayant témoigné qu'il falloit qu'ils donnassent davantage que le prix dont ils étoient convenus, son fils lui dit genereusement :

V. 4. Je vous prie, mon pere, de le supplier de vouloir bien accepter la moitié de tout le bien que nous avons apparté.

Le jeune Tobie, qui avoit déjà déclaré en parlant à l'Ange : Que quand il se donneroit à Tob. 3^e lui pour devenir son esclave, il ne pourroit reconnoître dignement tous les faits qu'il avoit pris de lui, étoit sans doute très-convaincu dans le fond du cœur, qu'il n'avoit pas le pouvoir de récompenser de si grands services. Mais il ne pouvoit cependant témoigner d'une maniere plus genereuse sa parfaite reconnaissance, qu'en lui faisant demander s'il daigneroit agréer la moitié de tout son bien ; c'est-à-dire, s'il vous droit bien partager toutes choses avec lui comme son frere. Quelle leçon, mais en même temps quelle confusion pour tant de Chrétiens, qui sachant qu'ils ont tout reçù de Dieu, ont peine à lui en rendre une très-petite partie en la personne des pauvres qui sont ses membres, & qui croient qu'on leur arrache ce qu'on leur demande pour leurs freres affligés, quoique ce qu'on leur demande retourne à leur avantage, & regarde l'intérêt de leur f. lut ; puisque Dieu sans se servir d'eux, trouveroit bien le moyen d'aider leurs freres, & qu'il n'en exige cette

M

assistance, qu'afin de les rendre dignes eux-mêmes de sa divine misericorde !

¶. 6. 7. Alors l'Ange leur répondit en secrez : Bénissez le Dieu du ciel, & rendez-lui gloire devant tout le monde. Car il est bon de tenir caché le secret du Roi ; mais c'est une chose honorable de découvrir & de publier les œuvres de Dieu.

Alors ; c'est-à-dire , après que Tobie le pere & le fils eurent prié Raphael de vouloir bien accepter la moitié de tout leur bien. L'Ange attend donc que l'un & l'autre lui aient donné cette preuve de leur gratitude , ou pour mietz dire , qu'ils l'ayent donnée à Dieu même : & il prend alors son temps pour se faire connoître à eux , & leur témoigner qu'il n'a pas besoin de tous leurs biens , étant dans la pleine possession du souverain bien. C'est ainsi que Dieu en use envers ses élus. Après les avoir comblés de ses graces , il attend leur reconnaissance. Mais il les convainc alors plus fortement que jamais , que s'ils se sentent obligés , non de partager leur cœur avec lui , mais de le lui donner tout entier , & même de devenir ses esclaves , selon la parole de Tobie , il n'a cependant aucun besoin d'eux ni de tous leurs biens ; mais que tout leur intérêt & toute leur gloire confiste à découvrir & à publier ses œuvres & ses miséricordes à leur égard. Le secret du Roi , comme il est dit en ce lieu , doit être caché ; parceque , dit un Auteur , si les desseins des Princes étoient découverts , le succès en seroit douteux par les oppositions qu'on pourroit y apporter. Mais il n'en est pas ainsi des œuvres de

*Epius
in hunc
locum.*

Dieu & de ses conseils , qui ne rencontrent aucun obstacles , & qui s'executent infailliblement , selon ce qui est écrit : *Que tout ce qu'il a voulu , il l'a fait & dans le ciel & dans la terre.* Il est donc du zèle & de la reconnoissance des vrais serviteurs de Dieu , de publier sa bonté & de faire éclater les merveilles de sa grace , afin qu'il soit glorifié par tous les hommes , comme celui à qui seul appartient toute gloire & tout empire.

¶. 8. La priere accompagnée du jeûne & de l'aumône , vaut mieux que tous les tressors & tout l'or qu'on peut amasser.

L'Ange , à qui on parle de lui donner une récompense temporelle , témoigne avant que de declarer qui il étoit , combien les tressors doivent être peu estimés par les hommes. Et il fait connoître en peu de mots en quoi consistent les vraies richesses de ceux qui tendent à Dieu , & qui songent à leur salut. Ce qu'il disoit étoit plus pour nous que pour Tobie , puisqu'il fait assez entendre aussi-tôt après , que la priere jointe au jeûne & à l'aumône avoit été jusqu'alors le grand tressor de Tobie , lequel prioit Dieu , comme il le lui dit , *avec larmes* , & quittoit souvent son dîner pour ensevelir les morts. Ceux qui possèdent de grands biens , & qui ont le cœur attaché à leurs tressors , ont peine sans doute à ajouter foi à ces paroles de Raphael ; & ils pourront difficilement se persuader , qu'il n'y ait pas de l'exageration à declarer , comme il fait , que l'oraison à laquelle ils ne trouvent aucun goût , le jeûne qui est si directement opposé à leur sensualité , & l'aumône qui

M ij

guide leurs coffres où est leur cœur, valens mieux que tous les trésors qu'on peut amasser. Mais il falloit cependant que Tobie en fut convaincu, puisqu'il étoit dans ces sentiments & dans cet usage, avant même que l'Ange lui eût parlé. Ainsi, qu'ils s'en prennent à eux-mêmes, & qu'ils accusent la corruption de leur propre cœur, s'ils ne peuvent croire une vérité qui étoit connue & qui étoit pratiquée par cet ancien juste avant même que J E S U S - C H R I S T fût venu nous déclarer : Que ceux qui sont pauvres de cœur & d'affection sont heureux, parceque le royaume du ciel leur appartient. Mais pour leur faire connoître qu'il n'y a aucune exagération dans les paroles de l'Ange, il suffit de dire, que puisque par l'oraison, par le jeûne, & par l'aumône, on se rend digne d'obtenir la miséricorde du Seigneur, & d'entrer dans son royaume, il est visible que tous les trésors de la terre joints ensemble ne sont pas dignes d'être comparés à ce royaume céleste où Dieu nous réserve, comme il l'assure, des biens que ni l'œil de l'homme n'a jamais vus, ni son esprit n'a jamais compris.

V. 12. 13. Lorsque vous priez Dieu avec larmes, que vous ensevelissiez les morts, & que vous quittez pour cela votre dîner... j'ai présente votre prière au Seigneur. Et parceque vous étiez agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât.

Bonaven. Saint Bonaventure expliquant ces mots du *in Magist. l. 4. dist. 11.* sacré Canon de la Messe : Commandez que ces choses soient portées par les mains de votre sainte Ange jusqu'à votre anel sublimo, en présence de

votre divine majesté, nous enseigne comment les Anges présentent à Dieu nos prières. Et il témoigne que ce n'est pas que Dieu les ignore ; lui à qui toutes choses sont connues avant même qu'elles soient ; mais que c'est pour notre avantage que ces Esprits bienheureux se chargent d'offrir à Dieu nos demandes, parcequ'ils joignent en même-temps leurs vœux très-purs & très-saints à nos prières, & exposent en la présence nos bonnes œuvres.

Ce que l'Ange ajoute à Tobie : *Qu'étant agreeable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation l'éprouvât*, fait voir combien les amis de Job se trompoient, lorsqu'ils vouloient lui persuader que l'affliction qu'il souffroit étoit une preuve de l'impieté de sa conduite. Il est vrai, dit un Interprète, que les gens attachés au monde sont très-éloignés de pouvoir comprendre cette nécessité qu'il y a d'être éprouvé lorsque l'on est agreeable à Dieu. Mais c'est qu'ils ne songent pas que les disciples d'un Homme-Dieu, qui a dit de soi : *Qu'il a fallu qu'il souffrit, & qu'il entrât ainsi dans sa gloire par cette souffrance*, doivent s'attendre d'être conformes à leur divin Chef, comme étant ses membres, s'ils veulent entrer dans la gloire comme lui. C'est sur ce modèle vraiment adorable que tous les justes tant de l'ancien que du nouveau Testament ont été formés. Qu'on examine l'histoire des saints Patriarches Abraham, Isaac, Jacob, & Joseph, & des saints Rois, comme David ; on y trouvera que les uns ont renoncé à leur patrie, & ont été disposés à sacrifier à Dieu ce qu'ils avoient de plus cher ; que les autres ont bien

*Tirin.
in hunc
locum.*

voulu lui donner leur vie lorsqu'il la leur demandoit ; que d'autres ont été & affligés par leur beau-pere, & persecutés par leur propre frere, & accablés d'affliction par la perte qu'ils croyoient avoir faite de ceux de leurs enfans qu'ils aimoient le plus tendrement ; qu'un autre a été vendu par ses freres, & enfermé comme un criminel dans un cachot , pour n'avoir pas consenti à la volonté criminelle d'une maîtresse impudique. On y trouvera David exposé à toutes les persecutions de Saül, qui vouloit à tous momens lui ôter la vie. En un mot, le temps de l'ancienne loi , qui sembloit ne proposer aux Israélites qu'une felicité temporelle , ne laisse pas de nous fournir mille exemples de justes persecutés par les méchans ; parceque la grace de la loi nouvelle agissoit dès-lors par avance en vûe de la Passion & de la croix de J E S U S - C H R I S T , qui doit être le souverain modelle de tous les vrais serviteurs de Dieu.

V. 14. 15. Maintenant donc le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir, & pour délivrer du démon Sara la femme de votre fils. Car je suis l'ange Raphael, & l'un des sept qui sommes toujours présens devant le Seigneur.

Ce sont-là les deux sujets pour lesquels l'ange Raphael fut envoyé à Tobie , pour guérir ses yeux , & pour délivrer Sara de l'opprobre qu'elle souffroit par la mort de tous ses maris. L'argent qui lui étoit dû par Gabelus , & pour lequel cet Esprit celeste vint offrir son ministere au jeune Tobie , étoit seulement l'occasion dont il se servit pour se cacher dans ce qu'il avoit à faire. Il ne faut pas nous imaginer rien de cor-

porel, lorsque nous lui entendons dire : *Qu'il est l'un des sept qui étoient toujours présens devant le Seigneur.* Dieu est Esprit, & les Anges sont aussi de purs Esprits. Ainsi ne nous figurons en tout cela rien que de spirituel. L'Ecriture en nous parlant se rabaisse à un langage proportionné à nos sens ; mais c'est afin de nous éléver au-dessus de ces mêmes sens. Figurons - nous donc , non plusieurs personnes assemblées autour d'un Prince , se tenant debout & toutes prêtes à recevoir & executer ses ordres ; mais une multitude d'Esprits celestes , qui sont toujours présens devant Dieu d'une maniere toute spirituelle & ineffable , par la vûe qu'ils ont de son essence divine , & par l'attention perpetuelle où ils sont pour connoître ses divines volontés & pour les executer.

Estius remarque fort bien , que l'Ange en disant qu'il étoit du nombre de ces Esprits *qui étoient toujours présens devant le Seigneur* , faisait tout d'un-coup connoître à Tobie , qu'il n'étoit pas de ces autres qui avoient été rejettés de la présence de Dieu ; c'est-à-dire , qu'il étoit du nombre des bons Anges. Quelques-uns ont cru à cause de la maniere dont Raphaël parle ici en disant : *Qu'il étoit des sept qui étoient toujours présens devant Dieu* , qu'il étoit véritablement du premier ordre des Anges , comme Gabriel. Mais un savant Interprete témoigne qu'il n'y a pas d'apparence ; parceque le ministere pour lequel il fut envoyé , ne regardoit point quelque ouvrage de notre redemption , ou quelque bien universel ; mais seulement la consolation particulière de quelques personnes. Et il ajoute ,

M iiiij

que si on le nomme dans les Litanies avec saint Michel & saint Gabriel, c'est à cause qu'il n'y a que les noms de ces trois Anges qui nous ayent été marqués dans les Ecritures.

Il est aisé de juger de la frayeur qui saisit les deux Tobies père & fils, lorsqu'ils entendirent une nouvelle si surprenante, & que leurs yeux étant tout-d'un-coup ouverts, ils communient que celui qu'ils avoient pris jusqu'alors pour un mercenaire, étoit un Ange de Dieu, qui avoit depuis si long-temps conversé au milieu d'eux. Aussi l'Ecriture ajoute : *Qu'ils tomberont le visage contre terre.* On a déjà remarqué ailleurs, que c'étoit une opinion commune parmi les Juifs, qu'un homme mourroit lorsqu'il avoit vu un Ange. Ce fut peut-être ce qui contribua encore à augmenter leur saisissement. Mais il ne faut pas douter que l'Ange n'ait rassuré ces deux serviteurs de Dieu en leur disant ces paroles qui penetrent efficacement jusqu'à leur cœur : *La paix soit avec vous ; ne craignez point.* Car ce n'étoit pas seulement un simple souhait ; mais un effet réel qu'elles produisirent sur leur esprit par la puissance de celui dont il étoit le ministre. Et c'est, comme l'ont remarqué les Peres, la suite ordinaire de l'apparition des bons Anges, de donner de la consolation à ceux qu'ils ont effrayés d'abord : au lieu que les mauvais anges remplissent de trouble & d'horreur ceux à qui ils apparaissent.

*Wed. in
Luc. c. 1.
Vit. S.
Autem.*

¶. 19. Il vous a paru que je buvois & que je mangeois avec vous ; mais pour moi, je me nourris d'une viande invisible, & je me sers d'un breuvage qui ne peut tomber sous les sens des hommes.

Les Anges , dit saint Augustin , n'ont point ^{August.}
 soif & n'ont point faim comme nous ; parce- ^{in Psal.}
 qu'ils sont divinement rassasiés par la nourriture ^{" 72. tom.}
^{" 48. pag.}
 de la vérité , & tout penetrés de la lumiere de ^{" 259.}
 la sagesse immortelle . C'est pourquoi ils sont
 heureux . Et de l'état de cette beatitude souve-
 taine dont ils jouissent dans la celeste Jerusalem
 d'où nous sommes éloignés , ils nous regardent
 favorablement comme des personnes qui sont
 encore dans le chemin ; ils sont touchés de
 compassion pour nous : & par l'ordre du Sei-
 gneur ils nous assistent & nous aident à retour-
 ner dans notre commune patrie , afin que nous
 puissions être rassasiés avec eux en paissant dans
 Dieu , qui est la source de la vérité & de l'im-
 mortalité . *Accendunt nos peregrinos , & mi-
 strantur nos ; & iussu Domini auxiliantur nobis ,
 ut ad illam patriam communem aliquando redea-
 mma ; & ibi cum illis fonte Dominico veritatis &
 immortalitatis aliquando saturamur.*

Le même Saint nous fait voir encore autre-
 part la maniere dont on peut entendre ce que
 l'Ange dit ici ; *Qu'il paroisse qu'il buvoit &*
qu'il mangeoit avec eux. Les corps des justes ,
 dit-il , lorsqu'ils seront ressuscités , n'auront be-
 soin d'aucune nourriture corporelle , parcequ'ils
 n'auront aucune faim ni aucune soif , & qu'ils
 seront tellement revêtus de l'immortalité bien-
 heureuse , qu'encore qu'ils ayeat le pouvoir de
 manger , ils ne pourront néanmoins y être for-
 cés par aucune nécessité . C'est ainsi que les saints
 Anges paroissant aux hommes sous la figure visi-
 ble & sensible d'un corps humain , ont souvent
 mangé , non parcequ'ils en avoient besoin , mais

» parcequ'ils le pouvoient & qu'ils le vouloient ;
 » pour s'humaniser en quelque sorte avec ceux
 » pour le ministere desquels Dieu les envoyoit. Car
 » nous ne devons pas croire que les Anges ayent
 » mangé seulement en apparence, lorsque les hom-
 » mes les recevoient & exerçoient l'hospitalité à
 » leur égard ; quoiqu'il soit vrai que ces hommes
 » se trompoient , lorsque ceux qu'ils recevoient
 » n'étant pas connus pour des Anges , sembloient
 » manger par nécessité comme eux. Et c'eſt , ajouta
 » le même Saint , ce qui fait dire à cet Ange
 » dans le livre de Tobie : *Voulez-vous manger ,*
mais vous le voyez , selon que vos yeux le pouvoient
voir : C'est-à-dire , vous croiyez que c'étoit par
 » nécessité que je mangeois , & comme vous au-
 » tres , pour nourrir mon corps.

Mais cette explication de saint Augustin sem-
 ble avoir besoin elle-même de quelque éclair-
 cissement , puisqu'un Pere Grec & saint Tho-

Theodor. *in Genes.* *queſt. 68.* mas témoignent en parlant des Anges , qu'ils
D. Thom. ne mangeoient point véritablement , mais seu-
llement en figure. Sur quoi un Commentateur
Apud dit fort bien , Que si l'on entend par manger ,
ibid. *Auguft.* se nourrir & changet en sa substance ce que
 l'on mange , on doit dire avec saint Thomas ,
 que les Anges ne mangeoient point véritable-
 ment ; mais que si l'on entend par manger ,
 mettre du pain dans sa bouche , le mâcher , &
 le faire entrer dans son corps , quoiqu'il ne serve
 de rien à la nourriture de ce même corps , l'on
Auguft. peut dire , comme a dit saint Augustin , que
epift. 99. les Anges n'ont point pris les viandes d'une
sens. 4. maniere feinte , en figure & en apparence , mais
 d'une maniere très-reelle & très-véritable , quoi-

que ce fut par puissance & non par nécessité : & plutôt comme le rayon brûlant du soleil attire & enlève l'eau par sa vertu , que comme la terre alterée absorbe cette même eau par le besoin qu'elle en a. *Angelos legimus escas sumfisse :*
non ficto & inani phantasmate , sed manifestissi-
mâ veritate ; nec tamen necessitate , sed potestate.
Aliter enim absorbet terra aquam sitiens , aliter
solis radius candens. Illa indigentia , iste poten-
tia.

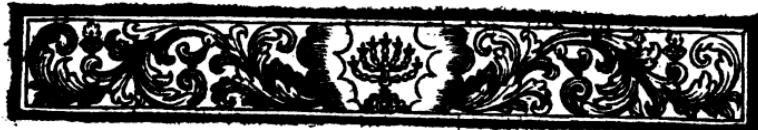
¶. 22. Alors s'étant prosternés le visage contre terre pendant trois heures , ils bénirent Dieu : puis , se levant , ils publierent tous les miracles qu'il avoit faits en leur faveur.

Ceci semble nous faire connoître ce que nous avons marqué auparavant , que la parole que l'Ange avoit dite aux deux Tobies , en leur souhaitant la paix , avoit produit son effet , & les avoit retirés de cette grande frayeur qu'ils firent paraître , lorsqu'ils tomberent tout d'un-coup le visage contre terre. Car on voit ici qu'ils se relevèrent ; puisqu'aussi-tôt que cet Ange disparut , il est dit : *Qu'ils se prosternerent sur le visage pendant trois heures.* Quant à ce nouveau prosternement , il vint plutôt de la profonde admiration où ils furent de cette faveur presque incroyable qu'ils avoient reçue de Dieu par le ministère de son Ange , que d'aucune crainte. Car quelles étoient alors leurs pensées , & quelle étoit leur reconnaissance , lorsqu'ils se représentoient qu'un Ange de Dieu avoit conversé visiblement avec eux durant tant de temps , & qu'il les avoit comblés de tant de grâces ? C'est ce qui les tint trois heures de suite prosternés le visage contre terre.

dans une action - de - graces continuele.

Que devroient done faire maintenant tous ceux qui savent , non qu'un Ange , mais que le Seigneur de tous les Anges a conversé avec eux , non pas seulement durant l'espace de deux mois , mais trente-trois ans ; & que pendant tout ce temps il a travaillé par l'exemple de sa vie , par ses paroles , & par ses souffrances , non à guerir un simple particulier ou deux personnes seulement , mais à sauver tous les hommes ? Quelle devroit être leur reconnaissance , & en quel prosternement sinon du corps , au moins du cœur , seroient-ils tous obligés de se tenir devant Dieu , lorsqu'ils pensent à ce grand miracle & à ce chef-d'œuvre de sa charité & de sa toute-puissance .





CHAPITRE XIII.

I. PETRUS PEREGRINUS.

Autem Tobias senior os suum, benedixit Dominum, & dixit: Magnus es, Domine, in eternum, & in omnia secula regnum tuum:

a. quoniam tu flagellas & salvas: deducis ad inferos, & reducis, & non est qui effugiat manum tuam.

3. Confitemini Dominum, filii Israel, & in conspectu gentium laudate eum:

4. quoniam ideo dispersi vos inter gentes, quæ ignorant eum, ut vos enaretis mirabilia ejus, & faciatis scire eos, quia non est alius Deus omnipotens

¶. 2. lett. ad inferos.



1. Lors le vieux Tobie ouvrant la bouche benit le Seigneur, & il dit: Seigneur, vous êtes grand dans l'éternité; votre rogne s'étend dans tous les siècles.

2. Vous châtiez & vous sauvez; vous conduisez les hommes jusqu'au tombeau, & vous les en ramenez, & mal ne se peut soustraire à votre puissante main.

3. Rendez grâces au Seigneur, enfans d'Israël, & louez-le devant les nations;

4. parcequ'il vous a ainsi dispersés parmi les peuples qui ne le connaissent point, afin que vous publiez ses merveilles, & que vous leur appreniez

qu'il n'y en a point d'autre prêter culte,
que lui qui soit le Dieu
tout puissant.

5. C'est lui qui nous a
châtiés à cause de nos ini-
quités, & c'est lui qui nous
sauvera pour *signaler* sa
miséricorde.

6. Confiderez donc la
manière dont il nous a trai-
tés, & bénissez - le avec
 crainte & avec tremble-
ment, & rendez homma-
ge par vos œuvres au Roi
de tous les siècles.

7. Pour moi je le beni-
rai dans cette terre où je
suis captif , parce qu'il a
fait éclater sa majesté sur
une nation criminelle //.

8. Vous donc , pecheurs,
convertissez - vous : faites
des œuvres de justice de-
vant Dieu , & croyez //
qu'il vous fera miseri-
corde.

9. Pour moi je me ré-
jouirai en lui , & il sera la
joie de mon ame //.

10. Bénissez le Seigneur,
vous tous qui êtes ses élus ;

¶. 7. *lett. pecheresse.*
¶. 8. *expl. ayez une ferme*

¶. Ipse castigavit nos
propter iniquitates
nostras : & ipse salva-
bit nos propter mise-
ricordiam suam.

11. Aspice ergo
quæ fecit nobiscum &
cum timore & tremo-
re confitemini illi :
regemque seculorum
exaltate in operibus
vestris.

12. Ego autem in
terra captivitatis meæ
confitebor illi : quo-
niā ostendit maje-
statem suam in gen-
tem peccatricem.

13. Convertimini
itaque peccatores , &
facite justitiam coram
Deo , credentes quod
faciat vobis cum misé-
ricordiam suam.

14. Ego autem , &
anima mea ; in eo læ-
tabimur.

15. Benedicite Do-
minus omnes electi

¶. 9. *lett. Pour moi &*
¶. 10. *pour mon ame nous nous*
réjouirons en lui,

CHAPITRE XIII. 191

Iesus : agite dies letitiae , & confitemini illi.

11. Jerusalem civitas Dei , castigavit te Dominus in operibus manuum tuarum.

12. Confitere Dominino in bonis tuis , & benedic Deum seculorum , ut redificet in te tabernaculum suum , & revocet ad te omnes captivos , & gaudreas in omnia seculorum.

13. Luco splendidam fulgebis : & omnes fines terrae adorabunt te.

14. Nationes ex longinquo ad te venient : & munera differentes , adorabunt in te Dominum , & terram tuam in sanctificationem habebunt. •

15. Nomen enim magnum invocabunt in te.

16. Maledicti erunt qui contemplerint te :

XI. 14. Iestr. de bien loia,

réjouissez-vous en lui tous les jours , & rendez-lui des actions-de-graces.

11. Jerusalem cité de Dieu , le Seigneur t'a châtiée à cause des œuvres de tes mains.

12. Rends graces au Seigneur pour les biens qu'il t'a faits , & bénis le Dieu des siècles , afin qu'il rétablisse en toi son tabernacle ; & rappelle en toi tous les captifs , & que tu sois complèe de joie dans tous les siècles des siècles.

13. Tu brilleras d'une lumière éclatante ; & tu seras adorée de tous les peuples jusqu'aux extrémités de la terre.

14. Les nations viendront à toi des climats les plus reculés // , & t'apportant des présens , elles adoreront en toi le Seigneur , & considéreront ta terre comme une terre vraiment sainte.

15. Car elles invoqueront le grand nom au milieu de toi.

16. Ceux qui te mépriseront , seront maudits de

Dieu. Ceux qui te noirciront par leurs blasphèmes, seront condamnés ; & ceux qui t'édifieront, seront bénis du ciel.

17. Pour toi, tu te réjouiras dans tes enfans, parceque le Seigneur les benira tous, & qu'ils se réjouiront tous en lui.

18. Heureux sont tous ceux qui t'aiment, & qui mettent leur joie dans ta paix.

19. O mon ami, bénis le Seigneur, parcequ'il a délivré la ville de Jérusalem de tous les maux dont elle étoit affligée, lui qui est le Seigneur notre Dieu.

20. Je serai heureux s'il reste encore quelqu'ua de ma race pour voir la lumière & la splendeur de Jérusalem !

21. Les portes de Jérusalem seroient bâties de saphirs & d'émeraudes ; & toute l'enceinte de ses muraillles, de pierres précieuses.

*10. expl. le rétablissement qu'en devoit faire Cyrus : mais beaucoup plus l'établissement éclatant de l'Eglise. Coriol.

& condamnati erunt omnes qui blasphemaverint te : benedicti que erunt qui ædificaverint te.

17. Tu autem lætaberis in filiis tuis, quoniam omnes benedicentur, & congregabuntur ad Dominum.

18. Beati omnes qui diligunt te, & qui gaudent super pacem tua.

19. Anima mea, benedic Dominum, quoniam liberavit Ierusalem civitatem suam à cunctis tribulationibus ejus, Dominus Deus noster.

20. Beatus ero, si fuerint reliquæ seminis mei ad videndam claritatem Jérusalem.

21. Portæ Jérusalem ex saphiro & smaragdo ædificabuntur : & ex lapide pretioso omnis circuitus murorum ejus.

22. Ex

22. Ex lapide can-
didō & mundo om-
nes plateæ ejus ster-
nēt̄ur : & per vicos
ejus alleluia canta-
bitur.

23. Benedictus Do-
minus , qui exaltavit
eam , & sit regnum
ejus in secula secu-
lorum super eam ,
Amen.

22. Toutes ses places pu-
bliques seront pavées de
pierrres d'une blancheur &
d'une beauté singulière , &
l'on chantera le long de ses
rues Alleluia .

23. Que le Seigneur qui
l'a élevée à ce comble de
gloire soit bénit à jamais ,
& qu'il regne en elle dans
la suite de tous les siècles.
Ainsi soit-il.

¶. 22. expl. Louez Dieu.



EXPLICATION DU

CHAPITRE XIII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. *A* Lors Tobie le pere ouvrant la bouche
benit le Seigneur , & il dit : Seigneur ,
vous êtes grand dans l'éternité ; votre règne s'étend
dans tous les siècles .

Le cœur de Tobie étant rempli du Saint-Es-
prit , il ouvre sa bouche pour bénir Dieu & lui
donner des louanges , & pour prédire non seu-
lement ce qui devoit arriver à Israël & au tem-

N .

ple de Jérusalem ; mais encore ce qui regardoit la gloire future de l'Eglise qui devoit être triomphante dans le ciel.

Ces paroles qu'il dit à Dieu ; *Seigneur, vous êtes grand dans l'éternité*, expriment parfaitement sa grandeur par rapport à celle des hommes. Car quelle a été la grandeur des plus puissans Princes de la terre , sinon une grandeur temporelle , & par conséquent passagere : Une grandeur , qu'ils n'avoient point par eux-mêmes , mais qu'ils avoient reçue ; puisque , comme dit saint Paul , toute puissance vient de Dieu ; une grandeur qui étoit bornée à une petite partie d'un siecle ? Mais au-contreire la grandeur de Dieu consiste en ce qu'il est grand dans toute l'éternité ; c'est-à-dire , que n'ayant reçu de personne sa grandeur , il la possède éternellement par lui-même : & que comme elle n'a point eu de commencement , elle n'aura point de fin , s'étendant dans tous les siecles ; au-lieu que toute puissance qui est sur la terre ayant commencé , finira de même , & retournera à Dieu qui est son principe.

V. 2. Vous châtiez & vous sauvez. Vous conduisez les hommes jusqu'au tombeau ; & vous les en ramenez.

Quelle consolation la foi nous donne par ces paroles ! Et qu'il est doux à des serviteurs de Dieu qui sont affligés de se pouvoir assurer , que le châtiment par lequel il les éprouve tend à les sauver ! C'est donc un marque de foi qui fait murmurer dans les châtiments , puisque lors même qu'il nous a conduits jusqu'au tombeau , nous savons qu'il est tout-

puissant pour nous en tirer ; & qu'en quelque excès d'affliction qu'on se trouve, on doit toujours esperer en lui.

V. 4. Parcequ'il vous a ainsi dispersés parmi les peuples qui ne le connoissent point , afin que vous publiez ses merveilles , & que vous leur appreniez qu'il n'y en a point d'autre que lui qui soit le Dieu tout-puissant.

Comment les Juifs dispersés au milieu des infidèles à cause de leurs pechés pouvoient-ils leur faire connoître la puissance de leur Dieu , puis qu'il sembloit que rien n'étoit plus capable de les convaincre du contraire , que de voir ces peuples , qui se vantoient d'avoir Dieu pour protecteur , abandonnés entre leurs mains & devenus leurs esclaves ? Cependant il est très-vrai , comme dit Tobie , que c'étoit pour faire connoître aux payens le Dieu des Israelites , que ces mêmes Israelites avoient été dispersés au milieu d'eux ; premierement , parceque Dieu les dispersant ainsi à cause de leurs iniquités , avoit accompli les prédictions qu'il leur avoit faites par la bouche de ses prophètes ; en second lieu , parceque ce peuple ainsi dispersé parmi les nations étoit obligé en se convertissant au Seigneur de leur faire connoître & par sa conduite & par ses paroles la sainteté & la grandeur de son Dieu , selon ce qu'a dit depuis saint Paul , lorsqu'il exhortoit les fidèles à se conduire d'une maniere irreprochable , & comme des enfans de Dieu au milieu d'une nation dépravée , afin qu'ils brillassent parmi elle , comme des astres dans le monde : & en dernier lieu , parceque ce changement de leurs

N ij

mœurs & ce repentir de leurs crimes pouvoit faire enfin éclater la miséricorde & la puissance de ce même Dieu , en ce qu'il les délivreroit de la main de leurs ennemis s'ils revenoient sincèrement & de tout leur cœur à lui. Car c'est ainsi véritablement qu'il paroît grand & tout-puissant , lorsq'n ayant châtié son peuple , selon qu'il est dit ensuite , à cause de ses iniquités , il le sauve enfin pour signaler sa miséricorde. Il le châtie donc , parcequ'il l'a merité : & il le sauve parcequ'il veut lui faire grâce , & signaler sa bonté miséricordieuse en sa personne.

¶. 7. *Pour moi je le bénirai dans cette terre où je suis captif , parcequ'il a fait éclater sa majesté en faveur d'une nation criminelle.*

*Cornel. à
Lap. in
bunc loc.*

Nous avons dit que Tobie parle en prophète dans ce cantique. Il regarde donc l'avenir , comme s'il étoit déjà passé ; & envisageant ce qui devoit arriver long-temps après , lorsque Dieu ayant pitié de son peuple le fit retourner en son pays , il témoigne , qu'il benira Dieu étant encore captif de ce qu'il devoit faire éclater la grandeur de sa majesté en faveur d'une nation pecheresse.

*Menoch.
in bunc
loc.*

Quelques Interpretes entendent ceci d'une autre maniere , & croient que Tobie a voulu dire , qu'il beniroit Dieu de ce qu'il avoit fait éclater sa majesté & sa puissance , non pas en faveur , mais dans la punition d'un peuple couvert de crimes. Car le texte de la Vulgate semble s'expliquer assez naturellement de cette sorte : & selon ce sens ce que dit Tobie est d'unq très-grande instruction. Car il declare que dans

l'état même de cette captivité où il étoit avec tous les autres Israélites , il se sentoit obligé de benir Dieu de ce qu'il avoit fait éclater sa majesté dans le châtiment de ce peuple ingrat qui s'étoit rendu indigne de ses faveurs. C'est en cela que consiste la pieté des vrais serviteurs de Dieu , de le benir dans les maux mêmes dont il les afflige , & de reconnoître la justice de sa conduite envers eux , sans se distinguer des pecheurs , comme si étant innocens eux-mêmes ils n'avoient pas dû être confondus dans un même châtiment avec les coupables.

D'autres entendent par cette *nation pechereuse* , non les Israélites , mais les Assyriens , contre lesquels Dieu avoit fait éclater sa toute-puissance sept ou huit ans auparavant , lorsque l'armée de Sennacherib , qui menaçoit insidieusement le roi de Juda avec tout son peuple , ayant été taillée en pieces par un ange du Seigneur , il fut lui-même tué depuis par la main de ses enfans.

¶. 11. 12. *Jerusalem cité de Dieu , le Seigneur t'a châtiée à cause des œuvres de tes mains. Rends grâces au Seigneur pour les biens qu'il t'a faits , & bénis le Dieu des fidèles , afin qu'il rétablisse en toi son tabernacle , & rappelle à toi tous les captifs , &c.*

C'est ici où Tobie parle plus visiblement en prophète. Car , comme l'a fort bien remarqué un Interprète , on ne peut entendre par ce châtiment de la ville de Jerusalem , que ce qui lui arriva sous le regne de Sedecias roi de Juda , lorsque Nabuchodonosor roi de Ba-

*Tirin. in
hunc loc.
4. Reg. c.
19. v.
35. 37.*

*Eftius in
hunc loc.
4. Reg. c.
25.*

bylone la vint assieger ; & que l'ayant prise , il la fit brûler entierement avec le temple. Or ceci ne lui arriva que plus de cent ans après ce que dit ici Tobie. Et cependant penetrant dans l'avenir par la lumiere de l'Esprit de Dieu , il parle à Jerusalem , comme si Dieu l'eût déjà punie par ce châtiment. Il l'exhorte par avance à rendre graces au Seigneur de tous les biens qu'il lui a faits ; c'est-à-dire de tous ceux qu'il lui devoit faire. Et il lui declare en même-temps , quelle doit , en benissant Dieu dans ses maux mêmes , travailler à se rendre digne qu'il rétablisse son tabernacle & son temple , qu'il regardoit comme étant déjà détruit , quoiqu'il ne le dût l'être que long-temps après.

¶. 13. Tu brilleras d'une lumiere éclatante : & tu seras adorée de tous les peuples jusques aux extremités de la terre.

De la prophétie qui regardoit le rétablissement de Jerusalem & de son temple , lequel devoit arriver sous le regne de Cyrus , Tobie passe tout-d'un-coup comme un prophète à ce qui seroit figuré par ce rétablissement du temple materiel de Jerusalem ; c'est-à-dire , à ce qui regardoit l'établissement futur du vrai temple du Seigneur , qui est son Eglise. C'est ainsi que l'ont entendu plusieurs Interpretes , quoique rien n'empêche qu'on ne l'entende aussi à la lettre du temple même de Jerusalem , où toutes sortes de nations venoient adorer le Dieu tout-puissant. Cette lumiere éclatante dont la vraie Jerusalem devoit briller , étoit celle de la verité & de la foi , qui ont fait briller l'Eglise d'une maniere éclatante au milieu

*Mench.
in hunc
loc.*

*Cornel.
Tirin.
Menoch.*

de l'univers. C'est cette divine lumiere qui a frappé tous les peuples de la terre , & qui les a attirés à J E S U S - C H R I S T de toutes les extrémités du monde , pour les abaisser à ses pieds ; en les obligeant de le reconnoître & de l'adorer pour leur Sauveur.

Mais c'est une honte à ceux qui sont nés comme nous autres tout environnés de rayons de cette lumiere celeste , de vivre encore dans les tenebres du peché , après qu'elle a eu la force de retirer de l'abîme de l'infidélité & du paganisme ceux qui y étoient plongés. Que s'il est vrai que cette Eglise doit briller d'une maniere éclatante , comment les heretiques de ces derniers siecles osent-ils nous proposer une Eglise qui est demeurée cachée durant plusieurs siecles dans la personne de quelques gens inconnus , qu'il leur plaît de nommer les justes & les vrais fidelles ? Et comment , si cela éroit , J E S U S - C H R I S T a-t-il pu dire veritablement ; qu'on n'allume point un flambeau , comme celui de l'Eglise a été allumé par la main de Dieu même , pour le mettre ensuite sous le boisseau ; mais qu'on le place sur le chandelier , afin qu'il éclaire tout le monde ?

C'a été donc à cette lumiere éclatante de l'Eglise que les nations , comme il est dit dans la suite , sont venues des climats les plus reculés , pour lui apporter leurs presens , lorsque les fidelles de tous les pays ayant embrassé la foi , ont fait presens à l'Eglise de leurs biens en la personne des pauvres , & qu'en donnant leur propre cœur à J E S U S - C H R I S T , ils lui ont offert le plus grand tresor qu'ils possedoient.

N iiiij

¶. 15. Ils invoqueront le grand nom au nom
lien de toi,

^{Philipp.}
^{1.9.}
^{12.}

Ce grand nom , que l'on devoit invoquer dans l'Eglise qui est la nouvelle Jerusalem , est celui que nous invoquons ; ce nom au-dessus de tous les noms que Dieu a donné à JESUS-CHRIST , selon saint Paul , après qu'il s'est rabaisé lui-même , & rendu obéissant jusqu'à la mort de la croix ; ce nom de JESUS SOYE lequel tout genou fléchit dans le ciel , dans la terre , & dans les enfers . On peut néanmoins l'entendre aussi du nom de Dieu , qu'on invoquoit dans le temple de Jerusalem , & qu'il appelle le grand nom , parceque c'est le nom de celui qui est vraiment grand ; & parceque le vrai Dieu est le grand Dieu , par rapport aux autres dieux des payens qui ne sont rien .

¶. 16. Ceux qui te mépriseront , seront maudits . Ceux qui te voirtiront par leurs blasphèmes , seront condamnés . Et ceux qui t'édifieront , seront bénis .

^{Luc. 10.}
^{16.}

JESUS-CHRIST a dit depuis la même chose aux Apôtres qui devoient être les fondateurs de cette Eglise divine dont parle ici Tobie . Celui qui vous écoute , leur dit-il , m'écoute ; & celui qui vous méprise , me méprise . C'est aux enfans revoltés de cette mere charitable , soit qu'ils soient encore unis avec elle par les liens extérieurs des Sacremens , ou qu'ils en soient séparés , à considerer qu'on ne la peut mépriser sans encourir la malédiction de Dieu ; & qu'on ne peut la noircir par ses blasphèmes , qu'on n'attire la condamnation sur soi . Cette vérité devoit sans doute épouvanter ceux qui

tant encore dans le sein sacré de l'Eglise, osent néanmoins mépriser ses corrections & ses conseils , quoiqu'ils sachent qu'ils méprisent J e s u s - C h r i s t en la méprisant ; & qu'ils meritent d'être maudits comme des enfans dé-naturés qui osent mépriser leur mere. Mais elle devroit beaucoup plus encore étonner les autres , qui s'en étant séparés , se donnent ensuite la liberté de la blasphemer , quoique l'Eg-
petit saint les assure par la bouche de Tobie , & en beaucoup d'autres lieux ; qu'ils sont condamnés par leur propre bouche , en s'élevant insolemment contre celle qu'ils ont reconnue pour leur mere , & qui l'éroit effectivement.

Quant à ceux qui tendent sans cesse par les exercices de leur pieté , ou même par les travaux de leur ministere , à édifier l'Eglise de Dieu , soit dans eux-mêmes , soit dans les autres , ce sont ces dignes enfans qui meritent la bénédiction de l'Eglise leur mere , & celle de Dieu leur pere.

¶. 21. &c. Les portes de Jerusalem seront bâties de saphirs & d'émeraudes ; & toute l'enceinte de ses murailles sera de pierres précieuses. Toutes ses places publiques seront pavées de pierres d'une blancheur & d'une beauté singulière , & l'on chantera le long de ses rues , Alleluia.

C'est la coutume des prophetes , de passer des choses terrestres aux spirituelles , & des spirituelles aux celestes. Ainsi après que Tobie a représenté sous la figure du rétablissement glorieux du temple de Jerusalem qui devoit se faire sous le regne de Cyrus , l'établis-

lement sans comparaison encore plus glorieux du vrai temple de JESUS-CHRIST qui est l'Eglise , il passe aussi-tôt à la description de la celeste Jeusalem qui est l'Eglise triomphante du ciel. Car il est visible , selon la remarque d'un savant homme , qu'on ne peut entendre ces paroles de Tobie d'une autre maniere , puisqu'elles ne peuvent convenir en aucune sorte à la ville & au temple de Jerusalem.

*Eftius in
bunc loc.*

Apocalc. La description qu'il fait ici de la Jerusalem celeste est presque la même que celle que saint Jean apôtre en a faite si long-temps depuis dans l'Apocalypse , lorsqu'il dit ; *Que sa muraille est bâtie de jaspe ; que les fondemens de cette muraille étoient ornés de toutes sortes de pierres precieuses , de saphirs , d'émeraudes , &c. Sur-quoi il est bon de remarquer , que le Saint-Esprit a voulu sous la figure de ces saphirs , de ces émeraudes , & de ces pierres precieuses nous faire entendre quelque chose de spirituel ; c'est-à-dire , ce qu'a entendu saint Paul , lorsque parlant des fidèles qui bâtiſſent sur JESUS-CHRIST , comme sur le véritable fondement , il témoigne qu'il y en a quelques-uns qui bâtiſſent sur ce fondement avec de l'or , de l'argent , des pierres precieuses ; & que l'ouvrage de ces personnes demeurera sans être brûlé. Il faut donc nous figurer cette celeste Jerusalem comme un édifice d'un prix infini , dont toutes les pierres qui la composent sont les élus , qui ont travaillé pendant leur vie à bâtiſſer la foi & sur la grace de JESUS-CHRIST avec de l'or , de l'argent , & des pierres precieuses , c'est-à-dire avec toutes les dif-*

*1. Cor.
3. 12.*

serentes vertus , & sur tout avec celle qui est la plus grande de toutes , c'est-à-sçavoir , la charité. C'est de ces pierres précieuses que toute la ville celeste sera composée ; puisqu'il n'y aura que la charité , que l'humilité , que la pureté , & les autres vertus chrétiennes qui auront entrée dans le ciel. C'est à chacun à examiner dès ici-bas l'édifice de sa pieté ; si la foi , mais une foi vive en J e s u s - C h r i s t , en est le fondement ; & si sur ce fondement il élève un édifice d'humilité , de pureté , mais sur-tout de charité. Car il n'entrera dans la construction toute divine de cette celeste Jerusalem , que des pierres précieuses & vivantes , taillées par la main de l'ouvrier tout-puissant , dont la sagesse suprême fait les placer chacune en leur rang.

Toute l'occupation de ceux qui seront placés dans la ville sainte , sera de chanter éternellement. *Allelia* ; c'est-à-dire , de louer Dieu , & de rendre de continuels hommages à sa grandeur. Et il ne faut pas que les hommes du siècle accoutumés à ce qui frappe les sens , regardent cette occupation comme ennuyeuse , & incapable de satisfaire l'esprit , & de remplir le cœur de l'homme. Les Saints dans le ciel seront penetrés si vivement de tous les effets differens de la bonté infinie avec laquelle il a plu à Dieu de les retirer de l'abîme de leur misere , & d'empêcher qu'ils ne tombassent dans l'abîme de perdition & de reprobation qu'ils chantent éternellement avec des transports d'une joie toute spirituelle & toujours nouvelle , à l'exemple du saint Roi prophete , *les misericordes du psal. 22.*

Seigneur. Et c'est même ce que font dès ici-bas plusieurs ames saintes , qui toutes occupées de la vûe de tant de graces dont la divine bonté les a comblées , ne s'ennuient jamais de louer celui qu'elles reconnoissent véritablement pour leur Sauveur en ce monde , & dont elles espèrent de jouir en l'autre comme de leur bien suprême. Heureux donc ceux qui travaillent ici-bas à se détacher des plaisirs du monde , pour se rendre dignes que Dieu leur fasse goûter les delices ineffables qui se rencontrent dans son amour & dans l'admiration de ses divines misericordes ! Mais malheureux au contraire sont ceux qui , plongés dans l'amour du siecle , ne peuvent comprendre ni goûter que les joies des sens , qui les empêchent d'élever leur cœur jusqu'à ces consolations toutes celestes qui font le partage des vrais serviteurs de Dieu.





CHAPITRE XIV.

1. **T** con -
E summati
sunt ser -
mones

Tobie. Et postquam illuminatus est Tobias, vixit annis quadraginta-duobus, & vidit filios nepotum suorum.

2. Completis itaque annis centum duobus, sepultus est honorificè in Nînive.

3. Quiaquaginta namque & sex annorum lumen oculorum amissit, sexagenarius verò recepit.

4. Reliquum verò vitæ suæ in gaudio fuit, & cum bono profectu timoris Dei perrexit in pace.

5. In hora autem mortis suæ vocavit ad se Tobiam filium suum, & septem ju-

3. *lett.* la lumiere des yeux,



INSI finirent les paroles de Tobie, & de- puis qu'il eut recouvré la vûe, il vécut quarante-deux ans, & il vit les enfans de ses petits-fils.

2. Après avoir vécu cent deux ans, il mourut & il fut enseveli honorablement dans la ville de Ninive.

3. Il avoit cinquante-six ans lorsqu'il perdit la vûe //, & il la recouvra à soixante.

4. Tout le reste de sa vie se passa dans la joie ; & ayant beaucoup avancé dans la crainte de Dieu, il mourut en paix.

5. Lorsque l'heure de sa mort fut venue, il appella Tobie son fils & sept jeunes enfans qu'il avoit, qui

l'Ande
monde
3141.
Avant
J.C. 663.

étoient ses petits-fils , & il leur dit :

6. La ruine de Ninive est proche : car il faut que la parole de Dieu soit accomplie : & nos frères , qui auront été dispersés // hors de la terre d'Israël , y retourneront.

7. Tout le pays *d'Israel* , qui a été désert , sera repeuplé ; & la maison de Dieu , qui a été brûlée , sera rebâtie de nouveau , & tous ceux qui craignent Dieu y reviendront ;

8. les nations abandonneront leurs idoles , elles viendront à Jérusalem , & elles y demeureront ,

9. & tous les Rois de la terre y feront dans la joie en adorant le roi d'Israël .

10. Mes enfans , écoutez donc votre père : Servez le Seigneur dans la vérité , & travaillez // à faire ce qui lui est agréable .

11. Recommandez avec soin à vos enfans de faire

venes filios ejus ne-
potes suos . dixitque
eis :

6. Propè erit in-
teritus Ninive : non
enim excidit ver-
bum Domini : &
fratres nostri , qui
dispersi sunt à terra
Israel , revertentur ad
eam .

7. Omnis autem
deserta terra ejus
replebitur , & domus
Dei , quæ in ea in-
censa est , iterum
reædificabitur : ibi-
que revertentur om-
nes timentes Deum .

8. & relinquunt
gentes idola sua , &
vénient in Jérusa-
lem , & inhabitabunt
in ea ,

9. & gaudebunt
in ea omnes reges
terre , adorantes re-
gem Israel .

10. Audite ergo
filii mei patrem vel-
trum : Servite Do-
mino in veritate , &
inquirite ut faciatis
quæ placita sunt il-
li :

11. & filiis vel-
tris mandate ut fa-

*. 6. lett. dispersi sunt , pro ; & Græco . Voi. les explications .
dispersi sunt , ut est in Hebreo . *. 10. lett. cherchez .

stant justicias & eleemosynas , ut sint memores Dei , & benedicant eum in omni tempore in veritate , & in tota virtute sua.

12. Nunc ergo filii audite me , & nolite manere hic : sed quacunque die sepelieritis matrem vestram circa me in uno sepulcro , ex eo dirigite gressus vestros ut exeat hinc :

13. video enim quia iniquitas ejus finem dabit ei.

14. Factum est autem post obitum matris sue , Tobias abscessit ex Ninive cum uxore sua , & filiis , & filiorum filiis , & reversus est ad sacerdos suos.

15. Inveneruntque eos incolumes in secrete bona : & cum eorum gessit , & ipse clausit oculos eorum . & omnem hereditatem domus Raguelis ipse perceperit : viditque quintam generationem , filios filiorum suorum.

¶. 85. lett. dans une bonne vieillesse,

des œuvres de justice & des aumônes , de le souvenir de Dieu , & de le benir en tout temps dans la vérité , & de toutes leurs forces.

12. Ecoutez-moi donc maintenant mes enfans , & ne demeurez point ici. Mais aussi-tôt que vous aurez enseveli votre mère auprès de moi dans un même sépulcre , ne pensez plus qu'à vous hâter de sortir d'ici .

13. Car je voi que l'iniquité de cette ville la fera perir.

14. Après donc que la mère du jeune Tobie fut morte , il sortit de Ninive avec sa femme , ses enfans , & les enfans de ses enfans , & il retourna chez son beau-père & sa belle-mère.

15. Il les trouva encore en santé dans une heureuse vieillesse ; il eut soin d'eux , leur ferma les yeux : il recueillit toute la succession de la maison de Raguel , & il vit les enfans de ses enfans jusqu'à la cinquième génération.

16. Après avoir vécu quatre-vingts dix-neuf ans, il mourut dans la crainte du Seigneur, & ses enfans l'enfervèrent avec joie.

17. Tous ses alliés & tous ses enfans persevererent avec tant de fidelité dans la bonne vie, & dans une conduite sainte, qu'ils furent aimés de Dieu & des hommes, & de tous ceux qui étoient dans le pays.

v. 16. expl. dans l'affurance qu'il mouroit en la paix de Dieu.

16. Et completis annis nonagintanovem in timore Domini cum gudio se pelierunt eum.

17. Omnis autem cognitio ejus, & omnis generatio ejus, in bona vita, & in sancta conversatione permanxit, ita ut accepti essent tam Deo quam hominibus, & cunctis habitantibus in terra.



EXPLICATION



EXPLICATION DU

CHAPITRE XIV.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

*. 4. *Tout le reste de sa vie se passa dans la joie; & ayant beaucoup avancé en la crainte de Dieu, il mourut en paix:*

Si la grande prosperité dont Dieu récompensa le saint homme Job, après l'avoir éprouvé d'une maniere si terrible, étoit principalement, selon saint Augustin; destinée à nous figurer la beatitude de l'autre vie qui doit suivre tous les travaux & toutes les épreuves de celle-ci: nous Epist. pouvons bien sans doute faire ici la même re-^{120.}
^{c. 10.}flexion sur ce que le Saint-Esprit nous fait remarquer, qu'après que Tobie eut tant souffert, tout le reste de sa vie se passa dans la joie. Il figuroit en cela aussi-bien que Job, cette autre joie qui doit être éternellement la récompense des faines larmes de cette vie passagere, selon cet oracle de J E S U S - C H R I S T : Qu'heureux sont ceux qui pleurent présentement, parcequ'ils seront consolés.

Mais afin que les gens du monde accouste-

T O B I E

més à leurs plaisirs & abandonnés aux joies du siecle , ne pussent pas abuser de ce qui est dit ici de Tobie : Que tout le reste de sa vie , qui fut de 42. ans , se passa dans la joie , l'Ecriture a soin de marquer en même - temps : Qu'il s'avanza beaucoup en la crainte du Seigneur , c'est-à-dire , que la joie de cet homme juste étoit une joie accompagnée de pieté & de la crainte de Dieu , & telle que le grand Apôtre la recommandoit à tous les Chrétiens lorsqu'il leur dissoit : Réjouissez - vous sans cesse au Seigneur . Je vous le dis encore une fois : Réjouissez - vous ; & que votre modestie soit connue de tous les hommes , parceque le Seigneur est proche . Une joie qui est toujours soutenue par cette divine crainte , & par l'attente continue du jour du Seigneur , qu'on regarde comme étant proche , est nécessairement accompagnée de modestie . C'est une joie toute différente de celle du siecle ; & non seulement elle n'est pas contraire à la pieté ; mais elle doit être même , comme dit saint Paul , inseparable . Aussi l'Ecriture ne marqueroit pas , comme elle fait , que Tobie au milieu de cette joie , s'avanza beaucoup dans la crainte du Seigneur , si l'une & l'autre ne se fussent parfaitement alliées ensemble .

¶ v. 6. La ruine de Ninive est proche ; car il faut que la parole de Dieu soit accomplie : & nos frères qui auront été dispersés hors de la terre d'Israël y retourneront .

On voit dans le livre de Jonas , que ce saint prophète fut envoyé à Ninive vers l'an du monde trois mille cent nonante & sept ; c'est-à-

Philip.
4. 4.

dire, environ huit cens ans avant J E S U S - C H R I S T ; & qu'il prédit que cette ville se-
roit détruite au bout de quarante jours. Ce-
pendant la pénitence extraordinaire que firent
tous ses habitans eut la force de désarmer la
colere du Seigneur. Et cette fameuse prédi-
ction ne s'accomplit point alors. Mais comme
l'a remarqué saint Jerôme, la destruction de
Ninive fut seulement différée. Et ceux qui
avoient d'abord obtenu par leur pénitence le
pardon de leurs pechés, étant retombés en-
suite dans leurs desordres, meriterent que le
Seigneur executât à la fin l'arrêt de rigueur
qu'il avoit long-temps auparavant prononcé
contre eux. *Ex quo intelligimus., primo tempore
ad Jonam predicationem actâ penitentiâ, Nini-
vitas veniam consecutos: postea vero in pristinis
vitius perseverantes, Dei in se provocasse senten-
tiam.* Ninive fut donc détruite, selon que l'a
cru ce Pere après les historiens Hebreux &
Grecs, lorsque Josias regnoit dans Juda, lequel
commença à y regner l'an du monde trois mille
trois cents soixante & trois, & six cens quarante
& un an avant J E S U S - C H R I S T ; c'est-à-dire,
environ cent soixante & six ans après cette pro-
phétie de Jonas.

Ainsi Tobie prévoyant très-certainement par
la lampe de l'Esprit de Dieu cette destruction
de Ninive, qui se devoit faire par les Chaldéens
sous le regne du pere du grand Nabuchodonosor,
l'an du monde 3378 témoigne à son fils,
qu'elle approchoit, & que la parole du Seigneur
n'eroit point tombée par terre; c'est-à-dire, soit *Joseph.
antiq. l. g. c. 111.*

O ii

nous venons de parler , selon que le porte ^{le} Grec ; soit celle qui fut faite depuis lui sous le regne de Joathan roi de Juda par le prophete Nahum , qui prédit aussi la ruine de cette ville superbe .

*Eustius.
Menoch.
Tirin.*

Ce qu'il ajoute : Que leurs freres dispersés hors de la terre d'Israël y retourneroient , s'entend , selon quelques - uns , des Israélites qui étoient déjà dispersés parmi les Medes . Mais le texte Grec que les plus savans Interpretes ont suivi , nous oblige d'entendre principalement ces paroles des habitans du royaume de Juda , qui ne furent dispersés que dans la suite . Car il y est dit au temps futur : *Que leurs freres , c'est - à - dire , les habitans de Juda , seroient dispersés ; que Jérusalem seroit déserte , & la maison du Seigneur brûlée : mais que Dieu auroit enfin compassion d'eux , & qu'il les rameneroit dans leur terre ; qu'ils lui bâtiroient une maison , non pas comme la premiere , jusqu'à ce que les temps fussent accomplis ; & qu'ensuite étant revenus de captivité , ils bâtiroient Jérusalem d'une manière magnifique , & dans Jérusalem la maison du Seigneur , qui seroit célèbre dans toute la suite des siècles .*

Il est donc visible que Tobie parle en ce lieu comme un Prophète très - éclairé , non seulement de ce qui devoit arriver à Jérusalem lorsqu'elle seroit détruite & brûlée , & ensuite rebâtie , comme on l'a marqué auparavant , sous le regne de Cyrus ; mais encore de cette autre Jérusalem dont la premiere étoit la figure , & dont le temple qui est l'Eglise sera célèbre dans toute la suite des siècles . Car pour le temple

de Jerusalem , qui fut rebâti après avoir été brûlé par les Assyriens , il a été détruit de nouveau. Et l'on voit très - clairement , que cette gloire de la maison du Seigneur , qui doit durer dans toute la suite des siècles , ne se peut bien attribuer qu'à l'Eglise. C'est elle aussi que regarde uniquement ce qu' Tobie ajoute aussitôt après : *Que les nations abandonneront leurs idoles ; & que tous les Rois de la terre se réjouiront dans elle en adorant le Roi d'Israël.* Car on n'a point vu que les nations ayant abandonné leurs idoles , & soient venues à Jérusalem ; ni que tous les Rois de la terre se soient réjouis dans elle , en adorant le Roi , c'est - à - dire , le Dieu d'Israël ; si ce n'est lorsque J E S U S - C H R I S T , le véritable roi d'Israël est venu dans la plénitude des temps tirer son peuple de la captivité du démon , & fonder dans Jérusalem un nouveau temple sans comparaison plus illustre que tous les autres , qui est son Eglise , à laquelle tous les peuples & tous les Rois de la terre sont accourus en abandonnant leurs idoles ; & ont fait leur gloire & mis leur joie à adorer ce Roi d'Israël comme leur Seigneur , & comme le Dieu de tout l'univers.

V. 10. Ecoutez donc , mes enfans , votre pere : Servez le Seigneur dans la vérité , & cherchez toujours à faire ce qui lui est agréable , &c.

Ces derniers avis que Tobie donne à ses enfants , sont très - dignes de la piété & de la foi d'un vrai enfant d'Abraham. Ceux d'entre les Juifs qui faisoient profession de servir Dieu , ne le faisoient pas en vérité ; c'est - à - dire , qu'ils se contentoient d'un culte superficiel & Judaïque ,

O iii

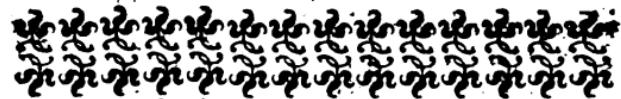
qui ne va point jusqu'au changement du cœur ?
 Ils servoient Dieu dans la vûe des récompenses temporelles, & se mettoient peu en peine de pratiquer le grand précepte de la loi que Moïse leur avoit donnée de sa part ; qui les obligeoit d'aimer Dieu de tout leur cœur, de toute leur ame, & de toutes leurs forces. Tobie exhorte son fils & ses petits-fils *de servir Dieu dans la vérité* : c'est-à-dire, par amour, puisqu'il n'y a que l'amour qui soit capable de le faire servir comme il faut, *en esprit & en vérité*. Et c'est aussi cet amour, lorsqu'il est dominant dans notre cœur, qui nous porte à *rechercher avec soin ce qui peut être agréable à Dieu*, afin de le faire. C'est cet amour qui est le principe de toutes *les œuvres de justice & des aumônes* que ce saint homme, comme un pere vraiment pieux, recommandoit à ses enfans d'inspirer à leurs familles. C'est ce même amour qui étant entraciné dans le cœur l'empêche de murmurer dans l'affliction, & le porte au contraire à *benir Dieu en tout temps*, non avec déguisement, mais comme il est dit ici, *dans la vérité*, & par un vrai sentiment de reconnaissance envers celui qui ne nous châtie en ce monde que pour nous sauver.

Telles sont les inquietudes toutes faintes d'un pere mourant, qui a toujours conservé la pieté & la crainte du Seigneur au milieu des plus grandes afflictions & des plus grandes prosperités. Telle est la dernière volonté, & tel est le testament qu'il laisse à ceux à qui il desire par-dessus tout une riche succession de pieté & de foi. Pourvu qu'ils soient justes & aumône-

piers ; pourvû qu'ils s'occupent à servir Dieu véritablement , & à rechercher pour cela tout ce qui lui est agréable ; pourvû qu'ils ne perdent jamais le souvenir du Seigneur , & qu'ils le bénissent en tout temps du fond de leur cœur , il les reconnoît pour ses enfans ; parceque c'est en obéissant à ses conseils qu'ils le reconnoîtront véritablement pour leur père . *Audite filii mei , patrem vestrum.*

Fin du livre de Tobie.





T A B L E

DES PRINCIPALES CHOSES contenues dans ce livre.

A

A BRAHAM. Sa foi lui faisoit envisager les choses futures dans les présentes, & les biens du ciel dans ceux de la terre. *page 37*

ACTION - DE - GRACES. Elle est le caractère d'un vrai Chrétien. *165*

AFFLICITION. S'ancantir devant Dieu, lorsqu'il nous afflige, & se reconnoître pecheur. *49*

Les afflictions pour les gens-de-bien sont des épreuves qui ne tentent qu'à les sauver. *194*

AGAPES, festins des premiers Chrétiens. *27*

AMOS, prophète sous Ozias roi de Juda. *30*

ANGES. Soit des hommes confié aux Anges *94.* & *95*

Ils ont soin de présenter à Dieu les bonnes œu-

vres & les prières des gens-de-bien. chap. *12.*
v. 11. & *p. 180*

La suite ordinaire de l'apparition des bons Anges est de donner de la consolation à ceux qu'ils ont effrayés d'abord. *185.*

SAINT ANTOINE, Visite qu'il rend à saint Paul ermite. *165*

ASARHADDON succeda à Sennacherib dans l'Empire d'Assyrie. *19.*

ASMODÉS, démon qui tua les sept premiers mariés de Sara. ch. *3.* *v. 8.*

Pourquoi il les tua. *53*

AUMÔNES. Daniel conseilla à Nabuchodonosor de racheter ses pechés par des aumônes. *71*

Comment l'aumône délivre du peché. *ibid.*

Dieu n'exige des riches l'assistance des pauvres que pour les rendre dignes eux-mêmes de fa-

T A B L E.

- A**
- Misericorde de Dieu. 178
L'aumône est un grand trésor pour le jour de la nécessité. ch. 4. v. 10.
& p. 70
Faire l'aumône de son bien & non d'un bien mal acquis. 69
Vertu de l'aumône. ch. 12.
v. 8. & 9.
- B**
- BANQUETS, qui se faisoient sur les tombeaux des martyrs. 75
Ils ont dégénéré depuis en des banquets de dissolution & de débauche, qui furent cause que saint Ambroise les défendit dans l'Eglise de Milan. *ibid.*
Grande déference de sainte Monique pour saint Ambroise sur le sujet de ces banquets. *ibid.*
- BELLE-MERES, peu de correspondance entre les belles-mères & les belles-filles. 154
Quelle en est la cause. *ibid.*
- BLANCHE, mère de saint Louis. Instruction qu'elle repétoit souvent à son fils. 13
- C**
- CHARITÉ, elle se peut exercer en bien des ma-
- nieres. 69
CHÂTIMENS. C'est un manque de foi qui nous fait murmurer, lorsque Dieu nous châtie. 194
- CHELIODINE.** Vertu de cette plante. 33. 34
- CONSEIL.** Demander toujours conseil à un homme sage. ch. 4. v. 19.
- CRAINTE.** La crainte de Dieu est une grande richesse. ch. 4. v. 23. & p. 78
- CROIX.** La croix de Jésus-Christ sera toujours le modèle des vrais serviteurs de Dieu. 182
- D**
- Dieu, Rien n'est plus capable de faire connoître le sainteté & la grandeur de Dieu, que la bonne conduite de ceux qui font profession de le servir. 195
Le culte de Dieu, qui ne va point jusques au changement du cœur, n'est qu'un culte superficiel & Judaïque. 213.
& 214
- E**
- ECRITURE-SAINTE.** Elle dit assez souvent en un endroit ce qu'elle omet

T A B E L L E.

dans un autre.	330	Dieu de Dieu.	335
EGLISE. L'esprit de l'Eglise ne peut changer , quelque petit que soit le nombre de ceux qui le suivent.	118	Toute la crainte que nous avons pour ce qui regarde les choses temporales , est une preuve de la faiblesse de notre foi.	79
L'Eglise est un flambeau allumé qui ne peut demeurer caché.	199		
Etablissement de l'Eglise figuré par le rétablissement de Jerusalem & de son temple. 191. 198. 201. & 213.			
Coutume de conduire premierement à l'Eglise les Evêques & les Princes , lorsqu'ils font leur première entrée en une ville.	165	S. GREGOIRE de Tours. Guerilon miraculeuse du pere de ce saint Evêque, qui a quelque rapport à celle de Tobie. 169. 170.	
			I
FEMMES. Devoirs les plus essentiels d'une femme mariée.	153. 154	JEROBOM. Sa politique impie.	10
FESTINS. Jesus - Christ s'est trouvé à des festins. 27. & 146. comment on s'y doit conduire.	27	JERUSALEM. Siège & prise de cette ville par Nabuchodonosor du temps du roi Sedecias, prédite par Tobie plus de cent ans auparavant. 198 Son rétablissement sous le regne de Cyrus prédit. ibid.	
La crainte de Dieu y gne peu d'ordinaire.	147	Description de la Jerusalem celeste. ch. 13. v. 21. & 22. & page 208. & suiv.	
FIDELITÉ au service de Dieu récompensée dès cette vie.	15	JOB. Sa plus rude épreuve fut le reproche qu'il fit sa femme sur le sujet de sa piété. * 47	
FOI. La foi nous oblige à croire avec certitude que rien n'arrive dans le monde que par l'or-		JOIE. La joie de l'autre vie est la récompense des saintes larmes de	

T A B L E.

celle - ci.	209	Ruine de cette ville prédicté par le prophète Jonas, & différée à cause de la pénitence de ses habi- tants. 210. & 211. & accomplie depuis selon la prédiction de Tobie. ch. 14. v. 12. & 13. & page 211
Fausse joie qui n'est pas accompagnée de piété & de la crainte de Dieu.		
210		
L		
LUMIERE , qui éclaire l'ame d'un homme-de- bien, préférable à la lu- miere du corps.	72	NovATIENS, quelle étoit l'erreur de ces hereti- ques. 38
M		
MARI. Devoirs des ma- ris.	155	ORDRE. Rien n'est petit quand on suit l'ordre de Dieu en ce qu'on fait.
MARIAGE. Quel est le but d'un mariage chrétien.	109. & ch. 8. v. 9.	145
Rien de plus rare que de voir un mariage chré- tien. 109. Quelle est la cause de tant de funestes divisions qui arrivent dans les mariages, 123.		
Le démon a pouvoir sur ceux qui s'engagent tellement dans le ma- riage qu'ils bannissent Dieu de leurs coeurs.	ch. 6. v. 17.	
MERCENAIRE. Ne point retenir la récompense du mercenaire. ch. 4.	v. 15.	
N		
NINIVI , ville d'Assyrie sur le Tigre.	13	PACHE. Il y a toujours en nous un fonds de peché que Dieu nous laisse pour nous être une ma- tiere d'exercice continuel, & pour donner lieu à l'épreuve de no- tre fidélité. 73
Grandeur de cette ville, <i>ibid.</i>		
O		
P		
SAINTE PAUL. Voyages de cet Apôtre pour aller recueillir les cœurs des Gentils convertis à la foi , afin d'en assi- ster les Chrétiens de Jérusalem. 146		
MERCHEURS, leur nombre quelque grand qu'il soit ne peut autoriser ce qui est mauvais.	12.	

T A B L E.

PENTECÔTE ; fête des Juifs.	26	Le corps avec lequel cet Ange parut aux yeux de Tobie, n'étoit qu'un corps emprunté & étranger , qui lui étoit inutile pour ses fonctions naturelles.	132
PITÉ. La vraie pieté paroît à benir Dieu dans les maux mêmes dont il nous afflige.	197	Comment il faut entendre que cet Ange lia le démon Asmodée.	<i>ibid.</i>
POTISSON qui voulut dévorer le jeune Tobie, ce qu'il peut figurer.	103 104. 106. & 107.	Il va trouver Gabelus , lui rend son obligation & l'amène aux noces du jeune Tobie. ch. 9. v. 6. & 7. & pag. 145.	
PRIERE. Lorsqu'elle est accompagnée du jeûne & de l'aumône, elle vaut mieux que tous les trésors du monde. ch. 12.	v. 8. & page 179.	Si cet Ange est du premier ordre des Esprits célestes.	183. 184
PRUDENCE humaine a ses maximes bien opposées à celles de la charité.	8	Comment il faut entendre ce qu'il dit à Tobie : Il vous a paru que je mangeois & que je buvois avec vous.	185. 186
PUISSEANCE. Toute puissance vient de Dieu.	194.	RECONNAISSANCE. Il y a peu de reconnaissance des graces de Dieu dans beaucoup de Chrétiens.	144. 177.
Toute puissance de la terre quelque grande qu'elle soit , n'est que passagere.	<i>ibid.</i>	RELIGION. Celle des Princes suivie assez ordinairement par les peuples.	19
R			
RAGES , ville des Medes.	16	S	
Etymologie de ce nom.	<i>ibid.</i>	Saints. Les plus grands Saints ne se distinguent point des plus grands pécheurs à cause de ce fonds de concupiscence qu'ils sentent au-dedans	
RAGUEL. Beau - pere du jeune Tobie. Foibleesse de sa foi.	136		
RAPHAEL. Cet Ange sous la figure d'un jeune-homme se présente au jeune Tobie pour le conduire en son voyage.	ch. 5. v. 5. & suiv.		

T A B L E.

- D**eux, qui seroit capable de les faire tomber dans les plus grands crimes, si la main toute-puissante de Dieu ne les soutenoit. 50
 Quelle sera l'occupation des Saints dans le ciel. ch. 13. v. 12. & page 203
SALMANASAR roi d'Assyrie. Sa bonté envers Tobie. ch. 1. v. 13.
SAMARIE. prise de Salmanasar sous le regne d'Osee roi d'Israël en la sixième année d'Ezechias roi de Juda. 7
SARA, fille de Raguel. Reproche sanglant que lui fit une servante de la maison. ch. 3. v. 9. & 10.
 Priere qu'elle fit à Dieu dans son affliction. *ibid.* v. 12.
 Avis que son pere & sa mere lui donnerent, lorsqu'elle fut prête de les quitter pour suivre son mari. 151. 153
SENNACHERIB. Plaie dont Dieu frappa l'armée de ce roi d'Assyrie. 18. 197
 Il est tué depuis par deux de ses fils. ch. 1. v. 24. & page 19.
SEPT. Ce nombre dans l'Écriture peut marquer une grande multitude. 56
- S E P U L T U R E.** Ardor des fidelles pour rendre ce dernier devoir aux corps des Martyrs malgré toutes les défenses des Empereurs payens. 32
SOUFFRANCE. Avoir part aux souffrances de Jesus-Christ pour avoir part à sa gloire. 33
- T**
- TEMPLE.** Celui de Jérusalem seul dans toute la terre destiné pour y offrir des sacrifices à Dieu. 11
TENTATION. Il y a des tentations qui servent à l'homme pour lui faire ressentir & reconnoître sa faiblesse: & il y en a qui sont destinées pour l'épreuve de la patience des parfaits. 35
 Il est nécessaire que la tentation éprouve ceux qui sont agréables à Dieu. ch. 12. v. 13. & page 181
THEBAÏDE, pays méridional de l'Egypte, fameux par le grand nombre de solitaires qui s'y sont établis. 133
TOBIE. Sa tribu. ch. 1. v. 1.
 Sa captivité sous Salmanasar roi d'Assyrie. *ibid.* v. 2.

T A B L E

- Il ne quitta point la voie de la vérité dans sa carrière. *ibid.* v. 11. & 12. & page 7. 8. éducation de sa grande mère. 13
- Il demeura ferme dans le culte de Dieu lorsque tous les Israélites adoroiérent les veaux d'or de Jéroboam. ch. 1. v. 5. & suiv. & page 10. 11 Prudence jointe à la charité de Tobie. 17
- Il apprit à son fils dès son bas âge à craindre Dieu & à éviter le péché. ch. 1. v. 10. & page 13. Il n'est point détourné des devoirs de piété par la crainte de la mort. ch. 1. v. 21. & 22. & page 19. 31. & 32
- Il se leva de table pour aller enlever un corps mort & lui donner la sépulture. ch. 2. v. 3. & 4. & page 28.
- Il trouve grâce auprès de Salamanasar. *ibid.* v. 13. Tobie plus frappé de la crainte de Dieu que de celle des hommes. *ibid.* v. 9. & page 31.
- Il a soin de donner des avis salutaires aux Israélites qui étoient captifs comme lui. *ibid.* v. 15. & page 15
- Il devient aveugle à l'âge de 56. ans ch. 2. v. 11. & ch. 14. v. 3.
- Il prête gratuitement la somme de dix talents d'argent à Gabelus. *ibid.* v. 17.
- Pourquoi Dieu permit que cette tentation lui arriva. ch. 2. v. 12.
- Sa charité, ses aumônes. *ibid.* v. 19. & page 8 Tobie raillé par ses parents dans son aveuglement. *ibid.* v. 15.
- Il est dépouillé de tout son bien par Sennacherib qui avoit succédé à Salamanasar. *ibid.* v. 22.
- Patience de Tobie fondée sur l'espérance de la résurrection. *ibid.* v. 18. & pag. 37. 38
- Livre de Tobie, une vraie histoire, & non une parabole. 6. 7 Reproches faits à Tobie par sa propre femme. *ibid.* v. 21. & 23. & pag. 39. 40. 47
- Tobie, un vrai modèle d'un père-de-famille. 7 Tobie se rendit agréable à Dieu en donnant la sépulture aux morts. 29
- Gravité de sa conduite dans sa plus grande jeunesse. ch. 1. v. 4. & page 9 Il se nourrissoit de la lecture de l'Écriture sainte. 30
- Il avoit reçû une sainte

T A B B E.

- Velle priere de Tobie à Dieu. ch. 3. v. 4. & suiv. 162
Préceptes qu'il donna à son fils. ch. 4. v. 2. & suiv. 163
Dans son aveuglement corporel il éroit éclairé d'une lumière qui lui faisoit enseigner la voie de Dieu à son fils. 164
Le jeune Tobie se lavant les pieds dans le Tigre, se voit en danger d'être devoré par un grand poisson. ch. 6. v. 2. 165
Il va par le conseil de l'Ange loger chez Raniel, qui étoit son parent, & lui demande Sara sa fille en mariage. ibid. v. 12. & suiv.
Quel est ce poisson qui pensa devorer le jeune Tobie. 166
Le jeune Tobie ayant épousé Sara, passa en priere avec elle les trois premières nuits. 167
Si le jeune Tobie put épouser Sara sans avoir communiqué ce mariage à son pere. 168
Sa reconnaissance à l'égard de l'Ange lorsqu'il ne le regardoit encore que comme un homme. ch. 9. v. 2. & pag. 172
Le chien qui avoit suivi Tobie dans son voyage, court devant comme pour annoncer la venue de son maître. ch. 11. v. 9. & pag. 169
Ce que cet animal peut frayer. 170
Le jeune Tobie étant entré dans la maison de son pere au retour de son voyage, commence par adorer Dieu & lui rendre graces. ch. 11. v. 7. & pag. 164
Il rend la grâce à son pere en lui frottant les yeux avec le fiel du poisson qui l'a voulu dévorer. ch. 11. v. 13. & suiv. & pag. 168
Si la guérison de Tobie fut purement miraculeuse & surnaturelle 169. 171
Soumission & deference du jeune Tobie pour tous les avis de l'ange Raphael. 172
Elle est le modèle de celle que les fidèles doivent avoir pour ceux qui les conduisent dans la voie du salut. 173
Tobie le père & le fils offrent à l'Ange pour sa récompense la moitié de tout le bien qu'il avoit rapporté de son voyage. ch. 12. v. 5. & pag. 177
Ils demeurent prosternés en terre durant trois heures après que l'Ange

T A B L E:

Il fut fait connoître à eux & qu'il eut disparu.	une chose on n'a peut cacher les defauts.	120
<i>ibid.</i> v. 15. & suiv. & pag. 184. 187	UNION de Jesus - Christ avec l'Eglise, modèle de l'union que les mariés doivent avoir avec leurs femmes.	55
Mort de Tobie le pere à l'âge de 102. ans ch. 14. v. 1. & 2.	C'est Dieu qui fait l'union qui est entre l'homme & la femme, c'est ce qui la rend iadissoluble.	123
Mort du jeune Tobie à l'âge de 99. ans. <i>ibid.</i> v. 16.	USURE. Injustice de l'usure.	78
V.		
VENDEUR. Si en vendant		

Fin de la Table du livre de Tobie,

LE LIVRE

LE LIVRE
DE
JUDITH
TRADUIT EN FRANCOIS,
avec
UNE EXPLICATION
*Tirée des saints Peres & des Auteurs
Ecclesiastiques.*



AVERTISSEMENT.

Nous disons la même chose de ce livre *Hieron.*
de Judith, que de celui de Tobie; c'est-
à-dire, que quoiqu'il n'ait pas été re-
Ep. 111.
G. 115.
tom. 1.
connu de tout le monde pour canonique dans les
premiers siecles, sans doute à cause que les He-
breux ne le mettoient point au nombre des livres
de l'Ecriture, il n'est plus permis de revoquer son
autorité, depuis que toute l'Eglise a declaré qu'il
faisoit partie des livres saints. C'est ce qu'elle a
fait dès le premier Concile œcuménique, qui
est celui de Nicée; & depuis encore dans le der-
nier Concile universel, qui est celui de Trente.
Ainsi quoique saint Jerôme ait dit de ce livre
aussi-bien que de celui de Tobie & de quelques
autres; Que l'Eglise les faisoit lire comme des li-
vres édifiants, mais non comme canoniques; on
ne peut guere douter qu'il n'ait depuis changé
sur cela de sentiment; puisqu'il témoigne lui-
même en un autre endroit, que le Concile de
Nicée avoit reconnu ce livre de Judith pour un
des livres canoniques de l'Ecriture.

Ce livre a été d'abord en Chaldaïque. Au
moins saint Jerôme témoigne l'avoir traduit de
cette langue en Latin, en rendant, dit-il, plutôt
sens pour sens, que parole pour parole; *magis
sensum è sensu, quam ex verbo verbum transferens.*
Mais on ne peut assurer qui en est l'Auteur. Le
sentiment qui paroît à quelques savans le plus

AVERTISSEMENT.

vraisemblable, est que ce fut le Grand-prêtre *Eliacim* ou *Joachim*, lui qui exerça la souveraine sacrifice entre Sobna & Helchias, & que Dieu fit mettre en la place de Sobna même ; qui fut déposé de son ministère à cause de ses desordres, selon qu'il le prédit par la bouche d'*Isaïe*, en le nommant *la honte d'Israël*, & lui declarant qu'il le chasseroit de ce haut rang où il étoit, & revêtroit de sa tunique & de sa puissance *Eliacim* son serviteur. La lecture de cette histoire fera connoître en effet qu'*Eliacim* eut une très-grande part à tout ce qui se passa dans la Judée, lorsqu'*Holoferne* vint attaquer Bethulie avec une armée si redoutable ; & l'on y verra que c'étoit lui qui donnaoit alors tous les ordres nécessaires pour se défendre contre un ennemi si puissant : ce qui nous porte aisément à croire, qu'après qu'il eut vu la maniere si miraculeuse dont Dieu délivra son peuple, il ne voulut point souffrir que ce grand miracle pût jamais être oublié ; & que de même qu'il fit mettre au nombre des jours saints & solennels celui de la mort d'*Holoferne* & de la défaite de son armée, il put bien aussi faire connoître à toute la posterité par cette histoire des effets si extraordinaires de la bonté du Seigneur envers son peuple, & les sujets qu'il avoit d'en conserver une éternelle reconnaissance ; soit qu'il l'ait écrite lui-même, ou peut-être qu'il se soit servi de quelque Juif revenu avec le roi *Mannassé* de Babylone, pour la faire écrire en Chaldaïque.

C'est une grande difficulté parmi les Savans, de fixer le temps auquel arriva ce fameux événement du siège de Bethulie, de la mort du Ge-

*Jas. 21.
17. &c.*

*Judith
16. 31.*

AVERTISSEMENT.

neral Holoferne, & de la victoire miraculeuse que remportèrent les Juifs sur les troupes des Assyriens, lorsqu'ils sembloient être à la veille de leur perte entière. Les uns prétendent qu'il n'arriva que depuis que le peuple d'Israël fut revenu de Babylone, où il avoit demouré captif durant tant d'années ; c'est-à-dire sous l'Empire des Perses. Et les autres au-contraire soutiennent avec plus de vraisemblance, que tout ceci se passa avant la captivité générale. C'est le sentiment que nous avons cru devoir suivre pour plusieurs raisons. Il paroît par l'Écriture que la ville de Jérusalem fut détruite l'an du monde trois mille quatre cens seize, lorsque l'armée de Nabuchodonosor roi de Babylone la prit, en brûla toutes les maisons avec le temple, ruina entièrement ses murailles, & emmena tous les habitans du royaume de Juda en captivité. Or il paroît encore par l'Écriture, que depuis leur retour de Babylone, le temple de Jérusalem ne fut achevé de rebâtir que l'an du monde 3489. & que les murailles de la ville ne furent aussi entièrement rétablies qu'en l'année 3550. C'est-à-dire, que vers le commencement de l'Empire des Perses à peine les Juifs commençoirent à respirer d'une si longue servitude, & étoient par consequent hors d'état d'entreprendre de résister à des Princes si puissans de qui ils auroient reçû la liberté. Et quoique sur la fin du même Empire, qui passa ensuite aux Grecs sous le règne d'Alexandre l'an du monde 3674. la puissance des Juifs se fût un peu rétablie, on ne voit point qu'il y ait eu en tout ce temps aucun Grand-prêtre qui portât le nom d'Eliacim. D'ailleurs, l'Empire des Assyriens & des Medes

4. Reg.
24. 9. 10.

1. Esdr.
4. 14. 15.
1. Esdr. 2.
Esdr. 7.

AVERTISSEMENT.

ne subsistoit plus , & tout étoit alors soumis au seul roi des Perses , que l'on nommoit le grand roi , & qui faisoit sa résidence , non à Ninive , mais à Babylone , ou à Suze .

Judith
1. 5. 15.
16.

L'on voit au-contreire dans l'histoire de Judith , que le temple & la ville de Jerusalem subsistoient dans tout leur éclat ; qu'Eliacim étoit le Grand-prêtre qui exerçoit de son temps la souveraine sacrificature ; que c'étoit alors , non le roi des Perses , mais le roi des Assyriens qui jouissoit de l'Empire , après avoir vaincu le roi des Medes ; qu'il regnoit dans Ninive qui est nommée la grande ville , & non à Suze ou à Babylone . L'on peut ajouter , qu'Ecbatanes dont il est parlé dans cette histoire , étoit bâtie avant la captivité ; & que Ninive , où il est dit que le roi des Assyriens regnoit du temps de Judith , étoit détruite avant cette captivité . Et enfin il est certain que les rois des Perses étoient maîtres de la Cilicie , de Damas , de la Palestine & des provinces voisines ; au-lieu qu'il est dit dans cette histoire , que le roi des Assyriens fit ses efforts pour se les assujettir ; outre que l'on ne voit point que jamais on ait donné aux rois des Perses le nom de Nabuchodonosor , qui est celui que l'Ecriture donne à ce roi des Assyriens , dont le General nommé Holoferne vint assiéger Bethulie .

Ce roi , selon le sentiment des plus habiles Auteurs , est le même que les historiens profanes ont nommé Saosduchin , qui étoit fils d'Assaraddon , & petit-fils de Sennacherib , ce Prince devenu fameux par le châtiment que Dieu exerça pour punir son orgueil & ses blasphèmes , en tuant en une nuit par le ministere d'un de ses

4. Reg.
30. 35.

AVERTISSEMENT:

Anges , cent quatre-vingt-cinq mille hommes de son armée. Ce que l'Ecriture marque au commencement de ce livre ; Que celui à qui elle donne le nom de Nabuchodonosor entreprit en la douzième année de son regne de combattre contre Arphaxad roi des Medes , & le vainquit , s'accorde parfaitement avec ce que l'histoire profane dit ; Que Déjocès qui est le même que l'Ecriture nomme Arphaxad , mourut en la douzième année du regne de Saosduchin. Ce fut, autant qu'on en peut juger , quelque temps après que Manassé roi de Juda , qui avoit été emmené captif à Babylone en punition de ses crimes , fut revenu à Jerusalem par un effet de la miséricorde de Dieu , qui exauça ses prières & ses larmes , qu'on vid arriver tout ce qui est rapporté dans l'histoire de Judith. Nous réservons à éclaircir plusieurs autres difficultés dans les explications de ce livre , étant inutile de marquer ici par avance ce que l'on verra traité en chaque lieu d'une maniere plus étendue.

Nous pouvons bien seulement prévenir une difficulté considerable que la lecture de ce livre ne manquera point de former dans les esprits , touchant la maniere dont Judith parla au General des Assyriens nommé Holoferne , dans le dessein qu'elle avoit de le surprendre , & de délivrer tout Israël par sa mort. Car on a peine , dit-on , à comprendre comment une femme si sainte , si louée dans l'Ecriture , & destinée à accomplir une si grande œuvre , pour laquelle l'Ecriture même nous fait connoître que Dieu l'assistoit si sensiblement , a pu user de tant d'équivoques qui semblent autoriser le mensonge , que les livres saints condamnent

AVERTISSEMENT.

par-tout avec beaucoup de severité. Quoique nous ayons tâché de démêler le vrai sens de ses paroles en chaque endroit, & de faire voir que selon le sentiment des plus habiles Interpretes, on peut le entendre d'une manière favorable qui ne blesse point la vérité; il est néanmoins nécessaire d'ajouter encore ici quelque chose sur ce sujet, pour éclaircir davantage une matière si importante.

August. Nous disons donc avec le grand saint Augustin,
contr. qu'il ne peut jamais être permis de mentir, pour
mendac. quelque raison que ce puisse être; & que *quiconque*
tom. 4. prétend qu'il y a certains mensonges qui sont de
4. usq. justice, (tels que ceux qui tendent à sauver la vie
ou l'honneur au prochain) *ne dit autre chose sinon,*
qu'il y a de certains pechés qui sont de justice; & par
consequent qu'il y a certaines choses qui bien qu'inju-
stes, ne laissent pas d'être justes: ce qui est, dit ce
saint Docteur, de la dernière obscurité; puisque le
peché n'est pas peché qu'à cause qu'il est contraire à la
justice. Ainsi nous devons conclure infailliblement
de ce principe, que si Judith a menti en parlant à
Holofetne, quoique ce fut pour sauver son peuple,
elle a péché, & a mêlé dans une action aussi
bonne & aussi sainte par elle-même qu'étoit la dé-
livrance du peuple de Dieu, une chose qui étoit
mauvaise; puisque tout mensonge est péché, &
par consequent mauvais; pour quelque raison
qu'on l'emploie; quoiqu'il soit vrai qu'il y a cer-
taines mensonges qui sont beaucoup moins ma-
uvais & plus excusables les uns que les autres.

cap. 12. Mais autant que S. Augustin a été sévère pour condamner tout mensonge dé peché, autant a-t-il été réservé pour en accuser les anciens justes, comme Abraham, Isaac & Jacob, & les autres saints

A V E R T I S S E M E N T.

personnages dont il est parlé dans les livres du vieux Testament. Et pour faire voir, dit-il, que ce qu'on accuse dans les Ecritures de mensonge, n'est point souvent ce qu'on pense, si on l'entend comme il faut, c'est que ce n'est point des livres apostoliques, mais des livres prophetiques, que l'on tire tous les exemples dont on prétend s'appuyer pour autoriser le mensonge. Car tous ces exemples, ajoute-t-il, que l'on rapporte des personnes différentes qu'on accuse d'avoir menti, sont pris des livres de l'Ecriture, où l'on raconte non seulement des paroles, mais encore des actions figurées & figuratives. Or ce qui pourroit paraître un mensonge dans des figures, est véritable lorsqu'il est bien entendu; *in figuris autem, quod velut menda- cap. 10. ciunum dicitur, bene intellectum verum invenitur.* C'est par ce principe, qu'il a expliqué la manière dont parla Jacob pour enlever la bénédiction de son père Isaac, comme étant non un mensonge, mais une grande figure & un mystère très-profound, qui marquoit l'élection des Gentils en la personne du cadet, & la reprobation des Juifs en la personne de l'aîné: quoique l'on peut dire que jamais paroles n'ont paru plus accompagnées de circonstances qui pouvoient les faire accuser de mensonge.

Que si l'on a vu dans l'explication de plusieurs *Tob. 5.* paroles que le saint ange Raphael dit à Tobie, lorsqu'il vint se présenter pour l'accompagner dans son voyage, en lui témoignant qu'il *vivait* avec les enfans d'Israël; qu'il *avoit souvenance* marqué dans tous les chemins du pays des Medes; qu'il *avoit même demeuré chez Gabelus*; & qu'il *étoit Azarias fils du grand Avemias*; si dis-je, on a vu

AVERTISSEMENT.

dans l'explication de ces paroles, qu'elles étoient veritables étant entendues selon leur vrai sens, quoiqu'elles paroissent des équivoques ou des mensonges à ceux qui ne les entendent pas; nous pouvons aussi en développant le sens véritable des paroles de Judith, y découvrir ce que dit S. Augustin, Que les paroles aussi-bien que les actions de ces anciens justes étoient des figures qui avoient besoin d'explication, & qui bien loin de blesser la vérité, la figuroient d'une maniere d'autant plus relevée qu'elle paroissoit plus cachée.

Il est vrai que quelques-uns trouvent qu'il pourroit être dangereux d'admettre ainsi des figures dans ces paroles des Saints de l'ancienne loi, & qu'ils croient que la plupart des hommes seront fort portés à se servir de tels exemples, pour s'autoriser dans leurs mensonges, en prétendant qu'ils ont droit comme eux de dire une chose, & d'en entendre une autre par une eſpece de langage figuré comme le leur. Mais cette difficulté, que S. Augustin a vûe sans doute aussi-bien que ceux qui la font, n'a pu l'empêcher d'expliquer comme il a fait les paroles de ces anciens; & il a sc̄u mettre une très-grande difference entre des prophètes, ou des personnes que l'Ecriture nous représente comme animées & toutes remplies de l'Esprit de Dieu; & des hommes qui sont dominés par l'amour de la vanité & du mensonge, ou qui vivent en un temps qui n'est plus celui des figures, mais de la vérité. Aussi il nous fait

*Auguft. contr.
mensdag.
cap. 12.* fort bien remarquer que les Apôtres ont parlé dans leurs Epîtres d'une maniere différente de ces anciens justes, & qu'on ne voit rien non plus de ces fictions apparentes dans les Actes des Apô-

AVERTISSEMENT.

tres, parceque tous les voiles des figures & des prophéties étant levés, la vérité du nouveau Testament se voyoit alors à découvert. Ainsi, dit ce Père, quand saint Pierre & saint Barnabé usèrent de cette dissimulation dont parle saint Paul, mangeant librement avec les Gentils ayant la venue des Juifs, & s'en séparant ensuite secrètement pour ne pas blesser les circoncis, cette feinte par laquelle ils vouloient assujettir les Gentils au Judaïsme, fut reprise très-justement par le même Apôtre, qui leur résista, comme il dit, en face, afin d'empêcher que leur conduite ne nuisît alors, & ne pût servir d'exemple à toute la posterité pour être imité : *Illa Petri & Barnaba simulario, quā gentes judaisare cogebant, meritò reprehensa atque correcta est, & ne tunc noceret, & ne posteris ad imitandum valeret.*

Mais si l'on croit que d'admettre dans ces justes & dans ces Saints de l'ancienne loi ces langages figurés pour les excuser, comme a fait saint Augustin, de mensonge, ce seroit ouvrir en quelque façon une voie au mensonge même, & fournir à plusieurs personnes un prétexte de mentir avec un moindre scrupule; on peut bien dire qu'il y a sans comparaison un plus grand danger, & qu'il est même plus indigne de la sainteté des Ecritures, de reconnoître que ces personnes dont elles parlent, qu'elles nous proposent comme des modèles d'une piété admirable, & qu'elles nous représentent comme étant actuellement animées & conduites par l'Esprit de Dieu, ont néanmoins employé dans des affaires de la dernière conséquence une chose aussi condamnée par le Saint-Esprit qu'est le mensonge. Car qui en effet ne sera

AVERTISSEMENT.

tenté de croire que les livres saints se démentent en quelque façon eux-mêmes , en y voyant d'une part le mensonge condamné très-fortement , & de l'autre le mensonge établi en quelque façon par des exemples de personnes qui y sont louées comme très-saintes : Ou au moins qui ne prétendra s'autoriser par de tels exemples à pratiquer sans scrupule ce qu'il voit être pratiqué par les plus grands Saints de l'ancienne loi , dans des occasions où il paroîstoit que Dieu même les conduissoit ?

Telle est celle dont il s'agit , étant vrai de dire , que jamais peut-être Saint n'a paru agir plus sensiblement par l'Esprit de Dieu , que Judith en celle-ci ; puisqu'il n'y avoit que Dieu seul qui pût inspirer à une femme veuve roturier depuis plusieurs années dans sa chambre , le dessein d'aller couper la tête à un General d'armée au milieu de toutes ses troupes , lorsque tout le peuple perdoit courage ; ni qui pût la soutenir & la conduire dans toute la suite de cette entreprise si importante : & que d'ailleurs les prières & les jeûnes dont elle eut soin d'accompagner cette action , font juger encore plus clairement , que c'étoit Dieu qui la faisoit parler , comme il la faisoit agir .

Nous ne prétendons point cependant préjudicier par là en aucune sorte au sentiment des personnes plus éclairées ; mais nous avons cru pouvoir proposer ces vues qui sont conformes aux principes de saint Augustin , & nous en servir pour éclaircir ce point important de l'histoire de Judith , qui pourroit faire de la peine à quelques-uns .

JUDITH.



JUDITH.

CHAPITRE PREMIER.

I. RPHAXAD ita-
que rex
Medo-
rū subjugaverat mul-
tas gentes imperio
suo, & ipse ædifica-
vit civitatem poten-
tissimam, quam apt-
pellavit Ecbatanis,

2. ex lapidibus qua-
dratis & sectis : fe-
cit muros ejus in lati-
tudinem cubitorum
septuaginta, & in alti-

¶. 2. Expl. Il semble qu'il
faudroit qu'il y eût de soixan-
te & dix coudées de hauteur,



RPHAXAD
roi des Me-
des ayant af-
fjetti à son
empire un grand nombre
de nations, bâtit de pier-
res-de-taille une ville très-
forte, qu'il appella Ecba-
tanes.

2. Il y fit faire des mu-
railles de soixante & dix
coudées de large, & de
trente coudées de haut¹,

& des tours qui avoient cent coudées de hauteur.

tudinem cubitorum
triginta, turres verò
ejus posuit in alti-
tudinem cubitorum
centum.

3. Les tours étoient quarrées : chaque côté de la tour avoit vingt pieds de largeur ; & il en fit faire les portes de la même hauteur que les tours.

3. Per quadrum ve-
rò earum, latus utrum-
que vicenorum pe-
dum spatio tendebat-
tur, posuitque portas
ejus in altitudinem
turrium :

4. Après cela il se glori-
fioit de sa puissance, com-
me étant invincible par la
force de son armée, &
par la multitude de ses
chariots".

4. & gloriabatur
quasi potens in po-
tentia exercitus sui,
& in gloria quadri-
garum suarum.

5. Mais Nabuchodonosor roi des Assyriens, qui regnoit dans la grande ville de Ninive, fit la guerre la douzième année ¹ de son regne à Arphaxad, & le vainquit

5. Anno igitur duo-
decimo regni sui,
Nabuchodonosor rex
Assyriorum, qui re-
gnabat in Ninive ci-
vitate magna, pugna-
vit contra Arphaxad,
& obtinuit

6. dans la grande plaine de Ragau près de l'Euphrate, du Tigre & de Jadafon, dans la campagne d'Erioch roi des Eliciens².

6. eum in campo
magno, qui appellat-
tur Ragau, circa Eup-
hraten, & Tigrin, &
Jadafon, in campo E-
rioch regis Elicorum.

¹. 4. lett. in gloria qua-
drigarum suarum.

². 1 expl. Il entreprit cette guerre la douzième année de son regne ; mais il ne la finit qu'en la dix-septième année , comme il est marqué

dans le Grec vers. 13. *Vatabl.*
v. 6 expl. varia hic est lec-
tio; vel Eliochorum, vel Eu-
chorum; vel Elimæorum; vel
Elimorum: campi verò Ra-
gau ad Elimaidem spectante.
Mnosc.

C H A P I T R E L

7. Tunc exaltatum est regnum Nabuchodonosor , & cor eius elevatum est : & misit ad omnes qui habitabant in Cilicia , & Damasco , & Libano ,

8. & ad gentes quæ sunt in Carmelo , & Cedar , & inhabitantes Galilæam in campo magno Esdrelon ,

9. & ad omnes qui erant in Samaria , & trans flumen Jordaniem usque ad Jerusalēm , & omnem terram Jesse , quoisque perveniatur ad terminos Æthiopie .

10. Ad hos omnes misit nuntios Nabuchodonosor rex Assyriorum :

11. qui omnes uno animo contradixerunt , & remiserunt eos vacuos , & sine honore abjecerunt .

12. Tunc indignatus Nabuchodonosor

7. Alors le regne de Nabuchodonosor devint florissant , son cœur s'en éleva , & il envoia à tous ceux qui habitoient en la Cilicie , à Damas , sur le mont Liban ,

8. & aux peuples qui sont dans le Carmel , en Cedar , & à ceux qui habitent dans la Galilée & dans la grande campagne d'Esdrelon ,

9. à tous ceux encore qui étoient en Samarie , & au-delà du fleuve du Jourdain jusqu'à Jerusalēm , & dans toute la terre de Jessé jusqu'aux confins de l'Ethiopie .

10. Nabuchodonosor roi des Assyriens envoia des ambassadeurs à tous ces peuples :

11. qui tous d'un commun accord refusèrent ce qu'il demandoit , renvoyerent ceux qui étoient venus de sa part , sans qu'ils pussent rien obtenir , & les traiterent avec mépris .

12. Alors le roi Nabuchodonosor entra dans une

A ij

grande indignation contre tous ces peuples , & il jurera par son trône & par son royaume , qu'il se vengeroit // de toutes ces nations.

*¶. 12. Lettr. se défendroit : c'est - à - dire ; se vengeroit
Voyez Eſtus.*





EXPLICATION DU

CHAPITRE I.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. I. *A*rphaxad roi des Medes ayant assujetti à son empire un grand nombre de nations , bâtit de pierres-de-taille une ville très-forte , qu'il nomma Ecbatanes Après cela il se glorifioit de la puissance , à cause de la grande force de son armée , & de la magnificence de ses chariots .

Nous ne repetons point ici ce que nous avons marqué dans la préface touchant le temps & l'histoire de Judith. Et nous supposons avec de très-savans hommes , qu'il est plus probable qu'elle a vécu sous le regne de Manassé roi de Juda , & que son histoire est arrivée après que ce Prince fut de retour de Babylone où il avoit été en prison. En suivant ce sentiment qui paroît très- appuyé , le roi des Medes qui est nommé en ce lieu *Arphaxad* , doit être le même que celui qui est nommé *Dejocès* dans un celebre historien Grec , qui *Herodotus* l'appelle le fondateur d'Ecbatanes , comme le

A iiii

texte sacré lui donne cette qualité.

Cette grande exactitude avec laquelle l'Ecriture s'abaisse à décrire la manière dont Arphaxad bâtit cette ville d'Ecbatanes, ne doit pas être regardée comme indigne du Saint-Esprit, qui en inspirant à l'Ecrivain sacré de marquer tout ce détail, a eu dessein principalement de faire connoître combien est vaine toute la force des hommes qui ne s'appuie que sur des murailles & des fortresses & sur le grand nombre de troupes & de chariots.

Considerons donc ce roi des Medes, comme un Prince rempli d'orgueil, qui après s'être assujetti plusieurs nations, & avoir bâti une très-puissante ville, dont les murailles toutes composées de pierres-de-taille, avoient foixante & dix coudées de largeur, sur trente coudées de haut, & étoient fortifiées de plusieurs tours de cent coudées de hauteur, se regardoit au milieu d'une armée nombreuse & redoutable, comme étant entièrement invincible à tous les hommes. Mais combien se trompoit-il dans toutes ces vaines idées qu'il avoit concues de sa puissance & de sa grandeur; puisqu'ayant été seulement un instrument de justice dans les mains de Dieu pour châtier tous ces peuples qu'il s'étoit assujettis, il devoit lui-même être exposé bien-tôt aux rigueurs de cette divine Justice, qui se prépara dans la personne d'un autre Prince un ministre de sa fureur pour humilier son orgueil? C'est donc dans ces grands exemples de la confiance vaine & fausse qu'ont eue ces Princes en leur puissance, que Dieu veut que nous trou-

CHAPITRE L

vions des remedes salutaires contre le plus dangereux ennemi que nous ayons, qui est cet élévement d'un cœur qui s'attribue à lui-même une force qu'il a reçue de Dieu seul.

¶. 5. Mais Nabuchodonosor roi des Assyriens, qui regnoit dans la grande ville de Ninive, fit la guerre la douzième année de son regne à Arphaxad, & le vainquit.

Ce Prince n'est pas le grand Nabuchodonosor : mais il paroît être le même que Sardochin, fils d'Assarodon, & petit-fils de Sennacherib, selon qu'on l'a dit dans la préface. Ayant été destiné de Dieu pour humilier Arphaxad dans ce grand élévement qu'il avoit conçû par l'heureux succès de ses armes, il se prépara à le combattre, & il remporta sur lui la victoire. Il est marqué dans le Grec, qu'il se rendit maître de ses villes, qu'il prit Ecbatanes, & en ruina toute la beauté & la magnificence ; & qu'ayant poursuivi Arphaxad, il le surprit dans les montagnes, & le tua.

Mais ce Prince ne fut pas plus sage que celui qu'il avoit vaincu. Et attribuant à ses propres forces ce grand avantage que le Seigneur des armées lui avoit fait remporter, il s'en éleva dans son cœur. *Tunc exaltatum est regnum Nabuchodonosor, & cor ejus elevatum est.*

En même temps que son empire fut élevé & en gloire & en puissance, son cœur s'éleva aussi d'orgueil : tant il est vrai que l'élévement du cœur est presque inseparablement attaché à la grandeur ; & que ceux qui ne craignent pas d'aspirent à la puissance, aspirent sans y penser à leur propre perte ; puisqu'il est rare d'être

A iiiij

grand & d'être puissant dans le siècle , sans être superbe .

Nabuchodonosor s'éleve donc de cette victoire par laquelle il venoit de renverser toute la puissance d'un Prince aussi redoutable qu'étoit Arphaxad . Et concevant aussi-tôt de vastes desseins de s'assujettir toute la terre , après s'être assujetti celui qui avoit vaincu tant de nations , il trouve enfin dans une femme , que Dieu oppose à toutes ses forces , un obstacle qui renverse tous ses desseins , & qui l'arrête tout-d'un-coup dans le cours de ses conquêtes . C'est le sujet de ce livre que nous expliquons , dont l'histoire nous est proposée pour nous faire reconnoître sensiblement que toute la puissance des hommes vient de Dieu seul ; qu'ils sont ridicules & extravagans de s'en glorifier , puisqu'il en dépouille qui il lui plaît , lorsqu'il s'y attend le moins , & qu'il paroît le plus redoutable ; que la seule crainte du Seigneur est tout l'affermissement des états ; & qu'une femme aussi faible que Judith est capable , lorsqu'elle est remplie de l'esprit de Dieu , de renverser les armées les plus puissantes . On en a vu un exemple en la personne de sainte Geneviève , lorsqu'Attila , ce Prince si redoutable , que l'on regardoit comme un fléau de la justice de Dieu , étant venu fondre en France avec une armée de plus de cinq cens mille hommes , cette fille seule s'y opposa par la vertu de sa foi & de sa priere , jeta la terreur dans cette armée si formidable , & dissipa cet orage qui étoit prêt à fondre sur Paris .

v. 10. 11. *Nabuchodonosor roi des Assyriens*

envoya à tous ces peuples , qui tous d'un commun accord refusèrent ce qu'il demandoit , &c.

Soit que ce Prince eût envoyé à tous ces peuples avant le combat pour les obliger de lui donner du secours , selon que le porte le texte Grec ; soit qu'il n'y ait envoyé qu'après sa victoire , pour les obliger par la terreur de ses armes de se soumettre à son empire , selon le sens de notre Vulgate ; soit enfin qu'il ait envoyé vers ces peuples deux fois différentes , scâvoir avant & après le combat , il est certain que son orgueil fut sensiblement choqué , lorsqu'il vit que tant de peuples , qu'il regardoit comme lui étant déjà assujettis , le mépriserent & se moquerent de tous ses ordres. On ne pourroit pas aisément comprendre comment les Juifs auroient témoigné ce grand mépris des ordres de Nabuchodonosor , s'il étoit vrai que l'histoire de Judith ne fût arrivée qu'après leur captivité. Car il paroît qu'ils étoient alors absolument maîtres de leur pays , & que la ville de Jerusalem étoit si puissante , qu'elle avoit la hardiesse de résister aux Princes les plus redoutables : ce qui n'étoit point certainement depuis leur captivité , lorsqu'ils eurent recouvré leur liberté sous le regne de Cyrus.





C H A P I T R E I I .

L'an du I.
monde
3348.

L'AN treizième du regne de Nabuchodonosor , le vingt-deuxième du premier mois , on tint conseil dans le palais de Nabuchodonosor roi des Assyriens , sur le dessein qu'il avoit de se venger.

2. Il assembla les plus anciens de sa Cour , tous ses Generaux & ses Officiers de gneur , & il leur communiqua le secret de son dessein.

3. Il leur dit que sa pensée étoit d'assujettir à son empire toute la terre.

4. Ce qui ayant été approuvé de tous , le roi Nabuchodonosor fit venir Holoferne General de ses troupes ,

5. & lui dit : Allez atta-

Nro. tertio-
decimo
Nabu-
chodo-
nosor regis , vigesimæ
& secundâ die mensis
primi , factum est
verbum in domo Na-
buchodonosor regis
Assyriorum , ut defen-
deret se .

1. Vocavitque om-
nes maiores natu , om-
nesque duces , & obli-
latores suos , & habuit
cum eis mysterium
confilii sui .

3. Dixitque cogita-
tionem suam in te-
sse , ut omnem ter-
ram suo subjugaret
imperio .

4. Quod dictum
cùm placuissest omni-
bus , vocavit Nabu-
chodonosor rex Holo-
fernem principem mi-
li iæ suæ ,

5. & dixit ei : E-

gredere adversus omne regnum occidentis & contra eos præcipue qui contemserunt imperium meum.

6. Non parcer oculis tuus ulli regno , omnemque urbem munitam subjugabis mihi.

7. Tunc Holofernes vocavit duces , & magistratus virtutis Assyriorum : & dinumeravit viros in expeditionem , sicut præcepit ei rex , centum viginti millia peditum pugnatorum , & equum sagittariorum duodecim millia.

8. Omnemque expeditionem suam fecit præire in multitudine innumerabilium camelorum , cum his quæ exercitibus sufficerent copiosè , boum quoque armenta , gregisque ovium , quorum non erat numerus.

9. Frumentum ex omni Syria in transitu suo parari constiuit.

10. Aurum verò & argentum , de domo regis assūmis multum nimis.

11. Et profectus est

quer tous les royaumes d'occident , & principalement ceux qui ont méprisé mon commandement.

6. Votre œil n'épargnera aucun royaume , & vous m'assujettirez toutes les villes fortes.

7. Alors Holoferne fit venir les Chefs & les Officiers des troupes des Assyriens ; & pour se mettre en campagne selon l'ordre qu'il en avoit reçû du Roi , il choisit six-vingts mille hommes-de-pied , & douze mille archers à cheval ,

8. fit marcher devant lui tout son bagage , où il y avoit une multitude innombrable de chameaux avec toutes les provisions dont l'armée pouvoit avoir besoin , & des troupeaux de bœufs & de moutons qui étoient sans nombre.

9. Il commanda que dans toute la Syrie l'on préparât du blé , qu'il pût prendre lorsqu'il passeroit.

10. Il prit aussi de la maison du Roi des sommes immenses d'or & d'argent;

11. & il partit lui & tou-

tes ses troupes avec ses chariots, sa cavalerie & ses archers; qui couvrirent toute la face de la terre comme des nuées de sauterelles.

12. Il passa au-delà des confins de l'Assyrie, il vint aux grandes montagnes d'Angé, qui sont à gauche de la Cilicie, il entra dans tous les châteaux, & il se rendit maître de toutes les places fortes.

13. Il prit d'assaut la célèbre // ville de Melothe, il pilla tous les habitans de Tharsis, & les enfans d'Ismael qui étoient à la tête du desert & au midi de la terre de Cellon.

14. Il passa l'Euphrate & vint en Mesopotamie : il força toutes les grandes villes qui étoient là, depuis le torrent de Mambré jusqu'à la mer.

15. Et il se rendit maître depuis la Cilicie jusqu'aux confins de Japheth qui sont au midi.

16. Il emmena avec lui tous les enfans de Madian;

¶. 13. *lett. opinatissimam, id est, celeberrimam. Effus.*

ipse, & omnis exercitus, cum quadrigis, & equitibus, & sagittariis, qui cooperuerunt faciem terræ, & cut locustæ.

12. Cumque pertransisset fines Assyriorum, venit ad magnos montes Ange, qui sunt à sinistro Ciliciae, ascenditque omnia castella eorum, & obtinuit omnem munitionem.

13. Effregit autem civitatem opinatissimam Melothi, pradavitque omnes filios Tharsis, & filios Ismael, qui erant contra faciem deserti, & ad austrum terræ Cellon.

14. Et transfivit Euphraten, & venit in Mesopotamiam : & fregit omnes civitates excelsas quæ erant ibi, à torrente Mambre usquequò perveniat ad mare :

15. & occupavit terminos eius, à Cilicia usque ad fines Japheth, qui sunt ad austrum.

16. Abduxitque omnes filios Madian, &

prædavit omnem locum
completationem eorum, omnesque resi-
stentes sibi occidit in
ore gladii.

17. Et post hæc
descendit in campos
Damasci in diebus
messis, & succendit
omnia sata, omnesque
arbores & vineas fecit
incidi:

18. & cecidit timor
illius super omnes in-
habitantes terram.

pilla toutes leurs richesses,
& fit passer au fil de
l'épée tous ceux qui lui
refistoient.

17. Il descendit ensuite
dans les champs de Damas
au temps de la moisson ; il
brûla tous les blés, & fit
couper tous les arbres &
toutes les vignes.

18. Et la terreur de ses
armes // se répandit sur tous
les habitans de la terre.

V. 18. letr. & timor illius.





EXPLICATION DU CHAPITRE II.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. 3. IL asssembla les plus anciens de sa Cour, tous ses Generaux & ses Officiers de guerre, & il leur communiqua le secret de son dessein. Il leur dit que sa pensée étoit d'assujettir à son empire toute la terre, &c.

Lorsque l'on a de la foi , & que l'on consulte cette divine lumiere qui nous apprend que les hommes ne peuvent rien , que selon qu'il plaît à Dieu de leur en donner le pouvoir, on a sans doute quelque peine à ne se pas moquer de la vanité de ce roi des Assyriens , qui témoigne à son conseil comme un grand secret , le dessein que son orgueil a formé de s'assujettir toute la terre. *Allez* , dit-il au General de ses armées , attaquer tous les royaumes de l'occident , & principalement ceux qui ont méprisé mes ordres. *Votre œil n'épargnera aucun royaume , & vous m'assujettirez toutes les villes fortes.* Qui ne croiroit , à l'entendre , que c'est Dieu même qui parle avec cet

empire souverain qu'il a sur ses creatures , & qui donne à ses serviteurs ses ordres toujours infaillibles , comme il les donnoit ancienne-
ment à Moïse & à Josué , lorsqu'en leur com-
mandant d'aller combattre leurs ennemis , il li-
vroit en même-temps ces ennemis entre leurs
mains . Mais quelle prodigieuse différence en-
tre un homme vain , & le Seigneur tout-puis-
sant ; entre un Prince qui n'a rien à lui que son
orgueil , & Dieu même à qui tous les Princes ,
dans le comble même de cet orgueil qui les éle-
ve , sont ~~ni~~ pleinement assujettis ? C'étoit-là
véritablement *le mystère* qui étoit renfermé ,
sans qu'il le connût , dans le secret qu'il com-
muniquoit à ses officiers touchant la resolution
qu'il avoit formée de *s'assujettir toute la terre* ;
un mystère qui ne pouvoit être penetré que
par la lumiere de la foi , & qui lui auroit ap-
pris , s'il eût été digne de le connoître , que
tous les desseins des hommes sont remplis de
vanité , lorsqu'ils ne se trouvent point appuyés
sur le fondement inébranlable de la volonté de
Dieu .

L'expression dont il se sert en parlant à Ho-
loferne est très-remarquable . *Votre œil* , lui
dit-il , *n'épargnera aucun royaume* ; c'est-à-dire ,
un œil de compassion , ou d'avarice . C'est ainsi
que l'œil de Saül fut la cause de sa perte , lors-
qu'au-lieu d'obeir aveuglément à l'ordre de ^{15. Reg.} Dieu , qui lui avoit défendu de rien épargner
de tout Amalec , il fut touché d'une fausse com-
passion pour leur Roi , & réserva , comme le
marque l'Ecriture , tout ce qu'il y avoit de plus
bon parmi le butin .



CHAPITRE III.

1. **A** Lots les Rois & les Princes de toutes les villes & de toutes les provinces , de la Syrie de Mesopotamie , de la Syrie Sobal , de la Libye , & de la Cilicie envoyeroent leurs ambassadeurs vers Holoferne , pour lui dire :

2. Cessez de faire éclater votre colere contre nous : car il vaut mieux que nous vivions en servant le grand roi Nabuchodonosor , & que nous vous soyons soumis , que de nous voir exposés à perir malheureusement soit par la mort , ou par la misere de la servitude !

3. Toutes nos villes & toutes nos terres,toutes nos montagnes , nos collines ,

¶. 2. expl. de voir que les uns d'entre nous periront , & que les autres deviendront esclaves. Menoch.

Tunc misserunt legatos suos univeriarum urbium ac provinciarum reges ac principatus . Syriæ seilicet Mesopotamia , & Syriæ Sobal , & Libyæ , atque Cilicia , qui venientes ad Holofernem , dixerunt :

2. Desinat indignatio tua circa nos : melius est enim ut viventes serviamus Nabuchodonosor regi magno , & subditi simus tibi , quam morientes cum interitu nostro ipsi servitutis nostra damna patiamur .

3. Omnis civitas nostra , omnis que possessio , omnes

montes ,

montes , & colles , &
campi , & armenta
boum , gregesque
ovium , & caprarum ,
equorumque & came-
lorum ; & universæ
facultates nostræ , at-
que familiæ , in con-
spectu tuo sunt :

4. sint omnia nostra
sub lege tua.

5. Nos , & filii no-
stri , servi tui sumus.

6. Veni nobis pa-
cificus dominus , &
utere servitio nostro ,
sicut placuerit tibi.

7. Tunc descendit
de montibus cum e-
quitibus in virtute
magna , & obtinuit
omnem civitatem , &
omnem inhabitantem
terram.

8. De universis au-
tem urbibus assunxit
sibi auxiliarios viros
fortes , & electos ad
bellum.

9. Tantusque metus
provinciis illis incu-
buit , ut universarum
urbium habitatores
principes , & hono-
rati simul cum popu-
lis , exirent obviam
venienti ,

nos champs , nos troupeaux
de bœufs , de moutons &
de chevres , tous nos che-
vaux , nos chameaux , tou-
tes nos richesses & nos fa-
milles sont en votre pou-
voir !

4. Que tout ce que nous
avons dépende de vous .

5. Nous serons vos escla-
ves nous & nos enfans .

6. Venez être pour nous
un maître pacifique , & tirez
de nous tous les services
qu'il vous plaira .

7. Il descendit ensuite des
montagnes avec sa cavale-
rie & de grandes troupes ,
il se rendit maître de toutes
les villes & de tous les peu-
ples du pays .

8. Et prit de toutes les
villes pour troupes auxiliai-
res les hommes les plus bra-
ves & les plus propres pour
la guerre .

9. Toutes ces provinces
furent saisies d'une telle
frayeur , que les princes &
les personnes les plus ho-
norables de toutes les villes
s'ortoient au-devant de lui
avec tous les peuples :

¶. 3. lett. sont en votre présence , in conspectu tuo sunt .

B

10. & le recevoient avec des couronnes & des lampes, en dansant au son des tambours & des flûtes.

11. Et neantmoins quoi qu'ils fissent toutes ces choses, ils ne purent adoucir la fierté de son cœur.

12. Car il ne laissa pas de détruire leurs villes, & de couper par le pied leurs bois sacrés :

13. parceque le roi Nabuchodonosor lui avoit commandé d'exterminer tous les dieux de la terre, afin qu'il fut seul appellé dieu par toutes les nations qui Holoferne auroit pu assujettir à sa puissance.

14. Il traversa ensuite la Syrie Sobal, toute l'Apamée & toute la Mésopotamie, & vint au pays d'Idumée en la terre de Gabaa.

15. Et toutes les villes se rendirent à lui, & il demeura là trente jours, pendant lesquels il commanda qu'on rassemblât toutes les troupes de son armée.

10. excipientes etiam cum coronis & lampadibus, ducentes choros in tympanis & tibiis.

11. Nec ista tamen facientes, ferocitatem ejus pectoris mitigare potuerunt :

12. nam & civitates eorum destruxit, & lucos eorum excidit :

13. præceperat enim illi Nabuchodonosor rex, ut omnes deos terræ exterminaret, videlicet ut ipse solus diceretur deus ab his nationibus, quæ potuerint Holofernis potentia subjugari.

14. Pertransiens autem Syriam Sobal, & omnem Apameam, omnemque Mespotamiam; venit ad Idumæos in terram Gabaa,

15. accepitque civitates eorum, & sediit ibi per triginta dies, in quibus diebus adunati præcepit universum exercitum virtutis suæ.





EXPLICATION

DU

CHAPITRE III.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 2. *F*aites deffir la colere que vous remoins
garez contre nous : car il estoit mieux
que nous vivions en servaut le grand roi Nabu-
chodonosor, & que nous vons soyons soumis, que de
perir malheureusement, & de nous voir exposés
en même-temps à la mort & à la misere de la fer-
vitude.

Puisque saint Paul nous oblige de chercher
dans tout ce qui est écrit notre propre instruc-
tion, nous devons croire que le Saint-Esprit,
en faisant marquer toutes ces particularités,
qui nous font connoître d'une part la puif-
fance si redoutable du roi des Assyriens, & de
l'autre la frayeur dont tous les Princes & les
peuples furent faisis aux approches d'Holofer-
ne le General de ses troupes, a voulu nous ré-
présenter quelque grande vérité sous le voile
de cette figure. Le roi Nabuchodonosor, qui
avoit formé le dessein de s'assujettir toute la
terre, & qui voulloit, comme il est dit dans

B ij

la suite , se faire adorer par tous les peuples qu'il se feroit assujettis , peut bien donc nous figurer le démon , qui après s'être élevé contre Dieu , a eu l'insolence de former un aussi vaste dessein , qu'étoit celui de rendre tous les hommes ses esclaves , en les retirant de l'heureuse servitude où ils vivoient sous leur Createur ; & de les forcer de le reconnoître & de l'adorer comme le seul Dieu . Holoferne General des troupes de Nabuchodonosor , nous peut aussi figurer tous les ministres de la fureur & de l'orgueil du démon , qui travaillent sous ses ordres à accroître son empire . Tels ont été les Empereurs idolâtres , qui ont fait des guerres si sanglantes contre les vrais serviteurs de Dieu , pour les obliger de se soumettre à l'empire du démon , en renonçant à celui de J e s u s - C H R I S T . Tel est le monde , dont les menaces ou les caresses sont également un piege très - dangereux pour engager une infinité de personnes à l'adorer . Et tels sont généralement tous ceux qui deviennent dans l'Eglise même des sujets de chute & de scandale aux fidèles , lorsque par l'exemple de leurs desordres , ou par leurs discours empoisonnés , ou par la violence de leur conduite , ils les font sortir de la voie de leur salut , & les engagent dans des routes de perdition , qui les mènent à la mort .

Combien en effet a-t-on vu du temps des Princes payens de fidèles relâchés , qui n'ayant point une foi vive dans le fond du cœur , & n'étant point soutenus par cette ardente charité qui bannit de nous toute crainte , suivoyent l'exemple de ces lâches Princes & de ces peuples

timides, qui se trouverent abattus par la ter-
reur des menaces d'Holoferne, & qui témoi-
gnoient au démon par leurs actions & par leurs
paroles : *Qu'il valoit mieux qu'ils le servissent en*
vivant, & qu'ils lui fussent soumis, que de mourir
d'une mort qu'ils regardoient comme malheu-
reuse, n'étant pas du nombre de ces ames ani-
mées de l'Esprit saint, qui envisageoient tom-
me le comble du bonheur, de souffrir la mort
pour J e s u s - C h r i s t : Mais combien y en
a-t-il encore présentement au milieu même de
l'Eglise, qui sont dans les mêmes sentiments, &
qui agissent de la même sorte, en préférant une
vie lâche & esclave du démon, à celle fidelle &
généreuse fermeté qui doit paroître dans de ve-
ritables serviteurs de Dieu, lorsqu'il s'agit de
résister à son ennemi ? Combien parmi ceux
qui se vantent d'être libres, & qui vivent avec
éclat dans le monde, y en a-t-il qui disent au
monde, & au démon le prince du monde ; par
la secrète disposition de leur cœur, & par la
basseesse avec laquelle ils se soumettent à ses ma-
ximes : *Soyez notre maître, & gouvernez-nous* v. 6
en paix : usez de notre service comme il vous
plaira ?

V. 11. 12. *Et néanmoins avec toutes ces sou-
missionss ils ne pouvoient adoucir la fierté de son*
cœur. Car il ne laisse pas de détruire leurs villes,
& de couper par le pied leurs bois saufs.

Il atroït été plus sûr & plus glorieux à ces
Princes & à ces peuples d'unir leurs forces &
de se joindre tous ensemble pour se défendre
contre un barbare qui étoit rempli de cruauté,
& sur lequel toutes les plus grandes soumissions

ne pouvoient rien pour le déchir. Si les villes avoient été pillées & détruites, ils au-
roient au moins en la gloire de défendre leur pays aux dépens de leur propre vie. Mais la frayeur ne raisonne point : & ceux qui en sont saisis s'abandonnent sans discernement à tout ce qu'elle leur inspire. C'est ce que l'on voit encore admirablement dépeint dans la vérité figurée par cette histoire. Les méchants, lorsqu'ils s'abandonnent au péché & au dé-
mon, ont pour but, comme ces Princes & ces peuples dont il est parlé ici, de se procurer une espèce de bonheur, & de s'affirer la paix durant cette vie. Mais ils se trompent d'une terrible manière, puisque le diable, selon saint Bernard, se rend plus cruel envers ceux qu'il s'est soumis ; qu'envers les autres qui l'ont méprisé. Car enfin, quand même il arrivera que ce cruel Holofernes vainc les villes & coupe les bras *saints* de ceux qui s'opposeroient à son em-
pire, qu'il tue leurs corps, & qu'il extermin-
nera, autant qu'il est en son pouvoir, leur faim-
te & divine Religion, une mort si prochainement devant Dieu leur procure l'assurance d'une vie & d'une felicité éternelle ; & le même Diabolus dont il semble avoir profané & renversé la Reli-
gion, est tout-puissant pour défendre, malgré cette oppression apparente, les intérêts de la ve-
rité. Mais quant à ceux qui vont au devant du
tai, comme ces Princes & ces peuples alloient au-devant d'Holofernes, & qui se soumettent volontairement à son empire, ils font souvent très-malheureux dès ce monde, & ils s'enga-
gent dans une effroyable desolation pour l'ave-

nir. Ils ont affaire à un maître, qui étant, selon le langage de l'Écriture, homicide dès le commencement du monde, ne quitte jamais la haine implacable qu'il a conçue contre les hommes & donne aux armes une mort cruelle dans le temps même qu'il semble se rendre le plus favorable pour ce qui regarde la fortune temporelle de ceux qu'il veut perdre éternellement. Car il compte pour rien tout ce qui est passager ; & il est très-disposé à donner, s'il le pouvoir, tous les royaumes de la terre, comme il se vanta de les donner à J E S U S - C H R I S T M ê m e , pourvu qu'on l'adore, & qu'en l'adorant on se rende digne d'être le compagnon éternel de ses supériorités.

¶. 13. Paroys le roi Nabuchodonosor lui avoit commandé d'exterminer tous les dieux de la terre, afin qu'il fût lui seul appellé dieu par toutes les nations, qu'Holoferne aurait pu assujettir à sa puissance.

Nous avons plusieurs exemples dans l'antiquité de cette horrible extravagance de l'esprit de l'homme, qui le portoit à se vouloir attribuer faussement la divinité. Sennacherib se vanta insolemment de n'avoir trouvé aucun Dieu qui lui résistât. Et mettant aussi de ce nombre le Dieu de Jérusalem, il s'élevoit au-dessus du Très-haut, & voulloit qu'on le regardât comme le Dieu tout-puissant, auquel nul Dieu ne pouvoit être comparé. Darius qui rengnoit sur les Medes & sur les Perses du temps de Daniel, eut l'orgueil de faire publier par tout son empire un édit extravagant, par lequel il défendoit à tous ses sujets d'adresser pendant

*4. Reg.
18. 35.*

*Dan. 6.
7. 8.*

l'espace de trente jours aucune priere à quelque dieu que ce fût , & leur ordonnaient de s'adresser à lui seul , comme si tous ses sujets avoient été obligés de le reconnoître pour leur Dieu. Alexandre surnommé le Grand , & plusieurs Empereurs Romains ont fait paroître cette même ambition. Et il n'est point surprenant que ceux dont le démon possedoit l'esprit , se soient portés , comme lui , à vouloir se rendre semblables à Dieu ; puisque cet esprit superbe , quelque jaloux qu'il parût être des honneurs divins , étoit toujours disposé à en faire part aux principaux de ses ministres , souffrant volontiers qu'on les regardât comme des dieux , pourvû que les hommes trompés par ces vaines superstitions s'éloignassent du vrai Dieu , & qu'ils devinssent par consequent , ou qu'ils demeurassent toujours ses esclaves.

C'est ainsi que le démon substitue encore plusieurs dieux au Dieu véritable dans le cœur d'un très - grand nombre de Chrétiens. Et il agit en cela d'une maniere différente d'Holoferné , lequel avoit ordre d'exterminer *tous les dieux de la terre , afin que Nabuchodonosor fût seul appellé dieu.* Car cet esprit artificieux n'ayant pu empêcher l'établissement du regne de J E S U S - C H R I S T , ne s'y oppose plus en apparence ; & il souffre que celui qu'il hait avec un orgueil extrême , regne sur la terre par le culte extérieur de son auguste Religion. Mais il travaille dans le même-temps à sapper cette Religion sacrée par le cœur , en lui substituant dans le fond de l'ame d'un grand nombre de fidèles autant de dieux & d'idoles , qu'ils ont de pas-

sions secrètes. Il se garde bien d'exterminer ces dieux de la terre; c'est-à-dire, tous ces objets differens qui attirent les adorations de leur cœur. Il contribue au contraire de toutes ses forces à leur faire concevoir un plus grand amour pour ces dieux. Et il ne craint point que la multitude de ces idoles lui fasse perdre à lui-même ses adorations dont son orgueil le rend si jaloux, puisqu'il fait que plus il y en aura qui se rendront maîtres du cœur des hommes, plus son règne s'y affermira.

V. 15. Et toutes les villes se rendirent à lui,
&c.

Le piege le plus dangereux où pouvoit tomber Nabuchodonosor, étoit celui que son propre orgueil lui prépara, lorsque la divine providence permit qu'il réussist pour quelque temps dans le dessein extravagant qu'il avoit formé de s'assujettir toute la terre. Car ces succès si heureux lui firent croire de plus en plus qu'il devoit être honoré comme un dieu, & lui élèverent le cœur jusqu'à ce degré d'orgueil, d'où il merita d'être tout-d'un-coup précipité. Tous les Princes & tous les peuples sortoient au-devant de son General pour se rendre ses esclaves. Qui n'eût cru qu'un peuple, comme étoit celui des Juifs, beaucoup plus foible en apparence que toutes ces autres nations qu'il avoit vaincues, se seroit soumis de même à ses loix? Mais c'étoit-là que Dieu l'attendoit pour lui faire tout-d'un-coup sentir son néant. Le moindre des peuples étoit celui qu'il avoit dessein d'opposer à tous ces vastes projets. Et une femme d'entre ce peuple étoit destinée pour executer

ce grand dessein. Tout ce que l'Ecriture sainte a représenté jusqu'à présent de tous ces peuples assujettis à l'empire d'Holoferne, n'a été qu'afin de nous donner lieu d'admirer davantage, & l'extravagance impie qui fait que les hommes abusent d'une maniere si insolente, & en même-temps si aveugle, d'un pouvoir qui leur a été seulement confié ; & l'adorable conduite de Dieu, qui souffre leur orgueil avec patience, & qui attend à les punir qu'ils aient porté leur impiété jusqu'au comble de l'excès.



CHAPITRE IV.

Tunc audierunt homines filii Israël qui habitabant in terra Iuda, timuerunt validè à facie ejus.

2. Tremor & horrōr invasit sensus eorum, ne hoc faceret Jerusalem & templum Domini, quod fecerat ceteris civitatibus & templis eorum.

3. Et misericordia eorum facti sunt per circumlocutionem Jericho, & præoccupaverunt omnes vertices montium;

4. & muris eiuscum dederunt vicos suos, & congregaverunt summa in præparationem pugnae.

V. 1. *letr. timuerunt validè à facie ejus.*

Es enfans d'Israël qui demeuroient dans la terre de Juda, ayant donc appris toutes ces choses, craignirent beaucoup de tomber sous la puissance d'Holoferne.

2. La crainte & la frayeur saisit leurs esprits ; & ils trembloient, apprehendant qu'il ne fust à Jerusalem & au temple du Seigneur ce qu'il avoit fait aux autres villes & aux autres temples.

3. C'est pourquoи ils envoierent dans toute la frontière de Samarie jusqu'à Jéricho, & se saisirent de tous les hauts des montagnes,

4. Et ils environnerent les bourgs de murailles, & amassèrent des blés pour se préparer à soutenir cette guerre.

5. Le Grand-prêtre Eliachim écrivit aussi à tous ceux qui demeuroient vers Esdrelon vis - à - vis de la grande plaine qui est près de Dothain, &c à tous ceux qui étoient sur le passage;

6. afin qu'ils se saisissent des montagnes par où on pouvoit aller à Jérusalem, & qu'ils missent des corps-de-garde dans les défilés par où on pourroit passer entre les montagnes.

7. Et les enfans d'Israël executerent cet ordre qui leur avoit été donné par Eliachim Grand-prêtre du Seigneur.

8. Tout le peuple ensuite cria vers le Seigneur, avec grande instance, & ils humilièrent leurs ames dans les jeûnes & les prières, eux & leurs femmes.

9. Les Prêtres se revêtirent de cilices, & les enfans se prosternerent du côté du temple du Seigneur, & ils couvrirent d'un cilice l'autel même du Seigneur.

10. Puis ils crièrent tous d'un même cœur & d'un

5. Sacerdos etiam Eliachim scripsit ad universos qui erant contra Esdrelon, quæ est contra faciem eam. pi magni juxta Dothain, & universos pet' quos via transitus esse poterat,

6. ut obdinerent ad censum montium, per quot via esse poterat ad Jérusalem, & illuc custodirent ubi angustiam iter esse poterat inter montes.

7. Et fecerunt filii Israël secundum quod constituerat eis sacerdos Domini Eliachim.

8. Et clamavit omnis populus ad Dominum instantia magna, & humiliaverunt animas suas in jeûnis, & orationibus, ipsi & mulieres eorum.

9. Et induerunt se sacerdotes cilicis, & infantes prostraverunt contra faciem templi Domini, & altare Domini operuerunt canticum.

10. & clamaverunt ad Dominum Deum.

Israel unanimiter, se
darentur in prædam
infantes eorum, &
uxores eorum in divi-
sionem, & civitates
eorum in extermini-
um, & sancta eorum
in pollutionem,
& fierent opprobrium
gentibus.

même esprit vers le Seigneur le Dieu d'Israël, afin qu'il ne permit pas que leurs enfans fussent donnés en proie, leurs femmes enlevées & dispersées, leurs villes détruites, leur sanctuaire profané, ni qu'eux-mêmes devinssent l'opprobre des nations.

11. Tunc Eliachim,
sacerdos Domini ma-
gnus, circuivit om-
nem Israel, allocutus
que est eos,

11. Alors Eliachim le
Grand-prêtre du Seigneur
alla dans tout le pays d'Is-
rael, & il parla au peuple,
12. en lui disant : Sça-
chez que le Seigneur vous
exaucera, si vous perseve-
rez toujours dans le jeûne
& dans la prière devant le
Seigneur.

13. Memores estote
Moysi servi Domini, qui
Amalec confiden-
tem in virtute sua, &
in potentia sua, & in
exercitu suo, & in
clypeis suis, & in cur-
ribus suis, & in equi-
tibus suis, non ferro
pugnando, sed preci-
bus sanctis orando de-
jecit :

13. Souvenez-vous de
Moïse serviteur de Dieu,
qui vainquit Amalec qui
s'appuyoit sur sa force &
sur sa puissance, sur son
armée, sur ses boucliers,
sur ses chariots, & sur ses
chevaux, en le combattant
non avec le fer, mais avec
l'ardeur & la sainteté de sa
priere.

14. sic erant uni-
versi hostes Israel, si
perseveraveritis in

14. C'est ainsi que se-
ront traités tous les enne-
mis d'Israël, si vous perse-

verez dans cette œuvre
sainte que vous avez com-
mencée.

15. Le peuple étant donc
touché de cette exhorta-
tion prioit le Seigneur ; &
demandoit toujours devant
Dieu.

16. Ensuite que ceux
mêmes qui offroient des
holocaustes au Seigneur ,
lui présentoient des victi-
mes / étant reverens de culte
ces , & ayant la tête cou-
verte de cendre .

17. Et tous prioient Dieu
de tout leur cœur ; qu'il lui
plût visiter // son peuple
d'Israël .

¶. 16. lett. les sacrifices.

¶. 17. exp. secoulté.

hoc opere quod ceipi-
stis.

15. Ad hanc igitur
exhortationem eius
deprecatrices Domini-
num , permanebant in
adspectu Domini ,

16. ita ut etiam hi ,
qui offerebant Domi-
no holocausta , pra-
esertim calicis offerebant
sacrificia Domino , &
tunc nolis super capita
corum .

17. Et ex recto corde
suo omnes erabant
Deum , ut visitaret
populam suam Israël .





EXPLICATION DU CHAPITRE IV. SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. *A craindre & la frayeur saisit leur af-*
prie dans l'apprehension où ils croient
qu'il ne fust à Jérusalem & au temple du Sei-
gneur, ce qu'il avoit fait aux autres villes & aux
autres temples.

Il arrive peu que Dieu donne son secours, si l'on n'en sent auparavant le besoin autant qu'on le doit. Les hommes du siecle regardent comme une grande force d'esprit, de ne rien craindre. Mais les serviteurs de Dieu, qui sont convaincus qu'ils ne peuvent rien par eux-mêmes, savent aussi que le sentiment de leur faiblesse est en eux le fondement & le principe d'une grande force. Il étoit donc nécessaire que les enfans d'Israël fussent frappés de frayeur à la vue de cette puissance si redoutable d'Holoferne, sous laquelle tous les Princes & tous les peuples phioient. Il falloit qu'ils fussent remplis de trouble & d'étonnement, afin que cette frayeur & que ce trouble les faisant débar-

d'eux-mêmes, les portât à se confier en Dieu seul, & à implorer, comme ils firent, l'assistance de son bras tout-puissant.

Ce que l'Ecriture dit ici nous est d'une grande instruction. Car elle ne marque point que les Juifs craignissent la perte de leurs biens, de leur liberté; & de leur vie: mais que le sujet de leur trouble éroit la crainte qu'ils eurent que la ville de Jérusalem, & *le temple du Seigneur* ne fussent traités comme tous les autres lieux par où Holoferne avoit passé. Les Juifs avoient une profonde vénération pour ce temple; & l'on a vu dans plusieurs rencontres, qu'ils étoient prêts de donner leur vie mille fois pour la conservation de ce lieu fameux, qui les distinguoit de toutes les autres nations. Ce qu'ils faisoient par le zèle du Judaïsme & pour conserver ce monument si glorieux de leur Religion, nous serions heureux de le faire par un vrai principe de piété, étant plus touchés dans le fond du cœur de ce qui blesse la gloire de Dieu & les intérêts de l'Eglise, que de ce qui nous touche nous-mêmes. Nous voyons bien en effet que J E S U S - C H R I S T s'est mis en colère lorsqu'il a vu profaner la sainteté du temple de Dieu, & *la maison de priere changée*, comme il dit, *en une grotte de voleurs*. Mais on ne voit point qu'il ait témoigné de même aucune colère dans tout le temps qu'il fut entre les mains de ses ennemis exposé à tous leurs outrages, quoique son corps fût un temple sans comparaison plus précieux que celui auquel ils paroisoient si fort attachés.

*Luc. 19.
46.*

*John. 2.
19. 21.*

¶. 5. 6. *Le Grand-prêtre Eliachim écrivit aussi à tous ceux qui demeuroient vers Esdrelon... afin qu'ils se fassent des montagnes par où on pourroit venir à Jérusalem.*

On est étonné de voir ici le Grand-prêtre Eliachim donner tous les ordres dans cette importante conjoncture, & de n'entendre parler en aucune sorte du Roi, comme si la guerre ne l'avoit point regardé; & qu'il n'eût pas été beaucoup plus de son devoir de faire tout ce que faisoit alors le Grand-prêtre. Mais il faut considerer que Manassé roi de Juda, étant revenu de Babylone où il avoit été en prison, témoigna à Dieu une si profonde reconnaissance de la grâce qu'il lui avoit faite de le délivrer de la captivité, qu'il s'employa presque uniquement tout le reste de sa vie, selon le témoignage de Joseph, à rétablir la Religion qu'il avoit si horriblement profanée. Ainsi il paroît que le sentiment de tant d'abominations qu'il avoit commises, le porta à vivre comme un pénitent, sans rien faire que par le conseil du Grand-prêtre, sur qui il se reposoit du gouvernement du peuple. Et ce qui peut bien l'avoir obligé encore plus à en user de cette sorte dans la conjoncture de cette nouvelle guerre, étoit que le peuple ayant été gouverné en son absence par le Souverain-pontife, & lui-même étant encore tout abattu par l'affliction d'une captivité toute récente, il jugea sans doute devoir témoigner à Dieu sa soumission & son humble abaissement, en laissant à la conduite du même Pontife une guerre, pour laquelle il étoit visible que l'on avoit un besoin extraordinaire

C

du secours de celui qui est nommé très-justement le Dieu des armées.

*Isaïe. 22.
20. v. c.*

Aussi nous trouvons dans Isaïe, que le Seigneur avoit prédit par la bouche de ce Prophète ce que l'on vid arriver, lorsque le Grand-prêtre Eliachim fut revêtu de toute l'autorité dans le royaume de Juda. *En ce jour-là, dit le Seigneur, j'apprêterai mon serviteur Eliachim ; je le revêtirai de votre tunique, & le fortifierai avec votre ceinture : je lui donnerai toute la puissance que vous avez, & il sera comme le pere des habitans de Jérusalem & de la maison de Juda. Je mettrai sur son épaule la clef de la maison de David ; c'est-à-dire, je l'en chargeraï. Il ouvrira, sans que l'on puisse fermer ; & il fermera, sans que l'on puisse ouvrir.* Toutes ces expressions figurées d'Isaïe marquoient seulement qu'Eliachim auroit sur les enfans d'Israël cette suprême autorité dont nous parlons. Et Manassé eut sans doute de la joie, étant touché si vivement du repentir de ses crimes, de voir arriver en la personne de ce Grand-prêtre l'accomplissement de cette prédiction qu'en avoit faite Isaïe, dont il avoit répandu le sang avec tant de cruauté. Car le souvenir de l'attentat par lequel, selon la tradition des Anciens, il fit scier ce Prophète en deux avec une scie de bois, lui fut un motif puissant pour le porter à s'humilier sous celui, dont ce saint homme qu'il avoit ainsi fait mourir, avoit prédit l'élevation.

*Tertul. de
Patient.
cap. 14.
August.
de Civit.
Dei lib.
38. c. 24.*

¶. 8. 9. Tout le peuple ensuite crioit vers le Seigneur avec grande instance ; & ils humilièrent leurs armes dans les jardins & les prières.

aux & leurs femmes. Les Prêtres se revêtirent de vîlices, & les enfans se prosternerent devant le temple du Seigneur, &c.

Les Israélites userent d'abord de toutes les précautions possibles pour se défendre de la surprise des ennemis. Mais il paroît bien qu'ils n'y mettoient pas leur confiance. Ils firent tout ce qui dépendoit d'eux, parceque Dieu nous oblige de ne negliger aucun des moyens qui sont en notre pouvoir. Mais étant très-convaincus de ce que le plus saint de tous leurs Rois avoit declaré ; *Qu'en vain ceux-là veillent qui* Ps. 116. *sont établis pour la garde d'une ville, si Dieu même ne la garde,* ils eurent recours à l'humiliation, aux prières, & aux jeûnes, comme aux armes qui pouvoient seules les rendre invincibles, en leur procurant la protection toute puissante du Dieu d'Israël. Il n'y a point en effet de puissance sur la terre qui soit capable de résister à cet humble abaissement d'une ame ou d'un peuple qui crie vers Dieu par ses larmes, & qui reconnoît que toute sa force ne peut lui être donnée que d'en haut.

Faisons donc aussi nous autres ce que fit alors le peuple de Dieu. Nous sommes sans cesse attaqués par le démon, dont l'orgueil, comme celui d'Holoferne, ne peut souffrir que nous refusions de lui être assujettis. Veillons, & fermions-lui avec soin toutes les différentes avenues des montagnes ; & mettons une bonne garde dans tous les détroits par où cet esprit artificieux & superbe pourroit passer ; c'est-à-dire, ne lui donnons aucun lieu, comme dit l'Apôtre, Ephe. 4. 27. pour entrer en nous. Mais soyons en même-

C ij

temps persuadés que quand nous ferons tout notre possible pour nous défendre d'un ennemi si redoutable , nous avons besoin encore de tout le secours de Dieu ; & que nous ne pouvons mériter ce divin secours , qu'en nous convertissant vers lui , qu'en versant des larmes , qu'en nous mortifiant par le jeûne , & qu'en le pressant avec de grandes instances qu'il ne souffre pas que nous , qui avons l'honneur d'être son temple & son sanctuaire où il daigne reposer , soyons exposés en proie à son ennemi .

V. 11. 12. Alors le Grand-prêtre alla dans tout le pays d'Israël , & parla au peuple en lui disant : Sachez que le Seigneur vous exaucera si vous perséverez toujours dans le jeûne & dans la prière devant le Seigneur.

Les exercices de ces peuples étoient sans doute bien differens de ceux des armées ordinaires. Aussi cette guerre étoit la guerre de Dieu. On n'y voit point , comme on l'a dit , de Prince qui y commande. C'est le Grand-prêtre du Seigneur qui va donner ses ordres partout , afin d'exhorter les peuples à user d'abord de toutes les précautions nécessaires pour se défendre de l'ennemi ; mais à mettre principalement sa confiance en Dieu. Au-lieu du bruit des trompettes & des autres instrumens destinés pour les combats , on entend de grands cris de tous les peuples , accompagnés de soupirs & de larmes. On fait retentir à tous moments des prières que l'on adresse au Seigneur. On se couvre de cilices , & on se prosterne devant Dieu. Qui d'entre les Assyriens ne se fût

moqué des Israélites , & ne les eût regardés avec mépris , comme des gens saisis de frayeur , & indignes de combattre ? Cependant il n'y avoit que cette profonde humiliation de tout un peuple , qui fut digne d'être opposée à l'excès de l'impéteté & de l'orgueil d'Holoferne . Les autres peuples & les autres Princes avoient tous plié sous l'effort de sa puissance . Mais celui-ci , au lieu de plier sous Holoferne , s'humilie , selon l'expression de saint Pierre , *sous la main 1. Pet. puissante de Dieu.* Et en s'abaissant sous le Tout-puissant , il merite de triompher de l'orgueilleux & de l'impie .

Aussi le Grand - prêtre lui donna bien - tôt cette assûrance de la part de Dieu ; *Que s'il persevere dans le jeûne & dans la priere , ses vœux seront exaucés ;* c'est à-dire , qu'il ne suffit pas d'avoir commencé à s'humilier , à jeûner , & à prier , lorsqu'on a quelque dangereux ennemi à combattre ; mais qu'il faut perseverer avec foi dans ces exercices , en attendant le secours de Dieu , & le temps auquel il lui plaira de l'envoyer . Car les hommes sont si superbes , & par consequent si impatiens , qu'ils voudroient être exaucés dans le moment qu'ils demandent une chose . Il est vrai que J E S U S - C H R I S T Luc. 11. nous a assûrés que nous recevrons , si nous ^{19.} demandons . Mais en même - temps qu'il nous a dit : *Demandez , & vous receverez ;* il a ajouté , pour faire voir qu'il faut demander avec ardeur & avec perseverance : *Cherchez , & vous trouverez , frappez à la porte , & elle vous sera ouverte .* Si les Juifs avoient obtenu tout - d'un - coup la défaite de leurs ennemis , ils en auroient

beaucoup moins estimé l'assistance du Seigneur ;
puisque ce qu'on obtient aisément, s'oublie aussi
aisément. Il falloit donc qu'ils perseverassent
long-temps dans les jeûnes & dans les prières.
Et c'étoit à cette perseverance qu'on promet-
toit la victoire, comme on le verra encore da-
vantage dans la suite.





C H A P I T R E V .

1. **N**untia-tumque est Holoferni principi militiae Assyriorum, quod filii Israël præpararent se ad resistendum, ac montium itinera conclusiſſent,

2. & furore nimio exarſit in iracundia magna, vocavitque omnes principes Moab & duces Ammon,

3. & dixit eis: Dicite mihi quis sit populus iste, qui montana obſidet: aut quæ, & quales, & quantæ sunt civitates eorum, quæ etiam sit virtus eorum, aut quæ sit multitudo eorum: vel quis rex militiae illorum:

4. & quare præ omnibus, qui habitant

1.  N donna avis à Holoferne Général de l'armée des Assyriens, que les enfans d'Israël se préparoient à lui résister, & qu'ils avoient fermé les passages des montagnes.

2. Ce qui l'ayant transporté de colère, & tout embrasé de fureur, il fut venu les princes de Moab, & les chefs des Ammonites,

3. & leur dit: Dites-moi qui est ce peuple qui occupe les montagnes, quelles sont leurs villes, & quelle est la force & le nombre de ces villes; quelle est aussi la puissance de ce peuple, leur multitude, & le General qui commande leur armée?;

4. & pourquoi ils sont les seuls entre tous les peu-

ps. 3. lett. rex militiae illorum, id est, qui regit militiam illorum.

C iiii

bles d'orient qui nous ont méprisés , & qui ne sont point venu au-devant de nous pour nous recevoir dans un esprit de paix ?

5. Alors Achior chef de tous les enfans d'Ammon , lui répondit : Seigneur , s'il vous plaît de m'écouter , je vous dirai la vérité touchant ce peuple qui habite dans les montagnes , & nulle parole fausse ne sortira de ma bouche .

6. Ce peuple est de la race des Chaldéens .

7. Il habita premierement en Mesopotamie , parce qu'ils ne vouloient pas suivre les dieux de leurs peres qui demeuroient dans la terre des Chaldéens .

8. Ayant donc abandonné les ceremonias de leurs ancêtres qui adoroiient plusieurs dieux ,

9. ils adorèrent un seul Dieu qui est le Dieu du ciel , qui leur commanda de sortir de ce pays-là , & d'aller demeurer à Charan . Depuis une grande famine étant survenue dans tout le pays ,

¶. 7. Dans la ville d'Ur. Voyez Genes. 11. 31.

in oriente , isti contemserunt nos , & non exierunt obviam nobis ut susciperent nos cum pace ?

5. Tunc Achior dux omnium filiorum Ammon respondens , ait : Si digneris audire , domine mi , dicam veritatem in conspectu tuo , de populo isto qui in montans habitat , & non egreditur verbum falsum ex ore meo .

6. Populus iste ex progenie Chaldaeorum est .

7. Hic primum in Mesopotamia habitavit , quoniam noluerunt sequi deos patrum suorum , qui erant in terra Chaldaeorum .

8. Deserentes itaque ceremonias patrum suorum , quæ in multitudine deorum erant ,

9. unum Deum cœlest coluerunt , qui & praecipit eis ut exirent inde , & habitarent in Charan . Cumque operuisset omneim terram fames , descendenterunt in Aegyptum , il-

licque per quadringentos annos sic multiplicati sunt, ut dinumerari eorum non posset exercitus.

10. Cumque gravaret eos rex Ægypti, atque in ædificationibus urbium suarum in luto & latere subjugasset eos, clamaverunt ad Dominum suum, & percussit rotam terram Ægypti plagis variis.

11. Cumque ejecissent eos Ægyptii à se, & ceßasset plaga abris; & iterum eos vellet capere, & ad suum servitium revocare,

12. fugientibus his Deus cæli mare apertuit, ita ut hinc inde aquæ quasi murus solidarentur, & isti pede sicco fundum manus perambulando transirent.

13. In quo logo dum innumerabilis exerci-

ils descendirent en Egypte, où ils se multiplierent de telle sorte pendant l'espace de quatre cens ans, que leur armée étoit innombrable.

10. Alors le roi d'Egypte les traitant avec dureté, & les accablant de travail en des ouvrages de terre & de brique qu'il les obligeoit de faire pour bâtir ses villes, ils crierent à leur Dieu, qui frappa de différentes plaies toute la terre d'Egypte.

11. Les Egyptiens les chassèrent donc de leur pays //, & ils se délivrèrent ainsi de ces plaies. Mais ayant voulu s'en rendre maîtres de nouveau, & les remettre sous leur esclavage,

12. le Dieu du ciel leur ouvrit la mer lorsqu'ils fuyoient; & les eaux s'étant affermies de côté & d'autre, & ayant fait comme une double muraille, ils passèrent à pied sec au travers du fond de la mer.

13. Et l'armée des Egyptiens, qui étoit innombrable,

^{V. 11. expl. urgebantque} Ægyptii populum de terra exire volebant. Exod. 12. 33.

ble , les ayant poursuivis dans ce même lieu, elle fut tellement ensevelie dans les eaux , qu'il n'en demeura pas un seul , de qui leur posterité pût apprendre un si grand événement.

14. Après qu'ils furent sortis de la mer-rouge , ils camperent dans les déserts de la montagne de Sina , dans lesquels personne n'avoit jamais pu habiter , & où nul homme n'avoit jamais pu demeurer.

15. Là les fontaines qui étoient amères , devinrent douces pour eux , afin qu'ils en pussent boire ; & durant l'espace de quarante ans ils reçurent du ciel la nourriture qui leur étoit nécessaire.

16. Par-tout où ils entroient sans arc & sans flèche , sans bouclier & sans épée , leur Dieu combattoit pour eux , & il demeuroit toujours vainqueur.

17. Il ne s'est jamais trouvé personne qui ait surmonté ce peuple , sinon lorsqu'il s'est retiré du service du Seigneur son Dieu .

tus Ægyptiorum eos persequeretur , ita acquis cooperatus est , ut non remaneret vel unus , qui factum posteris nuntiaret.

14. Egressi vero mare rubrum , deserata Sina montis occupaverunt , in quibus nunquam homo habitare potuit , vel filius hominis requievit.

15. Illic fontes amati obdulcati sunt eis ad bibendum , & per annos quadraginta annoram de celo consecuti sunt.

16. Ubiunque ingressi sunt sine arcu & sagitta , & absque scuto & gladio , Deus eorum pugnavit precis , & vicit.

17. Et non fuit qui insultaret populo isti , nisi quando recessit à cultu Domini Dei sui.

18. Quotiescumque autem præter ipsum Deum suum , alterum coluerunt , dati sunt in prædam , & in gladium , & in opprobrium.

19. Quotiescumque autem pœnituerunt se recessisse à cultura Dei sui , dedit eis Deus cæli virtutem resistendi.

20. Denique Chanæum regem , & Jebusæum , & Pherezæum , & Hethæum , & Hevæum , & Amorithæum , & omnes potentes in Hesebon prostraverunt , & terras eorum , & civitates eorum ipsi possederunt :

21. & usque dum non peccarent in conspectu Dei sui , erant cum illis bona : Deus enim illorum odit iniqitatem.

22. Nam & ante hos annos , cum recessissent à via quam dederat illis Deus , ut ambularent in ea , exterminari sunt præliis à malis nationi-

18. Car toutes les fois qu'ils ont adoré un autre Dieu que le leur , ils ont été abandonnés pour être pillés , tués & couverts d'opprobres.

19. Et toutes les fois qu'ils se sont repentis d'avoir abandonné le culte de leur Dieu , le Dieu du ciel leur a donné la force pour se défendre.

20. C'est ainsi qu'ils ont vaincu les rois des Chananeens , des Jebuséens , des Pherezéens , des Hethéens , des Hevéens , des Amorithéens , & les plus puissans d'Hesebon , & qu'ils possèdent maintenant leurs terres & toutes leurs villes :

21. & ils ont été heureux tant qu'ils n'ont point péché contre leur Dieu , parceque leur Dieu hait l'iniquité.

22. Aussi il y a quelques années que s'étant retirés de la voie que leur Dieu leur avoit marquée / pour y marcher , ils ont été taillés en pieces par diverses

¶. 22. Lettr. donnée.

nations, & plusieurs d'entre eux ont été emmenés captifs dans une terre étrangere.

bus, & plurimi eorum captivi adducti sunt in terram non suam.

23. Mais depuis peu étant retournés vers le Seigneur leur Dieu, ils se sont réunis après cette dispersion, ils ont repeuplé ces montagnes, & ils possèdent de nouveau Jérusalem où est leur temple !

23. Nuper autem reversi ad Dominum Deum suum, ex dispersione quā dispersi fuerant, adunati sunt, & ascenderunt montana hæc omnia, & iherūm possident Jérusalem, ubi sunt sancta eorum.

24. Maintenant donc, Monseigneur, informez-vous si ce peuple a commis quelque faute contre son Dieu, & si cela est, allons les attaquer !, parceque leur Dieu vous les livrera, & ils seront assujettis à votre puissance.

24. Nunc ergo, mi domine, perquiere si est aliqua iniqüitas eorum in conspectu Dei eorum : ascendamus ad illos, quoniam tradens tradet illos Deus eorum tibi, & subjugati erunt sub jugo potentiae tuæ.

25. Mais si ce peuple n'a point offensé son Dieu, nous ne pourrons leur résister, parceque leur Dieu prendra leur défense ; & nous deviendrons l'opprobre de toute la terre.

25. Si vero non est offenditio populi hujus coram Deo suo, non poterimus resistere illis : quoniam Deus eorum defendet illos ; & erimus in opprobrium universæ terræ.

26. Achior ayant achevé de parler, tous les Grands du camp d'Holoferne fu-

26. Et factum est, cum cessasset loqui Achior verba hæc,

V. 23. *ku. où est leur sanctuaire. Let. ubi sunt sancta eorum.*

V. 24. *letrr. montons à eux.*

irati sunt omnes magna-
tes Holofernis , &
cogitabant interficere
eum , dicentes ad al-
terutrum :

27. Quis est iste ,
qui filios Israel posse
dicat resistere regi Na-
buchodonosor , & exer-
citibus ejus , homines
inermes , & sine vir-
tute , & sine peritia
arris pugnae ?

28. Ut ergo agnos-
cat Achior quoniam
fallit nos , ascenda-
mus in montana : &
cum capti fuerint po-
tentest eorum , runc
cum eisdem gladio
transverberabitur :

29. ut sciat omnis
gens , quoniam Nabu-
chodonosor deus terræ
est , & præter ipsum a-
lius non est .

rent émus de colere contre
lui , & faisoient dessein de
le tuer , se disant l'un à
l'autre :

27. Qui est celui-ci qui
ose dire que les enfans d'Is-
rael puissent résister au roi
Nabuchodonosor & à tou-
tes ses troupes , eux qui sont
sans armes & sans force , &
qui ne savent ce que c'est
que l'art de combattre ?

28. Pour faire donc voir
à Achior qu'il nous trom-
pe , allons à ces montagnes ,
& lorsque nous aurons pris
les plus forts d'entr'eux ,
nous le passerons avec eux
au fil de l'épée .

29. Afin que toutes les
nations sachent que Na-
buchodonosor est le dieu
de la terre , & qu'il n'y en
a point d'autre que lui .





EXPLICATION DU CHAPITRE V.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 3-4. **D**ites - moi qui est ce peuple qui occupe les montagnes. & pourquoi ils sont les seuls entre tous les peuples d'orient qui nous ont méprisés, & qui ne sont point venu au-devant de nous pour nous recevoir dans un esprit de paix.

*Tirin. &
Menoch.
in hunc
locum.*

Il est difficile de s'imaginer, selon que quelques Interpretes l'ont remarqué, qu'un General des Assyriens, tel qu'Holoferne, ignorât quels étoient les Juifs, puisqu'il ne pouvoit ne pas connoître les grands avantages que Theglatphalaſar, Salmanazar, & Sennacherib rois des Assyriens avoient remportés sur cette nation quelques années auparavant. Ainsi toutes ces demandes que fait Holoferne touchant un peuple qui refusoit de se soumettre comme tous les autres à Nabuchodonosor, sont moins une marque de son ignorance, que de son extrême orgueil qui le transportoit de fureur, & qui l'empêchoit de croire qu'une nation qui

lui paroissoit si méprisable osât résister à sa puissance. C'est ainsi que Pharaon roi d'Egypte disoit autrefois en parlant avec mépris du Dieu d'Israël : *Qui est le Seigneur, pour que je Exod. sois obligé d'écouter sa voix ?* C'est ainsi que ^{1. 2.} Nabal en se moquant de David qui lui envoyoit demander quelques vivres, dit à ceux qui l'étoient venu trouver de sa part : *Qui est ^{1. Reg.} David, & qui est le fils d'Isaï ?* C'est ainsi ^{2. 10.} encore que Nabuchodonosor dit aux jeunes-hommes qui refusoient d'adorer sa statue d'or : *Et qui est le Dieu qui vous arrachera de mes Daniel. mains ?* C'est donc une maniere de parler qui convient à des Pharaons, à des Nabals, & à des Nabuchodonosors, dont l'impiété toute enflée d'orgueil sembloit vouloir attaquer le ciel, & qui étant dans l'admiration d'eux-mêmes, méprisoient insolentement tous les autres. Mais plus Holoferne regardoit avec mépris le peuple de Dieu, plus il augmentoit la confusion qu'il devoit bien-tôt recevoir, étant tué & vaincu avec toute son armée par une seule femme d'entre tout ce peuple qu'il faisoit semblant de ne pas connoître, afin de le rabaisser davantage.

Il se trouve une difficulté considérable dans les paroles qu'il dit aux princes de Moab & aux chefs d'Ammon. Car ne pouvant s'étonner assez de cette résistance des Juifs, il leur demanda pourquoi ces peuples étoient les seuls de tous ceux qui habittoient *dans l'orient*, qui avoient osé s'opposer à lui. Cependant nous avons vu, que lorsque Nabuchodonosor lui donna ses ordres, il lui commanda

d'aller combattre tous les royaumes de l'*occident*. Or il est visible par la Geographie, que la Palestine étoit située à l'occident à l'égard des Assyriens & des Perses. Comment donc ce General la comprenoit-il dans les peuples qui habitoient à l'orient ? L'on peut répondre à cette difficulté , que quoiqu'il soit vrai que ce pays est à l'occident à l'égard des Assyriens , si l'on considere neanmoins la situation de toute la terre en elle-même , l'Asie , sous laquelle la Judée est comprise , se trouve à l'orient , & l'Europe à l'occident ; ce qui a fait la distinction des deux Empires , de l'orient qui comprenoit toute l'Asie , & de l'occident *Egiens.* qui comprenoit toute l'Europe. Peut-être aussi que toutes ces nations qui avoient d'abord méprisé Nabuchodonosor , & qui alors se soumirent à son empire , étoient regardées comme étant à l'orient à l'égard de la Judée , qui fut la seule qui refusa jusqu'à la fin de s'y soumettre.

Mais nous ne pouvons faire attention sur l'étonnement où paroissoit être Holoferne , de ce que les Juifs continuoient à lui résister , lorsque tous les autres peuples s'abaisoient enfin sous lui , sans tirer une instruction importante de ces deux différentes conduites , du peuple de Dieu , & des autres nations. Beaucoup de gens témoignent d'abord du mépris pour les ordres d'Holoferne , c'est-à-dire , pour les maximes du prince du monde qu'il nous figuroit. Mais il y en a peu qui continuent jusqu'à la fin à mépriser ce qu'il demande. La moindre tentation , les moindres menaces , les moindres

dres attaques les abattent tout-d'un-coup , & les font aller comme au-devant de leur ennemi pour se rendre ses esclaves. Mais la multitude de ceux qui s'assujettissent de cette sorte au prince du siecle par leur lâcheté & par le dérèglement de leur conduite , n'est jamais une raison aux vrais serviteurs de Dieu pour imiter leur exemple. Plus le nombre des personnes qui perséverent dans leur devoir est petit , plus ils ont lieu d'espérer qu'ils font partie du petit troupeau , que le Fils de Dieu appelle d'un nom qui marque qu'il est non seulement petit , mais très-petit. *Nolite timere , pusillus grex.* Que si le démon figuré par Holoferne ^{Luc. 11:32.} en conçoit de la fureur , & se prépare à les attaquer avec d'autant plus de force , qu'étant en très-petit nombre ils osent lui résister , qu'ils sachent que le troupeau qui appartient à J E S U S - C H R I S T , & qui est véritablement son peuple figuré par cet ancien peuple d'Israël , n'a rien à craindre de ses ennemis après qu'il l'a rassuré par ces paroles si consolantes , *Nolite timere , pusillus grex.* Car que peut Holoferne avec toute son armée contre le peuple de Dieu , sinon l'attaquer , pour l'obliger d'avoir recours au Seigneur , & se préparer à lui-même une perte & une confusion inévitable ?

V. 5. Alors Achior chef de tous les enfans d'Ammon , lui répondit : Seigneur , s'il vous plaît de m'écouter , je vous dirai la vérité touchant ce peuple qui habite dans les montagnes , &c.

Un Interprete témoigne que sous ce terme *Sectarines* General d'enfans d'Ammon , sont aussi compris

D

les Iduméens , qui étoient comme les frères des Juifs ; Esau , dont ils étoient descendus , étant frere de Jacob. Ainsi Achior qui étoit le chef de tous ces peuples , pouvant être Iduméen , & ayant une parfaite connoissance de tout ce qui regardoit les Juifs , porta la parole à Holoferne , & lui donna tout cet éclaircissement qui est rapporté dans ce chapitre. On ne peut guere douter que ce n'ait été l'esprit de Dieu qui l'ait fait parler d'une maniere si genereuse à ce General des Assyriens pour la gloire du Dieu d'Israël , & qui l'ait voulu par une grace extraordinaire associer à ce peuple , pour lui faire trouver son salut , là où il sembloit , selon le raisonnement humain , qu'il ne pourroit trouver qu'une mort inévitable.

¶. 6. Ce peuple est de la race des Chaldéens.

Genes.

xxi. 31.

Il est dit dans la Genese , Que Tharé ayant pris Abraham son fils , Lotb son petit-fils , fils d'Aran , & Sara sa belle-fille , femme d'Abraham son fils , les fit sortir d'Ur en Chaldée , pour aller en la terre de Chanaan. C'est ainsi que les enfans d'Israël , qui reconnoissoient Abraham pour leur pere , étoient de la race des Chaldéens. Et c'étoit peut-être , selon un Auteur , dans le dessein de rendre Holoferne plus favorable aux Hebreux , qu'Achior lui représenta d'abord qu'ils venoient de la race des Chaldéens , parcequ'Holoferne étoit lui-même soumis au roi de Chaldée , qui étoit le même que celui des Assyriens.

¶. 17. Il habita premierement dans la Mésopotamie , parcequ'ils ne voulurent point suivre

*Menoch.
in hunc
locum.*

des dieux de leurs peres qui demeuroient dans la terre des Chaldéens.

Ce peuple , consideré dans Abraham dont il est sorti , demeura premierement dans la Mesopotamie , c'est-à-dire , dans cette province ainsi nommée d'un mot Grec , qui signifie qu'elle est entre deux rivières , le Tigre & l'Euphrate. Car Abraham étant sorti avec son pere ^{Josue 24.} Tharé d'Ur de Chaldée , qui est , selon l'Ecriture , sur l'extremité de la Mesopotamie , alla ^{Genes. ib. 3: ut supr.} demeurer d'abord à Haran ou Charan , qui est plus avant dans cette province. Ce qu'Achior ajoute : Que ce fut parcequ'ils ne voulurent point suivre les dieux de leurs peres , est expliqué dans les Actes des Apôtres , où saint Estien- ^{Act. 7.} ne parlant aux Juifs leur dit : Que le Dieu de gloire s'est apparu à Abraham leur pere , lorsqu'il étoit dans la Mesopotamie , & avant qu'il demeurât à Charan , & lui avoit dit : Sortez de votre terre & de votre parenté , & venez en une terre que je vous montrerai : Qu'alors il sortit de la terre des Chaldéens , & demeura dans Charan. Il paroît donc que ç'avoit été par l'ordre de Dieu , que Tharé avoit fait sortir sa famille d'Ur de Chaldée. Et il est assez probable que cet ordre lui fut declaré par son propre fils Abraham , à qui Dieu s'étoit apparu pour lui commander de sortir de son pays. Ainsi ce que dit Achior , que le peuple d'Israël demeura dans la Mesopotamie , parcequ'il ne voulut point suivre les dieux de ses peres , qui étoient dans la terre des Chaldéens , marque seulement , qu'Abraham le pere de tout ce peuple sortit d'Ur de Chaldée , pour suivre la voix de Dieu

D ij

qui l'appelloit autre-part ; & qu'en quittant son pays , il fit connoître qu'il ne vouloit point suivre les dieux de ses peres. Que s'il demeura à Charan pendant quelque temps , ce fut seulement jusqu'à la mort de son pere.

¶. 9. Ils adorerent un seul Dieu qui est le Dieu du ciel , qui leur commanda de sortir de ce pays-là , & d'aller demeurer à Charan. Et une famine étant survenue dans tout le pays , ils descendirent en Egypte , où ils se multiplierent de telle sorte pendant l'espace de quatre cens ans , que leur armée étoit innombrable. :

Les textes Grec & Syriaque ont Chanaan au lieu de Charan. Et l'on ne voit pas un effet comment il seroit possible de l'expliquer autrement , en s'attachant même à la Vulgate dans tous les endroits de l'Ecriture où elle en parle , & en suivant l'ordre de l'histoire. Car Achior dit lui-même , Que le peuple d'Israël demeura dans la Mesopotamie , parcequ'il ne voulut point suivre les dieux de ses peres qui étoient dans la terre des Chaldéens. Il étoit donc déjà sorti d'Ur de Chaldée , & étoit allé plus avant dans la Mesopotamie ; c'est-à-dire , à Charan même , comme il est marqué formellement dans les Actes des Apôtres. De plus Achior dit encore : *¶. Qu'une famine étant survenue dans tout le pays , ils descendirent en Egypte.* Or il est certain , comme on le voit dans la Genèse , que Jacob étoit dans la terre de Chanaan quand cette famine survint , qui l'obligea de descendre avec toute sa famille en Egypte.

¶. Enfin nous avons déjà remarqué qu'il est dit positivement dans la Genèse , que lorsque Tharé

Ach. 7.

4.

Genes.

46. 6.

Genes.

11. 31.

sortit du pays de sa naissance , c'étoit pour aller en la terre de Chanaan , en suivant apparemment l'ordre que Dieu avoit donné à son fils , qui le lui fit sans doute connoître. Que s'il s'arrêta à Charan , c'a été pour quelque raison que nous ne connoissions point. Mais son dessein , selon l'Ecriture , étoit d'aller en Chanaan.

On ne trouve point non plus dans le Grec & dans le Syriaque ces mots , pendant l'espace de quatre cens ans : & l'on ne pourroit effectivement l'entendre du temps que les Israelites demeurerent dans l'Egypte ; puisqu'ils n'y furent que deux cens quinze ans. Mais l'on peut bien néanmoins l'expliquer en le rapportant à la demeure qu'ils firent ; soit dans la terre de Chanaan depuis qu'Abraham s'y fut retiré ; soit dans celle d'Egypte , comme on le peut voir *Cœns.* 15. 13.

¶. 17. Il ne s'est jamais trouvé personne qui insultât à ce peuple , sinon lorsqu'il s'est retiré du service du Seigneur son Dieu , &c.

Le Seigneur avoit promis à son peuple par la *Deuter.*
bouche de Moïse ; Que s'il écoutoit la voix de son ^{28. 10.}
Dieu , en gardant exactement tous ses préceptes , ^{14. 25.}
le Seigneur son Dieu l'élèveroit au-dessus de toutes les nations de la terre : Mais que s'il ne vouloit point écouter la voix du Seigneur son Dieu , ni observer ses commandemens , le Seigneur le feroit tomber devant ses ennemis. Il falloit donc que la parole du Très-haut fût accomplie ; & que lorsque les nations étoient étonnées de voir quelquefois des effets extraordinaires de la colere de Dieu sur son peuple ,

*Ibid. 29.
15.*

on pût leur répondre, comme il est marqué encore dans l'Ecriture : *Que c'étoit parcequ'-Israël avoit violé l'alliance que le Seigneur avoit faite avec leurs peres.* Ainsi c'est avec raison qu'Achior assûre à Holoferne : *Que jamais personne n'avoit insulté à Israël, que lorsqu'il s'étoit éloigné de Dieu qui étoit son protecteur.*

Hierony.

Disons donc aussi nous autres avec un grand Saint : que c'est nous-mêmes qui rendons nos ennemis puissans contre nous ; & que ceux qui nous attaquent ne remportent sur nous la victoire qu'à cause de nos pechés. *Nostris peccatis barbari fortes sunt ; nostris virtus Romanus fugatur exercitus.* Ne nous en prenons jamais à Dieu , comme s'il manquoit à nous secourir dans le besoin. Il est certain en effet qu'étant assistés de lui nous devenons tout-puissans , quelque foibles que nous soyons par nous-mêmes. Mais c'est notre faute , lorsqu'il s'éloigne de nous , & nous abandonne à nos ennemis.

V. 22. Aussi il y a quelques années que s'étoient retirés de la voie que leur Dieu leur avoit marquée pour y marcher , ils ont été taillés en pieces par diverses nations : & plusieurs d'entr'eux ont été emmenés captifs dans une terre étrangere.

*Tirin. in
bunc loc.*

Un Auteur nous fait remarquer sur ces paroles , qu'il paroît très-clairement que ce n'étoit point de la captivité générale de tous les Juifs enlevés à Babylone par Nabuchodonosor , que ce chef des Ammonites entendoit parler ; puisqu'il auroit dit , non pas que plusieurs , mais que tous les Juifs avoient été emmenés cap-

sift; & qu'il n'auroit pas marqué non plus, que plusieurs nations les avoient exterminés, puisque dans cette grande captivité il n'y eut que la seule nation des Chaldéens qui assujettit les Juifs. Il parle donc ici, selon que l'ont cru quelques Interpretes, des ravages que les Egyptiens, les Syriens & les Assyriens avoient faits sur le terres d'Israël ; sur-tout de ce qui étoit arrivé quelque temps auparavant sous le regne de Salmanasar roi des Assyriens qui avoit ruiné les dix tribus ; & depuis encore lorsque Manassé roi de Juda, avec le Grand-prêtre Sobna, à qui Eliachim avoit succédé, & plusieurs Princes du royaume furent emmenés chargés de chaînes à Babylone.

*. 23. Mais depuis peu étant retournés vers le Seigneur leur Dieu, ils se sont réunis après cette dispersion, &c.

Depuis peu, c'est-à-dire depuis sept ou huit mois que Manassé roi de Juda étant rentré en lui-même durant son affliction, & ayant prié beaucoup Dieu de le vouloir secourir, il fut exaucé, recouvra sa liberté, & revint à Jérusalem. Ce fut alors que tous ses sujets qui avoient été dispersés de côté & d'autre par la frayeur des Assyriens, qui avoient fait prisonnier leur roi, leur Grand-prêtre, & les principaux du pays, se rassemblerent de toutes parts aussi-tôt que Manassé fut de retour de Babylone à Jérusalem.

*. 17. Qui est celui-ci qui ose dire que les enfans d'Israël pourront résister au roi Nabuchodonosor & à toutes ses troupes, eux qui sont sans armes & sans forces, & qui ne savent

D iiiij

Menoch.

& Tirin.

ibid.

4. Reg.

17. 20.

2. Paral.

28. 5.

Ib. 33.

11.

Tirin.

Menoch.

in hunc

locum.

2. Paral.

33. 13.

Telle est ordinairement la fausse sagesse & la vaine complaisance de ceux qui croient ne pouvoir plaire à leurs Princes qu'en leur disant, non pas ce qui est le plus conforme à la raison, mais ce qui peut davantage flatter leur orgueil. Car enfin qu'y avoit-il de plus raisonnable que tout le discours d'Achior ? Il ne comparoit en aucune sorte la puissance des Israélites à celle de Nabuchodonosor : mais il fairoit consister toute la force de ce peuple dans le secours de Dieu même. Or il étoit de la dernière extravagance de prétendre que l'on fairoit un outrage à Nabuchodonosor , d'élever Dieu au-dessus de lui. C'est cependant à quoi se pouvoit reduire tout le faux raisonnement des principaux Officiers du camp d'Holoferne, lorsqu'ils rabaissoient si fort les Juifs, comme étant sans armes & sans force ; & n'ayant aucune connoissance de l'art de la guerre. Car plus ils étoient sans armes & sans force , plus ils donnoient lieu au bras invincible du Seigneur de paroître avec éclat. Moins ils connoissoient l'art de combattre , plus ceux qui les attaquoient devoient admirer dans leurs victoires la toute-puissance de celui qui se declaroit pour eux, & qui suppléoit d'une maniere si avantageuse à leur ignorance dans la guerre. Mais ces Officiers de l'armée de Nabuchodonosor étoient bien éloignés de raisonner de la sorte. Car n'étant pas dignes de connoître le Dieu tout-puissant , ils regardoient , & ils vouloient que l'on regardât leur Prince comme le seul dieu de la terre ; Afin , disoient-ils , que toutes les na-

Rions sçachent que Nabuchodonosor est le dieu de la terre , & qu'il n'y en a point d'autre que lui.

Dieu fit bien connoître à l'un de ses successeurs qui étoit le grand Nabuchodonosor , qu'il n'étoit pas , comme il le pensoit , *le dieu de la terre* , mais qu'il y en avoit *un autre que lui* ; ^{Daniel 4. 27.} *& seqq.* lorsque ce Prince s'élevant d'orgueil contre Dieu , fut rabaisé jusqu'à l'état des bêtes durant l'espace de sept années , afin qu'il connût , dit l'Ecriture , que *c'est le Très-haut qui domine dans les royaumes des hommes , & qu'il les donne à qui il lui plaît.* Que s'il n'en uisa pas de cette sorte à l'égard de celui-ci , il ne laissa pas de lui faire sentir très-vivement dans la suite par la mort honteuse d'Holoferne son General , & par la défaite de toutes ses troupes , qu'un ver de terre , tel qu'est le plus grand roi du monde en comparaison de Dieu , ne se doit pas éléver contre son maître souverain , ni le méconnoître pour son Seigneur.





C H A P I T R E VI.

1. **J**orsqu'ils eurent cessé de parler, Holoferne transporté de fureur, dit à Achior :

2. Parceque vous avez fait le prophete, en nous disant que le Dieu d'Israël sera le défenseur de son peuple, pour vous faire voir qu'il n'y a point de dieu que Nabuchodonosor:

3. lorsque nous les aurons tous tués comme un seul homme, vous tomberez vous-même sous le fer des Assyriens, & tout le peuple d'Israël perira avec vous.

4. Vous connoîtrez ainsi, que Nabuchodonosor est le seigneur de toute la terre; & alors mes soldats vous passeront au fil de l'épée, & vous tomberez

Actum est autem cum cessasset loqui, indignatus Holofernes vehementer, dixit ad Achior :

2. Quoniam prophetasti nobis, dicens, quod gens Israel defendatur a Deo suo, ut offendam tibi quoniam non est deus, nisi Nabuchodonosor :

3. cum percusserimus eos omnes, sicut hominem unum, tunc & ipse cum illis Assyriorum gladio interibis, & omnis Israel tecum perditione disperierit : •

4. & probabis quoniam Nobuchodonosor dominus sit universæ terræ: tuncque gladius militiæ meæ transiet per latera tua, & confixus cades inter

vulneratos Israel , &
non respirabis ultrâ ,
donee exterminêris
cum illis.

percé de coups parmi les
morts & les blessés du peu-
ple d'Israel ; & vous n'en
échaperez pas , mais vous
perirez avec eux.

5. Porrò autem si
prophetiam tuam ve-
ram existimas , non
concidat vultus tuus ,
& pallor , qui faciem
tuam obtinet , absce-
dat à te , si verba mea
hæc putas impleri non
posse.

5. Que si vous croyez
que votre prophetie soit
veritable , que votre visage
ne s'abatte point // ; &
qu'on n'y voye plus cette
pâleur dont il est couvert ,
si vous vous imaginez que
ce que je dis ne peut s'ac-
complir.

6. Ut autem nove-
ris quia simul cum
illis hæc experiēris ,
ecce ex hac hora il-
lorum populo socia-
beris , ut dum dignas
mei gladii poenas ex-
cepertint , ipse simul
ultiōni subjaccas.

6. Et pour vous mieux
persuader que vous tom-
berez avec eux dans ce
malheur , vous serez joint
dès à présent à ce peuple ;
afin que lorsque mes armes
leur feront souffrir la juste
peine qu'ils ont meritée ,
vous soyez aussi vous-même
puni avec eux.

7. Tunc Holofernes
præcepit servi suis
ut comprehendenterent
Achior & perducereat
eum in Bethuliam , &
traderent eum in ma-
nus filiorum Israel .

7. Alors Holoferne com-
manda ses gens de prendre
Achior , de le mener vers
Bethulie , & de le mettre
entre les mains des enfans
d'Israel .

8. Et accipientes
eum servi Holofer-

8. Les gens d'Holoferne
s'étant saisis de lui , s'en

¶. 5. lett. non concidat.

allerent le long de la campagne ; mais étant près des montagnes , les frondeurs de la ville sortirent contr'eux.

9. Et eux en se détournant & côtoyant la montagne , lierent Achior à un arbre par les pieds & par les mains ; & l'ayant ainsi attaché avec des cordes , ils le laisserent là , & retournèrent vers leur maître.

10. Or les Israélites étant descendus de Bethulie vinrent au lieu où il étoit , ils le délierent & le conduisirent dans la ville , & l'ayant amené au milieu du peuple , ils lui demanderent pourquoi les Assyriens l'avoient laissé lié de la sorte.

11. En ce temps-là Ozias fils de Micha de la tribu de Simeon , & Charmi qui s'appelloit aussi Gothoniel , étoient les chefs qui commandoient dans le pays.

12. Et Achior étant au milieu des anciens , & en présence de tout le peuple , raconta ce qu'il avoit répondu aux demandes d'Ho-

nis profecti sunt per campestria : sed cum appropinquassent ad montana , exierunt contra eos fundibularii.

9. Illi autem divertentes à latere montis , ligaverunt Achior ad arborem manibus & pedibus , & sic vincum restibus dimiserunt eum , & reversi sunt ad dominum suum.

10. Porro filii Israël descendentes de Bethulie , venerunt ad eum : quem solventes duxerunt ad Bethuliam , atque in medium populi illum statuerentes , percunctati sunt quid rerum esset , quod illum vincitum Assyrii reliquissent.

11. In diebus illis erant illic principes , Ozias filius Micha de tribu Simeon , & Charmi , qui & Gothoniel.

12. In medio itaque seniorum , & in conspectu omnium , Achior dixit omnia quae locutus ipse fuerat ab Holoferne in-

terrogatus : & qualiter populus Holofernis voluisset propter hoc verbum interficere eum ,

13. & quemadmodum ipse Holofernes iratus jussit eum Israelicis hac de causa tradi : ut dum vicerit filios Israel , tunc & ipsum Achior diversis jubeat interire suppliciis , propter hoc quod dixisset : Deus cæli defensor eorum est.

14. Cùmque Achior universa hæc exposuisset , omnis populus cecidit in faciem , adorantes Dominum , & communi lamentatione & fletu unanimes preces suas Domino effuderunt ,

15. diceates : Domine Deus cæli & terræ , intuere superbiam eorum , & respice ad nostram humilitatem , & faciem sanctorum tuorum attende , & ostende

* . 15. lett. faciem sanctorum tuorum .

loferne ; comme les gens d'Holoferne l'avoient voulu tuer pour avoir parlé de la sorte :

13. Et comme Holoferne même étant dans une grande colere contre lui , avoit commandé qu'on le mit entre les mains des Israélites ; afin qu'après qu'il auroit vaincu les enfans d'Israël , il fist aussi mourir Achior de divers supplices , parcequ'il avoit osé dire que le Dieu du ciel étoit leur défenseur.

14. Achior ayant rapporté toutes ces choses , tout le peuple se prosterna le visage contre terre , en adorant le Seigneur ; & mêlant ensemble leurs cris & leurs pleurs , ils offrirent conjointement & d'un même cœur leur priere à Dieu ,

15. en lui disant : Seigneur Dieu du ciel & de la terre , jetez les yeux sur leur orgueil , & considerez notre abaissement , & l'état où sont reduits ceux que vous avez sanctifiés !

Faites voir que vous n'abandonnez point ceux qui présument de votre bonté , & que vous humiliez ceux qui présument d'eux - mêmes , & se glorifient de leurs propres forces.

16. Après ces pleurs de toute l'assemblée , le peuple étant demeuré en prière durant tout le jour , ils consolerent Achior ,

17. en disant : Le Dieu de nos peres , dont vous avez relevé la puissance , vous en récompensera , & vous fera cette grace de voir vous-même la perte de ceux qui ont voulu vous faire perir .

18. Et lorsque le Seigneur notre Dieu aura mis ainsi ses serviteurs en liberté , qu'il soit aussi votre Dieu au milieu de nous ; afin que selon qu'il vous plaira , vous viviez avec nous , vous & tous ceux qui vous appartiennent .

19. L'assemblée étant finie , Ozias le reçut en sa maison , & lui donna un grand souper .

quoniam non dete
linquis præsumentes
de te: & præsumentes
de se , & de sua
virtute gloriante s ,
humilias .

16. Finito itaque
sietu , & per totam
diem oratione popu-
lorum completâ , con-
solati sunt Achior ,

17. dicentes : Deus
patrum nostrorum ,
cujus tu virtutem præ-
dicasti , ipse tibi hanc
dabit vicissitudinem ,
ut eorum magis tu
interitum videas .

18. Cùm verò Do-
minus Deus noster
dederit hanc liberta-
tem servis suis , fit &
tecum Deus in medio
nostri : ut sicut pla-
cuerit tibi , ita cum
tuis omnibus conver-
sēris nobiscum .

19. Tunc Ozias ;
finito confilio , suscep-
pit eum in domum
suum , & fecit ei co-
nam magnam .

20. Et vocatis omnibus presbyteris , simul expleto jejunio refecerunt.

21. Postea vero convocatus est omnis populus , & per totam noctem intra ecclesiam oraverunt petentes auxilium à Deo Israël.

20. Et y ayant invité tous les anciens // , après avoir passé en jeûne tout le jour , ils prirent ensemble leur nourriture.

21. On fit assembler ensuite tout le peuple , qui passa la nuit en prières dans le lieu où il s'étoit asssemblé , demandant au Dieu d'Israël qu'il lui plût de venir à leur secours.

V. 20. lett. presbyteris. Expl. presbyterorum nomine | designari constat seniores quoſ. vis. Tirinus.





EXPLICATION DU CHAPITRE VI. SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

*¶. 6. E*t pour vous mieux persuader que vous tomberez avec eux dans ce malheur, vous serez joint dès à présent à ce peuple; afin que lorsque mon épée leur fera souffrir la juste peine qu'ils ont méritée, vous soyez aussi vous-même puni avec eux.

Il faut admirer ici & l'aveuglement & l'impuissance de l'orgueil de l'homme. Achior parle à Holoferne avec beaucoup de sagesse, & soutient les intérêts du Dieu d'Israël d'une manière très-desintéressée & très-genereuse. Ce General tout enflé de présomption ne peut entendre parler d'un autre dieu que de Nabuchodonosor; non qu'il le crût effectivement un dieu, mais parceque l'on choquoit son ambition, de lui parler de la puissance du Dieu d'Israël, lorsqu'il regardoit son Prince comme tout-puissant & comme invincible. A quoi le devoit porter naturellement la fureur dont il se sentit tout transporté contre Achior, si non à le faire massacrer dans le moment? Mais c'est

c'est ce qui n'étoit pas en son pouvoir , quelque grande que fût l'idée qu'il avoit de sa puissance. Car Dieu avoit resolu de récompenser Achior de la generosité avec laquelle il avoit parlé pour sa gloire , & de le faire entrer en société avec son peuple. Et il permet pour cela , que l'orgueil même d'Holoferne contribue à le sauver , lorsqu'il résolut de ne lui laisser la vie , qu'afin de la lui ôter ensuite d'une manière , qui lui eût été d'autant plus sensible , qu'il auroit vu de ses propres yeux la ruine entière d'un peuple dont il avoit relevé si fort le Dieu. Etrange effet de l'aveuglement d'un esprit superbe , qui se prépare en idée un plus grand triomphe d'un ennemi , qu'il n'épargne que pour le punir plus cruellement ! Mais admirable & adorable conduite du Dieu tout-puissant , qui fait se servir de la vanité des esprits les plus impies pour les aveugler eux-mêmes , & pour procurer à ceux qu'ils haïssent sa miséricorde , par les mêmes voies que leur fausse sagesse leur fait prendre pour les perdre ! Qui ne se consolera par la vue de ces grands exemples , dans quelque fâcheuse extrémité qu'il se voye reduit du côté des hommes ? *Si Dieu est pour nous , qui pourra être contre nous ?* Qu'un ennemi artificieux & superbe forme de vastes desseins pour nous perdre , & qu'il se glorifie en lui-même de l'heureux succès dont il se flatte déjà par avance ; nul ne peut nuire à celui qui est en la garde du Seigneur. Et tel se réjouit d'avoir creusé un précipice pour son ennemi , qui y tombe le premier.

¶. 7. Alors Holoferne commanda à ses gens de prendre Achior , de le mener vers Bethulie , & de le mettre entre les mains des enfans d'Israël.

v. 15.

Bethulie , dont il est souvent parlé dans ce livre , ne se trouve nulle part ailleurs dans l'Ecriture. Les plus savans mettent cette ville dans la tribu de Zabulon ; & ils croient que c'est la même qui est nommée Bethléem dans le dix-neuvième chapitre de Josué. Ils disent aussi que la famille de Judith passa de la tribu de Simeon dans cette ville , n'ayant pas voulu se soumettre à Jeroboam , ni embrasser son idolatrie ; & que l'on peut rapporter en partie à cela même , ce qui est marqué dans la Genèse , lorsque Jacob donnant sa bénédiction à ses enfans , ou prédisant ce qui devoit arriver à quelques-uns d'eux , dit sur le sujet de la tribu de Simeon , aussi-bien que sur celle de Lévi : *Je les diviserai dans Jacob , & je les disperserai en Israël.*

*Genes.
49. 7.*

*Adri-
chom. I.
de terra
sancti.*

Un celebre Geographe témoigne , qu'on voit encore aujourd'hui près de cette ville donc nous parlons , des restes du siège fameux d'Holoferne , Dieu l'ayant permis ainsi pour exposer à la vûe de toute la posterité ces monumens de l'orgueil & de la foiblesse de l'homme le plus impie qui fut jamais , & éterniser en quelque sorte la mémoire de ce grand prodige que le Seigneur d'Israël fit en faveur de son peuple par la main d'une seule femme.

¶. 11. En ce temps-là Ozias fils de Micha de la tribu de Simeon , & Charmi qui s'appelloit aussi Gothoniel , étoient les princes & les chefs

qui commandoient dans le pays.

Ozias étant , comme le dit l'Ecriture , de la *Tirin.* tribu de Simeon , étoit étranger à l'égard de la *in hunc locum.* tribu de Zabulon , dans laquelle Bethulie étoit située. Peut-être qu'il s'y étoit retiré dès auparavant , & qu'il y avoit été associé , lorsque les dix tribus d'Israël ayant été enlevées par les Assyriens , plusieurs se sauverent où ils purent. Peut-être aussi , qu'à l'occasion de cette guerre d'Holoferne le roi Manassé , ou plutôt le Grand-priêtre Eliachim , l'avoit envoyé à Bethulie comme un homme qui étoit capable de commander dans une conjoncture si importante. Aussi dans ce même livre il est encore appellé tantôt *prince ou chef de Juda* , & tantôt *prince ou chef d'Israël* : ce qui semble faire ^{Judith 9. 34.} voir , qu'il n'étoit pas particulièrement attaché ^{13. 23.} à la ville de Bethulie ; mais qu'étant l'un des principaux chefs d'Israël , il fut envoyé pour défendre cette ville , sur laquelle toutes les forces des Assyriens devoient tomber.

V. 14. *Achior ayant rapporté toutes ces choses , tout le peuple se prosterna le visage contre terre en adorant le Seigneur , & mêlant ensemble leurs cris & leurs pleurs , ils offrirent conjointement & d'un même cœur leur priere à Dieu.*

Il peut paroître un peu surprenant , à juger des choses humainement , que les habitans de Bethulie & ceux qui avoient le commandement parmi eux ayent ajouté foi avec tant de facilité à ce qu'Achior leur disoit , puisqu'ils sembloient avoir lieu de s'en défier , comme d'un homme suspect , qui pouvoit leur être envoyé par Holoferne pour les observer & les

E ij

trahir. Mais on peut répondre , que quoiqu'il soit vrai , que selon les regles ordinaires de la sagesse , ils auroient dû se défier de lui , néanmoins , comme c'étoit Dieu visiblement qui avoit fait parler Achior de la maniere qu'il avoit parlé à Holoferne , ce fut Dieu aussi qui inspira aux Israélites de croire ce qu'il leur disoit. Ils pouvoient d'ailleurs , selon que l'a remarqué un Interprète , connoître la probité de ce chef des Ammonites. Et enfin quoiqu'ils le reçurent avec beaucoup d'humanité & le traiterent avec honneur , il paroît qu'ils ne lui donnerent aucune part au gouvernement des affaires , se contentant de lui accorder une retraite parmi eux , & prenant sans doute leurs précautions afin de n'être pas surpris.

Mais comment auroient pu être trompés , ceux qui se défiant d'eux-mêmes , & mettant toute leur force au Seigneur , se prosternoient devant lui avec un cœur abattu , & fondant en larmes imploroient avec de grands cris son assistance contre des impies tout remplis d'orgueil , qui insultoient à son souverain pouvoir ? Car rien n'étoit plus touchant & plus capable d'attirer sur Israël la protection du Tout-puissant que cette excellente priere qu'ils lui firent tout prosternés & ancantis en sa présence :

v. 15. Seigneur du ciel & de la terre , jetez les yeux sur l'orgueil de nos ennemis , & considérez notre abaissement , & l'état où sont réduits ceux que vous avez sanctifiés. Faites voir que vous n'abandonnez point ceux qui présentement de votre bonté , & que vous humiliez

ixeur qui présument d'eux-mêmes , & se glorifient de leurs propres forces.

Quelques-uns ont expliqué ces paroles de la Vulgate , *Faciem sanctorum tuorum attende* , en un sens tout différent de celui que nous marquons. Et ils témoignent , que c'est comme si ce peuple avoit dit à Dieu : Portez vos yeux , non sur nos merites qui ne sont rien ou très-peu de chose , mais sur les merites de vos anciens serviteurs & de vos saints , c'est-à-dire , d'Abraham , d'Iсаac , de Jacob , & des autres qui vous ont servi si saintement ; afin que nous sentant accablés par le poids de notre propre iniquité , nous meritions d'être délivrés par le merite de ces saints.

Mais ce sens , quoique pieux , ne paroît pas , selon que l'a remarqué un Interprete , le sens véritable de cet endroit. Et le Grec même détermine celui que l'on a suivi. Car le peuple d'Israël étoit consacré à Dieu & *sanc*ti*fie* , étant destiné pour l'adoret & pour le servir. C'est pourquoi on le nommoit le peuple de Dieu , le peuple *saint* , l'héritage du Seigneur ; quoiqu'il ne fût néanmoins que la figure d'un autre peuple beaucoup plus parfaitement consacré à Dieu , des Chrétiens , que saint Paul appelle souvent *les Saints* , à cause de l'état saint auquel ils sont appellés. Ainsi le vrai sens de ces paroles est celui-ci : Regardez , Seigneur , votre peuple que vous avez séparé de toutes les autres nations , & que vous vous êtes choisi pour être *saint* & consacré à votre service. Or ce qui faisoit la véritable différence de ce peuple sanctifié & con-

E iiij

Sacré au Seigneur , & des autres nations , c'est qu'il présumentoit , non de lui-même , mais de la bonté de Dieu ; au lieu que ces autres peuples mettoient toute leur confiance en eux-mêmes , & se glorifiaient de leurs propres forces . Car il estoit très - remarquable que ces Israélites inspirés de Dieu , ne lui représentent point d'autre cause pour laquelle il doive les secourir , que cette humble défiance où ils étoient d'eux - mêmes , lorsqu'ils attendoient tout de sa bonté , & l'orgueilleuse présomption de leurs ennemis , qui s'élevoient insolemment de leurs propres forces . Et cette vûe seule les rendoit alors si assurés , qu'au milieu de cette grande extrémité où ils se trouvoient , ils eurent la force de consoler cet étranger , & de lui dire avec fermeté ; Que le Dieu dont il avait relevé la puissance l'en récompenseroit , & lui feroit cette grace , de voir lui - même la perte de ceux qui avoient voulu le faire perir .

v. 19. 20. L'assemblée étant finie , Ozias reçut Achior en sa maison ; & lui fit un grand festin : & y ayant invité tous les Anciens , après avoir passé en jeûne tout le jour , ils prirent ensemble leur nourriture .

Comment des personnes attaquées par une puissance si formidable , & que cette insulte de leur ennemi , qui leur avoit envoyé Achior pour être témoin & compagnon de leur perte , sembloit devoir effrayer plus que jamais , se résolvent-elles au contraire à se réjouir avec leur nouvel hôte , & à faire pour cela préparer un grand festin , sinon parceque Dieu même agissoit secrètement sur leur cœur ? Il

ont été en effet honteux au peuple de Dieu, de témoigner de la crainte en présence de cet étranger, qui n'avoit pas craint lui-même de relever. Si hautement devant Holoferne la puissance du Dieu d'Israël. Mais s'ils se réjouissent avec lui en lui donnant un grand souper, ce n'est qu'après avoir continué leur jeûne jusqu'au soir. Et ils font voir à Achior, que leur joie n'étoit fondée que sur l'espérance qu'ils avoient au secours de Dieu, & qu'ainsi lui-même avoit tout sujet de s'assurer ; puisque, selon la déclaration si généreuse qu'il en avoit faite à Holoferne, le Dieu d'Israël n'abandonnoit point son peuple, lorsqu'il s'adressoit à lui avec foi & avec humilité.

Par le mot de *Presbyteri* nous entendons en ce lieu, non pas les prêtres, mais les *Anciens*, comme nous l'avons traduit. Car il est certain, selon un savant Auteur, que les Anciens sont souvent marqués dans l'Écriture par ce mot latin. Et Joseph témoigne que Moïse avoit ordonné, qu'il y auroit sept personnes dans chaque ville qui seroient les *Juges* & les chefs ^{*Joseph.*} ^{*antiquit.*} ^{*l. 4. c. 8.*} ^{*Ruth. 4.*} du peuple. Et l'on donnoit à ces magistrats le nom de *Seniores* & de *Presbyteri*.

On peut remarquer ici la manière dont les Juifs jeûnoient, lorsqu'ils s'efforçoient de flétrir la miséricorde de Dieu en leur faveur. Car il est dit qu'Ozias prépara un *grand souper* pour Achior, & qu'y ayant invité tous les Anciens, lorsqu'ils eurent accompli leur jeûne, c'est-à-dire, après qu'ils eurent jeûné tout le jour, ils souperent tous ensemble. Mais ce qui fait voir encore mieux la manière toute

E iiiij

Sainte dont ils jeûnoient, est que ce repas même qu'ils prirent, ayant jeûné tout le jour, n'empêcha point qu'ils ne passassent avec le peuple toute la nuit suivante en prières. Ainsi si l'on considere qu'ils avoient jeûné jusques au souper, & qu'ils assisterent avec Achior à un grand festin, & que néanmoins après ce repas ils se trouverent en état de prier toute la nuit, & d'implorer le secours du Dieu d'Israël ; l'on sera sans doute très-convaincu, & que leurs jeûnes étoient sans comparaison plus exacts que ne sont les nôtres, & que leurs repas étoient plus sobres, & qu'ils sentoient plus vivement le besoin où ils étoient de l'assistance de Dieu. L'armée redoutable d'Holoferne frappoit leurs sens & leurs yeux. Ils se voyoient dans un peril évident. Et la défaite de tous les peuples voisins leur étoit comme un préjugé certain de leur propre perte, si Dieu même ne se declaroit leur protecteur. C'est pourquoi ils s'humilioient profondément, ils jeûnoient, ils prioient, & ils passoient les nuits entières à implorer le secours de celui qu'ils regardoient comme pouvant seul les délivrer d'un ennemi si puissant. Si donc nous sommes plus lâches & dans les jeûnes, & dans les prières, & dans les veilles ; c'est que nous sentons beaucoup moins notre misère & nos besoins, & que notre foi étant languissante & comme aveugle, nous ne voyons point cette autre armée invisible d'ennemis tout spirituels, que saint Paul appelle, *les principautés & les puissances : les princes du monde & des tenebres du siècle, & les esprits de malice ré-*

pandus dans l'air, ausquels il témoigne qu'on ne sauroit résister qu'avec les armes de Dieu.

Les fidèles des premiers siècles étant pénétrés plus vivement que nous ne le sommes par la crainte de ces ennemis de notre salut, prioient & jeûnoient d'une manière beaucoup plus parfaite. Aussi un Ancien témoigne, que ^{Tertull. apologet.} ce que nous venons d'observer de la tempérance que gardoient les Juifs dans le repas même qu'ils prenoient après leurs jeûnes, se pratiquoit avec une grande exactitude dans les premiers siècles de l'Eglise. On nourrit l'âme, disoit-il, par la prière, avant qu'on donne de la nourriture au corps, & on mange ensuite pour satisfaire au besoin de la nature. On prend garde de ne boire qu'autant qu'il convient à des personnes chastes & réglées qui se souviennent qu'ils sont obligés de se relever la nuit pour adorer Dieu. Le souper étant encore terminé par la prière, chacun se retire avec toute sorte de modestie, comme ayant eu soin de nourrir autant son âme que son corps par la discipline toute sainte qu'il a observée dans son repas. Et saint Jérôme donnoit autrefois ce conseil à quelques Dames de piété, d'avoir toujours soin de manger de telle sorte, que le repas pût être suivi de la prière & de la lecture. *Ita tibi semper comedendum est, ut cibum & oratio sequatur. & lectio.*

*Hieron.
ad Eustac.
& ad
Lat.*





C H A P I E R E V I I .

1. **E**n lendemain
Holoferne com-
manda à toutes
ses troupes de marcher con-
tre Bethulie.

2. Son armée étoit de six-
vingt mille hommes de
pied & de vingt-deux mille
hommes de cavalerie //,
sans compter ceux qu'il
avoit pris dans sa marche,
& les jeunes-hommes qu'il
avoit choisis & amenés des
provinces & des villes dont
il s'étoit rendu maître.

3. Ils se mirent tous en
état de combattre les Israé-
lites ; & ils vinrent le long
de la montagne jusques au
sommet qui regarde Do-
thaïn, depuis le lieu appel-

OLO-
FERNES
autem
altera die præcepit
exercitibus suis, ut
ascenderent contra
Bethuliam.

2. Erant autem
pedites bellatorum
centum viginti mil-
lia, & equites vi-
ginti duo millia,
præter præparatio-
nes virorum illor-
um, quæ occupa-
verat captivitas, &
abducti fuerant de
provinciis & urbi-
bus universæ juven-
tutis.

3. Omnes para-
verunt se pariter ad
pugnam contra fi-
lios Israel, & vene-
runt per crepiduum
montis usque ad
apicem qui respicit

¶. 1. expl. La cavalerie s'é- n'étant d'abord que de douze
toit déjà augmentée de dix mille. Tirin.
milles chevaux des Assyriens,

super Dorhain, à lo-
co qui dicitur Bel-
ma, usque ad Chel-
mon qui est contra
Esdrelon.

4. Filii autem Is-
rael ut viderent
multitudinem ille-
rum, prostraverunt
se super terram,
mittentes cinerem
super capita sua,
unanimes erant ut
Deus Israel miseri-
cordiam suam ostend-
deret super populum
suum.

5. Et assumentes
armis suis bellicis, se-
derunt per loca, qua-
ad angusti itineris
transitum disigunt
inter montosa, &
erant custodientes e:
totâ die & nocte.

6. Porro Holo-
fernes, dum circuit
per gyrum, reperit
quodd fons, qui in-
fluebat, aquæduc-
tum illorum à parte
australi extra civi-
tatem dirigeret: &
incidi præcepit aquæ-
ductum illorum.

7. Erant tamen
non longè à moris-
fontes, ex quibus

lé Belma jusqu'à Chelmon,
qui est vis-à-vis d'Esdrelon.

4. Les Israélites voyant
cette multitude innombrable se prosternèrent en terre, & se couvrirent la tête de cendre, ils prièrent d'un même cœur le Dieu d'Israël, afin qu'il lui plût de faire éclater sa miséricorde sur son peuple.

5. Et prenant leurs armes ils se mirent dans les lieux où il y avoit de petits sentiers & des défenses qui servoient de chemin entre les montagnes, & ils y faisoient la garde pendant tout le jour & toute la nuit.

6. Holoferne faisant tout le tour de la montagne, trouva que la fontaine dont les eaux coulnoient dans la ville, avoit dit côté dit midi un aqueduc qui étoit hors des murailles; & il commanda qu'on coupât l'aqueduc.

7. Il y avoit néanmoins des fontaines qui n'étoient pas loin des murs de la ville,

76. J U D I T H,
où l'on voyoit les assiégés
aller puiser un peu d'eau à la
hâte & en se cachant, pour
soulager plutôt leur soif,
que pour l'appaiser.

8. Sur quoi les Ammonites
& les Moabites étant venu
trouver Holoferne lui di-
rent : Les Israelites n'espé-
rent ni en leurs lances, ni
en leurs flèches ; mais les
montagnes les défendent, &
ces collines escarpées, & ces
précipices qui les environ-
nent font toutes leurs forces.

9. Si vous voulez donc les
vaincre sans combat, mettez
des gardes à toutes les fon-
taines pour les empêcher d'y
puiser de l'eau, vous les
ferez perir sans tirer l'épée ;
ou se lassant de souffrir la
soif, ils rendront leur ville
qu'ils croient imprenable,
parce qu'elle est sur le haut
d'une montagne.

10. Ce conseil plut à Ho-
loferne & à ses officiers ;
& il commanda qu'on mit
cent hommes en garde au-
tour de chaque fontaine.

11. Cette garde ayant été

furtim videbantur
haurire aquam, ad
refocillandum potius
quam ad potandum.

8. Sed filii Am-
mon & Moab acce-
serunt ad Holofer-
nem dicentes : Filii
Israel, non in lancea
nec in sagitta con-
fidunt, sed montes
defendunt illos, &
muniunt illos colles
in precipitio consti-
tuti.

9. Ut ergo sine
congregatione pugnæ
possis superare eos,
pone custodes fon-
tium, ut non hau-
riant aquam ex eis,
& sine gladio inter-
ficies eos, vel certè
fatigati tradent ci-
vitatem suam, quam
putant in montibus
positam superari non
posse.

10. Et placue-
runt verba hæc co-
ram Holoferne, &
coram Israelibus
ejus, & constituit
per gyrum cente-
narios per singulos
fontes.

11. Cumque ista

custodia per dies vi-
ginti fuisse et expla-
ta , defecerunt ci-
ternæ , & collectio-
nes aquarum , omni-
bus habitantibus Be-
thuliam , ita ut non
esset intra civitatem
unde satiarentur vel
unâ die , quoniam ad
mensuram dabatur
populis aqua quoti-
die .

12. Tunc ad
Oziam congregati
omnes viri , feminæ
que , juvenes , & par-
vuli , omnes simul
unâ voce

13. dixerunt : Ju-
dicet Deus inter nos
& te , quoniam fe-
cisti in nos mala ,
nolens loqui pacifi-
cè cum Assyriis , &
propter hoc vendidit
nos Deus in manibus
corum .

14. Et ideò non
est qui adjuvet , cùm
prosternamur ante
oculos eorum in fæt ,
& perditione magna .

15. Et nunc con-
gregate universos
qui en civitate sunt ,
ut sponte tradamus
nos omnes populo
Holofernis .

faire pendant vingt jours ,
toutes les cisternes & les re-
servoires d'eaux qui étoient
dans la ville de Bethulie fu-
rent mises à sec , & il ne re-
stoit pas dans toute la ville
dequois donner suffisamment
à boire un seul jour aux ha-
bitans : car on distribuoit
chaque jour au peuple l'eau
par mesure .

12. Alors les hommes , les
femmes , les jeunes-gens , &
les petits-enfants vinrent en
foule trouver Ozias , & lui
dirent tous d'une voix :

13. Que Dieu soit juge
entre vous & nous ; car c'est
vous qui nous avez attiré
ces maux , n'ayant pas vou-
lu parler de paix avec les
Assyriens ; & c'est pour cela
que Dieu nous a livrés en-
tre leurs mains .

14. Ainsi nous demeurerons
sans secours , & la soif nous
fait perir malheureusement
devant leurs yeux .

15. C'est pourquoi as-
semblez maintenant tous
ceux qui sont dans la ville ,
afin que nous nous rendions
tous volontairement au peu-
ple d'Holoferne .

16. Car il vaut mieux qu'érant captifs nous vivions au moins & bénissions le Seigneur, que de mourir maintenant, & être en opprobre à tous les hommes en voyant nos femmes & nos enfans périr ainsi devant nos yeux.

17. Nous vous conjurons aujourd'hui devant le ciel & terre & devant le Dieu de nos peres, qui se venge de nous selon la grandeur de nos pechés, de livrer incessamment la ville entre les mains d'Holoferne, & de nous faire trouver une mort promise par l'épée, au lieu de cette longue mort que la soif qui nous brûle nous fait souffrir.

18. Après qu'ils lui eurent parlé de la sorte, il se fit de grands cris & de grandes lamentations dans toute l'assemblée, & tous d'une voix pendant plusieurs heures crient à Dieu en disant:

19. Nous avons péché avec nos peres⁴; nous avons agi injustement; nous avons commis l'iniquité.

¶. 19. expl. à l'exemple de nos peres. Menoch.

16. Melius est enim ut captivi benedicamus Dominum, viventes, quam moriamur, & sumus opprobrium omnium carni, cum viderimus uxores nostras, & infantes nostros mori ante oculos nostros.

17. Contestamur hodie celum & terram, & Deum patrum nostrorum, qui uniciscitur non secundum peccata nostra, ut jam tradatis civitatem in manu militiae Holofernis, & sit finis noster brevis in ore gladii, qui longior efficitur in ardore sitis.

18. Et cum haec dixissent, factus est fletus & ululatus magna in ecclesia ab omnibus, & per multas horas una voce clamaverunt ad Deum, dicentes:

19. Peccavimus cum patribus nostris, injuste regimus, iniquitatem fecimus.

C H A P I T R E VII.

72

20. Tu, quia pius
es, misericere nostri,
aut in tuo flagello
vindica iniuriantes
nostras, & noli tra-
dere confitentes te,
populo qui ignorat
te,

21. ut non dicant
inter gentes : Ubi
est Deus eorum ?

22. Et cum fati-
gati his clamoribus,
& his fletibus lassati
siluissent,

23. exurgens O-
zias, infusus lacry-
mis, dixit : Aequo
animo estote, fratres,
& hos quinque dies
expectemus à Domi-
no misericordiam.

24. Forsitan enim
indignationem suam
abscindet, & da-
bit gloriam nomini
suo.

25. Si autem trans-
actis quinque die-
bus non venerit ad-
jutorium, faciemus
haec verba quæ lo-
cuti estis.

20. Ayez pitié de nous,
parceque vous êtes bon ; ou
vengez nos crimes en nous
châtitant vous-même ; &
n'abandonnez pas ceux qui
vous bénissent, à un peuple
qui ne vous connaît point ;

21. afin qu'on ne dise pas
parmi les nations : Où est
leur Dieu ?

22. Apès s'être lassés à
force de crier & de pleurer,
ils se turent.

23. Alors Ozias se leva
ayant le visage tout trempé
de ses larmes, & il leur dit :
Ayez bon courage, mes fré-
res, & attendons encore
pendant ces cinq jours la
miséricorde de Seigneur.

24. Peut-être qu'il appai-
sera sa colère, & qu'il fera
éclater la gloire de son
nom.

25. Que si ces cinq jours
étant passés, il ne nous
vient point de secours, nous
ferons ce que vous nous
avez proposé.





EXPLICATION DU CHAPITRE VII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 4 *L*es Israélites voyant cette multitude innombrable , se prosternerent en terre , & couvrant leur tête de cendre , ils prierent d'un même cœur le Dieu d'Israël , afin qu'il lui plût de faire éclater sa miséricorde sur son peuple.

Plus les ennemis du peuple de Dieu lui paraissent redoutables , plus il s'unit dans la priere. Et la vûe de cette armée si nombreuse des Assyriens ne produit point d'autre effet sur leur esprit , que de les porter à implorer avec plus d'humilité & plus d'instance la miséricorde du Seigneur. Cette ceremonie qu'ils pratiquoient en se couvrant la tête de cendre , tendoit à les humilier dans la vûe de leur origine , en les faisant souvenir & du principe d'où Dieu les avoit tirés , & de la fin où la mort les reduiroit : Ce qui a porté l'Eglise de J E S U S - C H R I S T à employer très-utilement cette même ceremonie dans le temps où elle a en vûe principalement

*Eftins in
busclo.*

ment d'inspirer à tous ses enfans un esprit d'humilité & de pénitence ? c'est-à-dire , au commencement du Carême, où elle fait appliquer des cendres benites sur le front ou sur la tête de chaque fidelle , en lui disant : *Souvenez-vous, ô homme , que vous êtes tendre , & que vous serez reduit en cendres.*

¶. 5. *Puis prenant leurs armes , ils se mirent dans les lieux où il y avoit de petits sentiers & des défilés qui servoient de chemin entre les montagnes ; & ils y faisoient la garde pendant tout le jour & toute la nuit.*

La confiance en Dieu , comme on l'a dit plusieurs fois , n'empêche point qu'on ne travaille de son côté selon son pouvoir. Et ce seroit une présomption de paresse de s'abandonner tellement au secours de Dieu , que l'on demeurât oisif dans cette attente. Aussi ces Juifs ayant jeûné , ayant prié , s'étant prosternés & couverts de cendre , & ayant veillé toute la nuit pour implorer la miséricorde du Seigneur , prirent ensuite les armes , & occupèrent tous les passages étroits des montagnes , par où les troupes des Assyriens pouvoient les venir surprendre.

¶. 8. 9. *Mais les Ammonites & les Moabites étant venu trouver Holoferne , lui dirent :.... Si vous voulez vaincre les Israélites sans combat , mettez des gardes à toutes les fontaines , pour les empêcher d'y puiser de l'eau , & vous les ferez mourir sans tirer l'épée.*

La principale fontaine d'où la ville de Be-thulie tire ses eaux , fut tout-d'un-coup découverte par Holoferne , à cause d'un aque-

duc par lequel ces mêmes eaux étoient conduites jusqu'à la ville. Ainsi coupant l'aqueduc , il lui ôta les eaux principales qui servoient à ses besoins. Mais comme il restoit encore quelques petites fontaines qui n'étoient pas éloignées des murs , les Ammonites , c'est-à-dire , ceux dont Achior étoit le chef , & les Moabites , trahissant avec la derniere lâcheté ceux que leur prince avoit défendus d'une maniere si generueuse , lorsqu'il avoit relevé si hautement la puissance du Dieu d'Israël , donnerent avis à Holoferne de se faire de ces fontaines , afin d'empêcher que les assiegés n'y vinssent puiser de l'eau : ce qui reduisit effectivement Bethulie à la derniere extremité.

Que s'il est vrai , comme le croit un Interprete , & comme on l'a dit auparavant , que sous le nom d'Ammonites , les Iduméens y étoient compris , l'Ecriture a eu dessein de nous faire remarquer dans cet exemple , que les faux freres , tels qu'étoient ces Iduméens à l'égard des Juifs , sont plus à craindre que des ennemis declarés ; puisque ce conseil si pernicieux fut donné aux Assyriens contre ceux-là mêmes qui auroient dû , ainsi qu'avoit fait leur prince , les proteger comme leurs freres , ou au moins n'agir pas contr'eux .

Ils sont en cela les vraies images des heretiques , qui se declarent contre l'Eglise d'une maniere d'autant plus odieuse & criminelle , qu'étant devenus par le Batême les freres de ses enfans , ils ne craignent pas de leur couper au tant qu'ils le peuvent les eaux pures & salutaires de la vérité . Et ils peuvent bien encore

nous représenter les mauvais Chrétiens , qui par l'exemple de leur vie toute déreglée , semblent vouloir dérober à leurs frères l'eau vivifiante de cette fontaine évangélique qui s'élève jusqu'à la vie éternelle ; où même les méchants Pasteurs , qui coupent les eaux au peuple de Dieu , lorsqu'au lieu de les arroser sans cesse par l'exemple de leur pieté & par les eaux vives de la vérité , ils sont au contraire pour les fidèles comme ces mères stériles dont parle un Apôtre , qui ne donnent jamais d'eau : *Nu-Jud. 12.*

Le démon figuré par Holoferne se fert ainsi & de sa propre malice , & de celle des faux frères qui sont dans l'Eglise , pour couper les eaux de la fontaine principale , qui est celle de l'Ecriture , conduites jusques à nous par *un aqueduc* , qui est celui de la tradition ecclésiastique. Et nous voyons en effet que les herétiques de ces derniers temps se sont attachés principalement à vouloir ôter à l'Eglise ce grand aqueduc , par lequel elle a toujours conservé , & conservera jusqu'à la fin les eaux pures de la vérité. Et lorsqu'il lui reste encore quelques petites fontaines , où ses enfans pourroient soulager un peu leur soif , ils veulent s'en rendre les maîtres , s'efforçant sans cesse de lui ôter tous les moyens qui peuvent servir en quelque façon que ce soit à désalterer la soif qu'ont les vrais fidèles pour la justice & la pieté. C'est ce qu'on a pu remarquer du temps des Ariens , qui après avoir coupé le grand aqueduc de la tradition , lorsqu'ils rejettoient tous les saints Pères , se rendirent en-

F ij

core maîtres de ceux qui avoient été établis comme les fontaines de Jacob , & les empêchoient en mille manieres & par toutes sortes de violences de répandre sur les autres les eaux qu'ils étoient obligés de leur donner.

August.
in Psalm.
73. v.
17.

Saint Augustin parlant *des fontaines & des torrens que Dieu fit sortir de la dureté de la pierre*, dit que ces fontaines figuroient les eaux divines de la sagesse & de la foi , qui devoient servir à arroser les nations , & les convertir à J E S U S - C H R I S T ; parceque la parole de Dieu est une fontaine dont l'eau rejaillit jusqu'à la vie éternelle. Ce sont ces eaux si nécessaires à notre ame pour la soutenir dans la sécheresse de l'exil de cette vie, dont nous devons demander instamment à Dieu qu'il ne permette jamais que nous soyons privés par la malice de notre ennemi.

¶. 13. *Que Dieu soit juge entre vous & nous ; car c'est vous qui nous avez attiré ces maux , n'ayant pas voulu parler de paix avec les Assyriens ; & c'est pour cela que Dieu nous a livrés entre leurs mains.*

La conduite de ce peuple nous représente une image de ce qui se passe tous les jours dans l'Eglise. La vûe des forces si redoutables d'Holoferne avoit convaincu les habitans de Bethulie , qu'ils n'avoient rien à esperer que du côté du Seigneur. C'est pourquoi ils s'étoient beaucoup humiliés , ils avoient jeûné , prié & veillé pour se rendre dignes du secours de Dieu. Mais lorsqu'ils commencent à sentir la soif , ils s'abandonnent au murmure & ils accusent leur chef d'avoir attiré ces maux .

Sur eux. On voit en cela le vrai caractère de l'esprit des Israélites, qui étoient toujours disposés à murmurer contre ceux qui les conduisoient, & qui après avoir été délivrés de la servitude de Pharaon par tant de prodiges que Dieu avoit faits en leur faveur, se plaignoient dans les moindres occasions, que Moïse ne les avoit fait sortir d'Egypte, que pour les faire perir dans le desert.

Mais c'est-là encore présentement le vrai caractère d'un grand nombre de Chrétiens, qui s'humilient, qui jeûnent, & qui prient à l'exemple de ces habitans de Bethulie, lorsqu'ils se trouvent épouvantés par la vue des grands perils qui les environnent, & des ennemis qu'ils ont à combattre; mais qui s'abattent & perdent courage dans les premières tentations, & dans les moindres maux qui leur arrivent. On s'abandonne aisément à Dieu, & on se soumet de bon cœur à sa puissance, lorsque l'on n'est attaqué qu'au-dehors, comme le démon osa le lui dire autrefois en parlant de Job. Mais on se porte aisément à murmurer contre Dieu, lorsque l'on se sent frappé dans sa chair. Et l'on ne considère pas alors assez, que s'il nous promet son assistance, il veut nous en rendre dignes en nous éprouvant auparavant, & en nous faisant souffrir quelque chose qui nous fasse mériter d'autant plus la grace de son secours, que notre patience & notre foi auront soutenu cette épreuve avec fermeté.

¶. 19. 20. 21. *Nous avons péché avec nos pères; nous avons agi injustement; nous avons*

F iii

commis l'iniquité. Ayez pitié de nous , parcequ' vous êtes bon ; ou vengez nos crimes en les châtiant vous-même ; & n'abandonnez pas ceux qui vous louent , à un peuple qui vous ignore ; afin qu'on ne dise pas parmi les nations : Où est leur Dieu ?

On demande comment ce peuple , qui veoit de murmurer contre Ozias & l'accuser de tout le mal qu'ils souffroient , & qui avoit pris à témoin le ciel & la terre , & Dieu même , de la volonté qu'ils avoient que Bethulie fût remise entre les mains d'Holoferne , s'adressa aussi-tôt après au même Dieu pour le conjurer avec cris & avec larmes , de ne pas livrer ceux qui le louoient , à des gens qui ne le connoissoient pas . S'ils croyoient qu'il valut mieux , comme ils viennent de le dire , qu'étant captifs ils eussent au moins la vie sauve ; comment disent-ils maintenant à Dieu ; qu'il venge lui-même leurs crimes , plutôt que de les livrer à une nation infidelle ? Et comment les mêmes personnes qui avoient dit à Ozias ; Qu'il étoit meilleurs pour eux de vivre dans la captivité , que de mourir par la soif , peuvent-ils prendre Dieu à témoin , qu'ils désirent de trouver une mort prompte par l'épée d'Holoferne , au lieu de la longue mort qu'une soif brûlante leur faisoit souffrir ?

Il paroît sans doute une grande contradiction dans tous ces discours. Mais l'état même de frayeur & de souffrance où ils se trouvoient , sert à faire concevoir plus aisément la cause de ces contrariétés apparentes. Tantôt la soif qu'ils souffroient déjà , & celle qu'ils appre-

hendoient encore plus pour la fuite , leur fait
soit dire , qu'ils aimoient mieux vivre captifs
au milieu des Assyriens , que mourir ainsi as-
sieges & renfermés dans leur ville. Tantôt en
considerant la ctuaute d'Holoferre , qui pour-
roit bien ne leur pas donner la vie après qu'ils
avoient osé résister à sa puissance , ils disoient
dans une espece de désespoir , qu'il leur seroit
même plus avantageux de finir leur vie par une
mort prompte , que de la traîner long-temps
en mourant tous les jours de soif. Et tantôt
enfin reyenant un peu à eux-mêmes , & considé-
rant quel opprobre ce seroit pour eux de tom-
ber entre les mains de leurs ennemis , ils se
retournoient vers Dieu , & lui disoient en pleu-
rant & en jettant de grands cris ; Qu'ils le
conjuroient par son infinie bonté de vouloir
leur faire miséricorde , & leur pardonner tous
les pechés dont ils se sentoient coupables.
Puis ils ajoutoient , que s'il étoit résolu de
les punir , il le fist en les châtant lui-même ,
& en ne les livrant pas à leurs ennemis. Et
pour le toucher plus fortement , ils usent d'u-
ne sainte adresse , en lui faisant voir que la
gloire du Dieu d'Israël étoit même intéressée
à ne pas livrer un peuple qui le connoissoit &
qui le louoit , à des nations barbares privées
de sa connoissance , qui se porteroient à lui in-
fuser isolément , comme s'il n'avoit pas eu
le pouvoir de défendre son propre peuple con-
tre leur fureur.

Ces Israélites étoient encore en ce point la-
ure des Chrétiens , dont plusieurs , lorsqu'ils
trouvent dans la même conjoncture de quel-

que grande tentation , où le démon les ferre de près , & leur enlève en quelque façon tous les soutiens qui leur restoient , éprouvent mille mouvemens differens au fond de leurs cœurs , qui tantôt les portent du côté de leur ennemi , & tantôt du côté de Dieu ; auquel néanmoins ils reconnoissent enfin qu'il leur est plus avantageux de s'abandonner entièrement , afin qu'il prenne lui-même le soin de les châtier de leurs pechés. La meilleure disposition où puissent être ces ames ainsi attaquées & troublées par les tentations de leur ennemi , est de représenter souvent à Dieu , en suivant l'exemple de ces Juifs , que sa gloire est intéressée dans la défense de ceux qui le reconnoissent pour leur Seigneur , qui le louent & qui l'adorent. Car rien en effet ne doit plus toucher un cœur qui est penetré vivement par l'amour de Dieu , que la vue de cette insulte , avec laquelle ses ennemis osant attribuer leurs victoires à leur propre bras , demandent insolemment ; *Où est maintenant leur Dieu ?*

** 23. Alors Ozias se leva ayant le visage tout trempé de ses larmes , & il leur dit : Ayez bon courage , mes frères , & attendons encore pendant ces cinq jours la miséricorde du Seigneur.*

Il y a bien de l'apparence qu'Ozias ayant vu cette grande émotion de tout le peuple , eut recours à Dieu , & qu'il pleura & cria prosterné en sa présence , pour le conjurer d'avoir pitié de son peuple , & de ne permettre pas qu'il fut livré aux Assyriens. Lors donc que tout ce tumulte fut appasé , & que ces peu-

plies fatigués, comme dit l'Ecriture, à force de crier & de pleurer, se furent tous, il se leva pour les encourager, & les exhorter à attendre encore pendant cinq jours la miséricorde du Seigneur.

On ne voit pas bien pourquoi il bornoit ainsi ce temps précisément à cinq jours, & s'il avoit lieu d'espérer que le Roi & le Grand-prêtre lui procureroient quelque secours dans cet entre-temps. Mais c'est qui paroît le plus vraisemblable, c'est que Dieu même le fit parler de la sorte sans qu'il le fût, ayant résolu effectivement de secourir Bethulie dans les cinq jours qu'il marqua, par un prodige aussi surprenant que fut celui de la mort même d'Holoferne, dont nous parlerons bien-tôt. Il est vrai qu'Ozias faisoit une faute, comme Judith le lui reprocha ensuite, parceque ne connaissant point le dessein de Dieu, & s'affoiblissant en quelque sorte avec le peuple, il entreprenoit de borner le temps de la miséricorde du Seigneur. Mais cela n'empêche point que Dieu même n'ait pu marquer par ses paroles ce qu'il avoit résolu de faire, puisqu'on vid long-temps depuis que le Grand-prêtre Caïphe, quoiqu'il fût très-éloigné de la disposition d'Ozias, & qu'il eût une intention mauvaise en disant, qu'il étoit avantageux qu'un seul homme souffrit la mort pour tout le peuple, ne laissa pas en cela même felon l'Ecriture, de servir d'organe au Saint-Esprit, & de prédire, sans qu'il le fût, le mystère tout divin de la mort que devoit souffrir le Fils de Dieu pour le salut de tous les peuples.



C H A P I T R E V I I I .

1. Es paroles d'Ozias furent rapportées à Judith veuve, qui étoit fille de Merari , fils d'Idox , fils de Joseph , fils d'Ozias , fils d'Elai , fils de Jamnor , fils de Gedeon , fils de Raphaïm , fils d'Achitob , fils de Melchia , fils d'Enan , fils de Nathania , fils de Salathiel , fils de Simeon , fils de Ruben.

2. Son mari s'appelloit Manassé , qui mourut au temps de la moisson des orges :

3. car lorsqu'il faisoit travailler ceux qui liaient les gerbes dans un champ , l'ardeur du soleil lui donna sur la tête , & il mourut dans Bethulie ville de sa naissance , où il fut enseveli avec ses peres.

T fac-tum est , cum au-didisset
hæc verba Judith vi-dua , quæ erat filia Merari , filii Idox , filii Joseph , filii Ozias , filii Elai , filii Jamnor , filii Gedeon , filii Raphaïm , filii Achitob , filii Melchia , filii Enan , filii Nathania , filii Salathiel , filii Simeon , filii Ruben :

2. & vir ejus fuit Manasses , qui mor-tuus est in diebus meiss hordeaceæ :

3. instabat enim su-per alligantes mani-pulos in campo , & venit æstus super ca-put ejus , & mortuus est in Bethulia ci-vitate sua , & sepultus est illic cum patribus suis.

4. Erat autem Ju-
dith relicta ejus vi-
dua jam annis tribus,
& mensibus sex.

5. Et in superiori-
bus domus sua fecit
sibi secretum cubicu-
lum, in quo cum puer-
lis suis clausa mora-
batur,

6. & habens super
lumbos suos cilicium
jejunabat omnibus
diebus vita sua, prae-
ter sabbata & ne-
omenias, & festa do-
mum Israel.

7. Erat autem ele-
ganti aspectu nimis,
cui vir suus relique-
rat divitias multas,
& familiam copio-
sam, ac possessiones
armentis boum &
gregibus ovium ple-
nas.

8. Et erat haec in
omnibus famosissi-
ma, quoniam time-
bat Dominum validè,
nec erat qui loquere-
tur de illa verbum
malum.

9. Haec itaque cum
audisset, quoniam
Ozias promisisset
quod transacto quin-
to die traderet civita-

4. Il y avoit déjà trois ans
& demi que Judith étoit
demeurée veuve.

5. Elle s'étoit fait au haut
de sa maison une chambre
secrete, où elle demeuroit
enfermée avec les filles qui
la servoient :

6. & ayant un cilice sur
les reins, elle jeûnoit tous
les jours de sa vie, hors
les jours de sabbat, les pre-
miers jours du mois, &
les fêtes de la maison d'Is-
rael.

7. Elle étoit parfaite-
ment belle, & son mari
hui avoit laissé de gran-
des richesses, un grand
nombre de serviteurs, & des
heritages où elle avoit de
nombreux troupeaux de
bœufs & de moutons.

8. Elle étoit très-estimée
de tout le monde, parcequ'
elle avoit une grande crainte
du Seigneur; & il n'y
avoit personne qui dit la
moindre parole à son des-
avantage.

9. Ayant donc appris
qu'Ozias avoit promis de
livrer la ville dans cinq
jours, elle envoya querir

Chabri & Charmi anciens
du peuple,

10. qui la vinrent trou-
ver, & elle leur dit : Com-
ment donc Ozias a - t - il
consenti de livrer la ville
aux Assyriens , s'il ne vous
venoit du secours dans
cinq jours ?

11. Et qui êtes - vous ,
vous autres , pour tenter
ainsi le Seigneur ?

12. Ce n'est pas là le
moyen d'attirer sa misé-
ricorde ; mais plutôt d'exciter
sa colere , & d'allumer sa
fureur.

13. Vous avez prescrit à
Dieu le terme de sa misé-
ricorde , selon qu'il vous a
plu , & vous lui en avez
marqué le jour :

14. mais parceque le
Seigneur est patient , fai-
sons pénitence de cette faute
même , & implorons sa mi-
sericorde avec beaucoup de
larmes.

15. Car Dieu ne menace
point comme un homme ,
& il ne s'enflamme point
de colere comme les enfans
des hommes.

16. C'est pourquoi hu-

tem , misit ad pres-
byteros Chabri &
Charmi.

10. & venerunt ad
illam , & dixit illis :
Quod est verbum in
quo consensit Ozias
ut tradat civitatem
Assyriis , si intra quin-
que dies non venerit
vobis adjutorium ?

11. Et qui estis vos ,
qui tentatis Domini-
num ?

13. Non est iste ser-
mo qui misericor-
diam provocet , sed
potius qui iram exci-
tet , & furorem ac-
tendat.

13. Posuistis vos
tempus miserationis
Domini , & in arbit-
rium vestrum diem
constituitis ei .

14. Sed quia patiens
Dominus est ; in hoc
ipso pœnitamus , &
indulgentiam ejus fu-
sis lacrymis postulo-
mus.

15. Non enim qua-
si homo , sic Deus
comminabitur , neque
sicut filius hominis
ad iracundiam in-
flammabitur.

16. Et ideò humi-

liemus illi animas nostras , & in spiritu constituti humiliato, servientes illi ,

millions nos aimes devant lui , reconnoissons que nous sommes ses esclaves , demeurons dans un esprit d'abaissement ,

17. dicamus flentes Domino , ut secundum voluntatem suam sic faciat nobiscum misericordiam suam : ut sicut conturbatum est cor nostrum in superbia eorum , ita etiam de nostra humilitate gloriemur :

17. & prions le Seigneur avec larmes de nous faire sentir en la maniere qu'il lui plaira les effets de sa misericorde : afin que comme l'orgueil de nos ennemis nous a remplis de trouble & de crainte , notre humilité aussi devienne pour nous un sujet de gloire.

18. quoniam non sumus fecuti peccata patrum nostrorum , qui dereliquerunt Deum suum ; & adoraverunt deos alienos ,

18. Car nous n'avons point suivi les pechés de nos peres qui ont abandonné leur Dieu , & qui ont adoré des dieux étrangers ,

19. pro quo scelerati sunt in gladium , & in rapinam , & in confusionem inimicis suis : nos autem alterum Deum nescimus praeter ipsum.

19. & qui par ce crime ont merité d'être abandonnés à leurs ennemis ; qui les ont tués , pillés , & couverts de confusion. Mais pour nous , nous ne connaissons point d'autre Dieu que le nôtre.

20. Expectemus humiles consolations ejus , & exquirere

20. Attendons avec une humble soumission ses consolations ; & il nous ven-

94

gera des afflictions que nos ennemis , alterés de notre sang , nous font souffrir ; il humiliera toutes les nations qui s'élèvent contre nous , & les couvrira de honte en se déclarant notre Seigneur & notre Dieu.

21. Et maintenant , mes frères , comme vous êtes les anciens du peuple de Dieu , & que leur amie & leur vie dépend de vous , parlez-leur d'une manière qui leur relève le cœur , en les faisant souvenir que nos pères ont été tentés , afin que l'on croit à ce qu'ils servaient Dieu véritablement.

22. Ils doivent se souvenir qu'Abraham notre père a été tenté , & qu'ayant été éprouvé par beaucoup de peines & d'afflictions , il est devenu l'ami de Dieu.

23. C'est ainsi qu'Isaac , que Jacob , que Moïse , & que tous ceux qui ont plu à Dieu ont passé par plusieurs afflictions , & sont toujours demeurés fidèles.

24. Pour ceux qui n'ont pas reçû ces épreuves dans

sanguinem nostrum
de afflictioibus ini-
micorum nostrorum,
& humiliabit omnes
gentes , quæcunque
insurgunt contra nos ,
& faciet illas finé ho-
nore Dominus Deus
noster.

21. Et nunc fra-
tres , quoniam vos
estis presbyteri in
populo Dei , & ex
vobis pendet anima
illorum , ad eloquium
vestrum corda eorum
erigite , ut memores
sint : quia tentati sunt
patres nostri ut pro-
barentur , si vere co-
lerent Deum suum.

22. Memores esse
debent quomodo pa-
ter noster Abraham
tentatus est , & per
multas tribulationes
probatus , Dei amicus
effectus est.

23. Sic Isaac , sic
Jacob , sic Moyses ,
& omnes qui placue-
runt Deo , per multas
tribulationes transfe-
runt fideles.

24. Illi autem qui
tentationes non suf-

teperunt cum timore
Domini, & impatiens
iam suam & impro-
perium murmuratio-
nis suæ contra Do-
minum protulerunt,

25. Exterminati
sunt ab exterminato-
re, & à serpentibus
perierunt.

26. Et nos ergo
non ulciscamur nos
pro his quæ patimur,

27. sed reputantes
peccatis nostris hæc
ipsa supplicia minora
esse flagella Domini,
quibus quasi servi
corripimus ad emen-
dationem, & non ad
perditionem nostram
evenisse credamus.

28. Et dixerunt
illi Ozias, & pres-
byteri: Omniaquæ lo-
cuta es, vera sunt,
& non est in sermo-
nibus tuis ulla re-
prehensio.

29. Nunc ergo ora
pro nobis, quoniam

la crainte du Seigneur, qui
ont témoigné leur impa-
tience, & ont irrité le
Seigneur par leurs repro-
ches & par leurs murmu-
res,

25. ils ont été extermi-
nés par l'ange extermi-
neur, & ont péri par les
morsures des serpents.

26. C'est pourquoi ne té-
moignons point d'impatien-
ce dans ces maux que
nous souffrons.

27. Mais considerons
que ces supplices mêmes
sont encore beaucoup moins
durs que nos pechés ;
croyons que ces fléaux
dont Dieu nous châtie
comme ses serviteurs, nous
sont envoyés pour nous
corriger, & non pour nous
perdre.

28. Ozias & les anciens
lui répondirent : Tout ce
que vous nous avez dit est
vérifiable ; & il n'y a rien
à reprendre dans vos pa-
roles.

29. Nous vous supplions
donc de prier pour nous,

¶. 26. *lett. ne nous vengeons point; c'est à dire. ne nous em-
portons point comme si nous voulions nous venger de Dieu. Tirin.*

parceque vous êtes une mulier sancta es, & timens Deum.
femme sainte & qui craignez Dieu.

30. Judith leur répondit : Comme vous reconnoissez que ce que je vous ai pu dire est de Dieu,

31. éprouvez aussi si ce que j'ai resolu de faire vient de lui, & priez-le , afin qu'il affermisse le dessein que j'ai.

32. Vous vous tiendrez cette nuit à la porte de la ville , & je sortirai avec ma servante ; & priez le Seigneur , afin que comme vous avez dit , il regarde favorablement son peuple dans ces cinq jours.

33. Je ne veux point que vous vous mettiez en peine de savoir ce que j'ai dessein de faire : & jusqu'à ce que je vienne moi-même vous dire de mes nouvelles , qu'on ne fasse autre chose que prier le Seigneur notre Dieu pour moi.

34. Ozias prince de Juda lui répondit : Allez en paix , & que le Seigneur soit avec vous pour se ven-

30. Et dixit illis Judith : Sicut quod potui loqui , Dei esse cognoscitis :

31. ita quod facere disposui , probate si ex Deo est , & orate ut firmum faciat Deus consilium meum.

32. Stabitis vos ad portam nocte istâ , & ego exeam cum abra mea : & orate , ut si-
cuit dixistis , in diebus quinque respiciat Dominus populum suum Israel.

33. Vos autem no-
lo ut scrutemini ac-
tum meum , & usque
dum renuntiem vo-
bis , nihil aliud fiat ,
nisi oratio pro me
ad Dominum Deum
nostrum.

34. Et dixit ad eam Ozias princeps Juda : Vade in pa-
ce , & Dominus sit tecum in ultrionem
inimicorum

CHAPITRE VIII. 97
inimicorum nostro- ger de nos ennemis. Et
ram. Et revertentes l'ayant quittée ils s'en alle-
abierunt. rent.



EXPLICATION DU CHAPITRE VIII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. I. Ces paroles d'Ozias furent rapportées à Judith, qui étoit veuve, & fille de Merari, fils d'Idoc, fils de Joseph.... fils de Salathiel, fils de Simeon, fils de Ruben.

Judith étant de la tribu de Simeon, l'Ecriture nomme ici tous ses ayeuls, en remontant jusqu'à ce Patriarche, l'un des enfans de Jacob. L'on remarque seulement dans le texte de la Vulgate une addition qu'il est difficile d'accorder avec la vérité de l'histoire. Car ayant dit, fils de Simeon, elle ajoute, fils de Ruben. Cependant ni dans la Genèse, ni dans l'Exode, ni dans les Paralipomenes, où les enfans de Ruben sont nommés, on n'en trouve aucun qui soit nommé Simeon. Et d'ailleurs Judith étant, selon qu'elle le dit elle-même, de la tribu de Simeon, ne peut pas être de la tribu de Ruben. Ainsi le

Genes. 46. 9.
Exod. 6. 14.
1. Paral. 5. 3.
Judith 9. 2.

G

Bellarmino.
De verb.
Dei. l. 1.
c. 12.
Fulgent.
epist. 2.
c. 14.
Tirin.
in hunc
locum.

Fulgent.
ibid. ut
supr.

Cardinal Bellarmin & plusieurs savans Interpretes suivant en cela saint Fulgence, se sont attachés au Grec, qui porte, fils d'Israël, c'est-à-dire de Jacob, au-lieu de fils de Ruben.

*. 5. 6. Elle s'étoit fait au hant de sa maison une chambre secrète, où elle demeuroit enfermée avec les filles qui la servoient; & ayant un cilice sur ses reins, elle jeûnoit tous les jours de sa vie, hors les jours du sabbat, les premiers jours du mois, &c.

Dieu nous a voulu tracer dans Judith une image de la vie que doivent mener non pas seulement les veuves, mais tous ceux qui veulent se rendre dignes de couper la tête d'Holoferne; c'est-à-dire, de triompher du démon. De peur qu'on ne crût, dit saint Fulgence, que celle dont le Saint-Esprit fait ici le panegyrique n'embrasstât cette maniere de vivre plutôt par nécessité, que par une véritable pieté, l'Ecriture ajoute: *Qu'elle étoit parfaitement belle, & que son mari lui avoit laissé de grandes richesses, un grand nombre de serviteurs, & des terres pleines de troupeaux de bœufs & de moutons.* Ainsi la retraite qu'elle gardoit étoit d'un mérite d'autant plus grand devant Dieu, que sa beauté avoit pu la rendre plus agréable aux yeux des hommes. Le cilice & les autres austérités dont elle usoit, paroisoient d'autant plus dignes d'admiration en une personne qui étoit si belle, qu'elles pouvoient naturellement contribuer à diminuer une beauté à laquelle la plupart des femmes témoignent avoir une si grande attache. Le jeûne qu'elle pratiquoit tous les jours de sa vie, hors les fêtes, étoit d'autant plus à estimer,

qu'elle étoit plus riche & dans l'abondance de toutes sortes de biens. Et enfin une vertu si parfaite recevoit comme un nouveau prix par la rareté même de ces exemples de piété , qu'on voyoit très-peu parmi un peuple charnel , qui regardoit & les plaisirs , & les richesses , & le mariage comme une grande partie de la beatitude qui leur étoit proposée.

Admirons donc avec saint Fulgence , cette veuve illustre par sa naissance , & riche en toutes sortes de biens , jeune , & d'une beauté singuliere , qui méprisoit généreusement toutes ses richesses , qui rejettloit toutes les délices de la vie , qui foulloit aux pieds tout ce qui pouvoit contribuer à la revolte de la chair , & qui étant revêtue de la vertu qui vient d'en-haut , ne pensa point à s'engager dans un second mariage. Reverons avec saint Jérôme , cette sainte ^{Hieron.} femme extenuée par les jeûnes , & désfigurée par ^{pp. 10.} un habit de tristesse , qui ne pleure pas , dit ce ^{tom. 2.} p. 96. Pere , son mari mort , mais qui par eet extérieur sale & negligé de son corps , cherchoit à se rendre digne de l'avènement de son Saint Epoux : *Qua non lugebat mortuum virum ; sed squalore corporis , sponsi quarebat adventum.* Que si nous sommes trop faibles pour la suivre en toutes choses , imitons au moins ce mépris qu'elle a fait paroître , & d'une beatité passagere , & des richesses perissables de ce monde ; & embrassons à son exemple , autant qu'il est en notre pouvoir , cette vie de mortification & de croix , à laquelle sont appellés tous les disciples de JESUS-CHRIST , lequel n'a vaincu que par sa croix le véritable Holoferne.

¶. 9. 10. 11. Ayant donc appris qu' Ozias
avoit promis de livrer la place au bout de cinq
jours, elle envoia querir les anciens du peuple
Chabri & Charmi. Et ils vinrent la trouver ; &
elle leur dit. Et qui êtes-vous vous autres qui
tenez ainsi le Seigneur ?

*Etius
in hunc
locum.*

*Judith
15.*

On a déjà vû que le mot de *presbyteri* signifie ici, non les Prêtres, mais les anciens & les magistrats du peuple. Aussi lorsque dans la suite de ce livre il est dit dans la Vulgate ; Que le Grand-prêtre Joacim vint à Bethulie *cum presby-teris suis*, le Grec porte, selon la remarque qu'en a faite Etius, avec le *Senat*, c'est-à-dire, avec les magistrats *des enfant d'Israël*. Et ce savant homme témoigne même, qu'il ne croit pas que dans tous les livres du vieux Testament il se trouve un seul endroit où le mot de *presbyteri* soit mis pour exprimer ce qui nous est signifié par celui de *sacerdos*, qui nous marque un Prêtre, selon que nous l'entendons dans la loi nouvelle. Car dans l'histoire même de Susanne rapportée par Daniel, le mot de *presbyteri* qui est donné à ceux qui voulurent corrompre sa chasteté, signifie visiblement, comme dit le même Auteur, non les Prêtres, mais les anciens & les magistrats du peuple, selon qu'on le peut juger par le texte même.

Quant à ce que Judith, au lieu d'aller elle-même trouver les anciens & les magistrats, leur manda qu'ils vinsent chez elle, on ne doit pas, selon la remarque du même Theologien, l'attribuer à un mouvement d'orgueil, comme si elle eût regardé les autres avec mépris ; & qu'elle se fut estimée ou plus noble ou plus sainte

queux. Car ce sentiment ne convient en aucune sorte à une personne dont l'humilité se fit admirer de tout le monde après qu'elle eut achevé ce grand ouvrage pour lequel Dieu l'avoit choisie. Et c'eût été assûrément une disposition qui l'auroit rendue indigne d'un ministere qui demandoit sur toutes choses une grande humilité. Ce fut donc par modestie, & pour ne pas exposer à la vûe de tout le peuple cette excellente beauté qu'elle cachoit avec tant de soin, qu'elle fit prier ces magistrats de venir chez elle, afin qu'elle pût leur communiquer une affaire de consequence. Quoiqu'il soit parlé seulement des anciens, & qu'il pourroit même sembler que Judith parloit comme si Ozias eût été absent, il est certain néanmoins qu'il vint la trouver avec ces anciens du peuple ; puisqu'à la fin de son discours il est dit en termes exprès, qu'*Ozias & les anciens lui répondirent conjointement.*

Il est bon de remarquer, que la faute qu'ils avoient faite pouvoit paroître d'autant plus grande, que de la conservation de la ville de Bethulie dépendoit celle de la ville de Jerusalem, & par consequent tout le culte sacré de la Religion des Juifs ; parcequ'il n'étoit permis d'offrir des sacrifices au Seigneur, qu'en ce lieu-là seul où étoit le temple. Et en effet, selon le Grec des Septante, Judith témoigne positivement : *Que c'étoit d'eux que dépendoit la vie Judith de leurs frères, & les choses saintes, & le temple, & l'autel, &c.* C'étoit donc un grand affoiblissement en eux & une fort grande temerité de former cette resolution de rendre la ville,

si dans cinq jours ils ne recevoient aucun succès ; puisque c'étoit exposer en même-temps toute leur nation , & qu'ils éroient obligés de donner jusqu'à la dernière goutte de leur sang , tant pour leurs frères que pour leur sainte Religion & pour leur temple ,

Quant au reproche que Judith leur fait , d'avoir tenté Dieu , il est fondé sur ce qu'ayant jusqu'alors reçû tant de marques éclatantes de sa divine protection en différentes occasions , ils ne pouvoient pas desespérer de son assistance qu'en manquant de foi ; & que c'étoit provoquer en quelque façon sa colère , de prétendre lui marquer précisément un certain temps pour ce succès , comme s'il n'avoit pas dû dépendre de sa providence & de sa sagesse , de choisir lui-même le temps auquel il devoit les secourir . Telle est naturellement l'impatience de l'esprit des hommes , qui veulent fixer à Dieu les temps & les momens , dont il a particulièrement réservé la disposition en son pouvoir , comme J e s u s - C h r i s t l'affirme lui-même dans l'Evangile .

R. 14. 15. Mais parce que le Seigneur est patient , faisons pénitence de cette faute même , & implorons sa miséricorde avec beaucoup de larmes . Car Dieu ne menace point comme un homme , & il ne s'affirme point de colère comme les effaçons des hommes .

Rom. 3. 2. Il ne faut pas , comme dit saint Paul , que nous méprisions les richesses de la bonté de notre Dieu , de sa patience , & de sa longue tolérance ; puisque nous devons savoir que sa divine bonté nous invite à la pénitence . Ainsi , parce que le Seigneur est patient , il ne faut pas abuser de sa

patience, mais au-contreire la ménager d'une maniere avantageuse pour notre salut, en concevant un vrai repentir de nos pechés; & en implorant sa misericorde avec larmes. Car lorsque Dieu nous menace, il ne le fait pas comme un homme, qui ne pense qu'à se venger; & sa colere n'est pas semblable à celle des enfans des hommes, qui s'abandonnent aveuglément à leur fureur; mais il use de menaces pour nous inspirer une crainte salutaire; & il se met en colere contre nous pour nous porter à prévenir les effets de sa fureur. Prenons donc garde à n'avoir pas du mépris pour les menaces & pour la colere d'un Dieu, puisque, comme dit saint Paul, par la dureté & l'impénétrance de notre cœur nous amasserions des tressors de colere sur notre tête pour le grand jour de la fureur du Seigneur; & qu'alors nous nous trouverions accablés sous le poids épouvantable de toute la rigueur de ses jugemens.

Toute la suite du discours que fait Judith aux anciens du peuple , est une excellente instruction pour tous ceux qui sont exposés à quelque grande épreuve de la part de leurs ennemis. C'étoit une femme au cœur de laquelle Dieu avoit parlé dans le secret de la solitude , & qui se trouvoit alors capable de soutenir tout un peuple , & les anciens mêmes de ce peuple , que la frayeur d'Hosofeferue avoit ébranlés. Dieu se plaît , disoit autrefois un saint Archevêque , à choisir ce qu'il y a de plus foible dans le monde , pour confondre ce qui y paroît de plus fort. C'est ce que l'on vid alors parmi le peuple d'Israël , où les hommes manquant de

G *iiiij*

D. Th.
Can-
etuar.
Hilar.
"Quadri-
part.
lib. 5.
"ep. 59.

» cœur , & les chefs mêmes ayant perdu l'espe-
» rance , la vertu & le courage d'une femme fçut
» triompher de l'audace d'Holoferne , qui s'éle-
» voit avec orgueil contre Dieu .

¶. 21. *Et maintenant , mes freres , comme vous
êtes les anciens du peuple de Dieu , & que leur
vie dépend de vous , parlez - leur d'une maniere
qui leur relève le cœur , en les faisant souvenir que
nos peres ont été tentés , &c.*

On peut remarquer ici l'humble sagesse de cette femme si généreuse. Quoiqu'elle fut toute remplie d'un saint zèle pour la gloire du Seigneur , & qu'elle eût déjà formé le dessein d'aller couper la tête au General des Assyriens , quoiqu'elle fut la frayeuse & le trouble de tout le peuple qui se disposoit à rendre la ville , elle ne veut point se produire devant ce peuple , quelque assûrance qu'elle eût d'ailleurs de le pouvoir affirmer par ses paroles. Elle se contente de parler aux chefs pour leur faire voir , qu'étant *les anciens du peuple* , & par consequent le cœur , l'ame , & la vie de ces peuples dépendans d'eux , il étoit de leur devoir de les soutenir dans cette importante conjoncture par l'exemple de leurs peres , qui avoient aussi été éprouvés par beaucoup d'afflictions. C'est donc un très-grand malheur , lorsque ceux qui sont les chefs s'affoiblissent ; & ils se rendent d'autant plus coupables , que la chute de tous les autres leur est alors imputée aux yeux de Dieu : de même que si ceux qui ont le commandement dans les armées perdent courage , eux qui auraient dû encourager les soldats par leur exemple , s'il arrive qu'ils soient vaincus par les enne-

mis, ils sont punis par le Prince comme étant coupables de la perte de l'armée.

L'avis que Judith donnoit à ces chefs, en les obligeant de représenter au peuple, que leurs peres avoient été tentés, afin que l'on éprouvât s'ils servoient Dieu véritablement & du fond du cœur, est si nécessaire à tous les Chrétiens, qu'il peut être regardé comme un des moyens les plus puissans pour les soutenir dans toutes les différentes afflictions par lesquelles il plaît à Dieu d'éprouver la sincérité de leur amour. Car comme saint Paul se glorifioit autrefois de ses souffrances, parcequ'elles produisent la patience, & la patience l'épreuve, & l'épreuve l'espérance; & que l'espérance ne trompoit point, étant fondée sur la charité; & qu'avant lui, Abraham, Isaac, Jacob, & Moïse, & généralement, comme dit Judith, tous ceux qui ont plu à Dieu, ont passé par plusieurs afflictions, & lui sont toujours demeurés fidèles, c'est un sujet tout particulier de consolation pour ceux qui souffrent, de jeter les yeux sur ces grands exemples de l'antiquité, qui les assurent, selon qu'il est dit ici, qu'on devient l'ami de Dieu, étant éprouvé par beaucoup d'afflictions, & qu'il est même nécessaire d'être tenté de la sorte, afin d'éprouver si l'on sert Dieu véritablement & du fond du cœur, & si l'on est en état de le benir, comme Job, dans la perte aussi-bien que dans la possession des plus grands biens.

V. 30. Judith leur répondit: Comme vous reconnoissez que ce que j'ai pu vous dire est de Dieu, éprouvez aussi si ce que j'ai résolu de faire vient de lui, & priez-le afin qu'il affermisse le dessein que j'ai.

C'est à dire , comme vous êtes convaincus , que ce que je vous ai dit vient de Dieu , vous devez l'être de la même sorte , que ce que j'ai résolu de faire vient de son Esprit , & est un effet de sa divine inspiration . Car Judith ne voulant pas s'ouvrir à eux de ce grand dessein , soit par modestie , soit dans la crainte que l'on ne l'en détournât , ou qu'il ne pût demeurer secret ; lorsqu'elle leur dit : *Eprouvez si ce que j'ai résolu de faire vient de lui* , elle ne leur demande pas qu'ils jugent d'une chose qu'elle vouloit leur cacher , ce qui étoit impossible ; mais seulement elle les prépare à être aussi convaincus que le dessein qu'elle avoit venoit de Dieu , qu'ils l'évoient déjà qu'elle leur avoit parlé par l'esprit de Dieu .

Ce qu'il y a d'admirable , c'est que quoiqu'elle eût beaucoup blâmé Ozias & tous les anciens du peuple , d'avoir prétendu limiter le temps auquel Dieu devoit les secourir , elle ne laisse pas de s'accommoder en quelque façon à leur faiblesse , en leur disant de *prier Dieu* , afin que , comme ils l'avoient dit , il regardât favorablement son peuple dans ces cinq jours . Tout ce qu'elle recommande , est que l'on prie Dieu pour elle , sans se mettre en peine de vouloir savoir ce qu'elle alloit faire . Et en cela elle avoit dessein que toute la gloire de cette grande action fût due à Dieu seul , les hommes n'y ayant point d'autre part que celle de leurs prières ; & le Seigneur se servant d'un instrument aussi foible qu'elle étoit pour sauver son peuple . C'étoit donc la main d'une femme soutenue par les prières de tout le peu-

ple, qui devoit produire ce grand miracle. Et c'est un sujet de très-grande consolation pour nous d'être assurés par un tel exemple, que quelque faiblesse qu'il y ait en nous, nous sommes capables de renverser toutes les forces de notre ennemi, si nous avons soin de nous soutenir par une priere continue, & par celle de toute l'Eglise. Car nous devons être durant tout le temps que nous avons à combattre contre le démon figuré par Holoferne, c'est à dire, durant tout le temps de notre vie, dans la même disposition où étoit Judith, lorsqu'elle disoit: *Que l'on ne fasse autre chose que de prier le Seigneur notre Dieu pour moi.* Ainsi toute notre force doit être dans la priere, & dans l'union avec les fidelles qui prient pour nous.





C H A P I T R E IX.

1. **A** PRE's qu'ils furent partis, **U I S U S**
Judith entra dans son oratoire ; & se revêtant d'un cilice , elle mit de la cendre sur sa tête , & se prosternant devant le Seigneur , elle croioit vers lui , en disant :

U I S U S
absceden-tibus, Ju-dith in-gressa est oratorium suum : & induens se cilicio , posuit cine-rem super caput suum : & prosternens se Do-mino , clamabat ad Dominum , dicens :

2. Seigneur , Dieu de mon pere Simeon , qui lui avez mis l'épée entre les mains pour se venger des étrangers , qui transportés d'une passion impure avoient violé une vierge , & l'avoient couverte de confusion en lui faisant ou-trage ;

2. Dominus Deus
patri� mei Simeon , qui dedisti illi gladium in defensionem alienigenatū , qui violatores extiterunt in coinq- uatione sua , & deu-davagunt femur virgi-nis in confusione :

3. qui avez exposé leurs femmes en proie , qui avez rendu leurs filles captives , & qui avez donné toutes leurs dépouilles en partage à vos serviteurs , qui ont brûlé de zèle pour vous , assistez

3. & dedisti mulie-res illorum in præ-dam , & filias illorum in captivitatē ; & omnem prædam in di- visionem servis tuis , qui zelaverunt zelum tuum : subveni quæs-

**Te Domine Deus meus
mihi viduae.**

4. Tu enim fecisti priora, & illa post illa cogitasti: & hoc factum est quod ipse voluisti.

5. Omnes enim vi-
tæ paratae sunt, &
tua judicia in tua pro-
videntia posuisti.

6. Respice castra
Assyriorum nunc, si-
cat tunc castra Ægyptiorum videre digna-
tas es, quando post
servos tuos armati
currebant, confiden-
tes in quadrigis, & in
equitatu suo, & in
multitudine bellato-
rum.

7. Sed aspexisti sa-
per castra eorum, &
tenebre fatigaverunt
eos.

8. Tenuit pedes eo-
rum abyssus, & aquæ
operuerunt eos.

9. Sic fiant & isti,

¶. 4. letter. qui avez penché les unes après les autres,

je vous prie, Seigneur mon Dieu, cette veuve desolée.

4. Car c'est vous qui avez fait ces anciennes merveilles, & qui avez resolu d'executer vos differens desseins chacun dans son temps; & il ne s'est fait que ce que vous avez voulu.

5. Toutes vos voies sont déjà préparées, & vous avez établi vos jugemens dans l'ordre de votre Providence.

6. Jetez les yeux sur le camp des Assyriens, comme vous daignâtes les jeter sur le camp des Egyptiens, lorsque leurs troupes armées poursuivoient vos serviteurs, se fiant en leurs chariots, leur cavalerie, & la multitude de leurs soldats.

7. Vous ne fistes que jeter un regard sur leur camp, & ils furent enveloppés de tenebres.

8. Leurs pieds se trouverent arrêtés au fond de la mer, & ils furent submergés dans les eaux.

9. Seigneur, que ceux-ci

perissent de même, eux qui s'appuient sur leur grande multitude, & qui se glorifient dans leurs chariots, dans leurs dards, dans leurs boucliers, dans leurs flèches, & dans leurs lances;

10. & qui ne savent pas que c'est vous qui êtes notre Dieu, vous qui dès le commencement écrasez les armées; & que votre nom est, Le Seigneur.

11. Elevez en haut votre bras, comme vous avez fait autrefois; brisez leurs forces par votre force; que votre colère fasse tomber devant vous ceux qui se promettent de violer votre sanctuaire, de déshonorer le tabernacle de votre nom; & de renverser avec leur épée la majesté de votre autel [¶].

12. Faites, Seigneur, que la tête de ce superbe soit coupée [¶] de sa propre épée.

13. Qu'il soit pris par ses propres yeux comme par un piège en me regardant: &c

[¶]. 11. *lestr.* la corne de votre autel.

[¶]. 12. *lestr.* que son orgueil soit coupé

Domine, qui confidunt in multitudine sua, & in carribus suis, & in contis, & in scutis, & in sagittis suis, & in lanceis gloriantur,

10. & nesciunt quis tu ipse es Deus noster, qui conteris bella ab initio, & Dominus nomen est tibi.

11. Erige brachium tuum sicut ab initio, & allide virtutem illorum in virtute tua: cadat virtus eorum in iracundia tua, qui promittunt se violare sancta tua, & polluire tabernaculum nominis tui, & dejicere gladio suo cornu altaris tui.

12. Fac, Domine, ut gladio proprio ejus superbia amputetur:

13. capiatur laqueo oculorum suorum in me, & percuties cum

ex labiliis caritatis meæ. frappez - le par l'agrement des paroles qui fortiront de ma bouche.

14. Da mihi in animo constantiam ut contemnam illum ; & virtutem ut evetiam illum.

15. Erit enim hoc memoriale nominis tui , cum manus feminæ dejecterit eum.

16. Non enim in multitudine est virtus tua . Domine , neque in equorum viribus voluntas tua est , nec superbi ab initio placuerunt tibi ; sed humilium & mansuetorum semper tibi placuit deprecationis.

17. Deus celorum , creator aquarum , & Dominus totius creaturæ , exaudi me misericordam deprecantem , & de tua misericordia presumcam.

18. Memento , Domine , testamenti tui , & da verbum in ore meo , & in corde meo consilium corroborata , ut dominus tua in san-

14. Donnez - moi assez de constance dans le cœur pour le mépriser , & assez de force pour le perdre.

15. Ce sera un moment glorieux pour votre nom , qu'il perisse par la main d'une femme.

16. Car votre puissance , Seigneur , n'est point dans la multitude des hommes ; vous ne vous plaisez point dans la force des chevaux ; & dès le commencement du monde les superbes ne vous ont point plu ; mais vous avez toujours agréé les prières de ceux qui sont humbles & doux.

17. Dieu des cieux , créateur des eaux , Seigneur de toute creature , exaucez-moi , exercez celle qui a recours à vous dans sa misère , & qui présume de votre miséricorde.

18. Souvenez-vous , Seigneur , de votre alliance , mettez vous-même les paroles dans ma bouche , & fortifiez la resolution de

mon cœur , afin que votre sanctification tua permaneat :
maison demeure toujours dans la sainteté qui lui est
propre ;

19. & que toutes les na-
tions connoissent que c'est
vous qui êtes Dieu , & qu'il
n'y en a point d'autre que
vous .

19. & omnes gen-
tes agnoscant , quia tu
es Deus , & non est
alius praeter te :



EXPLIC.



EXPLICATION

DU

CHAPITRE IX.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. I. *A* Près qu'ils furent partis, Judith entra dans son oratoire ; & se revêtant d'un cilice, elle se mit de la cendre sur la tête ; & se prosternant devant le Seigneur, elle lui crioit, &c.

Toute la vie de Judith étoit une pénitence & une priere continue. Mais l'occasion qui se présentoit, & le dessein qu'elle avoit demandoit une plus grande humiliation que jamais. Et le même esprit de Dieu qui lui inspiroit d'entreprendre une action si hardie, lui apprenoit dans le fond du cœur, que le fondement de sa victoire devoit être une profonde humilité. Ce qu'elle fait donc en se revêtant d'un cilice, & en se couvrant la tête de cendre, n'est pas seulement pour demander au Seigneur la force dont elle a besoin ; mais c'est encore un témoignage qu'elle lui rend de son propre méant, & comme une protestation qu'elle lui

H

fait par avance , qu'elle se dépouille devant ses yeux de toute la gloire qui pourroit lui revenir d'un si grand prodige qu'il vouloit exécuter par son ministere.

On a vu auparavant : *Qu'elle portoit un cilice sur ses reins* ; ce qui fait ici quelque difficulté sur ce qu'il est dit : *Qu'elle se revêtit d'un cilice*, comme si elle n'en avoit pas eu dès lors, elle qui en portoit un continuellement sur ses reins. Quelques - uns ont expliqué cet endroit par le texte Grec qui porte : *Qu'elle découvrit son cilice*, c'est-à-dire , qu'elle se dépouilla des habits qui le couvraient , afin de paroître devant Dieu dans cet habit de pénitence , couverte d'un sac & de cendre , & de fortifier sa priere par ces marques extérieures de l'aneantissement de son esprit & de son cœur. Mais il semble qu'on pourroit bien dire aussi , en s'attachant à la lettre de la Vulgate , que Judith , outre le cilice qu'elle portoit sur ses reins , se couvrit encore toute entiere d'un cilice ou d'un sac , pour toucher Dieu davantage , & attirer sa misericorde tant sur elle-même , que sur tout le peuple d'Israel.

¶. 2. &c. *Seigneur Dieu de mon pere Simeon , qui lui avez mis l'épée entre les mains pour se venger des étrangers , qui transportés d'une passion impure avoient violé une vierge . &c.*

Genes. 34. 30. Item. 49. 5. Nous voyons dans la Genese , que l'action par laquelle *Simeon & Lévi* , deux des enfans de Jacob , missacrerent les Sichimites pour se venger du viollement de Dina leur sœur , déplut beaucoup à leur pere , qui la condamna

t comme un carnage plein d'injustice & de fureur. On peut voir dans les explications que l'on a faites sur le cinquième verset du quarante-neuvième chapitre de la Genèse , ce qu'on y a remarqué avec un savant Theologien , afin de concilier ce qu'y dit Jacob , avec ce que dit ici Judith , qui semble d'abord y être contrarie. Nous repeterons ici neanmoins en peu de mots , que l'action de ces deux freres se pouvoit considerer , ou selon l'excès & les circonstances criminelles dont elle fut accompagnée , ou selon l'usage très-juste que Dieu en fit. Il paroît donc que Jndith ne regarde ici que cet usage plein de justice , que Dieu avoit fait d'une action qui étoit horrible dans ses circonstances : ce qui lui fait dire , *Que c'est Dieu même qui a mis l'épée entre les mains de Simeon son pere , pour venger l'outrage fait à une vierge.* Et elle ne loue dans Simeon que le zèle qu'il avoit eu pour la venger de cet outrage , sans approuver ce qu'il y avoit de criminel dans les circonstances.

Ainsi il arrive très-souvent que Dieu execute les desseins de sa justice par la main des hommes , lorsqu'ils commettent les actions les plus criminelles , comme on l'a vu dans la mort de **JESUS-CHRIST** , dont l'Ecriture nous dit : Que le Pere l'a livré à la mort pour nous tous , lorsque Judas même par la plus horrible trahison qui fut jamais , le livra aux Juifs. Et il arrive très-souvent aussi que l'on est ému d'un zèle très-juste en lui-même pour la vengeance de quelque excès ; mais qu'on y mêle plusieurs circonstances qui le gâtent & le ren-

Hij

dent criminel. Or Judith demande seulement à Dieu, qu'il la remplisse d'un zèle aussi juste qu'étoit en lui-même celui de Simeon & de Lévi, & qu'il lui donne la force de pouvoir venger sa gloire contre les blasphèmes des Asyriens, & sauver son peuple de ce peril si pressant où il étoit exposé.

*¶. 5. Toutes vos voies sont déjà préparées,
Et vous avez établi tous vos jugemens dans l'ordre de votre providence.*

Tout est présent devant Dieu de toute éternité. Et tout ce qu'il doit executer dans le temps, est éternellement préparé dans sa préscience infinie. Ainsi ces paroles du texte de la Vulgate : *Illa post illa cogitasti*, ne nous marquent pas qu'il y ait en Dieu des pensées qui soient précédées par d'autres pensées, comme dans les hommes ; mais seulement, que Dieu execute les unes dans un temps, & les autres dans un autre ; cette execution étant exterieure & étrangère à son égard, mais les idées de toutes les choses qu'il fait dans le temps étant les mêmes en lui dans toute l'éternité, sans qu'il puisse jamais arriver aucun changement à l'égard de celui qui est immuable.

Ce qu'elle ajoute : *Que Dieu a établi tous ses jugemens dans l'ordre de sa providence*, nous marque, que les jugemens que Dieu exerce en ce monde sont ordonnés & réglés par son éternelle providence, qui gouverne toutes choses dans le monde avec poids & avec mesure.

Sapient.

A 1. 21.

¶. 12. 13. Faites, Seigneur, que la tête de ce superbe soit coupée de sa propre épée : qu'il soit pris par ses propres yeux, comme par un

piege en me regardant ; & frappez-le par l'agrement des paroles qui sortiront de ma bouche.

Les propres paroles du texte portent, *Faites, Seigneur, que son orgueil soit coupé, &c.* sans exprimer d'une autre maniere celui de qui cette sainte femme entendoit parler. Mais il est visible qu'elle parloit d'Holoferne ; & qu'adressant sa priere à Dieu qui connoissoit le fond de son cœur, & le dessein qu'il lui avoit inspiré lui-même, elle n'avoit pas besoin de s'en expliquer d'une autre sorte.

Ce qu'elle ajoute, en demandant à Dieu même : *Que ses yeux fussent un filet où Holoferne se trouvât pris,* a besoin d'être expliqué. Car on est surpris d'abord, & on a peine à comprendre, comment une femme aussi chaste que Judith, peut avoir dessein de servir de piege par sa beauté à un homme, & s'adresse même pour cela à Dieu, en le suppliant de seconder ce dessein, ce qu'il fit effectivement, comme il est dit dans la suite. Saint Ambroise nous témoigne, Que cette sainte femme voyant alors des yeux de sa foi un autre époux que celui qu'elle avoit perdu, ne songeoit uniquement qu'à lui plaire : *Virum alium videbat, cui placere quarebat* ; & que cet époux étoit le même dont saint Jean a dit depuis : *Que celui qui devoit venir après lui était avant lui.* C'est à dire, que nous devons croire, selon ce grand Saint, que le dessein de Judith en cette importante occasion, étoit plutôt de plaire à Dieu l'époux très-chaste de son ame, que non pas aux hommes, à qui elle avoit jusques alors ca-

*Ambrof.
de vid.
tom. 4.
p. 503.*

Joan. 1.

H iii

thé sa beauté avec tant de soin. Elle n'avoit donc aucune pensée que de suivre l'inspiration de Dieu : & lorsqu'elle lui demande , *Que ses yeux soient un filet où Holoferne se trouve pris* , elle prétend seulement faire servir sa beauté comme une chose indifférente en elle-même , au dessein qu'elle avoit conçû de couper la tête à cet homme impie & superbe , sans prendre de part à son crime. Car , comme l'a fort bien remarqué un savant Auteur , ce n'étoit pas proprement elle qui devoit être regardée comme la cause du crime que pourroit commettre Holoferne ; parceque ni la beauté ni les ornement magnifiques d'une femme ne sont point la cause essentielle de l'amour qui est im pudique ; mais c'est la corruption de la nature , & le feu secret de la concupiscence qui est dans les hommes. Ainsi Dieu crée tous les jours de très-belles femmes , quoiqu'il connoisse l'usage très-criminel que ces mêmes femmes doivent faire de leur beauté , & les excès où elle doit engager les hommes qui n'ont pas sa crainte : & cependant il ne peut pas être accusé sans blasphème d'être la cause des crimes où les engage la vûe d'une beauté qu'il a créée. Il est de même le créateur de toutes les différentes beautés de l'univers : mais il n'est pas pour cela l'auteur de l'abus que font la plupart des hommes de tant de beautés destinées uniquement à faire paroître l'éclat de sa gloire. Car , comme il est dit dans l'Ecriture :

Jacob. 1. Dieu ne peut être accusé de tenter personne pour le porter au péché : Et chacun est tenté par sa propre concupiscence qui l'emporte & qui l'attire.

Si donc Judith a reçù de Dieu naturellement une fort grande beauté ; & si Dieu , comme il est dit dans la suite , y en ajoute encore une plus grande , il n'est arrivé en cela que ce qui arrive tous les jours , lorsque le même Seigneur , qui est l'auteur de la nature , imprime sur le visage de plusieurs femmes des traits d'une parfaite beauté. Que si elle demande à Dieu qu'Holoferne *se trouve pris dans ses filets* , elle demande , non par rapport au crime de cet impie , qui ne devoit être attribué qu'à lui seul , mais par rapport au salut qu'elle devoit procurer à tout Israel. Elle le demande plutôt par un esprit prophétique qui lui inspireroit ce qui devoit arriver , que par un mauvais dessein de le faire tomber dans le crime. C'est ainsi que saint Ambroise & les Interpretes nous donnent lieu de juger de l'intention véritable de Judith , qui non seulement paroît lui avoir été inspirée de Dieu , mais qui fut même visiblement secondée par lui , lorsqu'il ajouta encore quelque chose à sa beauté naturelle. Et la manière même dont elle demande à Dieu , qu'il frappe *Holoferne par l'agrement des paroles qui sortiront de sa bouche* , & qu'il daigne mettre *lui-même ces paroles dans sa bouche* , fait connoître visiblement qu'elle regardoit Dieu comme devant être l'auteur principal de son action ; & qu'elle ne prétendoit y prendre part , que comme agissant sous les ordres de sa conduite.

Mais il est bon néanmoins de prévenir un scandale qui pourroit naître de ce que nous avons dit. Car s'il est vrai , dira quelqu'un ,

H iiiij

que ni la beauté ni les ornementz ne sont point la cause essentielle de l'amour qui est impudique , pourquoi donc condamne-t-on avec tant de severité ce qui contribue à faire paroître cette beauté qui est l'ouvrage de Dieu ? Il est aisé de répondre , qu'encore que ce ne soit pas un mal en soi , que la beauté que Dieu a créée paroisse devant les hommes ; c'en est un d'abuser de cette beauté pour plaire aux hommes d'une maniere criminelle. Judith en exposant sa beauté aux yeux d'Holoferne , n'a voit point d'autre dessein que de délivrer son peuple du peril où il étoit exposé. Et les femmes au - contraire voulant plaire aux hommes par la beauté exterieure de leurs corps , travail- lant à défigurer l'image interieure de Dieu dans leurs ames , par la vaine complaisance qu'elles ont en elles - mêmes. Judith ne s'est parée qu'une fois pour avoir entrée chez Ho- loferne , à qui elle avoit résolu de couper la tête ; & elle est rentrée ensuite dans sa retrai- te autant qu'il étoit en son pouvoir. Mais les femmes se produisent tous les jours avec de grands ornementz sans aucune nécessité , & contre le commandement de l'Apôtre , qui leur ordonne de ne point mettre leur ornement à se pa- rer au-dehors , mais à parer l'homme invisible caché dans le cœur , par la pureté incorruptible d'un esprit plein de douceur & de paix , qui est , dit-il , un riche & magnifique ornement aux yeux de Dieu. Et elles en usent ainsi contre ce com- mandement de l'Apôtre , parce qu'elles sont remplies d'un amour excessif d'elles-mêmes , & qu'ayant dessein seulement de plaire au mon-

1. Petr.
3. 4.

de, elles se mettent fort peu en peine de donner la mort à tant d'âmes foibles qui ont été rachetées par le sang de J e s u s - C h r i s t . Il seroit donc ridicule d'abuser de cet exemple très-innocent de Judith que Dieu autorise d'une maniere si visible , pour se confirmer dans un usage criminel qu'il condamne par la bouche de son Apôtre.





C H A P I T R E X.

I. **J**UDITH ayant cessé de crier au Seigneur , le leva du lieu où elle étoit prosternée contre terre devant le Seigneur .

2. Et ayant appellé sa servante , elle descendit dans sa maison , elle ôta son cilice , elle quitta ses habits de veuve ,

3. elle se lava le corps , se l'ognir d'un parfum précieux , frisa ses cheveux , & se mit une coiffure magnifique // sur la tête , se revêtit des habits qu'elle avoit accoutumé de porter au temps de sa joie , prit une chaussure très-riche , des bracelets , des lis d'or , des pendans-d'oreilles , des bagues , se para enfin de tous ses ornementz .

ACTUM est autem , cum cef-
sasset clamare ad Do-
minum , surrexit de
loco , in quo jacuerat
prostrata ad Domi-
num .

2. Vocavitque
abram suam , & des-
cendens in domum
suam , abstulit à se cili-
cium , & exuit se vesti-
mentis viduatis suæ ,

3. & lavit corpus
suum , & unxit se
myro optimo , & dis-
criminavit crinem
capitis sui , & impo-
suit mitram super ca-
put suum , & induit
se vestimentis jucun-
ditatis suæ , induit
que sandalia pedibus
suis , assumptaque
dextraliola , & lilia ,
& inaures , & an-
nulos , & omnibus
ornamentis suis or-
navit se .

¶. 3. *lett. mitram.*

4. Cui etiam Dominus contulit splendorem : quoniam omnis ista compositione non ex libidine , sed ex virtute pendebat : & ideo Dominus hanc in illam pulchritudinem ampliavit , ut incomparabili decore omnium oculis appareret.

5. Imposuit itaque abræ sua scoperam vini , & vas olei , & polentam , & palathas . & panes , & caseum , & profecta est.

6. Cumque venissent ad portam civitatis , invenerunt expectantem Oziam & presbyteros civitatis.

7. Cui cum videissent eam , stupentes mirati sunt nimis pulchritudinem ejus.

8. Nihil tamen interrogantes eam , dimiserunt transire . dicentes : Deus patrum nostrorum det tibi gratiam , & omnem consilium cui cor-

4. Dieu même lui ajouta encore un *nouvel éclat*, parce que tout cet ajustement n'avoit pour principe aucun mauvais desir ; mais la vertu *seule*. Ainsi le Seigneur lui augmenta encore sa beauté , afin de la faire paraître aux yeux de tous avec un lustre incomparable.

5. Elle donna à sa servante à porter un petit vaisseau , où il y avoit du vin , un vase d'huile , de la farine , des figues sèches , du pain , & du fromage , & partit ainsi.

6. Etant arrivée avec sa servante à la porte de la ville , elle trouva Ozias & les anciens de la ville qui l'attendoient.

7. Ils furent dans le dernier étonnement en la voyant , & ils ne pouvoient assez admirer son extraordinaire beauté.

8. Ils ne lui firent néanmoins aucune demande , mais ils la laissèrent passer en lui disant : Que le Dieu de nos peres vous donne sa grace , & qu'il affermisse

par sa force toutes les résolutions de votre cœur , afin que Jérusalem se glorifie en vous , & que votre nom soit au nombre des saints & des justes .

9. Et ceux qui étoient présens répondirent tous d'une voix : Ainsi soit - il , ainsi soit - il .

10. Cependant Judith priant Dieu passa les portes , elle & sa servante .

11. Comme elle descendoit de la montagne vers le point-du-jour , les gardes avancées ^o des Assyriens la rencontrèrent , & la prirent en lui disant : D'où venez-vous , & où allez-vous ?

12. Elle leur répondit : Je suis une des filles des Hébreux : je m'en suis enfuie d'avec eux ayant reconnu que vous devez prendre & piller leur ville , parcequ'ils vous ont méprisés , & qu'ils n'ont pas voulu se rendre à vous volontairement , afin que vous leur fissiez miséricorde .

dis sua virtute corroboret , ut glorietur super te Jérusalem , & nomen tuum in numero sanctorum & justorum .

9. Et dixerunt hi qui illic erant omnes unâ voce : Fiat , fiat .

10. Judith verò orans Dominum , transfixit per portas ipsa & abra ejus .

11. Factum est autem , cùm descendereat montem , circa ortum diei , occurrerunt ei exploratores Assyriorum , & tenuerunt eam , dicentes : Unde venis ? aut quò vadis ?

12. Quæ respondit : Filia sum Hébreorum , ideo ego fugi à facie eorum , quoniam futurum agnovi , quòd dentur vobis in deprædationem , pro eo quòd contemnentes vos , noluerunt ultrè tradere scipios , ut inventirent misericordiam in conspectu vestro .

^o. 11. C'est le sens du Greg. *lett.* les coupeurs .

13. Hac de causa cogitavi mecum , dicens : Vadam ad faciem principis Holofernis , ut indicem illi secreta illorum , & ostendam illi quo aditu possit obtinere eos , ita ut non cadat vir unus de exercitu ejus.

14. Et cum audissent viri illi verba ejus , considerabant faciem ejus , & erat in oculis eorum stupor , quoniam pulchritudinem ejus mirabantur nimis.

15. Et dixerunt ad eam : Conservasti animam tuam , ecce quod tale reperisti consilium , ut descenderes ad dominum nostrum.

16. Hoc autem scias , quoniam cum steteris in conspectu ejus , bene tibi faciet , & eris gratissima in corde ejus. Duxeruntque illum ad tabernaculum Holofernis , annuntiantes eam.

17. Cumque intrasset ante faciem ejus , statim captus est in suis oculis Holofernes.

¶. 13. autr. General.
¶. 15. lett. ame,

13. C'est pourquoi j'ai dit en moi - même : Je m'en irai trouver le prince // Holoferne pour lui découvrir leurs secrets , & pour lui donner un moyen de les prendre sans perdre un seul homme de son armée.

14. Ces soldats ayant entendu ces paroles considéroient son visage ; & leurs yeux étoient tout surpris tant qu'ils admireroient sa rare beauté.

15. Et ils lui dirent : Vous avez sauvé votre vie // en prenant cette resolution de venir trouver notre prince.

16. Et vous devez vous assurer que lorsque vous paroîtrez devant lui , il vous traitera parfaitement bien , & que vous lui gagnerez le cœur // . Ils la menerent donc à la tente d'Holoferne , & lui firent savoir qu'elle étoit là.

17. Elle entra ensuite , & ayant paru devant Holoferne , il fut aussi-tôt pris par les yeux.

| , ¶. 16. lett. vous serez très-
agréable à son cœur.

18. Ses officiers lui dirent : Qui pourroit mépriser le peuple des Hebreux , qui ont des femmes si belles ; ne meritent-elles pas bien que pour lesavoir nous leur fassions la guerre ?

19. Et Judith voyant Holoferne assis sous son pavillon qui étoit de pourpre en broderie d'or , relevé d'émeraudes & de pierres precieuses ,

20. après avoir jetté les yeux sur son visage , elle se prosterna en terre & l'adora ; & les gens d'Holoferne la releverent par le commandement de leur maître.

18. *Dixeruntque ad eum satellites ejus , Quis contemnat populum Hebræorum , qui tam decoras mulieres habent , ut nostri pro his merito pugnare contra eos debamus?*

19. *Videns itaque Judith Holofernem sedentem in conopeo , quod erat ex purpurâ , & auro , & smaragdo , & lapidibus pretiosis intextum ,*

20. *& cum in faciem ejus intendisset , adoravit eum , prosternens se super terram ; & elevaverunt eam servi Holofernis , iubente domino suo.*





EXPLICATION DU CHAPITRE X.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 4. *D*ieu même lui ajouta encore un nouvel éclat , parceque tout cet ajustement avoit pour principe , non aucun mauvais desir , mais la vertu seule. Ainsi le Seigneur lui augmenta encore sa beauté , afin de la faire paraître aux yeux de tous dans une beauté incomparable.

Il appartenloit à une veuve , que la pénitence , comme parle saint Ambroise , & les jeûnes continuels avoient engraiissée & fortifiée divinement , & qui avoit renoncé à tous les plaisirs du siècle , d'user de cet artifice , & d'avoir recours à ces ornemens dont elle s'étoit parée du vivant de son mari , dans la pensée qu'elle avoit de plaire non à un homme , mais à Dieu en délivrant sa patrie. Elle reprend , dit ce Pere , les habits de son mariage , comme étant les monumens de sa chasteté conjugale , & par consequent les armes dont elle pouvoit justement se revêtir pour combattre celui qu'elle vouloit

*Ambros.
De vi-
duis. tom.
4. p. 503-*

vaincre. *Et benè conjugales pugnatura resumfit ornatus, quia monumenta conjugii, arma castitatis. Neque enim vidua aliis aut placere posset, aut vincere.*

Il suffissoit à Judith que sa beauté arrêtât les yeux d'Holoferne & desarmât sa fureur , pour lui donner le loisir d'executer ce qu'elle avoit resolu. Et elle pouvoit bien même , selon la pensée de plusieurs Interpretes , supposer que l'affection que ce General concevroit pour elle seroit legitime ; - c'est-à-dire , qu'il tendroit à l'épouser. Quoi qu'il en soit , il est certain qu'elle mettoit toute sa force , non en sa beauté , mais en l'assistance du Seigneur , qu'elle prioit , comme il est marqué ensuite , en sortant de Bethulie. Car c'étoit à lui , comme le dit saint Ambroise , qu'elle desiroit de plaire , & non aux hommes. Et l'on voit aussi que Dieu même contribue à son dessein , en augmentant sa beauté , ce qui fait connoître encore plus qu'elle n'agissoit en tout ceci que par son esprit.

¶. 12. Elle leur répondit : Je suis fille des Hebreux ; je me suis enfuyé d'avec eux , ayant reconnu qu'ils doivent vous être livrés pour être pillés , à cause que vous ayant méprisés , ils n'ont pas voulu se rendre volontairement à vous , pour trouver miséricorde devant vos yeux.

C'est une question agitée depuis long-temps , de savoir si Judith dans ces paroles & dans toutes les suivantes n'a point menti & n'a point peché. Plusieurs soutiennent qu'il n'y a point eu de mensonge dans ce qu'elle a dit : & ils se fondent non seulement sur ce qui est dit au quatrième

*Tirin.
Menoch.*

n. 10.

quatrième verset ; Que ce qu'elle fit alors en s'ajustant avoit pour principe la vertu ; d'où ils inferent que c'étoit Dieu même qui la conduisit en toutes choses : mais encore sur ce qu'elle déclara depuis en présence de tout le peuple ; Que le Seigneur l'avoit fait revenir sans aucune rache de peché : & sur ce qu'elle assura en parlant à Holoferne ; Que tout ce qu'elle lui déclaroit lui avoit été révélé par la providence de Dieu. Sur ce principe ils expliquent toutes ses paroles d'une manière qui en exclut tout mensonge : comme ils disent par exemple , que ce qu'elle témoigna avoir reconnu que les Hébreux devoient être donnés en pillage aux Assyriens , &c. se devoit entendre selon les voies ordinaires & naturelles ; si Dieu n'y mettoit la main par quelque secours extraordinaire : de même que le Prophète prédit de la part de Dieu ; Que Ninive seroit détruite dans un certain temps ; ce qui cependant n'arriva pas , parce qu'elle fit pénitence.

D'autres ne croient pas que l'on puisse absolument excuser de mensonge toutes les paroles de Judith, dont quelques unes paroissent d'abord si contraires à la vérité, qu'il leur semble très - difficile de les justifier. Et ils disent en même - temps que c'étoient des mensonges officieux qui ne tendoient qu'à sauver tout le pays , & qu'il n'est pas défendu d'user de stratagème avec l'ennemi. Mais saint Augustin fait voir dans le livre qu'il a composé exprès sur cette matière , & en d'autres lieux , que nul mensonge n'est jamais permis , non pas même pour sauver l'honneur ou la vie de quelqu'un.

C'est pourquoи d'autres n'admettant point de mensonge dans tout ce qu'a dit Judith, témoignent que ces paroles étoient prophétiques & figurées, & qu'elle entendoit parler de la ruine entière du peuple Juif, qui devoit un jour arriver.

Ibid.c.5. Saint Augustin semble aussi autoriser ces expressions de Judith, lorsqu'il témoigne en général, que les exemples de mensonges que l'on produit du vieux Testament, se peuvent entendre en un sens figuré & prophétique, auquel ils se doivent rapporter, & que ce qui est une prophétie ou une figure, n'est point un mensonge.

*Eftius in
hunc loc.* Eftius a cru cependant que les paroles de Judith sont des paroles historiques, & non prophétiques; & qu'elle parloit de l'état présent où se trouvoient les Hebreux, & non de celui où ils devoient être un jour. C'est pourquoи il ne fauroit s'empêcher de reconnoître qu'elle a menti. Et ces mensonges quoiqu'ils tendissent à procurer un si grand bien, ne pouvoient être excusés absolument de peché, selon les principes de saint Augustin. Car encore que l'œuvre à laquelle Dieu la destinoit fut vraiment de lui, & qu'il la remplit visiblement de sa force pour l'accomplir, il est assez difficile à l'homme de ne pas mêler de l'humain dans les choses mêmes les plus divines. Nous n'oserons néanmoins regarder le sentiment de ce savant homme comme devant être préféré absolument à l'opinion de ceux qui cherchent un sens véritable dans les paroles de cette femme si sainte, dont il est à souhaiter que la gloire

Il trouve parfaitement pure dans une action si divine & si élevée au-dessus des hommes ; comme elle assura elle-même devant le peuple : *Que Dieu l'avoit conservée sans aucune tache de peché* ; quoique cela semble devoir s'entendre principalement de ce qui regarde la pureté.

V. 13. C'est pourquoi j'ai délibéré en moi-même, & j'ai dit : j'irai trouver le prince Holoferne pour qui découvrir leurs secrets, & pour lui donner un moyen de les prendre sans perdre un seul homme de son armée.

Ceux qui justifient Judith de mensonge témoignent, que quoique son intention véritable en venant trouver Holoferne fut de lui couper la tête, elle a pu dire néanmoins qu'elle venoit lui dévoiler les secrets des Juifs & le moyen de se rendre maître de leur ville : parce qu'elle lui dit en effet l'extrême où la soif & la faim les avoit réduits, & lui fit voir qu'ils ne pouvoient y résister encore long-temps ; quoique ce qu'elle lui dit n'égit qu'un moyen pour se concilier de la créance dans son esprit, & pour pouvoir exécuter ensuite le dessein qu'elle avoit pris contre lui : de même que nous voyons dans un autre endroit de l'Écriture, que Saül ayant été reproché de Dieu, & Samuel étant envoyé à Bethléem par son ordre pour sacrer David en sa place ; sur ce que ce saint Prophète représentait au Seigneur, que si Saül le savoit, il le deroit, le Seigneur lui ordonna de prendre un veau, & de dire à ceux qui l'interrogeroient sur le sujet qui l'amendit ; que c'étoit pour sacrifier au Seigneur, quoique selon le dessein principal de Dieu & de ce Prophète, ce fut pour sacrer

*t. Reg.
25. 2.
&c.*

David. Car il suffissoit que ce que Samuel & Judith disoient fût véritable, pour être excusés tous deux de mensonge : & Dieu qui est lui-même la vérité essentielle, ne pouvoit pas inspirer à son Prophète un moyen qui auroit blessé la vérité, lui qui pouvoit en trouver une infinité d'autres, pour empêcher la mauvaise volonté du roi Saül.

v. 19. 20. Et Judith voyant Holoferne assis sous son pavillon qui étoit de pourpre en broderie d'or, relevé d'émeraudes & de pierres précieuses. . . . se prosterna en terre, & l'adora, &c.

L'éclat de toute cette magnificence qui environnoit Holoferne put bien frapper d'abord l'esprit de Judith. Et Dieu peut-être permit que cette espèce de frayeur dont elle se sentit saisie dans cet instant à la vue de ce Général, la fit tomber à ses pieds pour l'adorer ; c'est-à-dire, pour lui rendre les respects qu'on avoit accoutumé de rendre aux grands Princes, dont la puissance est une image de celle de Dieu ; afin qu'Holoferne étant plus touché par la vue de celle qui se prosternoit ainsi devant lui, se portât plus facilement à l'écouter, & à tomber dans le piège qu'elle lui tendoit. Car il est bon de regarder ces sortes d'évenemens d'une autre maniere que ceux où les hommes seuls ont part. Dieu avoit livré Holoferne entre les mains de Judith, & il avoit résolu de punir l'impiété de cet orgueilleux, en se servant seulement du bras d'une femme. Il lui envoie cette femme pour ce sujet ; & la puissance de ce chef étonnant Judith, & la beauté de Judith surprenant Holoferne, Dieu se prépare de

cette sorte insensiblement les voies pour procurer la délivrance de son peuple, en laissant agir la nature des deux côtés, & tirant sa gloire de l'un & de l'autre ; puisqu'il étoit très - avantageux , que la frayeur de Judith lui fit sentir sa foiblesse & l'obligeât de recourir au Seigneur , & que sa beauté devoit être aussi comme un frein à la fureur d'Holoferne & de toute son armée , afin qu'on se pût moins dénier du dessein pour lequel elle venoit .





CHAPITRE XI.

Lors Holoferne lui dit: Ayez bon courage, bannissez de votre cœur toute crainte, parceque je n'ai jamais fait de mal à qui que ce soit qui ait voulu servir le roi Nabuchadonosor.

2. Que si votre peuple ne m'avoit point méprise, je n'aurois point tourné mes armes contre lui.

3. Mais dites-moi, d'où vient que vous les avez quittés, & que vous vous êtes résolue de venir vers nous?

4. Judith lui répondit: Recevez en bonne part les conseils de votre servante; parceque si vous suivez les avis que votre servante a à vous donner, Dieu acharvera d'accomplir à votre égard ce qu'il a résolu.

* * * * * Je n'aurois point levé ma lance contre lui.



UND
Holofernes,
dixit
ei: Æ
quo animo cito, & na
li paveret in corde tuo:
quoniam ega nun
quam nocui viro, qui
volebat servire Nabu
chodonosor regi,

2. Populus autem
tuus, si non contem
isset me, non leva
sem lanceam meam
super eum,

3. Nunc autem dic
mihi, qua ex causa
recessisti ab illis, &
placuit tibi ut venires
ad nos?

4. Et dixit illi Ju
dith: Sume verba an
cillæ tuæ, quoniam
si securus fueris ver
ba ancillæ tuæ, per
fectam rem faciet Do
minus tecum,

3. Vivit enim Nabuchodonosor rex terræ, & vivit virtus ejus, quæ est in te ad correptionem omnium animalium errantium: quoniam non solum homines serviunt illi per te, sed & bestiæ agri obtemperant illi.

6. Nuntiatur enim animi tui industria universis gentibus, & indicatum est omni seculo, quoniam tu solus bonus & potens es in omni regno ejus, & disciplina tua omnibus provinciis prædicatur.

7. Nec hoc latet quod locutus est Achior, nec illud ignoratur quod ei iussiris evenire.

8. Constat enim Deum nostrum sic peccatis offendit, ut mandaverit per prophetas suos ad populum quod tradat eum pro peccatis suis.

9. Et quoniam sciunt se offendisse Deum,

*. 6. grec. in temiliti admirandum.

5. Vive Nabuchodonosor roi de la terre, & sa puissance qui est en vous pour châtier toutes les ames qui se sont égarées: car non seulement vous lui asservissez les hommes, mais les bêtes mêmes des champs lui sont assujetties.

6. La sagesse de votre esprit s'est rendue célèbre dans toutes les nations; tout le monde publie que vous êtes le seul dont la puissance & la capacité éclate dans tout son royaume, & on ne parle dans tous les pays que de votre habileté dans la guerre⁶.

7. On fait aussi ce qu'a dit Achior, & on n'ignore pas de quelle manière vous avez voulu qu'il fût traité.

8. Car il est certain que notre Dieu est tellement irrité par les pechés de son peuple, qu'il lui a fait dire par ses Prophètes qu'il le livreroit à ses ennemis à cause de ses offenses.

9. Et parceque les Israélites savent qu'ils ont of-

fensé leur Dieu, la terreur suum filii Israel, tremore de vos armes les a saisis.

10. Ils sont de plus desolés par la famine, & la soif dont ils sont brûlés les fait déjà paroître comme morts.

11. Ils ont même résolu entr'eux de tuer leurs bestiaux pour boire leur sang.

12. Et ayant du froment, du vin, & de l'huile qui sont consacrés au Seigneur leur Dieu, & auquels Dieu leur a défendu de toucher, ils sont résolus de les employer à leur usage, & ils veulent consumer des choses auxquelles il ne leur est pas même permis de porter la main : puis donc qu'ils se conduisent de cette sorte, il est certain qu'ils periront,

13. Ce que votre servante connaissant, elle s'est enfuie d'avec eux ; & le Seigneur m'a envoyé vous découvrir toutes ces choses.

14. Car votre servante adoré toujours son Dieu, même à présent qu'elle est avec vous, & je sortirai, & je prierai le Seigneur,

tuus super ipsos est.

10. Insuper etiam fames invaserunt eos, & ab ariditate aquæ jam inter mortuos computantur.

11. Denique hoc ordinant, ut interficiant pecora sua, & bibant sanguinem eorum?

12. & sancta Domini Dei sui, quæ præcepit Deus non contingi, in frumento, vino & oleo, hæc cogitaverunt impendere, & volunt consumere quæ nec manibus debarent contingere : ergo quoniam hæc faciunt, certum est quod in perditionem dabuntur.

13. Quod ego ancilla tua cognoscens, fugi ab illis, & misericordie Dominus hæc ipsa nuntiare tibi.

14. Ego enim ancilla tua Deum colo, etiam nunc apud te : & exierit ancilla tua, & orabo Deum,

15. & dicet mihi quando eis reddat peccatum suum , & veniens nuntiabo tibi , ita ut ego adducam te pér medium Jerusalēm , & habebis omnem populum Israel , sicut oves , quibus non est pastor , & non latrabit vel unus canis contra te :

16. quoniam hæc mihi dicta sunt per providentiam Dei ,

17. & quoniam iratus est illis Deus , hæc ipsa missa sum nuntiare tibi .

18. Plaeuerunt autem omnia verba hæc coram Holoferne , & coram pueris ejus , & mirabantur sapientiam ejus , & dicebant alter ad alterum :

19. Non est talis mulier super terram in aspectu , in pulchritudine , & in sensu verborum .

20. Et dixit ad illum Holofernes : Beata es Deus , qui mi-

15. & il me dira quand il doit leur rendre ce qui leur est dû pour leurs péchés ; & je viendrai vous le dire . Je vous menerai alors au milieu de Jérusalem , & tout le peuple d'Israël sera devant vous comme des brebis qui sont sans pasteur , & il ne se trouvera pas seulement un chien qui aboie contre vous :

16. parceque tout ceci m'a été revelé par la Providence de Dieu ,

17. lequel étant en colère contre eux , m'a envoyé vers vous pour vous annoncer ces choses .

18. Tout ce discours plut extrêmement à Holoferne & à tous ses gens ; ils admiroient la sagesse de Judith , & ils se disoient l'un à l'autre :

19. Il n'y a point dans toute la terre une femme semblable à celle - ci , soit pour l'air & la beauté du visage , ou pour le sens & la sagesse des paroles .

20. Alors Holoferne lui répondit : Dieu nous a favorisés de vous envoyer

ainsi devant ceux de votre nation pour nous les livrer entre les mains :

21. & parce que vos promesses sont très-avantageuses, si votre Dieu fait cela pour moi, il sera aussi mon Dieu, vous serez grande dans la maison de Nabuchodonosor, & votre nom deviendra illustre dans toute la terre.

si te ante populum ; ut des illum tu in mibus nostris.

21. & quenam bona est promissio tua , si feceris mihi hoc Deus tuus , erit & Deus meus , & tu in domo Nabuchodonosor magna eris , & nomen tuum nominabitur in universa terra.





EXPLICATION

D U CHAPITRE XI.

CHAPITRE XI.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 4. *J'Udith lui répondit : Recevez les paroles de votre servante ; parceque si vous suivez ce que vous dira votre servante, le Seigneur acharvera d'accomplir à votre égard ce qu'il a résolu.*

C'est-à-dire, selon que l'explique un Interprète, Si vous avez confiance en moi, Dieu accomplira à votre égard ce qu'il a de toute Eternité résolu, en donnant une victoire parfaite, non à vous, & Holofernes, comme vous vous l'êtes vainement persuadé, mais à moi & à tous les Juifs par votre mort. Aussi le Grec ajoute positivement ; Et la resolution de moi Seigneur ne reblera point sans effet ; c'est à dire, le dessein de Dieu touchant la délivrance de son peuple. Comme toutes ces paroles de Judith pouvoient enfermer deux sens, ceux qui veulent la jolâterie de mensonge, disent qu'il suffit que l'un des deux soit véritable, qui étoit celui qu'elle envisageoit ; quoiqu'Hö

Cornel. &
Lap. in
bunc loc.

J U D I T H.

loferne & les Officiers les entendissent selon l'autre sens. Car ils avoient thérité par leur orgueil & par leurs blasphèmes d'être aveuglés; & d'interpreter à leur avantage tout ce qui étoit contr'eux.

V. 5. *Vive Nabuchodonosor roi de la terre, & vive sa puissance qui est en vous pour châtier toutes les ames qui se sont égarées: car non seulement les hommes lui sont asservis par vous, mais vous lui assujettissez même les bêtes des champs.*

C'étoit-là une maniere de serment très-usitée parmi les Hebreux; comme lorsqu'Elie voulant quitter Elisée, ce dernier lui dit: *Vive le Seigneur, & vive votre ame, je ne vous quitterai point.* Joseph aussi parlant à ses frères usa du même serment, & leur jura par la vie de Pharaon. Ce n'étoit pas qu'Elisée, ni que Joseph, ni que Judith en jurant par la vie de ce saint Prophete ou de ces Princes profanes, les regardassent comme des divinités; mais c'est que la personne des Prophetes & des Rois étant sacrée, & représentant la puissance & la majesté de Dieu dont ils étoient les ministres, lorsqu'on juroit par leur vie, on employoit une chose inviolable pour attester la vérité de ce qu'on disoit. Et le serment que faisoit Judith étoit véritable, puisque la puissance de Nabuchodonosor, ou pour mieux dire celle de Dieu même, étoit véritablement dans Holoferne, pour châtier les ames qui étoient dans l'égarement; les plus cruels mêmes, de tous les tyrans servant à Dieu de ministres pour punir, ou pour corriger salutairement ceux qui sont

4. Reg.

2. 4

Gen. 15.

42. 15.

16.

sortis de sa voie par leurs crimes.

Il étoit très-vrai aussi, qu'Holoferne avoit assujetti à Nabuchodonosor beaucoup de peuples qui s'étoient soumis volontairement à son empire. Et ce qu'elle ajoute ; *Que les bêtes mêmes lui obéissaient*, est pour marquer davantage le parfait assujettissement des provinces. Car c'est comme si elle avoit dit ; que non seulement les creatures raisonnables avoient respecté sa grande puissance, mais que celles-mêmes qui étoient privées de toute raison lui obéissent comme à leur maître. Il n'y avoit rien en tout celà qui ne fut très-vrai, pourvû que l'on reconnût en même-temps, comme Judith le savoit très-bien, que cette puissance lui étoit venue de Dieu.

v. 6. *La sagesse de votre esprit est publiée dans toutes les nations. C'est une chose répandue par-tout, que vous êtes le seul dont la bonté & la puissance éclatent dans tout son royaume; & votre discipline militaire est louée dans tous les pays.*

Il faut remarquer que Judith, en louant ainsi Holoferne, déclare plutôt les louanges que les autres lui donnoient, qu'elle ne le loue elle-même. Cat il y avoit, selon la reflexion d'un Interprète, un grand nombre de flatteurs qui ne manquoient pas de relever extrêmement le mérite de ce General. Et ceux-mêmes qui se soumettoient à lui, étoient les premiers sans doute à le flatter sur toutes ces excellentes qualités qu'elles marque ici ; c'est-à-dire, que la prudence de sa conduite, & sa bonté, & sa puissance, & sa discipline, militaire étoient plus

*Menoch.
in hunc
locum.*

bliées de toutes parts. Ainsi Judith ne meua-
toit point en cela, puisqu'elle ne faisoit autre
chose que de rapporter ce que les autres di-
soient d'Holoferne; & que d'ailleurs par cette
bonté on peut bien entendre, selon quelques-
uns, un naturel généreux & bien-faisant, dont
les grands hommes du paganisme se piquoient
souvent;

*V. 8. Car il est certain que notre Dieu est tel-
lement irrité par les pechés de son peuple, qu'il lui
a fait dire par ses Prophetes, qu'il le livreroit à
ses ennemis à cause de ses offenses.*

c. 8. v.
13.

On a vu auparavant, que Judith, lorsqu'elle
exhorta les anciens du peuple à s'abandon-
ner entièrement à la miséricorde de Dieu, leur
dit positivement, qu'ils la devoient espérer
d'autant plus, qu'ils ne s'étoient point laissé al-
ler à l'impiété de leurs peres, qui avoient quitté
leur Dieu & adoré des dieux étrangers. Et nous
voyons cependant qu'elle dit ici; *Que Dieu
irrité par les pechés de son peuple, lui avoit fait
declarer par ses Prophetes, qu'il le livreroit à ses
ennemis à cause de ses offenses.* Sur quoi un Au-
teur remarque fort bien, qu'elle peut enten-
dre ici le peuple de Dieu en general, qui l'a-
voit effectivement offensé; & à qui il avoit
fait dire par les Prophetes, *Qu'il le livreroit en-
tre les mains de ses ennemis*, comme il étoit ar-
rivé déjà à l'égard des dix tribus; & qu'il de-
yoit arriver encore un jour à l'égard des deux
qui étoient restées, & qui composoient le
royaume de Juda. Ainsi, quoique Dieu eût
préservé jusqu'alors de l'idolatrie les habitans
de cette ville particulière où étoit Judith,

comme les prédictions des Prophètes regardoient en general tous les enfans d'Israël , qui devoient être enlevés & livrés à leurs ennemis , elle a pu dire très-veritablement ce qu'elle a dis du peuple de Dieu ; puisque Bethulie ne devoit pas être séparée de toutes les autres villes ; & que , soit qu'elle se soit conservée dans la pieté jusqu'à la fin , ou qu'elle l'ait enfin abandonnée comme les autres , il est certain qu'elle fut comprise dans la captivité générale du peuple de Dieu .

V. 12. 13. Parse donc qu'ils font ces choses , il est certain qu'ils periront. Ce que votre servante connoissait , elle s'est enfuie d'avec eux. Et le Seigneur m'a envoyé vous découvrir tout ceci.

C'est ici l'un des endroits les plus difficiles à expliquer , & à excuser de mensonge . On peut dire néanmoins , que si on regarde l'extremité où la soif & la faim avoit reduit les habitans de Bethulie , ils devoient nécessairement petit selon le cours ordinaire , si Judith n'étoit sortie de la ville pour venir leur procurer un secours aussi miraculeux que celui dont nous parlerons bien-tôt ; & si le Seigneur , comme elle le dit , ne l'avoit exprès envoyée pour deslaser cela à Holoferne ; c'est-à-dire , pour s'acquérir par ce moyen de la creance auprès de lui , & s'en servir dans la suite pour délivrer sa patrie .

Nous pouvons encore fort bien entendre ces choses prophétiquement & figurément ; & les expliquer , comme nous venons de faire , de la ruine qui devoit un jour envelopper toute

*Cornel. 2
Lapid. in
bunc loc.*

la nation par la captivité générale de tout le reste des Juifs. Car nous avons vu auparavant, que c'est la maniere dont saint Augustin a cru que l'on devoit expliquer les paroles de ces anciens, qui étoient remplis du Saint - Esprit, pour les justifier de mensonge ; *Credendum est illos homines omnia propheticè gessisse arque distisse. Quidquid autem figurato sit aut dicatur, non est mendacium.*

V. 15. *Et il me dira quand il doit leur rendre ce qui leur est dû pour leurs pechés, & je viendrai vous le dire. Alors je vous menerai au milieu de Jérusalem ; & tout le peuple sera devant vous comme des brebis qui sont sans pasteur, sans qu'il se trouve un seul chien qui aboie contre vous.*

Cornel. in bunc loc. Ceci, selon un Auteur, se peut expliquer encore en deux différentes manieres. La premiere est, que Judith témoignoit à Holoferne ; *Qu'elle prieroit le Seigneur son Dieu pour connoître sa volonté ; & que lorsqu'il lui déclareroit le moment auquel il voudroit punir son peuple, comme toutes choses, à en juger humainement, s'y disposoient, elle le lui dirroit ; & qu'en ce cas, si Dieu l'ordonnoit ainsi, elle le mettroit en paisible possession de Jérusalem, nul ne pouvant résister à sa volonté, & tous étant obligés de s'y soumettre ; ce qu'elle pouvoit dire néanmoins ironiquement, s'affurant bien que la chose n'arriveroit pas de cette sorte.*

Id. ib. & L'autre maniere d'expliquer ceci est, que **Menoch.** Judith continuoit à parler avec Holoferne en **& Tirin.** des termes ambigus, que ce General prenoit à son avantage, & qu'elle-même entrepoit en un

tùn autre sens. Ainsi lorsqu'elle disoit : *Qu'ella prieroit Dieu, afin qu'il lui fût connôître le temps destiné pour punir son peuple ; c'est de même que si elle lui eût dit : Je prierai Dieu, & il me découvrira quand il aura résolu de rendre à son peuple ce qui lui est dû pour ses pechés. Mais lorsqu'il aura daigné me faire connoître que ce n'est pas encore le temps de punir son peuple, mais d'humilier au-contraire ses ennemis, je viendrai vous en donner un avis certain par la maniere dont j'en dois user avec vous en vous coupant moi-même la tête ; & alors je vous meherai, non pas victorieux & triomphant, comme vous vous en flattez présentement, mais vaincu & déshonoré au milieu de Jerusalem, puisque j'envoierai comme en triomphe votre tête en cette ville ; que les Juifs fondant en foule sur votre armée, & la poursuivant sans aucun ordre, seront en quelques façōn comme des brebis sans pasteur ; & qu'il ne se trouvera pas un seul chien qui aboie contre vous, parce qu'étant mort, nul n'aura plus aucune apprehension de votre fureur.*

Ce qu'elle ajoute : *Que tout cela lui avoit été revelé par la providence de Dieu, lequel étant en colere contre eux, l'avoit envoyée vers lui pour lui annoncer ces choses ; s'explique encore par les mêmes Interpretes, qui justifient de mensonge cette sainte femme, en ce qu'ils disent, que c'étoit Dieu véritablement qui la faisoit parler de la sorte, & qui l'avoit envoyée pour faire tomber Holoferne dans le piege que son orgueil avoit mérité. La colere où elle témoigne que Dieu étoit contre les Juifs, où*

K

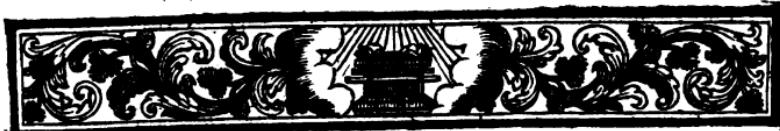
regardoit en particulier les habitans de Bethu-
lie , qui avoient voulu *le tenter* , en lui prescrit-
tant un temps pour les secourir , à faute de quoi
ils vouloient se rendre ; ou tous les enfans d'Is-
rael en general , dont la mauvaise conduite de-
voit en effet obliger Dieu dans la suite de les
livrer à leurs ennemis , comme il arriva dans le
temps de la captivité générale .

Nous ne prétendons pas néanmoins avancer
comme une chose certaine le sentiment des
Auteurs qui ont ainsi expliqué toutes les pa-
roles de Judith , en la justifiant absolument de
mensonge . Il est vrai qu'il seroit à souhaiter
que tous s'accordassent également à les enten-
dre de cette sorte , puisqu'il paroît très-fâ-
cheux d'admettre un mensonge continual dans
une femme si sainte , & conduite visiblement
par l'esprit de Dieu dans ce grand dessein . Et
l'on peut dire que ceux-là sans doute travail-
lent plus solidement pour l'amour de la vérité ,
qui désirent de trouver un sens prophétique , ou
figuré , ou naturel qui soit véritable , que les
autres qui reconnoissent qu'elle a menti , mais
qui excusent ses mensonges à cause des grands
avantages qui devoient en revenir à tous les
Israélites . Car puisque , selon les principes de
saint Augustin réverés de toute l'Eglise , nul
mensonge n'est jamais permis pour quelque
raison que ce puisse être , il semble qu'il est
d'une dangereuse conséquence de reconnoître
qu'une femme d'une vertu éminente , que Dieu
avoit destinée pour sauver son peuple , dont il
conduisoit toutes les démarches , & qui s'étoit
préparée à cette grande action par beaucoup

de jeûnes & de prières , ait executé l'œuvre de Dieu par un mensonge perpétuel . Peu de personnes ajouteroient foi aux maximes de saint Augustin , qui sont celles de l'Ecriture , où le mensonge est condamné partout avec tant de sévérité ; & il seroit bien à craindre qu'on ne fût plus guere de scrupule de tomber dans ces mensonges officieux , si l'on étoit persuadé que des personnes si louées dans les livres saints eussent fondé leurs plus grandes actions sur ces sortes de mensonges .



Kij



CHAPITRE XII.

1. **L**OIRS il com-
mandea qu'on
la fist entrer
au lieu où é-
toient ses tressors, & qu'el-
le y demeurât, & il or-
donna ce qu'on lui don-
neroit de sa table.

2. Judith lui répondit :
Je ne pourrai pas manger
maintenant des choses que
vous commandez qu'on
me donne, depeur d'at-
tirer l'indignation de Dieu //
sur moi ; mais je mange-
rai de ce que j'ai apporté
avec moi.

3. Holoferne lui repar-
tit : Si ce que vous avez
apporté avec vous vient à
vous manquer, que pour-
rons-nous vous faire ?

4. Judith lui repliqua :
Je jure par votre salut, mon
seigneur, qu'avant que vo-
tre servante ait consumé

¶. 2. Grac. Ne quod fiat scandalum,

TUNC
jussit
cam in-
troire
ubi re-
positi erant thesauri
ejus, & jussit illic ma-
nere eam, & consti-
tuit quid daretur illi
de convivio suo.

2. Cui respondit
Judith, & dixit :
Nunc non potero
manducare ex his,
quæ mihi præcipis
tribui, ne veniat su-
per me offendio : ex
his autem, quæ mihi
detuli, manducabo.

3. Cui Holofernes
ait : Si defecerint ti-
bi ista, quæ tecum
derulisti, quid facie-
mus tibi ?

4. Et dixit Judith :
Vivit anima tua, do-
mine meus, quoniam
non expendet omnia
hæc ancilla tua, do-

hec faciat Deus in manu mea hæc quæ cogitavi. Et induxerunt illam servi ejus in tabernaculum, quod præceperat.

tout ce qu'elle a apporté, Dieu fera par ma main ce que j'ai pensé. Ensuite ses serviteurs la firent entrer dans la tente où il leur avoit donné ordre de la mener.

5. Et periiit dum introiret, ut daretur ei copia nocte & ante lucem egredieadi foras ad orationem, & deprecandi Dominum.

5. Elle demanda en y entrant qu'on lui permit de sortir la nuit & avant le jour pour aller faire sa priere, & invoquer le Seigneur.

6. Et præcepit cubiculariis suis, ut sicut placaret illi, exiret & introiret ad adorandum Deum suum, per triduum :

6. Et Holoferne commanda aux huissiers de sa chambre de la laisser entrer & sortir selon qu'elle le voudroit durant trois jours pour adorer son Dieu.

7. & exhibat noctibus in vallem Bethulia, & baptizabat se in fonte aquæ ;

7. Elle sortoit donc durant les nuits dans la vallée de Bethulie, & elle se lavoit dans une fontaine.

8. Et ut ascenderet, orabat Dominum Deum Israel, ut dirigeret viam ejus ad liberationem populi sui.

8. Et en remontant elle prioit le Seigneur le Dieu d'Israël, afin qu'il la conduisît dans le dessein qu'elle avoit prémedité pour la délivrance de son peuple.

9. Et introiens, mundata manebat in tabernaculo, usque dum acciperet escam suam in vespere.

9. Puis rentrant dans sa tente elle y démeuroit pure jusqu'à ce qu'elle prît sa nourriture vers le soir.

10. Et factum est, a quarto die Holo-

10. Quatre jours après Holoferne fit un festin à

K iii

450. IUDITH.
ceux de sa maison[¶], & il
dit à Vagao un de ses eunu-
ques : Allez & persuadez à
cette femme du peuple He-
breu qu'elle consente d'elle-
même à venir me trouver.

fernus fecit coenam
servis suis , & dixit
ad Vagao eunuchum
suum : Vade . & sup-
de Hebræam illam ,
ut sponte consentiat
habitare mecum.

11. Car les Assyriens
croient qu'il est honteux à
un homme qu'une femme
se moque de lui , & qu'elle
trouve moyen de se tirer
d'avec lui sans consentir à
ce qu'il desire d'elle.

11. Fodum est
enim apud Assyrios ,
si femina irrideat vi-
rum , agendo ut im-
muniatur ab eo transeat.

12. Alors Vagao alla
trouver Judith , & lui dit :
Pourquoi cette bonne fille
craia droit - elle d'entrer
chez mon seigneur , pour
être honorée de lui , pour
manger avec lui , pour
boire du vin , & se réjouir ?

12. Tunc introivit
Vagao ad Judith , &
dixit : Non vereatur
bona puella introire
ad dominum meum ,
ut honorificetur ante
faciem ejus , ut man-
ducet cum eo , & bi-
bag vinum in iace-
dirate.

13. Judith lui répondit :
Qui suis - je , moi , pour
m'opposer à la volonté de
mon Seigneur ?

13. Cui Judith res-
pondit : Que ega-
fum , ut contradicam
domino meo ?

14. Je ferai tout ce qu'il
trouvera bon , & qui lui
paroîtra le meilleur ; car ce
qui lui sera agréable , sera
aussi le plus grand bien qui
puisse m'arriver en toute
ma vie.

14. Omne quod
erit ante oculos ejus
bonum & optimum
faciam : quidquid au-
tem illi placuerit ,
hoc mihi erit opti-
mum omnibus die-
bus vitæ meæ.

¶. 10. expl. servis suis , id ex his qui negotiis prægerant , ut
q̄, domesticis , nemine vocato | notavit textus Græcus. Monach.

C H A P I T R E X I L

151

15. Et surrexit , & eravit se vestimento suo , & ingressa stetit ante faciem ejus.

16. Cot autem Holofernis concussum est : erat enim ardens in concupiscentia ejus.

17. Et dixit ad eam Holofernes : Bibe aunc , & accumbe in jucunditate , quoniam invenisti gratiam coram me.

18. Et dixit Judith : Bibam , domine , quoniam magnificata est anima mea hodie præ omnibus diebus meis.

19. Et accepit , & manducavit , & bibit eoram ipso , ea quæ paraverat illi ancilla ejus.

20. Et jucundus factus est Holofernes ad eam , bhibitque vinum multum nimis , quantum nunquam biberat in vita sua.

15. Elle se leva ensuite , & elle se para de tous ses ornemens ; & étant entrée dans sa tente elle parut devant lui.

16. Holoferne en la voyant fut frappé au cœur , parcequ'il brûloit de passion pour elle ,

17. & il lui dit : Buvez maintenant & mangez avec joie , parceque vous avez trouvé grâce devant moi.

18. Judith lui repliqua : Je boirai , mon seigneur , parceque mon ame reçoit aujourd'hui la plus grande gloire qu'elle ait reçue dans toute sa vie.

19. Elle prit ensuite ce que sa servante lui avoit préparé ; & elle mangea & but devant lui.

20. Et Holoferne fut tellement transporté de joie en la voyant , qu'il but du vin plus qu'il n'en avoit bu en aucun repas dans toute sa vie.





EXPLICATION

DU

CHAPITRE XII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. *Judith lui répondit : Je ne pourrai pas manger maintenant des choses que vous commandez qu'on me donne, de peur d'attirer l'indignation de Dieu sur moi ; mais je mangeraï de ce que j'ai apporté avec moi.*

On demande pourquoi Judith refusa toujours de manger des viandes des Assyriens, même dans ce grand festin d'Holoferne dont il est parlé ensuite ; puisque dans cette multitude de mets differens qu'on y présentoit, il étoit comme impossible qu'il ne s'en trouvât quelqu'un qui n'étoit pas défendu par la loi des Juifs. A quoi l'on répond, que tous les Juifs avoient accoutumé de s'abstenir généralement de manger avec les payens, à cause du danger où ils se seroient trouvés de se souiller par quelques viandes qui auroient été offertes auparavant aux idoles ; comme les Egyptiens ne croyoient pas non plus qu'il leur fût permis de manger avec les Hébreux qu'ils re-

*Elias in
bunc loc.*

*Vetus.
43. 32.*

gardoient comme des hommes impurs & profanes. Ainsi & Judith & tous les Juifs s'abstenoient volontairement de manger avec les payens plusieurs choses qui pouvoient leur être permises , de peur de manger sans le savoir de celles qui leur étoient défendues.

Il est vrai que le saint Apôtre a appris depuis aux Chrétiens , que les idoles n'étant rien , ils pouvoient manger indifferemment de toutes choses , pourvû qu'ils ne scandalisassent point leurs frères , dont la conscience étoit encore foible sur ce sujet. Mais enfin cette exactitude avec laquelle un peuple grossier se gardoit de tout ce qui étoit censé impur par la loi , & s'abstenoit même souvent pour une plus grande sûreté de ce qui étoit permis , confond d'une maniere très-sensible la negligence que font paroître tant de Chrétiens à s'éloigner d'une infinité de choses ou contraires ou dangereuses à leur salut ; & qui bien loin de se priver volontairement des choses licites de peur de tomber dans les illicites , s'abandonnent avec une facilité étonnante à toutes celles qui leur sont les plus pernicieuses. Telle est la disposition de ceux dont le Fils de Dieu a dit cependant : *Que si leur justice n'est plus aussi abondante que celle des Pharisiens & des docteurs de la loi , ils n'entreront point dans le royaume des cieux.*

V. 4. Je jure par votre salut , mon Seigneur , qu'avant que votre servante ait consumé tout ce qu'elle a apporté , Dieu fera par ma main ce que j'ai pensé.

Tous ces sermens que fait Judith nous don-

nent encore plus de sujet de ne pas croire facilement qu'elle ait usé de mensonge ; puisque le mensonge étant confirmé par le serment, blesse beaucoup davantage la vérité. Et surtout comme elle avoit attesté Dieu même , en témoignant que c'étoit lui qui l'envoyoit , & qui lui avoit révélé toutes ces choses , il semble qu'il est nécessaire d'expliquer favorablement tout ce qu'elle dit ; puisqu'elle rendroit Dieu même l'auteur de tant de mensonges. Pour ce qui regarde ce qu'elle ajoute avant qu'elle quitte Holoferne ; *Que Dieu feroit par sa main et qu'elle avoit résolu* , il est aisé de l'entendre du dessein qu'elle avoit pris de couper la tête à ce General , quoiqu'il l'entendît d'une autre manière , & qu'il crût qu'elle parloit de livrer entre ses mains le peuple de Dieu. Elle fait paroître dans ces paroles une humilité & une foi admirable. Car elle n'affirme avec une entière certitude , que ce qu'elle a résolu arrivera , que parcequ'elle voit très-clairement que ce fera Dieu même qui l'accomplira par elle : ainsi son humilité & sa foi se soutiennent mutuellement , & sont fondées l'une sur l'autre.

¶. 5. Elle demanda en y entrant , qu'on lui permît de sortir dehors la nuit & avant le jour . pour aller faire sa prière & invoquer le Seigneur.

Judith avroit pu prier dans le camp celui qui étoit au fond de son cœur ; & Dieu l'auroit exaucée dans le secret de sa tente où elle l'avoit prié. Mais outre qu'elle devoit avoir une plus grande liberté de la faire hors du

camp , & qu'elle aimoit mieux s'éloigner de tous ces profanes , pour s'appliquer à une action si sainte ; il lui étoit nécessaire de prendre d'abord toutes ces précautions , afin que lui étant libre de sortir , elle pût facilement , après avoir accompli son œuvre , se retirer à Bethulie sans qu'on l'arrêtât. Ainsi l'orgueil d'Holoferne l'aveugloit de telle sorte , qu'il prenoit pour une chose avantageuse à ses grands desseins , ce qui devoit contribuer le plus à les ruiner ; & que lorsqu'il se persuadoit que Judith iroit prier pour lui procurer la victoire , elle s'ouvroit un chemin pour triompher plus sûrement de ce cruel ennemi.

¶. 7. 9. *Elle sortoit donc durant les nuits dans la vallée de Bethulie , & elle se lavoit dans une fontaine Puis rentrant dans sa tente , elle y demeuroit pure , jusqu'à ce qu'elle prît sa nouv' risture vers le soir.*

On est étonné de voir ici une femme d'une si grande beauté sortir les nuits avec sa servante , & passer à travers un camp de barbares , sans que personne lui fust insulte. Mais il faut se représenter que la crainte d'Holoferne , qui la regardoit déjà comme étant à lui , empêchoit que qui que ce fut osât lui toucher. Et d'ailleurs l'Ange du Seigneur qui la conduissoit , la mettoit parfaitement à couvert. Elle alloit donc se laver dans une fontaine ; c'est-à-dire sans doute , dans celle dont Holoferne avoit fait couper d'abord l'aqueduc qui conduissoit l'eau à Bethulie. Car c'étoit une coutume parmi les Juifs , de se laver fort souvent de cette sorte : *Marc. 7. & l'on voit dans l'Evangile , que toutes les 3. 4.*

fois qu'ils revenoient du marché ou de quelque place publique , ils usoient avec grand soin de cette ceremonie , afin de se purifier des souillures que le commerce des étrangers , ou le toucher de quelque chose qui étoit selon la loi sensée impure , leur avoit fait contracter.

Ainsi Judith étant tout le jour au milieu de ces profanes , prenoit le temps de la nuit pour aller laver ces impuretés legales. Et en pratiquant cette coutume qui lui donnoit lieu de sortir du camp librement , elle prioit Dieu en même-temps avec beaucoup de ferveur pour l'heureux succès de son entreprise. C'est à-dire , qu'elle travailloit & par la priere , & par la veille , & par le jeûne à se rendre digne de procurer le salut de tout son peuple. Car étant pleine de foi , & une vraie Israelite selon l'esprit , elle avoit encore plus de soin de purifier son cœur devant Dieu de tout ce qui pouvoit lui déplaire , que de laver exterieurement ses mains & ses pieds selon la ceremonie des Juifs. Aussi il est dit : *Qu'en revenant dans sa tente , elle y demeuroit vraiment pure , non pas seulement de corps , mais d'esprit ; & qu'elle passoit tout le jour en jeûne , attendant au soir à prendre sa nourriture.* Telle devoit être celle que Dieu destinoit à sauver son peuple. Et il ne falloit pas sans doute une discipline moins exacte pour conserver toujours chaste au milieu d'un camp de barbares , une femme d'une si grande beauté , & pour préparer à une œuvre si relevée un instrument aussi foible qu'elle étoit ; ensorte qu'elle fut assez genereuse pour l'executer , & assez humble pour en rendre la gloire au Seigneur.

V. 13. 14. Judith lui répondit : Qui suis-je, moi , pour m'opposer à la volonté de mon Seigneur ? Je ferai tout ce qu'il trouvera bon , & qui lui paroîtra le meilleur ; car ce qui lui sera agréable , sera aussi le plus grand bien qui puisse jamais m'arriver dans tous les jours de ma vie.

Judith cette femme si vertueuse & si chaste , ne connoissant point d'autre Seigneur , que celui auquel elle s'efforçoit de plaire comme à l'époux divin de son âme , par sa pénitence , par ses jeûnes , par ses prières , & surtout par son humble foi , avoit très-grande raison de dire à l'eunuque qui lui étoit envoyé par Holoferne : Qu'elle n'avoit garde de s'opposer à la volonté de son Seigneur ; & que ce qui seroit le plus agréable devant ses yeux , ne pouvoit lui être que très-avantageux à elle-même . Car c'est en effet ce que saint Paul nous a fait entendre , lorsqu'il nous a exhortés en écrivant aux Romains , de travailler à nous rendre dignes de reconnoître quelle est la volonté de Dieu , Rom. 12. ce qui est bon , ce qui est agréable à ses yeux , ce qui est parfait . C'est-là effectivement , comme dit Judith , le plus grand bien qui puisse nous arriver dans tout le cours de notre vie , de nous rendre de plus en plus conformes à cette divine volonté , dont l'accomplissement fait notre felicité durant cette vie , & notre parfaite beatitude dans l'autre . Mais cet eunuque d'Holoferne , à qui Judith parla de la sorte , regardoit son maître comme étant celui qu'il nommoit son Seigneur . Et ainsi Dieu permettant qu'il s'aveuglât , & qu'il jugeât de

Judith par la passion d'Holoferne , il contribua sans y penser à faire tomber ce General dans le piege où il devoit bien-tôt perir.

¶. 18. Judith lui repliqua : Je boirai , mon seigneur , parceque mon ame reçoit aujourdh'hu^s la plus grande gloire qu'elle aie reçue dans touz te sa vie.

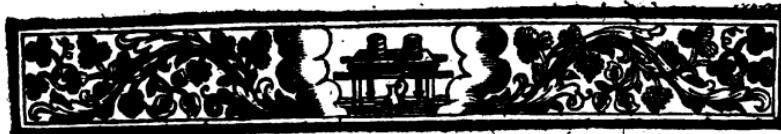
Cette gloire dont parloit Judith , étoit celle de la victoire qu'elle devoit remporter bien-tôt sur celui-là même qui prétendoit triompher de sa chasteté . Car cette femme si sainte étoit sans doute bien éloignée de regarder comme un honneur & comme une gloire , de plaire aux yeux de celui qui se promettoit , comme elle le dit , de violer le sanctuaire du Seigneur , de deshonorer le tabernacle de son grand Nom , & de renverser la majesté de son auro^r. Elle n'avoit garde d'honorer & de respecter cet impie , pour lequel elle avoit même demandé à Dieu qu'il lui donnât un parfait mépris . Et envigeant comme un monument glorieux de la puissance de Dieu ; que cet homme également impie & superbe perdit par la main d'une simple femme , elle avoit raison de regarder ce jour-là même , où elle devoit lui couper la tête , comme le plus glorieux de toute sa vie .

Que c'est une chose édifiante & admirable , de considerer cette femme au milieu d'un grand festin , lorsqu'étant l'objet de la passion brutale d'un si grand seigneur , elle tenoit elle-même les yeux de sa foi uniquement attachés à Dieu , & s'affermissoit de plus en plus par la grace de l'Esprit divin qui la soutenoit dans le dessein qu'il lui avoit inspiré de sauver tout

¶. 2.
11.
¶. 14.
¶. 15.

son pays par la mort de celui-là-même qui prétendoit lui faire honneur de penser à elle ! Combien devoit-elle alors être enivrée , pour le dire ainsi , non par le vin de la coupe des Babyloniens , mais par celle de sa grande & ardenté charité pour le peuple du Seigneur ? La connoissance qu'on a depuis si-long-temps de ce celebre évenement , empêche que l'on n'en approfondisse toutes les merveilles autant qu'on devoit ; & les choses les plus étonnantes ne nous frappent presque plus à force de les entendre. Mais on ose dire , qu'à envisager de près tant de circonstances extraordinaire qui accompagnent cette histoire sainte , on y trouvera bien des sujets d'adorer avec une profonde méditation la grandeur de Dieu dans une personne si foible par elle-même , & devenue par sa grace un chef-d'œuvre de la puissance .





C H A P I T R E . X I I I .

1. **E**soir étant venu, ses serviteurs se hâterent de se retirer chacun chez soi ; & Vagao ferma les portes de la chambre, & s'en alla.

2. Tous étoient assoupis au vin qu'ils avoient bu

3. & Judith étoit seule dans la chambre.

4. Holoferne étoit couché dans son lit tout accablé de sommeil par l'excès du vin.

5. Et Judith commanda à sa servante de se tenir dehors devant la porte de la chambre, & d'y faire le guet.

6. Et pour elle, elle étoit devant le lit, priant avec larmes, & remuant les lèvres en silence,

7. elle dit : Seigneur, Dieu d'Israël fortifiez-moi,

T autem serd fac-
tum est ;
festina-
verunt servi illius ad
hospitia sua, & con-
clusit Vagao ostia cu-
biculi, & abiit.

2. Erant autem om-
nes fatigati a vino :

3. eratque Judith
sola in cubiculo.

4. Porro Holofer-
nes jacebat in lecto,
nimis cibetate sopi-
tus.

5. Dixitque Ju-
dith puellæ suæ , ut
staret foris ante cu-
biculum , & obser-
varet.

6. Stetisque Judith
ante lectum , orans
cum lacrymis . &
labiorum motu in si-
lentio ,

7. dicens : Con-
firma me , Domine
Deus

Deus Israël , & res-
picie in hac hora
ad opera manuum
mearum , ut , sicut
promisisti , Jerusa-
lem civitatem tuam
erigas : & hoc , quod
trodens pér te posse
fieri cogitavi , perfici-
am.

8. Et cùm hæc di-
xisset , accessit ad
columnam quæ erat
ad caput lectuli
eius , & pugionem
eius , qui in ea liga-
tus pendebat , exol-
vit.

9. Cùmque eva-
ginasset illum , ap-
prehendit comam
capitis ejus , & ait :
Confirma me Do-
mine Deus in hac
hora.

10. Et percussit
bis in cærvicem ejus ,
& absedit caput
eius , & abstulit co-
nophænum ejus à co-
lumnis , & evolvit
corpus ejus trun-
cum.

11. Et post puñil-
lum exivit , & tradi-
dit caput Holofer-
nis ancillæ suæ , &
jussit ut misteret il-

& rendez - vous favorable
en ce moment à ce que ma
main va faire ; afin que vous
releviez selon votre pro-
messe votre ville de Jerusa-
lem , & que j'acheve ce que
j'ai cru qui se pourroit faire
par votre assistance.

8. Ayant parlé de la sorte , elle s'approcha de la colonne qui étoit au chevet de son lit , & délia son sa-
bre ^y qui y étoit attaché .

9. Puis l'ayant tiré du fourreau , elle prit Holoferne par les cheveux de sa tête , & dit : Seigneur
mon Dieu fortifiez-moi à cette heure .

10. Elle lui frappa ensuite sur le cou par deux fois , lui coupa la tête , & ayant tiré un rideau du lit hors des colonnes , elle jeta par terre son corps mort .

11. Elle sortit peu-après , & donna à sa servante la tête d'Holoferne , lui com-
mandant de la mettre dans

^y. 8. *Iestra*, pugionem. Grec. acinacem, id est, gladium Persio-
cum. *Menoch.*

son sac.

12. Puis elles sortirent toutes deux selon leur coutume, comme pour aller prier; & étant passées au-delà du camp, elles tournerent le long de la vallée, & arrivèrent à la porte de la ville.

13. Alors Judith dit de loin à ceux qui faisoient garde sur les murailles : Ouvrez les portes, parce que Dieu est avec nous, & qu'il a signalé sa puissance dans Israel.

14. Les gardes ayant entendu sa voix, appellèrent les anciens de la ville.

15. Et tous coururent à elle depuis le plus petit jusqu'au plus grand, parce qu'ils ne s'attendoient plus qu'elle dût revenir.

16. Ils allumerent des flambeaux, & s'assemblèrent tous autour d'elle : & elle montant sur un lieu plus élevé elle commanda qu'on fît silence, & tous s'étant tus, elle dit :

17. Louez le Seigneur notre Dieu qui n'a point abandonné ceux qui espe-

rad in peram suam.

12. Et exierunt duz, secundum consuetudinem suam, quasi ad orationem, & transferunt castra, & gyrantes vallem, venerunt ad portam civitatis.

13. Et dixit Judith à longè custodibus murorum : Aperite portas, quoniam nobiscum est Deus, qui fecit virtutem in Israel.

14. Et factum est, cdm. audissent viri vocem ejus, vocaverunt presbyteros civitatis.

15. Et concurrebunt ad eam omnes à minimo usque ad maximum : quoniam sperabant eam jam non esse venturam.

16. Et accedentes luminaria congyraverunt circa eam universi : illa autem ascendens in eminentiorem locum, iussit fieri silentium. Cumque omnes tacuerint,

17. dixit Judith : Laudate Dominum Deum nostrum, qui

Non deseruit sperantes in se;

18. & in me ancilla sua adimplevit misericordiam suam, quam promisit domui Israel : & interfecit in manu mea hostem populi sui hac nocte.

19. Et proferens de pera caput Holofernis ostendit illis, dicens : Ecce caput Holofernis principis militis Assyriotum, & ecce conopaeum illius, in quo recumbebat in ebrietate sua, ubi per manum feminæ pertulit illum Dominus Deus noster.

20. Vivit autem ipse Dominus, quoniam custodivit me Angelus ejus, & hinc cunctem, & ibi commorantem, & inde hoc revertentem, & non permisit me Dominus ancillam suam coquinari, sed sine pollutione peccati revocavit me vobis, gaudetem in victoria sua, in evasione mea, & in liberatione vestra.

¶. 18. *Iessr.* qui a accompli par moi sa servante.

18. qui a accompli par sa servante *¶la misericorde* qu'il avoit promise à la maison d'Israel, & qui a tué cette nuit par ma main l'ennemi de son peuple.

19. Puis tirant de son sac la tête d'Holoferne, elle la leur montra, & leur dit : Voici la tête d'Holoferne General de l'armée des Assyriens, & voici un rideau du pavillon dans lequel il étoit couché étant ivre ; & où le Seigneur notre Dieu l'a frappé par la main d'une femme.

20. Le Dieu vivant m'est témoin que son Ange m'a gardée, soit lorsque je suis sortie de cette ville, & tant que je suis demeurée là, ou lorsque je suis revenue ici : & que le Seigneur n'a point permis que sa servante fût souillée ; mais qu'il m'a fait revenir auprès de vous sans aucune tache de peché, comblée de joie de le voir demeurer vainqueur, moi sauvee, & vous délivrés.

21. Rendez-lui tous vos actions-de-grâces , parce qu'il est bon ; parceque sa miséricorde s'étend dans tous les siècles.

22. Alors tous adorant le Seigneur dirent à Judith : Le Seigneur vous a bénie, il vous a soutenue de sa force ; & il a renversé // par vous tous nos ennemis.

23. Ozias, prince du peuple d'Israël , dit aussi à Judith : Vous êtes celle // que le Seigneur , le Dieu très-haut a bénie plus que toutes les femmes qui sont sur la terre.

24. Beni soit le Seigneur qui a créé le ciel & la terre , qui a conduit votre main pour trancher la tête au chef de nos ennemis.

25. Car il a rendu aujourd'hui votre nom si célèbre , que les hommes se souviennent éternellement de la puissance du Seigneur , ne cesseront jamais de vous louer : parceque vous n'avez point feint d'exposer

21. Confitemini illi omnes , quoniam bonus , quoniam in seculum misericordia ejus.

22. Universi autem adorantes Dominum , dixerunt ad eam : Benedixit te Dominus in virtute sua , qui per te ad nihilum redigit inimicos nostros.

23. Porro Ozias princeps populi Israël , dixit ad eam : Benedicta es tu filia à Domino Deo excelso , præ omnibus mulieribus super terram.

24. Benedictus Dominus , qui crevit cælum & terram ; qui te direxit in vulnera capitis ; principis inimicorum nostrorum :

25. quia hodie nomen tuum ita magnificavit , ut non recedat laus tua de ore hominum , qui memorares fuerint virtutis Domini in æternum , pro quibus non percisiisti animæ tue , propter angustias &

¶. 22. lett. reduit à rien.

¶. 23. lett. vous êtes la fille.

tribulacionem generis
tui, sed subvenisti rui-
næ ante conspectum
Dei nostri.

26. Et dixit om-
nis populus : Fiat,
fiat.

27. Porro Achior
vocatus venit, & di-
xit ei Judith : Deus
Israel , cui tu testi-
monium dedisti quod
ulciscatur se de ini-
micis suis , ipse caput
omnium incredulo-
rum incedit hæc nocte
in manu mea.

28. Et ut probes
quia ita est , ecce ca-
put Holofernis , qui
in contemptu super-
biae suæ Deum Is-
rael contempsit , &
tibi interitum mina-
batur , dicens : Cùm
captus fuerit populus
Israel , gladio perfo-
rari præcipiam latera
tua.

29. Videns autem
Achior caput Holo-
fernus , angustiatus præ-

votre vie , en voyant l'ex-
trême affliction où votre
peuple se trouvoit reduit ;
mais vous vous êtes présen-
tée devant Dieu pour em-
pêcher sa ruine .

26. Et tout le peuple ré-
pondit : Ainsi soit-il , ainsi
soit-il !

27. Où fit venir ensuite
Achior , & Judith lui di-
ces paroles : Le Dieu d'Is-
rael à qui vous avez rendu
témoignage en declarant
qu'il a le pouvoir de se ven-
ger de ses ennemis , a coupé
lui-même cette nuit par ma
main la tête du chef de tous
les infidelles .

28. Et pour vous faire
voir que cela est vrai , voici
la tête d'Holoferne , qui
dans l'insolence de son or-
gueil méprisoit le Dieu
d'Israel , & qui menaçoit
de vous faire mourir , en
disant : Lorsque j'aurai
vaincu le peuple d'Israel , je
vous ferai passer l'épée au-
travers du corps .

29. Achior voyant la
tête d'Holoferne , fut saisi
d'une si grande frayeur

#. 26, lett. Amen, amen.

L iii

166 J U D I T H .
qu'il tomba le visage contre terre & s'évanouit,
pavore cecidit in faciem suam super terram, & extinxerat anima ejus.

30. Etant ensuite revenu à lui , il se jeta aux pieds de Judith , & l'adora en lui disant :

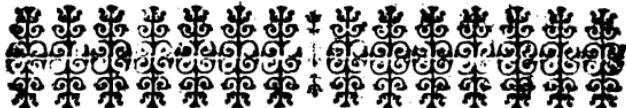
31. Vous êtes bénie de votre Dieu dans toute la maison // de Jacob, parceque le Dieu d'Israël sera pour jamais glorifié en vous, parmi tous les peuples qui entendent parler de votre nom,

30. Postea vero quām resumto spiritu recreatus est, procedit ad pedes ejus, & adoravit eam , & dixit :

31. Benedic tu à Deo tuo in omni tabernaculo Jacob, quoniam in omnigenie que audierit nomen tuum , magnificabitur super te Deus Israël.

*. 31. *bun tabernaculo.*





EXPLICATION DU CHAPITRE XIII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. *L*e soir étant venu, ses serviteurs se hâterent de se retirer chaoun chez soi : & Vagao ferma les portes de la chambre, & s'en alla. Et tous étoient assoupis à cause du vin qu'ils avoient bu.

La conduite du Seigneur est vraiment digne d'admiration ; lorsqu'il fait servir d'une manière étonnante à l'exécution de sa volonté les excès mêmes des hommes. Judith n'avoit pu couper la tête à Holoferne , si elle n'avoit été seule avec lui. Et quand elle avoit été seule avec ce Prince , elle n'avoit pu jamais entreprendre un coup si hardi , à moins que l'excès du vin ne l'eût assoupi avec tous ses Officiers , & mis hors d'état ni de se dénier de rien , ni d'empêcher ce qu'elle avoit résolu de faire. L'on voyoit donc d'un côté l'amour brutal de ce chef des Assyriens , & l'excès du vin le transporter hors de lui ; & de l'autre l'amour tout pur , mais très-ardent de Judith pour son Dieu & pour son Seigneur , & un grand zèle

L iiiij

J U D I T H
pour le salut d'Israël la ravir très-saintement comme hors d'elle. Ainsi lorsque l'eunuque Vagao & les autres officiers jugerent qu'il étoit temps de laisser Judith seule avec Holoferne, étant eux-mêmes accablés de vin, *ils se hâtèrent de se retirer chacun chez soi*: & cet eunuque, qui étoit sans doute chargé de la garde de la chambre du General, s'en alla aussi pour se reposer comme tous les autres, après en avoir fermé les portes.

Il faut remarquer, que Judith ordonna à sa servante de demeurer dehors à la porte, & de l'y attendre; afin qu'elle allât, selon sa coutume, prier hors du camp durant la nuit. Et le Grec porte expressément, qu'elle avoit aussi déclaré la même chose à l'eunuque Vagao. C'est pourquoi lorsqu'il est dit, qu'il ferma les portes de la chambre, on doit entendre qu'il étoit néanmoins libre à Judith d'en sortir quand elle voudroit. Et d'ailleurs tous les officiers d'Holoferne étant assoupis de vin, elle avoit encore une plus grande facilité de faire tout ce qu'elle vouloit. Mais en commandant à sa servante de demeurer hors la chambre, elle avoit dessein principalement, comme le dit l'Ecriture, *qu'elle observât & veillât exactement à la porte*, afin que personne ne s'en approchât & ne s'aperçût de son dessein.

V. 6. 7. Judith se tint donc debout devant le lit priant avec larmes; & elle remuoit ses levres, en disant tout bas: Fortifiez-moi, Seigneur, Dieu d'Israël, & regardez favorablement en cette heure à ce que ma main va faire: afin que selon votre promesse, vous releviez votre ville de Jérusalem.

fidèle, & que j'accomplisse ce que j'ai cru qui se pourroit faire par votre assistance.

Ces larmes que Judith répandoit devant le lit d'Holoferne , & qui pourroient être regardées comme des marques de faiblesse , étoient néanmoins en elle le principe d'une grande force. Ce qu'elle savoit ne pouvoit faire par elle-même , elle l'obtint de son Dieu en lui demandant humblement sa grace. Elle imploroit avec larmes un de ces *regards favorables* qui rendent les faibles tout-puissans , selon que la sainte Vierge , dont elle a été une excellente figure , l'a déclaré lorsqu'elle disoit d'elle-même ; *Quo Dieu avoit regardé la basseſſe de ſa ſervante , & que le Tout-puissant avoit fait en elle de grandes chofes. Ses levres ſe remuoient en ſi-liquor ,* dit l'Ecriture ; mais son cœur pouloit un cri qui monta jusqu'aux oreilles du Seigneur. Car Dieu qui est tout Esprit , n'écoute point proprement le son de la langue ; & il n'y a que la voix du cœur qui soit capable de lui faire violence.

On demande quelle étoit cette *promesse* dont Judith parle en ce lieu , que Dieu avoit faite de relever *Jerusalem* ; & qu'elle repete encore dans le dix - huitième verſet lorsqu'elle dit : *Que Dieu avoit accompli par ſa ſervante la miséricorde qu'il avoit promis à la maison d'Israël.* Un Theologien a cru qu'on ne devoit point entendre par là d'autre promesse , que la générale , par laquelle Dieu avoit souvent assuré son peuple , en lui parlant , soit par la bouche de Moïse , ou par celle de tant de Prophètes , de le délivrer de ses ennemis , pour y

qu'ils perseverassent dans son divin culte. Et parceque cette sainte femme éroit persuadée, qu'il manquoit beaucoup de choses du côté du peuple à l'accomplissement de cette condition, elle appelle cette faveur de leur Dieu, tantôt une miséricorde, & tantôt une promesse ; selon qu'elle la regardoit, ou par rapport à la négligence de ce peuple qui semblloit s'en rendre indigne, ou par rapport à la patole de Dieu, qui avoit daigné s'y engager.

Elle ajouta : Ce que j'ai écrit qui se pourroit faire par votre assistance ; pour déclarer devant Dieu & lui protester que ce n'étoit point sur elle-même qu'elle s'appuyoit en cette rencontre, ni sur son adresse, ni sur sa force ; mais sur son bras tout-puissant ; de qui seul elle attendoit le secours, dont elle sentoit un si grand besoyn. C'est donc comme si elle eût dit à Dieu : Je sai, Seigneur, que je ne suis que faible et par moi-même, & incapable d'exécuter ce que j'entreprends. C'est pourquoi je me dépouille dès ce moment en votre présence de toute la gloire d'une action que je reconnois être beaucoup au-dessus de moi. Mais je crois en même temps & j'ai une foi très-firme que ce que je ne pu's faire par moi-même, vous le pouvez faire par moi, & glorifier votre puissance d'autant plus, que l'instrument dont vous nous ferez servir étoit plus faible.

* 10. Elle lui frappa ensuite sur le cou par deux fois, lui coupa la tête, & ayant tiré un rideau du lit hors des colonnes, elle jeta par terre son corps mort.

Le grand assouplissement où l'exécès du vice

avoit plongé Holoferne le rendoit comme insensible, & donna le temps à Judith , qui n'avoit pu d'un seul coup lui trancher la tête , de le frapper une seconde fois , & d'achever ce qu'elle avoit commencé. Le texte porte , qu'elle détacha ensuite son pavillon. Mais comme il est dit positivement dans la suite , que son ^{cap. 14.} corps fut trouvé mort sous ce même pavillon , ^{14.} il faut entendre que Judith se contenta d'en détacher un rideau , sans doute pour envelopper la tête qui étoit toute sanglante.

On ne voit pas bien quel fut son dessein en jettant le corps par terre , si ce n'est peut-être afin qu'un spectacle si affreux frappât davantage ceux qui le verroient , & que la frayeur & l'étourdissement d'esprit passant promptement des uns aux autres , toute l'armée ennemie tombât tout-d'un-coup dans la consternation , comme il arriva effectivement quelque temps après. C'est ^{Epis. 1.} ainsi , s'écrie saint Fulgence , que cette femme ^{Epis. 14.} très - chaste étant allé attaquer l'impudique Holoferne , & combattre son orgueil par son humilité ; le grand nombre de ses troupes par ses prières ; & l'excès du vin qu'il avoit bu par ses jeûnes , eut la force d'executer ce qui paraisoit impossible à tout le peuple d'Israël. C'est ainsi qu'une seule veuve revêtue des armes toutes spirituelles de sa chasteté eut la gloire de couper la tête au General de cette armée si redoutable ; & qu'elle fit recouvrer la liberté au peuple de Dieu , lorsqu'il ne l'esperoit plus. Hieron. Dieu l'a proposée , dit saint Jérôme , non pas ^{Epis. 1.} seulement aux femmes , mais aux hommes ^{Epis. 1.} aussi , comme un modèle qu'ils doivent imiter ^{Ep. 103.}

ter, lorsqu'en récompense de sa chasteté, il
la remplit d'une force si divine, qu'elle vain-
quit celui-là même qui avoit été invincible à
Paulin. carm. 23. tom. 2. pag. 159. tous les hommes. Enfin saint Paulin admire les
saints artifices de sa chasteté, lorsqu'elle trom-
pa si heureusement celui qui étoit la terreur
des peuples ; & que sans s'être souillée avec
cet homme profane, elle mit en fuite toute cette
grande armée de barbares en triomphant elle
seule du General à qui elle ôta la tête.

Terrentemque manu latè populos Holofernem.

Arte piudicita deceptum callida Juditha.

Risù, in impuro qua non polluta cubili,

Barbara, truncata victrix duce, castra fugavie.

¶. 21. Le Dieu vivant m'est témoin, que
son Ange m'a gardée, & sortant d'ici, & demeu-
rant-là, & revenant avec vous ; & que le Sei-
gneur n'a point permis que sa servante fut souil-
lée ; mais qu'il m'a fait revenir auprès de vous
sans aucune tache de peché, &c.

Comme il paroisoit humainement impossi-
ble qu'une femme d'une si grande beauté eût
demeuré au milieu des Assyriens, & conservé
sa chasteté, elle a raison de prendre Dieu à
témoignage, que ni en allant, ni en revenant, ni
dans tout le temps qu'elle demeura au milieu
du camp des ennemis, elle n'avoit point souf-
fert d'insulte de la part de ces barbares. Car
c'est principalement, comme on l'a dit, du pe-
ché de l'impureté, dont il semble qu'elle en-
tend parler ici. Mais parceque tout le peuple
eût pu raisonnablement douter encore de ce
Thrin. in miracle; elle ajoute; Que c'est l'Ange du Sei-
nac loc: gneur qui l'a gardée ; c'est à-dire, soit son Ange

propre commis particulierement à sa garde ; soit l'Ange destiné anciennement à la garde & à la conduite du peuple de Dieu , sçavoir saint Michel ; soit l'Ange que l'on invoque principalement pour les voyages , sçavoir Raphael , qui servit de guide à Tobie dans tout le voyage dont il est parlé dans son histoire. Et il est très-vraisemblable , que Dieu se servant du ministere de cet Ange , tel qu'il put être , avoit fait sentir à Judith sa présence & son assistance d'une maniere toute particulière , pour l'affermir contre des perils qui auroient pu ébranler les cœurs les plus assurés. Aussi elle ne regarde la victoire qu'elle venoit de remporter sur Holoferne , que comme celle de Dieu même , *Je suis , dit-elle , comblée de joie de voir sa victoire ; le bonheur que j'ai de m'être sauvée ; & de votre , d'être délivrés de vos ennemis.* S'étant dépouillée dès auparavant de toute la gloire de cette grande action , elle ne s'en appropria rien après l'avoir faite ; & elle fut très-fidelle jusqu'à la fin , pour en rendre tout l'honneur à Dieu .

Nous savons aussi nous autres qu'il n'y a que Dieu qui puisse nous rendre assez forts pour surmonter tant au-dedans qu'au-dehors de nous les suggestions mortelles de notre ennemi figuré par Holoferne , ce qui est proprement lui couper la tête. Mais il n'arrive que trop souvent , que nous n'ussons pas comme Judith de notre science , pour faire remonter jusques à Dieu avec la même fidélité toute la gloire de cette victoire. Nous nous réjouissons : mais quelquefois en nous-mêmes , & non pas

en lui. Et cependant l'ennemi que nous avons surmonté , & à qui nous avons , pour parler ainsi , coupé la tête , n'est pas mort comme Holoferne ; & cette victoire que nous avons remportée fert souvent par notre faute à lui donner dans la suite l'avantage sur nous - mêmes ; puisqu'autant que nous manquons à rendre à celui qui est vraiment le vainqueur la reconnaissance qui lui est due , autant nous donnons de nouvelles forces à notre ennemi contre nous.

C'est ce qui porte Judith à exhorter tout le peuple de regarder Dieu uniquement en cette rencontre , lorsqu'elle lui crie : *Rendez - lui tous vos actions - de - grâces , parce qu'il est bon ; parce que sa miséricorde s'étend dans tous les siècles.* La bonté de Dieu éclatoit envers son peuple d'autant plus , que ce même peuple s'en rendoit moins digne. Et il étendoit sa miséricorde dans tous les siècles , en ce qu'il lui en donnoit tous les jours de nouvelles preuves. Ce n'est pas ainsi que les hommes usent de clemence envers d'autres hommes. Les Princes s'ennuient de pardonner , & l'ingratitude de leurs sujets arrête fort promptement toutes leurs faveurs. *La miséricorde de Dieu est éternelle ;* puisqu'à l'égard de ses serviteurs , elle les met à couvert de sa justice , qui ne veut pas les juger dans sa rigueur ; & qu'à l'égard des méchants , elle les attend jusqu'à la fin à la pénitence ; & que ses plus rigoureux châtiments sont toujours accompagnés de miséricorde.

¶. 24. Béni soit le Seigneur , qui a créé le ciel & la terre , qui a condamné votre main pour

trancher la tête au chef de nos ennemis.

Pourquoi Ozias dit-il ici , que celui qui *conduit la main de Judith pour lui faire trancher la tête au General Holoferne* , est le même Dieu *qui a créé le ciel & la terre* ? C'est que ce grand homme reconnoît véritablement , qu'il n'y avoit que la toute-puissance de celui qui avoit créé le ciel & la terre , qui avoit produit ce miracle inespéré de la délivrance d'Israël par la main d'une seule femme. Aussi l'on peut remarquer qu'il ne loue Judith , que par rapport à la vertu toute - puissante du Seigneur : *Votre louange* , lui dit-il , *ne sortira jamais de la bouche de ceux qui se souviendront éternellement de la puissance du Seigneur* ; c'est-à-dire , que l'on n'oubliera jamais ce qu'a fait Judith , tant qu'on songera à la toute-puissance de Dieu ; ou , pour mieux dire , qu'on ne pensera jamais à ce qu'a fait cette femme , qu'on ne se souvienne en même-temps de celui qui fait se servir des instrumens les plus foibles pour faire éclater sa souveraine puissance.

¶. 25. *Parceque vous n'avez point épargné votre vie en voyant l'extrême affliction où votre peuple se trouvais reduit ; mais vous vous êtes présentés devant Dieu pour empêcher sa ruine.*

C'étoit en cela que Judith s'étoit rendue digne de toutes louanges , qu'elle avoit généreusement exposé sa vie pour le salut de son peuple. Mais c'étoit aussi en cela même qu'a voit éclaté la toute - puissance de Dieu ; puisqu'une femme n'auroit osé prodiguer ainsi sa vie sans être assistée divinement. La manière

dont ce chef du peuple lui parle , nous donne une idée très-grande de celle dont Israel fut sauvé en cette rencontre. Car il semble que Dieu étant en colere contre son peuple , étoit sur le point de l'abandonner à la fureur des Assyriens ; mais qu'alors Judith poussée par un mouvement de l'Esprit divin , & semblable en quelque façon à Moïse , s'étoit *présentée devant son trône & mise comme entre lui & le peuple d'Israël , pour desarmer la fureur , & empêcher la ruine de sa nation.* Ce furent ses jeûnes , ses veilles , & ses autres austérités , sa priere continue , sa retraite , sa confiance pleine de foi , & sur-tout sa profonde humilité , qui la rendirent très-digne de s'opposer ainsi elle seule à la colere de Dieu ; puisqu'autant que Dieu résiste aux superbes , autant est-il favorable aux humbles. C'est ainsi que la sainte Vierge s'étant *présentée devant Dieu comme sa servante , merita de s'opposer à la ruine , non pas seulement d'un peuple particulier , mais de tous les peuples de la terre ;* lorsqu'elle concût dans son chaste sein celui qui devoit véritablement couper la tête au démon , & reverser son empire.

v. 27. 28. On fit venir ensuite Achior , & Judith lui dit ces paroles : *Le Dieu d'Israël à qui vous avez rendu témoignage en declarant qu'il faise se venger de ses ennemis , a cette nuit coupé lui-même par ma main la tête du chef de tous les infidèles.*

v. 25. On est surpris de ce qu'après qu'il a été dit ; *Que tous accoururent à Judith depuis le plus petit jusques au plus grand , nous voyons ici*

ici qu'Achior n'étoit point venu la trouver avec les autres ; mais qu'il n'y vint que lorsqu'il fut appellé : *Porrò Achior vocatus venit.* Cependant il paroisoit aussi intéressé qu'eux tous à apprendre cette nouvelle : & on a peine à comprendre comment lorsque tous les autres se hâtoient d'aller où étoit Judith, il demeura en repos, & attendit qu'il fut mandé. Un Auteur a cru qu'on ne lui avoit pas donné une entière liberté ; & qu'on l'observoit peut-être en attendant le succès du voyage de Judith. Mais soit que c'en ait été la cause, ou plutôt que la chose soit arrivée simplement à cause qu'il étoit nuit, & qu'il pouvoit reposer alors ; il étoit bien juste que l'on déclarât ce grand coup de la puissance de Dieu à celui qui s'étoit mis en danger de perdre la vie, en rendant un illustre témoignage à ce pouvoir souverain du Dieu d'Israël. Et il étoit même nécessaire de tirer d'inquiétude & de crainte cet homme que le suprême Holoferne avoit menacé de percer de son épée, lorsqu'il auroit pris Bethulie, à cause qu'il lui avoit relevé là toute-puissance du Seigneur des Juifs. *C'est ce Dieu lui-même,* dit-elle alors à Achior, *qui a cette nuit coupé par ma main la tête au chef de tous les infidèles ;* c'est-à-dire, de tous ceux qui ont refusé d'ajouter foi au témoignage que vous leur avez rendu touchant sa puissance. Ma main n'a été que l'instrument dont il s'est servi : mais c'est lui qui a coupé la tête de cet impie. N'ayez donc plus aucune crainte de celui qui vous menaçoit : mais adorez maintenant la vertu toute-puissante du Dieu qui a fait ce grand prodige par ma main.

M

v. 30. Achior voyant la tête d'Holoferne fut saisi d'une si grande frayeur, qu'il tomba à terre sur le visage, & s'évanouit, &c.

Les mouvements extraordinaires que produisit dans son cœur & dans son esprit la vue de la tête toute sanglante de celui qui lui avoit fait de si terribles menaces ; la surprise d'un événement si inespéré ; & la joie de se voir ainsi délivré en un instant de la mort cruelle qu'il devoit attendre, si Bethulie avoit été prise, lui causaient un renversement général dans tout son corps, & le firent évanouir. Telle devroit être la surprise & l'admiration continue des âmes, qui ayant été destinées à la mort, & à une mort éternelle, envisagent cet excès d'amour & ce coup de la toute-puissance d'un Dieu, par lequel il a enlevé à notre ennemi toute l'espérance qu'il avoit conçue de nous perdre, & nous a donné à nous-mêmes la joie de nous voir sauvés comme par la main d'une femme, lorsqu'en remplissant Marie de son Esprit saint, il l'a rendu l'instrument de notre salut en la personne de son Fils notre Seigneur J e s u s - C h r i s t , lequel a véritablement coupé la tête au chef des Assyriens, & a défait toutes ses troupes, non en les tuant, mais en mourant lui-même pour ceux qu'il vouloit sauver.





CHAPITRE XIV.

I x i t .
Dictem
Judith
ad om-
nem populum : Au-
dit me , fratres , sus-
pendite caput hoc su-
per muros nostros :

2. & erit , cum exie-
xit sol , accipiat unus
quisque arma sua , &
exite cum impetu ,
non ut descendatis
deorsum , sed quasi
impetum facientes .

3. Tunc explorato-
res necesse erit ut fu-
giant ad principem
suum excitandum ad
pugnam .

4. Cumque duces
eorum eucurrerint ad
tabernaculum Holo-
fernis , & invenerint
eum truncum in suo
sanguine volutatum .

¶. 3. autr. courreurs.



Ors Judith
dit à tout le
peuple : Ecou-
lez-moi , mes
frères ; pendez cette tête au
haut de nos murailles :

2. & aussi-tôt que le so-
leil sera levé , que chacun
prenne les armes , & sorte à
tous avec grand bruit ,
non pour descendre jusqu'à
aux ennemis , mais comme
vous disposant à les atta-
quer .

3. Alors il faudra néces-
sairement que les gardes
avancées // fuent , & s'en
aillent éveiller leur Gene-
ral , afin qu'il donne les or-
dres pour le combat .

4. Et lorsque leurs chefs ,
auront couru à la tente
d'Holoferne , & qu'ils n'y
auront trouvé qu'un corps
sans tête nageant dans son

Mij

sang , la frayeur les saisira tous.

5. Et lorsque vous les verrez fuir , allez hardiment après eux , parceque le Seigneur vous les livrera pour les foulter sous vos pieds.

6. Alors Achior voyant ce que la toute - puissance de Dieu avoit fait en faveur d'Israël , abandonna les superstitions payennés , crut en Dieu , se circonciit , & fut incorporé au peuple d'Israël , comme toute sa race l'est encore aujourd'hui.

7. Aussi-tôt donc que le jour parut , ceux de Bethulie pendirent au haut de leurs murs la tête d'Holoferne , & chacun ayant pris ses armes , ils sortirent tous en faisant un grand bruit , & jettant de grands cris.

8. Les sentinelles les voyant venir coururent à la tente d'Holoferne.

9. Ceux qui étoient dans la tente vinrent à la porte de sa chambre ; & ils tâchoient , en y faisant quelque bruit , d'interrompre

** 6. less. circumcidit carnem præputii sui.*

decidet super eos timor.

5. Cùmque cognoveritis fugere eos , ite post illos securi , quoniam Dominus contaret eos sub pedibus vestris.

6. Tunc Achior videntis virtutem , quam fecit Deus Israël , relicto gentilitatis ritu , creditit Deo , & circumcidit carnem præputii sui , & appositus est ad populum Israël , & omnis successio generis ejus usque in hodiernum diem.

7. Mox autem ortus est dies , suspen- derunt super muros caput Holofernis : accepitque unusquisque vir arma sua , & egressi sunt cum grandi strepitu & ululatu .

8. Quod videntes exploratores , ad tabernaculum Holofernis cucurrerunt.

9. Porro hi qui in tabernaculo erant , venientes , & ante ingressum cubiculi perstreptentes , excitandi gratia , inquietudinem

ante moliebantur , ut non ab excitantibus , sed à sonantibus Holofernes evigilaret.

son sommeil , afin qu'Holoferne fût plutôt éveillé par ce bruit confus qu'il entendroit , que par quelqu'un de ses gens.

10. Nullus enim audebat cubiculum virtutis Assyriorum pulsando aut intrando aperire.

10. Car nul n'osoit ni frapper à la porte , ni entrer dans la chambre du General // des Assyriens.

11. Sed cum venissent ejus duces ac tribuni , & universi majores exercitus regis Assyriorum , dixerunt cubiculariis :

11. Mais les chefs , les colonels , & les principaux officiers de l'armée d'Assyrie étant venus à sa tente , ils dirent aux officiers de sa chambre :

12. Intrate & exitate illum , quoniam egressi mures de cavernis suis , ausi sunt provocare nos ad prælium.

12. Entrez & éveillez-le , parceque ces rats sont sortis de leurs trous , & ont eu la hardiesse de nous défier au combat.

13. Tunc ingressus Vagao cubiculum eius , sterit ante cortinam , & plausum fecit manibus suis : suspicabatur enim illum cum Judith dormire.

13. Alors Vagao étant entré dans la chambre se tint devant son pavillon , & il frappa des mains s'imaginant qu'il dormoit avec Judith.

14. Sed cum nullum motum jacentis sensu aurium caperet , accessit proximans ad cortinam , & elevans eam , videntque cadaver absque capite Holofernis in suo san-

14. Mais prétant l'oreille , & n'entendant aucun bruit , tel qu'en peut faire un homme qui dort , il s'approcha plus près du rideau : & le levant il vid le corps mort d'Holoferne

¶. 10. lett. de la vertu.

M iiij

étendu par-terre , sans tête , & tout couvert de son sang ; aussi-tôt il jeta un grand cri avec larmes , & il déchira ses vêtemens .

15. Puis étant allé à la tente de Judith , & ne l'ayant point trouvée , il sortit devant le peuple , & leur dit :

16. Une seule femme du peuple Hebreu a mis la confusion dans la maison du roi Nabuchodonosor . Car voici Holoferne étendu par-terre , & sa tête n'est plus avec son corps .

17. Les chefs de l'armée des Assyriens ayant entendu ces paroles déchirerent tous leurs vêtemens . Ils furent surpris d'une crainte & d'une frayeur extrême , le trouble saisit leurs esprits ,

18. & tout le camp retentit de cris effroyables .

guine tabefactum ja-
cere super terram ,
exclamavit vox ma-
gnâ cum floru , & scri-
dit vestimenta sua .

15. Et ingressus ta-
bernaculum Judith ,
non invenit eam , &
exiit foras ad popu-
lum , & dixit :

16. Una mulier He-
breæ fecit confusio-
nem in domo regia
Nabuchodonosor : ec-
ce enim Holofernes
jacet in terra , & caput
eius non est in illo .

17. Quod cùm ar-
dissent principes vir-
tutis Assyriorum , sci-
derunt omnes vesti-
menta sua , & intole-
rabilis timor & tre-
mor cecidit super eos ,
& turbati sunt animi
eorum valde .

18. Et factus est cla-
mor incomparabilis in
medio castrorum eo-
rum .

* 17. *letter. virtutis.*



EXPLICATION

DU

CHAPITRE XIV.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. A Ussi-tôt que le soleil sera levé, prenez tous les armes, & sortez avec grand bruit, non pour descendre & fondre tout-d'un-coup, sur les ennemis ; mais comme voulant les aller attaquer.

La pensée qu'avoit Judith étoit très-judicieuse. Car elle ne vouloit pas que les Hébreux descendissent & allassent fondre tout-d'un-coup sur les Assyriens, qui les auroient repoussés vigoureusement, comme étant sans comparaison les plus forts. Mais elle vouloit qu'en faisant d'abord un grand bruit, & donnant le temps aux ennemis de courir à la tente d'Holoferne pour prendre ses ordres, la frayeur subite qui les faisoit en le trouvant mort, mit le trouble dans toute l'armée, & qu'avant que ces barbares eussent le loisir de se reconnoître, ils prissent la fuite en sa voyant attaqués dans le même-temps par le peuple d'Israël. C'est ce

M iiiij

qui est exprimé assez clairement dans le texte Grec. Et c'est ce qu'on ne scauroit assez louer avec saint Ambroise dans cette chaste & sainte
 Ambroise. ^{de vi-} veuve : La victoire qu'elle remporta, dit ce
^{duit.} grand Evêque, ne fut pas seulement l'effet de
 tom. 4. sa main, mais, encore plus de sa sagesse. Cat
 p. 504. sa main ne la rendit victorieuse que d'Holo-
 ferne, mais la sagesse de son conseil lui fit
 vaincre toute l'armée des ennemis. Elle s'avisa
 de faire ce qui ne vint point dans l'esprit des
 autres, & des hommes mêmes. Et en suspen-
 dant la tête du General, qu'elle avoit coupée,
 elle releva autant les esprits de ses citoyens,
 qu'elle abattit au-contreire ceux des ennemis.
 Elle piqua les uns d'une sainte jalouse par la
 vûe de ce trophée qu'elle venoit de remporter,
 & elle remplit de frayeur les autres par la vûe
 de ce spectacle affreux de la tête de leur chef.
 Ainsi ces derniers furent mis en fuite & taillés
 en pièces.

¶. 6. Alors Achior voyant ce que la toute-puissance de Dieu avoit fait en faveur d'Israël, abandonna ses superstitions payennes, crut en Dieu, se circonscrit, & fut associé au peuple d'Israël, lui & ronc sa race ; &c.

Comment l'Ecriture dit-elle ici ; *Qu'Achior crut en Dieu* après avoir vu cet effet de sa puissance ; puisqu'e la manière dont il s'étoit déclaré devant Holoferne pour relever la grandeur & la majesté du Dieu d'Israël, semble nous faire connoître qu'il croyoit en lui dès-lors ? Mais on peut répondre avec un Auteur, & conformément au texte Grec, que la foi

Igitur
in hunc
tempore.

devint parfaite, lorsqu'abandonnant toutes les superstitions du paganisme, il reçut avec une pleine volonté généralement toutes les vérités que Dieu avoit révélées aux Israélites. On peut dire encore, que quand même sa créance intérieure eût été parfaite dès auparavant, il y ajouta les marques extérieures de cette créance, en se soumettant volontairement à la circoncision. Il semble d'abord par la lecture du texte, qu'il se circoncise lui-même, & qu'il le fit dans le moment. Mais il n'y a pas d'apparence ; & il est aussi plus vraisemblable, qu'à cause de la conjoncture où on se trouvoit alors, il aimait mieux différer après la pleine victoire que l'on remporta sur les Assyriens ; puisque tous prirent les armes, & sortirent de Bethulie vers le lever du soleil.

Quelques-uns demandent, s'il étoit nécessaire qu'Achior pour être sauvé fût circoncis & incorporé au peuple Juif. Sur quoi un savant Auteur répond, qu'il ne le croit pas ; *Eftius
in hunc
locum.* De que l'on peut en juger ainsi, si l'on considere que les anciens d'Israël lui dirent d'abord ; *Que le Seigneur soit votre Dieu au milieu de nous ; afin que, selon qu'il vous plaira,
vous viviez avec nous ; vous & tous ceux qui vous appartiennent :* d'où il infère, que puisqu'on lui dit, *selon qu'il vous plaira*, il n'étoit pas nécessaire pour son salut qu'il fût circoncis. Car il remarque fort bien, que Naaman ayant embrassé la foi du vrai Dieu, ne se fit point circoncire ; ce qu'Elisée lui aurait sans doute ordonné, s'il lui eût été né-

cessaire pour son salut. Et la raison qu'il ~~ca~~
 rend est, que la circoncision avoit été ordon-
 née au seul peuple d'Israël, & ne regardoit
 qu'eux seuls, selon que l'Apôtre s'en explique
Rom. 3. 19.
 par ces paroles : *Nous savons que toutes les pa-
 roles de la loi s'adressent à ceux qui sont sous la
 loi.*

Ce n'est pas que ceux qui n'étoient point
 Juifs ne se pussent faire circoncire, comme fit
 Achior, lorsqu'ils vouloient être incorporés
 avec ce peuple ; & c'étoient ceux qu'on appel-
 loit *proselytes* : mais ils n'y étoient pas obli-
 gés. Que si l'on demande comment donc des
 infidèles étant convertis, pouvoient prétendre
 au salut sans la circoncision ; le même In-
 terprete répond, qu'ils le pouvoient de la même
 sorte, que tous les Saints de l'ancien Testa-
 ment ont été sauvés avant que la circoncision
 fût instituée ; savoir, ou par la foi seule qu'ils
 avoient en l'avenement du Sauveur ; ou par
 cette foi jointe à quelque sacrifice, ou à quelque
 signe que Dieu leur avoit donné, & qui nous
 est inconnu.

On peut demander encore comment les an-
 ciens du peuple de Dieu purent accorder à
 Achior chef des Ammonites, un privilège dont
 il semble que Dieu même avoit exclus tous
Deut. 23. 3.
 les Ammonites, en ordonnant que l'*Ammonite & le Moabite n'entrerent jamais dans l'as-
 semblée du Seigneur*. Mais nous avons dit, en
 expliquant ces mêmes paroles du Deuteronome,
 que cette association se devoit entendre
 principalement de l'entrée aux magistratures

& aux dignités, où ni les femmes ni les hommes Moabites ou Ammonites ne pouvoient être reçus ; & qu'ainsi lorsqu'il est marqué en ce lieu, qu'Achior fut associé à Israel, on doit entendre simplement, qu'il fut admis parmi eux, comme ayant généreusement publié la gloire, & relevé la toute-puissance du vrai Dieu.





C H A P I T R E X V .

1.  A nouvelle qu'-
Holoferne a-
voit eu la tête
coupée, s'étant
répandue dans toute l'ar-
mée des Assyriens , ils se
touverent tout consternés
sans savoir quel conseil
prendre ; & poussés par la
seule frayeur dont ils étoient
faisis , ils ne pensoient qu'à
chercher leur salut dans la
fuite.

2. De sorte que nul ne
parloit à son compagnon ,
mais tous baissant la tête ,
& quittant tout , se hâtoient
de se sauver des mains des
Hebreux qu'ils entendoient
venir pour fondre sur eux
les armes à la main , & ils
fuyoient ça & là par les
chemins de la campagne ,
& par les sentiers des col-
lines.

3. Les Israélites les voyant

1.  U M Q U E
omnis
exerci-
tus de-
collatum Holofernem
audisset , fugit mens
& consilium ab eis ,
& solo tremore &
metu agitati , fugæ
præsidium sumunt ,

2. ita ut nullus lo-
queretur cum proxi-
mo suo , sed inclina-
to capite , relictis om-
nibus evadere festina-
bant Hebræos , quos
armatos super se veni-
re audiebant , fugien-
tes per vias campo-
rum & semitas col-
lium.

3. Videntes itaque

filii Israel fugientes,
secuti sunt illos, de-
cenduntque clangen-
tes tubis, & ululant
post ipfos.

donoit fuir de la sorte les
poursuivirent, & descendirent de la montagne son-
nant des trompettes, &
faisant de grands cris après
eux.

4. Et quoniam Af-
syrii non adunati in
fugam ibant præcipi-
tes, filii autem Israel
uno agmine perse-
quentes, debilitabant
omnes quos invenire
potuissent.

4. Et comme les Assyriens
ne marchoient point en
corps ; mais que chacun se
hâtoit de fuir où il pou-
voit, & que les Israélites
au contraire les poursui-
voient tous ensemble & en
bon ordre, ils tailloient en
pieces tout ce qu'ils ren-
controient.

5. Misit itaque Ozias
nuntios per omnes ci-
vitates & régiones Is-
rael.

5. En même-temps Ozias
envoya porter cette nou-
velle dans toutes les villes
& dans toutes les provin-
ces du peuple d'Israël.

6. Omnis itaque re-
gio, omnisque urbs,
electam juventutem
armatam misit post
eos, & persecuti sunt
eos in ore gladii quo-
usque pervenirent ad
extremitatem finium
suorum.

6. Ainsi chaque ville &
chaque province, ayant
choisi les plus braves d'en-
tre ses jeunes-gens, leur fit
prendre les armes, & les en-
voya après les Assyriens ; ils
les poursuivirent jusqu'aux
extrémités des confins de
leur pays, passant au fil de
l'épée tout ce qu'ils trou-
voient.

7. Reliqui autem
qui erant in Bethulia,

7. Cependant ceux qui
étoient restés à Bethulie en-

trerent dans le camp des Assyriens, d'où ils remportèrent tout le butin que les Assyriens avoient laissé dans leur fuite, & ils en revinrent tout chargés.

8. Mais ceux qui après avoir battu & poursuivi les ennemis revinrent à Bethulie, emmenerent avec eux tout ce qui avoit été aux Assyriens. Les troupeaux, les bestiaux, & toutes les richesses de leur bagage & de leur équipage étoient sans nombre, & tous s'enrichirent depuis le plus petit jusqu'au plus grand.

9. Joacim Grand-pontife vint en même temps de Jérusalem à Bethulie avec tous les anciens // pour voir Judith,

10. laquelle sortit au-devant de lui; & ils la bénirent tous d'une voix en lui disant: Vous êtes la gloire de Jérusalem; vous êtes la joie d'Israël; vous êtes l'honneur de notre peuple.

11. Car vous avez agi avec un courage mâle, & votre cœur s'est affirmé,

¶. 9. *lett. ses ancêtres.*

ingressi sunt castra Aſſyriorum, & prædam, quam fugientes Aſſyrii reliquerant, abstulerant, & onustati sunt valde.

8. Hi verò, qui vi-
tæores reversi sunt ad
Bethuliam, omnia
quæ erant illorum at-
tulerunt secum, ita ut
non esset numerus in
pecoribus, & jumentis, & universis mobi-
libus eorum, ut à mi-
nimo usque ad maxi-
mum omnes divites
fierent de prædationi-
bus eorum.

9. Joacim autem
summus pontifex, de
Jérusalem venit in
Bethuliam cum uni-
versis presbyteris suis,
ut videret Judith.

10. Quæ cùm exisset
ad illum, benedixe-
runt eam omnes unà
voce, dicentes: Tu
gloria Jérusalem, tu
lætitia Israël, tu ho-
norificentia populi
nostrí:

11. quia fecisti viri-
liter, & confortatum
est cor tuum, ecò quòd
exultatatem amaveris,

& post virum tuum , parceque vous avez aimé la
alterum nescieris : ideò & manus Do-
mini confortavit te , & ideo eris benedicta
in æternum.

parceque vous avez aimé la
chasteté , & qu'après avoir
perdu votre mari , vous
n'avez point voulu en épou-
ser d'autre. C'est pour cela
que la main du Seigneur
vous a fortifiée , & que
vous serez benie éternelle-
ment.

12. Et dixit omnis
populus ; Fiat , fiat.

12. Tout le peuple ré-
pondit : Ainsi soit-il , ainsi
soit-il.

13. Per dies autem
triginta , vix collecta
sunt spolia Assyri-
orum à populo Israel.

13. Trente jours suffirent
à peine au peuple d'Israel
pour recueillir toutes les
dépouilles des Assyriens.

14. Porro autem
universa , quæ Holofe-
fernus peculiaria fuisset
probata sunt , dederunt
Judith in auro , & ar-
gento , & vestibus , &
geminis , & omni su-
pellecibili , & tradita
sunt omnia illi à po-
pulo.

14. Et tout ce qu'on put
reconnoître qu'Holoferne
avoit possédé en or , en ar-
gent , en habilemens , en
piergeries , & en toutes for-
tes de meubles , fut donné
à Judith par tout le peu-
ple.

15. Et omnes po-
puli gaudebant cum
mulieribus , & virgi-
nibus , & juvenibus ,
en organis & citharis.

15. Et tous les hommes ,
les femmes , les jeunes-fil-
les , & les jeunes-gens é-
toient dans des transports
de joie , qu'ils témoignoient
par le son des harpes & des
autres instrumens de musi-
que.





EXPLICATION DU

CHAPITRE XV.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. *L*orsque le bruit se fut répandu dans toute l'armée des Assyriens, qu'Holoferne avoit eu la tête coupée, ils se trouverent tout consternés, & ne savoient quel conseil prendre : & n'étant poussés que par la frayeur dont ils étoient saisis, ils chercherent leur salut dans leur fuite.

Il ne faut pas regarder cette frayeur comme si elle n'avoit été que naturelle. Il est vrai que la surprise où ils furent, en voyant leur General mort & sans tête, étoit capable de les étourdir d'abord. Mais pour peu qu'ils eussent fait de reflexion sur l'état où se trouvoit Bethulie, ils auroient pu, en suivant les ordres du principal Commandant, prendre aisément cette ville, qui selon la nécessité présente se seroit rendue au bout de deux jours. Il paroît donc que ce fut Dieu même qui leur ôta tout-d'un-coup & l'esprit & le conseil : ensorte qu'ils se trouverent hors d'état de délibérer sur ce qu'ils

qu'ils avoient à faire ; & qui imprima au fond de leurs cœurs un saisissement & une terreur panique , qui les fit fuir comme des moutons devant les Hebreux. Ainsi ce fut une chose vraiment étonnante de voir une armée si redoutable de barbares , poursuivie & taillée en pieces par un petit nombre de gens affoiblis par la faim & par la soif , qu'ils traitoient un moment auparavant avec le dernier mépris , en les appellant *des rats qui étoient sortis de leurs trous,* & qui avoient eu la hardiesse de les appeler au combat.

Si ces exemples ne sont capables d'abaisser l'élevation des hommes superbes & des puissans de la terre , & s'ils ne leur donnent l'idée véritable qu'ils doivent avoir , tant de la grandeur de Dieu , que de la foiblesse & du néant de tous les hommes ; il faut avouer que c'est un effet presque inconcevable de l'aveuglement que produit en eux ce même orgueil. Mais si ces mêmes exemples n'ont pas là force de soutenir la foiblesse des petits dans l'extremité des plus grands perils , c'est une preuve qu'ils ont sans comparaison moins de foi & moins de courage qu'une femme , & qu'ils mettent leur confiance , non en Dieu , mais dans eux-mêmes.

Que nul homme ne s'assure donc présomptueusement sur ses forces , lorsqu'il considère que cet Holoferne , qui s'étoit vanté de faire connoître à Achior , qu'il n'y avoit point d'autre dieu dans toute la terre que Nabuchodonosor , & d'exterminer tous les juifs comme un seul homme , fut tué par une femme , & que la mul-

N

titude innombrable de ses troupes fuyoit elle-même comme un seul homme de devant la face de ces mêmes Juifs. Mais que nul homme ne s'abatte aussi & ne tombe dans le découragement à la vue de ses ennemis , quelque redoutables qu'ils lui paroissent , lorsqu'il envisage ce secours inespéré & miraculeux que la main foible de Judith asservie divinement par le bras du Tout-puissant , procura à tout son peuple. L'orgueil des uns , & la défiance des autres blesse presque également le pouvoir & la majesté de Dieu. Et il ne nous est pas plus permis de lui dérober par nos défiances ce pouvoir suprême qu'il a de nous délivrer de la puissance de nos ennemis , que de nous attribuer à nous-mêmes un pouvoir qui n'appartient qu'à lui seul.

¶. 9. Joacim Grand-pontife vint en même-temps de Jérusalem à Bethulie avec tous les anciens pour voir Judith.

Judith
¶. 9.

Ce Grand-prêtre avoit deux noms , & étoit le même qu'Eliachim dont il est parlé au commencement de cette histoire. Le service extraordinaire que Judith venoit de rendre à tout Israel , & à la ville de Jérusalem , en mettant en fuite tous les Assyriens , lui fit croire qu'il devoit venir avec tous les anciens , c'est-à-dire , selon le Grec , avec tous les Senateurs qui compoisoient le grand Conseil de Jérusalem , connu sous le nom de *San-drin* , pour témoigner à cette femme si généreuse leur reconnaissance de la grâce que Dieu leur avoit procurée par son ministère.

Il ne falloit pas une moindre humilité à Ju-

With , pour vaincre l'orgueil qui se pouvoit éléver dans son esprit au milieu de cette gloire de tous ces applaudissemens dont il est parlé en cet endroit , qu'il lui en avoit fallu pour se rendre digne devant Dieu de couper la tête au General des Assyriens . Et l'on peut dire que c'auroit été pour elle une victoire très-desavantageuse , d'avoir vaincu Holoferne , & d'être vaincue en même-temps par le démon , qui auroit tiré le principal avantage de son triomphe , si après qu'elle avoit tué cet ennemi d'Israël de sa propre épée , il s'étoit servi de l'épée de Judith , c'est - à - dire , de sa victoire , pour la percer elle-même mortellement par un orgueil criminel . C'est donc cette humilité de Judith que nous devons principalement nous proposer pour l'imiter dans notre conduite . Tous ne sont pas appellés à délivrer Israël ; mais tous sont indispensablement obligés à s'humilier . Et si ceux qui ont été dignes d'accomplir les plus grandes œuvres se sont si profondément aneantis devant Dieu , combien les petits & les vers de terre se doivent-ils éloigner des moindres pensées d'élevement ?

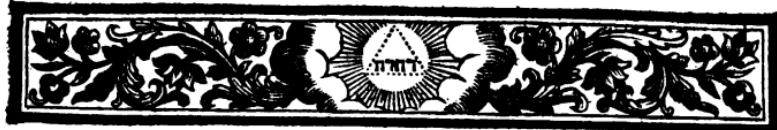
V. 11. Votre cœur s'est affermi , parceque vous avez aimé la chasteté , & qu'après avoir perdu votre mari , vous n'avez point voulu en avoir un autre . C'est pour cela que la main du Seigneur vous a fortifiée , & que vous ferez benie éternellement .

Estius nous fait remarquer deux choses considérables dans ces paroles que le Grand-prêtre & les anciens dirent à Judith . Premièrement , ils attribuent la victoire insigne qu'elle

Nij

venoit de remporter sur Holoferne , au mérite de sa chasteté : ce qui fait connoître , dit cet Auteur , que non seulement la pureté virginalle mais encore la chasteté des saintes veuves , est d'un grand mérite devant Dieu , quoique la premiere soit plus excellente que la dernière. Secondelement , ils la louent de ce qu'après avoir perdu son mari , elle n'avoit point voulu en épouser d'autre : ce qui fait voir , selon le même Interprete , que ce n'est pas seulement au temps de la loi nouvelle qu'on loue les veuves qui ne pensent point aux seconde noces ; mais qu'anciennement , & du temps des Juifs , dont la religion étoit grossiere & charnelle , on honoroit & on respectoit ces veuves comme étant dignes de louanges .





C H A P I T R E X V I .

I N C I P I T E .
B
cantavit
anti-
cam hoc
Domino Judith, di-
cens :

2. Incipite Domino in tympanis , can-
tate Domino in cym-
balis , modulamini il-
li psalmum novum ,
exaltate , & invocate
nomen ejus.

3. Dominus conte-
rens bella , Dominus
nomen est illi.

4. Qui posuit castra
sua in medio populi
sui , ut eriperet nos de
manu omnium inimi-
corum nostrorum.

5. Venit Assur ex
montibus ab aquilo-
ne , in multitudine
fortitudinis suæ : cu-



L O R S Judith
chanta ce can-
tique au Sei-
gneur , & dit :

2. Chantez à la gloire
du Seigneur , au son des
tambours & au bruit des
tymbales : chantez avec de
saints accords un nouveau
cantique , glorifiez & in-
voquez son nom.

3. Le Seigneur , qui met
les armées en poudre ; le
Seigneur , est le nom qui
lui appartient.

4. Il a mis son camp au
milieu de son peuple , pour
nous délivrer de la main
de tous nos ennemis.

5. Le chef d'Assyrie //
est venu du côté des mon-
tagnes , du côté de l'aqui-
lon avec une multitude &

*. 1. *letr.* brise les guerres . | partie à l'orient , & dans la plus
*. 5. *expl.* L'Assyrie en la grande partie au septentrion .
comparant à la Judée , est en *Tirinus*.

N iiij

une force extraordinaire : ses troupes sans nombre ont rempli les torrens , & sa cavalerie a couvert les vallées.

6. Il avoit juré de brûler mes terres⁴, de passer mes jeunes-gens au fil de l'épée, de donner en proie mes petits-enfans , & de rendre mes filles captives.

7. Mais le Seigneur tout-puissant l'a frappé⁵; il a livré leur General entre les mains d'une femme ; & c'est par elle qu'il lui a ôté la vie.

8. Car ce ne sont point les jeunes-hommes qui ont renversé celui qui étoit puissant parmi eux ; ce ne sont ni les Titans , ni les geans d'une hauteur démesurée, qui se soient opposés à lui; mais c'est Judith fille de Merari qui l'a détruit par la beauté de son visage.

9. Elle a quitté ses habits de veuve , & s'est parée de ses habits de joie , pour relever les esperances des enfans d'Israël.

*. 6. expl. les terres de mon pays. | *. 7. lett. nocuit eum, id est percussit. Tirin. Emm. Sa,

jus multitudi obturavit torrentes , & equi corum cooperuerunt valles.

6. Dixit se incensurum fines meos , & juvenes meos oecisurum gladio , infantes meos dare in prædam , & virgines in captivitatem.

7. Dominus autem omnipotens nocuit eum , & tradidit eum in manus feminæ , & confudit eum.

8. Non enim cecidit potens eorum à juvenibus , nec filii Titan percuesserunt eum , nec excelsi gigantes opposuerunt se illi , sed Judith filia Merari in specie faciei suæ dissoluit eum.

9. Exuit enim se vestimento viduitatis , & induit se vestimento læritiae in exultatione filiorum Israël.

10. Unxit faciem suam unguento, & colligavit cincinatos suos mitra, accepit stolam novam ad cipiendum illum.

11. Sandala ejus rupuerunt oculos ejus, pulchritudo ejus captivam fecit animam ejus, amputavit pugione cervicem ejus.

12. Horruerunt Perse constantiam ejus, & Medi audaciam ejus.

13. Tunc ululaverunt castra Assyriorum, quando appaserunt humiles mei, arescentes in siti.

14. Filii puellarum comptinxerunt ebs, & sicut pueros fugientes occiderunt eos: perierunt in prælio à facie Domini Dei mei.

¶. 12. expl. de la constance de Judith, quand elle eut encore très-jeunes: car les me

me de Judith, quand elle eut leurs étant très-jeunes, leurs coupé la tête à Holoferne.

¶. 13. expl. apparuerunt, scilicet, perséquentes eos. Emmanuel. Sa.

¶. 14. expl. ceux qui étoient enfans ne pouvoient être que fort petits. Menochius.

Ibid. expl. par la vertu de sa prudence.

10. Elle a mis sur son visage une huile d'une excellente odeur, elle a ajusté ses cheveux, & les a couverts d'un ornement superbe; elle s'est parée d'une robe toute neuve pour le tromper.

11. L'éclat de sa chaussure l'a ébloui, sa beauté a rendu son ame captive; & elle lui a coupé la tête avec son propre sabre.

12. Les Perses ont été épouvantés de sa constance //, & les Medes de sa hardie fle.

13. Alors le camp des Assyriens a été rempli de hurlements, quand nos pauvres citoyens mourant de soif, ont commencé à paroître //.

14. Les enfans des jeunes femmes // les ont percés de coups, & les ont tués comme de petits garçons qui s'envuent; ils ont péri dans le combat en la présence du Seigneur notre Dieu //.

15. Chantons une hymne au Seigneur , chantons une hymne nouvelle à la louange de notre Dieu.

16. Seigneur , vous êtes grand , vous nous signalez par votre puissance , & nul ne peut jamais vous surmonter.

17. Que toutes vos créatures vous obeissent ; parce que vous avez parlé , & elles ont été faites ; vous avez envoyé votre esprit , & elles ont été créées , & nul ne résiste à votre voix.

18. Les montagnes seront ébranlées jusqu'aux fondemens avec les eaux qu'elles enferment . Les pierres se fondront comme la cire devant votre face.

19. Mais ceux qui vous craignent , Seigneur , seront très-grands devant vous en toutes choses.

20. Malheur à la nation qui s'élèvera contre mon peuple ; car le Seigneur tout-puissant se vengera d'elle , & il la visitera au jour du jugement.

21. Il répandra dans leur chair le feu & les vers , ainsi

15. Hymnum cantemus Domino, hymnum novum cantemus Deo nostro.

16. Adonai Domine magnus es tu , & præclarus in virtute tua , & quem superare nemo potest.

17. Tibi serviat omnis creatura tua : quia dixisti , & facta sunt : misisti spiritum tuum , & creata sunt , & non est qui resistat voci tuz.

18. Montes à fundamentis movebuntur cum aquis : petras , sicut cera , liquefcens ante faciem tuam.

19. Qui autem timet te , magni erubet apud te per omnia.

20. Væ genti insurgenti super genus meum : Dominus enim omnipotens vindicabit in eis , in die judicii visitabit illos.

21. Dabit enim ignem , & vermes in

CHAPITRE XVI. 207

carnes eorum, ut urantur, & sentiant usque in sempiternum.

22. Et factum est post huc, omnis populus post victoriam venit in Jerusalēm adorare Dominum: & mox ut purificati sunt, obtulerunt omnes holocausta, & vota, & repromissiones suas.

23. Porro Judith, universa vasa bellica Holofernis, quæ dedit illi populus, & conopeum quod ipsa sustulerat de cubili ipsius, obrulit in anathema oblivionis.

24. Erat autem populus jucundus secundum faciem sanctorum, & per tres menses gaudium hujus victoriae celebratum est cum Judith.

25. Post dies autom illos unusquisque rediit in domum suam, & Judith magna facta est in Bethulia, & præclarior erat universæ terræ Israel.

26. Erat etiam virtuti castitas adjuncta,

*. 24. expl. dans Jerusalem où étoit le temple.

qu'ils brûlent & qu'ils se sentent déchirer éternellement.

22. Après cette victoire tout le peuple vint à Jérusalem pour adorer le Seigneur : & s'étant purifiés, ils lui offrirent tous leurs holocaustes, & s'acquittèrent de leurs voeux & de leurs promesses.

23. Or Judith ayant pris toutes les armes d'Holoferne que le peuple lui avait données, & le rideau de son lit qu'elle avait emporté elle-même, les offrit au Seigneur comme un anathème d'oubli.

24. Tout le peuple fut dans la réjouissance à la vue des lieux saints⁴, & la joie de cette victoire fut célébrée avec Judith pendant trois mois.

25. Chacun retourna ensuite en sa maison ; & Judith devint célèbre dans Bethulia, & la personne la plus considérée de tout Israël.

26. Car la chasteté étoit jointe à sa vertu, & depuis

la mort de Manassé son mari elle ne connut point d'homme tout le reste de sa vie.

27. Les jours de fêtes elle paroisoit en public avec une grande gloire.

28. Et après avoir demeuré cent cinq ans dans la maison de son mari, & avoir donné la liberté à sa servante, elle mourut, & fut enterrée dans Bethulie avec son mari.

29. Et tout le peuple la pleura pendant sept jours,

30. Tant qu'elle vécut, & plusieurs années après sa mort, il ne se trouva personne qui troublât Israël.

31. Or le jour de cette victoire a été mis par les Hebreux au rang des saints jours, & depuis ce temps-là jusqu'aujourd'hui il est honoré comme un jour de fête parmi les Juifs.

it a ut non cognoscet
ret virum omnibus
diebus vita ejus, ex
quo defunctus est Ma-
nasses vir ejus.

27. Erat autem die-
bus festis procedens
cum magna gloria.

28. Mansit autem in
domo viri sui annos
centum quinque, &
dimisit abram suam
liberam, & defuncta
est ac sepulta cum viro
suo in Bethulia.

29. Luxitque illama
omnis populus diebus
septem.

30. In omni autem
spatio vitæ ejus non
fuit qui perturbaret
Israël, & post mortem
ejus annis multis.

31. Dies autem vi-
ctoriae hujus festivi-
tatis, ab Hebræis in
numero sanctorum
dierum accipitur, &
colitur à Judæis ex
illo tempore usque in
præsentem diem.





EXPLICATION DU CHAPITRE XVI.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. I. *A* Lors Judith chanta ce cantique au Seigneur, & elle dit:

Les grands hommes & les femmes les plus celebres dont il est parlé dans l'Ecriture, avoient soin ordinairement , après que Dieu les avoit favorisés dans quelque occasion importante , d'en témoigner leur reconnoissance par un cantique d'action-de-graces. Le témoignage secret de leur cœur qui se dépoilloit de toute gloire en sa présence , eût pu leur suffire s'ils n'avoient envisagé que Dieu seul. Mais ils se consideroient comme étant en quelque façon responsables de leurs sentimens à leurs frères ; & il étoit important qu'ils fissent connoître aux hommes combien ils étoient fidèles à Dieu dans le fond de leur cœur. C'estpourquoi ils attestoient publiquement par ces cantiques la puissance de celui dont ils desiroient qu'on envisageât les intérêts & la gloire uniquement.

L'on croit que Judith chanta ce cantique, Tirin. in bunc loc.

lorsqu'après qu'on eut amassé toutes les dépouilles des ennemis, & qu'on lui eut fait présent de tout ce qui avoit appartenu à Holoferne :
 cap. 15. elle alla à Jérusalem accompagnée de tous les
 v. 15. hommes, des femmes, des jeunes filles, & des jeunes-gens,
 16. 22. qui témoignoient leurs transports de joie par le son des harpes & des instrumens de musique, pour y offrir au Seigneur les trophées de sa victoire. Et il y a bien de l'apparence que l'on y porta aussi la tête d'Holoferne comme en triomphe. Ainsi dans le même-temps que tout l'air retentissoit des louanges de Judith, elle renvoyoit ces mêmes louanges à Dieu, & invitoit tous ces peuples à publier la grandeur de celui qui s'étoit servi d'un instrument aussi foible que sa main pour couper la tête à l'impie.

V. 3. Le Seigneur met les armées en poudre ; le Seigneur est le nom qui lui appartient.

C'est avec très-grande raison que J E S U S -
 C H R I S T nous a défendu de rechucher à être
 nommés maîtres parcequ'il n'y a qu'un seul
 maître, & qu'un seul Seigneur. C'est donc à
 Dieu qu'appartient ce nom auguste ; & il est
 sans aucune comparaison, & sans aucune ex-
 ception le Seigneur, parceque toutes les crea-
 tures lui sont également soumises comme au
 souverain de tout l'univers ; & qu'il a le pou-
 voir de renverser d'un clin-d'œil toutes les ar-
 mées, & de briser toutes les forces dans les-
 quelles les plus puissans Princes mettent leur
 confiance.

V. 4. Il a mis son camp au milieu de son peupl, pour nous délivrer de la main de tous nos ennemis.

Elisée étant autrefois tout environné de la cavalerie, des chariots, & des autres troupes du roi de Syrie qui vouloit le perdre, & son serviteur en étant épouvanté, ce saint Prophète demanda à Dieu qu'il lui plût d'ouvrir ses yeux pour lui faire voir la montagne où il étoit toute pleine de chevaux & de chariots de feu qui l'environnoient ; & par là il convainquit celui qui trembloit déjà, qu'il y avoit plus de gens armés pour eux, qu'il n'y en avoit contr'eux. C'est de ce camp des Esprits célestes & des ministres du Seigneur que Judith entend parler en ce lieu, lorsqu'elle déclare : Que Dieu a placé son camp au milieu de son peuple pour le délivrer de ses ennemis. Il paroiffoit aux yeux des Hebreux une armée innombrable d'Assyriens qui assiegeoient & ferroient de près Bethulie. Mais la lumiere de la foi avoit fait voir à Judith, comme à Elisée, une autre armée sans comparaison plus puissante, qui formoit un camp céleste au milieu de cette ville. Et ce furent ces ministres du Seigneur qui imprimerent tout-d'un-coup dans l'esprit de ces barbares un saisissement & une terreur panique qui les mit en fuite, & qui délivra en même-temps Israël.

Le camp de Dieu peut être expliqué encore de son tabernacle & de son saint temple, où il s'étoit engagé, en parlant à Salomon, d'exaucer son peuple, lorsqu'ils viendroient l'y prier de les délivrer de leurs ennemis.

Que si nous voulons entendre ces paroles de Judith en un sens spirituel & figuré, nous pouvons dire, que Dieu a placé son camp au milieu

Menoch.

*in hunc
locura.*

3. Reg.

8. 33.

34. 44.

45. c. 9. 3.

de son peuple pour le délivrer de ses ennemis, lors-
qu'étant venu s'établir au milieu de nous par
sa sainte humanité , il a formé son Eglise qui
nous est représentée dans le Cantique comme
un camp & comme une armée redoutable aux
Cant. 6.
3. 9. *ennemis de notre salut. Qua est ista , terribi-*
lis ut castrorum acies ordinata ?

V. 8. *Car celui qui étoit puissant parmi eux*
n'a point été renversé par la main des jeunes-hom-
més ; il n'a point été frappé par les Titans ; &
les geans d'une hauteur démesurée ne se sont point
opposés à lui ; mais Judith fille de Merari l'a
détruit par la beauté de son visage.

On peut s'étonner ici d'entendre parler dans
 les livres saints de noms fabuleux , tel qu'est
 celui de *Titan* , qui signifie ces geans qu'ont
Hiero. in Amos c. 5. v. 8. feints les Poëtes. Mais saint Jérôme & saint
tom. 3. p. 168. Gregoire le grand nous font remarquer , que
Gregor. Magn. Moral. l. 9. c. 6. si les saints Interpretes se sont servis de ces
tom. 3. p. 215. noms qu'ils ont pris des livres profanes , ils
 l'ont fait , non pour donner quelque poids à
 ces fictions de l'esprit humain , mais pour faire
 entendre aux hommes par ces sortes de noms
 qui leur sont connus , & qu'ils ont , dit saint
 Jérôme , comme succès avec le lait de l'en-
 fance , ce qu'ils comprendroient moins aisè-
 ment d'une autre manière : *Qui non possumus*
intelligere quod dicitur , nisi per ea vocabula
qua usu didicimus , & errore combibimus. Et
 saint Gregoire le Grand dit : *Qu'on ne doit pas*
 s'étonner si ceux qui sont sages de la sagesse de
 Dieu ont tiré des écrits profanes des sages du
 siecle , des manières de s'exprimer en écrivant
 les saints livres ; & si des hommes tout spiri-

uels se sont servis dans les Ecritures des paroles des hommes charnels , puisque Dieu même , qui est l'esprit ineffable & le createur suprême de toutes choses , voulant s'abaisser pour se faire entendre à ceux qui sont tout enlevés dans la chair , a emprunté d'eux une maniere de s'exprimer charnellement , lorsqu'il a dit : *Qu'il se Gen. 6.
repentoit d'avoir créé l'homme sur la terre* , lui qui connoissant parfaitement toutes choses avant qu'elles soient , ne scauroit jamais se repentir , comme si quelque chose pouvoit arriver sans qu'il l'eût prévu . *Quid ergo mirum si spiritu-
les viri utuntur verbis carnalium , quando ipso
ineffabilis & creator omnium spiritus , ut ad in-
tellectum suum carnem pertrahat , in seipso carnis
sermonem format ?*

Judith voulant donc relever extrêmement la grandeur & la puissance de Dieu , declare dans son cantique d'action-de graces , & fait entendre à toute la terre , qu'il n'avoit point employé le bras des hommes robustes , & des geans , pour renverser le superbe qui se glorifioit vainement de son pouvoir & du grand nombre de ses soldats ; mais qu'une femme l'avoit détruit par l'éclat de sa beauté . Nous ne repeterons point ici ce que nous avons marqué auparavant , pour expliquer comment cette femme si sainte & si chaste put se servir sans pecher de l'éclat de sa beauté pour le surprendre , & pour lui couper la tête . C'étoit un impie que son orgueil & ses blasphèmes contre le vrai Dieu avoient livré , comme dit saint Rom. 1. Paul , au déreglement de son cœur , & à toute sorte d'impureté .

Que si Judith trompa Holoferne par la beauté de son visage , & si Dieu même augmenta cette beauté , pour faciliter l'execution du dessein qu'il lui avoit inspiré ; JESUS-CHRIST a pris sans doute une voie bien opposée , pour surprendre & pour vaincre le démon figuré par Holoferne ; puisque le piege qu'il lui a tendu , a été la difformité étonnante de sa passion & de sa croix , qui ne pouvant être regardée par cet esprit orgueilleux , que comme disproportionnée & même opposée infiniment à la majesté du Dieu de gloire , lui persuada qu'il n'étoit qu'un homme simple , & non le Dieu tout-puissant. Ainsi une femme comme Judith partee magnifiquement , & toute éclatante de cette beauté qu'elle décrit elle-même dans ce chapitre avec grand soin , étoit l'instrument que Dieu jugea propre pour humilier Holoferne dans l'élevernement de son orgueil , & pour sauver Israel de l'épée des Assyriens. Mais un Dieu ancanti jusqu'à l'état le plus rabaisse de l'homme , & tout défiguré dans sa sainte humanité par les outrages & les opprobres de sa passion , étoit l'instrument que Dieu même regarda comme le plus digne de confondre l'orgueil de l'enfer , & de terrasser celui qui comme Nabuchodonosor , avoit entrepris de se faire reconnoître & adorer comme le seul Dieu dans toute la terre .

V. 9. Elle a quitté ses habits de veuve , & s'est partee de ses habits de joie , pour relever les esperances des enfans d'Israel .

Elle fait connoître par ces paroles , que si elle se para alors , ce n'étoit pas pour s'élever vainement ,

*Menoch.
in huic
locum.*

vainement , & pour tirer une gloire ridicule de la beauté de son corps ; mais pour procurer le salut & la joie de tout son peuple. Car ce qui paroît moins clair dans les paroles latines du texte , est entierement déterminé & expliqué par le Grec , qui dit nettement : Qu'elle quitta ses habits de veuve , pour procurer l'élevation des Israélites , qui étoient dans l'accablement.

V. 18. 19. *Les montagnes feront ébranlées jusqu'aux fondemens avec les eaux qu'elles renferment ; les pierres se fondront comme la cire devant votre face. Mais ceux qui vous craignent , Seigneur , feront très-grands devant vous en toutes choses.*

Toute la nature sera un jour renversée : les montagnes les plus hautes seront ébranlées jusqu'aux fondemens , lorsque le Seigneur fera éclater sa toute-puissance aux yeux des hommes : & la dureté des rochers deviendra alors comme la cire qui se fond à l'ardeur du feu. Mais la crainte du Seigneur est un fondement inébranlable , sur lequel ceux qui ont eu soin de s'établir s'élévent jusqu'à Dieu , & *sont très-gran's devant lui.* Car c'est cette crainte qui humiliie le cœur de l'homme. Et plus le cœur est aneanti devant Dieu , plus il mérite d'être élevé , selon cet oracle de J E S U S - C H R I S T : Que l'humilité du Chrétien est la mesure de son élévation : *Qui humiliaverit se , exaltabitur.*

18. 4

Judith a voulu sans doute nous marquer figurément par ces *montagnes* , les chefs des Asyriens , qui s'élevaient insolemment de leur force , & qui mestoient leur confiance dans le

O

grand nombre de leurs gens, figurés par ces eaux renfermées dans les montagnes ; les peuples étant très-souvent marqués dans les Ecritures sous la figure des eaux. La volonté du Seigneur ébranla jusqu'aux fondemens , c'est-à-dire , renversa ces hautes montagnes enflées d'orgueil , lorsque par la main de Judith seule , elle mit en fuite & en desordre toute cette armée si redoutable. Ceux qui paraissaient aussi fermes & aussi durs que les rochers , se fondirent tout-d'un-coup comme de la cire devant la face de Dieu , lorsqu'étant sourds à la voix d'Achior qui leur parloit en faveur des Juifs , & que paraissant invincibles , ils perdirent en un instant toute cette fermeté apparente , & se virent abattus par la frayeur qui les saisit. Judith au contraire & tous les Juifs ayant la crainte de Dieu , devinrent très-grands devant lui ; & l'humilité profonde avec laquelle ils s'anéantirent en sa présence , les éleva au-dessus de tous leurs ennemis.

V. 20. 21. Malheur à la nation qui s'élèvera contre mon peuple : car le Seigneur tout-puissant se vengera d'elle , & il la visitera au jour de son jugement. Il répandra dans leur chair le feu & les vers , afin qu'ils brûlent & qu'ils se sentent déchirer éternellement.

La visite dont il est parlé ici , lorsque Judith déclare : Que le Seigneur visitera au jour de son jugement ceux qui se seront élevés contre son peuple , est bien différente de la visite dont

Zac. 1. 8. Zacharie parle lorsqu'il dit : Que le Seigneur Dieu d'Israël a visité son peuple , & lui a fait miséricorde. Et autant que l'on aura négligé

dans la vie présente cette *visite misericordiense*
d'un Dieu qui nous comble de ses graces , &
qui nous invite , comme dit saint Paul , par *Rom. 2.*
la longue attente à la pénitence ; autant on ⁴
éprouvera la rigueur de cette dernière *visite*
de la justice inflexible du même Dieu , lorsqu'il
répandra dans la chair de ses ennemis , c'est-à-
dire , dans leur corps aussi-bien que dans leur
ame , *un feu éternel , & des vers qui ne mour-
ront point* , afin qu'ils soient la pâture de ce
feu & de ces vers dans les siècles , selon que
le Fils de Dieu le déclare expressément dans l'E- *Marc. 9.*
vangile . ^{41. 43.} ^{44. 45.} ^{46. 47.}

Il est remarquable , que Judith prononce par-
ticulièrement cette malédiction contre *le peuple*
qui s'élèvera contre le peuple de Dieu. Et peut-
être qu'en cela le Saint-Esprit a voulu nous in-
spirer principalement une grande horreur de
tout schisme & de toute révolte contre l'Eglise ,
qui est proprement le peuple de Dieu. Mais
on peut dire en général tous ceux qui s'éle-
vent en quelque maniere que ce puisse être con-
tre cette nation choisie que J E S U S - C H R I S T
s'est acquise par le prix de son propre sang ,
tomberont dans cette terrible malédiction. Or
il y a plusieurs manieres de s'élever contr'elle.
Et tous les scandales qu'on lui cause , soit par
de mauvais exemples , soit par de pernicieuses
doctrines , soit par une révolte criminelle , en-
gagent dans ce malheur .

Il est bon aussi de remarquer que ces *vers*
dont il est parlé ici , s'expliquent figurément
par plusieurs personnes , comme n'étant pas
réellement des vers qui rongent la chair des

O ij

reprouvés dans l'enfer , mais le sentiment plus
quant du feu & le remords de conscience donc
ils seront déchirés éternellement. Mais il sem-
ble que rien n'empêche qu'on ne puisse aussi
l'entendre littéralement , en sorte que ce soient
des vers effectifs , dont la chair de ces reprou-
vés sera rongée , comme ce sera un feu très-
réel qui la brûlera . Car il n'est pas impossible
Aug. de
civ. Dei.
lib. 21.
cap. 9.
au Tout-puissant , dit saint Augustin , de créer
& de faire subsister au milieu des feux des vers
qui soient destinés pour augmenter le supplice
des méchants .

ψ. 22. Après cette victoire tout le peuple vint
à Jérusalem pour adorer le Seigneur : & s'étant
purifiés , ils lui offrirent leurs holocaustes & leurs
voeux , & s'acquitterent des promesses qu'ils lui
avoient faites .

Num. 31.
19. 24. Le Seigneur avoit ordonné aux Juifs par la
bouche de Moïse , qu'après le combat , tous
ceux qui auroient tué , ou touché quelque corps
mort , seroient obligés de se purifier & de laver
leurs habits . Ces impuretés que l'on appelloit
legales , marquoient sans doute une autre sorte
d'impiété spirituelle , dont il étoit difficile de
se préserver dans l'emportement de ces sortes
de combats . Et c'étoit très-justement que ces
peuples , après s'être purifiés selon les préceptes
de la loi , offroient à Dieu leurs holocaustes dans
son saint temple , pour lui marquer par la con-
sumption entière de la victime , qu'ils auroient
dû se sacrifier eux-mêmes tous entiers à lui , en
reconnaissance de la grâce signalée qu'ils avoient
reçue .

Ces voeux dont il est parlé , & ces promesses

'dont ils s'acquittoient , avoient été des effets de l'extremité où ils s'étoient vû reduits. Car les grands perils où l'on se trouve , portent naturellement à avoir recours à Dieu , comme au protecteur tout-puissant de ceux qui esperent en lui seul. Et c'est alors que pour exciter davantage sa misericorde , l'on s'engage par des vœux qui tendent à procurer son honneur , & qu'il agrée , quoiqu'ils lui soient inutiles pour lui-même ; puisque sa gloire ne peut recevoir aucune diminution , ni aucun accroissement de la part des hommes ; & que toutes ces promesses regardent uniquement leur propre intérêt & celui de leur salut.

¶. 23. Or Judith ayant pris toutes les armes d'Holoferne que le peuple lui avoit données , & le rideau de son lit qu'elle avoit emporté elle-même , les offrit au Seigneur comme un anathème d'oubli.

C'est ainsi que David ayant coupé la tête à Goliath de sa propre épée , offrit cette épée à Dieu dans son tabernacle , comme pour se dépouiller en sa présence de toute la gloire qu'il pouvoit avoir acquise en tuant lui seul ce géant si redoutable. Il est dit donc que Judith offrit de même au Seigneur toutes les armes d'Holoferne *comme un anathème d'oubli* ; c'est-à-dire , comme un don séparé de tous les usages profanes , & un monument suspendu & consacré à Dieu , qui devoit éternellement empêcher l'oubli d'une grâce si signalée. Ou bien Judith les offroit à Dieu dans son temple , pour marquer qu'elle vouloit se détacher pour toujours de la gloire d'une action si éclatante , & s'oublier

O iiij

en quelque sorte elle-même, pour ne songer qu'à celui à qui l'honneur & l'empire appartiennent dans tous les siècles. Car c'est-là la plus généreuse & la plus noble disposition d'une âme qui est convaincue très sincèrement, qu'elle n'a de part dans les plus grandes actions dont elle s'acquitte, que celle qu'il plaît à Dieu de lui donner; & que cette part même qu'elle y a, lui est un sujet d'un abaissement d'autant plus profond, qu'elle reconnoît en être moins digne.

*Menoch.
in hunc
locum.*

*Genes.
41. 51.*

On peut expliquer encore cet anathème d'*oubli*, un don consacré à Dieu, & destiné pour faire *oublier* entièrement les maux passés; de même que le patriarche Joseph nomma *Mannassé*; c'est-à-dire, *oubli*, son premier fils, en disant: *Que Dieu lui avoit fait oublier tous ses maux passés.*

V. 27. 28. Les jours de fête elle paroissait en public avec une grande gloire. Et après avoir demeuré cent cinq ans dans la maison de son mari; & avoir donné la liberté à sa servante, elle mourut, &c.

Il y a beaucoup d'apparence, qu'après que la fête de cette insigne victoire fut célébrée, chacun étant retourné en sa maison, comme le dit l'Ecriture, Judith rentra aussi dans le secret de la sienne, pour y vivre comme auparavant dans la piété, dans la prière, & dans les jeûnes, qu'elle observa, dit le sacré texte, dans *2. 6.* tous les jours de sa vie. Aussi saint Ambroise *Ambr.* faisant son éloge, dit: Que ne s'étant point *de vid.* élevée d'un succès si glorieux, quoiqu'il *som. 4.* fût alors qu'elle pût alors se réjouir bien justement *p. 504.*

après une si celebre victoire, elle persista tou-
jours dans la vie d'une sainte veuve; & que
n'ayant que du mépris pour tous ceux qui de-
siroient de l'épouser, elle quitta ses habits ma-
gnifiques, & reprit ceux qui convenoient à sa
modestie. Elle n'aima point, ajoute ce Pere,
tous les ornementz qui pouvoient encore la faire
souvenir de son triomphe, & elle estimoit beau-
coup davantage ceux qui lui servoient à vaincre
les vices du corps, que ceux que l'on employoit
pour surmonter les armées des barbares. *Nec*
triumphorum suorum amavit ornatus, illos exi-
stimus esse meliores quibus vitia corporis, quam
quibus hostium arma vincuntur.

Lors donc qu'il est dit ici; *Que les jours de*
fête elle paroisoit en public avec une grande gloire;
l'Ecriture nous marque visiblement, que les au-
tres jours elle se tenoit renfermée comme au-
paravant dans sa maison, & vivoit comme une
vraie veuve, qui avoit un grand amour pour la
chasteré. Car ne voulant point connoître *d'hom-*
m̄es depuis la mort de son mari, elle se trouvoit
obligée, à cause de sa beauté même, de ne se
produire dans le public que lorsqu'elle ne pou-
voit s'en dispenser; c'est-à-dire, aux jours de fête,
ausquels il falloit qu'elle allât rendre ses devoirs
à Dieu avec tous les autres dans le temple de Je-
rusalem. Et c'étoit alors que chacun étoit bien-
aise de lui témoigner sa reconnoissance du salut
de toute la nation, & qu'elle étoit apparemment
accompagnée d'un grand nombre de personnes,
qui s'efforçoient de lui faire honneur; ce que
l'Ecriture témoigne par ces paroles, *qu'elle mar-*
choisit avec une grande gloire; c'est-à-dire, étant

Menoch.
in hunc
locum.

O iiiij

beaucoup honorée par ceux qui l'accompagnaient ; mais n'en ayant pas le cœur moins abbasé devant Dieu.

Elle voulut reconnoître la fidélité de la servante qu'elle avoit menée dans le camp des Asyriens , en la rendant libre d'esclave qu'elle étoit auparavant. Et après avoir demeuré , dit l'Ecriture , cent cinq ans dans la maison de son ^{Ephes & mari}
<sub>Tirin, in
bunc loc.</sub> elle mourut : ce que l'on doit expliquer , non pas comme si elle avoit vécu cent cinq ans depuis son mariage , où depuis qu'elle eut coupé la tête à Holoferne ; mais comme étant parvenue en tout jusques à l'âge de cent cinq ans , selon que la langue Syriaque le dit clairement. Le Grec ajoute , qu'elle partagea avant sa mort tous ses biens , tant à ses proches qu'aux parens de son mari : ce qui fait voir qu'elle n'avoit point d'enfans ; & que la constance avec laquelle elle persevera dans son veuvage , nonobstant sa grande beauté & ses richesses , en étoit d'autant plus à admirer.

Tel est l'exemple que Dieu nous propose dans ce sacré livre ; une veuve parfaitement belle , & très - riche , qui se cachoit dans le secret de sa chambre ; qui portoit toujours un cilice sur sa chair ; qui jeûnoit dans tout le cours de sa vie ; qui étoit très - vivement penetrée de la crainte du Seigneur ; & qui vivoit dans une si grande modestie , que nul n'osoit dire le moindre mal d'elle : une veuve qui étant remplie de l'esprit de Dieu se trouve en état de soutenir tout son peuple , & les anciens mêmes qui commençaient à perdre esperance ; & va avec un courage tout divin couper la tête au General d'une ar-

mée très-redoutable : une veuve enfin, qui comblée de gloire après un si grand triomphe, rend à Dieu toute cette gloire, en lui offrant les dépoilles de celui qu'elle a vaincu, & rentre dans son néant en la présence du Très-haut. Heureux ceux pour qui ces paroles sont des paroles de bénédiction & de salut ; & qui lisant par l'esprit de Dieu ces livres de Dieu, y adorent *la vérité* qui se fait connoître à eux ; marchent par *la voie* du salut qu'ils y découvrent ; & trouvent enfin *la vie véritable* après laquelle ils soupirent !

Fin du livre de Judith.

T A B L E
DES PRINCIPALES CHOSES
contenues dans ce livre.

A

ACHIOR prince des Ammonites, relevé haute-ment la puissance d'Israël en parlant à Holoferne. ch. 5. v. 5. & suiv. & page 65. 71.

Il est envoyé à Bethulie par Holoferne qui avoit été offensé de son discours, pour y être puni plus cruellement après la prise de cette ville, dont ce General se regardoit déjà comme victorieux. ch. 6. & pag. 65

Il tombe par terre & s'évanouit à la vue de la tête d'Holoferne. ch. 13. v. 29. & page 178.

Il quitte ses superstitions payennes, & embrasse la religion des Juifs. ch. 14. v. 6. & page 284.

S'il étoit nécessaire qu'Achior fût circoncis pour être sauvé. 185

Comment il faut entendre qu'Achior qui étoit

Ammonite, fut admis dans l'assemblée du Seigneur contre la défense qui sembloit en avoir été faite aux Juifs. 186

AFFLICTION. Dieu éprouve d'ordinaire ses amis par beaucoup d'afflictions. ch. 8. v. 22. 23. & page 105

Les afflictions sont des épreuves qui font voir si nous servons Dieu véritablement. *ibid.* v. 21. & page 105

Reconnoître que nos afflictions sont encore moindres que nos peccches. *ibid.* v. 27

ARMES. Les plus puissantes armes pour vaincre nos ennemis, sont l'humiliation, la priere & le jeûne. 35. 37

ARPHAXAD, roi des Medes, tout invincible qu'il se croyoit, est vaincu par Nabuchodonosor roi des Assyriens. ch. 1. v. 4. 5. & page 6. 7

Arphaxad, le même que

T A B L E.

Dejocès appellé le fondateur d'Ecbatanes par Herodote. 5. 6

ATTILA. Son armée qui étoit de 500000. hommes dissipée par la foi & les prières de sainte Geneviève. 8

B

BETHULIE , ville selon quelques-uns , dans la tribu de Zabulon. 66

Il n'est parlé de cette ville dans l'Écriture sainte que dans le seul livre de Judith. *ibid.*

C

CAIPIRE , quoique son intention fut très - mauvaise, servit d'organe au Saint-Esprit , lorsqu'il prédit, qu'il étoit avantageux qu'un seul homme mourût pour tout le peuple. 89

CENDRE. Cérémonie pratiquée par les Juifs de se couvrir la tête de cendre dans les jours d'affliction. ch. 4. v. 16. ch. 7. v. 4. & page 80. 108

CHÉTIENS. Les Chrétiens appellés souvent par S. Paul, les Saints. 69
La conquête des premiers Chrétiens en donnant à leurs corps la nourriture

necessaire. 73

La justice des Chrétiens doit être plus abondante que celle des Pharisiens & des Docteurs de la loi. 153

CONFIANCE. On ne doit pas tellement se confier au secours de Dieu, que l'on demeure oisif dans cette attente. 81

D

DÉFIANCE. Humble défaillance de soi-même en attendant tout de la miséricorde de Dieu. 70

DÉMOM. Il se rend plus cruel envers ceux qu'il s'est soumis, qu'envers ceux qui lui résistent. 22

DASSAIM. Vanité des desseins des hommes, si ils ne se rencontrent avec les desseins de Dieu. 15

DIEU. Il doit être bénî dans la perte comme dans la possession des plus grands biens. 106.
Ce seroit un blasphème de dire que Dieu soit la cause des crimes où engagent les hommes la vue d'une beauté qu'il a créée. 118

Dieu n'évoque proprement que la voix du cœur. 169

Dieu se sera des instrumens les plus faibles pour faire éclater sa souve-

T A B L E.

rainé puissance. 175

F

E

EAUX. Les peuples marqués souvent dans l'Ecriture par les eaux. 210
ESABATANES, ville bâtie par Arphaxad roi des Medes. ch. r. v 1.

EGYPTIENS ensevelis dans les eaux de la mer rouge en poursuivant les Israélites. ch. 5. v. 13.

Ils ne mangeoient point avec les Hébreux, les regardant comme des hommes impurs. 152

ELISÉE. Son serviteur étant épouvanté du grand nombre de Syriens qui environnoient la ville où étoit ce Prophète, & qui le cherchoient pour le perdre, il obtint de Dieu qu'il ouvrît les yeux de ce serviteur, & lui fist voir une autre armée bien plus nombreuse qui étoit prête à le défendre. 205

ELisée n'ordonne point la circoncision à Naaman de Syrie, qui avoit embrassé la foi du vrai Dieu. 185

ETATS. La seule crainte de Dieu est l'affermissement des Etats. 8

FEMMES. S'il leur est permis de s'orner & de se parer. 128

FOIBLESSE. Le sentiment de sa foiblesse est le fondement d'une grande force. 31

Le sentiment de notre foiblesse nous porte à mettre notre confiance en Dieu, & à implorer son secours. 32

FORCE. La force des Chrétiens est dans la prière & dans l'union avec les fidèles qui prient pour eux. 107

FRAYEUR. Quand on en est une fois saisi, on ne raisonne plus, mais on s'abandonne sans discernement à tout ce qu'elle inspire. 22

H

HOLOFERNE coupant l'aqueduc qui conduisoit les eaux de Bethulie, figure des herétiques qui ont voulu ôter à l'Eglise la tradition par laquelle elle a toujours conservé les eaux pures de la vérité. 35. 48. 49. 82. 83

Holoferne, figure du démon. 98. 100. 107. 173. 174. 178. 288

T A B L E.

HUMILITÉ. Elle doit être le fondement des victoires que l'on remporte sur le démon. 113

L'humilité d'un Chrétien est la mesure de son élévation. 209

HOMME. Tout son bonheur est de conformer sa volonté à la volonté de Dieu. 157

I

JUIN. Le jeûne des Juifs duroit jusqu'au soir. 71. 156

JOACIM Grand-pontife, vient de Jérusalem à Bethulie pour voir Judith, qui avoit sauvé le peuple d'Israël en coupant la tête du General des Assyriens. ch. 15. v. 9.

ISAÏE. Ce Prophète scié en deux avec une scie de bois par le commandement de Manassé roi de Juda. 34

ISRAELITES, originaires de Chaldée. ch. 5. v. 6. & page 50

Dieu leur ouvre la mer après être sortis d'Egypte. ch. 5. v. 12.

Les Israélites n'ont été livrés à leurs ennemis que lorsqu'ils ont irrité Dieu par leurs pechés. *ibid.* v. 18.

Israélites toujours dispos-

sés à murmurer contre ceux qui les conduissoient, figure d'un grand nombre de Chrétiens qui perdent courage dans les moindres tentations. 85

JUDITH. Il est plus probable que son histoire est arrivée sous Manassé roi de Juda, & depuis son retour de Babylone où il avoit été en prison. 5

Judith demeure veuve étant fort jeune, fort belle, & fort riche. ch. 8. v. 7. & pag. 98. 99. 216
Sa vie depuis qu'elle fut veuve, fut une vie de retraite, de priere, de jeûne & de pénitence. ch. 8. v. 5. 6. & page 113

Judith étoit de la tribu de Simeon. 97

La vie, le modèle d'une sainte veuve. 98

Cette parole de saint Paul: Dieu se plaît à choisir dans le monde ce qu'il y a de plus foible pour confondre ce qui y paraît de plus fort, s'est vérifiée par avance en Judith. 104

Comment Judith étranglée-chaste a pu avoir dessein de servir de piege par sa beauté à Holopherne ch. 9. v. 13. & page 117. Et suiv. 127

T A B L E.

- Dieu ajoute un nouvel éclat à la beauté de Judith lorsqu'elle va trouver Holoferne. ch. 10.
v. 4. page 118
- S'il y a eu quelque ménage dans les paroles de Judith. 118. & suiv.
139. 143. 146. 154
- Judith se défend de manier des viandes d'Holoferne, & se nourrit de ce qu'elle a été fait apporter par sa servante. c. 10.
v. 5. 12. v. 2. & pag. 153
- Elle obtient la liberté de sortir la nuit sous prétexte d'aller prier & invoquer le Seigneur. ch. 12. v. 3. 6.
- Son humilité & sa foi se soutiennent mutuellement. 154
- Son humilité la rendit digne d'être choisie de Dieu pour délivrer Israël par la mort d'Holoferne. 176. 195
- Son humilité lui fit vaincre l'orgueil qui pouvoit s'élever dans son esprit d'une victoire si illustre remportée sur un ennemi si fier & si redoutable. 195
- Elle se prépare & par la prière & par la veille & par le jeûne à se rendre digne de procurer le salut de tout son peuple. 156. 176
- sa prière dans le matin qu'elle alloit couper la tête à Holoferne. ch. 13. v. 7.
- Elle coupe la tête à Holoferne, & se sert de son propre sabre. ibid. v. 8. 10.
- sa prière accompagnée de larmes qui étoient non des marques de foiblesse, mais le principe d'une grande force. 169
- Judith, une excellente figure de la sainte Vierge. 169. 178
- Judith proteste que ce n'est point sur elle-même qu'elle s'appuie, reconnaissant qu'elle n'étoit que faiblette, mais sur le bras de Dieu tout-puissant. 170
- Ses armes pour vaincre Holoferne, furent la chasteté, l'humilité, la prière & le jeûne. 171
- Judith s'étant dépouillée de toute la gloire de cette grande action qu'elle devoit faire, en rend à Dieu tout l'honneur après l'avoir faite. 114
170. 173. 177
- Elle fait suspendre au haut des murailles de Bethulie la tête d'Holoferne. ch. 14. v. 1. & page 184
- Elle offre à Dieu les armes d'Holoferne que le peuple lui avoit don-

TABLE

mées. ch. 16. v. 23. &
page 213.

Judith après cette action
illustre reprend sa pre-
mière vie qui étoit tou-
te de retraite, de priere
& de jeûne. 120. 214

Elle donna là liberté à sa
servante qui l'avoit sui-
vie dans le camp d'Ho-
loferne. ch. 16. v. 28.

Elle mourut à l'âge de
105. ans. 216

JUIFS. Les Juifs s'abste-
noient de manger avec
les payens. 152. 153

C'étoit une coutume fre-
quenté parmi eux de se
laver pour se purifier
des souillures légales
qu'ils pouvoient avoir
contractées. 156

Ils devenoient impurs en
tuant quelqu'un, quoique
ce fût à la guerre,
ou en touchant à quel-
mort. 212

L

LÂCHETÉ. La lâcheté des
Chrétiens d'aujourd'hui
ne vient que de ce qu'ils
ne sentent point leur
misère & leurs besoins.
72.

LICITES. Se priver vo-
lontairement des cho-
ses licites, de peur de
tomber dans les illici-
tes. 153

M

MANASSÉ roi de Juda a
vécu comme un pénit-
tent depuis son retour
de Babylone. 33

MANNE. Dieu nourrit du-
rant 40. ans les Israélites
de cette celeste nou-
riture qui tomboit cha-
que jour dans le desert,
ch. 5. v. 15.

MARTYR. Les Martyrs
envisageoient comme le
comble du bonheur, de
souffrir la mort pour
Jésus-Christ. 21

MACHANS. Leur aveugle-
ment est terrible. 24

Ils sont souvent malheu-
reux dès cette vie &
s'engagent dans une des-
solation effroyable pour
l'autre. 23

MENSONGE. Il n'est ja-
mais permis. 129. 146

S'il y a eu quelque men-
songe dans les paroles
de Judith. 118. *Et suiv.*
139. 143. 146. 154

MESOPOTAMIE, pays ap-
pellé ainsi, parcequ'il
étoit entre deux rivières,
l'Euphrate & le
Tigre. 51

MOïSE vainquit Ama-
lech, non par la force
de ses armes, mais par
l'ardeur de sa prière.
ch. 4. v. 13.

A B L E.

N

NABUCHODONOSER roi des Assyriens, qui vainquit Arphaxad, paroît être le même que Soasduchin fils d'Assarodon, & petit-fils de Sennacherib. 7

Vanité de ce Prince. 14. & 23

Nabuchodonosor surnommé le Grand, reduit à cause de son orgueil à l'état de bête durant sept années. 57

O

ORGUEIL, presque inseparable de la grandeur. 7

OZIAS voyant la ville de Bethulie fort pressée par Holoferne, exhorte le peuple à attendre encore cinq jours dans l'espérance du secours de Dieu. ch. 7. v. 23. & page 89.

Il en est blâmé par Judith, n'appartenant pas aux hommes de borner le temps de la miséricorde divine. 89. ch. 8. v. 10. & suiv. *

Ozias en demandant un délai de cinq jours, parla sans le savoir par l'esprit de Dieu, qui

avoit résolu de secourir Bethulie dans les cinq jours qu'Ozias avoit demandés. 89

P

PAROLE. La parole de Dieu est une fontaine dont l'eau rejaillit jusqu'à la vie éternelle. 84

PASSION. Les passions qui sont dans le cœur des hommes, sont comme autant d'idoles qu'ils adorent. 25

PERSÉVÉRANCE. La victoire n'est promise qu'à la perséverance. 37. 38

PRÉCIPICE. Tel y tombe le prunier qui l'a voit creusé pour son ennemi. 69

PRIÈRE. Belle prière de ceux de Bethulie propre aux personnes affligées. ch. 6. v. 15.

La prière doit venir du sentiment de sa misère, & du besoin que l'on a du secours de Dieu. 72

Presbyters. Signification de ce mot. 71. 100

PROSELYTE. Ce que ce mot signifie. 186

PUISANCE. Vanité des hommes qui se glorifient de leur puissance, ridicule & extravagante.

TABLE.

Ec. 3. 25. 26. & 193.

T

S

SAMUEL. Adressé innocentement dont se servit ce prophète pour aller sacrer roi David à Bethléem sans que Saül le scût. 131

Saül. Il fut touché d'une fausse compassion pour Agag roi d'Amalec. 15

SICHIMITES. Comment Judith semble louer le massacre des Sichimites commis par Simeon & Lévi, qui a été fort blâmé par Jacob leur pere. 114. & 115

TEMPLE. JESUS-CHRIST n'a fait paroître de colère que lorsqu'il a vu la sainteté du temple profanée. 32

Il n'étoit permis aux Juifs d'offrir des sacrifices que dans le temple de Jérusalem. 101

Grande vénération des Juifs pour leur temple. 32

V.

VIDUITÉ. L'état de viduité loué non seulement dans la loi nouvelle, mais aussi dans la loi ancienne. 190. v. II. & p. 196

Fin de la Table de Judith.

P

LE LIVRE
D'ESTHER
TRADUIT EN FRANCOIS,
•
avec
DES EXPLICATIONS

*Tirées des saints Peres & des Auteurs
Ecclesiastiques.*



AVERTISSEMENT.

ON ne trouve dans l'Hebreu que les neuf premiers chapitres du livre d'Esther : ce qui a porté quelques Anciens à ne le pas mettre au nombre des livres qui sont canoniques. Mais Origenes a cru que les six derniers chapitres étoient aussi autrefois dans l'ancien exemplaire Hebreu ; & que depuis ils s'étoient perdus. Le sentiment du Cardinal Bellarmin est qu'il y a eu en Hebreu deux éditions différentes de ce livre ; l'une plus courte, qui nous reste encore ; & l'autre plus étendue & accompagnée de quelques additions , que l'on a perdue depuis ; mais sur laquelle a été faite la traduction Grecque qui s'est conservée , & que saint Jerome a regardée comme étant celle des Septante. Quoi qu'il en soit , on ne peut docter présentement que tout ce livre ne soit canonique , étant approuvé par l'autorité de toute l'Eglise.

Quelques Peres ont cru Esdras auteur du livre d'Esther. Mais d'autres ont cru au-contraire qu'il étoit postérieur à Esdras. Et le sentiment le plus vraisemblable est celui de saint Clement d'Alexandrie, qui l'appelle le livre de Mardochée; parce qu'en effet nous voyons en plusieurs endroits de cette histoire ; Que Mardochée écrivit tout ce qui s'étoit passé , & qu'il l'envoya aux Juifs , après qu'il l'eut mis par écrit. On peut croire aussi qu'Esther y eut quelque part avec Mardochée ; puisqu'il est dit dans le texte des Septante ; Que la reine Esther & Mardochée Juif écrivirent ce qu'ils avoient fait ; &

*** ij

A V E R T I S S E M E N T.

que les Juifs regrettent & observèrent ce que l'un & l'autre leur avoient mandé d'observer , les Jeunes , les cris , & toutes les choses qui sont contenues dans l'histoires de ce livre que l'on nomme Esther : ce qui semble nous marquer que ce livre qui porte pour titre , le livre d'Esther , est le même que celui que Mardochée & Esther écrivirent conjointement , & qu'ils envoyèrent à tous les Juifs répandus dans les cent vingt-sept provinces soumises à l'empire d'Assuerus , afin , comme ils disent , qu'ils eussent la paix , & qu'ils regissent la vérité .

Tout le monde sait que le nom *d'Assuerus* , comme celui d'Artaxerces , a été commun autrefois à plusieurs Princes . Le Roi dont il est parlé dans ce livre , paroît être le même que *Darius* fils d'*Hystaspes* ; & on ne voit pas qu'on puisse aisément rapporter cette histoire à l'Empire d'aucun autre , soit avant ou après lui ; puisqu'il a été le premier des rois de Perse qui a regné , selon les termes de l'Ecriture , depuis les Indes jusques en *Ethiopie* ; Que *Suse* , qui a été , selon cette histoire , la capitale du royaume d'*Assuerus* , étoit aussi , selon les auteurs profanes , celle que *Darius* fils d'*Hystaspes* bâtit , ou plutôt qu'il rebâtit & augmenta par de grands palais très-magnifiques , & où il gardoit tous ses trésors ; Que ce qu'attribue l'Ecriture à celui dont elle parle , lorsquelle dit ; Qu'après la douzième année de son règne , il rendit toute la terre , & toutes les îles de la mer tributaires , ne peut convenir qu'à ce *Darius* , qui s'assujettit , selon les auteurs payens , les îles , & qui imposa le premier des tributs aux nations ; Que ce qui est rapporté dans le troisième livre d'*Esdras* & dans *Joseph* de la grandeur de l'Empire de *Darius* fils d'*Hystaspes* , & de ce festin si somptueux

Cap. 1. l.
c. 16. 1.
14. Cap.
1. 2.
Plin.
Elian.
Herodot.

Cap. 10.
1. 3. 7.

Thucydid.
Herodot.

3. Esdr.
Joseph.
antiquit.
l. 11. c. 4.

AVERTISSEMENT.

où il traita tous les gouverneurs qui commandoient sous lui dans les cent vingt-sept provinces de son Empire, s'accorde parfaitement avec ce que le livre d'Esther dit de celui que le Prince qui y est nommé Assuerus fit à tous les *Grands des Perses & des Medes*, & aux gouverneurs des provinces en la troisième année de son regne ; & qu'enfin la reconnaissance par laquelle le mari d'Esther déclare à la fin de cette histoire ; Que c'étoit le Dieu éternel, très-haut, & très-grand qui avoit donné à ses pères & à lui-même , & conservé jusques alors le royaume qu'il possedoit, revient tout-à-fait à *ce* que Darius fils d'Hystaspes ordonna au commencement de son regne pour le rétablissement du temple de Dieu & de tous ses sacrifices ; & à cette imprécation publique qu'il fit contre tous les royaumes & tous les peuples qui s'y voudroient opposer, lorsqu'il souhaita que le même Dieu qui avoit fait éclater la majesté de son nom dans Jerusalem, dissipât ces peuples & ces royaumes par sa puissance.

Il est inutile de faire ici un tableau de la conduite de Mardochée & d'Esther , & de les représenter comme deux modèles d'une piété très-pure au milieu de la corruption de la Cour d'un très-puissant Prince , & très-génereuse au milieu des plus grands perils. La simplicité très-auguste avec laquelle elle est décrite dans cette histoire , efface tout ce que l'éloquence des plus grands Orateurs en peut dire. C'est le Saint-Esprit qui y parle d'une manière qui se fait entendre au cœur de ceux qui sont exempts d'ambition & de crainte. Il est vrai que les personnes remplies de l'amour du monde , & toutes occupées à s'y procurer un établissement temporel, qui ne comprennent pas la grandeur do

*** iii

AVERTISSEMENT.

Dieu, ni l'importance de s'acquitter avec la dernière fidélité de ce qu'on lui doit , auront de la peine à approuver que Mardochée ait renoncé aux avantages qui pouvoient lui revenir de se mettre bien auprès d'un Ministre aussi puissant qu'étoit Aman ; & qu'il se soit même exposé avec tout son peuple à perdre les biens & la vie , en choquant l'ambition d'un favori si redoutable , pour ne pas manquer à ce qu'il devoit à Dieu. Ils le blâmeront sans doute de quelque foibleesse d'esprit en ce point , & d'un scrupule mal fondé , ou même de quelque fierté , comme s'il n'eût pu souffrir l'élevation d'Aman à son préjudice.

Mais ceux que l'Esprit de Dieu rend dignes de recevoir par une humble foi l'intelligence de l'Ecriture , comprendront facilement par la lecture de cette histoire , qu'un vrai serviteur de Dieu compte pour rien tous les avantages temporels , en comparaison de la gloire de son Dieu & de son propre salut ; qu'il est aussi éloigné de flatter contre son devoir un homme puissant , que de le craindre lorsqu'il ne le choque que pour ne pas blesser sa conscience ; Qu'il met la force de son esprit à n'offenser jamais Dieu pour plaire aux hommes ; Qu'il ne peut point regarder comme un scrupule tout ce qui le porte à violer en quelque chose les divins préceptes , après avoir vû la reprobation du Roi Saül attachée à un péché si léger en apparence ; & qu'enfin la crainte de tous les maux temporels ne peut jamais lui être un prétexte légitime de manquer à son devoir ; puisque le plus grand de tous les maux est le péché , qui est la source & la cause de tous les autres.

Les personnes dont le cœur est rempli de la vanité des pompes du siècle , ne seront guere

AVERTISSEMENT.

non plus en état d'entendre le langage de la reine Esther, lorsqu'elle proteste à Dieu : Qu'il fait la nécessité où elle se trouve ; & qu'aux jours où elle paroît dans la magnificence & dans l'éclat, elle a en abomination la marque superbe de sa gloire qu'elle porte sur sa tête ; & la déteste comme un linge sonillé & qui fait horreur. Celles qui ne trouvent du plaisir que dans les grandeurs & dans les honneurs, n'auront point sans doute ces oreilles spirituelles, ces oreilles de la foi dont parle souvent le Fils de Dieu, pour entendre & pour comprendre ce que dit cette grande Reine ; Que jamais la servante du Seigneur, qui étoit la plus belle qualité dont elle se glorifioit, ne s'étoit réjouie depuis le jour qu'elle avoit été transférée dans le palais d'Assuerus pour être sa femme, jusques alors, que dans le Seigneur le Dieu d'Abraham. Celles qui sont attachées à leurs plaisirs & à l'amour d'elles-mêmes, se trouveront bien éloignées de la sainte & genereuse disposition de cette Princesse, qui ne craignit point, après que son oncle Mardochée lui eut fait connoître son devoir, de s'exposer à tout perdre, & la couronne & la vie, en se livrant, comme elle le dit, au dernier perit & à la mort, pour sauver son peuple.

Ce fut cependant par une conduite si opposée aux sentimens de l'amour-propre, & aux maximes les plus ordinaires de la sagesse du siècle, que Dieu permit & que Mardochée & qu'Esther triompherent de la fausse & cruelle politique du ministre Aman ; & que cet homme superbe trouva sa perte avec celle de ses complices dans tous les mêmes moyens dont il avoit résolu de se servir pour perdre ceux qu'il haissoit. Il falloit donc que toute la posterité connût par un tel exemple ; Que

AVERTISSEMENT.

nul engagement ni nulle nécessité ne peut justifier la complaisance qu'ont les Grands dans les marques de leur grandeur , après qu'une des plus puissantes Princesses du monde a pris Dieu même à témoin ; Qu'elle détestoit & qu'elle avoit en horreur *La marque superbe de sa gloire qu'elle portoit sur sa tête* : Que ceux qui comme Esther savent estimer la qualité si honorable qu'ils ont d'être *serviteurs de Dieu* , prennent garde avec grand soin , quand même ils seroient aussi élevés que cette Princesse dans le monde , à ne se réjouir que dans le Seigneur leur *Dieu* , & non dans eux-mêmes , ni dans leurs trésors , & dans leur puissance : Et qu'enfin les biens & la vie même , quand elle seroit accompagnée d'une couronne , sont la matière d'un sacrifice très-digne de Dieu , lorsqu'il s'agit de les exposer pour ses intérêts & pour sa gloire. Telle est la sainte philosophie du christianisme si peu connue , & encore moins pratiquée dans tous les siècles , dont Dieu a voulu nous donner des modèles si parfaits dans le temps même de l'ancienne loi en la personne d'Esther & de Mardochée. C'est ce que nous allons voir dans tout ce livre , qui nous représente , non pas une histoire feinte , comme quelques herétiques de ces derniers temps ont été assez hardis pour le soutenir , mais une histoire très-veritable , & accompagnée de toutes les marques de sincérité & de vérité.

ESTHER.



ESTHER.

CHAPITRE PREMIER.

1. **N** diebus Assueri , qui regnabit ab India usque Aethiopiam , super centum vingt sept provinces ,

2. quando sedet in solio regni sui , Susan civitas regni ejus exordium fuit.

3. Tertio igitur anno imperii sui , fecit grande convivium cunctis principibus , & pueris suis , fortissimis Persarum , & Me-

1. **U** temps d'Assuerus , qui a regné depuis les Indes jusqu'à l'Ethiopie sur cent vingt-sept provinces ,

2. lorsqu'il s'assit sur le trône de son royaume , Suse étoit la capitale de son empire // .

3. La troisième année de son regne il fit un festin magnifique à tous les princes de sa Cour , à tous ses officiers , aux plus braves d'en-

¶ 2. letter. regni ejus exordium , id est , caput & metropolis.
Hebr. Chald.

ESTHER.

2. tre les Perses, aux premiers d'entre les Medes, & aux gouverneurs des provinces étant lui-même présent,

dorum inclytis ; & præfectis provincia- rum coram se ,

4. pour faire éclater la gloire & les richesses de son empire , & pour montrer la grandeur de sa puissance. Ce festin dura long-temps, ayant été continué pendant cent quatre-vingts jours.

5. Et vers le temps que ce festin finissoit , le Roi invita tout le peuple qui se trouva dans Suse depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Il commanda qu'on préparât un festin pendant sept jours dans le vestibule de son jardin, du bois , qui avoit été planté de la main des Rois , avec une magnificence royale.

6. On avoit tendu de tous côtés des tapisseries de fin lin de couleur de bleu céleste & d'hyacinthe , qui étoient soutenues par des cordons de fin lin teints en écarlate , qui étoient passés dans des anneaux d'ivoire , & attachés à des colonnes de marbre. Des lits d'or & d'argent étoient rangés en

4. ut ostenderet di-
vitas gloria regni sui,
ac magnitudinem , at-
que jactantiam poten-
tia suæ , multo tem-
pore , centum videli-
cer & octoginta die-
bus.

5. Cumque imple-
rentur dies convivii ,
invitavit omnem po-
pulum , qui inventus
est in Susa , à ma-
ximo usque ad mini-
mum : & iussit septem
diebus convivium præ-
parari in vestibulo hor-
ti , & nemoris , quod
regio cultu & manu
confitum erat.

6. Et pendebant ex
omni parte tentoria
aerii coloris , & carba-
sini ac hyacinthini ,
sustentata funibus bys-
finis , atque purpureis ,
qui eburneis circulis
incerti erant , & co-
lumnis marmoreis ful-
ciebantur. Lectuli quo-
que aurei & argen-
tei super pavimentum
smaragdino & pario

C H A P I T R E I.

3.

stratum lapide, dispositi erant: quod mira varietate pictura decorabat.

7. Bibeant autem qui invitati erant, aureis poculis, & aliis atque aliis vasis cibi inferebantur. Vinum quoque, ut magnificentiā regiā dignum erat, abundans, & præcipuum ponebatur.

8. Nec erat qui nolentes cogeret ad bibendum, sed sicut rex statuerat, præponens mensis singulos de principibus suis, ut sumeret unusquisque quod vellat.

9. Vasthi quoque regina fecit convivium seminarum, in palatio ubi rex Assuerus manere consueverat.

¶. 6. *lettri smaragdino;* d'émeraudes. *Hebr. porphyretico. Vatabl.*

Ibid. *let. Pario lapide, marbre de l'isle de Paros dans la mer Egée, fameuse pour son matbre blanc.*

ordre sur un pavé de porphyre // & de marbre blanc //, qui étoit embelli de plusieurs figures // avec une admirable variété.

7. Ceux qui avoient été invités à ce festin, buvoient en des vases d'or, & les viandes étoient servies dans des bassins tous differens les uns des autres. On y présentoit aussi du plus excellent vin, & en grande abondance, comme il étoit digne de la magnificence royale.

8. Nul ne contraignoit à boire // ceux qui ne le vouloient pas, mais le Roi avoit ordonné que l'un des Grands de sa Cour fut assis à chaque table, afin que chacun prît ce qu'il lui plairoit.

9. La reine Vasthi fit aussi un festin aux femmes dans le palais où le roi Assuerus avoit accoutumé de demeurer.

Ibid. *lettri. pictura, scilicet ex lapidum varietate. Emmanc. Sa.*

¶. 8. *expl.* C'étoit l'usage parmi les Perses, de forcer les conviés à boire. *Joseph. antiqu. lib. II. cap. 6.*

a ij

4
E S T H E R.

10. Le septième jour , lorsque le Roi étoit plus gai qu'à l'ordinaire , & dans la chaleur du vin qu'il avoit bu avec excès , il commanda à Maïmam , Bazatha , Harbona , Bagatha , Abgatha , Zethar , & Charchas , qui étoient les sept Eunuques officiers ordinaires du roi Assuerus ,

11. de faire venir devant le Roi la reine Vasthi avec le diadème en tête , pour faire voir sa beauté à tous ses peuples & aux premières personnes de sa Cour , parcequ'elle étoit extrêmement belle .

12. Mais elle refusa d'obéir , & dédaigna de venir selon le commandement que Roi lui en avoit fait faire par ses Eunuques . Assuerus entrant donc en colere , & étant transporté de fureur ,

13. consulta les Sages qui étoient toujours près de sa personne , selon la coutume ordinaire à tous les Rois , par le conseil desquels il faisoit toutes choses , parce-

10. Itaque die septimo , cum rex esset hilarior , & post nimiam potationem incaluissest mero , præcepit Maïmam , & Bazatha , & Harbona , Bagatha , & Abgatha , & Zethar , & Charchas , septem Eunuchis , qui in conspectu ejus ministrabant ,

11. ut introduce- rent reginam Vasthi coram rege , posito super caput ejus dia- demate , ut ostende- ret cunctis : ulis & principibus pulchri- tudinem illius : erat enim pulchra valde .

12. Quæ renuit , & ad regis imperium , quod per Eunuchos mandaverat , venire contempsit . Unde iratus rex , & nimio fu- rore succensus ,

13. interrogavit sa- pientes , qui ex more regio semper ei ade- rant , & illorum fa- ciebat cuncta consilio , scientium leges ac ju- ra majorum ;

qu'ils favoient les loix & les ordonnances anciennes;

14. (erant autem primi & proximi , Charseña , & Sethar , & Admatha , & Tharsis , & Marès , & Mar-sana , & Mamuchan , septem duces Persarum atque Medorum , qui videbant faciem regis , & proximi post eum residere soliti erant)

14. entre lesquels les premiers & les plus proches du Roi étoient Charseña , Sethar , Admatha , Tharsis , Marès , Marlsana , & Mamuchan , qui étoient les sept principaux seigneurs des Perses & des Medes , qui ne perdoient jamais le Roi de vûe , & qui avoient acoustumé de s'asseoir les premiers après lui .

15. cui sententiae Vasthi regina subjeceret , quæ Assueri regis imperium , quod per Eunuchos manda- verat , facere voluisse.

15. Le Roi leur demanda donc quelle peine meritait la reine Vasthi , qui n'avoit point obeï au commandement que le Roi lui avoit fait faire par ses Eunuques .

16. Responditque Mamuchan , audiente rege atque principibus : Non solum regem læsit regina Vasthi , sed & omnes populos , & principes , qui sunt in cunctis provinciis regis As-sueri .

16. Mamuchan répondit en présence du Roi & des premiers de sa Cour : La reine Vasthi n'a pas seulement offensé le Roi , mais encore tous les peuples & tous les grands seigneurs qui sont dans toutes les provinces du roi Assuerus .

17. Egredietur enim sermo reginæ ad om-

17. Car cette conduite de la Reine étant scûe // de

¶ . 17. *lettr. Egredietur sermo reginæ , id est , divulgabitur factum , &c hebraïsm. Vatabl.*

E S T H E R.

toutes les femmes , leur apprendra à mépriser leurs maris , en disant : Le roi Assuerus commandé à la reine Vasthi de venir se présenter devant lui , & elle n'a point voulu lui obeïr :

18. & à son imitation les femmes de tous les grands seigneurs des Perses & des Medes mépriseront les commandemens de leurs maris ; ainsi la colere du Roi est très-juste,

19. Si vous l'agréez donc , qu'il se fasse un édit par votre ordre [¶] , & qu'il soit écrit selon la loi des Perses & des Medes qu'il n'est pas permis de violer , que la reine Vasthi ne se présentera plus devant le Roi ; mais que sa couronne soit donnée à une autre , qui en soit plus digne qu'elle .

20. & que cet édit soit publié dans toute l'étendue des provinces de votre empire , afin que toutes les femmes tant des grands que des petits , rendent à leurs maris l'honneur qu'elles leur doivent .

*. 19. lett. à facie tua.

nes mulieres , ut contemniant viros suos , & dicant : Rex Assuerus iussit ut regina Vasthi intraret ad eum , & illa noluit :

18. atque hoc exemplo omnes principum conjuges Persarum atque Medorum parvipient imperia maritorum ; unde regis justa est indignatio .

19. Si tibi placet , egredietur edictum à facie tua , & scribatur juxta legem Persarum atque Medorū , quam præteriri illicitum est , ut nequaquam ultrà Vasthi ingrediatur ad regem ; sed regnum illius , atter , quæ melior est illâ , accipiat ,

20. & hoc in omnes (quod latissimum est) provinciarum tuarum divulgarur imperium , & cunctæ uxores tam majorum , quam minorum , deferant matris suis honorem .

C H A P I T R E I.

7

21. Placuit consilium ejus regi & principibus: fecitque rex iuxta consilium Muchan,

21. Le conseil de Muchan plut au Roi & aux Grands de sa Cour, & pour executer ce qu'il lui avoit conseillé,

22. & misit epistolas ad universas provincias regni sui, ut quæque gens audire & legere poterat, diversis linguis & litteris, esse viros principes ac majores in dominibus suis: & hoc per cunctos populos divulgari.

22. il envoya des lettres à toutes les provinces de son royaume en diverses langues, selon qu'elles pouvoient être lues & entendues par les peuples différens de son royaume, afin que les maris eussent tout le pouvoir & toute l'autorité chacun dans sa maison, & que cet édit fût publié parmi tous les peuples.



a iiiij



EXPLICATION DU CHAPITRE I.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. A *U temps d'Assuerus.*

L'on peut voir dans l'avertissement de ce livre, que c'est une grande difficulté de savoir qui éroit ce Prince, dont il est parlé en ce lieu; & que tous les Interpretes sont tellement partagés sur ce sujet, que l'un d'entr'eux, après avoir lu les sentimens de tous les autres, & examiné les raisons sur lesquelles ils s'appuient, avoue qu'il étoit moins éclairci sur cela qu'auparavant. Que si néanmoins on veut bien considerer ce que nous y avons dit après un Auteur de notre temps, l'on pourra être convaincu, que ce nom d'*Assuerus* aussi bien que celui d'*Ariaxercès* étant commun autrefois aux princes des Medes & des Perses, comme celui de *Pharaon* l'étoit aux rois d'Egypte; *Darius fils d'Hystaspès*, dont il est parlé dans le premier & le troisième livre d'*Ezdras*, est cet *Assuerus* qui a épousé Esther, & sous le regne duquel tout ce

*Tirin. in
hunc loc.*

3. Ezdr.

6. & 3.

Ezdr. 4.

43.

C H A P I T R E I.

9

qui regarde l'histoire de Mardochée & d'Amân est arrivé. Il commença à regner deux cens ans ou environ avant cet autre Darius roi des Perses, dont le nom est devenu si célèbre par les fameuses victoires qu'Alexandre remporta sur lui.

Qui a régné depuis les Indes jusqu'à l'Ethiopie sur cent vingt-sept provinces.

Cette circonstance que l'Ecriture a marquée pour spécifier l'étendue de l'empire d'Assuerus, a un rapport tout entier avec ce que le plus célèbre historien des Juifs a dit de l'empire de Darius fils d'Hystaspès, dont il témoigne dans les mêmes termes que le sacré texte : *Que sa domi-^{Joseph.}
nation s'étendoit sur cent vingt-sept provinces, de-<sup>antiq.
lib. 11.</sup>* puis les Indes jusqu'à l'Ethiopie : ce qui ne peut convenir qu'à ce Darius dont nous parlons. Car Cambyses son prédecesseur avoit conquis le premier l'Ethiopie. Mais pour lui il subjuga & con-<sup>Herodotus.
hist. 1. 4.</sup>quit les Indes.

¶. 2. Lorsqu'il s'affit sur le trône de son royaume, Suze fut la première & la capitale de son empire.

Suze étoit une ville de Perse, bâtie sur le fleuve Euldas ou Coaspes, en une situation très-agréable. Elle fut, selon le rapport des historiens, extrêmement augmentée & embellie par la grande magnificence de ce Prince, qui y bâtit de fort grands palais, dont il s'est même conservé jusques à présent de beaux restes, qui sont encore admirés par ceux qui voyagent en ce pays-là. Lors donc que Darius, surnommé Assuerus, s'affit sur le trône de son royaume, c'est-à-dire, après qu'il eut affirmi

*Vide Ti-
rin. in
bunc loc.*

Plin. l. 6.

cap. 17.

Id. l. 18.

*Elian.
de anima.*

lib. 13.

c. 18. 59.

Vat. 1.

in bunc

locum.

*Tirin. ib.
ut supr.* son empire, & qu'il se fut assuré la paisible possession de ses états, il choisit la ville de Suze pour en faire la capitale de son empire : ou-bien , il voulut être couronné en cette ville ; & ce fut là proprement que son regne commença , à cause qu'il y reçût la couronne. Car l'un & l'autre de ces deux sens peut être marqué par ces mots de la Vulgate : *Susan civitas regni ejus exordium.*

¶. 3. Il fit donc la troisième année de son empire un magnifique festin à tous les Grands de sa Cour , à tous ses officiers , &c.

*Joseph.
antiq.
lib. 11.
cap. 4.* Cette circonstance se rapporte encore parfaitement avec ce que nous voyons dans l'histoire de Joseph, où il parle du roi Darius fils d'Hystaspès en ces termes tout semblables à ceux du texte sacré: *Qu'il fit un festin superbe à ses principaux officiers , aux plus grands seigneurs des Medes & des Perses , & aux gouverneurs des cent vingt - sept provinces de son empire :* ce qui semble ne laisser aucun sujet de douter , qu'Assuerus dont parle la sainte Ecriture , ne soit le même que Darius fils d'Hystaspès dont parle Joseph. La seule différence qu'on y remarque , est que dans cet historien il est dit , que ce festin si magnifique se fit la première année de l'empire d'Assuerus ; & que l'Ecriture le met au contraire en la troisième : mais il est aisé que Joseph se soit trompé en ce point.

¶. 4. Pour faire paraître les richesses & la gloire de son empire , & faire ostentation de la grandeur de sa puissance. Et ce festin dura fort long-temps : c'est-à-dire , durant l'espace de cent quatre-vingts jours.

On voit dans l'histoire, que Cambyses fils de Cyrus étant mort, un Mage de Perse nommé *Oropastes* & surnommé *Trogon*, se faisant passer pour le frere de Cambyses, usurpa l'empire des Perses ; mais que Dariis fils d'Hystraspès & six autres ayant découvert sa tromperie, conspirerent contre lui & le tuerent ; & que la couronne fut donnée à Darius par ses compagnons, qui se reserverent neanmoins de grands privileges & une partie de la souveraine autorité. Darius se lassant ensuite de voir que ces Grands de Perse partageoient en quelque sorte avec lui la souveraine puissance , trouva le moyen de s'en defaire. Et comme tous les autres Grands du royaume pouvoient bien en avoir été blessés , il voulut pour les adoucir & se concilier en même-temps l'esprit des peuples, leur faire ce magnifique festin, qui est peut-être le plus superbe dont on ait jamais entendu parler , où il eut dessein de faire éclater aux yeux de tous ses sujets sa grande puissance , & ses immenses richesses , afin que la vûe de ses tresors leur imprimât un plus grand respect pour sa personne.

V. 5. Et vers le temps que ce festin finissoit , le Roi invita tout le peuple qui étoit dans Suze , depuis le plus grand jusqu'au plus petit.

Quelques - uns croyent que ce furent deux festins tout differens qui se suivirent l'un l'autre ; l'un qui dura cent quatre-vingts jours , c'est - à - dire , l'espace entier de six mois , pendant lesquels il traita avec la dernière magnificence tous les Grands de sa Cour , tous ses officiers , les plus braves d'entre les Perses , les

*Herodotus.
lib. 3.
Esdr.
l. 4. c. 7.
Valer.
Maxim.*

plus illustres d'entre les Médes, & les gouverneurs des provinces, & l'autre qui fut préparé ensuite de ce premier pour tout le peuple de sa ville capitale, qu'il invita, dit le sacré texte, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits. D'autres Interpretes croient au contraire, que ces deux festins n'en faisoient qu'un ; c'est-à-dire, que vers la fin du premier, & au commencement de la dernière semaine, le Roi invita aussi tous les peuples qui se trouverent dans Suze, & les traita magnifiquement avec tous les Grands & les officiers de son empire, dans le vestibule de son jardin ; c'est-à-dire, à l'entrée du jardin de son palais, & d'un bois planté par la main des Rois. Car les Perses étoient très-curieux en beaux jardins. Et les Princes ne regardoient pas comme une chose indigne d'eux, de prendre leur divertissement à planter eux-mêmes & à cultiver ces jardins qui étoient très-magnifiques.

Cicero l.
de Senect.

Au reste on ne peut douter que le Saint-Esprit ayant fait marquer tant de circonstances touchant un festin profane, n'ait eu dessein de nous porter en même-temps à éllever notre esprit à quelque chose de plus grand. Et certe magnificence même si extraordinaire & si inouïe d'un prince qui entreprend de traiter toute sa Cour pendant six mois, & tout le peuple de sa ville capitale pendant sept jours, nous engage naturellement, selon l'avis que saint Paul nous donne, de chercher notre propre instruction dans tout ce qui est écrit dans les livres saints ; *Quaecunque scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt : à envisager dans la grandeur tem-*

porelle d'un Prince mortel , la grandeur de Dieu sans comparaison plus digne de nos admirations ; & dans ce festin profane où le peuple de toute une ville est invité , un autre banquet infiniment plus relevé & plus estimable , où les peuples de toute la terre sont appellés ; & dans cette variété étonnante de toute sortes d'ornemens , de marbre blanc & de porphyre , d'or & d'argent , qui sevoient à embellir le lieu du festin , cette autre variété encore plus admirable de toutes les richesses spirituelles & divines qui contribuent à relever la beauté de la ville sainte , dont la description faite par le Saint-Esprit dans l'Apocalypse , nous présente sous la figure de l'or le plus pur , & des pierres les plus précieuses qui se trouvent sur la terre , la magnificence vraiment divine du royaume de J e s u s - C H R I S T , qui est son Eglise . C'est-là qu'il est vrai de dire , comme il est marqué ici , qu'on présente aux peuples *un vin excellent , sans que néanmoins on contraine à boire aucun de ceux que l'on y a invités ; parceque ce vin celeste & ce pain des Anges n'est destiné que pour ceux qui le désirent avec une grande ardeur ; & que les tie des & les lâches sont indignes de s'en approcher . Nous ne faisons que toucher ces choses , laissant à la pieté des personnes plus éclairées d'ap profondir & d'étendre davantage des vérités , que nous présentons seulement comme en raccourci .*

¶. 6. Des lits d'or & d'argent étoient rangés en ordre sur un pavé de porphyre & de marbre blanc , &c .

*Tirin. in
bunc loc.*

*Genef.
43. 33.*

Ces lits si superbes étoient destinés, non pour dormir, mais pour manger. Car, quoiqu'il paroisse par un autre endroit de l'Ecriture, & par le témoignage de plusieurs Auteurs, que les Anciens s'asseyoient comme nous à table pour manger, il est certain neanmoins que la mollesse s'étant insensiblement augmentée parmi les hommes, les Perses, les Grecs, les Romains, les Juifs, & presque tous les Orientaux commencerent à se coucher sur des lits afin de manger. Et parcequ'ordinairement il y avoit ou deux ou trois lits destinés à cet usage dans chaque chambre où l'on mangeoit, on nommoit ces chambres *biclinium*, ou *triclinium*, c'est-à-dire, une chambre de deux ou de trois lits. Or pour comprendre la maniere de se coucher sur des lits, il est bon de savoir que le côté du lit qui joignoit la table étoit bordé d'un oreiller. On s'étendoit ayant le corps appuyé sur le coude du bras gauche, la tête un peu élevée. Trois ou quatre étoient couchés sur un même lit; ensorte que l'estomac de celui qui avoit la premiere place regardoit le dos de celui qui étoit à la seconde; & de même des autres. Ainsi pour peu que celui qui étoit à la seconde place se penchât en arriere, le derrière de sa tête donnoit vers l'estomac du premier. C'est ce qui donne moyen d'entendre ce qui est dit dans l'Evangile, que dans cette dernière Cene que JESUS-CHRIST fit avant sa passion avec ses Apôtres, saint Jean reposoit sur le sein de son divin maître.

*Joan. 13.
23. 25.*

¶. 12. Mais elle refusa d'obeir, & dédaigna de venir selon le commandement que le Roi lui avoit fait faire par ses Eunuques.

Plusieurs Auteurs croient que la reine Vasthi <sup>Joseph.
antiq.
lib. 11.</sup> avoit raison dans le fond de ne vouloir pas consentir en cette rencontre à la volonté du Roi, que la chaleur du vin qu'il avoit bu par <sup>cup. 6.
Sulpit.
Seve.
Menoch.</sup> excès portoit alors à exiger d'elle ce qui étoit même contraire aux coutumes du royaume, qui selon Joseph, ne permettoient pas aux femmes de se laisser voir à des étrangers. Aussi saint Severe-Sulpice dans son histoire sainte ne craint pas de dire, que cette princesse parut plus prudente que son mari, & condamna sa folie par cette sage retenue, qui l'empêcha de se venir présenter devant tous les Grands du royaume, & exposer à leurs yeux sa beauté qui étoit très - grande. *Illa verò stulto rege consultior, pudens, virorum oculis spectaculum corporis prabere jussa, abnuit.* Mais enfin selon la reflexion d'un Interprete, il est au pouvoir de Dieu de se servir de tel moyen qu'il lui plaît pour executer la souveraine volonté, qui étoit en cette rencontre, comme on le verra dans toute la suite, de faire établir Esther cette princesse si sainte, en la place de Vasthi, & d'employer son ministere pour sauver son peuple.

D'ailleurs il se peut bien faire, selon que l'a remarqué le même Auteur, que quoique Vasthi eût raison dans le fond de refuser de paroître ainsi en public devant tous les Perses, elle ait manqué à accompagner ce refus de tout le respect qu'elle devoit au Roi son mari, & qu'elle ait même parlé avec fierté & avec mépris; ce qui semble nous être marqué par ces termes de l'Ecriture, *ad regis imperium venire contempsit.* Qu'elle méprisa d'aller trouver le

Roi , sur l'ordre qu'elle en reçut.

Les Eunuques , dont il est parlé ici , étoient ordinairement employés , comme ils le sont encore à présent dans les pays orientaux , par les Princes qui ont toujours eu une plus grande confiance en eux pour tout ce qui regardoit la conduite de leurs femmes. Et l'on voit même dans les histoires , que quelques - uns de ces Eunuques se rendoient insensiblement les maîtres du gouvernement de l'état sous les Empereurs Romains , abusant de l'autorité que ces Princes leur donnoient.

¶. 13. 14. &c. Assuerus consulta les Sages qui étoient toujours près de sa personne..... entre lesquels les premiers & les plus proches du Roi étoient..... les sept grands Seigneurs des Perses & des Medes , qui voyoient toujours le visage du Roi , &c.

Ce nombre de sept étoit ordinaire parmi les Perses , comme il se voit par ces premiers chefs de tous les Perses & de tous les Medes , qui étoient au nombre de sept , aussi bien que les Eunuques principaux dont on a parlé. L'Ecriture marque ici cette circonstance , en parlant de ces sept Grands du royaume ; *Qu'ils voyoient toujours le visage du Roi* ; ce qui signifie qu'ils étoient toujours près de la personne du Prince , & qu'ils avoient ce privilege particulier de voir toujours le visage de celui que tant d'autres par respect n'osoient regarder ; parceque parmi les Medes & les Perses , pour imprimer à tous les peuples une plus grande vénération pour le Roi , on ne souffroit point qu'ils le vissent , comme si ç'avoit été

Vatabl.
in hunc
locum.
Cornel. à
Lapid.
Justin.
l. 1. in fin.
Herodot.
l. 1. p. 21.

été une espèce de divinité qu'il fallût cacher aux hommes.

La coutume par laquelle , selon qu'il est dit ici , les rois des Perses consultoient en toutes choses les personnes consommées dans la connoissance des loix & des anciennes ordonnances , étoit sans doute très-sage. Mais comme ces *Sages* des Perses que les Princees consultoient , possedoient en même-temps les premières places du royaume , & qu'ils craignoient lâchement de leur déplaire , de-peur de déchoir de leur dignité , ils donnerent à Assuerus un conseil plutôt conforme à sa volonté , que digne du rang qu'ils tenoient. Car ils auroient dû considerer que l'excès du vin ayant transporté & troublé l'esprit de ce Prince , il avoit voulu exiger de la Reine sa femme une chose qu'elle ne lui devoit pas , & qu'il auroit condamné le premier comme contraire à son propre honneur , s'il avoit été dans son assiette naturelle. Que si elle avoit blessé en quelque chose le respect qu'elle lui devoit par la maniere peut-être trop fiere dont elle le refusa , sa faute pouvoit être regardée comme très-legere par rapport à toutes les circonstances qui l'accompagnoient , & sur-tout à cette honte qu'une demande si imprévue lui avoit causée. Ainsi c'étoit à ces *Sages* prétendus à représenter au Roi , selon l'obligation de leur charge , ce qui pouvoit contribuer à faire connaître la sagesse de la conduite de la Reine , & la justice du refus qu'elle avoit fait , fondée sur les loix mêmes du royaume. Mais ils consulterent moins leur devoir en cette rencontre ,

b

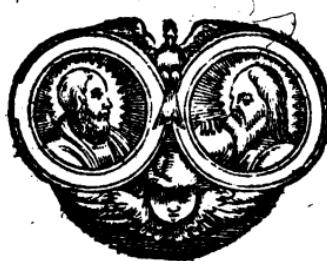
qu'ils n'eurent d'égard à la colere dont ils virent qu'*Assuerus* étoit transporté ; & craignant uniquement de tomber dans sa disgrâce, s'ils s'oppoient à sa fureur, ils se laisserent aller à lui donner le conseil dont il est parlé ici. Et c'est cependant de cette colere du Roi & de cette complaisance de ces courtisans, que Dieu scut tirer, comme on l'a dit, un aussi grand avantage, que fut celui de l'établissement de la reine Esther.

v. 19. *Qu'il se fasse un édit, & qu'il soit écrit selon la loi des Perses & des Medes qu'il n'est pas permis de violer, Que la reine Vasthi ne se présentera plus devant le Roi ; mais qu'une autre prendra sa couronne.*

Etrange suite d'un excès de vin, que l'on colore du beau prétexte d'empêcher que les maris ne soient méprisés à l'avenir par leurs femmes ; comme si un tel exemple n'avoit pas dû au contraire inspirer à ces maris un vrai respect pour la sagesse de ces femmes, & une très-grande horreur de tout ce qui peut les porter à exiger d'elles quelque chose contre leur devoir ! Telle est la fin assez ordinaire des grands festins, où la modestie & la pieté ne regnent point. On vit donc alors une Reine repudier à la fin d'un si célèbre banquet, pour une chose qui auroit dû augmenter la vénération du Roi son mari pour sa personne. Et l'on a vu long-temps depuis dans un semblable festin que donnait un Prince aux Grands de la Cour, la tête du plus grand & du plus saint de tous les hommes de son temps, devenir le prix de la danse d'une fille ; tant il est vrai que les joies profa-

nes & les dissolutions du siècle sont des sources de malheurs, & se terminent souvent aux plus tristes évenemens.

Les Perses, selon la remarque des Historiens, étoient très-durs & cruels envers leurs femmes ; ce qui donne lieu de s'étonner moins de la dureté de cette sentence que l'on prononça contre Vasthi. Il paroît aussi par la maniere dont ce Sage qui parloit à Assuerus, lui témoigne qu'il falloit que l'édit fût conçû pour n'être point violé ; qu'il pouvoit bien y avoir parmi les Perses une forme particulière, selon laquelle les édits étant publiés , ils étoient absolument irrevocables, ainsi que ces loix qu'on nommoit sacrées parmi les Romains.





CHAPITRE II.

1. Es choses s'étant passées de la sorte; lors que la colère du roi Assuerus fut adoucie, il se ressouvint de Vasthi, & de ce qu'elle avait fait, & de ce qu'elle avait souffert.

2. Alors les serviteurs & les officiers du Roi lui dirent: Qu'on cherche pour le Roi des filles qui soient vierges & belles,

3. & qu'on envoie dans toutes les provinces des gens qui considerent les plus belles d'entre les jeunes-filles qui sont vierges, pour les amener dans la ville de Suse, & les mettre dans le palais des femmes sous la conduite de l'eunuque Egée , qui a soin de garder les femmes du Roi : là on leur donnera tout ce qui leur est nécessaire tant pour leur parure que pour les autres besoins ;

1. Is ita gestis, postquam regis

Assueri indignatio defebuerat, recordatus est Vasthi, & quæ fecisset, vel quæ passa esset.

2. Dixeruntque pueri regis, ac ministri ejus: Quærantur regi puella virgines ac speciosæ,

3. & mittantur qui considerent per universas provincias puellas speciosas & virgines: & adducantur eas ad civitatem Susam , & tradantur eas in domum seminarum sub manu Egei eunuchi , qui est præpositus & custos mulierum regiarum : & accipiunt mundum muliebrem , & cetera ad usus necessaria.

4. & quæcumque
iater omnes oculis re-
gis placuerit , ipsa re-
gnet pro Vashti. Pla-
cuit sermo regi : &
ita , ut suggesterant ,
jussit fieri.

5. Erat vir Judæus
in Susani civitate , vo-
cabulo Mardochæus ,
filius Jair , filii Semei ,
filii Cis , de stirpe Je-
mini ,

6. qui translatus fue-
rat de Jerusalem eo
tempore quo Jechon-
iam regem Juda Na-
buchodonosor rex Ba-
bylonis transtuleraç.

7. Qui fuit nutri-
tius filiæ fratri sui
Edisse , quæ altero
nomine vocabatur Es-
ther ; & utrumque pa-
rentem amiserat : pul-
chritudinem , & decora-
facie. Mortuisque pa-
tre ejus ac matre ,
Mardochæus sibi eam
adoptavit in filiam.

8. Cumque perere-
truisset regis impe-

*. 7. expl. imò , patruī sui. Menoch. Hebr. Sept.

4. & celle qui plaira da-
vantage aux yeux du Roi ,
sera Reine à la place de
Vashti. Cet avis plut au
Roi , & il leur commanda
de faire ce qu'ils lui avoient
conseillé.

5. Il y avoit alors dans
la ville de Suse un homme
Juif nommé Mardochée ,
fils de Jaïr , fils de Semeï ,
fils de Cis , de la race de
Jemini ,

6. qui avoit été transféré
de Jerusalem au temps que
Nabuchodonosor roi de
Babylone y avoit fait ame-
ner Jechonias roi de Ju-
da.

7. Il avoit élevé auprès
de lui la fille de son frere¹¹,
nommée Edisse , qui s'appel-
loit autrement Esther. Elle
avoit perdu son pere & sa
mere. Elle étoit parfaite-
ment belle ; & elle avoit
tout-à-fait bonne-grace.
Son pere & sa mere é-
tant morts , Mardochée
l'avoit adoptée pour sa
fille.

8. Cette ordonnance du
Roi ayant donc été publiée

par-tout, lorsqu'on amenoit à Suse plusieurs filles très-belles, & qu'on les mettoit entre les mains de l'eunuque Egée, on lui amena aussi Esther entre les autres, afin qu'elle fût gardée avec les femmes destinées pour le Roi.

9. Esther lui // plut, & trouva grace devant lui. C'est pourquoi il commanda à un eunuque // de se hâter de lui préparer tous ses ornemens, & de lui donner tout ce qui devoit lui appartenir *selon son rang*, avec sept filles parfaitemenbelles de la maison du Roi pour la servir, & d'avoir grand soin de tout ce qui pouvoit contribuer à la parer & à l'embellir, elle & ses filles.

10. Esther ne voulut point lui dire de quel pays & de quelle nation elle étoit, parceque Mardochée lui avoit ordonné de tenir cela très-sécret.

11. Il se promenoit tous les jours devant le vesti-

rium, & juxta mandatum illius multæ pulchræ virgines adducerentur Susan, & Egeo traderentur eunuchos, Esther quoque inter ceteras puellas ei tradita est, ut servaretur in numero feminarum.

9. Quæ placuit ei, & invenit gratiam in conspectu illius. Et præcepit eunicho, ut acceleraret mundum muliebrem, & tradaret ei partes suas, & septem puellas speciosissimas de domo regis, & tam ipsam quam pedissequas ejus ornaret arque excoleret.

10. Quæ noluit indicare ei populum & patriam suam: Mardochæus enim præceperat ei, ut de hac re omnino reticeret;

11. qui deambulabat quotidie ante ve-

V. 9. expl. à l'eunuque Egée. Menoch.

Ibid. expl. à un autre eunuque. Sa. Menoch.

tribulum domus, in
qua ele&te virginis
servabantur, curam
agens salutis Esther,
& scire volens quid ei
accideret.

bule de la maison où étoient
gardées les vierges choi-
sies, se mettant en peine
de l'état d'Esther, & vou-
lant savoir ce qui lui arri-
veroit.

12. Cum autem ve-
nisset tempus singu-
larum per ordinem
puellarum, ut intra-
rent ad regem, expletis
omnibus quæ ad cul-
tum muliebrem perti-
nebant, mensis duode-
cimus vertebarunt: ita
duntaxat, ut sex men-
sisbus oleo ungerentur
myrrhino; & aliis
sex quibusdam pig-
mentis & aromatibus
uterentur.

12. Lorsque le temps de
ces filles étoit venu, elles
étoient présentées au Roi
en leur rang, après avoir
fait tout ce qui étoit néces-
saire pour se parer & se
rendre plus agréables pen-
dant l'espace de douze
mois, se servant pour cela
pendant les six premiers
mois d'une onction d'huile
de myrrhe, & pendant les
six autres de parfums &
d'aromates.

13. Ingredientesque
ad regem, quidquid
postulasset ad orna-
tum pertinens, acci-
piebant, & ut eis pla-
cuerat, compositæ de
triclinio feminarum
ad regis cubiculum
transibant.

13. Lorsqu'elles alloient
trouver le Roi, on leur don-
noit tout ce qu'elles deman-
doient pour se parer, & el-
les passoient de la chambre
des femmes à celle du Roi
avec tous les ornemens qu'
elles avoient désirés.

14. Et quæ intra-
verat vesperè, egre-
diebatur manè, atque
inde in secundas ædes
deducebatur, quæ sub

14. Celle qui y étoit en-
trée au soir en sortoit le
matin, & elle étoit conduite
de là dans un autre apparte-

*Ψ. i. 1. lett. curam agens salutis. Hebr. pacis, pro valetudinis.
hebraïsm. Vatab.*

ment où demeuroient les concubines du Roi , dont Susagazi eunuque avoit soin : & elle ne pouvoit plus de nouveau se présenter devant le Roi , à moins que lui-même ne le voulût , & qu'il ne l'eût commandé expressément en la nommant par son nom.

15. Après donc qu'il se fut passé du temps , le jour vint auquel Esther fille d'Abihail frère de Mardochée , & que Mardochée avoit adoptée pour sa fille , devoit être présentée au Roi en son rang . Elle ne demanda rien pour se parer ; mais Egée eunuque , qui avoit le soin de ces filles , lui donna pour cela tout ce qu'il voulut . Car elle étoit parfaitement bien-faite , & son incroyable beauté la rendoit aimable & agreable à tous ceux qui la voyoient .

16. Elle fut donc menée à la chambre du roi Assuerus , au dixième mois appellé Tébeth ^{1/} , la septième année de son règne .

17. Le Roi l'aima plus que

^{1/}. i.e. expl. Décembre.

manu Susagazi eunuchi erant , qui concubinis regis praesidebat : nec habebat potestatem ad regem ulterà redeundi , nisi voluisset rex . & eam venire jussisset ex nomine ,

15. Evoluto autem tempore per ordinem instabat dies quo Esther filia Abihail fratris Mardochæi , quam sibi adopraverat in filiam , deberet intrare ad regem . Quæ non quæsivit muliebrem cultum , sed quæcumque voluit Egeus eunuchus custos virginum , hæc ei ad ornatum dedit . Erat enim formosa validè , & incredibili pulchritudine , omnium oculis gratiosa & amabilis videbatur .

16. Ducta est itaque ad cubiculum regis Assueri mense decimo , qui vocatur Tébeth , septimo anno regni ejus .

17. Et admiravit

eam rex plus quam omnes mulieres; habuitque gratiam & misericordiam coram eo super omnes mulieres, & posuit diademata regni in capite ejus, fecitque eam regnare in loco Vasthi.

18. Et jussit convivium preparari per magnificum cunctis principibus, & servis suis, pro coniunctione & nuptiis Esther. Et dedit requiem universis provinciis ad dona largitus est juxta magnificentiam principalem.

19. Cumque secundò quererentur virgines & congregarentur, Mardochæus manebat ad januam regis:

20. necedum prodiderat Esther patriam, ac populum suum juxta mandatum ejus. Quidquid enim ille præcipiebat, observabat Esther: & ita cuncta faciebat, ut eo

toutes ses autres femmes, & elle s'acquit dans son cœur & dans son esprit une considération // plus grande que toutes les autres. Il lui mit sur la tête le diadème royal, & il la fit Reine à la place de Vasthi.

18. Et le Roi commanda qu'on fît un festin à tous les Grands de sa Cour & à tous ses serviteurs, pour le mariage & les noces d'Esther. Il soulagea // les peuples de toutes ses provinces, & il fit des dons dignes de la magnificence d'un si grand Prince.

19. Et tant qu'on chercha des filles pour le second mariage du Roi, & qu'on les assemblloit en un même lieu, Mardochée demeura toujours à la porte du Roi.

20. Esther n'avoit point encore découvert ni son pays ni son peuple, selon l'ordre que Mardochée lui en avoit donné. Car Esther observoit tout ce qu'il lui ordonnoit, & faisoit encore

¶. 17. *lettr. habuit gratiam & misericordiam coram eo, pro id est, tributa minuit, reconciliavit sibi favorem & gratiam illius, hebraism. Vatabl.*

¶. 18. *lettr. dedit requiem, tributa minuit, relaxavit, Vatabl. Estius.*

toutes choses en ce temps-là par son avis, de même que lorsqu'il la nourrissoit auprès de lui étant encore toute petite.

21. Lors donc que Mardochée demeuroit à la porte du Roi, Bagathan & Tharès, deux de ses eunuques qui commandoient à la premiere entrée du palais, ayant conçû quelque mécontentement contre le Roi, entreprirent d'attenter sur sa personne & de le tuer.

22. Mais Mardochée ayant découvert leur dessein, en avertit aussi-tôt la reine Esther. La Reine en avertit le Roi au nom de Mardochée, dont elle avoit reçû l'avis.

23. On en fit aussi-tôt les recherches, & l'avis ayant été trouvé véritable, l'un & l'autre fut pendu : & tout ceci fut écrit dans les histoires, & marqué dans les annales par ordre du Roi %.

% 23. *lett. coram rege, autr. en présence du Roi.*

tempore solita erat ;
quo eam parvulam
nudriebat.

21. Eo igitur tempore quo Mardochæus ad regis januam morabatur, irati sunt Bagathan & Thares duo eunuchi regis, qui janitores erant, & in primo palatii limine præsidebant : volueruntque insurgere in regem, & occidere eum.

22. Quod Mardochæum non latuit, statimque nuntiavit reginæ Esther ; & illa regi, ex nomine Mardochæi, qui ad se rem detulerat.

23. Quæsum est, & inventum : & appensus est uterque eorum in patibulo. Mandatumque est historiis, & annalibus traditum coram rege.





EXPLICATION

DU

CHAPITRE II.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. I. *C*es choses s'étant passées de la sorte, lorsque la colère du roi Assuerus fut adoucie, il se ressouvint de Vasthi, & de ce qu'elle avoit fait, & de ce qu'elle avoit souffert.

Ce qu'on avoit ordonné contre la reine Vasthi ayant été un effet du vin, & d'un transport passager de la colère du Roi, lorsqu'il revint de l'emportement auquel il s'étoit abandonné, il commença à reconnoître la legereté avec laquelle il avoit ainsi repudié une Princesse si accomplie. Il compara la petitesse de la faute qu'elle avoit faite, avec la rigueur excessive de cet édit qu'il avoit prononcé contre elle, & il en fut touché de douleur. Mais comme on a vû que l'édit publié contre Vasthi étoit conçû en des termes, & expédié d'une maniere qui le rendoit absolument irrevoicable, les officiers d'Assuerus ne songerent qu'à lui ôter promptement cette pensée qui lui

revenoit sur le sujet de Vasthi , & à substituer pour cela le plu ôt qu'il se pourroit une autre Reine en sa place , afin que l'amour de cette seconde effaçât de son esprit toute l'idée qu'il avoit de la premiere. Telles étoient les pensées humaines & politiques des courtisans de ce Prince ; & tels furent les moyens dont la divine providence se servit pour faire éléver sur le trône la niece du celebre Mardochée , la très - vertueuse Esther. Car il est bon de nous souvenir toujours du dessein de Dieu dans tous ces évenemens profanes ; puisque les saints Ecrivains ne se seroient point arrêtés à marquer tant de circonstances purement humaines , si elles n'avoient rapport à l'execution de la volonté de Dieu , qui laisse souvent agir les hommes du siecle & les Grands du monde selon les divers mouvemens que leur inspire leur passion , & qui cependant fait tirer par sa sagesse infinie , de cette conduite toute déreglée qu'elle est , de grands biens pour le salut de ses serviteurs .

N. 5. 6. Il y avoit alors dans la ville de Susé un homme Juif nommé Mardochée , fils de Jair , fils de Semeï , fils de Cis , de la race de Jemini , qui avoit été transfert de Jérusalem , au temps que Nabuchodonosor roi de Babylone y avoit fait amener Jechonias roi de Juda .

*Menoch.
in hunc
locum.*

Les noms de Jair , de Semeï , & de Cis étoient fort communs dans la tribu de Benjamin , comme il paroît par plusieurs personnes , qui avoient vécu du temps de Saül & de David , dont les noms marqués dans les livres canoniques où est décrite l'histoire des Rois , sont

semblables à ceux-ci. Il se peut bien faire aussi que Mardochée fût descendu de la race de Saül dont le pere se nommoit *Cis*, & qu'il en fut descendu par Jonathas & Miphiboseth. La plupart des Interpretes, & Joseph même, en-
tendent de la tribu de Benjamin, ce qui est dit <sup>Joseph
antiq.
lib. 11.
cap. 6.</sup>
en ce lieu de *la race de Jemini*. C'est-à-dire,
que Mardochée étoit de cette tribu, qui avoit
aussi été celle de Saül.
<sup>Mardoch.
in hunc
locum.</sup>

Quant à ce que l'Ecriture ajoute : *Qu'il avoit été transferé de Jérusalem au temps que Nabuchodonosor en avoit fait emmener Jechonias*; ç'a été une difficulté qui a paru très-difficile à expliquer à tous ceux qui ont rapporté cette histoire au regne d'un autre Prince, que de Darius fils d'Hystaspes. Car ils ont été obligés d'entendre par là, que *Mardochée fut transferé à Babylone*, non en sa propre personne, mais en celle de quelqu'un de ses ancêtres, ou que s'il fut transferé lui-même, il a vécu près de deux cens ans. Mais c'est ce qui ne convient en aucune sorte, ni à la durée de la vie des hommes de ce temps-là, ni à l'âge même de sa niece Esther, qui étoit certainement une fille encore jeune, selon qu'on le peut juger de l'ordre qui avoit été donné, *d'envoyer dans toutes les provinces choisir les plus belles d'entre les jeunes filles*. C'est donc ce qui nous oblige davantage de nous arrêter au sentiment des Auteurs qui ont cru que ce roi Assuerus dont parle ici l'Ecriture, est le même que Darius fils d'Hystaspes. Et selon ce sentiment, Mardochée ayant été transferé tout petit à Babylone, pouvoit bien avoir alors quatre-vingts ans ou un peu plus.

^{Tirin.}
^{Cornel.}
^{à Lap.}
^{in hunc}
^{locum.}

¶. 9. C'est pour quoi il commanda à un eunuque de se hâter de lui préparer tous ses ornemens, & de lui donner tout ce qui devoit lui appartenir selon son rang.

Le texte sacré porte, & traduit ci partes suas ; ce que les Auteurs expliquent des viandes que l'on servoit à Esther de chez le Roi, comme autrefois Nabuchodonosor avoit commandé que l'on donnât une certaine quantité de viandes & de vin de sa propre table aux jeunes-hommes choisis, qu'il vouloit qu'on élévat pour être toujours présens devant lui. On ne peut douter qu'Esther, à l'exemple de ces jeunes - hommes, n'ait eu soin de s'abstenir des viandes jugées impures par la loi de Dieu ; aussi-bien avant, que depuis son mariage avec le roi Assuerus : ce qui lui étoit fort aisè dans cette grande abondance de toutes sortes qu'on lui présentoit ; puisqu'il ne pouvoit manquer qu'il ne s'en trouvât plusieurs dont l'usage lui étoit permis. Au moins il est très - certain qu'elle ne goûta jamais de ce qui avoit été offert aux idoles, & qu'elle ne fut pas moins fidelle à Dieu que l'avoit été auparavant Judith cette femme si célèbre, qui déclara à Holoferne, lorsqu'il commandoit qu'on lui servît des viandes de sa table, qu'elle ne pourroit en manger, de peur d'offenser son Dieu. Et cette grande fidélité qu'Esther fit paroître dans ce qu'elle devoit à sa Religion au milieu de cet éclat de la Cour qui l'environnoit, condamne d'une terrible maniere l'indifférence avec laquelle on se laisse aller si facilement, sans qu'on se trouve dans de semblables enga-

Esther.

14. 17.

Judith.

12. 1. 2.

gemens où étoit cette Princesse, à violer les devoirs les plus essentiels de la pieté.

¶. 10. *Esther ne voulut point lui dire de quel pays & de quelle nation elle étoit, parceque Mardochée lui avoit ordonné de tenir cela secret.*

Quand l'Ecriture témoigne qu'*Esther ne vous-lut point dire à l'eunuque de quel pays elle étoit,* Menoch. in hunc locum. il ne faut pas nous imaginer que cet eunuque lui en ait parlé, & que lorsqu'il le lui demanda, elle ait refusé de le lui dire. Mais le sens de l'Ecriture est, qu'elle eut soin de ne point parler de sa nation ; comme on ne le lui demanda point non plus. Et on ne le lui demanda point, parcequ'étant née, comme il le paroît, & ayant été élevée à Suse même, tous la regardoient sans doute comme étant Persane, & de la ville de Suse. Or le dessein de Mardochée, en lui ordonnant de garder sur cela le secret, avoit été d'empêcher qu'on n'eût moins de considération pour elle, si l'on connoissoit son origine & sa naissance ; ou que les Perses & les Medes n'en concussent quelque jalouse contre sa nation. Peut-être aussi que ce fut par une inspiration de Dieu qu'il lui donna ce conseil, afin que sa providence si admirable envers les Hebreux parût tout d'un-coup d'une maniere plus éclatante en leur faveur, lorsque cette Reine, dont on n'auroit point connu l'origine, procureroit en un instant contre l'attente de tous les Perses, le salut de tout son peuple.

¶. 11. *Il se promenoit tous les jours devant le vestibule de la maison où étoient gardées les vierges choisies, se mettant en peine de l'état*

d'Esther, & voulant savoir ce qui lui arriveroit.

Comme Mardochée conserva toujours une grande pieté, au milieu même de la Cour, ainsi qu'il le fit paroître dans la conjecture qui doit faire le principal sujet de ce livre, il est vraisemblable que cette grande inquiétude qu'il témoignoit sur le sujet de sa niece & pour son établissement, n'étoit point en lui l'effet de l'ambition ordinaire de l'esprit humain, qui recherche naturellement les choses grandes & élevées ; mais que Dieu le conduisoit en cela par son Esprit, en l'obligeant de contribuer de tout son pouvoir à une affaire, dont les suites devoient être, par un effet de sa miséricorde envers son peuple, si avantageuses à tous les Hebreux retenus captifs & répandus dans tous les états du Roi de Perse.

Mais de plus, nous pouvons considérer cette même inquiétude de Mardochée à l'égard d'Esther, comme une excellente figure de la vigilance des Pasteurs à l'égard des ames, dont ils doivent travailler à procurer le salut par tous les soins dont ils sont capables. Plus la lumiere de la foi leur fait découvrir de perils, en voyant ces ames toutes environnées de la corruption du siècle, & exposées aux differens pieges de leurs ennemis invisibles, plus ils se sentent engagés à veiller sur elles par les avis salutaires qu'ils leur donnent, & sur-tout par les prières qu'ils offrent sans cesse à Dieu pour les préserver de tant d'occasions de mort. Comme ils savent que le lion rugissant tourne toujours autour d'elles pour en devorer quelqu'une, ils opposent

sent l'inquietude & la vigilance de leur charité à celle de la malice & de la fureur de cet esprit de tenebres ; & ils se mettent véritablement en peine , comme Mardochée , de l'état de celles que le Seigneur a confiées à leurs soins .

¶. 12. Lorsque le temps de ces filles étoit venu , elles étoient présentées au Roi en leur rang , après avoir fait tout ce qui étoit nécessaire pour contribuer à leur agrément pendant l'espace de douze mois , &c.

Cette longue préparation qu'on exigeoit de ces filles avant qu'elles pussent être présentées au Roi , marquoit davantage la majesté de ce Prince auquel on les destinoit . Et peut - être aussi , selon que l'a remarqué un Interprete , qu'on laissoit couler tout exprès cet espace de temps pour s'afflurer davantage de la fidélité de ces mêmes filles qui avoient l'honneur ensuite de devenir les femmes du Roi ; entre lesquelles il en choissoit quelqu'une , à qui il donnoit la qualité & le rang de Reine ; toutes les autres , quoiqu'il les reconnût pour ses femmes legitimes , n'ayant que le nom de concubines . Que si pour plaire à un Roi mortel , on usoit de tant de parfums , & on travailloit durant tant de temps à acquerir quelque beauté passagere ; combien à plus forte raison celles qui sont destinées à devenir les épouses du Dieu immortel , doivent-elles employer toute leur vie à se rendre dignes de plaire à ses yeux divins par les parfums spirituels des vertus chrétiennes , & sur-tout d'une humble & vraie chasteté ; Et combien tous les Chrétiens dont les ames & les corps ont été consacrés à JESUS-CHRIST

par le Batême sont - ils obligés non seulement de conserver avec soin la beauté toute spirituelle de la divine ressemblance qu'ils y ont reçuo, mais de faire croître tous les jours en eux par de nouvelles vertus & par une charité plus abondante les traits divins de ce caractère d'enfans de Dieu , qui leur a été empreint dans ces eaux sacrées, afin qu'ils soient dignes d'être enfin admis dans la chambre du Roi celeste , de laquelle sont exclus tous ceux qui osent s'y présenter sans avoir la robe nuptiale dont il est parlé dans l'Evangile ? C'est sans doute ce que l'Esprit saint a voulu nous faire principalement envisager dans ces circonstances d'un ornement tout singulier & profane que l'on demandoit à celles qu'Assuerus devoit reconnoître pour ses femmes. Aussi l'Ecriture nous va faire remarquer, qu'Esther qui avoit en ce temps - là des pensées plus saintes & plus relevées que toutes les autres filles que l'on présentoit au Roi , songeoit plutôt à cette beauté interieure qu'exigeoit de ses servantes le Dieu d'Israël qu'elle adoroit , qu'à tous ces autres ornemens exterieurs qu'elle negligea comme indignes d'elle.

V. 15. 16. Après donc qu'il se fut passé du temps , le jour vint auquel Esther devoit être présentée au Roi en son rang. Elle ne demanda rien pour se parer. . . . Car son incroyable beauté la rendoit aimable. Elle fut donc menée à la chambre du Roi au dixième mois (appelé Tebeth , ta septième année de son regne.

Comme Dieu avoit donné à Esther une beauté naturelle qui surpassoit celle de toutes les au-

tres, elle négligea tous les artifices dont se servent ordinairement les femmes pour augmenter leur beauté. Un Auteur dit même qu'elle voulut témoigner, en négligeant cette beauté, qu'elle n'avoit point d'ambition pour être la femme du Roi; & que c'étoit malgré elle qu'on la conduissoit où tant d'autres aspireroient avec une si grande ambition. Dieu voulut qu'elle eût le temps nécessaire pour se préparer à une si haute dignité, & se fortifier contre les perils dont elle seroit environnée en devenant la Reine de ce grand empire. C'est pourquoi elle demeura plusieurs années dans l'attente de ce qu'il plairoit à Dieu d'ordonner d'elle. Car l'ordre par lequel Assuerus avoit commandé que l'on cherchât dans tout son empire les plus belles filles qui lui devoient être présentées, afin qu'il choisît celle qui lui plairoit davantage, pour lui donner la qualité & le rang de Reine, avoit été expédié dès la troisième année de son regne, & cependant la jeune Esther ne fut menée à sa chambre, selon que le marque l'Ecriture, *qu'en la septième année de ce même regne*, à cause sans doute qu'elle se trouva l'une des dernières, soit pour l'âge, soit pour le temps de sa réception, entre toutes celles qui furent choisies pour être présentées au Prince.

Mais celle qui fut la dernière devint bien-tôt la première, selon le choix & la volonté de celui qui avoit nommé si long-temps auparavant le dernier de tous les enfans d'Israël pour être roi d'Israël. Il est aisément de juger quelle a été la vraie disposition de son cœur pen-

c ij

dant tout ce temps , & combien elle se sentoit éloignée de l'ambition qui portoit les autres à desirer ardemment la premiere place dans le royaume , si l'on considere le serment par lequel elle prit quelques années après Dieu même à témoin ; *Que depuis le temps qu'elle fut conduire au palais du Roi , elle ne s'étoit jamais réjouie que dans le Seigneur le Dieu d'Abraham.* Exemple vraiment étonnant , & peut-être unique au temps de l'ancienne loi ; où une fille d'une beauté accomplie , & destinée pour plaire à un des Rois les plus puissans de son siecle , songe cependant uniquement à plaire au Dieu d'Abraham , qui étoit le Dieu de ses peres , & n'envisage dans tout ce qui lui arrive , que l'accomplissement de sa divine volonté . C'est ce qui me-rite d'être pesé par une humble attention de cœur plutôt que d'être éclairci par un plus grand nombre de paroles .

On fait deux difficultés considerables , sur ce qu'Esther consentit à être conduite avec tant d'autres filles dans la chambre d'Assuerus ; & l'on demande d'abord si elle le put legitime-ment avant la celebration du mariage ; & en second lieu , si étant Juive de nation , elle ne blessoit point la loi de Dieu en s'alliant avec un Prince étranger . A quoi l'on répond , que puisqu'il éroit permis alors aux Israélites d'é-pouser plusieurs femmes , comme il paroît par l'exemple de David même le plus saint roi d'Israël , on ne pouvoit point blâmer Esther d'a-voir consenti à aller trouver Assuerus , quoiqu'elle scût que plusieurs autres l'alloient voir comme elle . Secondement , le mariage solen-

nel & public regardoit celle qui étoit choisie pour recevoir la couronne comme la Reine ; & toutes les autres , sans ce mariage solennel , ne laissoient pas d'être reconnues par le mutuel consentement des parties pour les femmes legitimes du Roi , quoiqu'en un degré inférieur à la Reine . Enfin Esther ne pecha point en épousant un Prince étranger ; parceque , quoique Dieu eût défendu à son peuple ces sortes d'alliances , qui pouvoient facilement l'engager dans l'idolatrie , il avoit droit étant le législateur suprême , de dispenser de la loi qui il lui plaisoit , pour des raisons importantes ; comme il arriva effectivement en cette rencontre , où le doigt de Dieu parut trop visiblement dans le mariage d'Esther avec Assuerus , pour en douter en aucune sorte ; sa divine Providence se préparant dans cette Princesse , qu'il codaisoit par Mardochée , comme Mardochée étoit conduit interieurement par son Esprit , un instrument de miséricorde en faveur de tout son peuple .

V. 19. Et tant qu'on chercha des filles pour le second mariage d'Assuerus , & qu'on les assemblloit , Mardochée demeura toujours à la porte du Roi .

Quelques - uns ont entendu ce qui est dit en ce lieu , comme si depuis cette recherche générale qu'on avoit faite de jeunes filles pour les présenter à Assuerus après la disgrâce de Vasthi , ce Prince en eût ordonné une nouvelle . Mais les plus habiles l'expliquent d'une autre maniere qui paroît plus vraisemblable ; & ils disent que cette recherche dont il est parlé ici ,

c iij

*Menoch.
in hunc
locum.
Tirin. in
Exod. 34.*

et appellée *la seconde* par rapport à une première qu'on avoit faite avant le mariage de Vasthi ; & que l'Ecriture la marque ici de nouveau pour donner lieu de juger , comment la conspiration des deux Eunuques contre le roi Assuerus qu'elle va décrire , put être découverte

Ester 2. *Tirin. in bunc loc.* par Mardochée ; car ce fut là la première cause de la haine si furieuse qu'Aman concût contre lui , étant uni très-étroitement à ces deux Eunuques ; & de tout ce grand événement qui regarde la délivrance des Juifs , & qui fait le principal sujet de ce livre.

v. 20. *Ester observoit tout ce que Mardochée lui ordonnoit , & faisait encore toutes choses en ce temps-là par son avis , de même que lorsqu'il la nourrissoit auprès de lui étant encore toute petite.*

L'Ecriture ne pouvoit nous faire mieux concevoir l'humble disposition avec laquelle Esther entra dans cette haute dignité , qui l'établissoit la reine des Perses & des Medes , c'est-à-dire , l'une des plus grandes Princesses du monde , qu'en nous marquant l'obéissance qu'elle continua de rendre comme auparavant à son oncle Mardochée. Elle étoit alors véritablement petite à ses yeux , comme l'a été depuis la sainte Vierge , laquelle dans le temps même qu'elle reçut la dignité incomparable de mère de Dieu qui la rendoit la reine des Anges , ne se regarda que comme la servante du Seigneur : *Ecce ancilla Domini.* Esther ne pensant qu'à plaire à Dieu , *en qui seul elle mit sa joie ,* selon qu'elle l'affûra depuis se voyant très-exposée dans un poste si relevé ; & sen-

tant plus que jamais le besoin très-grand qu'elle avoit des conseils d'un homme éclairé & consummé en pieté & en sagesse tel qu'étoit son oncle, se tint très-heureuse de pouvoir encore suivre ses avis ; très-éloignée de cet orgueil ordinaire aux Grands, qui dédaignent de se soumettre à la lumiere des petits, & qui regardent leur élévation comme inacessible aux avis des sages. Qui d'entre les peuples fidelles osera après l'exemple de l'humilité si prodigieuse d'une princesse Israélite, se mettre au-dessus des conseils des vrais sages de l'Eglise, & prétendre se tenir lieu à lui-même de conseil, quoique J e s u s - C h r i s t ait prononcé cet oracle, Que moi n'entrera dans le royaume des cieux, s'il n'est petit & obeissant comme un enfant : *Nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum calorum.*

*. 21. Au temps donc que Mardochée demeuroit à la porte du Roi, Bagathan & Tharès deux de ses Eunuques qui commandoient à la première entrée du palais, ayant reçu quelque mécontentement, entreprirent de s'élever contre le Roi, & de le tuer.

Ce temps dont parle ici l'Ecriture, n'est pas précisément celui auquel on avoit cherché dans tous les états du roi de Perse de jeunes filles pour lui être présentées ; mais celui qui le suivit lorsque cette recherche étoit achevée, & le mariage de la reine Esther consummé, Mardochée continuoit de demeurer comme auparavant à la porte du Roi ; soit qu'il y fût engagé par quelque charge ; soit qu'étoit très-

*Menoch.
in hunc
locum.*

c iiiij

considéré à la Cour , il se tint toujours préparé à recevoir les ordres du Prince ; ou peut-être aussi parce qu'il ne vouloit point s'éloigner de la reine Esther , à qui il servoit de conseil en toutes choses .

Ces deux Eunuques qui conspirerent contre la personne du Roi , étoient , selon les Septante , le Capitaines de ses gardes . Et le sujet de leur mécontentement étoit , selon les mêmes Septante , la jalousie qu'ils avoient conçue contre l'élevation de Mardochée , qui étoit dès-lors , comme il paroît par un autre endroit de ce livre , entre les premiers de la Cour du Roi . Ainsi la liaison particulière qu'ils avoient avec Aman , dont on parlera bien-tôt , qui étoit un homme d'une ambition extraordinaire , & leur propre orgueil leur faisant souffrir avec une extrême peine de voir Mardochée si fort élevé , ils resolurent d'attenter sur la personne du Roi même ; afin , peut-être , comme dit un Interprete , de faire tomber la couronne sur Aman . Tel fut le détestable dessein de ces officiers , dont la volonté , toute criminelle qu'elle étoit , devint dans la suite par la miséricorde du Seigneur une occasion de salut pour tout Israël .

Mardochée , qui demeuroit , comme on l'a vu , à la porte du Roi , découvrit cette conspiration ; & il en fut averti , selon Joseph , par le serviteur d'un de ces Eunuques nommé Barnabas , qui étoit Juif . Il en donna aussi-tôt avis à la Reine , qui le fit savoir au Roi . Et ainsi ces deux conjurés furent pris , interro-

*Ibid. us
suprà.*

Ib. 12. c. 6.

*Tirin. in
bunc loc.*

*Joseph.
antiq.*

I. 11. c. 6.

gés, convaincus, & punis selon les loix. Mais il est marqué dans l'Ecriture, que ce service que Mardochée rendit au Roi, qui le fit même écrire devant lui dans les annales de son regne, Ester 12. 6. irrita beaucoup Aman contre tous les Juifs. Et nous allons voir quelles furent les étranges suites de cette colère qu'il conçut contre Mardochée, & contre toute sa nation.





CHAPITRE III.

1. **A** Près celle le roi Assuerus éleva Aman fils d'Amadath qui étoit de la race d'Agag ; & // le trône sur lequel il le fit asseoir étoit au-dessus de tous les princes qu'il avoit près de sa personne.

2. Et tous les serviteurs du Roi qui étoient à la porte du palais flechissoient les genous devant Aman & l'adoroient, parceque l'Empereur leur avoit commandé. Il n'y avoit que Mardochée qui ne flechissoit point les genous devant lui, & ne l'adoroit point ;

3. & les serviteurs du Roi qui commandoient à la porte du palais, lui dirent : Pourquoи n'obeissez vous point au commandement du Roi comme tous les autres ?

V. 1. *expl.* Voyez les notes sur le 28. verset du 15. chapitre du 4. livre des Rois.

1. **P** Ost haec exAssuerus exal-tavit Aman nomen Amadathi, qui erat de stirpe Agag: & posuit solium ejus super omnes principes, quos habebat.

2. Cunctique ser-vi regis, qui in foribus palatii versa-bantur, flecebant ge-nua, & adorabant A-man: sic enim præ-ceperat eis imperator: solus Mardochæus non flecebat genu, neque adorabat eum.

3. Cui dixerunt pueri regis, qui ad fores palatii præsi-debant: Cur præter ceteros non observas mandatum regis?

4. Cumque hoc
crebrius dicerent, &
ille nolle audire, nun-
tiaverunt Aman, seire
cupientes utrum per-
severaret in sententia:
dixerat enim eis se esse
Iudeum.

4. Et après lui avoir dit
cela fort souvent, voyant
qu'il ne vouloit point les
écouter, ils en avertirent
Aman, voulant savoir s'il
demeureroit toujours dans
cette resolution, parcequ'il
leur avoit dit qu'il étoit
Juif.

5. Quod cum audis-
set Aman, & experi-
mento probasset quod
Mardochæus non fle-
cterer sibi genu, nec
se adoraret, iratus est
valde,

5. Aman ayant reçù cet
avis, & ayant reconnu par
experience que Mardochée
ne flechissoit point les ge-
nous devant lui, & ne l'a-
doroit point, entra dans
une grande colere:

6. & pro nihilo di-
xit in unum Mardo-
chæum mittere man-
us suas: audierat
enim quod esset gen-
tis Judæz, magisque
voluit omnem Iudeor-
um, qui erant in re-
gno Assueri, perdere
nationem.

6. mais il compta pour
rien de se venger seulement
de Mardochée. Et ayant
scu qu'il étoit Juif, il aimâ
mieux entreprendre de per-
dre toute la nation des Juifs
qui étoient dans le royaume
d'Assuerus.

7. Mense primo
(cuius vocabulum est
Nisan) anno duode-
cimo regni Assueri,
missa est sors in ur-
nam, quæ Hebraicè
dicitur Phur, coram
Aman, quo die & quo

7. La douzième année du
regne d'Assuerus, au pre-
mier mois appellé Nisan //,
le sort qui s'appelle en He-
breu Phur //, fut jeté dans
l'urne devant Aman, pour
savoir en quel mois & en

*. 7. ex. Il répond au par-
tie au mois de Février, & en
partie au mois de Mars. *Vatab.*

Ibid. expl. Phur vox Persica.
Latinè, sors. *Vatab.*

quel jour on devoit faire tuer toute la nation Juive, & le sort tomba sur le douzième mois appellé Adar.

8. Alors Aman dit au roi Assuerus : Il y a un peuple dispersé par toutes les provinces de votre royaume, gens qui sont séparés les uns des autres, qui ont des loix & des ceremonies toutes nouvelles, & qui de plus méprisent les ordonnances du Roi. Et vous savez fort bien qu'il est de l'intérêt de votre royaume de ne souffrir pas que la licence le rende encore plus insolent.

9. Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'il perisse, & je payerai aux trésoriers de votre épargne dix mille talens.

10. Alors le Roi tira de son doigt l'anneau dont il avoit accoutumé de se servir [¶], & le donna à Aman fils d'Amadath de la race d'Agag ennemi des Juifs,

11. & lui dit : Gardez pour vous l'argent que vous m'offrez ; & pour ce

* 10. expl. pour sceller ses lettres.

mense gens Judæorum deberet interfici : & exivit mensis duodecimus, qui vocatur Adar.

8. Dixitque Aman regi Assuero : Est populous per omnes provincias regni tui dispersus, & à se mutuò separatus, novis utens legibus & cæremoniis, insuper & regis scita contemnens. Et optimè nosti quod non expedit regno tuo ut infoleat per licentiam.

9. Si tibi placet decernae ut perceat, & decem millia talentorum appendam arcariis gazæ tuæ.

10. Tulit ergo rex annulum, quo utebatur, de manu sua, & dedit eum Aman filio Amadathi de progenie Agag, hosti Judæorum,

11. dixitque ad eum: Argentum, quod tu polliceris, tuum sit,

de populo age quod
tibi placet.

qui est de ce peuple , faites-
en ce que vous voudrez.

12. Vocabulaire sunt
scribæ regis mensæ
primo Nilan , tertia-
decimâ die ejusdem
mensis : & scriptum
est , ut jussérat Aman ,
ad omnes satrapas re-
gis , & judices provin-
ciarum , diversarum
que gentium , ut qua-
que gens legere pote-
rat , & audire pro va-
riete linguarum , ex
nomine regis Asflue-
ri : & litteræ signatæ
ipius annulo ,

12. Au premier mois ap-
pellé Nisan , le treizième
jour du même mois , on fit
venir les Secrétaires du Roi ;
& l'on écrivit au nom du
roi Asfluerus , en la maniere
qu'Aman l'avoit comman-
dé , à tous les Satrapes du
Roi , aux Juges des provin-
ces & des diverses nations ,
en autant de langues diffe-
rentes qu'il étoit neceſſaire
pour pouvoir être lues &
entendues de chaque peu-
ple ; & les lettres furent
ſeillées de l'anneau du
Roi ,

13. missæ sunt per
curſores regis ad uni-
versas provincias , ut
occiderent arque dele-
rent omnes Judæos ,
à pueris usque ad se-
nem , parvulos & mu-
llieres , uno die , hoc
est , tertiodecimo men-
sis duodecimi , qui vo-
catur Adar , & bona
eorum diriperent .

13. & envoyées par
les courriers du Roi dans
toutes les provinces , afin
qu'on tuât & qu'on exter-
minât tous les Juifs , de-
puis les plus jeunes , jus-
qu'aux plus vieux , jusqu'aux
femmes & aux petits-
enfans , en un même jour ,
c'est - à - dire , le treizième
jour du douzième mois ap-
pellé Adar , & qu'on pil-
lât tous leurs biens .

14. Summa autem
epistolarum hæc fuit ,

14. C'est ce que conte-
noient ces lettres du Roi ,

afin que toutes les provinces fussent son intention, & qu'elles se tinsent prêtes pour ce même jour.

15. Les courriers envoyés par le Roi alloient en grande hâte de tous côtés pour executer ses ordres. Aussi-tôt cet édit fut affiché dans Suse dans le même temps que le Roi & Aman faisoient festin, & que tous les Juifs qui étoient dans la ville fondoient en larmes.

ut omnes provinciae scirent, & pararent se ad prædictam diem.

15. Festinabant cursores, qui missi erant, regis imperium explere. Statimque in Susa pependit edictum, rege & Aman celebrante convivium, & cunctis Iudeis, qui in urbe erant, flentibus.





EXPLICATION DU CHAPITRE III.

SENS LITTERAL ET SPIRITUÉL.

¶. i. *A* Près cela le roi Assuerus éleva Aman fils d'Amadath qui étoit de la race d'Agag ; & le trône sur lequel il le fit asseoir étoit au-dessus de tous les Princes qu'il avoit près de sa personne.

Nous avons vû dans le premier livre des Rois qu'Agag étoit ce roi des Amalecites, que Saül roi d'Israël prit dans le combat, & qu'il épargna contre l'ordre du Seigneur, ce qui fut une des principales causes de sa reprobation. Aman étant donc descendu de la race de ce Roi qui fut mis en pieces par Samuel, & dont tout le peuple fut si maltraité par les Hebreux, pouvoit bien dès-lors, selon la remarque d'un savant homme, avoir dans le cœur une haine générale contre toute la nation des Juifs. Et cette haine s'augmenta encore, non seulement par le service que Mardonchée rendit au roi Assuerus, en lui découvrant cette conspiration des deux Eunuques dont on a parlé dans le chapitre précédent;

Reg.
15. 8.
Assuerus.
Tirin. in
bunc loc.

mais aussi par la fermeté avec laquelle le même Mardochée refusa toujours de flechir le genou devant cet homme superbe, ainsi que nous l'al-lons voir.

*Ephes.
16. 10.*

*Ephes.
in hunc
locum.*

Aet. 2.

Mais comment peut - on entendre qu'Aman étoit de la race d'Agag roi d'Amalec , selon qu'il est dit ici , puisque dans la suite de ce même livre il est marqué expressément , qu'il étoit *Macedonien de cœur & de race ?* L'on répond à cette difficulté en plusieurs manieres. Mais ce qui paroît de plus vraisemblable , est qu'Aman étoit descendu d'Agag du côté de son pere ou de sa mere , & étoit Macedonien de l'autre côté. Et il peut être arrivé fort aisément , que les restes des Amalecites , après cette défaite générale & ce grand carnage qui en fut fait sous le regne de Saül , s'étant enfuis & dispersés de toutes parts dans les provinces , ceux qui étoient les ancêtres d'Aman soient venu s'établir dans la Macédoine ; comme l'on voit dans les Actes des Apôtres , qu'il se trouva dans Jérusalem au temps de la Pentecôte & de la descente du Saint-Esprit , *des Juifs de toutes les nations qui sont sous le ciel.*

Nous ne voyons point de raison particulière qui ait porté Assuerus à éléver ce méchant homme au-dessus de tous les Princes de sa Cour. Mais comme il étoit extrêmement ambitieux , son ambition même lui put fournir des moyens pour s'acquérir un si grand crédit. Et l'on peut dire d'ailleurs , qu'il étoit dans l'ordre de la divine providence , que cet homme si superbe fut élevé au-dessus de tous les autres ; afin que l'exemple de sa chute si effroyable fût une plus forte

forte impression sur tous les esprits , & qu'on fut plus convaincu que jamais de cet oracle du Saint-Esprit prononcé si long-temps auparavant par la bouche d'un grand Prince : Que l'orgueil Prov. 16.
de l'homme précede sa chute , & qu'il s'élève ^{18.}
avant que d'être brisé. *Contritionem praeedit
superbia ; & ante ruinam exaltatur spiritus.*

V. 2. Et tous les serviteurs du Roi qui étoient à la porte du palais , flechissoient les genoux devant Aman , & l'adoroient ; parceque l'Empereur le leur avoit commandé. Il n'y avoit que Mardochée qui ne flechissoit point le genou devant lui , & qui ne l'adoroit point.

L'adoration étoit commune en orient à l'égard des Rois. Elle consistoit à se prosterner devant eux , & à leur marquer par cette posture le profond respect qu'on avoit pour leurs personnes sacrées , qu'on regardoit comme des images de la puissance de Dieu. Elle se praticoit même quelquefois parmi les Hebreux , David ayant adoré de cette sorte le roi Saül ; & les anciens Patriarches ayant aussi adoré Joseph leur frere , lorsqu'ils le virent établi dans le second rang après Pharaon roi d'Egypte. Genesi Il n'étoit donc pas défendu aux Juifs d'honorer les Rois en cette maniere qui éroit reçue dans l'orient , & qui ne blessoit en aucune sorte le culte de l'attice , uniquement dû à Dieu. Ainsi l'on peut demander quelle a été la véritable raison pour laquelle Mardochée refusa avec tant de fermeté de pratiquer à l'égard d'Aman ce que l'Empereur des Perse avoit commandé à ses officiers , voulant qu'il fût honoré par ses sujets comme sa propre persona

d

ne. Quelques-uns disent qu'il le refusa , parce-
qu'Aman avoit une petite idole pendue à son
cou , & qu'il craignoit qu'on ne crût qu'il ado-
roit cette idole en flechissant le genou comme
les autres devant lui , & ils ajoutent , que quand
Aman n'auroit pas eu cette idole pendue à son
cou , il faisoit paroître par son orgueil qu'il
vouloit lui-même être adoré comme un Dieu.
Mais , comme l'a fort bien remarqué un sa-
vant Auteur , Mardochée eût dû pour cette
même raison refuser aussi d'adorer le Roi com-
me tous les Perses , puisqu'il avoit tout sujet de
croire la même chose à son égard. Et dans le
fond il n'est nullement vraisemblable que les
Perses ayent rendu des adorations à Aman com-
me à un Dieu. Car le Roi ayant ordonné de-
puis à tous ses sujets de rendre un semblable
honneur à Mardochée , il auroit été contre son
devoir de souffrir qu'on le lui rendît , s'il avoit
été la marque d'un culte divin.

Il paroît donc que la réponse la plus solide
qu'on puisse faire à cette difficulté , est que
Mardochée ne voulut point adorer Aman ni
se lever même devant lui quand il passoit , par-
ce qu'il étoit Amalecite d'origine ; & que Dieu
avoir commandé expressément aux Israélites ,
Dexter.
as. 19. de se souvenir toujours & de n'oublier jamais
que cette nation étoit l'ennemie de son peu-
ple , & qu'ils devoient effacer son nom de des-
sous le ciel. Et c'est ce qu'il semble que l'E-
criture veut nous faire entendre , lorsqu'elle
dit dans la suite de ce chapitre : *Que Mardo-
chée avoir déclaré à ceux qui le pressoient d'ado-
rer Aman , qu'il étoit juif. C'est , selon ce sens,*

qui paroît très naturel à un savant Interprète, qu'on peut expliquer ces autres paroles de la priere de Mardochée : *Qu'il avoit en peur de transferer à un homme l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu, & d'adorer quelqu'un hors celui qu'il adoroit comme son Dieu*; c'est-à-dire, que Mardochée en fletchissant le genou devant Aman, qui étoit Amalecite, & de la race du roi d'Amalec, auroit cru blesser l'honneur & l'adoration qu'il devoit à Dieu, puisqu'il auroit violé le précepte par lequel Dieu lui avoit commandé en la personne de ses peres, de se *seconter toujours, & de n'oublier jamais qu'Amalec étoit l'ennemi du peuple de Dieu*, selon cette parole si célèbre que le prophete Samuel dit autrefois à Saül ^{1. Reg. 15. 21.} sur le sujet même de ce roi des Amalecites qu'il avoit voulu épargner contre l'ordre du Seigneur : *Que c'est commettre une espece d'idolatrie, de n'obeir pas à Dieu, Quasi secundus idolatriæ, nonne acquiesceret.*

V. 3. *Et les serviteurs du Roi qui commandaient à la porte du palais, lui dirent : Pourquoi n'obéissez-vous pas au commandement du Roi, comme le font tous les autres ?*

La fermeté de Mardochée à refuser cette adoration que tous les autres readoient à Aman par l'ordre même du Roi, n'étant point en lui un effet d'orgueil & de mépris, ainsi ^{Esther} qu'il le protesta depuis en la présence de Dieu ; mais un effet de son humble pieté envers le Seigneur, paroît véritablement digne de l'admiration de tous les Chrétiens. Car il ne pouvoit sans doute ne pas voir que l'indignation de ce ministre, qu'il nommoit lui-même ^{13. 12.} ~~ex~~
d ij

superbe , & qui étoit tout - puissant auprès du Roi , étoit capable de le perdre absolument avec tout son peuple. Et il semble qu'il auroit pu aisément se persuader que cette soumission qu'il rendroit à un officier que le Roi avoit commandé qu'on honorât comme lui - même , ne pouvoit en aucune sorte blesser sa conscience ; puisque le précepte du Seigneur qui commandoit à son peuple *d'effacer le nom d'Amalec , de dessous le ciel* , sembloit regarder principalement le temps auquel ce peuple subsistoit en corps , & non un simple particulier qui étoit en Perse ; & que d'ailleurs cette soumission que l'on exigoit de lui à l'égard d'Aman , n'étoit regardée que comme celle qu'il rendroit au Roi , sans qu'il crût blesser en cela sa conscience. Mais enfin il obeït simplement à l'ordre que Dieu lui avoit donné par la bouche de Moïse , sans raisonner , comme fit Saül à l'égard d'Agag roi d'Amalec , duquel Aman étoit descendu , & que l'Ecriture semble nommer exprès en ce lieu pour cette raison. Il ne songe qu'à s'acquitter de son devoir ; & ne craint point d'exposer & la propre vie & celle de tout son peuple , remettant toutes les suites de son humble obeissance entre les mains de son Dieu. Une foi si grande ne pouvoit sans doute être abandonnée de Dieu. Et nous verrons dans la suite , que s'il permet que la fureur de ce ministre ambitieux conduise & Mardochée & tout son peuple jusques sur le bord du précipice ; ce ne fut qu'afin de faire éclater davantage la foi de son serviteur , & de renverser d'une maniere plus sensible l'orgueil de son ennemi .

¶. 7. La douzième année du regne d'*Affuerus*, au premier mois appellé *Nisan*, le sort appellé *phur* en *Hebreu*, fut jeté en présence d'*Aman* dans l'urne, pour savoir en quel mois & en quel jour on devoit faire tuer toute la nation Juive.

C'étoit la coutume des Perses & des nations voisines, de jeter le sort d'une certaine maniere, & de rechercher par ce moyen quels seroient les jours malheureux ou les jours heureux pour l'execution de leurs desseins. Aman en usâ ainsi dans cette rencontre, où ayant formé la détestable resolution de massacrer tous les Juifs avec Mardochée en un même jour dans tous les Etats du roi de Perse, il vouloit connoître selon les idées superstitieuses du pays, en quel mois & en quel jour il avoit lieu d'espérer qu'il pourroit plus sûrement executer ce dessein barbare. Le démon trompoit ainsi ces aveugles en leur promettant un avenir qui n'étoit pas en sa disposition. Et Dieu fit connoître dans la suite, dit un Interprete, par un exemple éclatant, combien toutes ces mesures superstitieuses que le démon faisoit prendre à ceux qu'il vouloit tromper, étoient vaines & indignes d'hommes raisonnables.

¶. 8. 9. Et *Aman* dit au roi *Affuerus* : Il y a un peuple dispersé par toutes les provinces de votre royaume, & divisé d'avec lui-même Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'il perisse, & je payerai aux tresoriers de votre épargne dix mille talens.

Il falloit que ce ministre s'élevât bien info-

d iij

lement de son credit ; puisqu'avant que d'avoir parlé au Roi du projet qu'il avoit formé , il jetta le sort pour connoître le temps favorable de l'exécuter. Quelques Interpretes on neanmoins prétendu qu'il y avoit eu de l'extravagance à jeter ainsi le sort , avant que d'être assûré de la chose même pour laquelle on le jettoit ; & qu'ainsi il faut entendre qu'Aman p.ria à Assuerus de faire tuer tous les Juifs , avant qu'il tirât le mois & le jour au sort . Il est certain en effet que l'on voit souvent de ces sortes de transpositions dans l'Ecriture , & qu'on peut l'entendre de cette sorte . Mais il semble aussi qu'il est assez naturel de suivre en ce lieu l'ordre marqué dans le sacré texte , & que l'extravagance qui paroît dans la conduite d'Aman est très-compatible avec cette ambition excessive d'un ministre qui est enivré de sa faveur ; qui fait que le Roi a commandé à tous ses sujets de le respecter comme sa propre personne ; & qui s'assûrant sur son credit , regarde tout ce qu'il veut , non seulement comme possible , mais comme infaillible .

Ce qu'il dit au Roi en parlant des Juifs ,
Que c'éroit un peuple dispersé par toutes les provinces de son royaume , & divisé d'avec lui-même , tendoit , selon la pensée de quelques Auteurs , à faire connoître à ce Prince , que plus ils étoient mêlés parmi les Perses , plus ils étoient en état de les corrompre & de les conduire par leur nouvelle doctrine ; quoiqu'en même-temps il fût plus facile de les opprimer , étant ainsi séparés les uns des autres . Un Auteur témoigne que la Vulgate a voulu mar-

quer par ces paroles, à *sa mutuò separatus*, non que les Juifs étoient séparés entre eux, mais qu'ils l'étoient d'avec tous les autres peuples, par la différence de leurs coutumes, de leurs loix, & de leurs ceremonies. *Ils méprisent*, dit un ancien Poëte, *les loix Romaines*; & ils n'apprennent, ne gardent, & ne craignent que le droit de leur nation.

Cette offre qu'Aman fait au Roi de payer dix mille talens au trésorier de son épargne, s'il veut bien faire perir tous les Juifs, est quelque chose d'excessif; puisque cela se montrait à plus de quarante-six millions de livres de notre monnoie. Et l'on peut juger par là de l'excès de sa fureur, qui mettoit à un tel prix la ruine de tout un peuple qu'il haïssoit, & qui s'engageoit à le payer: *presosa adia exercebat*, dit un Interprete. Mais il faut considerer que la raison qui le porta à offrir au Roi de lui payer cette somme immense, étoit la crainte qu'il pouvoit avoir que ce Prince ne lui refusât ce qu'il demandoit, à cause des grands impôts qu'il levoit sur tous les Juifs, & qu'il perdroit tout-d'un-coup si on les exterminoit. D'ailleurs, il s'attendoit bien sans doute de pouvoir payer aisément cette grande somme au Roi de la dépouille des Juifs mêmes dont il conspiroit la mort; comme il donna ordre effectivement qu'on pillât leurs biens, en même-temps qu'on leur ôteroit la vie. Telle est la rage effroyable d'un cœur rongé d'envie & dominé par l'orgueil, qui ne croit pas se pouvoir venger de l'outrage qu'il prétend avoir reçû d'un seul homme, qu'en sacrifiant avec

d iiii

cap. 3. 13.

lui toute sa nation à sa fureur. Qui ne craindra , en voyant un tel exemple , les premières étincelles d'où se forme un feu qui a pu causer un si épouvantable embrasement ? Et qui ne sera saisi de frayeur , en considerant que l'ambition & l'orgueil de l'homme peut le conduire insensiblement jusqu'à ces excès , qui paroissent comme des monstres entre tous les autres crimes ?

V. 10. *Alors le Roi tira de son doigt l'anneau dont il avoit accoutumé de se servir , & le donna à Aman fils d'Amadath de la race d'Agag ennemi des juifs.*

1. Mab.
chab. 6.
Genes.
41. 42.

Nous voyons dans l'Ecriture divers exemples de ce que le roi des Perses fit alors , en tirant de son doigt l'anneau dont il avoit accoutumé de se servir , & le donnant à Aman. Et pour ne parler que d'un seul ; après que Joseph eut interprété le songe de Pharaon , & qu'il eut donné à ce Prince un conseil très-sage qui devoit sauver toute l'Egypte ; il est marqué que le Roi en l'établissant le premier dans son royaume , *tira l'anneau de son doigt , & qu'il le mit dans le sien.* Les Rois donnoient cet anneau à ceux à qui ils confioient la suprême autorité. Et c'étoit avec cet anneau que l'on imprimoit le sceau royal à tous les édits & à toutes les dépêches. Ainsi Assuerus donnant le sien à Aman , lui donnoit en même-temps tout pouvoir de sceller tel édit & en telle forme qu'il lui plairoit contre tous les Juifs. C'est de cette sorte qu'Alexandre ce grand conquerant , ayant vaincu Darius roi des Perses , scella les lettres qu'il écrivit aux peuples d'Asie , avec

l'anneau même qu'il avoit pris à Darius , comme pour marquer qu'il étoit alors Roi de l'Asie.

Il est étonnant comment Assuerus , sur la simple proposition que lui fit Aman , d'exterminer tous les Juifs de ses Etats , sans s'informer davantage de la vérité de ce qu'il lui avancoit contre tant de peuple , consent aussi-tôt à un si cruel édit. Et l'on ne peut déplorer assez les effets funestes qu'un crédit outré & une fauve aveugle étoit capable de produire en ces rencontres , si Dieu , qui laisse conduire ses serviteurs quand il lui plaît jusqu'aux portes de la mort , comme parle le Prophète , n'étoit tout-puissant pour les en retirer tout-d'un-coup , ainsi qu'il le fit alors .





CHAPITRE IV.

MA RDO C H E E I A D O C H E E I Ux cum
ayant appris audiflet Mardo-
ceci , déchira chæus ,
les vêtemens , scidit vestimenta sua ,
se revêtit d' uasac , & se cou-
vrit la tête de cendres : &
jettant de grands cris au mi-
lieu de la place de la ville ,
il faisoit éclater l'amertume
me de son cœur .

2. Il vint donc en se la-
mentant jusqu'à la porte
du palais : car il n'étoit pas
permis d'entrer revêtu d'un
sac dans le palais du roi .

3. Dans toutes les pro-
vinces & les villes , & dans
tous les lieux où ce cruel
édit du Roi avoit été en-
voyé , les Juifs faisoient
paroître une extrême affli-
ction par les jeûnes , les
cris & les larmes , plusieurs
se servant de sac & de
cendre au-lieu de lit .

4. En même-temps les fil-

spargens cinerem ca-
piti : & in platea me-
dia civitatis voce ma-
gnâ clamabat , often-
dens amaritudinem a-
nimi sui ,

2. & hoc ejulatu us-
que ad fores palatiū
gradiens . Non enim
erat licitum indutum
sacco aulam regis in-
trare .

3. In omnibus quo-
que provinciis , oppi-
dis ac locis , ad quæ
crudele regis dogma
pervenerat , planctus
ingens erat apud Ju-
dæos , jejunium , ulu-
latus , & stetus , sacco
& cinere multis pro-
strato utentibus .

4. Ingressæ autem

sunt p̄ellez Esther, & eunuchi, nuntiaveruntque ei. Quod audiens consternata est : & vestem misit, ut ablatō sacco indueres eam : quam accipere noluit.

les d'Esther & ses eunuques vinrent lui en apporter la nouvelle ⁴. Et elle fut toute consternée en l'apprenant : elle envoya un habit à Mardochée , afin qu'il le mit au-lieu du sac dont il étoit revêtu ; mais il ne voulut point le recevoir.

5. Accitoque Athach eunacho , quem rex ministrum ei derat , præcepit ei ut iret ad Mardochatum , & disceret ab eo cur hoc faceret.

5. Elle appella donc Athach eunuque que le Roi avoit donné pour la servir , & lui commanda d'aller trouver Mardochée , & de savoir de lui pourquoi il faisoit tout cela.

6. Egressusque Athach , ivit ad Mardochatum stantem in platea civitatis , ante ostium palatii :

6. Athach alla aussi vers Mardochée , qui étoit dans la place de la ville devant la porte du palais.

7. qui indicavit ei omnia quæ acciderant quo modo Aman promisisset , ut in thesauris regis pro Juðæorum nece inferret argentum.

7. Et Mardochée lui découvrit tout ce qui étoit arrivé , & de quelle sorte Aman avoit promis de mettre beaucoup d'argent dans les tressors du Roi pour le massacre des Juifs.

8. Exemplar quoque edicti , quod pendebat in Susan , dedit ei , ut reginæ ostenderet , & moneret eam ut intraret ad regem , & deprecaretur cum

8. Il lui donna aussi une copie de l'édit qui étoit affiché dans Suse , pour la faire voir à la Reine , & pour l'avertir d'aller trouver le Roi , afin

⁴. q. expl. de l'état où paroisseoit Mardochée.

d'interceder pour son peu-
ple.

9. Athach étant retour-
né rapporta à Esther tout
ce que Mardochée lui avoit
dit.

10. Esther pour réponse
lui ordonna de dire ceci à
Mardochée :

11. Tous les serviteurs
du Roi , & toutes les pro-
vinces de son empire sa-
vent , que qui que ce soit ,
homme ou femme , qui
entre dans la sale interieure
du Roi sans y avoir été ap-
pellé par son ordre , est mis
à mort infailliblement à la
même-heure , à moins que
le Roi n'étende vers lui son
sceptre d'or " , pour une
marque de clemence , &
qu'il lui sauve ainsi la vie.
Comment donc puis - je
maintenant aller trouver le
Roi ; puisqu'il y a déjà trente
jours qu'il ne m'a point fait
appeler ?

12. Mardochée ayant
entendu cette réponse ,

13. envoya encore dire
ceci à Esther : Ne croyez

9. Regressus Athach ;
nuntiavit Esther om-
nia quæ Mardochæus
dixerat.

10. Quæ respondit
ei , & jussit ut diceret
Mardochæo :

11. Omnes servi re-
gis , & cunctæ quæ
sub dictione ejus sunt ,
norunt provinciæ ,
quod siue vir , siue
mulier , non vocatus ,
interius atrium regis
intraverit , absque ulla
cunctatione statim in-
terficiatur : nisi forte
rex auream virgam
ad eum terenderit pro
signo clementiæ , at-
que ita possit vivere.
Ego igitur quo modo
ad regem intrare po-
tero , quæ triginta jam
diebus non sum voca-
ta ad cum?

12. Quod cum audie-
isset Mardochæus ,

13. rursum manda-
vit Esther , dicens :

Y. 13, lxxv, la verge.

CHAPITRE IV. 61

Ne patet quod animam tuam tantum liberet, quia in domo regis es præ cunctis Judæis.

14. Si enim nunc fluenter, per aliam occasionem liberabuntur Judæi: & tu, & dominus patris tui, peribitis. Et quis novit, utrum idcirco ad regnum veneris, ut in cali tempore paratus?

15. Rursumque Esther hæc Mardonchæo verba mandavit:

16. Vade & congrega omnes Iudaos, quos in Suse reperiris, & orate pro me. Non comedatis, & non bibatis tribus diebus, & tribus noctibus: & ego cum ancillis meis similiter jejunabo, & tunc ingrediatur ad regem, contra legem faciens, non vocata, tradens-

¶. 13. Lettr. votre ame.

pas qu'à cause que vous êtes dans la maison du Roi, vous pourriez sauver seule votre vie // si tous les Juifs perissoient.

14. Car si vous demeurez maintenant dans le silence, Dieu trouvera quelque autre moyen pour délivrer les Juifs, & vous perirez, vous & la maison de votre pere. Et qui fait si ce n'est point pour cela même que vous avez été élevée à la dignité royale, afin d'être en état d'agir dans une occasion comme celle-ci?

15. Esther envoya faire cette réponse à Mardonchæe:

16. Allez, assemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Suse, & priez tous pour moi. Passez trois jours & trois nuits sans manger ni boire, & je jeûnerai de même avec les filles qui me servent; & après cela j'irai trouver le Roi contre la

E S T H E R.
doi qui le défend , & sans que me metti de per-
y être appellée , en m'a-
bandonnant au peril &c à
la mort ! .

17. Mardochée alla 17. Ivit iraque Mar-
aussi-tôt executer ce qu'- dochæus , & fecit om-
Esther lui avoir ordon- nia quæ ci Esther præ-
né. cuperat.

¶. 16. lett. à la mort & au peril. *Hebr.* Et quand j'y per-
rai , à la bonne heure.





EXPLICATION DU CHAPITRE IV.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

*. i. *Mardochée ayant appris ceci , déchira ses vêtemens , se revêtit d'un sac , & couvrit sa tête de cendre. Il crioit à haute voix au milieu de la place de la ville , & faisoit paraître par toutes sortes de marques l'amertume de son cœur.*

Quoique Mardochée rendît à Dieu avec joie ce qu'il lui devoit , en refusant de flechir le genou devant un homme que l'ordre de Dieu lui défendoit de respecter , il ne fut pas insensible aux effets si redoutables que produissoit le ressentiment de cet homme impie. Et étant sans compatisson plus touché pour sa nation ; que pour lui-même , il ne craignit point de faire paroître publiquement sa douleur par toutes les marques les plus capables de flechir Dieu en sa faveur , & d'exciter la compassion de tout le monde.

On pourroit bien néanmoins trouver étran- Tirin. in
ge qu'un homme de la qualité & de la gran-
kunne loc.

deur d'ame de Mardochée , que l'on devoit regarder comme rempli de courage & de fermeté après ce refus si genereux qu'il avoit fait d'adorer comme tous les autres le superbe Aman , s'abandonnât de la sorte à déchirer ses vêtemens , à se revêtir d'un sac , à couvrir sa tête de cendre , & à faire de grands cris au milieu de la place d'une ville , comme une personne qui n'a point de cœur , & qui se laisse accabler par une tristesse excessive . Mais il faut considerer que c'étoit une coutume très-ordinaire parmi les Perses d'en user ainsi dans les grandes afflictions qui leur arrivoient . C'est pourquoi il se conformoit en cela à l'usage du pays . Et l'on voit aussi très-souvent dans l'Ecriture , que la même chose n'étoit pas moins en usage parmi les Juifs , qui se revêtant ainsi d'un sac , & couvrant leur tête de cendre , s'humilioient devant Dieu , & se mettoient en état d'obtenir plus facilement la miséricorde qu'ils lui demandoient . C'étoit donc dans Mardochée , non une marque de foiblesse & de lâcheté d'en user ainsi ; mais au-contraire une preuve de la grandeur de sa foi , & de la tendresse de son amour pour son peuple . *Il croit , selon que le portent les Septante , qu'on vouloit détruire une nation , qui étant très-innocente n'avoit rien fait qui pût mériter qu'on la traitât de la sorte : & en criant publiquement contre une si grande injustice , il faisoit connoître de plus en plus sa genereuse fermeté contre un homme qui abusoit si insolemment de l'empire qu'il s'étoit acquis sur l'esprit du Roi .*

* 4. En même-temps les filles d'Esther & ses

ses eunuques lui vinrent apporter cette nouvelle. Elle fut toute consternée en l'apprenant : & elle envoya une robe à Mardochée, afin qu'il la prît au-lieu du sac dont il étoit revêtu ; mais il ne voulut point la recevoir.

La reine Esther ne favoit rien dé tout ce qui fe passoit. Et comme elle avoit caché jusqu'alors qu'elle étoit Juive d'origine, on ne croyoit point que l'édit du Roi contre tous les Juifs la regardât en aucune sorte. Cependant Mardochée étant venu jusqu'à la porte du palais, revêtu d'un sac & couvert de cendre, & jettant de fort grands cris, les filles & les eunuques qui servoient Esther lui en donnerent avis ; c'est-à-dire, lui firent entendre, non que le Roi avoit publié un édit contre tous les Juifs ; car elle ne le scût qu'ensuite ; mais que Mardochée son oncle étoit revêtu d'un sac & couvert de cendre, & qu'il jettoit de grands cris. C'est ce qui nous donne sujet de croire, que ce qu'ajoutent les Septante : Qu'il crioit qu'on vouloit détruire un peuple innocent, ne fut entendu ni de ces filles ni de ces eunuques ; puisqu'il est certain que la Reine ne connut point par les cris de Mardochée le sujet de sa douleur. Ainsi lorsque l'Ecriture dit ensuite : *Quelle fut toute consternée*, cela doit s'entendre, non de l'arrêt si cruel prononcé contre toute sa nation, donc elle ne fut informée qu'aprè ; mais de cette affliction extraordinaire où elle scût qu'étoit son oncle. C'est donc la raison pour laquelle cette Princesse lui envoya promptement une robe, afin que quittant toutes ces marques de deuil, qui ne lui permettoient pas d'entrer dans le pa-

lais, & se revêtant de cette robe qu'elle lui envooit, il vint l'informer du sujet de sa tristesse. Mais Mardochée la refusa, ne pouvant point se résoudre de prendre un habit de Cour dans cette terrible conjoncture où toute sa nation étoit dans les jeûnes, dans les cris & dans les larmes.

Cependant on pourroit bien s'étonner de ce qu'il semble qu'il ne se mit point en peine d'informer plus particulierement Esther de tout ce qui se passoit, & de s'adresser à elle pour l'engager à parler au Roi en faveur des Juifs, se contentant de pousser des cris, & de paroître en public revêtu d'un sac & couvert de cendre : mais peut-être qu'il jugea plus à propos d'attendre qu'il plût à Dieu de lui faire naître une occasion pour lui en parler, ne croyant pas qu'il dût rien précipiter dans une affaire de cette nature, ou il savoit que les jeûnes, les prières & les larmes devoient précéder toutes les sollicitations de la part des hommes ; & qu'il n'y avoit que Dieu seul qui pût apporter le remède à un si grand mal, en parlant au cœur de ceux dont il voudroit employer le ministère pour l'arrêter. Peut-être aussi qu'il ne voulut point exprès entrer chez la Reine, pour ne point donner d'ombrage à Aman, qui eût pu s'imaginer que Mardochée sollicitoit cette Princesse de parler au Roi en sa faveur.

*. 5. Elle appella donc Athach eunuque que le Roi lui avoit donné pour la servir, & lui commanda d'aller trouver Mardochée, & de savoir de lui pourquoi il faisoit cela.

En reves eunuques destinés pour le service de la Reine, Athach étoit sans doute le premier,

Ces sortes de gens étoient entierement dévoués au Prince , & établis comme des espions , qui observoient toutes les démarches de leur maîtresse , pour en rendre compte au Roi . C'est pourquoi un Interprete a raison de regarder la confiance que Mardochée & Esther témoignèrent à Athach dans cette rencontre , comme quelque chose d'étonnant . Mais il faut aussi envisager ce qui se passa alors avec d'autres yeux , qu'on ne regarde d'ordinaire des événemens humains . Le même esprit qui animoit Mardochée , & qui remplissoit Esther , comme des personnes qui étoient toutes à Dieu , disposa aussi le cœur de cet eunuque , pour conduire par son entremise l'intrigue secrète & divine que formerent l'oncle & la niece pour leur sanctification particulière , & pour le salut de tous les Juifs qui étoient en Perse , & qu'on avoit condamnés tous à la mort . Esther envoya donc d'abord Athach pour *savoir de Mardochée pourquoi il faisait cela* ; c'est-à-dire , pourquoi il s'étoit revêtu d'un sac & couvert de cendre , & avoit refusé la robe qu'elle lui venoit d'envoyer . Mardochée lui déclara le sujet de sa douleur ; l'édit si cruel qu'Aman avoit obtenu , & la parole qu'il avoit donnée au Roi de lui payer dix mille talens pour faire mourir tous les Juifs . Et s'ouvrant à lui dans la suite avec la dernière confiance , il lui découvrit ce que l'on avoit caché au Roi jusqu'alors ; c'est-à-dire , que la reine Esther étoit Juive de nation . Tout cela visiblement ne se fit que par une conduite secrète de l'esprit de Dieu , qui se servit comme il lui plut de l'entremise d'un eunuque , pour commencer

c ii

*Mardon
in v. 7.*

à renverser les premiers desseins d'un ministre enivré de sa faveur.

¶. 11. Tous les serviteurs du Roi, & toutes les provinces de son empire savent, que qui que ce soit, homme ou femme, qui entre dans la chambre interieure du Roi, sans y avoir été appellé par son ordre, est mis à mort infailliblement à la même heure, à moins que le Roi n'étende vers lui son sceptre d'or pour une marque de clemence, & qu'il ne lui sauve ainsi la vie.

*Tirin.
in hunc
locum.*

Cette sale interieure dont il est parlé ici, étoit celle où le trône tout brillant d'or & de piergeries du roi des Perses étoit placé. L'entrée de ce lieu si magnifique étoit interdite absolument à toutes sortes de personnes, à moins que le Roi ne les eût mandées. Et les Auteurs nous en rendent plusieurs raisons. Premierement, on vouloit par là, comme on l'a marqué auparavant, inspirer aux peuples un plus grand respect pour la personne du Prince. Secondement, les ministres du royaume trouvoient ce moyen très-favorable pour se maintenir plus sûrement dans leur credit, étant ainsi sous ce prétexte d'un plus grand respect pour le Roi, tout accès auprès de lui à ceux dont ils auroient pu apprehender les intrigues, & se conservant à eux seuls l'autorité de gouverner les états sans qu'il pût avoir d'autre connoissance des affaires, que celle qu'ils lui en donnoient. En troisième lieu, on vouloit aussi procurer par là une plus grande sûreté à la personne du Roi, que nul n'osoit approcher ni regarder, que lorsque lui-même l'avoit mandé. Et c'est pour cette raison, comme le rapportent

les historiens , qu'il étoit tout environné de ses gardes , qui punissoient sur le champ ceux qui auroient entrepris d'entrer sans ordre en ce lieu , à moins que le Prince n'étendit alors un sceptre d'or qu'il tenoit entre ses mains , & qu'il ne marquât par là qu'il faisoit grace à ceux qui entroient.

Cette loi étoit de la dernière rigueur , & ne souffroit aucune exception , non pas même à l'égard des femmes du Roi & des Reines , qui n'osoient entrer sans être mandées. C'est pourquoi il est aisé de juger combien Esther étoit excusable de faire difficulté d'aller elle-même se présenter devant le Roi , lorsqu'il y avoit déjà trente jours qu'il ne l'avoit point fait appeler , & qu'elle ne connoissoit point par consequent en quelle disposition il étoit à son égard.

Que si nous voulons , selon l'avis de saint Paul , qui rapporte toutes les saintes Ecritures à l'instruction des fidèles , éléver un peu nos esprits , & les porter jusques au trône adorable du Dieu tout-puissant , dont celui du roi Assuerus n'étoit qu'un crayon léger ; combien devons-nous nous tenir heureux , de ce qu'il a bien voulu nous appeler par son Verbe & sa parole éternelle ; c'est-à-dire , par son Fils unique & notre Seigneur J e s u s - C h r i s t , qui nous a acquis par le mérite infini de sa mort la liberté de nous approcher sans crainte du trône de sa redoutable majesté , pour lui présenter à toute-heure nos prières & nos supplications , comme à celui qui s'est engagé de nous exaucer en vue de cette divine victime qui s'offre continuellement à lui pour nous : Combien devons-nous priser davant
e iii

tage ces accès si favorables que nous donnâmes auprès de notre Pere celeste la dignité que nous possedons d'ensans de Dieu, que non pas cet autre que les grands du siecle & les amateurs du monde recherchent avec tant d'ambition, pour se pouvoir approcher des Rois de la terre dans l'esperance d'en obtenir quelques faveurs temporelles.

Mais combien d'un autre côté doivent trembler ceux qui pouvant bien regarder ce trône de la puissance d'Assuerus, comme la figure du trône de la puissance de J E S U S - C H R I S T qu'il a conferée aux princes de son Eglise, entreprennent de s'en approcher sans qu'ils y soient appellés par une vocation legitime? Il est sans doute & tout bon & tout-puissant, pour faire misericorde à ceux à qui il lui plaît, en étendant sa verge d'or; pour redresser & purifier par la charité, ce que là cupidité rendoit impur & tortu devant ses yeux. Mais qui osera s'assurer de ces effets extraordinaire de la clemence d'un Dieu, & qui ne s'attachera aux voies plus sûres d'une vraie vocation, qui doit être fondée principalement sur l'humilité & sur la vûe de sa propre indignité?

V. 12. 13. Mardochée ayant entendu cette réponse, envoya encore dire ceci à Esther: Ne croyez pas qu'à cause que vous êtes dans la maison du Roi, vous pourriez sauver seule votre vie si tous les Juifs perissoient.

La crainte qu'eut Mardochée que la reine Esther ne se contentât d'être la seule de tous les Juifs qui ne seroit point comprise dans cet édit general qui les condamnoit tous à la mort,

& qu'en se tenant ainsi assûrée de sa vie, elle ne negligeât de travailler pour le salut de toute sa nation, de-peur de se nuire à elle - même en voulant parler pour les autres, le porta à lui envoyer, dire ce que l'Ecriture marque en ce lieu. Il lui fit entendre qu'il ne falloit pas qu'elle s'assûrât si fort sur le poste si élevé où Dieu l'avoit mise, qu'elle n'eût aucun sujet de craindre pour soi, lorsque tout son peuple periroit; & que la maison du Roi, où elle tenoit le premier rang après lui, pourroit bien ne la mettre point en sûreté contre l'ennemi des Juifs, si elle ne s'exposoit genereusement pour eux.

V. 14. Car si vous demeurez maintenant dans le silence, Dieu trouvera quelque autre moyen pour délivrer les Juifs, & vous perirez vous & la maison de votre pere. Et qui sait si ce n'est point pour cela même que vous avez été élevée à la dignité royale, afin d'être prête d'agir en un temps comme celui-ci?

Dieu destine quelquefois pour une seule action ceux qu'il élève aux plus grandes dignités. Et l'on peut dire que ces personnes manquant à cette action unique, manquent à la principale fin de leur vocation, quelques œuvres éclatantes qu'elles fassent d'ailleurs, & que tout le monde admire en elles. Mardochée qui étoit rempli de l'esprit de Dieu, avoit bien compris cette grande vérité. Et c'étoit la cause de cette inquietude extrordinaire qu'il faisoit paroître à l'égard d'Esther en cette rencontre. Car en ne suivant que les sentimens ordinaires de la nature, & s'attachant à la lumiere commune de la raison, il sembloit qu'il avoit dû

regarder comme une folie d'exposer sa niece la reine Esther à un grand peril sous une vaine esperance de sauver sa nation ; & que dans ce malheur general il devoit songer seulement à quelque moyen de mettre sa propre vie à couvert , & se réjouir cependant de ce que là dignité royale , & le secret qu'il avoit gardé jusqu'alors assuroient la vie de sa niece contre le petit où se voyoient tous les autres Juifs . Mais il agissoit par des vues plus élevées ; & la foi lui tenant lieu de toute raison en cette rencontre , il considera non ce qui pouvoit paroître plus avantageux à la personne d'Esther , mais plutôt ce que Dieu demandoit d'elle . Il ne put croire qu'il y eût une véritable sûreté pour sa niece que dans l'accomplissement de son devoir . Il envisagea cette occasion unique , comme celle pour laquelle Dieu l'avoit fait éléver à la royaute . Il regarda sa perte assurée si elle y manquoit : & ne doutant point que le Seigneur n'eût mille voies pour sauver son peuple , il crut de même sans aucun doute , que la Reine n'avoit que ce seul moyen de se sauver elle-même devant Dieu & devant les hommes , qui étoit de se déclarer hautement pour tous les Juifs , & de s'aller exposer genereusement pour leur salut .

L'exemple de ce courage & de cette foi à quelque chose de si grand , qu'on ne peut y faire assez de reflexion , & qu'il merite d'être extrêmement pesé par tous ceux qui se trouvent , comme Esther , dans quelque grande occasion de donner à Dieu des marques de leur véritable fidélité , craignent quelquefois de s'acquitter de leur devoir , par la vue des suites fâcheuses & des

perils qu'ils envisagent. Qu'ils jettent les yeux sur cette Princesse, & qu'ils considerent devant Dieu, s'il leur sera plus permis de ménager leur fortune aux dépens de leur salut, qu'il ne l'étoit à Esther; & si une Reine ayant exposé & sa couronne & sa vie pour être fidelle à Dieu, ils ne devroient pas rougir de la honte & de la crainte qu'ils ont d'exposer un rien & un néant pour assurer leur salut.

V. 16. *Allez, assemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Suse, & priez pour moi. Ne mangez point & ne buvez point pendant trois jours & pendant trois nuits; & je jeûnerai de même avec les femmes qui me servent: & après cela j'rai trouver le Roi contre la loi qui le défend, & sans y être appellée, en m'abandonnant au peril & à la mort.*

On peut remarquer ici quel est l'avantage d'avoir un ami fidelle & ferme, qui donne sans intérêts & sans complaisance un conseil sage. Si Mardochée avoit eu moins de fermeté & de lumiere, il eût consenti sans peine à cette raison si specieuse que la reine Esther lui avoit représentée touchant le peril où elle s'exposeroit en allant trouyer le Roi sans être mandée. Et Esther auroit manqué à un devoir essenciel, d'où dépendoit tout son bonheur. Mais parceque la lumiere de l'esprit de Dieu fit connoître à Mardochée ce qu'il devoit conseiller à cette Princesse, sans s'arrêter à toutes ces apparences humaines, Dieu remplit en même-temps de sa force le cœur humble de sa niece, pour lui faire executer le conseil qu'il lui donnoit.

Il est encore très-remarquable, qu'elle ne

met sa confiance que dans la priere & dans le jeûne. Aussi-tôt que la volonté de Dieu lui a été declarée par son oncle , elle se dispose à l'executer sans délibérer davantage. Mais sentant que cette action devoit être soutenue par une vertu plus qu'humaine , elle demande les prietes de tout le peuple , qu'elle invite à jeûner pour cet effet , comme elle s'engage à jeûner aussi de son côté. L'Hebreu nous donne sujet d'admirer encore davantage la genereuse disposition où l'esprit de Dieu la mit tout-d'un-coup. Car il lui fait dire , non pas seulement comme la Vulgate , qu'elle s'abandonneroit au peril & à la mort ; mais que quand elle y périrroit , elle y étoit resolute. *Et quando peribo , peribo.*





CHAPITRE V.

2. **D**is au-
tem
tertio
induta
est Es-
ther regalibus vesti-
mentis, & stetit in
atrio domus regiae,
quod erat interius,
contra basilicam re-
gis : at ille sedebat
super solium suum
in confistorio palatii
contra ostium domus.

3. Cumque vidisset
Esther reginam stan-
tem placuit oculis e-
jus, & extendit contra
eam virgam auream,
quam tenebat manu.
Quae accedens, oscu-
lata est summitatem
virgæ ejus.

3. Dixitque ad eam
rex : Quid vis, Esther
regina : Quæ est peri-
tio tua ? Etiam si di-

1. **L**e troisième
jour Esther se
vêtit de ses ha-
bits royaux, &
s'étais rendue à l'apparte-
ment du Roi, elle s'arrêta
dans la salle la plus proche
de la chambre de sa maje-
sté. Il étoit assis sur son trô-
ne dans l'alcôve de sa cham-
bre // tout vis-à-vis de la por-
te même de sa chambre //.

2. Et ayant vu paroître la
reine Esther, elle plia à ses
yeux, & il étendit vers elle
le sceptre // d'or qu'il avoit
à la main. Esther s'appro-
chant baîsa le bout du scé-
ptre d'or.

3. Et le Roi lui dit : Quo
voulez-vous, reine Esther,
que demandez - vous ?
Quand vous me deman-

V. 1. lett. le confistorio du Roi. **Trithus.**
palais; c'est-à-dire, le lieu le **Ibid. lett.** la maison.
plus retiré de la chambre du **V. 2. lett.** la verge.

detiez la moitié de mon royaume , je vous la donnerois.

4. Esther lui répondit : Je supplie le Roi de venir aujourd'hui , s'il lui plaît , au festin que je lui ai préparé , & Aman avec lui .

5. Qu'on appelle Aman , dit le Roi aussi-tôt , afin qu'il obéisse à la volonté de la Reine. Le Roi & Aman vinrent donc au festin que la Reine leur avoit préparé.

6. Et le Roi lui dit après avoir bu beaucoup de vin : Que désirez - vous que je vous donne , & que me demandez - vous ? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume , je vous la donnerois.

7. Esther lui répondit : La demande & la priere que j'ai à faire est ,

8. Que si j'ai trouvé grâce devant le Roi // , & qu'il lui plaise de m'accorder ce que je demande , & de faire ce que je desire , le Roi vienne , & Aman avec lui , au festin que je leur ai pré-

✓. 8. expl. Si j'ai été assez heureuse pour plaire au Roi .

4. At illa respondit : Si regi placet , oblecto ut venias ad me hodie , & Aman tecum , ad convivium quod paravi.

5. Statimque rex : Vocate , inquit , citè Aman , ut Esther obediatur voluntati. Venient itaque rex & Aman ad convivium , quod eis regina paraverat.

6. Dixitque ei rex : postquam vinum biberat abundantiter : Quid petis ut detur tibi ? & pro qua re postulas ? hiam dimidiam partem regni mei petiris , impetrabis .

7. Qui respondit Esther : Petitione mea , & preces sunt istæ :

8. Si inveni in conspectu regis gratiam , & si regi placet ut det mihi quod postulo , & meam impleat petitionem ; veniat rex & Aman ad convivium quod paravi eis , &

eras aperiam regi voluntatem meam.

paré, & demain je déclarerai au Roi ce que je souhaite.

9. Egressus est itaque illo die Aman lætus & alacer. Cumque vidisset Mardonchæum sedentem ante fores palatii, & non solum non assurrexisse sibi, sed nec mortum quidem de loco lessonis suæ, indignatus est valde :

9. Aman sortit donc ce jour-là fort content & plein de joie ; & ayant vu que Mardochée, qui étoit assis devant la porte du palais, non seulement ne s'étoit pas levé pour lui faire honneur, mais ne s'étoit pas même remué de la place où il étoit, il en conçut une grande indignation ;

10. & dissimulata ira, reversus in dominum suam, convocavit ad se amicos suos, & Zares uxorem suam ;

10. & dissimulant la colere où il étoit, il retourna chez lui, & fit assembler ses amis avec sa femme Zares.

11. & exposuit illis magnitudinem divitiarum suarum, filiorumque turbam, & quantâ eum gloriâ super omnes principes & servos suos rex elevasset.

11. Et après leur avoir représenté quelle étoit la grandeur de ses richesses, le grand nombre de ses enfans, & cette haute gloire où le Roi l'avoit élevé au dessus de tous les Grands de sa Cour & de tous ses officiers,

12. Et post hæc ait : Regina quoque Esther nullum alium vocavit ad convivium cum rege, præter me : apud quam etiam eras cum rege pransurus sum.

12. Il ajouta : La reine Esther n'en a point aussi invité d'autres que moi pour être du festin qu'elle a fait au Roi, & je dois encore demain dîner chez elle avec le Roi.

13. Mais quoique j'aye tous ces avantages, je croirai n'avoir rien, tant que je verrai le Juif Mardochée demeurer assis devant la porte du palais du Roi.

14. Zares sa femme, & tous ses amis lui répondirent : Commandez qu'on dresse une potence fort élevée, qui ait cinquante coudees de haut, & dites au Roi demain au matin qu'il y fasse pendre Mardochée : & vous irez ainsi plein de joie au festin avec le Roi. Ce conseil lui plut, & il commanda qu'on préparât cette haute potence.

13. Et cùm hæc omnia habeam, nihil me habere puto, quamdiu video Mardochæum Judæum sedentem ante portas regias.

14. Responderuntque ei, Zares uxor eius, & ceteri amici : Jube parari excelsam trabem, habentem altitudinis quinquaginta cubitos, & dic manè regi ut appendatur super eam Mardochæus, & sic ibis cum rege latus ad convivium. Plauit ei consilium, & iussit excelsam parari crucem,





EXPLICATION DU CHAPITRE V.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. *E*t le troisième jour Esther se vêtit de ses habits royaux ; & étant allée dans la sale interieure de l'appartement du Roi, qui étoit devant sa chambre, elle s'y arrêta. Il étoit assis sur son trône dans l'alcove de sa chambre, tous vis-à-vis de la porte même de sa chambre.

Pour faire comprendre ce que l'Ecriture dic ici d'une maniere assez obscure touchant le lieu où la Reine s'arrêta, & celui où Assuerus étoit assis sur son trône, les Interpretes nous font remarquer après plusieurs historiens, Qu'il y avoit dans l'appartement du Roi deux sales, *Tirini.* *in c. 4.* *v. 11.* l'une qu'on nommoit exterieure, *atrium exte-* *rius*, qui servoit comme d'anti-chambre à celle du Roi, & qui neanmoins ne laissoit pas d'être nommée quelquefois *interieure*, comme en cet endroit, par rapport à beaucoup d'autres, qui étoient plus éloignées. Et les Grands de Perse se tenoient dans cette sale, comme on le voit *cap. 6.* *v. 4.* dans le chapitre suivant, pour y attendre les

ordres du Roi , qui les mandoit quand il lui plaisoit. L'autre se nommoit proprement la sale où la chambre interieure du Roi , *interrans atrium regis*. Cette chambre étoit toute revêtue d'or ; & dans l'enfoncement de cette chambre il y avoit tout vis-à-vis de la porte un lieu comme une espece d'alcove , orné ~~encore~~ plus magnifiquement , qui est appellé , *basilique* , ou *confesseoir du palais* , ou selon l'Hebreu , *maison du royanme*. Là étoit ce trône si magnifique dont on a parlé , sur lequel le Roi s'affleyoit lorsqu'il donnoit ses audiences. La Reine , selon qu'on le peut juger , n'entra pas d'abord dans la chambre du Roi même ; mais elle se tint dans l'anti-chambre à la porte ; où Assuerus qui étoit alors assis sur son trône l'aperçut , lorsqu'apparemment elle vouloit & qu'elle n'osoit entrer.

Il reste encore une autre difficulté sur le jour auquel elle alla trouver le Roi. Car nous avons vu dans le chapitre précédent , qu'elle avoit mandé à Mardochée , que tous les Juifs s'assemblassent pour prier & pour jeûner , & qu'ils passassent trois jours & trois nuits sans rien mangier & sans boite , à cause du grand peril où ils se voyoient de perdre la vie ; & qu'elle lui declara en même temps , qu'elle observeroit de son côté le même jeûne avec ses filles. Cependant il est marqué en ce lieu , que dès le troisième jour elle alla trouver le Roi , & le supplia de vouloir tenir ce jour-là même & Aman avec lui , à un festin qu'elle avoit fait préparer. Les trois jours & les trois nuits du jeûne ordonné n'étoient donc pas accomplis. Un savant

savant Auteur dit sur cet endroit, qu'on doit l'expliquer de la même sorte que ce que dit J^{es}us iⁿ hunc loc: s u s - C H R I S T : Que le Fils de l'homme seroit trois Matth: jours & trois nuits dans le ventre de la terre ; c'est-à-dire, en prenant une partie pour le tout , & les trois jours commencés pour tous les trois jours entiers. Mais on pourroit bien l'expliquer encore en cette maniere; qui est qu'Ester ayant envoyé vers le soir dire à Mardochée, que tous les Juifs s'assemblassent & jeûnaissent trois jours & trois nuits, la première nuit fut comptée ; & qu'ainsi le festin auquel Assuerus fut invité par la Reine , n'eût pas fait que sur le soir du troisième jour , les trois jours & les trois nuits furent effectivement passés dans le jeûne.

V. 2. Et ayant vu paroître la reine Ester , elle plut à ses yeux , & il étendit vers elle le sceptre d'or qu'il tenoit en sa main. Elle s'étant approchée , baissa le bout du sceptre d'or.

Il faut suppléer par le quinzième chapitre de ce même livre ce qui manque ici, pour faire voir comment toute la chose se passa. Il y est donc dit : Que dans cet éclat de la magnificence cap. 21. royale dont elle étoit revêtue , elle invoqua Dieu v. 5. & comme le dominateur souverain du monde & le vrai Sauveur , sachant bien sans doute que ce ne seroit ni sa beauté ni ses habits si brillans qui seroient capables de la sauver avec tout son peuple; mais la seule toute-puissance de celui qui gouvernoit souverainement ses creatures, de qui le salut de tout Israel dépendoit , & entre les mains duquel étoient les cœurs des Rois. Nous verrons dans le quatorzième chapitre quelle a été l'excellente priere qu'elle fit à Dieu. S'étant

faict ensuite accompagnier de deux de ses filles ; elle s'appynoit sur l'une, comme si elle n'avoit pu, à cause de son extrême delicateſſe, ſoutenir ſon corps ; & l'autre marchoit après elle portant le bas de ſa robe qui traînoit à terre. L'Ecriture ajoute : Qu'elle cachoit la tristesse de ſon cœur, & la frayeur dont elle étoit peneſtée ſous un air doux & agréable, qui paroiffoit dans ſes yeux ; & qu'après avoir paſſé de ſuite par toutes les portes des diſſeñs lieux qui ſéparoient ſon appartement de ce-lui du Roi, elle s'arrêta enſin, comme on l'a dit, devant le Prince qui étoit assis ſur ſon trône, tout brillant d'or & de pierreſſies, & terrible à voir.

Alors Assuerus levant la tête, & l'ayant ap-
perçue, fit paroître dans ſes yeux éteincelans la
furur dont il étoit transporté contr'elle, pour
ſ'etre ainsi présentée devant lui sans qu'il l'eût
mandée. Et la Reine tomba auſſi-tôt comme éva-
nouie, étant devenue toute pâle comme une per-
ſonne mortante. Dieu le permit visiblement de
la forte, aſin qu'il parût d'une maniere plus écla-
tant, que ce ſeroit par un effet de ſa vertu toute
divine, que ce Prince de furieux qu'il étoit, de-
viendroit en un instant comme un agneau. Auſſi
il eſt dit dans le ſacré texte : Que dans ce moment
Dieu changea le cœur du Roi, & le fit paſſer de
la colere à la douceur : Sur quoi saint Augustin
nous déclare, qu'un changement ſi ſubit du cœur
d'Assuerus, fut l'effet de la priere qu'Esther avoit
faite à Dieu, & qui merita d'être exaucée.

*August.
contr.
duas
epift. Pe-
lagian.
c. 20.
pan. 7.*

Le Roi s'étant donc levé tout-d'un-coup de ſon
trône, alla lui-même ſoutenir Esther entre ſes
bras, & lui diſoit avec douceur : Qu'avez-vous,
Esther ? Je ſuis votre frere ; ne craignez point.

Approchez-vous donc, & touchez mon sceptre. Voilà ce que nous avons cru devoir suppléer ici pour faire voir comment on doit expliquer ce qui est dit: Que la reine Esther plut aux yeux du Roi, & qu'il étendit vers elle le sceptre d'or qu'il tenoit en sa main; c'est-à-dire, qu'elle lui plut, lorsque Dieu, par un esprit tout-puissant de sa divine vertu eut changé le cœur de ce Prince, en le rendant doux de furieux qu'il étoit auparavant.

On peut bien juger sans doute par la figure de ce qui arriva à Esther lorsqu'elle tomba évanouie à la seule vue d'Assuerus, quelle est la frayeur d'une ame qui est présentée devant la majesté si redoutable du souverain Juge; & combien elle a peu de lieu de s'affûter sur le témoignage de la propre pureté & de l'éclat même de ses vertus, figurées par cette grande beauté & par cette magnificence des habits d'Esther. Toute sa confiance doit être alors dans l'humble déßiance d'elle-même, & dans l'espérance de cette miséricorde infinie représentée par la verge d'or d'Assuerus, & fondée sur les merites de la mort de notre Sauveur, que Dieu tend d'une maniere favorable pour sauver ceux qu'il a lui-même rendu dignes de plaisir à ses yeux par leur humble pieté, & qu'il daigne alors appeler ses freres, pour les assurer contre la frayeur dont ils sont faisis à la vue d'une si haute majesté. Nous laissons aux ames saintes à étendre davantage ces reflexions que nous touchons seulement comme en passant.

V. 8. Si j'ai trouvé grace devant le Roi, & s'il lui plaît de m'accorder ce que je demande,

& de faire ce que je desire, que le Roi vienne encore & Aman avec lui au festin que je leur ai préparé; & demain je declarrai au Roi ce que je souhaite.

On est étonné de ce qu'Esther étant revenue à elle après cet affoiblissement où elle tomba, & voyant tous les témoignages de bonté & de tendresse que lui donnoit Assuerus, ne prit point ce temps pour lui declarer ce qui l'avoit obligée de venir se présenter devant lui. Et on l'est encore davantage, lorsqu'on voit qu'ayant invité ce Prince à un festin avec Aman ce jour-là même, elle différa encore à lui declarer la chose, & la remit au lendemain à un second festin auquel elle l'invita. Tous ces delais auraient pu paroître dangereux & contraires à son dessein. Mais Dieu, qui la conduissoit sans doute dans cette grande entreprise, ainsi qu'il avoit conduit Judith dans la sienne pour procurer le salut à Israël, lui inspira d'en user ainsi, afin que l'affection du Roi augmentât pour elle, & la vanité d'Aman croissât aussi, à proportion qu'il se voyoit plus honoré, & par le Roi & par la Reine qui l'invitoit seul de tous les Grands du royaume à son festin, elle fut plus en état de prendre son temps pour confondre l'insolence de cet homme également vain & cruel, & pour obtenir d'Assuerus ce qu'elle voulloit.

V. 13. Mais quoique j'aye tous ces avantages, je croirai n'avoir rien, tant que je verrai le Juif Mardochée demeurer assis quand je passe devant la porte du palais du Roi.

Si Mardochée n'avoit mis toute sa confiance en Dieu, pour l'amour duquel il refusoit de ren-

dre à Aman ce que tous les peuples du royaume lui rendoient par l'ordre du Roi, il est certain que se voyant prêt de perir avec toute sa nation pour ce sujet, il eût mieux aimé faire ceder sa première fermeté à l'extremité présente où il se trouvoit. Mais comme un vrai serviteur de Dieu ne reconnoît jamais, selon la pensée d'un ancien Pere, aucune nécessité de violer ce qu'il doit à son divin maître, étant engagé au-contreire à une seule nécessité indispensable, qui est de ne point pecher, il ne crut point que le peril si pressant où il se voyoit le pût dispenser de son devoir envers Dieu. Aussi l'Ecriture a soin de nous faire remarquer, que non seulement *il ne se leva point pour faire honneur à Aman lorsqu'il passa devant lui, mais qu'il ne se remua pas même de la place où il étoit.* Ce qu'un grand orgueil auroit pu faire faire à un autre que Mardochée, une profonde humilité le fit faire à ce véritable serviteur de Dieu, qui fit paroître en cela d'autant plus sa haute vertu, *qu'il se sentoit disposé, comme il l'affûre, à baisser avec joie les traces mêmes des pieds d'Aman pour le salut d'Israël.*

Que si l'on voit en la personne de Mardochée un rare exemple de cette humble fermeté, qui met l'homme au-dessus de tout ce qu'il y a de grand sur la terre, en même-temps qu'elle l'abaisse profondément sous la main de Dieu, on en voit un étonnant en la personne d'Aman, de l'orgueil le plus consommé dont on ait peut-être jamais entendu parler. Tout l'empire des Assyriens flechit le genou devant lui par l'ordre même de l'Empereur. Un seul Juif refuse par

piété de lui rendre cet honneur que tous les autres lui rendoient. Et le dépit plein de fureur qu'il en conçoit lui fait regarder la grandeur de ses richesses, le grand nombre de ses fils, cette haute gloire où le Roi l'avoit élevé au-dessus de tous les Grands de sa Cour, & l'honneur tout particulier que la reine Esther lui avoit fait de s'inviter par deux fois lui seul avec le Roi à un grand festin ; il lui fait, dis-je, envisager tout cela comme un rien & comme un néant, tant que ce Juif refusera de lui rendre ses respects comme tous les autres. O ambition, s'écrie saint Bernard, qui confide-tu es toi-même la croix des ambitieux, comment neux - tu plaire à ceux que tu déchires si cruellement ?

La disposition où étoit Aman est proprement celle de l'ange superbe qu'il nous figuroit, & qui par l'excès de son orgueil a mérité de devenir le chef de tous les enfans d'orgueil ; puisque quelque soumission que lui rendent tous les idolâtres figurés par tous ces adorateurs d'Aman ; il regarde & tout ce grand nombre d'enfans dont il est le pere, felon la parole de JESUS-CHRIST, *Vos ex pâtre diabolo estis* ; & toutes ces richesses dépouilles dont il fait sa gloire ; & tout cet honneur dont il jouit dans une grande partie de la terre parmi ceux qui sont ses esclaves, comme un rien & comme un néant, tant que les vrais serviteurs de Dieu figurés par Mardochée, en quelque petit nombre qu'ils soient, refusent de lui rendre les adorations qu'ils ne doivent qu'à Dieu seul. Heureux ceux qui demeurent fermes jusqu'à la fin à lui refuser ce qu'il leur demande ; puisque, comme nous l'apprend un saint Père.

de l'Eglise, on ne lui sacrifice pas en une seule maniere en lui offrant exterieurement de l'encens, & en pliant le genou devant son autel ; mais qu'autant de fois qu'on fuit la concupiscence dont il est l'auteur, & qu'on s'attache à aimer ce qu'il nous promet, on se prosterné en quelque façon devant lui. Ce qu'il a dit exterieurement à J E S U S - C H R I S T , il le dit sans cesse au fond du cœur de tous les hommes. *Hac omnia tibi dabo, si eadens adoraveris me :* Je vous donnerai toutes ces grandeurs, toute cette gloire, & tous ces grands biens, si vous m'adorez. Etrange proposition qui fait horreur à entendre, mais qui n'est que trop souvent reçue dans le cœur sans qu'on y pense ; puisque c'est le prix auquel le démon achete ses adorateurs ! J E S U S - C H R I S T declare que ceux-là meritent d'être ses disciples, qui sont pauvres & qui renoncent à tout : & le démon declare au contraire qu'il rendra riches & grands dans le monde ceux qui voudront l'adorer. C'est à chacun à examiner sur ces deux regles lequel de ces deux chefs il a résolu de suivre. S'il veut être reconnu pour disciple de J E S U S - C H R I S T , il faut qu'il soit humble, & que l'amour de la pauvreté regne dans son cœur. Que s'il aspire aux grandeurs & aux richesses du monde, il a lieu d'appréhender, que selon la disposition de son cœur, il ne se soit déjà prosterné en quelque sorte devant celui qui se vante de les donner à ceux qui l'adorent.

*. 15. Zarès sa femme, & tous ses amis lui répondirent : Commandez qu'on dresse une potence fort élevée, qui ait cinquante condées de haut, &

f iiiij

dites au Roi demain matin qu'il y fasse pendre Mardochée ; & vous irez plein de joie au festin avec le Roi.

Le supplice de la potence ou de la croix étoit ordinaire & fort en usage parmi les Perses. Aman choisit donc par le conseil de ses amis cette sorte de supplice très-commun, comme étant le plus honteux, & par consequent le plus propre pour satisfaire son orgueil, en faisant mourir d'une mort infame celui qu'il ne pouvoit plus souffrir. Quant à cette élévation extraordinaire qu'on lui conseilla de donner à la potence qu'il destinoit à Mardochée, c'étoit afin que la honte de sa mort en fut plus grande, étant exposé à la vue de plus de monde ; & que celui qui avoit osé refuser de s'abaisser devant lui, fut élevé d'une maniere d'autant plus infame à la vue de tous les peuples, qu'il s'étoit fait remarquer en ne voulant pas lui seul plier le genou comme tous les autres en sa présence. Tel étoit l'aveuglement de son orgueil, qui le portoit à préparer avec joie à son ennemi un supplice que la divine providence lui destinoit à lui-même, afin qu'il fut vrai de dire avec le Sage : *Que celui qui dresse*

Prodi. 17. un piège à un autre , y perira.

38



CHAPITRE VI.

1. Octem illam duxit rex insomnem, jussitque fibi afferri historias & annales priorum temporum. Quæ cùm illo præsentè legerentur,

2. ventum est ad illum locum ubi scriptum erat, quo modo nuntiasset Mardochæus infidias Bagathan & Thares eunuchorum regem Assuerum jugulare cupiens.

3. Quod cùm audis-
set rex, ait : Quid pro
hac fide honoris ac
præmii Mardochæus
consecutus est ? Dixe-
runt ei servi illius ac
ministri : Nihil omni-
nino mercedis accepit.

4. Statimque rex ;
Quis est, inquit, in

E Roi passa cet-
te nuit-là sans dormir, & il commanda quon lui apportât les histoires & les annales des années précédentes. Et lorsqu'on les lisoit devant lui,

2. on tomba sur l'endroit où il étoit écrit de quelle sorte Mardochée avoit donné avis de la conspiration de Bagathan & de Tharès eunuques, qui avoient voulu assassiner le roi Assuerus.

3. Ce que le Roi ayant entendu, il dit : Quel honneur & quelle récompense Mardochée a-t-il reçue pour cette fidélité qu'il m'a témoignée ? Ses serviteurs & ses officiers lui dirent : Il n'en a reçû aucune récompense.

4. Le Roi ajouta en mê-
me-temps : Qui est là dans

l'anti-chambre? Or Aman étoit entré dans l'anti-chambre / la plus proche de la chambre du Roi, pour le prier de commander que Mardochée fût attaché à la potence qu'il lui avoit préparée.

5. Ses Officiers lui répondirent : Aman est dans l'anti-chambre. Le Roi dit : Qu'il entre.

6. Aman étant entré, le Roi lui dit : Que doit-on faire pour honorer un homme que le Roi desire de combler d'honneur ? Aman pensant en lui-même, & s'imaginant que le Roi n'en vouloit point honorer d'autre que lui,

7. lui répondit : Il faut que l'homme que le Roi veut honorer,

8. soit vêtu des habits royaux ; qu'il soit monté sur le même cheval que le Roi a accoutumé de monter ; qu'il ait sur sa tête le diadème royal,

9. & que le premier des

atrio? Aman quippe interius atrium domus regiae intraverat, ut suggereret regi, & juberet Mardochaeum afigi patibulo quod ei fuerat præparatum.

5. Responderunt pueri : Aman stat in atrio. Dixitque rex : Ingrediatur.

6. Cumque esset ingressus ; ait illi : Quid debet fieri viro, quem rex honorare desiderat? Cogitans autem in corde suo Aman, & reputans quod nullum alium rex, nisi se, vellet honorare,

7. Respondit : Homo quem rex honorare cupit,

8. debet indui vestibus regiis, & imponi super equum, qui defella regis est, & accipere regium diadema super caput suum;

9. & primus de re-

Y. 4. expl. Hes. & Chald. extérieure. Elle éroit intérieure à l'égard extérieure. Elle éroit intérieure à l'égard des autres plus éloignées ; & extérieure à l'égard de la chambre du Roi.

¶ Hie principibus ac tyrannis teneat eorum ejus, & per plateam civitatis incedens clamaret, & dicat: Sic honorabitur, quemcumque voluerit rex honosare,

10. Dixitque ei rex: Festina, & sumptu stola & equo, fac, ut locutus es, Mardochæo Judæo qui sedet ante portas palati. Cave ne quidquam de his, que locutus es, prætermittas.

11. Tulit iugum Aman stolam & e-
quum, indutumque Mardochæum in pla-
tea civitatis, & impos-
sum equo præcede-
bat, atque clamabat:
Hoc honore condignatus est, quemcumque rex voluerit hono-
rare.

12. Reversusque est Mardochæus ad ja-
nuam palati: & A-
man festinavit ire in
domum suam, lugens
& opero capite:

Princes, & des Grands de la Cour du Roi tienne son cheval par les rênes; & que marchant devant lui par la place de la ville, il crie: C'est ainsi que sera honoré celui qu'il plaira au Roi d'honorer.

10. Le Roi lui répondit: Hâtez-vous donc, prenez une robe & un cheval, & tout ce que vous avez dit, faites-le à Mardochée Juif, qui est devant la porte du palais. Prenez bien garde de ne rien oublier de tout ce que vous voudrez de dire.

11. Aman prit donc une robe royale & un cheval. Et ayant revêtu Mardochée de la robe dans la place de la ville, & lui ayant fait monter le cheval, il marchoit devant lui & crioit: C'est ainsi que morite d'être honoré celui qu'il plaira au Roi d'honorer.

12. Mardochée revint aussi-tôt à la porte du palais; & Aman s'en retourna chez lui en grande hâ-
te, tout affligé, & ayant la tête couverte.

13. Il raconta à Zares sa femme & à ses amis tout ce qui lui étoit arrivé ; & les Sages dont il prenoit conseil & sa femme lui répondirent : Si ce Mardochée devant lequel vous avez commencé de tomber est de la race des Juifs, vous ne pourrez lui résister ; mais vous tomberez devant lui.

14. Lorsqu'ils lui parloient encore , les eunuques du Roi survinrent, & l'obligèrent de venir aussi-tôt au festin que la Reine avoit préparé.

13. narravitque Zares uxori suæ, & amicis, omnia quæ evenissent sibi. Cui responderunt sapientes, quos habebat in consilio, & auctor ejus : Si de semine Iudeorum est Mardochæus , ante quem cadere coepisti, non poteris ei resistere, sed cades in conspectu ejus.

14. Adhuc illis loquentibus , venerunt eunuchi regis, & citè cum ad convivium, quod regina paraverat, pergere compulserunt.





EXPLICATION

DU

CHAPITRE VI.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. *L*È Roi passa cette nuit-là sans dormir ; & il commanda qu'on lui apportât les histoires & les annales, où ce qui s'étoit passé les années précédentes étoit décrit.

Les Septante nous donnent lieu de regarder cette insomnie du roi Assuerus, comme une chose qui étoit furnaturelle. Car ils portent en termes formels : Que le Seigneur éloigna du Roi le sommeil cette nuit-là. Ainsi Dieu voulant inspirer au cœur de ce Prince d'élever en grand honneur Mardochée, & le disposer par là à mieux recevoir ce qu'Esther avoit à lui proposer en faveur de tous les Juifs, dont Aman avoit conjuré la perte ; il l'empêche de dormir, & le porte en même-temps à demander qu'on lui lise les annales de son regne ; c'est-à-dire, les journaux qu'il faisoit écrire de toutes choses. Or c'étoit une coutume parmi les Perses, d'écrire dans ces journaux les noms de ceux qui avoient

Herodot. lib. 4.

rendu quelque grand service au Roi ; premiers-
tement , pour honorer leur memoire ; seconde-
ment , pour se souvenir dans l'occasion de don-
ner à leur vertu la récompense qu'elle meritoit ;
& enfin pour encourager tous les autres par leur
exemple à donner au Prince des preuves sembla-
bles de leur zele pour son service , & de leur par-
faite fidelité.

*Girin.
in hunc
tempus.*

*Euseb.
vit. Con-
stantin.
l. 4. c. 29.*

Un Interprete nous fait remarquer , combien Assuerus étoit louable de songer plutôt , dans le temps de cette insomnie , à se faire lire les an-
nales de son regne , qu'à chercher des diver-
tissemens tels qu'il auroit pu se procurer au mi-
lieu de cette abondance & de ce luxe dont il
jouissoit . C'est ainsi qu'un historien de l'Eglise
nous assure , que le premier de nos Empereurs
chrétiens , le grand Constant , passant souvent
les nuits sans dormir , s'occupoit alors à méditer
les choses saintes , & qu'il s'appliquoit pendant
son loisir à ce qui regardoit le gouvernement de
ses sujets .

¶ 3. Ce que le Roi ayant entendu ; il dit : Quel
bonheur & quelle récompense Mardonchée a-t-il
reçue pour cette fidelité qu'il m'a témoignée ? Ses
serviteurs & ses Officiers lui dirent : Il n'en a reçue
aucune récompense .

*Mardon-
chée.*

Les Etats , selon la remarque d'un Auteur , se
soutiennent principalement par deux choses ;
par les récompenses & par les châtemens . Les
récompenses excitent les hommes à rendre à
leur patrie tout le service dont ils sont capa-
bles ; & les supplices épouvantent les méchans ,
& les empêchent de commettre le mal qu'ils

voudroient. Ainsi c'est avec raison qu'Assuerus témoignant une juste inquietude pour la sûreté de son empire, demande à ses Officiers quelle récompense & quel honneur avoit reçû Mardochée pour lui avoir procuré aussi bien qu'à tout son royaume, la sûreté & la paix, en découvrant la conspiration des eunuques dont on a parlé. Mais on peut bien demander, comment ce que les Officiers de ce Prince lui disent ici, en lui témoignant, que Mardochée n'a voit reçû aucune récompense pour ce service, s'accorde avec ce que l'Ecriture dit dans la suite :

Que le Roi lui commanda de demeurer dans son palais, & qu'il lui fit des présens pour cet avis qu'il lui avoit donné. A quoi l'on répond : Que l'ordre que lui donna Assuerus de demeurer dans son palais étoit seulement, afin qu'aussi-tôt que l'occasion s'en présenteroit, il pût recevoir une récompense proportionnée au grand service qu'il avoit rendu au Roi, & que ces présens qu'il avoit reçus n'étoient rien en comparaison de ce qu'il avoit mérité.

*. 4. *Le Roi demanda en même-temps : Quel est dans la sale du palais ? Or Aman étoit entré dans la sale interieure du palais du Roi, pour le prier de commander que Mardochée fût attaché à la potence qu'il lui avoit préparée.*

Dieu veilloit pour le salut de son peuple, tandis que son ennemi veilloit aussi pour le perdre. L'ambition si cruelle du superbe Aman lui causoit une insomnie, comme la divine providence en envoyoit une au roi Assuerus. Celui dont l'orgueil ne pouvoit plus supporter la fermeté de Mardochée, prévint le jour

pour parler au Roi le premier , & lui demander la mort de ce Juif qu'il haïsoit . Mais celui qui prend en sa divine protection ses serviteurs , avoit déjà prévenu l'esprit d'Assuerus en faveur de Mardochée ; il fit tourner à la confusion d'Aman cette passion si ardente qu'il témoignoit contre un homme qui ne l'avoit offensé , que parce qu'il craignoit d'offenser Dieu . Car si Aman ne se fut point tant hâté de venir trouver le Roi pour un dessein si criminel , il n'eût pas servi lui-même , comme il va faire , à honorer & à menacer en triomphe eelui dont il demandoit la mort .

Il est donc très - juste d'adorer en cette rencontre & la sagesse & la justice du Dieu d'Israël , qui se moque des desseins de ses ennemis , & qui en fait voir la vanité par ces grands exemples , dont la seule idée doit étonner les impies , & en même - temps consoler les justes . Qui d'entre les foibles & les pauvres pourra craindre la violence des puissans & des méchants , s'il met en Dieu sa confiance comme Mardochée ? Mais qui d'entre ces méchants osera se glorifier de sa puissance , s'il envisage un Aman renversé tout - d'un - coup sous les pieds de Mardochée dans le temps même qu'il se prépareoit à le faire pendre ? Que si ces renversemens subis des vains projets des imitateurs d'Aman , n'arrivent pas tous les jours aux yeux des hommes ; & si ceux qui ressemblent à Mardochée se trouvent souvent accablés sous leur violence ; la foi nous assure néanmoins , que ce qui ne se fait pas visiblement en ce monde , se fera un jour en l'autre ; & qu'il paroîtra

enfin

Enfin à la vûe de toute la terre , combien doivent être honorés ceux que le Dieu souverain de tout l'univers a rendu dignes de participer à sa gloire , après les avoir fait participer aux souffrances de son Fils.

Ce que la sainte Ecriture rapporte ensuite touchant le conseil qu'Aman lui-même donna au Roi sans qu'il y pensât , pour éléver en honneur Mardochée , & touchant le commandement que le Roi lui fit de servir aussi lui-même comme de héraut au triomphe de celui pour lequel il avoit fait préparer une si haute puissance , est très-assez à entendre , & n'a besoin d'aucune explication. On peut dire seulement en prenant ceci dans un sens spirituel & plus élevé , que si Aman , selon quelques Interpretes , étoit la figure du démon , & par conséquent Mardochée , celle du Sauveur , nous trouvons dans l'un & dans l'autre une excellente représentation de ce qui est arrivé dans la grande affaire qui regardoit le salut , non pas seulement des Juifs , mais en général de toutes les nations. Le démon avoit obtenu en quelque sorte la perte de tous les hommes. Et l'arrêt de leur condamnation étoit écrit dans cette cedule dont parle le saint Apôtre , qui nous étoit si contraire. Mais J E S U S - C H R I S T ^{14:10} a effacé cette cedule , & il l'a entièrement abolie en l'attachant à sa croix. Il a désarmé les principautés & les puissances figurées par Aman , & les a menées hautement comme en triomphe à la face de tout le monde après les avoir vaincues par sa croix.

Que si Mardochée n'a point été attaché à la

potence, comme JESUS-CHRIST le fut à la croix ; c'est qu'il étoit seulement destiné pour en être la figure ; de même qu'Isaac qui repré-
sentoit encore le même Sauveur , n'a point été non plus immolé. Mais enfin cette potence , où fut ensuite attaché Aman , avoit été faite pour Mardochée : & s'il n'y fut pas effecti-
vement attaché , c'étoit pour marquer en quel-
que sorte , que ce ne seroit pas tant JESUS-
CHRIST figuré par Mardochée , que le dé-
mon & le peché représenté par Aman , qui y
seroit attaché ; puisque le Sauveur n'étant de-
meuré que peu de temps sur la croix , y a atta-
ché & enchaîné pour toujours celui-là même
qui avoit été l'auteur de sa mort.

*¶. 8. Qu'il ait un diadème royal sur sa tête ,
&c.*

Nous ne voyons point que cela ait été exé-
Eftins in
bunc loc.cuté à l'égard de Mardochée. Et il est très-
vraisemblable , selon que l'a remarqué un In-
terprete , que Mardochée le refusa par mode-
stie , se regardant comme indigne de cet hon-
neur , & jugeant sans doute que nul autre que
le Roi ne devoit paroître avec le diadème sur
la tête. Car Aman étant enivré d'ambition n'a-
voit donné un tel conseil à ce Prince , que dans
la pensée que celui qu'il desiroit honorer par-
dessus tous ses sujets ne pouvoit être que lui
seul : & il paroît qu'il vouloit par là s'égaler
au Roi. Mais Dieu permit , que plus il son-
geoit à augmenter les honneurs qu'il s'imagi-
noit qu'on lui devoit rendre , plus il travail-
loit à sa propre confusion , en relevant davan-
tage celui-là même dont il souhaitoit la mort.

Mais quelle pensons-nous qu'ait pu être alors la disposition interieure de Mardochée, lorsque contre toute attente, & avant qu'il eût reçû aucunes nouvelles de la part d'Elster, il se vit en un instant comblé d'honneurs, & conduit en triomphe par celui qui avoit juré sa perte, & celle de tous les Juifs ? L'Ecriture ne le dit point positivement. Il semble néanmoins qu'elle nous le fait assez entendre par ce peu de mots : Qu'après ce triomphe, *Mardochée revint aussi-tôt à la porte du palais comme auparavant ; c'est-à-dire, que sans s'élever d'un honneur si imprévû & si extraordinaire, il se remit dans l'instant au premier état où il s'étoit vu.* Sans doute qu'il admira en lui-même un effet si surprenant de la divine Providence à son égard, sans pouvoir encore en comprendre ni la cause ni les suites ; & que regardant ce qui lui étoit arrivé comme un triomphe passager, & comme une image de toute la plus grande gloire de ce monde, il rentra dans son néant à la vûe de Dieu, & attendit humblement le succès de la négociation de la Reine à l'égard de tous les Juifs, dont le salut lui étoit plus cher en quelque façon que le sien propre.

¶. 12. 13. *Aman s'en retourna chez lui en grande hâte, étant penetré d'affliction, & ayant la tête couverte. Il rapporta à Zares sa femme & à ses amis tout ce qui lui étoit arrivé. Et les Sages dont il prenoit conseil, & sa femme, lui répondirent : Si ce Mardochée devant lequel vous avez commencé de tomber, est de la race des Juifs, vous ne pourrez lui résister,*

vous tomberez devant lui.

Il est fort aisé de concevoir quelle fut la confusion & quel étoit le desespoir du <sup>Cornel. à
Lep. in
v. 11.</sup> perbe Aman , lorsqu'il vid premierement que l'honneur dont il avoit bien osé flatter son ambition n'étoit point pour lui ; secondement , que c'étoit pour Mardochée son ennemi capital ; en troisième lieu , qu'il avoit ordre lui-même de lui rendre cet honneur ; quatrièmement , qu'ayant été adoré par tous les autres jusques alors , il se trouvoit malgré lui reduit à servir de heraut à un Juif qu'il regardoit avec un si grand mépris ; & enfin que tant de sujets de confusion & d'affliction étoient venu fondre tout-d'un-coup sur lui , dans le temps même qu'il s'y attendoit le moins. C'est donc ce qui l'obligea à *courvrir sa tête* , comme un homme qui n'osoit plus presque paroître après une humiliation si étrange & si imprévûe , qui peut être regardée comme une legere figure de celle dont seront couverts les impies & tous les imitateurs d'Aman , lorsqu'ils se verront un jour condamnés par l'arrêt irrevocable du souverain Juge à être mis sous les pieds de ceux qu'ils avoient si insolemment méprisés & outragés en ce monde.

Ce n'étoient pas seulement les Rois , qui avoient des conseillers qu'ils consultoient dans leurs affaires : mais les Grands de Perse en avoient aussi , qui les assistoient de leur conseil dans toutes les occasions importantes. Et ces conseillers étoient ceux que l'on appelloit les Sages & les Mages du royaume , que les peuples regardoient avec respect à cause de cette

L'ageffe & de cette connoissance de l'avenir dont ils se vantoient. Ceux donc qui sont appellés ici *les Sages* étoient de ce nombre ; & ce sont apparemment les mêmes personnes que l'Ecriture venoit de nommer *les amis d'Aman*. Ce qu'ils lui répondent est très-remarquable : *Si Mardochée, lui disent-ils, devant lequel vous avez commencé de tomber, est de la race des Juifs, vous ne pourrez lui résister, &c.* C'est à-dire, si cela est vrai, comme vous nous l'avez dit ; ce qui marquoit moins le doute où ils en étoient, que le desir qu'ils avoient d'adoucir un peu ce qu'ils avoient à lui dire. Ils ne pouvoient guere, selon la pensée de quelques Auteurs, lui parler ainsi, que par un instinct de l'esprit de Dieu, semblable à celui qui fit parler long-temps depuis le Grand-prêtre des Juifs nommé Caïphe, lorsqu'il prédit la mort du Sauveur. Ou peut-être aussi, selon d'autres, qu'ils avoient souvent entendu parler aux Juifs des prodiges que Dieu avoit faits en leur faveur, tant dans l'Egypte, qu'en d'autres lieux ; & particulierement de l'oracle par lequel le Dieu d'Israël avoit déclaré que tous les Amalecites, dont Aman étoit, devoient perir par la main de ces Juifs. Ou enfin, selon quelques-uns, ils ne lui parlerent de cette sorte, qu'après qu'ils eurent peut-être consulté sur ce sujet le démon, à qui Dieu fit dire en cette rencontre ce qui devoit arriver. Quoi qu'il en soit, il est certain que ces Sages déclarerent par l'ordre de Dieu à Aman la vérité de l'avenir ; & que plus Aman avoit de mépris pour Mardochée comme étant Juif, plus il fut

saisi & penetré jusques au cœur , en apprenant par la bouche de ces Sages , que ce seroit ce Juif même devant lequel il tomberoit tout - à - fait.

Aussi il paroît que le desespoir où il étoit , l'auroit empêché , s'il l'avoit pu , d'aller au festin où la Reine l'avoit convié ; puisqu'il est marqué expressément , que *les eunuques du Roi étant survenus , le forcerent de s'y rendre dans l'instant.*





CHAPITRE VII.

1. **N**TRA-
VIT ita-
que rex
& Aman
ut biberent cum re-
gina.

2. Dixitque ei rex
etiam secundâ die ,
postquam vino inca-
luerat : Quæ est peti-
tio tua , Esther , ut de-
tetur tibi ? & quid vis
fieri ? Etiam si diimi-
diam partem regni
mei petieris , impe-
trabis .

3. Ad quem illa
répondit : Si inveni
gratiam in oculis
tuis , ô rex , & si tibi
placer , dona mihi
animam meam pro
qua rogo , & popu-
lum meum pro quo
obsecro .

4. Traditi enim su-
mus ego & populus
meus , ut conteramur ,
jugulemur , & perca-
mus . Atque utinam

LE Roi vint
donc , & Aman
avec lui pour
boire & man-
ger avec la Reine .

2. Et le Roi dans la cha-
leur du vin lui dit encore
ce second jour : Que me
demandez-vous , Esther ,
& que desirez-vous que je
fasse ? Quand vous me de-
manderiez la moitié de
mon royaume , je vous la
donnerais .

3. Esther lui répondit :
O Roi , si j'ai trouvé grâce
devant vos yeux , je vous
conjure de m'accorder ,
s'il vous plaît , ma propre
vie , & celle de mon peu-
ple pour lequel j'implore
votre clemence .

4. Car nous avons été
livrés moi & mon peuple
pour être foulés aux pieds ,
pour être égorgés & exter-
g. iiiij

minés. Et plût à Dieu qu'on nous vendît au moins & hommes & femmes comme des esclaves ; ce mal feroit supportable , & je me contenterois de gemir dans le silence ; mais maintenant nous avons un ennemi , dont la cruauté retombe sur le Roi même.

5. Le roi Assuerus lui répondit : Qui est celui-là , & qui est assez puissant pour oser faire ce que vous dites ?

6. Esther lui répondit : C'est cet Aman que vous voyez qui est notre cruel adversaire & notre ennemi mortel. Aman entendant ceci demeura tout interdit , ne pouvant supporter les regards ni du Roi ni de la Reine.

7. Le Roi en même-temps se leva tout en colere ; & étant sorti du lieu du festin , il entra dans un jardin planté d'arbres. Aman se leva aussi de table , pour supplier la reine Esther de lui sauver la vie , parcequ'il avoit bien vu que le Roi étoit résolu de le perdre.

in servos & famulas
venderemur , esset tolerabile malum , &
gemens tacerem: nunc
autem hostis noster est,
cujus crudelitas redundat in regem.

5. Respondensque rex Assuerus ait : Qui est iste , & cuius potentia , ut hæc audiat facere ?

6. Dixitque Esther : Hostis & inimicus noster pessimus iste est Aman. Quod ille audiens , illico obstupuit , vultum regis ac reginæ ferre non sustinens.

7. Rex autem iratus surrexit , & de loco convivii intravit in hortum arboribus constitum. Aman quoque surrexit ut rogaret Esther reginam pro anima sua , intellexit enim à rege sibi paratum malum ,

8. Qui cum rever-
sus esset de horto ne-
moribus confito , &
intrasset convivii lo-
cum , reperit Aman
super lectulum cor-
ruisse , in quo jacebat
Esther , & ait : Etiam
reginam vult oppri-
mtere , me præsentem ,
in domo mea . Nec
dum verbum de ore
regis exierat , & sta-
tim operuerunt fa-
ciem ejus.

9. Dixitque Har-
bona , unus de eunu-
chis qui stabant in
ministerio regis : En-
lignum , quod para-
verat Mardochæo qui
locutus est pro rege ,
stat in domo Aman ,
habens altitudinis
quinquaginta cubitos .
Cui dixit rex : Ap-
pendite eum in eo .

10. Suspensus est
itaque Aman in pati-
bulo quod paraverat
Mardochæo : & regis
ira quievit .

8. Assuerus étant revenu
du jardin planté d'arbres ,
& étant rentré dans le lieu
du festin , trouva qu'Aman
s'étoit jetté sur le lit où étoit
Esther , & il dit : Com-
ment , il veut même faire
violence à la Reine en ma
présence & dans ma mai-
son ! A peine cette parole é-
toit sortie de la bouche du
Roi qu'on couvrit le visage
à Aman .

9. Alors Harbona l'un des
eunuques qui servaient
d'ordinaire le Roi , lui dit :
Il y a une potence de cin-
quante coudées de haut dans
la maison d'Aman , qu'il
avoit fait préparer pour
Mardochée , qui a donné
un avis salutaire au Roi [¶].
Le Roi dit : Qu'Aman y soit
pendu tout-à-cette heure .

10. Il fut donc pendu à
lapotence qu'il avoit prépa-
ré à Mardochée . Et la col-
ere du Roi s'appaissa .

¶. 9. *letr.* qui a parlé pour le Roi . Expl. en lui découvrant
autrefois la conspiration faite contre sa personne .





EXPLICATION DU CHAPITRE VII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

*. 3. *E*sther lui répondit : *O Roi, si j'ai trouvé grace devant vos yeux, je vous conjure de m'accorder s'il vous plaît, ma propre vie, & celle de mon peuple pour lequel j'implore votre clemence.*

Il est juste d'admirer ici la sagesse avec laquelle l'esprit de Dieu fait parler Esther, après qu'elle a mis en lui toute sa confiance. Rien en effet ne pouvoit être plus ingénieux ni plus engageant, que cette manière dont elle fait sa demande à Assuerus. Elle avoit voulu differer jusques alors à lui découvrir quel en étoit le sujet ; afin que ce Prince étant plus touché du désir de le connoître, & plus attendri par toutes les marques qu'elle lui donnoit d'une affection respectueuse & soumise, il se sentirait plus porté à lui accorder ce qu'elle demanderoit. Elle n'avoit point aussi jusqu'à ce jour déclaré au Roi de quelle nation elle étoit, suivant le conseil que son oncle Mardochée lui

avoit donné , & pour les raisons que l'on a marquées auparavant. Mais lorsqu'il s'agit de sauver son peuple , elle renonce genereusement à toutes les vûes humaines ; elle ne craint point de reconnoître qu'elle est Juive , & elle se joint adroitement avec tous les Juifs , afin d'obtenir la grace de toute sa nation , d'une maniere d'autant plus puissante , qu'étant à la tête de tout ce peuple , elle le mettoit en quelque façon à couvert sous sa personne. *Accordez-moi , je vous conjure ,* dit-elle à ce Prince , ma propre vie , & celle de mon peuple pour lequel je vous demande grace. Elle ne s'ouvre point d'abord davantage ; & ne nomme point ce peuple , en faveur duquel elle intercedoit auprès du Roi , afin que la vûe de ce qui la regardoit elle-même ayant fait d'abord une plus forte impression sur son esprit , elle obtint ensuite plus facilement la grace de toute cette nation dont elle tiroit son origine.

V. 4. *Et plût-à-Dieu que l'on nous vendît & hommes & femmes pour être esclaves ; ce mal seroit supportable en quelque sorte , & je me tairrois en me contentant de gemir. Mais maintenant nous avons un ennemi impitoyable , dont la cruauté retombe sur le Roi même.*

Le sens des paroles de la Reine paroît être Eftius in hunc loc. celui-ci. Si au moins on nous avoit condamnés à être vendus comme des esclaves , quelque grand que fût ce mal , je le pourrois supporter , & je le souffrirois en silence ; parcequ'il ne regarderoit que nous-mêmes , & non pas la personne du Roi. Mais la cruauté de notre ennemi attentant sur notre vie même , & moi-

& mon peuple ayant été condamnés à être assassinés & exterminés , cette cruauté , ô Prince , retombe sur vous , puisqu'elle vous prive tout-d'un-coup , & de celle qu'il vous a plu de choisir pour votre épouse , & d'un très-grand nombre de sujets fidèles qui n'ont rien fait contre leur devoir & votre service ; & qu'elle retranche de votre revenu des tributs immenses qui se levent tous les ans sur tout ce peuple , & dont la perte ne se peut point réparer .

V. 5. 6. Le rai Assuerus lui répondit : Qui est celui-là , & qui est assez puissant pour oser faire ce que vous dites ? Esther lui répondit : C'est cet Aman que vous voyez , qui est notre cruel adversaire , & notre ennemi mortel .

On peut juger aisément de la surprise où avoit été le Roi , lorsqu'il avoit entendu de la bouche de la Reine même , qu'on attentoit sur sa vie . C'est pourquoi son extrême affection pour une Princesse si accomplie l'ayant comme transporté hors de lui à cette nouvelle , il pressa Esther de lui déclarer qui étoit cet insolent , qui estoit ainsi s'attribuer un pouvoir qu'il n'avoit pas . Car jusques-là il n'avoit encore rien compris à ce que la Reine lui vouloit dire ; quoiqu'il auroit pu sans doute se souvenir de la demande que lui avoit faite Aman quelque-temps auparavant , pour faire perir un peuple , qu'il lui avoit représenté comme rebelle à ses volontés . Mais peut-être que Dieu permit que ce souvenir s'effaçât de son esprit , afin que l'idée de la cruauté de son ministre le frappât plus sensiblement . Et d'ailleurs le grand crédit que ce ministre s'étoit ac-

quis sur l'esprit du Roi , avoit pû porter ce Prince à faire peu de reflexion sur ce qu'il lui avoit dit touchant ce peuple : car il paroît effectivement , qu'il le rendit maître tout-d'un-coup de faire ce qu'il voudroit , en lui confiant son anneau royal , pour traiter ceux dont il lui parloit , selon qu'il le jugeroit à propos , sans approfondir , comme il l'auroit dû , une affaire de cette importance.

Esther voyant donc le Roi disposé à écouter favorablement ce qu'elle avoit à lui dire , lui declare tout-d'un-coup avec une force extraordinaire , que l'ennemi qui vouloit la perdre avec tout son peuple , étoit cet Aman qui étoit présent au festin. Et elle le fait avec d'autant plus de liberté , qu'elle sait , qu'étant présent , il sera couvert de confusion à la vûe du Roi ; & que ce Prince sera aussi d'autant plus irrité contre son ministre , que sachant qu'il a osé conspirer contre la vie de la Reine , il ne pourra point souffrir l'insolence qui le porte à se présenter encore devant sa personne , & à se trouver à un festin avec lui. Car c'étoit-là sans doute principalement le dessein qu'Esther avoit eu , en invitant ce ministre avec le Roi.

Mais pour comprendre quel fut l'étourdissement d'esprit où cette parole de la Reine jeta Aman , il suffit de se souvenir que cette Princesse avoit caché jusqu'alors avec grand soin qu'elle étoit Juive ; & qu'ainsi cet ennemi déclaré des Juifs entra tout-d'un-coup dans une frayeur & dans un trouble inconcevable , lorsqu'il apprit de la propre bouche de la Reine , & en présence du Roi son époux , que l'édit

*cap. 3. v.
10. 11.*

cruel & barbare qu'il avoit fait publier contre toute cette nation , la regardoit elle - même comme tous les Juifs ; & par consequent qu'il s'étoit servi de l'autorité du Prince & de son anneau royal , pour sceller un arrêt de mort contre la personne de l'épouse bien-aimée d'Assuerus. Aussi le texte sacré nous fait remarquer , qu'il demeura tout interdit , ne pouvant plus supporter les regards , ni du Roi ni de la Reine.

Ce seront ces regards terribles d'un Dieu vengeur des crimes d'Aman & de ses imitateurs , figurés par les regards d'Assuerus & d'Esther , qui feront un jour l'effroi & le supplice des impies. Nul homme , quelque puissant qu'il ait été , & quelque endurci qu'il ait paru contre tous les traits de la divine justice , & contre tous les remords de sa conscience , ne pourra alors subsister devant cette redoutable majesté , ni soutenir les éclats d'une lumiere si perçante , qui comme une épée à deux tranchans penetrera dans tous les replis cachés de l'ame , & l'exposera à nud devant son Juge , dont la présence lui tiendra lieu d'un plus grand tourment que les feux même de l'enfer. C'est ce qui fait dire à une Sainte très-éclairée : Que l'enfer même sera une espece de soulagement pour les ames reprobées , en comparaison de ce regard d'un Dieu irrité , dont la fureur qui paroîtra sur son visage , seroit capable d'aneantir l'ame , si elle n'étoit immortelle.

V. 8. Assuerus étant rentré dans le lieu du festin , trouva qu'Aman s'étoit jetté sur le lit où étoit Esther , & il dit : Comment , il veut faire

*Purgat.
de Sainte
Esther.
de Gen.*

violence à la Reine même en ma présence & dans ma maison ! A peine cette parole étoit sortie de la bouche du Roi , que l'on couvrit le visage à Aman.

Pendant que le Roi étoit sorti tout transporté de colere , Ainan s'approcha du lit sur lequel la Reine , selon la coutume des anciens , étoit couchée pour manger. Et là s'abaissant profondément pour embrasser ses genoux , selon que l'expliquent saint Athanase & saint Sévere Sulpice , il la conjuroit d'obtenir sa grace , comme le dit l'Ecriture. Mais dans ce moment le Roi agité & inquiet étant revenu du jardin , & trouvant Aman en cette posture , crut qu'il vouloit faire violence à la Reine. Et Dieu permit qu'il se trompât de la sorte , afin que cette pensée l'irritant plus sensiblement , il ne tardât plus à punir un homme qui avoit voulu effectivement opprimer la Reine par la violence generale que l'on devoit exercer contre tous les Juifs. Ainsi ce Prince étant devenu tout furieux , ses officiers se hâterent de couvrir le visage d'Aman ; soit que ce fût la coutume d'en user de cette sorte à l'égard de ceux qui étoient tombés dans la disgrace du Roi ; soit pour empêcher que ce Prince le voyant encore ne fût transporté d'une plus grande fureur ; soit parcequ'Aman étoit devenu indigne de voir le visage d'Assuerus ; ou enfin parcequ'on le regardoit comme un criminel condamné déjà à la mort : car on couvroit le visage de ceux que l'on destinoit à la potence.

¶. 9. 10. L'un des eunuques qui seruoient d'ordinaire le Roi , lui dit : Il y a une potence de

Athanase.
in Synops.
Sever.
Sulpit.
bijt. sacr.

cinquante coudées de haut dans la maison d'Aman, qu'il avoit fait préparer pour Mardochée, qui a donné un avis salutaire au Roi. Le Roi dit : Qu'il y soit pendu tout-à-cette heure. Et Aman fut pendu à la potence qu'il avoit préparée à Mardochée : & la colère du Roi s'appâisa.

La vanité & l'insolence d'Aman étoit si grande, que s'étant hâté de faire dresser cette potence d'une si prodigieuse hauteur, sans attendre le consentement du Roi dont il se tenoit très-assuré, il ne s'étoit point caché du dessein cruel qu'il avoit d'y faire pendre Mardochée. Peut-être aussi que l'eunuque dont il est parlé ici, étoit l'un de ceux qui lui furent envoyés pour l'obliger de se tendre promtement au festin auquel la Reine l'avoit convié ; car Joseph le dit ainsi : & il témoigne, qu'ayant vu cette potence élevée dans sa maison, il apprit de l'un de ses domestiques, qu'il la destinoit pour y pendre Mardochée. Ainsi cet eunuque voyant l'extrême colere du Roi ; désirant aussi de plaire à la Reine ; & étant d'ailleurs piqué contre Aman à cause de ce grand faste qu'il faisoit paroître à l'égard de tout le monde, donna avis à ce Prince de cette potence d'une hauteur excessive, qu'il avoit fait préparer dans sa maison même, pour y faire pendre un homme qu'il n'aimoit pas. Car il jugea bien que la colere d'Assuetus s'augmenteroit par cette nouvelle circonstance, qui faisoit connoître jusqu'à quel excès il portoit son ambition. Et pour le noircir encore davantage dans l'esprit du Roi, il ajouta en parlant de Mardochée à qui il avoit destiné cette potence, que c'étoit lui

*Joseph.
enq.
l. 11. c. 6.*

lui qui avoit sauve la vie à son Prince par l'avoir qu'il avoit donné de la conspiration que l'on formoit contre sa personne. Ainsi Assuerus par un juste jugement condamna ce cruel ministre au même supplice qu'il avoit voulu faire souffrir très injustement à Mardochée : & l'on vit par un étrange renversement de fortune, Aman transferé en un instant du lieu du festin à la potence.

O funeste amitié du siecle, s'écrie saint Bernard, qui ne rends heureux tes amis, qu'en les rendant ennemis de Dieu ! Aman devient favori du roi Assuerus : mais cette faveur d'Assuerus ne procura à Aman qu'une potence. Achitophel fut aussi en faveur auprès d'Absalon : mais cette faveur d'Absalon ne procura à Achitophel qu'une fin aussi tragique que fut celle de se pendre & de s'étrangler lui-même. Ce monde, comme dit encore un autre Saint, est beaucoup plus dangereux lorsqu'il nous flatte, que lorsqu'il nous est contraire ; & l'on doit le craindre infiniment davantage quand il présente des sujets de s'y attacher & de l'aimer, que lorsqu'il porte les hommes & qu'il les force à le mépriser.

Mais disons encore, qu'on peut remarquer dans cette chute si redoutable d'Aman, une figure de ce qui se passe d'une maniere beaucoup plus funeste dans le banquet spirituel de l'Eglise, qui est la divine Eucharistie. Qu'il est dangereux d'assister à ce festin dans la disposition où étoit Aman, ayant dans le cœur la haine contre son frere ! Que c'est une chose horrible de se présenter dans la chambre nuptiale

de l'Epoux divin & de son Epouse, étant plein d'ambition & d'orgueil ! Et qu'on doit apprendre que la volonté criminelle avec laquelle on s'approche des redoutables mystères, lorsqu'on est dans la disposition de crucifier en soi-même de nouveau, comme dit saint Paul, J E S U S - C H R I S T représenté par Mardochée, ne nous précipite tout-d'un-coup dans des supplices dont celui d'Aman n'a été qu'un foible crayon ; & qu'ainsi, selon la figure proposée par J E S U S - C H R I S T même dans l'Evangile, étant trouvé sans la charité, qui est proprement la robe nuptiale, nous ne soyons enlevés, comme Aman, de la chambre du festin au supplice, & de la lumiere de la vie dans les ténèbres extrémementes de la mort & de l'enfer !



CHAPITRE VIII.

1. **D**e illo dedit rex Assuerus Esther reginæ domum Aman adversarii Judæorum , & Mardochæus ingressus est ante faciem regis. Confessa est enim ei Esther quod esset patruus suus.

2. Tulitque rex anulum , quem ab Aman recipi jussérat , & tradidit Mardochæo. Esther autem constituit Mardochæum super domum suam.

3. Nec his contenta , procidit ad pedes regis , flevitque , & locuta ad eum oravit , ut malitiam Aman Agagite , & machinationes ejus pessimas , quas excogitaverat contra Judæos , jubicerit irritas fieri.

4. At illæ ex more

1. **E** même jour le roi Assuerus donna à la reine Esther la maison d'Aman ennemi des Juifs , & Mardochée fut présenté au Roi ; car Esther lui avoit avoué qu'il étoit son oncle.

2. Et le Roi commandant qu'on telleût son anneau qu'Aman avoit eu , le donna à Mardochée. Esther fut aussi Mardochée Intendant de sa maison.

3. Esther n'étant pas enccore contente , alla se jeter aux pieds du Roi , & le conjura avec larmes d'arrêter les mauvais effets de l'entreprise pleine de malice , qu'Aman fils d'Agag avoit formée pour perdre les Juifs.

4. Le Roi lui tendit la main

¶

ESTHER.

sceptrum aureum pre-
tendit manu , quo
signum clementie
monstrabatur : illaque
consurgeas stetit ante
eum ,

5. lui dit : S'il plaît au Roi , si j'ai trouvé grâce devant ses yeux , & que ma priere ne lui paroisse pas contraire à ses intentions , je le conjure de vouloir ordonner que les premières lettres d'Aman ennemi des Juifs , qui ne cherchoit qu'à les perdre , par lesquelles il avoit commandé qu'on les exterminât dans toutes les provinces du royaume , soient revoquées par de nouvelles lettres du Roi .

6. Car comment pourrois - je souffrir la mort & le carnage de tout mon peuple ?

7. Le roi Assuerus répondit à la reine Esther & à Mardochée Juif : J'ai donné à Esther la maison d'Aman , & j'ai commandé qu'il fût attaché à une croix , parcequ'il avoit

sceptrum aureum pre-
tendit manu , quo
signum clementie
monstrabatur : illaque
consurgeas stetit ante
eum ,

5. & ait : Si placet
regi , & si inveni gra-
tiam in oculis ejus ,
& deprecatio mea non
ei videtur esse con-
traria , obsecro ut no-
vis epistolis , veteres
Aman litteræ , insidia-
toris & hostis Judæo-
rum , quibus eos in
cunctis regis provin-
ciis perire præcepe-
rat , corriganter .

6. Quomodo eni-
potero sustinere ne-
cem & interfectionem
populi mei ?

7. Responditque rex
Assuerus Esther regi-
ne , & Mardochæo
Judæo : Domum A-
man concessi Esther ,
& ipsum iussi affigi
cruci , quia autus
est manum mittere in

Judæos.

8. Scribite ergo Judæis , sicut vobis placet , regis nomine , signantes litteras annulo meo. Hæc enim consuetudo erat , ut epistolis quæ ex regis nomine mittebantur , & illius annulo signatae erant , nemo auderet contradicere.

9. Acciditque scribis & librariis regis (erat autem tempus tertii mensis , qui appellatur Siban) vigesima & tertia die illius , scriptæ sunt epistolæ , ut Mardochæus voluerat , ad Judæos & ad principes , procuratoresque & judicés , qui centum vingtiseptem provincias ab India usque ad Æthiopiam præsidebant : provinciae atque provinciæ , populo & populo , juxta lingua & litteras suas , & Judæis , prout legere poterant , & audi-

ose entreprendre de perdre les Juifs.

8. Ecrivez donc aux Juifs au nom du Roi comme vous le jugerez à propos , & scellez les lettres de mon anneau. Car c'étoit la coutume que nul n'osoit s'opposer aux lettres qui étoient envoyées au nom du Roi , & cachetées de son anneau.

9. On fit donc venir aussi-tôt les Secrétaires & les écrivains du Roi ; & comme c'étoit alors le troisième mois appellé Siban , le vingt-troisième de ce même mois les lettres du Roi furent conçues en la maniere que Mardochée voulut & adressées aux Juifs , aux Grands-seigneurs , aux Gouverneurs & aux Juges qui commandoient aux cent vingt - sept provinces du royaume , depuis les Indes jusqu'en Ethiopie ; & elles furent écrites en diverses langues , selon la diversité des provinces , des peuples & des Juifs , afin qu'elles pussent

*. 7. lett. manum mettere in Judæos.

h iij

ESTHER

être lues & entendues de tout le monde.

10. Ces lettres que l'on envoyoit au nom du Roi furent cachetées de son appau & portées par les courriers, afin que courrant en toute diligence par toutes les provinces, ils prévinssent les anciennes lettres par ces nouvelles.

11. Le Roi leur commanda en même - temps d'aller trouver les Juifs en chaque ville, & de leur ordonner de s'assembler tous & de se tenir prêts pour défendre leur vie, pour tuer & exterminer leurs ennemis avec leurs femmes & leurs enfans & toutes leurs maisons, & de piller leurs dépouilles.

12. Et on marqua à toutes les provinces un même jour pour la vengeance que les Juifs devoient prendre de leurs ennemis, scavoit le treizième jour du douzième mois appellé Adar.

13. La substance de cette lettre du Roi étoit : Qu'on fust Savoir dans toutes les provinces & à tous

10. Ipsiisque epistolæ, quæ regis nomine mittebantur, anno nulo ipsius ob-signatae sunt, & missæ per vice- redarios, qui per omnes provincias discurrentes, veteres litteræ novis nuntijs prævenirent.

11. Quibus imperavit rex, ut convenirent Judæos per singulas civitates, & in unum præciperen congregari, ut starent pro animabus suis, & omnes inimicos suos, cum conjugib[us] ac liberis & universis dominibus, interficerent atque délerent, & spolia eorum diriperent.

12. Et constituta est per omnes provincias una uelutia dies, id est, testiæ decima mensis duodecimi Adar.

13. Summaque epistolæ hæc fuit, ut in omnibus terris ac populis, qui regis Affueri subjacebant imper-

C H A P I T R E VIII.

13. notum ficeret,
paratos esse Judæos ad
capiendam vindictam
de hostibus suis.

les peuples qui étoient soumis à l'empire du roi Asuerus, que les Juifs étoient prêts de se venger de leurs ennemis.

14. Egressique sunt
Veredarii celeres man-
ta perferentes, & edi-
ctum regis pependit in
Susan.

14. Les courriers parti-
rent aussi-tôt en grande
hâte portant cette lettre,
& l'édicte du Roi fut affiché
dans Susse.

15. Mardochæus au-
tem, de palatio, & de
conspicu regis egre-
diens, fulgebat vesti-
bus regiis, hyacinthi-
nis videlicet & aercis,
coronam auream por-
tans in capite, & assi-
ctus serico pallio at-
que purpuro. Omais
que civitas exultavit,
atque lætata est.

15. Mardochée sortant
du palais & d'avec le Roi,
parut dans un grand éclat,
portant une robe royale
de couleur d'hyacinthe &
de bleu céleste, ayant une
couronne d'or sur la tête,
& un manteau de soie
& de pourpre. Toute la
ville fut transportée de
joie.

16. Judæis autem
nova lux oriri visa est,
gaudium, honor, &
sripudium.

16. Et quant aux Juifs ;
il leur sembla qu'une nou-
velle lumiere se levoit sur
eux, à cause de cet hon-
neur, de ces congratula-
tions & de ces réjouissan-
ces publiques.

17. Apud omnes
populos, urbes atque
provincias, quocon-
que regis iussa venie-
bant, mira exultatio,
epulæ atque convi-

17. Parmi toutes les na-
tions, les provinces & les
villes, où l'ordonnance
du Roi étoit portée, ils
étoient dans une joie ex-

*. 13. Hebr. se tinsent prêts pour se venger.

h iiiij

traordinaire ; ils faisoient des festins & des jours de fêtes : jusques-là que plusieurs des autres nations & qui étoient d'une autre religion qu'eux, embrassèrent leur religion & leurs ceremones. Car le nom du peuple Juif avoit rempli tous les esprits d'une très-grande terreur.

via , & festas dies ?
in tantum ut plures al-
terius gentis & sectæ ,
eorum religioni & ca-
remoniis jungentur.
Grandis enim cunctos
Judaici nominis ter-
ror invaserat.





EXPLICATION DU CHAPITRE VIII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. I. *A* Lors le roi Assuerus donna à la reine Esther la maison d'Aman ennemi des Juifs, & Mardochée vint se présenter au Roi : car Esther lui avoit avoué qu'il étoit son oncle.

Le Roi avoit condamné Aman principalement sur le soupçon qu'il avoit eu, qu'il vouloit faire violence à la Reine son épouse. Nous avons vu que ce soupçon étoit mal fondé ; puisqu'Aman n'avoit point eu d'autre pensée que de conjurer la Reine de lui obtenir sa gracie. Ainsi il sembloit, à parler précisément, qu'il avoit été mal condamné pour ce sujet, & que la confiscation de ses biens n'avoit point de lieu ; puisque ce Prince lui avoit donné son consentement pour expedier les dépêches dont on a parlé, & pour faire exterminer tous les Juifs de son royaume. Mais parcequ'il étoit vrai qu'il avoit surpris le Roi, en décriant auprès de lui le peuple Juif, comme un peuple

qui étoit rebelle à ses volontés, quoiqu'il lui fut très - soumis, ce fut avec une très - grande justice qu'on le condamna, & que Dieu permit qu'un homme qui se disposoit à dépoliller en même - temps, & de la vie & des biens tous les Juifs qui étoient parmi les Perses, perdit lui-même la vie qu'il avoit voulu si injustement ôter aux autres, Lors donc qu'il est dit ici : *Qu'Assuerus donna à Esther la maison d'Aman ennemi des Juifs*, l'Ecriture entend, non seulement sa maison, mais encore tous ses biens. Et ce qu'elle ajoute de Mardochée : *Qu'il vint se présenter au Roi*, après qu'Esther eut déclaré à Assuerus, qu'il étoit son oncle ; nous marquons qu'il fut admis dès ce moment dans la confidence du Roi, & établi son favori au lieu d'Aman l'ennemi des Juifs.

¶ 8. *Ecrivez donc aux Juifs au nom du Roi, comme vous le jugerez à propos, & scellez les lettres de mon annneau.* Car c'étoit la coutume que nul n'osoit s'opposer aux lettres qui étoient envoyées au nom du Roi, & qui étoient cachetées de son annneau.

Nous avons marqué auparavant, que la volonté des rois de Perse étant conçue d'une certaine maniere dans leurs édits, étoit tout - à - fait irrevocable. C'est ce qui fait dire à un Interprète, que les lettres qui portoient une condamnation de mort contre tous les Juifs, envoyées depuis quelques mois par Aman dans toutes les provinces de ce grand empire, n'étoient point de cette nature ; puisque la Reine n'avoit osé demander au Roi qu'elles suffisent pourvoitures contre la loi inviolable du royaume,

*Effus.
Ménach.
in bunc
locum.*

Cependant il y avoit tout lieu de croire qu'Aman ayant résolu la perte de Mardochée & de tout son peuple, n'oublia rien de tout ce qui pouvoit rendre irrevocable l'édit public contre eux, ayant en ses mains toute l'autorité qu'Assuerus donna depuis à Mardochée. Ainsi il faut regarder tout ce qui se passa alors, non pas seulement par des vues humaines & selon les règles ordinaires, mais par rapport à la divine providence, & à la toute-puissance de ce lui qui a un empire souverain sur le cœur des Rois; & à qui il n'étoit pas plus difficile de faire casser un édit irrevocable du Roi des Per-
ses, que de faire tout-d'un-coup déchoir d'une si haute fortune celui qui en avoit été l'auteur.

Aussi l'Ecriture a su soin de remarquer, que la reine Esther demandant à Assuerus la cassation de cet édit si injuste, lo nomme , l'édit d'Aman, & non pas celui du Roi : *je vous conseille , dit - elle à ce Prince , de vouloir bien ordonner , que les premières lettres d'Aman l'ennemi des Juifs , par lesquelles il avoit commandé qu'on les fît perir dans tous les Etats du Roi , soient corrigées & cassées par de nouvelles papiers du Prince.* C'est-à-dire , que voulant adroïtement engager le Roi son mari à passer en cette rencontre par dessus l'usage ordinaire , elle lui fait concevoir , qu'il étoit de son équiné & de sa sagesse , de faire voir que l'édit public contre les Juifs , lui avoit été usurpé par la malice d'Aman ; & que c'étoit ce ministre , & non pas lui , qui en devoit être regardé comme l'auteur.

Esther
16.

C'est ce qui fut effectivement exprimé dans les lettres qui furent depuis envoyées au nom de ce Prince. Car après avoir témoigné à tous ses sujets l'ingratitude & l'insolence d'Aman, il déclara : *Que les lettres qu'il avoit osé envoyer contre les Juifs au nom du Roi, étoient nulles & sans autorité.* C'est ce qui fait voir très-clairement que ce fut Dieu même qui conduisit toute cette affaire ; & que Mardochée aussi bien qu'Esther ne furent que les instrumens dont il se servit pour exécuter sa volonté en faveur des Juifs, qu'il continuoit de regarder comme son peuple, quoique leurs crimes & ceux de leurs peres leur eussent fait mériter de tomber sous la puissance des Perses.

¶. 10. Ces lettres que l'on envoyoit au nom du Roi, furent cachetées de son anneau, & envoyées par les courriers ; afin que courant par toutes les provinces, ils prévinssent les anciennes lettres par ces nouvelles.

Esther in
Buncloc.

Ceci ne doit point s'entendre précisément à la lettre, comme si effectivement ces courriers du Roi avoient pu faire une assez grande diligence pour prévenir ceux qui avoient porté le premier édit envoyé par l'ordre d'Aman. Car il est certain que ces premières lettres d'Aman ayant été envoyées plus de deux mois auparavant, étoient déjà arrivées dans les provinces. Et nous avons vu qu'il est marqué expressément dans l'Ecriture : *Que dans toutes les provinces, les villes, & les lieux où ce cruel édit avoit été envoyé, les Juifs faisoient un grand deuil, & s'efforçoient de flétrir Dieu par leurs jeunes, par leurs cris, & par leurs larmes.*

Esther
4. 3.

Ainsi le sens des paroles de notre texte que nous expliquons, est que les courriers du Roi eurent ordre de courir dans toutes les provinces du royaume pour prévenir l'execution des lettres d'Aman. Car Dieu voulut que les mesures qu'une cruelle politique avoit fait prendre à ce ministre ambitieux, lorsqu'il avoit ordonné que le massacre des Juifs ne se feroit qu'au douzième mois, afin qu'on eût le loisir de s'y préparer, & qu'ils pussent être tous égorgés en un même temps dans cette grande étendue de cent vingt sept provinces soumises au roi des Perses; Dieu voulut, dis-je, que ces mesures de la cruelle politique d'Aman tournaissent contre lui-même & contre les ennemis des Juifs, en donnant le temps à Esther & à Mardochée de renverser tous ses desseins, & de faire executer sur ces ennemis de son peuple les mêmes rigueurs qu'ils se préparoient à exercer contre lui.

Telle est la fausse prudence du prince du siècle, dont Dieu se plaît ordinairement à confondre les conseils par les moyens mêmes dont il entreprend de se servir pour s'opposer à sa volonté. Heureux ceux qui se tenant attachés fidellement au peuple de Dieu, c'est-à-dire, à son Eglise, ont le bonheur de se reposer sous l'ombre des ailes de son puissant protecteur, que nulle sagesse humaine ne peut surprendre; comme nulle puissance ne sauroit lui résister! Mais heureux encore ceux qui dans les perils si pressans dont ils se voient continuellement environnés de la part des ennemis de leur salut, ont recours à cet exemple des Juifs, &c

216
mettent comme eux toute leur force dans les jeûnes, dans les prières & dans les larmes ! Car si les démons & les méchants ont toute la volonté de les perdre, il n'y a point de malice ni de violence qui ne cede à cette espèce de violence toute sainte que les jeûnes, les prières & les larmes d'un cœur humble & brisé de douleur, font sur le cœur de Dieu même.

V. 18. Le roi leur commanda en même-temps d'aller trouver les Juifs en chaque ville, & de leur ordonner de s'assembler tous, & de se tenir près pour défendre leur vie, pour tuer & exterminer tous leurs ennemis avec leurs femmes, leurs enfans, & toutes leurs maisons ; & de piller tous leurs biens.

Nous ne voyons pas que la plupart des Interprètes ne se soient beaucoup mis en peine de justifier cette ordonnance, par laquelle il fut commandé aux Juifs de tuer tous leurs ennemis avec leurs femmes & leurs enfans, & de piller tous leurs biens. Cependant on a quelque lieu de s'étonner que Mardochée & Esther, qui procurèrent cet édit, ayant pu se porter à un excès si cruel en apparence, & qu'on pouvoit regarder comme n'étant guère moins pernicieux à l'Etat, que celui auquel Amati avoit voulu engager le Roi contre les Juifs. Mais il faut se souvenir premièrement, que ces choses se passoient durant le temps de l'ancienne loi, qui étoit un temps de rigueur, où Dieu avoit ordonné qu'on donnât un œil pour un œil, & une dent pour une dent : c'est-à-dire, que l'ennemi pût se venger de son ennemi, suivant la loi que l'on estoit sujett du ration. Puis

les Perses ayant eu la volonté de tuer les Juifs & de piller tous leurs biens , Mardochée & la reine Esther ne firent rien contre la loi , lorsqu'ils engagèrent Assuerus à ordonner que les Juifs se vengeroient de leurs ennemis , qui étoient ceux de la loi de Dieu , en leur faisant souffrir à eux-mêmes et qu'ils avoient souhaité d'exercer contr'eux .

D'ailleurs , on peut présumer que l'esprit de Dieu , qui avoit conduit jusqu'alors , tant la Reine que Mardochée , leur inspira aussi-bien qu'au Roi d'en user ainsi , pour des raisons que l'on est plus obligé d'adorer que de penetrer . C'est même ce que ce Prince semble exprimer en quelque façon dans ses lettres , lorsqu'en parlant de la mort d'Aman , il déclare : *Que Esther
c'est Dieu . & non pas lui qui lui a fait souffrir 16. 18.
cette peine qu'il a méritée .* Et il paroît clairement que Dieu exauça en cela l'excellente prière rapportée vers la fin de ce livre , que cette Princesse lui avoit faite , & que lui-même lui avoit mise dans le cœur , lorsque dans cette profonde affliction dont elle étoit penetrée à la vûe des maux qui alloient fondre sur tout Israël , elle s'écrie : *Faites , Seigneur , retomber 14. 15.
sur eux leurs mauvais desseins , & perdez celui
qui a commencé à nous faire ressentir les effets de
sa cruauté afin qu'il perisse lui-même
avec tous ceux qui lui sont unis .* Dieu ayant donc résolu de punir les ennemis d'Israël , qui ne se contentoient pas , comme dit Esther , de 16. 18.
l'opprimer par une dure servitude , mais qui at-
tribuoient la force de leurs bras à la puissance
de leurs idoles , a pu sans doute très-justement

condamner tous ces ennemis de son nom & de son peuple à la même peine qu'ils avoient voulu lui faire souffrir.

Mais nous pouvons ajouter, selon un sens plus spirituel, que Dieu a voulu peut-être nous tracer dans ce qu'on vid arriver alors, une figure de la maniere dont les vrais Israélites doivent se conduire à l'égard de leurs ennemis. Un disciple de JESUS-CHRIST ne connoît point d'autres ennemis durant cette vie, que le péché, & les passions différentes qui sont pour lui autant d'instrumens de mort dont le démon se fert à toute heure pour le perdre. Il est donc permis, & il est même commandé à un Chrétien, de persécuter, de haïr, & de tuer dans lui-même tous ces ennemis qui s'opposent à son salut. C'est cet *Aman de la race d'Amalec, & tous ceux qui lui sont unis*, que Dieu nous a ordonné par la bouche de son saint législateur d'exterminer entièrement, sans faire jamais aucune paix avec eux. C'est pourquoi saint Paul ne nous parle dans toutes ses lettres, que de faire mourir en nous les membres du péché, & que de crucifier le vieil homme qui s'oppose à l'homme nouveau. JESUS-CHRIST nous a commandé lui-même d'arracher notre œil, & de couper notre pied & notre main, s'ils nous sont une occasion de scandale pour nous perdre ; c'est-à-dire, qu'il n'y a rien de si cher en nous, que nous ne devions retrancher, s'il s'oppose à notre vrai bien.

¶. 13. *La substance de cette lettre du Roi étoit : Qu'on fût savoir dans toutes les provinces*

ses

des & à tous les peuples qui étoient soumis à l'empire du roi des Assyriens que les Juifs étoient près de se venger de leurs ennemis.

Nous verrons à la fin de ce livre la lettre dont il est parlé ici, dans laquelle entr'autres choses le Roi donnaoit ordre à tous les Seigneurs & à tous les officiers des provinces soumises à son empire, *d'assister les Juifs de leur secours, afin qu'ils pussent tuer ceux qui se préparoient à les perdre le treizième jour du douzième mois appellé Adar.* Sur quoi l'on peut dire, selon la reflexion d'un Interprete, qu'il y a beaucoup d'apparence que cette execution si sanglante ne se fit pas tout-à-fait tumultuairement & sans aucun ordre de justice; mais que comme la publication des premières lettres qu'Aman avoit envoyées, avoit donné lieu aux Juifs de connoître ceux qui s'étoient disposés à les massacrer cruellement, ils purent peut-être avec le secours des Magistrats s'affirer de leurs personnes, pour en faire la justice le jour que le Roi avoit marqué pour cela. Car on auroit peine autrement à concevoir, comment ceux d'entre les Perses qui s'étoient plus particulierement déclarés contre les Juifs, se voyant ainsi condamnés par l'ordre du Roi à souffrir eux-mêmes la mort qu'ils avoient voulu faire souffrir au peuple de Dieu, ne se seraient point sauvés de leurs mains avant ce temps; puisqu'il leur restoit encore plusieurs mois jusqu'à ce jour, les Juifs n'ayant le pouvoir de les tuer que le treizième jour du douzième mois, c'est-à-dire plus de sept mois après cet édit.

¶. 15. Mardochée sortant du palais , & de la présence du Roi , parut dans un grand éclat , portant une robe royale de couleur d'hyacinthe & de bleu céleste , ayant une couronne d'or sur la tête , & un manteau de soie & de pourpre . Et toute la ville fut dans des transports de joie .

La chute d'Aman fut l'élevation de Mardochée : & le Roi voulant récompenser sa fidélité d'autant plus , que la reine Esther lui avoit dit qu'il étoit son oncle , il ordonna qu'il se-roit vêtu comme lui - même , & lui fit rendre les plus grands honneurs . Que si l'on est étonné après ce que l'on a dit du refus que Mardochée avoit fait auparavant de porter le dia-dème royal , qu'il consent présentement à porter une couronne d'or & une robe royale ; l'on peut bien dire avec lui , Que c'étoit Dieu même qui faisoit toutes ces choses ; *A Deo facta sunt ista :* c'est-à-dire , que ce fut par la lumie-re de son Esprit qu'il se conduisit en tout .

Bernard.
in Natal.
Dom.
ser. 3.
num. 4.
tom. 1.

Mais nous pouvons ajouter encore , selon l'allusion que saint Bernard a voulu faire à cette histoire d'Esther ; Que Mardochée étant la figure de J E S U S - C H R I S T , il n'étoit pas temps encore qu'il se couvrît du diaème royal , tant qu'Aman l'ennemi du peuple de Dieu , avoir du credit , & que tous ses compagnons étoient condamnés à la mort ; mais qu'il le put faire sûrement & avec gloire , lorsqu'Aman ayant été attaché à la potence qu'il lui avoit préparée , & son peuple ayant remporté l'avantage sur ses ennemis , tout conspiroit à faire écla-ter le triomphe de J E S U S - C H R I S T en sa personne . Les larmes de J E S U S - C H R I S T ,

dit saint Bernard , en appliquant la délivrance à des Juifs à la redemption des hommes , me couvrent de confusion , & me percent de douleur . « Je me jouois au-dehors au milieu des places publiques : & l'on prononçoit cependant dans le secret de la chambre du Roi un arrêt de mort contre moi . Son fils unique ayant scû cette nouvelle , sortit après avoir déposé son diadème . Et paroissant en public revêtu d'un sac , couvert de cendres , & les pieds nuds , il pleuroit & il crioit d'affliction , de voir que son serviteur étoit condamné à souffrir la mort . « Je le contemple dans cet état ; & étant surpris d'un spectacle si nouveau & si étonnant , je demande quelle en est la cause , & je l'apprens .

Contemplons donc aussi nous autres , à l'exemple de ce grand Saint , dans la personne de Mardochée revêtu d'un sac , JESUS-CHRIST couvert de toutes les marques de notre mortalité , qu'il a prises volontairement pour nous sauver de la mort . Mais envisageons ensuite dans ce même Mardochée tout couvert de gloire , JESUS-CHRIST triomphant & du démon & de la mort & de tous nos ennemis . Et soyons du nombre des vrais Israélites qui prennent part comme ils le doivent à la gloire & à la joie de ce triomphe ; *Et toute la ville , dit l'Ecriture , fut dans des transports de joie ; c'est-à-dire , tous les Hebreux , & tous ceux qui avoient quelque union avec eux .*

*. 17. *Parmi toutes les nations , les provinces & les villes où l'ordonnance du roi étoit portée , ils étoient dans un ravissement de joie ; ils faisoient des festins & des jours de fêtes ; de for-*

ce que plusieurs mêmes des autres nations , & qui étoient d'une autre religion qu'eux , embrasseroient leur religion & leurs ceremones. Car le nom du peuple Juif avoit rempli tous les esprits d'une très grande terreur.

La frayeur que l'on commença à avoir des Juifs devenus en un instant si redoutables par le grand credit de Mardochée & par la protection toute puissante de la reine Esther ; la crainte dont chacun des Perse fut saisi en son particulier en voyant la liberté qu'Assuerus avoit donnée à ce peuple de tuer tous ses ennemis , & pouvant apprehender pour soi-même d'être regardé & mis en ce rang ; la surprise où ils étoient de ce changement étonnant par lequel ceux qu'on avoit condamnés à la mort , étoient devenus les maîtres de la vie de ceux qui vouloient les perdre , & enfin l'admiration & la vénération qu'un si grand miracle , qu'ils ne pouvoient attribuer qu'à la providence & à la toute-puissance du Dieu des Hebreux , put bien leur donner pour la religion de Mardochée & d'Esther , les rendirent très-disposés à se joindre à eux. Ainsi plusieurs , soit par crainte , soit par pieté , embrasseroient la religion des Juifs , & se firent , selon Joseph , circoncire.

*Joseph.
antiquit.
t. 11. 6.*

Il est facile de remarquer la vérité dans la figure : & ces grandes réjouissances du peuple Juif , devenu vainqueur de ses ennemis , qui embrasseroient même sa religion avec ses cérémonies , nous représentent fort bien , non pas seulement le changement que l'on a vu arriver , lorsque les Princes étant devenus Chrétiens , la terreur du nom adorable de J e s u s .

CHRIST s'est répandue dans toute la terre, & a attiré un nombre infini d'étrangers à son service par la crainte qu'ils ont eue de ses jugemens ; mais encore cette fête vraiment solennelle qui se fera à la fin du monde , lorsque par un changement beaucoup plus capable d'imprimer de la terreur dans tous les esprits, ceux qui étoient méprisés, humiliés , & foulés aux pieds comme des victimes destinées à la mort , feront tout-d'un-coup élevés au-dessus de tous ceux qui les haïssent ; & que JESUS-CHRIST leur souverain protecteur exterminera à leur vue tous leurs ennemis, c'est-à-dire , tous les méchans qui auront refusé de se joindre à eux dans un même cœur & un même esprit.

Prévenons donc ce malheur épouvantable , en nous joignant promtement par une solide pieté aux vrais serviteurs de Dieu. Ne craignons point d'être humiliés avec eux pour quelque temps. Et que la crainte de l'oppression passagere des méchans ne nous fasse jamais perdre l'esperance de cette fête solennelle & éternelle , qui sera pour tous les élus la fin de leurs maux & de toutes leurs frayeurs. Les Juifs ne craignoient alors que la mort du corps dont ils étoient menacés ; mais les Chrétiens ne doivent craindre principalement que cette mort éternelle dont la mort du corps étoit la figure. C'est pour prévenir un si grand malheur que nous devons employer , comme Mardochée & comme Esther , toutes nos prières , tous nos jeûnes , & toutes nos larmes : & l'on peut bien assurer que ce grand homme &

cette grande Princesse étoient eux-mêmes dans
 ces sentimens , puisqu'un homme qui prote-
 stoit en parlant à Dieu ; Que ce n'étoit point
 Esther
 23. 12. par le desir de la gloire qu'il agissoit , & qu'il
 24. 13. étoit prêt de se mettre sous les pieds d'Aman ,
 si son devoir l'y eût obligé ; qu'il ne voulloit
 adorer que Dieu seul ; & que s'il desiroit de vi-
 ure , c'étoit afin de louer son saint nom . : &
 25. 14. qu'une Princesse qui declaroit de la même for-
 26. 15. te en sa présence ; Qu'elle avoit en abomination
 toutes les marques de sa grandeur , & qu'elle ne
 se réjouissoit qu'en lui seul , ne pouvoient être
 certainement regardés que comme des Saints ,
 qui participoient par avance à la grace de la
 loi nouvelle , qui nous fait envisager dans le
 temps présent les choses futures , & qui nous
 fait rapporter toute la gloire de ce monde à
 celle de Dieu .



CHAPITRE IX.

1. **G**itur duodeci-
mi men-
sis, quem
Adar vocari ante jam
diximus, tertiadeci-
mā die, quando cu-
stis Judæis interficio
parabatur, & hostes
eorum inhiabant san-
guini, versā vice Ju-
dæi superiores esse
coeperunt, & se de
adversariis vindicare.

1. **A**insi le treizié-
me jour du
douzième
mois , que
nous avons déjà dit aupar-
avant se nommer Adar ,
lorsque l'on se préparoit à
tuer tous les Juifs , & que
ceux qui étoient leurs en-
nemis aspiroient à se repaître
de leur sang , les Juifs
au - contraire commence-
rent à être les plus forts ,
& à se venger de leurs ad-
versaires.

2. Congregatique
sunt per singulas ci-
vitates , oppida , &
loca , ut extenderent
manum contra ini-
micos & persecuto-
res suos. Nullusque
ausus est resistere , ed
quod omnes populos
magnitudinis eorum
formido penetrarat.

3. Nam & pro-
vinciarum judices ,

2. Ils s'assemblerent dans
toutes les villes , tous les
bourgs & tous les autres
lieux pour attaquer leurs
persecuteurs & leurs enne-
mis , & nul n'osoit leur re-
sister , parceque la crainte
de leur puissance avoit saisi
généralement tous les peu-
ples.

3. Car les Juges des pro-
vinces , les Gouverneurs &

ESTHER

les Intendans , & tous ceux qui avoient quelque dignité dans tous les lieux , & qui présidoient sur les ouvrages, relevoient la gloire des Juifs par la crainte qu'ils avoient de Mardochée,

4. qu'ils favoient être Grand-maître du palais , & avoir beaucoup de pouvoir. Sa réputation croissoit de jour en jour , & tout le monde parloit de lui.

5. Les Juifs firent donc un grand carnage de leurs ennemis , & en les massacrant ils leur rendirent le mal qu'ils s'étoient préparé à leur faire.

6. Jusques-là que dans Suse même ils tuèrent cinq cents hommes , sans compter les fils d'Aman , fils d'Agag ennemi des Juifs , dont voici les noms,

7. Pharsandatha , Delphon , Esphathä ,

8. Phoratha , Adalia , Aridatha ,

9. Phermesta , Arisäi , Aridai , & Jezatha .

& duces , & procuratōres , omnisque dignitas quæ singulis locis & operibus prærat , extollebant Judæos timore Mardochæ :

4. quem principem esse palati , & plurimum posse cognoverant : fama quoque nominis ejus crescebat quotidie , & per cunctorum ora volitabat.

5. Itaque percusserunt Judæi inimicos suâ plagâ magna , & occiderunt eos , redentes eis quod fibi paraverant facere :

6. in tantum ut etiam in Susa quingentos viros interficerent , extra decem filios Aman Agagitarum hostis Judæorum , quorum ista sunt nomina.

7. Pharsandatha , & Delphon , & Eliphatha ,

8. & Phoratha , & Adalia , & Aridatha .

9. & Phermesta , & Arisai , & Aridai , & Jezatha .

10. Quos cum occidissent, praedas de substantiis eorum tangere noluerunt.

11. Statimque numerus eorum, qui occisi erant in Susan, ad regem relatus est.

12. Qui dixit regine : In urbe Susan interfecerunt Judæi quingentos viros, & alios decem filios Aman : quantam puras eos exercere cedem in universis provinciis ? Quid ultra postulas, & quid vis ut fieri jubeam ?

13. Cui illa respondit : Si regi placet, detur potestas Judæis, ut sicut fecerunt hodie in Susan, sic & cras faciant, & decem filii Aman in patibulis suspendantur.

14. Præcepitque rex ut ita fieret : Statimque in Susan pendit edictum, & decem filii Aman suspensi sunt.

15. Congregatis Judæis quartadeci-

10. Les ayant tués, ils ne voulurent toucher à rien de ce qui avoit été à eux.

11. On rapporta aussi-tôt au Roi le nombre de ceux qui avoient été tués dans Suse ;

12. & il dit à la Reine, Les Juifs ont tué cinq cens hommes dans la ville de Suse outre les dix fils d'Aman. Combien grand croyez-vous que doive être le carnage qu'ils font dans toutes les provinces ? Que demandez-vous davantage, & que voulez-vous que j'ordonne encore ?

13. La Reine lui répondit : Je supplie le Roi d'ordonner, s'il lui plaît, que les Juifs ayent le pouvoir de faire encore demain dans Suse ce qu'ils ont fait aujourd'hui, & que les dix fils d'Aman soient pendus.

14. Le Roi commanda que cela fut fait, & aussi-tôt l'édit fut affiché dans Suse : & les dix fils d'Aman furent pendus.

15. Les Juifs s'assemblerent encore le quatorzième

jour du mois d'Adar, & ils tuèrent trois cens hommes dans Suse, sans vouloir rien prendre de leur bien.

16. Les Juifs se tinrent aussi prêts pour la défense de leur vie dans toutes les provinces qui étoient soumises à l'empire du Roi, & ils tuèrent leurs ennemis & leurs persecuteurs en si grand nombre, que soixante & quinze mille hommes furent enveloprés dans ce carnage, sans qu'aucun des Juifs touchât à leur bien.

17. Ils commencerent tous à tuer leurs ennemis le treizième jour du mois d'Adar, & ils cessèrent au quatorzième ; ils firent de ce jour une fête solennelle qu'ils ordonnerent qui seroit célébrée dans tous les siècles suivans avec joie & par des festins.

18. Mais ceux qui étoient dans la ville de Suse avoient fait le carnage pendant le treizième & le quatorzième jour de ce même mois, & n'avoient cessé qu'au quinzième. C'est pourquoi ils

mā die mensis Adar; interfecti sunt in Susa trecenti viri, nec eorum ab illis direpta substantia est.

16. Sed & per omnes provincias, quæ ditioni regis subjacebant, pro animabus suis steterunt Judei, interfectis hostibus ac persecutoribus suis: instantum ut septuagintaquinque millia occisorum implerentur, & nullus de substantiis eorum quidquam contingere.

17. Dies autem tertiusdecimus mensis Adar, primus apud omnes interfectionis fuit, & quartadecimā die cædere desierunt. Quem constituerunt solennem, ut in eo omni tempore deinceps vacaretur epulis, gaudio atque convivis.

18. At hi qui in urbe Susa cædem exercuerant, tertiodécimo & quartodécimo die ejusdem mensis in cæde versati sunt: quintodecimo autem die persecutore desierunt. Et

hacce eundem diem
constituerunt solen-
nem epularum ac le-
titiae.

le choisirent pour en faire
une fête solennelle de fes-
tins & de réjouissances pu-
bliques.

19. Hi verò Judæi,
qui in oppidis non
muratis ac villis mor-
abantur, quartum-
decimum diem mensis Adar conviviorum
& gaudii decreverunt,
ita ut exultent in eo,
& mittant sibi mutuò
partes epularum & ci-
borum.

19. Les Juifs qui demeu-
roient dans les bourgs sans
muraillles & dans les villa-
ges, choisirent le quator-
zième jour du mois d'Adar,
pour être un jour de festin,
dans lequel ils font une
grande réjouissance, & s'en-
voient les uns aux autres
quelque chose de ce qui a
été servi dans leurs festins.

20. Scripsit itaque
Mardochæus omnia
hæc, & litteris com-
prehensa misit ad Ju-
dæos, qui in omni-
bus regis provinciis
morabantur, tam in
vicino positis, quam
procul,

20. Mardochée eut donc
soin d'écrire toutes ces cho-
ses; & en ayant fait un livre
il l'envoya aux Juifs qui de-
meuroient dans toutes les
provinces du Roi, soit dans
les plus proches ou dans les
plus éloignées,

21. ut quartam-
decimam & quintam-
decimam diem mensis
Adar pro festis susci-
perent, & revertente
semper anno solenni
celebrarent honore:

21. afin que le quatorzié-
me & le quinzième jour du
mois d'Adar leur fussent
des jours de fêtes qu'ils
celebrassent tous les ans à
perpetuité par des hon-
neurs solennels;

22. quia in ipsis
diebus se ulti sunt
Judæi de inimicis
suis, & iactus atque

22. parceque ce fut en
ces jours-là que les Juifs se
vengerent de leurs ennemis
que leur deuil & leur tri-

feste fut changé en une réjouissance publique. C'est pourquoi il voulut que ces jours fussent des jours de festin & de joie, qu'ils s'envoyassent les uns aux autres des mets de leur table, & qu'ils y fissent aux pauvres de petits présens.

23. Les Juifs établirent donc une fête solennelle conformément à ce qu'ils avoient commencé de faire en ce temps-là, selon l'ordre que Mardochée leur en avoit donné par ses lettres//.

24. //Car Aman fils d'Amadath de la race d'Agag, ennemi déclaré des Juifs, avoit formé le dessein de les perdre, de les tuer, & de les exterminer : & il avoit jetté pour cela le phur, c'est-à-dire le sort en notre langue.

25. Mais Esther alla ensuite trouver le Roi : elle le supplia de prévenir le mauvais dessein d'Aman par une nouvelle lettre, & de faire retomber sur sa tête le mal qu'il avoit resfo-

//*Hebr.* quod scripsérat Mardochæus ad ipsos. *Vat.*
V. 24. expl. Ce qui est mar-

tristitia in hilaritatem gaudiumque conversa sunt, esseque dies isti epularum atque lætitiaz, & mitterent sibi invicem ciborum partes, & pauperibus munuscula largirentur.

23. Suscepéruntque Judæi in solennem ritum cuncta quæ eō tempore facere cœperant, & quæ Mardochæus litteris facienda mandaverat.

24. Aman enim, filius Amadathi stirpis Agag, hostis & adverarius Judæorum, cogitavit contra eos malum, ut occideret illos, atque deleret : & misit phur, quod nostrâ lingua vertitur in fortem.

25. Et postea ingressa est Esther ad regem, obsecrans ut conatus ejus, litteris regis irriti fierent : & malum, quod contra Judæos cogitaverat, revertetur

in caput ejus. Denique & ipsum & filios ejus affixerunt cruci,

lu de faire aux Juifs. En effet le Roi fit pendre Aman à une croix aussi-bien que tous ses fils.

26. atque ex illo tempore dies isti appellati sunt phurim, id est sortium, eò quod phur, id est sors, in urnam missa fuerit. Et cuncta que gesta sunt, epistolæ, id est libri hujus, volumine continentur:

26. C'est pourquoi depuis ce temps-là ces jours ont été appellés les jours du phurim, c'est-à-dire les jours des sorts, parceque le phur, c'est-à-dire le sort avoit été jeté dans l'urne. Et cette lettre, ou plutôt ce livre de Mardochée, contient tout ce qui se passa alors.

27. quæque sustinuerunt, & quæ deinceps immutata sunt, suscepserunt Judæi super se & semen suum, & super cunctos qui religioni eorum voluerunt copulari, ut nulli liceat duos hos dies absque solennitate transfigere: quos scriptura testatur, & certa expertum tempora, annis sibi jugiter succendentibus.

27. Les Juifs donc en memoire de ce qui avoit été arrêté contr'eux, & de ce grand changement qui étoit arrivé ensuite, s'obligerent eux & leurs enfans & tous ceux qui voudroient se joindre à leur religion, d'en faire en ces deux jours une fête solennelle, sans que personne s'en pût dispenser, selon qu'il est marqué dans cet écrit, & ce qui s'observe exactement chaque année aux jours destinés à cette fête.

28. Isti sunt dies, quos nulla unquam delebit oblivio: & per singulas genera-

28. Ce sont ces jours qui ne seront jamais effacés de la memoire des hommes,

& que toutes les provinces d'âge en âge celebreront par toute la terre. Et il n'y a point de ville en laquelle les jours du phurim , c'est-à-dire les jours des sorts , ne soient observés par les Juifs & par leurs enfans qui sont obligés de pratiquer ces ceremonies.

29. La reine Esther fille d'Abihail & Mardochée Juif écrivirent encore une seconde lettre , afin qu'on eût tout le soin possible de faire de ce jour une fête solennelle dans toute la posterité ,

30. & ils envoyèrent à tous les Juifs qui demeuraient dans les cent vingt-sept provinces du roi Assuerus , afin qu'ils eussent la paix & qu'ils reçussent la vérité ,

31. en observant exactement ces jours solennels des sorts , & les celebrant en leur temps avec grande joie. Les Juifs s'engagerent donc , selon que Mardochée & Esther l'avoient ordonné , à observer eux & toute leur postérité ces jours

tionés sanctæ in totæ
to orbe provinciæ ce-
lebrabunt : nec est
ulla civitas , in qua
dies phurim , id est
sortium , non obser-
ventur à Judæis , &
ab eorum progenie
quæ his cærenoniis
obligata est.

29. Scriperunt -
que Esther regina fi-
lia Abihail & Mardo-
chæus Judæus , etiam
secundam epistolam ,
ut omni studio dies
ista solennis sancire-
tur in posterum ,

30. & miserunt ad
omnes Judæos , qui in
centum viginti septem
provinciis regis Af-
sueri versabantur , ut
haberent pacem , & sus-
ciperent veritatem ,

31. observantes dies
sortium , & suo tem-
pore cum gudio ce-
lebrarent : sicut con-
stituerant Mardo-
chæus & Esther , &
illi observanda suscep-
perunt à se , & à se-
minte suo , jejunia &
clamores , & sortium
dies .

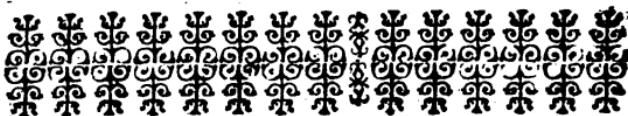
solennels du sort en jeûnant, & en adressant leurs cris à Dieu,

32. & omnia, quæ libri hujus, qui va-
catur Esther, histo-
riæ continetur.

32. & à recevoir tout ce qui est contenu dans ce livre, qui porte le nom d'Esther".

V. 32. Hebr. Et la parole qui porte son nom ; ou dans d'Esther confirma tout ce qui a été dit touchant ces fêtes du sort ; & elle a été écrite dans un livre. *Vatabl.* soit dans ce livre | qui porte son nom ; ou dans quelqu'autre qui est perdu ; ou dans les actes publics ; ou dans les annales des Juifs.





EXPLICATION DU CHAPITRE IX. SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. *Ainsi le treizième jour du douzième mois, que nous avons déjà dit auparavant se nommer Adar ; lorsque l'on se préparoit à tuer tous les Juifs, & que ceux qui étoient leurs ennemis aspiroient à se repaître de leur sang, les Juifs au-contraire commenceroent à être les plus forts, & à se venger de leurs adversaires.*

Comme les courriers qui portoient le nouvel édit du Roi contraire à celui d'Aman , eurent huit mois pour le répandre dans les provinces , on ne peut douter qu'il n'y ait été publié beaucoup de temps avant le treizième jour du douzième mois , qui avoit été marqué aux Perses pour le massacre de tous les Juifs. Cependant à s'attacher précisément au sens naturel que nous présentent ici les paroles de notre texte , il sembleroit que les ennemis des Juifs se trouverent surpris tout-d'un-coup ; & que sans qu'ils eussent eu auparavant connoissance du nouvel édit qui revoquoit le premier ,

ils

Il se virent accablés dans le temps même qu'ils se préparoient à exterminer les Juifs. Mais cette difficulté se leva aisément en deux manières.

Premierement, ce qui est dit en ce lieu, que lorsqu'on se préparoit à tuer tous les Juifs. . . . ils commencerent à être eux-mêmes les plus forts; peut bien ne signifier autre chose, sinon, que le jour qui avoit été destiné pour le massacre des Juifs, ils eurent eux-mêmes l'avantage sur leurs ennemis, soit qu'ils se fussent déjà assurés de leurs personnes, comme on l'a marqué auparavant, soit qu'ils eussent attendu ce jour-là même pour le faire avec le secours des Magistrats. Secondement, il se peut bien aussi faire que les ennemis des Juifs ayant regardé le premier édit du Roi comme irrevoicable, eussent pris la resolution de l'executer, nonobstant les autres lettres qu'on leur apporta depuis.

Ainsi il y eut peut-être d'abord quelque résistance de la part des Perses, qui voulurent disputer leur vie en tuant les Juifs, selon le premier ordre qu'ils avoient reçû; ce qui semble être autorisé par les termes mêmes de l'Ecriture, qui declare : Que le Roi manda à *Ester 8.* tous les Juifs, de se tenir prêts pour défendre leur vie; comme si ce Prince avoit eu lieu effectivement d'apprehender que les Perses ne s'élevassent contr'eux en suivant ses premiers ordres. Mais comme il avoit envoyé dans le même-temps un ordre formel aux Princes, aux Intendans & aux Magistrats, d'aider les Juifs à se venger de leurs ennemis, *ils commencerent* *ib. v. 9.*
Item.
16. v. 23.

en effet, selon qu'il est dit ici, à être plus forts que leurs adversaires. Ce fut donc le Roi, dit Estius, qui commanda que les ennemis des Juifs fussent tués : & par consequent ce qui se faisoit par l'autorité souveraine contre des méchans, qui avoient voulu exterminer le peuple de Dieu, devoit être regardé comme legitimate. Et l'execution même de l'ordre du Roi étant appuyée & secondée par les Magistrats, en étoit encore plus juridique. Que si plusieurs de ces Juifs se laissant aller peut-être à la chaleur de leur juste ressentiment, envisagerent plutôt la vengeance particulière de leur personne, que celle de toute leur nation ; ce fut, ainsi qu'on l'a dit, une faute assez excusable, en un temps où l'amour tout pur de la justice étoit peu connu, & où la rigueur de l'ancienne loi n'avoit point encore fait de place à la charité de la loi de J E S U S - C H R I S T.

V. 10. *Les ayant tués, ils ne voulurent point toucher à rien de ce qui avoit été à eux.*

Ester 8. L'Ecriture a marqué auparavant, que le Roi avoit ordonné à tous les courriers d'avertir les Juifs dans toutes les villes de s'assembler, afin de défendre leur vie ; de tuer tous leurs ennemis avec leurs femmes & leurs enfans, & de piller tous leurs biens. Mais nous voyons en ce lieu un exemple rare de retenue dans ces Juifs, qui ayant reçû le pouvoir du Roi même, de piller les biens de leurs ennemis, pour se venger de ce qu'ils s'étoient disposés à les dépouiller eux-mêmes des leurs, ne voulurent point se servir de ce pouvoir. Les Interpretes rendent deux raisons de cette moderation. Première-

*Estius in
hunc loc.*

ment, disent-ils, les Juifs voulurent faire voir que ce n'étoit point par cupidité & par avarice, mais dans la vûe seule de mettre leur vie en sûreté, qu'ils avoient tué, selon le commandement du Roi, tous leurs ennemis qui avoient voulu les tuer. Secondelement, ils ne voulurent pas que l'on pût leur reprocher quelque jour, d'avoir enlevé au Roi des sommes immenses qui devoient lui appartenir par le droit de confiscation, & être apportées dans ses coffres.

C'est une leçon excellente de désintérêttement pour tous ceux qui ont reçû de la part de Dieu un ordre pour exterminer les ennemis de son peuple, en les rendant par la foi les amis de Dieu, selon qu'il fut ordonné à saint Pierre, dans cette vision qui lui marquoit la conversion des Gentils, de *tuer & de manger*. Que ces personnes considèrent donc dans cette figure de la conduite des Juifs à l'égard des Perses, l'éloignement qu'elles sont obligées d'avoir de toute apparence d'avarice dans une fonction aussi sainte qu'est celle de la prédication de la vérité & de la conversion des ames. Mais qu'elles en soient encore plus convaincues en considerant la sainte générosité du grand Apôtre, qui proteste, qu'encore qu'il eût reçû le pouvoir de vivre de l'Evangile, & pour parler de la sorte, des dépouilles de ceux qui étoient auparavant ennemis de Dieu, il a mis sa gloire à ne point user de ce pouvoir. Disons encore dans un autre sens, que ce même exemple de la conduite si désintéressée de ces Juifs, est d'une fort grande instruction

k. ij

pour tous les fidèles , qui doivent songer à exterminer dans eux-mêmes les ennemis de leur salut , & à y crucifier le monde avec le vieil homme d'une maniere si parfaite , qu'ils ne s'en réservent aucunes dépouilles , & qu'ils abandonnent au monde & au démon tout ce qui leur appartient .

¶. 13. La Reine lui répondit : Je supplie le Roi d'ordonner , s'il lui plaît , que les Juifs ayent le pouvoir de faire encore demain dans Susé ce qu'ils ont fait aujourd'hui , & que les dix fils d'Aman soient pendus .

Plus cette demande de la reine Esther est cruelle en apparence , plus nous devons être convaincus qu'une Princesse qui étoit si humble , & qui proteste très-sincèrement , qu'elle ne mettoit sa joie qu'en lui seul , a eu très grande raison de la faire , & qu'elle s'y est portée par un mouvement de pieté & de justice , & même par un instinct de l'esprit de Dieu. Elle agissoit en cela pour la gloire de Dieu même , & pour l'intérêt de tout son peuple. Elle voyoit , comme elle le dit , que les Perses opprimoient les Juifs par le moyen d'une très-dure servitude ; qu'ils prenoient sujet de cette même oppression par laquelle ils accabloient les adorateurs du vrai Dieu , de relever la puissance imaginaire de leurs idoles , comme si ces fausses divinités avoient été plus puissantes que le Seigneur d'Israël ; qu'ils travailloient à abolir son héritage ; à fermer la bouche de ceux qui publioient ses louanges , & à étouffer la gloire de son saint temple & de son autel ; afin d'ouvrir au contraire les bouches profanes des infidèles à

ESTHER
14. 8.
¶.

la louange de leurs statues. Et l'horreur qu'une si grande injustice causa dans le cœur de cette Princesse , l'engagea à user de la liberté qu'Assuerus lui donnoit , pour venger la gloire du Dieu tout-puissant , & l'innocence opprimée de son peuple , en faisant voir que ces idoles dont les payens vantoient la puissance , n'étoient rien ; & que le Seigneur d'Israël quand il lui plaitoit , se setvoit avec un empire souverain des Princes même infidèles pour renverser les ennemis de sa gloire. Car on ne sauvoit effectivement assez admirer la facilité avec laquelle Assuerus se porta à accorder à Esther & à Mordochée tout ce qu'ils lui demanderent en faveur des Juifs , qui étoient comme étrangers à son égard ; & contre les Perses qui étoient ses véritables sujets. Jamais Dieu ne fit paroître d'une maniere plus éclatante , qu'il tient en sa main le cœur des Rois , pour faire servir leur puissance , selon qu'il lui plaît , à l'execution de ses volontés. Et la Reine crut sans doute qu'il éroit très-important d'inspirer par cette grande sévérité de la frayeur dans l'esprit des Perses ; afin que ceux qui ne seroient point compris dans ce châtiment , devinssent plus modérés à l'égard des Juifs qu'ils maltrairoient comme des esclaves. . . .

Il faut remarquer ici que les dix enfans d'Aman avoient déjà été tués. Et si l'on veut croire un Interprete , ils le furent même les premiers de tous , ayant été arrêtés & gardés dans la prison jusques à ce jour , afin que leur châtiment se fût avec plus d'éclat. Ainsi lorsqu'Esther demanda ; que ces fils d'Aman soient pen-

k iij

*Tirin. in
hunc locum*

dus , elle n'entend autre chose , finon qu'ils soient élevés & exposés sur des potences pour une plus grande infamie , & pour donner plus de confusion & de terreur à tous les ennemis des Juifs .

*Esther
16. 18.*

Que si l'on demande comment on peut accorder ce que l'Ecriture dit ici avec les lettres patentes du Roi , qui avoient été envoyées plusieurs mois avant ce massacre general dans les provinces , où il declaroit : *Qu'Aman avois été pendu avec toute sa parenté devant la porte de la ville de Suse :* on peut répondre avec le même Interprète dont on a parlé , que les dix enfans d'Aman n'étoient point compris sous le nom de *sa parenté* ; mais qu'ayant été réservés , comme on l'a dit , & mis en prison jusques au jour destiné pour la vengeance générale , on se contenta de pendre d'abord Aman avec tous ses autres proches . Car il est visible que si ces enf. ns avoient été pendus en même-temps que leur pere , la Reine Esther n'eût pas demandé au Roi qu'il voulût bien faire ce qu'il auroit déjà fait .

V. 20. 21. Mardochée eut donc soin d'écrire toutes ces choses ; & en ayant fait un livre , il l'envoya aux Juifs dans toutes les provinces du Roi afin que le quatorzième & le quinzième jour du mois d'Adar , leur fussent deux jours de fêtes qu'ils célébraffent chaque année & qu'ils honoraissent solennellement .

*Esther 9.
26. 12.
4.*

Ce qui est dit en ce lieu & dans la suite , ne nous laisse aucun sujet de douter que Mardonchée ne soit l'auteur principal du livre d'Esther . Comme les Juifs qui étoient répandus

dans toutes les différentes provinces de ce grand empire , commencerent à se réjouir le quatorzième jour du mois d'Adar , qui étoit celui auquel ils cesserent de tuer leurs ennemis ; & qu'au contraire ceux qui demeuroient dans la ville royale de Suse , ne commencerent à se réjouir que le quinzième du même mois , parcequ'ils avoient reçû ordre de continuer encore le quatorzième à tuer leurs ennemis , Mardochée jugea que ces deux jours devoient être dans la suite également solennisés par tous les Juifs qui demeuroient dans tous les Etats du roi de Perse ; afin que le souvenir de cette protection si miraculeuse du Dieu d'Israël ne pût jamais s'effacer de leur esprit , & que toute la posterité lui rendît grâces de ce qu'il avoit humilié d'une maniere si divine l'orgueil de leurs ennemis. Aussi depuis ce temps-la les Juifs firent toujours le quatorzième & le quinzième du mois d'Adar , c'est-à-dire de Février , une memoire solennelle de cet avantage signalé que le Seigneur leur avoit fait remporter sur leurs ennemis au moment même qu'ils avoient conspiré leur perte. Et saint Athanase témoigne : Que pour mieux se représenter cette faveur singuliere , ils brûloient alois l'effigie d'Aman , comme de celui qui avoit été l'ennemi capital de leur nation & de leur religion. Mais parceque cette effigie étoit attachée à une croix ; & que plusieurs d'entre les Juifs prenoient de là occasion de se railler insollement de la croix très-sainte de J e s u s - C h r i s t , les Empereurs chrétiens abolirent cette coutume , & leur interdi-

Athanaf.
in Synopsi.
tom. 2. p.
111.
Co d. de
Judaïs
&c cali-
col. Tirin.
in bunc
loc.

rent très-sagement une fiction qui tournoit à la raillerie du plus saint de nos mystères.

*E stius in
hunc loc.* Que si Mardochée & les autres chefs des Juifs ont pu , sans blesser la loi de Moïse , établir des fêtes différentes de celles que ce saint législateur leur avoit préscrites , lorsqu'ils ont cru que le souvenir de quelque grâce extraordinaire exigeoit cela de leur pieté : il est contre la raison de s'imaginer , comme ont fait les herétiques de ces derniers temps , que les Pasteurs & les chefs du peuple chrétien ayent moins le pouvoir d'ordonner des fêtes pour célébrer la memoire des grands Saints , & remercier Dieu des assistances singulieres qu'ils ont procurées à l'Eglise par leurs prières , par leurs merites , & par leurs miracles ; quoique la célébration de toutes ces fêtes tourné uniquement à la gloire du Saint des Saints , dont ou loue les œuvres miraculeuses dans la personne de ses serviteurs.

¶. 29. *La reine Esther fille d'Abihail , & Mardochée Juif , écrivirent encore une seconde lettre , afin qu'on eût tout le soin possible d'établir ce jour comme une fête solennelle dans toute la postérité . Et ils envoyèrent à tous les Juifs afin qu'ils eussent la paix , & qu'ils reçussent la vérité .*

Il paroît par là que la reine Esther a eu quelque part à cette histoire aussi-bien que Mardochée. Autant qu'elle fit paroître de vigueur pour défendre les intérêts du vrai Dieu en la personne des Juifs qui étoient son peuple , autant elle témoigna ensuite d'inquiétude pour graver dans tous leurs esprits la reconnaissance

d'une grace si inespérée qu'ils avoient reçue de lui. Et on ne sauroit assez admirer cet empressement extraordinaire de Mardochée & d'Esther, pour faire établir dès-lors, & faire passer dans toute la posterité la memoire d'un si grand bienfait. Sans doute que ce n'étoit pas pour eux-mêmes qu'ils faisoient paroître tant d'inquiétude sur ce sujet. Et des personnes si humbles ne pouvoient en tout cela envisager que la gloire de celui dont ils publioient hautement la toute-puissance, lorsqu'ils protestoient en se dépouillant de toute la part qu'on auroit pu leur attribuer dans cette affaire : *Que toutes ces choses étoient l'ouvrage de Dieu.* Ce fut donc par la connoissance qu'ils avoient de l'extrême ingratitudo du peuple Juif accoutumé à être comblé des graces du ciel, & à oublier aussi-tôt toutes ces grâces, qu'ils se portèrent à faire à ce peuple tant d'instances pour les engager à solenniser éternellement la memoire de ces jours heureux, où leur nation ayant été à la veille de perir, avoit été conservée par un miracle si visible de la puissance de Dieu.

Faut-il que cet homme & que cette Princesse de l'ancienne loi nous reprochent à nous qui sommes Chrétiens, notre indifference pour des grâces qui sont infiniment plus précieuses, comme étant le prix inestimable du sang d'un Dieu? Faut-il qu'ils nous donnent un très-grand sujet de craindre que nous ne les voyions s'élever au dernier jour, pour nous condamner d'avoir oublié si facilement le salut éternel que J e s u s - C h r i s t même nous a mérité en mourant?

pour nous , lorsqu'ils ont paru si ardens pour éterniser la memoire d'une grace qui ne regardoit que la conservation de cette vie perissable ? Le Saint-Esprit les avoir instruits par avance de ce qu'il nous a depuis appris par la bouche de S. Paul , qui n'a jamais rien recommandé avec plus de soin à tous les fidelles , que cette humble & perpetuelle gratitude envers Dieu. Et la crainte qu'il avoit comme un vrai pere , que ses enfans ne manquaissent à s'acquitter de ce grand devoir de la piété chrétienne , le . Cor. 1. portoit à y suppléer de tout son pouvoir , en 4° rendant à Dieu lui-même , ainsi qu'il l'affirme , des actions-de-graces continues , à cause de la grace qui leur avoit été donnée en J E S U S - C H R I S T , & de toutes les richesses dont ils avoient été comblés en lui.

Menoch.
Tirin. in
hunc loc.
Varabl.
in hunc
locum.

Ce que l'Ecriture ajoute : Qu'ils envoyeroient à tous les Juifs , afin qu'ils eussent la paix , & qu'ils regoiffrent la verité , ne signifie autre chose , selon quelques Interpretes , sinon un salut ordinaire , par lequel Esther & Mardochée souhaitoient aux Juifs , qu'ils pussent jouir d'une paix parfaite & d'une entiere prosperité. D'autres l'expliquent d'une autre maniere en disant , que cette lettre , dont il est parlé , étoit conçue en des termes pleins de douceur & de vérité. Mais quelques uns lui donnent encore cet autre sens , & l'entendent comme si c'étoit une assurance que Mardochée & Esther donnoient aux Juifs de la paix dont ils jouiroient à l'avenir ; & en même temps une sainte exhortation à recevoir , comme ils le devoient , la vérité de ce qu'on leur écrivoit en faisant

paroître leur fidélité & leur humble gratitude par l'exacte observation des choses qu'on leur marquoit. Peut-être aussi qu'en les exhortant à recevoir la vérité, ils faisoient connoître que quelques-uns s'étoient écartés de la véritable religion par la vûe & la conversation des payens, au milieu desquels ils vivoient.





CHAPITRE X.

I. **A** roi Assuerus se rendit toute la terre , & toutes les isles de la mer tributaires :

2. & on trouve écrit dans le livre des Perses & des Medes , quelle a été sa puissance & son empire , & le haut point de grandeur auquel il avoit élevé Mardochée ;

3. & de quelle sorte Mardochée Juif de nation , devint la seconde personne dans l'empire du roi Assuerus ; comme il fut grand parmi les Juifs , & aimé généralement de tous ses frères , ne cherchant qu'à faire du bien à sa nation , & ne parlant que pour procurer la paix & la prospérité de son peuple !!

¶. 3. lett. loquens ea quæ ad pacem , id est , loquens apud Assuerum regem , pacem : id est , prosperitatem genti sue .

Ex verò Assuerus omnem terram , & cunctas maris insulas fecit tributarias :

2. cujus fortitudo & imperium , & dignitas atque sublimitas , qua exaltavit Mardochæum , scripta sunt in libris Medorum atque Persarum ,

3. & quomodo Mardochæus Judaici generis secundus à rege Assuero fuerit : & magnus apud Judæos , & acceptabilis plebi fratrum suorum , quærens bona populo suo , & loquens ea quæ ad pacem seminis sui pertinenterent .

Que habentur in Fai traditis fidellement
Hebreo, plenâ fia de expressi: Hac autem qua se quuntur, scripta reperi in editione vulgata, qua Gracorum lingua & litteris continentur.

Ces paroles qui sont en italique sont de saint Jérôme.

jusques ici ce qui se trouve dans le texte Hebreu. Mais ce qui suit, je l'ai trouvé écrit dans l'édition vulgaise des Interpres Grécs:

4. *Dixitque Mardochæus: A Deo facta sunt ista.*

5. *Recordatus sum somnii, quod videbam, hæc eadem significantis: nec eorum quidquam irrum fuit.*

6. *Parvus fons, qui crevit in fluvium, & in lucem solemque conversus est, & in aquas plurimas redundavit: Esther est, quam rex accepit uxorem, & voluit esse reginam.*

4. *Alors Mardochée dit: C'est Dieu qui a fait toutes ces choses.*

5. *Et je me souviens d'une vision que j'avois eue en songe, qui marquoit tout ce qui est arrivé, & qui a été accomplie jusqu'à la moindre circonsistance.*

6. *Je vis une petite fontaine qui s'accrut & devint un fleuve: elle se changea ensuite en une lumiere & en un soleil, & elle se répandit en une grande abondance d'eaux. Cette petite fontaine est Esther, que le Roi épousa, & qu'il voulut qui fut Reine.*

7. Les deux dragons que je vis, c'est moi-même & Aman.

8. Les peuples qui s'assemblerent // sont ceux qui ont tâché d'exterminer de dessus la terre le nom des Juifs.

9. Israel est mon peuple, qui cria alors au Seigneur, & le Seigneur sauva son peuple. Il nous délivra de tous nos maux. Il fit des miracles & de grands prodiges parmi les nations.

10. & il ordonna qu'il y eût deux sorts, l'un du peuple de Dieu, & l'autre de toutes les nations.

11. Et ce double sort vint paraître devant Dieu au jour marqué dès ce temps-là à toutes les nations.

12. Le Seigneur se souvint de son peuple, & il eut compassion de son héritage.

13. Ces jours seront distingués entre tous ceux du mois d'Adar, c'est-à-dire, le quatorzième & le quin-

tième, expl. Voyez le chapitre suivant verset 7.

7. Duo autem dracones, ego sum, & Aman.

8. Gentes quæ con-
venierant, hi sunt qui
conati sunt delere no-
men Iudeorum.

9. Gens autem mea
Israel est, quæ cla-
mavit ad Dominum,
& salvum fecit Domini-
nus populum suum: li-
beravitque nos ab om-
nibus malis, & fecit
signa magna atque
portenta inter gentes.

10. & duas sortes
esse præcepit, unam
populi Dei, & alteram
cunctarum gentium.

11. Venitque utra-
que fors in statuvm
ex illo jam tempore
diem coram Deo uni-
versis gentibus:

12. & recordatus
est Dominus populi
sui, ac misertus est
hereditatis suæ.

13. Et observabun-
tur dies isti in mensis
Adar, quartadecimæ

& quintadecimā die
ejusdem mensis , cum
omni studio & gaudio
in unum cōrūm po-
puli congregati , in
cunctas deinceps ge-
nerationes populi Is-
rael.

zième jour du même mois.
Tour le peuple s'assemblera
pour cela avec un zèle tout
particulier , & avec gran-
de joie , & cette fête sera
célébrée par le peuple d'Is-
rael dans la suite de tous
les âges.





EXPLICATION DU CHAPITRE X.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. *O R le Roi Assuerus se rendit toute la terre tributaire, &c.*

C'est-à-dire, que ce Prince chargea de nouveaux tributs toutes les terres qui étoient soumises à son empire. Dieu le permit de la sorte, selon la reflexion des Interprètes, afin de punir la cruauté & l'avarice des Perses; qui s'étoient flattés quelque temps auparavant, de pouvoir se repaire, pour parler ainsi, du sang innocent, & s'enrichir des dépouilles de tous les Juifs. Et il se servit sans doute du conseil même de Mardochée pour inspirer à ce roi des Perses d'exercer ce châtiment sur des infidèles, qui avoient jusques alors accablé son peuple par une très-dure servitude.

V. 3. *De quelle sorte Mardochée Juif de nation, devint la seconde personne dans l'empire du roi Assuerus; comme il fut grand parmi les Juifs, & aimé généralement de tous ses frères, ne cherchant qu'à faire du bien à sa nation, &*

ne

ne parlant que pour procurer la paix & la prospérité de son peuple.

L'Ecriture nous renvoie aux livres , c'est-à-dire , aux annales des Perses & des Medes ; si nous desirons connoître les actions illustres de Mardochée , & la maniere si glorieuse dont il gouverna ce grand empire sous le regne d'Assuerus , qui le rendit la seconde personne de son royaume , comme l'on vid autrefois Joseph élevé à ce haut rang par Pharaon dans l'Egypte. Mais ces annales ont depuis été perdues. On peut remarquer ici la modestie de Mardochée , qui étant , comme tout le monde en convient , l'auteur principal de ce livre canonique que nous expliquons , a negligé d'y rapporter ce qui auroit pu seulement contribuer à faire voir la grandeur de l'autorité qu'il avoit reçue , & les actions éclatantes qu'il avoit faites. C'étoit un homme qui regardoit Dieu , & qui recherchait la gloire de son divin maître , & non la sienne particulière. C'est pourquoi il passe sous silence tout ce qui n'a point de rapport au peuple de Dieu , & il se contente d'ajouter ici , qu'il n'usa de ce grand credit que Dieu lui avoit donné auprès du Roi , que pour procurer toutes sortes de biens à sa nation , & pour la faire jouir d'une heureuse paix après de si longues souffrances. C'est ce qui nous donne sujet de croire , qu'il fit soulager les Juifs , en même-temps que les Perses furent chargés de nouveaux tributs ; Dieu faisant ainsi succéder d'une maniere étonnante à l'égard des uns la prosperité à l'affliction ; & au contraire l'adversité au bonheur , à l'é-

gard des autres; & montrant à tout le monde, qu'il est le maître souverain des biens & des maux , pour en faire la distribution , selon les conseils de sa sagesse & de sa justice.

L'esprit de Dieu qui conduissoit la plume de ce grand homme, lui a fait marquer cette circonstance si considerable du saint usage qu'il a fait de l'autorité presque souveraine qu'il lui mit entre les mains ; pour nous convaincre par son exemple , que ses serviteurs n'envisagent dans les dignités où sa providence les a établis, que le dessein pour lequel il lui a plu de les y faire établir. On a vu dans tous les siecles beaucoup d'Amans , c'est-à-dire , beaucoup de personnes élevées en autorité auprès des Princes, s'enorgueillir de leur credit, & faire servir leur puissance à accabler injustement les innocens. Mais on a vu rarement des Mardochées demeurer humbles devant Dieu dans cette haute élévation où il les a mis , & travailler principalement à ce qui peut contribuer à l'accroissement de sa gloire , & aux intérêts de ses serviteurs qui sont les peuples chrétiens.

V. 4. Alors Mardochée dit : C'est Dieu qui a fait toutes ces choses. Et je me souviens d'une vision que j'avois eue en songe, qui marquoit tout ce qui est arrivé , &c.

Eftius in bunc loc. Tout ce qui suit dans ce livre ne se trouve point dans l'Hebreu, comme saint Jérôme l'a lui-même remarqué. C'est ce qui a autrefois donné lieu à quelques disputes parmi les Catholiques mêmes ; dont plusieurs doutoient si toute cette addition devoit être regardée dans l'Eglise comme canonique , ne se trouvant

point dans la langue originale. Mais premièrement l'autorité du saint Concile de Trente, qui a approuvé & reconnu pour canonique ce livre entier , tel que nous l'avons dans la Vulgate , doit fixer sur ce sujet la creance des fidèles. En second lieu , les Anciens citent de cette addition d'Esther divers passages comme faisant partie de l'Ecriture. Et particulièrement saint Augustin écrivant contre les Pelagiens , emploie ce qti est dit dans le chapitre quinzième : *Que Dieu changea l'esprit du Roi en lui inspirant la douceur* , & se fert très-formerment de ce témoignage pour convaincre ces herétiques. L'Eglise a aussi tiré du treizième chapitre de ce même livre , où est contenue la priere de Mardochée , une leçon dont elle se fert dans l'Office sacré de la Messe le Mercredi de la seconde semaine de Carême.

D'ailleurs, on ne peut rien dire contre cette addition du livre d'Esther, qui ne se puise objecter de la même sorte contre les histoires de Sésanne , & de Bel ; contre le Cantique des trois jeunes-hommes , & contre l'épître de Jérémie , qui sont néanmoins des écrits reçus par tous les fidèles, comme la sainte Ecriture. Enfin, il paraît qu'anciennement & avant le temps de saint Jérôme, ces additions ont dû être dans l'original Hebreu : puisque ni les Septante , ni la Vulgate, ni Joseph n'ont pu les prendre visiblement que de cet original Hebreu. Ainsi il est vraisemblable , selon que l'a remarqué un Interprète ; que ce livre , comme celui de Tobie , a été écrit en Hebreu en deux différentes manières ; l'une qui étoit plus courte ,

& telle que nous l'avons ; & l'autre plus étendue, telle que le Grec & la Vulgate nous la représentent.

C'est ce que nous avons cru devoir marquer en ce lieu, afin d'éclaircir les doutes qu'on pourroit avoir sur ce sujet important. Et en effet, la premiere parole que nous trouvons dans cette addition, est une parole très-digne de la sainteté des Ecritures, & d'un homme animé par le Saint-Esprit. *C'est Dieu qui a fait ces choses,* s'écrie Mardochée. Ce grand homme, dit un Auteur, faisant une humble réflexion sur tout cet événement par lequel Aman & tous les autres ennemis du peuple de Dieu avoient été renversés au milieu de tous leurs vains projets ; & surpris eux-mêmes dans le piège qu'ils avoient tendu aux Juifs, se garde bien de s'attribuer quelque chose d'un si grand prodige ; mais il reconnoît avec une parfaite gratitude, que c'étoit Dieu & non pas l'homme qui en devoit être regardé comme l'auteur. Il se souvient même alors que le Seigneur l'en avoit averti en songe long-temps auparavant, selon qu'il avoit accoutumé d'en user assez souvent dans ces premiers temps ; ce qui se voit par tant d'exemples de l'Ecriture, & particulièrement par celui du patriarche Joseph qui prévit en songe sa grande élévation, & par ceux des deux officiers du roi Pharaon enfermés dans la prison avec Joseph, à qui ils marquaient, suivant l'explication que Joseph même leur en donna aussi-tôt, ce qui devoit arriver à chacun d'eux.

Ce songe de Mardochée étant expliqué très-

*Tirin. in
hunc loc.*

clairement par lui-même , s'entend assez sans une nouvelle explication. Et nous le verrons encore plus particulièrement dans le chapitre suivant. Il suffit donc de dire ici touchant cette comparaison de deux dragôns qui figuroient ; selon qu'il le declare , Aman & lui-même ; qu'elle ne subsiste, comme la plûpart des comparaisons , que sur un point; c'est-à-dire, sur le combat que se livrent ces terribles animaux. Car pour ce qui est des méchantes qualités qui s'attribuent aux dragons, & que l'on conçoit ordinairement en les nommant , elles ne conviennent en aucune sorte à Mardochée, lequel combattoit pour les intérêts de Dieu contre celui à qui l'Ecriture donne le nom de *dragon* , Apoc. 12 à cause de sa fureur & de sa malice ; & 7. 8. 9. qui renaphisoit Aman de sa cruauté. Aussi dès ces premiers temps l'on avoit accoutumé parmi les Perses de donner ce nom de *dragons* aux *Tirin*, in plus braves & aux plus hardis d'entre les soldats. Aman & Mardochée combattirent donc véritablement l'un contre l'autre. Mais l'un employa toute la fureur artificieuse du dragon, c'est-à-dire, du démon qui l'animoit ; & l'autre ne lui résista que par la priere , par le siège, & par son profond abaissement devant Dieu. C'est ainsi , selon saint Jean , qu'il s'étoit donné une grande bataille dans le ciel, lorsque saint Michel & ses anges combattoient contre le démon, qui est appellé le *grand dragon* & *l'ancien serpent* , & que le démon avec ses anges combattoit contre eux , & qu'il fut vaincu s'étant trouvé le plus foible.

Ys. 9. Mon peuple est Israel, qui cria alors

au Seigneur, & le Seigneur sauva son peuple : il nous délivra de tous nos maux : il fit des miracles & de grands prodiges parmi les nations. Mardochée devenu la seconde personne de tout l'empire des Perses, n'a point de honneur de reconnoître pour son peuple une nation que l'on avoit regardés jasques alors & traitée comme captive. Il reconnoît qu'il est lui-même de ce peuple d'Israël ; que l'on avoit destiné pour être immolé à la cruauté d'Amas & de ses complices. Et quoique selon la maniere ordinaire de parler des hommes, il puisse être regardé comme le sauveur de toute sa nation, il déclare hautement, que ce sont les tris d'Israël qui ont penetré jusqu'aux oreilles de Dieu, & qui ont été la cause de son salut. C'est lui, dit-il, qui nous a délivrés de tous nos maux, & qui a fait des miracles & de grands prodiges parmi les nations. Ces miracles & ces prodiges dont il parle ici, pouvoient être tenuz que Dieu avoit faits en faveur des Juifs, tant dans l'Egypte que dans les deserts, & dans la conquête de la terre de Chanaan, lorsque l'on vit tous les peuples idolâtres, laissés de frayeur, & abattus sous la puissance du Dieu d'Israël. Celui donc qui avoit fait autrefois tous ces grands prodiges pour tirer son peuple de l'esclavage d'Egypte, ou pour l'établir dans la paisible possession de la terre de Chanaan, étoit le même qui s'étoit encore souveau de lui, & qui avoit entendu les cris qu'il jettoit sous l'oppression des Perses. Où bien nous pouvons entendre encore fort bien par ces *miracles* & par ces *prodiges* qu'il a faits parmi les na-

*Menoch.
in hunc
locum.*

tions, cet évenement même si miraculeux & ce changement si étonnant, par lequel on vit tout-d'un-coup Ariani attaché à la potence qu'il avoit fait préparer pour Mardochée ; les Perses exposés à la vengeance des Juifs, qu'ils se préparoient à égorger ; & Mardochée adoré, c'est-à-dire, respecté comme le Roi par tous les Perses & tous les Medes. C'est ce que semble être marqué par la suite.

v. 10. 11. Et il ordonna qu'il y eût deux sorts ; l'un du peuple de Dieu, & l'autre de toutes les nations. Et ce double sort vint paroître devant Dieu au jour marqué dès ce temps-là à toutes les nations.

La pensée de ce grand homme, & la manière dont il s'exprime est admirable. Car c'est comme s'il disoit : Les hommes s'imaginoient faussement, que c'étoit eux qui jettroient le sort contre le peuple de Dieu, lorsque c'étoit le Seigneur qui ordonnait en ce même temps qu'on jettât deux sorts, l'un de son peuple, & l'autre des nations, c'est-à-dire, de tous les peuples de l'empire des Perses ; & que ces deux sorts paroissent en sa présence pour être déterminés par l'arrêt de sa souveraine volonté, il fut arrêté dès ce moment, ou pour mieux dire, de toute éternité, que le sort heureux tomberoit en faveur des Israélites, & le malheureux contre les Perses ; ensorte qu'un même jour fut destiné pour le salut de tous ceux qu'on voulloit faire perir, & pour la perte de ceux-là mêmes qui avoient osé contester leur mort. C'est ainsi qu'on vit accomplir cette parole d'un Sage : *Que les billets du sort se jettent dans le Proverbe 16. 33.*

sein ; mais que c'est le Seigneur qui en dispose. Que nul donc ne se glorifie de la puissance qu'il a sur la terre ; que nul ne se flatte de tenir entre ses mains la vie de ses ennemis. Tel conspire la ruine de son frere , qui dans l'instant même est condamné par la justice de Dieu à perir au lieu de lui. Tous les sorts des hommes paroissent devant le Seigneur. Et c'est lui qui regle comme il lui plait toutes choses ; lorsqu'il semble que les hommes disposent de tout selon leur puissance & leur volonté. C'est ce qui fut dire autrefois à un grand Prince lorsqu'il parlait à Dieu même : *J'ai mis, Seigneur, mon esperance en vous. J'ai dit : Vous êtes mon Dieu ; mon sort est entre vos mains.* Et c'est aussi la juste consolation que peuvent avoir les faibles qui sont opprimés en cette vie , d'être assurés qu'ils sont aussi bien que les plus grands Princes entre les mains du Tout-puissant ; sans l'ordre duquel rien ne se fait sur la terre.

Psal. 30. ¶ 12. Le Seigneur se ressourcint de son peuple, &c. il eut compassion de son heritace. Dieu ayant-il oublié son peuple , & pouvoit-il bien ne se plus souvenir de ceux qu'il avoit choisis pour être son heritace ? Comme ne donc est-il dit ici : *Que le Seigneur se ressourcint de son peuple,* comme s'il l'avoit effectivement oublié ? Celui en la présence duquel tous les temps passés , le temps présent , & tous les temps à venir sont comme un instant , ne peut sans doute rien oublier ; & il est absolument impossible que quelque chose se dérobe à sa connoissance. Mais il y a deux sortes de connoissance en Dieu ; l'une par laquelle étant un être

infini, il comprend généralement toutes choses ; & l'autre par laquelle étant rempli de bonté , de vérité & de justice , il reconnoît pour ses serviteurs ceux qui participent en quelque degré à cette bonté , à cette justice & à cette vérité qui fait son essence divine. Selon la première de ces deux connaissances , il n'avoit pas *oublié* son peuple : puisque dans l'oppression même que souffroient les Juifs , c'étoit Dieu qui appesantissoit la main sur eux pour les châtier de leurs crimes , & qui par là leur faisoit connoître qu'il s'en souvenoit afin de venger leur ingratitude.

Mais selon l'autre connoissance dont nous venons de parler , il est vrai de dire que Dieu avoit oublié Israël , & qu'il ne le connoissoit plus pour son peuple ; parcequ'Israël avoit lui-même oublié le Seigneur , & qu'il ne le connoissoit plus pour son Dieu. Ainsi ce peuple ayant été emmené captif dans un royaume étranger en punition de ses crimes , comme on l'a vu dans le quatrième livre des Rois , il sembloit effectivement que Dieu l'avoit oublié , le laissant gémir sous une dure captivité. Mais lorsqu'un peril pressant , & que la vue de la mort à laquelle ils étoient tous condamnés , les engagea à avoir recours aux jeûnes , aux prières & aux larmes , comme aux seuls moyens qui leur restoient pour sauver leur vie , Dieu se souvint d'eux , parcequ'eux-mêmes se souvinrent de leur Dieu ; & il fut touché de compassion pour son *heritage* , parceque ce même héritage le reconnut pour son maître , & n'espéroit plus qu'en lui seul.

Ainsi il est admirable de voir la conduite du Seigneur envers son peuple. Il pouvoit sembler aux payens, qu'il avoit abandonné entièrement Israël, lorsqu'il permit que le roi des Perses sollicité par Aman, condamna tout ce grand peuple à la mort. Mais c'étoit au contraire, parcequ'il ne l'avoit pas abandonné, qu'il permettait qu'on publiait cet arrêt contre eux. Car il voulloit les toucher familièrement par cette faveur de la mort, & les obliger de recourir à leur Dieu qu'ils patoisoient avoir oublié ; afin que se réveillant de cet assoupissement où ils étoient, ils meritassent d'obtenir sa miséricorde, & de ressentir les effets de sa divine protection.





CHAPITRE XI.

ANNO
quar-
to, re-
gnan-
tibus-

Ptolemyo & Cleopatra , attulerunt Dositheus , qui se sacerdorem & Léviti ci generis ferebat ; & Ptolemaeus filius ejus , hanc epistola m purim , quam dixerunt interpr etatum esse Elysianum Ptolemaei sum in Ierusalem .

Hoc quoque principium erat in editione vulgata , quad nec in Hebreo , nec apud ultimum fertur interpretum .

2. Anno secunda , cognante Artaxerxe maximo , primâ die mensis Nisan , videlicet sensum Mandelchae filius Jair ,

LE. A quatrième
année du re-
gne de Ptole-
mée de Cleo-
patre , Dosithe , qui se di-
soit prêtre & de la race
de Lévi , & Ptolemée son
fils appositerent cette epî-
stre de plusi , qu'ils di-
souent avoir été tradou-
te dans Ierusalem par
Lyssaque fili de Ptole-
mée .

Cognitum (jusqu'au verset
6. du chap. 12.) fait le
commencement de ce livre
dans l'édition vulgate :
mais il ne se trouve point
dans l'Hebreo ni dans
aucun autre Interprète .

2. La seconde année du
regne du très-grand Artaxerxes , le premier jour du
mois de Nisan , Mardochée
fille de Jair , fils de Semeï ,

filius de Cis, de la tribu de filii Semei, filii Cis,
Benjamin, eut une vision de tribu Benjamin
en songe.

3. C'étoit un Juif qui demeuroit dans la ville de Suse, & qui devint un homme puissant & des premiers de la Cour du Roi.

4. Il étoit dit nombre des captifs que Nabuchodonosor roi de Babylone avoit transférés de Jérusalem avec Jechonias roi de Juda.

5. Voici la vision qu'il eut en songe: il lui sembloit qu'il entendoit des voix, de grands bruits & des tonnerres, & que la terre trembloit & étoit dans de grands troubles:

6. & en même-temps il vit paroître deux grands dragons prêts à combattre l'un contre l'autre.

7. Toutes les nations s'émurent aux cris qu'ils jetterent, & elles se disposerent à combattre contre la nation des justes.

8. Ce jour fut un jour de ténèbres, de perils, d'affliction, d'angoisse, & d'une grande épouvante

3. homo Judæus,
qui habitabat in urbe Susis, vir magnus, & inter primos aulæ regiae.

4. Erat autem de eo numero captivorum, quos transtulerat Nabuchodonosor rex Babylonis de Ierusalem cum Jechonia rege Juda:

& hoc ejus somnium fuit: Apparuerunt voces, & tumultus, & tonitrua, & terræ motus, & conturbatio super terram:

6. & ecce duo dracones magni, paratique contra se in prælium.

7. Ad quorum clamorem cunctæ concitatæ sunt nationes, ut pugnarent contra gentem iustorum.

8. Fuitque dies illa tenebrarum & discriminis, tribulationis & angustie, & ingens for-

mido super terram.

sur la terre.

9. Conturbata-
que est gens justo-
rum timentium
mala sua , & præ-
parata ad mortem.

9. La nation des justes
dans la crainte des maux
qui lui étoient préparés ,
étoit dans un étrange trou-
ble , se regardant comme
destinée à la mort.

10. Clamaverunt-
que ad Deum : &
illis vociferantibus ,
fons parvulus crevit
in fluvium maxi-
mum , & in aquas
plurimas redundan-
vit.

10. Ils pousserent leurs
cris vers Dieu , & au bruit
de ces cris une petite fon-
taine devint un grand fleu-
ve , & répandit une grande
abondance d'eaux.

11. Lux & sol or-
tus est , & humiles
exaltati sunt , &
devoraverunt incly-
tos.

11. La lumiere parut &
le soleil se leva , & ceux
qui étoient dans l'humilia-
tion , furent élevés , & ils
devorerent ceux qui pa-
roissoient tout-puissans.

12. Quod cum
vidisset Mardo-
chæus , & surre-
xisset de strato , co-
gitabat quid Deus
facere veller : & fi-
xum habebat in
animo scire cupiens
quid significaret
somnium.

12. Mardochée ayant eu
cette vision en songe , &
étant sorti du lit , pensoit
en lui-même ce que Dieu
vouloit faire. Cette vision
lui demeura fortement im-
primée dans l'esprit , ayant
grande envie de savoir ce
que ce songe lui pouvoit
marquer.

¶. 11. autr. les petits.





EXPLICATION DU CHAPITRE XI.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. I. *L*a quatrième année du regne de Ptolemée & de Cléopâtre, Dositée qu'il se disoit Prêtre & de la race de Lévi, & Ptolémée son fils apportèrent cette épure de phurim, qu'ils disoient avoir été traduite dans Jérusalem par Lysimaque fils de Ptolemée.

Toutes ces additions qui se trouvent à la fin du livre d'Esther, paroissent hors de leur place.

Ce premier verset de l'onzième chapitre semble devoir être mis à la tête de tout le livre. Mardochée n'en peut point être l'auteur, ni les Septante non plus, puisqu'ils ont vécu avant ce roi d'Egypte, nommé Ptolemée du nom qu'on donnoit lors aux rois d'Egypte, comme Cléopâtre étoit aussi le nom ordinaire des reines de ce pays. Ce Ptolemée étoit celui qui fut surnommé Philometor; & qui étoit frere d'Evergetes. C'est de lui que Joseph parle, lorsqu'il dit : Que Ptolemée Philometor, & Cléopâtre sa femme, confierent le soin de

*Joseph. l.
2. contr.
App.*

tous leurs états à la conduite des Juifs ; & qu'*Onias & Dosithee* qui étoient Juifs de nation, furent les chefs de toutes leurs troupes.

On ne peut point assurer si ce Dosithee l'un des Generaux de l'armée d'Egypte, étoit le même que celui dont il est parlé en cet endroit, qui se disoit *Prêtre de la race de Lévi*, & qui apporta cette histoire dans ce royaume. Ce qu'on peut dire seulement, c'est qu'il n'étoit point absolument incompatible que des Prêtres se mêlassent de ce qui regardoit la guerre, comme on le voit par plusieurs exemples de l'Ecriture. Cette épître de *phurim*, c'est-à-dire, des sorts, étoit le livre qui contenoit la présente histoire ; & on la nommoit ainsi, à cause du sort qui avoit été jeté contre les Juifs, & qui par un effet singulier de la divine protection, étoit retombé contre les Perses. Ce fut Lysimaque, fils de Ptolemée, non le roi d'Egypte, mais le prêtre & le fils de Dosithee, qui traduisit cette épître, soit de l'Hebreu ou du Chaldéen en Grec.

*. 2. 3. *La seconde année du regne du très-grand Artaxercès, le premier jour du mois de Nisan, Mardonchée fils de fair, fils de Semos, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, eut une vision en songe. Il étoit Juif & il demouroit dans la ville de Suse. C'étoit un grand homme, & des premiers de la Cour du Roi.*

Celui qui est appellé ici le très-grand Artaxercès, est le même que Darius fils d'Hylaspès & mari d'Esther, dont on a parlé auparavant. Car le nom d'Artaxerès étoit le nom ordinaire des rois de Perse, comme celui d'A-

1. Para-
lipom.

27. 5.

1. Ma-
thab. 2.
2. &c.

suerus, l'étoit des rois des Medes. Et comme
 ce Prince étoit roi en même-temps & des Me-
 des & des Perses, il étoit nommé tantôt Af-
 suerus, & tantôt Artaxercès. Nous avons dé-
 ja expliqué ce qui regarde la genealogie de
 cap. 2. Mardochée. Et nous avons seulement à é-
 claircir une petite difficulté sur ce qui est dit
Estius in
bunc loc. ici : *Qu'il étoit entre les premiers de la Cour.* Car
 comme il n'avoit point encore alors décou-
 vert la conspiration que les deux eunuques
 avoient formée contre la personne du Roi, on
 demande comment il est dit, qu'il étoit un hom-
 me de grande considération & entre les pre-
 miers de la Cour, puisqu'il ne rendit que de-
 puis ce même temps ce service signalé pour
 lequel il fut ensuite honoré par Assuerus. A
 quoi on peut bien répondre, que quoiqu'il
 n'eût pas encore cette grande autorité qu'il re-
 çut ensuite, il étoit déjà fort considéré à cause
 de son grand mérite, & l'un des premiers de
 la Cour du Roi; soit qu'il se trouvât seulement
 au palais pour faire sa cour avec eux ; soit
 qu'il eût effectivement quelque charge qui l'y
 engageoit. Car il est certain par le chapitre
 suivant, que dès-lors il demeuroit à la Cour
 avec ces mêmes eunuques dont il découvrit la
 conspiration, & qui étoient comme les capi-
 taines des gardes.

Dieu qui avoit résolu de se servir de Mar-
 dochée pour faire les grandes choses que nous
 avons vues, le disposoit à cela par des voies
 communes, en permettant qu'il s'engageât à
 la Cour, & que cet engagement lui procurât
 le moyen de rendre au Roi un service très-
 considérable,

considérable, afin qu'il s'ouvrît par là une voie pour devenir dans la suite comme le sauveur de tout son peuple. Ce qu'on voit très-clairement, c'est qu'à la Cour même d'un Prince idolâtre, duquel il étoit captif comme tous les Juifs, il se conserva toujours dans la sainte liberté des vrais serviteurs de Dieu, qui regardent leur divin maître dans la personne des Rois, & qui n'envisagent principalement que ses intérêts & sa gloire, au milieu de tout l'éclat d'une Cour qui fert ordinairement à en éblouir tant d'autres. Ainsi il est important de considerer Mardochée dans ce poste si dangereux, non pas tant comme un officier du Roi, que comme un ministre du Seigneur, établi par sa providence pour veiller à la conservation d'Israël, & rempli de son esprit pour se conserver lui-même contre la corruption de l'esprit du siècle. Il étoit dans cette disposition d'un cœur docile qui se laisse conduire à Dieu, & qui écoute humblement ce qu'il lui plaît de lui ordonner, lorsque le Seigneur l'avertit en songe de ce qui devoit arriver ensuite, & le prépara à un grand combat par la vision qu'il lui envoya, selon qu'elle est rapportée dans ce chapitre.

¶. 9. 10. *La nation des justes fut saisie de trouble apprehendant les maux qu'on lui avoit préparés, & se disposant à la mort. Ils crièrent à Dieu ; & au bruit de leurs cris & de leurs plaintes, une petite fontaine devint un grand fleuve, & répandit une grande abondance d'eaux.*

Cette disposition d'un peuple qui se préparoit à la mort, & qui se voyant sur le point d'être égorgé, ne chercha point à se défendre par les armes, mais mit sa confiance dans le cri de son cœur vers Dieu, ne pouvoit manquer d'être exaucé par celui qui ne permit qu'il tombât dans cette grande extrémité, que pour l'obliger de recourir à lui. Il est remarquable, qu'Esther étant déjà élevée sur le trône avant qu'Artan ce dragon funeste eût entrepris de faire perir tous les Juifs, & qu'il eût fait publier contre eux dans tous les états du royaume de Perse cet arrêt de mort dont on a parlé ; l'Ecriture ne laisse pas de dire ici : Qu'au bruit des cris & des plaintes de ce peuple malheureux qui tentoient de toutes parts, une petite fontaine s'accrut, devint un grand fleuve, & répandit une grande abundance d'eaux ; c'est-à-dire, selon l'explication de Mardochée même, qu'Esther figurée par cette petite fontaine, fut élevée de l'état très-rabaissé où elle s'étoit vue jusqu'alors, à la dignité d'épouse d'Assuerus, & de reine de tous les Perses & de tous les Médes ; & qu'étant crue comme un grand fleuve, elle eut la force d'éteindre par l'abondance de ses eaux l'embrasement général qui étoit prêt de consumer tous les Juifs. Que si elle étoit dès-lors parvenue à la royauté, comment peut-on dire que ce fut au bruit des cris & des plaintes du peuple de Dieu, que cette petite fontaine s'accrut, & qu'elle devint un grand fleuve ?

Cela nous marque sans doute une grande vérité, qui est que Dieu en faisant ainsi éléver

Esther sur le trône , ayant eu principalement en vûe cette occasion importante , où il vouloit se servir de son ministere pour sauver son peuple . Ainsi on peut dire véritablement , qu'il avoit déjà entendu les cris & les plaintes de son peuple , lorsqu'il porta Assuerus à choisir Esther pour son épouse ; tout l'avenir étant présent devant lui , comme le passé . Et c'est ce que Mardochée avoit bien compris , lorsqu'il manda à Esther même avec une si grande foi : *Que c'étoit peut-être pour ce sujet qu'elle* ^{Esther} *avoir été élevée à la dignité royale.* Car Dieu conduit toutes choses depuis le commencement jusqu'à la fin avec une souveraine sagesse par d'invisibles ressorts , que la lumiere de l'homme ne découvre que dans la suite ; & la fin des plus grands evenemens est enchaînée devant la lumiere de ses yeux d'une maniere admirable avec les premiers commencemens . C'est ce qu'il est important de bien graver dans le cœur de tous les Chrétiens , afin qu'ils ne soient jamais surpris de tout ce qui peut leur arriver de la part des hommes ou des démons ; & qu'étant très-convaincus par ces grands exemples rapportés dans les saintes Ecritures , de l'étendue & de la conduite miraculeuse de la providence , ils s'accoutumment à dire avec foi comme Mardochée : *A Deo facta sunt ista.* C'est la main de Dieu qui a fait toutes ces choses .

¶. i i. La lumiere parut , & le soleil se leva : les bumbles furent élevés de la bassesse , & ils devorèrent ceux qui étoient dans l'éclat .

C'est ici encore la continuation du songe de Mardochée , lequel après avoir vû un grand orage accompagné de *tonnerres & de tremblement de terre* , & une consternation générale parmi ceux de la nation des justes , c'est-à-dire des Juifs , que l'on nommoit *justes* , par opposition aux autres peuples qui étoient des idolâtres ; eut ensuite la consolation de voir paroître *la lumiere du soleil* , qui figuroit non seulement l'assistance du divin Soleil de justice , mais encore cette protection si surprenante que le roi des Perses , qui adoroit le soleil , & qu'on adoroit en quelque sorte lui-même comme le soleil de tout son empire , devoit donner tout - d'un - coup à tant de peuples affligés . Mardochée vit donc qu'au moment que la lumiere parut ; c'est-à-dire , que dans l'instant que les *tenebres* de la malice & de l'imposture du *dragon* furent dissipées par *le combat* que Mardochée livra à Aman , ceux qui paroisoient tout consternés & dans le dernier abattement , devorèrent ceux qui étoient dans l'éclat & dans la puissance ; ce qui est une figure semblable à celle que l'on voit dans la Genèse , où il est marqué que sept vaches maigres , qui figuroient sept années d'une très grande sterilité , devorèrent sept autres vaches grasses , qui signifioient les sept années très fertiles qui les avoient précédées ; c'est-à-dire , qu'elles les consumerent & les firent disparaître .

* . 12. *Mardochée ayant eu cette vision en songe , & s'étant levé de son lit , pensoit en lui-*

Benej.

41

même à ce que Dieu vouloit faire. Il grava cette vision dans son cœur , ayant grande envie de savoir ce que ce songe lui pouvoit marquer.

Ce songe fit une très - vive impression sur l'esprit de Mardochée , qui comprit à l'heure-même par le sentiment interieur que l'esprit de Dieu lui en donna , que ce n'étoit point un songe ordinaire , mais une vision surnaturelle qui lui marquoit quelque grand évènement. Cependant Dieu ne voulut point lui faire comprendre ce qu'elle signifioit , peut-être afin qu'il devint d'autant plus digne de ce grand ouvrage auquel il le destinoit , qu'il vivoit dans une plus humble dépendance de sa volonté : & dans une attente continue de ce qui devoit arriver. Il se contenta de l'engager à graver très - fortement cette vision dans son cœur , afin qu'elle ne s'effaçât pas de son esprit comme tous les autres songes ; mais que la pensée & le desir qu'il auroit de pouvoir connoître ce qu'elle marquoit le tint attentif & vigilant pour écouter Dieu. Aussi l'on ne peut guere douter que le souvenir de cette vision si surprenante n'ait beaucoup servi à le soutenir dans cette grande consternation de tout son peuple , & n'ait affermi sa foi contre la crainte d'un peril si évident dont il se voyoit menacé avec tous les Juifs. En priant , en jeûnant , en pleurant , & en soupirant vers Dieu , il pensoit souvent à ce grand combat des deux dragons que son songe lui avoit représenté ; & lorsqu'il voyoit le superbe Aman s'élever avec une si grande insolence contre

*Apud
Tirin,
in hunc
locum.*

toute sa nation, il ne put point oublier ce qu'il avoit vu : Que les petits & les humbles avoient enfin devoré ceux qui étoient dans l'éclat. Aussi l'on prétend que Mardochée ayant vu cette grande animosité d'Aman contre lui, ne put s'empêcher de dire à Esther, que c'étoit l'accomplissement du songe qu'il avoit eu autrefois.





CHAPITRE XIL

2. **M** ORA - I.
S ATUR
autem
eo tem-
pore in aula regis ,
cum Bagatha & Tha-
ra eunuchis regis , qui
janitores erant palatii .

2. Cumque intel-
lexisset cogitationes eo-
rum , & curas diligen-
tius pervidisset , didi-
cit quod conarentur
in regem Artaxerxes
manus mittere . &
nuntiavit super eo re-
gi .

3. Qui de utroque
habitâ quæstione , con-
fessos jussit duci ad
mortem .

4. Rex autem quod
gestum erat , scripsit
in commentariis : sed
& Mardochæus rei
memoriam litteris tra-
didit .

M ARDOCHÆUS
étoit alors à la
Cour du roi
Assuerus avec
Bagatha & Thara eunu-
ques du Roi , qui étoient
les gardes de la porte du
palais .

2. Et ayant eu connois-
sance de leurs desseins , &
reconnu par une exacte re-
cherche ce qu'ils machi-
noient , il découvrit qu'ils
avoient entrepris sur la vie
du roi Artaxerxes , & il en
donna avis au Roi .

3. Le Roi commanda
qu'on leur fit leur procès ,
& après qu'ils eurent con-
fessé leur crime , il les fit
mener au supplice .

4. Le Roi fit écrire en
des memoires ce qui s'étoit
passé alors , & Mardochée
le mit aussi par écrit pour en
conserver la memoire .

5. Le Roi lui commanda de demeurer dans son palais, & il lui fit des prefens pour l'avis qu'il lui avoit donné.

6. Mais Aman fils d'Amadath Bugée avoit été élevé par le Roi en grande gloire, & il voulut perdre Mardochée & son peuple à cause de ces deux eunuques qui avoient été tués.

5. *Præcepit quo cí rex , ut in aula palatii moraretur , datis cí pro delatione muneri- bus.*

6. *Aman verò filius Amadathi Bugæus , erat gloriofissimus co- ram rege , & voluit nocere Mardochæo & populo ejus , pro duo- bus eunuchis regis qui fuerant interfecti.*





EXPLICATION DU CHAPITRE XII. *SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.*

V. 4. 5. *L*e Roi fit écrire en des memoires ce qui s'étoit passé alors : & Mardochée le mit aussi en écrit pour en conserver le souvenir. Le Roi lui commanda de demeurer dans son palais, & il lui fit des présens pour l'avis qu'il lui avoit donné.

On voit que les rois de Perse avoient grand soin de faire écrire les divers évenemens de leur regne. Et ce que fit Assuerus, en ordonnant que la memoire de ce service signalé que Mardochée lui avoit rendu, seroit conservée dans ses archives, paroît très-digne d'un Prince rempli de reconnoissance & de bonté. Il étoit bien éloigné de cette basseſſe de cœur & de cette fausſe politique que des historiens ont attribuée autrefois à quelques Princes, lorsqu'ils ont dit qu'ils avoient en quelque façon plus de crainte de recevoir de leurs ſujets un service trop considerable, que d'en être desservis ; haifſant ceux qu'ils s'imaginoient ne pouvoient ré-

compenser d'une maniere proportionnée à l'importance du service qu'ils avoient reçû ; au-lieu qu'ils étoient plutôt portés à faire paroître une grandeur d'ame , en pardonnant les offenses qu'on leur avoit faites. Ce raisonnement si contraire à la vraie sagesse étoit aussi opposé directement à la conduite du roi Assuerus , qui regardoit la récompense aussi-bien que le châtiment comme la base & l'affermissement des états. Il savoit que les fidèles sujets se tiennent heureux de pouvoir rendre quelque service à leur Prince ; mais que les moindres marques qu'ils reçoivent de la bonté dont ces Princes les honorent , leur tiennent lieu d'un puissant motif pour se porter avec un zèle nouveau à leur rendre tous les services dont ils sont capables , les regardant véritablement , les aimant , & les respectant comme les images de Dieu même.

Telle a été la disposition de Mardochée. Car quand il est dit : *Qu'il mit aussi par écrit ce qui étoit arrivé , pour en conserver le souvenir* , nous ne devons pas juger de lui par la conduite ordinaire des hommes du siècle , ni croire qu'il en ait usé ainsi par un esprit d'ostentation , & comme pour se vanter de ce grand service qu'il avoit rendu au Roi. On a déjà remarqué , que comme un vrai serviteur de Dieu , il envisageoit uniquement dans toutes les rencontres ce qu'il lui devoit. Ainsi étant devenu par l'ordre de la providence le sujet du roi de Perse , il se croyoit très-sincèrement obligé selon Dieu même , de le servir avec toute la fidélité possible. Lors donc qu'il lui découvrit

cette conspiration que ses propres officiers formaient contre sa personne, il ne pensa qu'à s'acquitter simplement de son devoir comme un bon sujet, sans prétendre s'en glorifier vainement. Mais il voulut conserver le souvenir de ce service, en *le mettant par écrit*, afin que les rois de Perse jugeassent par là du zèle & de la fidélité des Juifs, que l'on décrivoit ordinairement comme ennemis des couronnes.

Ce qui fait voir davantage que c'étoient - là les vrais sentiments de Mardochée, c'est la manière toujours égale dont il agit dans la suite, sans s'élever ni se plaindre. Car quoiqu'il paraîsse n'avoir point reçû pour lors d'autre récompense de l'avis si important qu'il avoit donné, que *quelques présens*; c'est-à-dire, comme l'expliquent quelques Interpretes, des présens peu considérables; ou même selon d'autres, n'avoir rien reçû dans ce temps-là; s'il est vrai qu'on doit entendre, comme ils le disent, par ces *présens*, la récompense qu'Assuerus ne lui donna que depuis, lorsqu'il l'établit dans la dignité d'Aman; il ne s'en plaignit néanmoins jamais, comme si on l'eût oublié. Et ce qu'on peut regarder comme quelque chose qui est encore plus étonnant, c'est qu'il n'en parla pas même, lorsqu'il se vit condamné à mourir avec tous les Juifs, sous prétexte que toute sa nation s'étoit revoltée contre les ordres du Roi, quoique lui-même lui eût sauvé si visiblement la vie. Peut-être qu'on n'a pas fait d'attention sur ce point. Et cependant on ose dire, qu'il est difficile de trouver dans toute l'antiquité un exemple d'une moderation plus admirable.

*Mardoch.
in hunc
locum.*

V. 6. Mais Aman fils d'Amadach Bugée ;
avoit été élevé par le Roi en grande gloire ; & il
voulut perdre Mardochée & son peuple , à cause
de ces deux eunuques qui avoient été tués.

*Tirin.
Cornel.
in hunc
locum.*

*a. Reg.
es.*

*Ephes
in hunc
locum.*

*Esther
26. 12.*

Le nom de Bugé qu'on donne ici à Aman, signifie , selon quelques Interpretes , un homme glorieux & qui aime à se vanter. Ou bien il est mis ici , par un changement de lettres , que saint Jerône dit être assez ordinaire , pour Ugée , ou Agag , qui signifie qu'Aman étoit descendu , comme on l'a déjà marqué , d'Agag roi des Amalecites , que Samuel coupa par morceaux en présence de Saül , lequel l'avoit épargné contre l'ordre du Seigneur. On ne peut assez faire de reflexion sur ce que la sainte Ecriture nous fait remarquer ici , qu'après le service signalé que Mardochée avoit rendu à Assuerus , ce Prince éleva Aman en une très-grande gloire : c'est-à-dire , que celui qui étoit complice de la conspiration des deux eunuques , & pour l'intérêt même duquel il y a bien de l'apparence qu'elle se faisoit , puisque le Roi l'accusa depuis d'avoir voulu le déponiller du royaume & de la vie ; ne laissa pas par un jugement de Dieu étonnant d'être élevé au plus haut degré de gloire , où tous les Perses l'adotoient comme le Roi ; en même-temps que Mardochée , qui avoit sauvé la vie au Roi même , fut laissé sans récompense , & exposé au-contreire à la vengeance d'Aman. Ces sortes d'évenemens qui choquent si fort la raison & la sagesse de l'homme , & qui lui font déplorer la triste nécessité de sa miserable condition , meritent bien qu'on les pese un peu , & qu'on les regarde avec ces yeux de la foi , qui

font découvrir quelque chose de surnaturel & de divin dans ce que les hommes du siècle regardent comme purement humain. Car il paraît visiblement en cette rencontre, que Dieu vouloit, & qu'Aman fut élevé, & que Mardochée fût abaissé; afin que l'humilité & la foi de ce dernier croissant par l'accroissement même de l'élevation orgueilleuse de ce premier, la toute-puissance de son bras divin en éclatât davantage par la chute précipitée de l'un, & par l'élevation si surprenante de l'autre.

Ce que l'Ecriture ajoute : *Qu' Aman voulut perdre Mardochée & son peuple à cause de ces deux eunuques,* est vrai, en ce que la mort de ces officiers qui étoient unis avec lui fut effectivement une des causes de la haine qu'il conçut contre Mardochée. Mais nous avons vu qu'il y en avoit encore d'autres sujets; l'un, qu'Aman étant originellement Amalecite, regardoit les Juifs comme ses ennemis déclarés; & l'autre, que Mardochée refusa toujours de plier le genou devant lui pour les raisons que l'on a marquées auparavant.





CHAPITRE XIII.

*Copie de la lettre qu' Aman Exemplar epistola
envoya aux Gouverneurs quam misse Amman
des provinces, pour faire ad principes provin-
mourir tous les Juifs. ciarum super sede
Judeorum.*

Ce qui suit juf-
qu'au 4.
7. ne se trouve
que dans
l'édition
vulgata
chap. 3.

LE grand roi Artaxerces qui regne depuis les lides juf- qu'en Ethiopie, aux cent vingt-sept provinces, aux princes & aux seigneurs soumis à son empire, Sa- lut.

2. Quoique je commandasse à tant de nations, & que j'eusse soumis tout l'univers à mon empire, je n'ai pas voulu abuser de la grandeur de ma puissance ; mais j'ai gouverné mes sujets avec clemence & avec douceur, afin que passant leur vie doucement & sans aucune crainte, ils jouissent de la paix qui est si sou-



Ex ma-
ximus.
Artax-
erces
ab In-

dia usque Ethiopiam,
centum viginti septem
provinciarum princi-
pibus & ducibus, qui
ejus imperio subjecti
sunt, salutem.

2. Cùm plurimis
gentibus imperarem,
& universum orbem
meæ ditioni subjuga-
sem, volui ne aquam
abutiri potentia magni-
tudine, sed clementia
& lenitate gubernare
subjectos, ut absque
ullo terrore vitam si-
lentio transigentes,
optatæ cunctis mortali-
bus pace fruerentur.

haitée de tous les hommes.

3. Quærente autem me à consiliariis meis, quomodo posset hoc impleri, unus qui sapientia & fide ceteros præcellebat, & erat post regem secundus, Aman nomine,

3. Et ayant demandé à ceux de mon conseil de quelle maniere je pourrois accomplir ce dessein, l'un d'entr'eux nommé Anan, élevé par sa sagesse & par la fidélité au-dessus des autres, & le second après le Roi,

4. indicavit mihi in toto orbe terrarum populum esse dispersum, qui novis uteretur legibus, & contra omnium gentium consuetudinem faciens, regum iussa contemneret, & universarum concordiam nationum suā dissensione violaret.

4. nous a donné avis, qu'il y a un peuple dispersé dans toute la terre, qui se conduit par de nouvelles loix, & qui s'opposant aux coutumes des autres nations méprise les commandemens des Rois, & trouble par la contrariété de ses sentimens la paix & l'union de tous les peuples du monde.

5. Quod eum dñe-
cissimus, videntes
unam gentem rebel-
lem adversus omne
hominum genus per-
versis uti legibus,
nostrisque iussionibus
contraire, & turbare
subjectarum nobis
provinciarum pacem
atque concordiam,

5. Ce qu'ayant appris,
& voyant qu'une seule na-
tion se révolte contre tou-
tes les autres, fuit des loix
injustes, combat nos or-
donnances, & trouble la
paix des provinces qui nous
sont soumises,

6. jussimus, ut quof-
unque Aman, qui

6. nous avons ordonné
que tous ceux qu'Aman,

qui a l'intendance sur toutes les provinces, qui est le second après le Roi, & que nous honorons comme notre pere, aura fait voir être de ce peuple, soient tués par leurs ennemis, avec leurs femmes & leurs enfans, le quatorzième jour d'Adar, douzième mois de cette année, sans que personne en ait aucune compassion;

7. afin que ces scelerats descendant tous en un même jour dans le tombeau, rendent à notre empire la paix qu'ils avoient troublée.

Prière de Mardochée.

Ce qui suit juf-
qu'à la
fin du
chapitre
24. ne se
trouve
que dans
l'édition
vulgate.
chap. 5.

8. Mardochée alla prier le Seigneur, se souvenant de toutes les œuvres merveilleuses qu'il avoit faites,

9. & il lui dit : Seigneur, Seigneur, Roi tout-puissant, toutes choses sont soumises à votre pouvoir, & nul ne peut résister à votre volonté, si vous avez résolu de sauver Israel.

10. Vous avez fait le ciel & la terre, & toutes les créatures qui sont sous le ciel.

omnibus provinciis præposius est, & secundus à rege, & quem patris loco collitus, monstraverit, cum conjugibus ac liberis deleantur ab inimicis suis, nullusque eorum miseretur, quartadecimæ die duodecimi mensis Adar anni præsentis.

7. ut nefarii homines uno die ad inferos descendentes, reddant imperio nostro pacem quam turbaverant :

8. Mardochæus autem deprecatus est Dominum, memor omnium operum ejus,

9. & dixit : Domine, Domine, rex omnipotens, in ditione enim tua cuncta sunt posita, & non est qui possit tuæ resistere voluntati, si decreveris salvare Israel.

10. Tu fecisti cælum & terram, & quidquid celi ambitu continetur.

11. Dominus

11. Dominus om-nium es , nec est qui resistat majestati tuae.

12. Cuncta nosti , & scis , quia non pro superbia & contumeliaz , & aliqua gloriae cupiditate , fecerim hoc , ut non adorarem Aman superbissimum :

13. (libenter enim pro salute Israël etiam vestigia pedum ejus deosculari paratus essem ,)

14. sed timui ne honorem Dei mei transferrem ad hominem , & ne quemquam adorarem , excepto Deo meo.

15. Et nunc , Domi-ne rex , Deus Abra-ham , miserere popu-li tui , quia volunt nos inimici nostri perde-re , & hereditatem tuam delere .

16. Ne despicias partem tuam , quam redemisti tibi de Ægypto .

17. Exaudi depre-cationem meam , &

11. Vous êtes le Seigneur de toutes choses , & nul ne peut résister à votre ma-jesté.

12. Tout vous est con-nu : & vous savez que quand je n'ai point adoré le superbe Aman , ce n'a été ni par orgueil , ni par mépris , ni par un secret desir de gloire ;

13. car j'aurois été disposé à baïser avec joie les tra-ces mêmes de ses pieds pour le salut d'Israël .

14. Mais j'ai eu peur de transferer à un homme l'honneur qui n'est dû qu'à mon Dieu ; & d'adorer un autre que mon Dieu .

15. Maintenant donc , ô Seigneur Roi , ô Dieu d'Abraham , ayez pitié de votre peuple , parceque nos ennemis ont résolu de nous perdre & d'exterminer votre heritage .

16. Ne méprisez pas ce peuple que vous vous êtes rendu propre , & que vous avez racheté de l'Egypte pour être à vous .

17. Exaucez ma priere , soyez favorable à une na-

tion dont vous avez fait votre partage. Changez, Seigneur, nos larmes en joie, afin que nous employons la vie que vous nous conserverez à louer votre saint nom, & ne fermez pas la bouche de ceux qui vous louent.

18. Tout Israel cria aussi au Seigneur, & lui adressa ses prières dans un même esprit, parcequ'ils se voyoient à la veille d'une mort certaine.

propitius esto sorti & funiculo tuo, & converte luctum nostrum in gaudium, ut viventes laudemus nomen tuum, Domine, & ne claudas ora te canentium.

18. Omnis quoque Israel pari mente & obsecratione clamavit ad Dominum: cō quod eis certa mors impenderet.





EXPLICATION DU CHAPITRE XIII. SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. 2. *L*e grand roi Assuerus, qui regne depuis les Indes jusqu'en Ethiopie, &c. Quoique je commandasse à tant de nations, & que j'eusse soumis tout l'univers à mon empire, &c.

Cette lettre d'Assuerus est la première qu'il écrivit contre tous les Juifs par le conseil de l'impie Aman. Elle fut écrite la douzième année de son règne, & l'an cinq cens dix avant J E S U S - C H R I S T. Elle est placée en ce lieu hors de son rang, devant être mise vers la fin du troisième chapitre de ce même livre. On y voit ce qu'un ministre élevé au plus haut conséble de l'honneur, & enivré de la faveur de son Roi, est capable de persuader à un Prince qu'il a surpris par l'apparence trompeuse d'une fidélité feinte & d'une fausse sagesse : lorsqu'abusant de l'honneur tout particulier que lui avoit fait Assuerus, de l'élever au-dessus de tous les autres, de l'établir le second dans son royaume.

me , & de l'honorer comme son pere , il lui présente avec une malice détestable ceux qu'il haïssoit , comme des gens extraordinaires & bizarres , qui se conduissoient par des voies nouvelles ; qui s'opposoient à la maniere de vie des autres ; qui méprisoient les commandemens des Prophéties ; & qui troubleoient par la contrarieté de leurs sentiments la paix & l'union de tous les peuples . C'étoit assez qu'il hait les Juifs , pour trouver en eux mille sujets de les décrier . Et c'étoit encore assez qu'il passât pour sage & pour un ministre fidelle dans l'esprit du Roi , pour lui faire croire les plus grandes impostures . Dieu le permettoit ainsi pour faire éclater sa gloire , & pour affermir ses serviteurs contre la mauvaise volonté de leurs ennemis , qui ne peuvent rien contr'eux avec toute leur malice , qu'autant qu'il leur en donne le pouvoir , pour contribuer au salut de ceux qui l'aiment .

Ce qu'Assuerus dit de lui dans cette lettre ; *Qu'il a soumis tout le monde à son empire* , doit être expliqué de la même sorte que ce qui est dit auparavant ; *Qu'il rendit toute la terre & toutes les îles de la mer tributaires* . En l'un & en l'autre de ces deux passages on peut remarquer une expression hyperbolique , semblable à celle par laquelle on dit ordinairement , que toute la ville est accourue à un tel spectacle , lorsque un grand nombre de ses habitans y sont accourus ; ou que tout le monde est en feu & agité par les guerres , lorsque néanmoins l'Europe seule , ou la plus grande partie de l'Europe est dans la guerre . Ainsi Assuerus avoit soumis tout le monde à son empire , parce

qu'il en avoit subjugué une fort grande partie, scavoient presque tout l'orient, qui comprend plusieurs grandes provinces.

¶. 8. *Mardochée alla prier le Seigneur, se souvenant de toutes les œuvres merveilleuses qu'il avoit faites.*

Cette priere de Mardochée doit être placée, selon l'ordre de l'histoire, à la fin du quatrième chapitre, après que la reine Esther lui eut mandé de faire assembler tous les Juifs qu'il pourroit trouver dans Suse, & de prier Dieu pour elle. Mardochée alla donc alors plein de foi faire à Dieu cette excellente priere, où il rappella d'abord dans son esprit les grandes choses que le Seigneur d'Israël avoit faites en faveur de ce même peuple qu'il voyoit alors exposé au dernier peril. Car comme il ne leur restoit aucune esperance de la part des hommes, il ne pouvoit esperer que dans la toute-puissance de celui dont il imploroit le secours, dans la bonté toute particuliète dont il avoit fait paroître des effets si surprenans à l'égard de ceux pour qui il prioit. C'est ce qui lui fait dire d'abord :

¶. 9. *Seigneur, Seigneur, Roi tout-puissant, toutes choses sont soumises à votre pouvoir & nul ne peut résister à votre volonté, si vous avez résolu de sauver Israël.*

Ce qui est de même que s'il lui eût dit : Nous connoissons l'impuissance où est votre peuple de se délivrer de ce peril. Mais nous connoissons aussi que vous êtes tout-puissant pour le sauver. Nous savons qu'Aman l'ennemi des Juifs, s'est acquis un empire absolu

sur l'esprit du roi des Perses ; mais nous savons aussi que toute la puissance de ce Prince, & tout le crédit de ce ministre sont soumis à votre empire. Nous avons entendu publier cette cruelle condamnation qui condamne tout Israël à la mort, & nous savons que la volonté du Roi exprimée par cet édit, est irrevocable selon les loix du royaume. Mais nous sommes encore plus convaincus, que votre divine volonté s'exécute toujours infailliblement ; & que si vous avez résolu de sauver Israël, il n'y a aucun édit ni aucun arrêt, quelque irrevocable qu'il puisse être, qui ait la force de résister à votre volonté toute-puissante.

Telle étoit la foi de cet humble serviteur de Dieu, au milieu du plus grand peril où il put jamais se trouver. Et telle doit être aussi l'humble & ferme confiance de tous les Chrétiens au milieu de tous les dangers & de tous les ennemis de leur salut qui les environnent. Ils ont sans doute de grands sujets d'être dans la crainte s'ils envisagent leur propre faiblesse, la corruption du siècle qui les environne, la force & la malice des démons. Mais ils ont encore de plus grands sujets de se rassurer, s'ils regardent la miséricorde infinie de Jésus-Christ, & la confiance toute divine qu'il leur commande d'avoir en lui, après qu'il est devenu victorieux de leurs ennemis, lorsqu'il leur dit ces paroles si consolantes : *Vous avez 16. 13. des afflictions dans le monde : mais soyez pleins de confiance, parceque j'ai vaincu le monde : c'est à dire, je l'ai vaincu, non pas seulement pour moi, mais pour vous, afin que*

vous soyez invincibles à toutes les tentations.

¶. 12. 13. *Tout vous est connu ; Et vous saurez que quand je n'ai point adoré le superbe Aman, ce n'a été ni par orgueil, ni par mépris, ni par un secret désir de gloire. Car j'aurais été disposé à baisser avec joie les traces mêmes de ses pieds pour le salut d'Israël.*

La disposition la plus nécessaire pour prier Dieu comme il faut, & pour mériter d'être exaucé, est l'humilité du cœur, & l'abaissement de l'esprit. Car Dieu déclare lui-même, dans ses Ecritures : *Qu'il donne sa grâce aux humbles, Et qu'il résiste aux superbes.* C'est pourquoi aussi Mardochée après avoir reconnu & confessé la toute-puissance de Dieu comme le fondement de la foi de ceux qui l'invoquent, atteste Dieu même, comme connoissant toutes choses & penetrant le fond de son cœur, que l'orgueil n'a point eu de part à la fermeté avec laquelle il a refusé d'adorer Aman. On peut bien sans doute le croire, lorsqu'il parle à Dieu dans cette terrible extrémité où il se trouve, & qu'il le prend à témoin dans le temps même qu'il déclare : *Que toutes choses lui sont connues*, jusques aux replis les plus cachés de son cœur. Que cet exemple nous doit convaincre, combien il est dangereux de juger mal des actions des grands hommes, lors même qu'elles peuvent blesser & choquer selon l'apparence ! Qui n'auroit cru Mardochée coupable de quelque orgueil, en le voyant s'opposer seul à rendre à Aman un honneur que le Roi avoit commandé qu'on lui rendît, & que lui-même rendoit au Roi, sans qu'il crût bles-

ser sa conscience ? Combien criat-on de même autrefois contre saint Jean Chrysostome , lorsqu'on attribuoit temerairement à orgueil cette sainte generosité avec laquelle il s'élevoit contre le luxe & contre les vices des Grands , sans les flatter lâchement dans leurs desordres ? Tel sera donc disposé , selon Mardochée , à *baiser avec joie les traces mêmes des pieds des ennemis d'Israël* , si son devoir l'y engageoit , qui ne laisse pas de s'élever saintement contre eux , pour ne pas trahir la sainteté de son ministère & le devoir de sa charge .

¶. 14. Fais ou peur de transferer à un homme l'honneur qui n'est dû qu'à mon Dieu.

On peut voir l'explication de cet endroit ci-devant dans le troisième chapitre , où le sens le plus vraisemblable de ces paroles est marqué .

¶. 15. 16. Maintenant donc , ô Seigneur Roi , ô Dieu d'Abraham , ayez pitié de votre peuple ; parceque nos ennemis ont résolu de nous perdre & d'exterminer votre héritage . Ne méprisez pas ce peuple que vous vous êtes rendu propre , que vous avez racheté de l'Egypte pour être à vous .

Maintenant donc ; c'est-à-dire , lorsqu'Aman l'ennemi des Juifs a résolu de les perdre , & qu'il a tiré cette déclaration sanglante du Roi contre eux . Il est remarquable que Mardochée désirant engager Dieu plus fortement à le secourir , l'appelle d'abord , son Seigneur & son Roi ; comme s'il avoit voulu lui marquer par là , que c'étoit parcequ'il le connoissoit le Seigneur suprême & le Roi souverain de tous les

Rois , qu'il avoit choqué Aman , & qu'il avoit mérité sa haine. Il le nomme ensuite *le Dieu d'Abraham* , pour le toucher davantage par le souvenir de ce pere des Israélites , dont il avoit tant aimé la fidélité & la foi. Il le presse encore plus fortement , lorsqu'il lui représente , que ce peuple dont ses ennemis avoient conspiré la perte , étoit celui qu'il avoit choisi pour *son héritage* , & qu'il avoit racheté par tant de prodiges de la servitude de l'*Egypte* pour être à lui.

C'est la maniere dont l'Eglise sainte inspirée de Dieu le prie aussi tous les jours. Elle met souvent dans la bouche des fidèles ces noms de *Seigneur* & de *Roi* , qu'elle les oblige de donner à Dieu , pour marque qu'ils se reconnois- sent pour leur Roi & le Seigneur souverain , à qui ils sont obligés d'obeir préferablement à tous les hommes , & pour l'amour duquel ils doivent respecter les Princes comme les images de sa puissance. Elle leur inspire encore de représenter à J e s u s - C H R I S T , qu'ils sont devenus véritablement *son héritage & son peuple* , depuis qu'il les a rachetés par le prix même de son sang de la servitude de l'*Egypte* & du démon , pour être à lui seul.

Ce n'étoit pas proprement que Dieu eût besoin que Mardochée le fist souvenir , qu'il étoit son *Seigneur & son Roi* ; qu'il étoit *le Dieu d'Abraham* ; & que les enfans de cet Abraham étoient devenus *son héritage* , depuis qu'il les avoit rachetés de l'*Egypte* pour être à lui ; puisqu'il savoit toutes ces choses beaucoup mieux que Mardochée. Mais c'est que

Dieu aime que les hommes en s'efforçant de toucher sa misericorde , soient touchés eux-mêmes très-vivement du souvenir des faveurs qu'ils ont reçues de sa part ; & qu'en même-temps qu'ils lui représentent qu'il est leur Seigneur & leur Roi , & qu'ils sont son herita-ge , ils travaillent de tout leur pouvoir à se rendre dignes d'avoir toujours pour leur Dieu , celui qui leur a déjà donné tant de marques de sa bonté , & d'être jusqu'à la fin l'héritage de ce Seigneur tout-puissant qui les a choisis pour être son peuple.

v. 17. Changez , Seigneur , nos larmes en joie , afin que nous emploiyions la vie que vous nous conserverez , à louer votre saint nom . Et ne fermez pas la bouche de ceux qui vous louent ,

Le but véritable que Mardachée se proposoit , en conjurant le Seigneur de vouloir changer les larmes de tout Israël en joie , étoit afin qu'ils employassent tous ensemble la vie qu'il leur auroit conservée , à louer son nom adro-ble. Et telle est la fin que se doivent proposer tous ceux qui demandent à Dieu quelque gra-
ce temporelle ; puisque la vie de l'homme devant être consacrée à Dieu , qui ne l'a créé que pour le connoître , pour l'aimer , & pour le servir , tout ce qu'il fait &c. ce qu'il demande qui ne s'y rapporte point , s'éloigne de la vraie fin . Or louer le saint nom de Dieu , ne consiste pas seulement à lui donner quelques louanges par ses paroles , mais c'est encore le louer par ses actions , en sorte que tous les hommes en soient édifiés , & qu'ils se portent comme le dis. J U S T I C H A I S T M O U R E S à glo-

rifier leur Pere commun qui est dans le ciel.

Il est vrai qu'en cet endroit le sens le plus naturel de ce que dit Mardochée, semble regarder plutôt l'honneur qu'on rendoit à Dieu parmi son peuple lorsqu'on chantoit ses louanges. Car comme les Juifs étoient alors le seul peuple parmi lequel le Seigneur éroit connu, & adoré comme Dieu, ce saint homme avoit raison de regarder comme un grand malheur, que ce peuple fut exterminé selon le dessein d'Aman, & qu'ainsi le Dieu d'Israël ne fut plus connu, ni loué dans l'univers. C'est le sujet pour lequel il lui demande, instamment de ne pas permettre que la bouche de ceux qui le louoient fût fermee; c'est-à-dire, que la nation des Juifs étant éteinte, leur Dieu qui éroit le Dieu de toute la terre ne fût plus loué parmi les hommes. Ainsi c'étoit un vrai zele pour la grandeur & la majesté de Dieus qui le portoit à parler de la sorte. Et il sembloit même qu'oubliant les intérêts particuliers des hommes de sa nation, il songeoit uniquement à la gloire du Dieu d'Israël; quoique cette gloire du Seigneur fût en même temps inseparable du vrai intérêt & du salut éternel des hommes, qui ne trouvoient de bien solide que dans le service de celui qui pouvoit seul les rendre heureux.





CHAPITRE XIV.

Esther 1. Areine Esther eut aussi recours au Seigneur, épouvantée du peril qui étoit si proche, ad Dominum, pavens periculum quod imminiebat.

2. & ayant quitté tous ses habits de Reine, elle entra de conformité à son affliction & à ses larmes ; & au lieu de tous les divers parfums, elle se couvrit la tête de cendres & d'otdures, elle affligea son corps par les jeûnes, & s'arrachant les cheveux, elle en remplit tous les lieux où elle avoit accoutumé de se réjouir auparavant.

Priere d'Esther.

3. Elle fit ensuite cette priere au Seigneur le Dieu d'Israël , & lui dit : Mon Seigneur qui êtes seul notre Roi , assistez - moi dans 3. Et deprecabatur Dominum Deum Israël , dicens : Domine mi , qui rex noster es solus , adjuva me solitariam , & cujus

*. 2. lett. s'emplit.

1b. lett. humilia.

præter te nullus est auxiliator alius.

4. Periculum meum in manibus meis est.

5. Audivi à patre meo , quod tu Domine tulisses Israel de cunctis gentibus , & patres nostros ex omnibus terris majoribus suis , ut possideres hereditatem sempiternam , fecistique eis sicut locutus es.

6. Peccavimus in conspectu tuo , & idcirco tradidistis nos in manus inimicorum nostrorum :

7. coluimus enim deos eorum. Justus es, Domine :

8. & nunc non eis sufficit , quod durissimè nos opprimunt servitude : sed robur manuum suarum , idolorum potentie deputantes.

9. volunt tua mutare promissa , & delere hereditatem

l'abandon où je suis, puisque vous êtes le seul qui me puissiez secourir.

4. Le peril où je me trouve , est présent & inévitabile.

5. J'ai scu de mon pere , ô Seigneur, que vous aviez pris Israel d'entre toutes les nations , & que vous ayiez choisi nos peres en les séparant de tous leurs ancêtres qui les avoient devancés , pour vous établir parmi eux un heritage éternel : & vous leur avez fait tout le bien que vous leur aviez promis.

6. Nous avons péché devant vous , & c'est pour cela que vous nous avez livrés entre les mains de nos ennemis :

7. Car nous avons adoré leurs dieux. Vous êtes juste , Seigneur ;

8. & maintenant ils ne se contentent pas de nous opprimer par une dure servitude ; mais attribuant la force de leurs bras à la puissance de leurs idoles ,

9. ils veulent renverser vos promesses , exterminer votre heritage , fermer la

bouche à ceux qui vous louent, & éteindre la gloire de votre temple & de votre autel,

10. pour ouvrir la bouche des nations, pour faire louer la puissance de leurs idoles, & pour relever à jamais un Roi de chair & de sang.

11. Seigneur, n'abandonnez pas votre sceptre à ceux qui ne sont rien; de peur qu'ils ne se rient de notre ruine; mais faites retomber sur eux leurs mauvais desseins, & perdez celui qui a commencé à nous faire ressentir les effets de sa cruauté.

12. Souvenez-vous de nous, Seigneur; montrez-vous à nous dans le temps de notre affliction; & donnez-moi de la fermeté & de l'assurance, ô Seigneur Roi des dieux & de toute puissance qui est dans le monde.

13. Mettez dans ma bouche des paroles sages & convenables en la présence du lion, & transferez son cœur de l'affection à la haine de notre ennemi; afin

tuam, & claudere ora laudantium te, atque extinguere gloriam templi & altaris tui,

10. ut aperiant ora gentium, & laudent idolorum fortitudinem, & prædicent carnalem regem in sempiternum.

11. Ne tradas Domini sceptrum tuum his qui non sunt, ne tideant ad ruinam nostram: sed converte consilium eorum super eos, & cum qui in nos cœpit salvare, disperde.

12. Memento. Domine, & ostende te nobis in tempore tribulationis nostræ, & da mihi fiduciam, Domine rex deorum, & uersa potestatis:

13. tribue sermonei compositum in ore meo in conspectu leonis, & transfer cor illius in odium hostis nostri, ut & ipse pereat, & ceteri qui

ei consentiunt.

qu'il perisse lui-même avec tous ceux qui conspirent avec lui.

14. Nos autem libera manu tuâ , & adjuva me, nullum aliud auxilium habentem ; nisi te , Domine , qui habes omnium scientiam ;

14. Délivrez - nous par votre puissante main , & assistez - moi , Seigneur , vous qui êtes mon unique secours , vous qui connoissez toutes choses ,

15. & nosti quia oderim gloriam ini- quorum , & detester cubile incircunciso- rum , & omnis alienigenæ.

15. & qui savez que je hai la gloire des injustes , & que je deteste le lit des incirconcis & de tout étran- gér.

16. Tu scis necessi- tatem meam , quod abominer signum superbiae & glorie meæ , quod est super caput meum in diebus ostensionis meæ , & detester illud quasi panum menstruaræ , & non portem in diebus silentii mei ,

16. Vous savez la ne- cessité où je me trouve , & qu'aux jours où je parois dans la magnificence & dans l'éclat , j'ai en abomina- tion la marque superbe de ma gloire que je porte sur ma tête , & que je la deteste comme un linge souillé & qui fait horreur ; que je ne la porte point dans les jours de mon si- lence //;

17. & quod non comedederim in mensa Aman , nec mihi plauerit convivium regis , & non biberim vinum libaminum :

17. & que je n'ai point mangé à la table d'Aman , ni pris mon plaisir au festin du Roi ; que je n'ai point bu du vin offert sur l'autel

¶. 16. expl. les jours où je me tiens en retraite & en silen- ce, n'étant point obligée de paroître.

des idoles;

18. & que depuis le temps que j'ai été amenée en ce palais jusqu'aujourd'hui, jamais votre servante ne s'est réjouie qu'en vous seul, ô Seigneur Dieu d'Abraham.

19. O Dieu puissant au-dessus de tous, écoutez la voix de ceux qui n'ont aucune esperance qu'en vous seul. Sauvez-nous de la main des méchans, & délivrez-moi de ce que je crains.

18. & nunquam latata sit ancilla tua, et quo huc translata sum usque in præsentem diem, nisi in te, Domine Deus Abraham.

19. Deus fortis super omnes, exaudi vocem eorum qui nullam aliam spem habent, & libera nos de manu iniquorum, & erue me à timore meo.



EXPLICATION



EXPLICATION DU CHAPITRE XIV. SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. 2. *L*a reine Esther eut recours aussi au Seigneur ; épouvantée du peril qui étoit si proche. Et ayant quitté tous ses habits de Reine, elle en prit de conformes à son affliction & à ses larmes. Elle se couvrit la tête de cendre & d'ordures, &c.

Si un homme vous épouvante, s'écrie saint Chrysostome, courrez vers le Seigneur souverain ; ayez recours au Seigneur suprême, & il ne permettra pas que vous souffriez aucun mal. C'est ainsi que les anciens ont détourné les malheurs de dessus leur tête ; & non seulement les hommes, mais les femmes mêmes ; comme on le peut voir par l'exemple illustre d'Esther, qui délivra de cette sorte toute la nation des Juifs de la mort inévitable à laquelle elle avoit été condamnée. Car le roi des Perses ayant commandé que l'on tuât tous les Juifs, & nul n'ayant le pouvoir de s'opposer à l'execution de cet arrêt, cette femme se dépouilla de ses

o

„ habits magnifiques , se couvrit d'un sac & de
 „ cendre , pria le Seigneur qui est rempli de mi-
 „ sericorde , de vouloir l'accompagner chez Af-
 „ fuerus , & eut la force de desarmer la fureur de
 „ ce Roi barbare .

Que si une Reine a quitté ses ornemens , a
 couvert sa tête de cendre & d'ordures , & a af-
 fligt sa chair par les jeûnes , pour interceder
 en faveur d'un peuple à qui on vouloit seule-
 ment ôter la vie du corps ; que doit-on juger
 de ceux à qui leurs crimes ont fait perdre la
 vie de l'amé ? Et n'a-t-on pas tout sujet de croire
 qu'ils sont sans comparaison moins tou-
 chés de la perte de leur salut éternel , que ne
 l'étoient tous ces Juifs aux approches de la
 mort qui les menaçoit ; puisqu'au - lieu d'a-
 voir recours à la pénitence , aux jeûnes & aux
 larmes , comme fit Esther toute Reine qu'elle
 étoit , ils sont toujours dans la joie , & témoi-
 gnent même , pour le dire ainsi , qu'ils ont d'aut-
 tant plus de soin de parer leur corps , que leur
 ame est plus corrompue & plus souillée aux yeux
 de Dieu ?

¶. 3. Elle fit ensuite cette priere au Seigneur
 le Dieu d'Israël , & elle lui dit : Mon Seigneur ,
 qui êtes seul notre Roi , assistez-moi dans l'aban-
 donnement où je me trouve , puisque vous êtes le
 seul qui me puissiez secourir .

Cette priere doit être placée , selon l'ordre
 de l'histoire , à la fin du quatrième chapitre ;
 lorsqu'Esther ayant été persuadée par ce que
 lui fit dire Mardochée , qu'elle devoit exposer
 sa vie pour le salut de son peuple , elle résolut
 d'aller trouver Assuerus , quoiqu'elle ne fus-

point mandée ; & eut recours cependant aux larmes , aux jeûnes & à la priere. Car elle vit bien que si Dieu même ne touchoit le cœur du Roi , elle étoit perdue infailliblement avec tout son peuple. Elle a donc raison de dire en parlant à Dieu : *'Vous êtes seul notre Roi.* Car le sentiment du peril extrême qui la menaçoit avec tous les Juifs , lui fit reconnoître plus que jamais , que Dieu étoit le Roi souverain des Rois , qui possedoit en lui-même le principe de toute puissance , & de toute royauté. Toute Reine qu'elle étoit , elle se regarde comme étant abandonnée. Et c'est le vrai sentiment que la pieté doit inspirer à tous les Grands de la terre , qui sont très-veritablement abandonnés au milieu de leurs richesses & de leur puissance , si Dieu n'est point avec eux ; & qui doivent dire du fond du cœur à l'exemple de cette Princesse , non seulement à l'égard des ennemis de leur salut dont ils sont tout environnés , mais à l'égard même des ennemis temporels de leurs Etats : *Seigneur , vous êtes le seul qui me puissiez secourir.* Car c'est Dieu véritablement qui est le Dieu des armées. Et l'Empereur Constantin le Grand ayant fait gloire de se mettre sous sa protection , fit connoître en portant le signe sacré de la croix dans ses étendarts , que quelque puissant qu'il fût , il esperoit plus en son assistance , que dans ses armes.

** 6. 7. Nous avons péché devant vous , & c'est pour cela que vous nous avez livrés entre les mains de nos ennemis : car nous avons adoré leurs dieux. Vous êtes juste , Seigneur.*

Dans toutes les afflictions publiques les Saints ont toujours reconnu par un aveu également humble & sincère, qu'ils étoient pecheurs, & que c'étoient leurs pechés qui leur avoient attiré ces fléaux de la divine justice. Ainsi Esther, quoique si sainte, ne se sépare point d'avec tout son peuple. Elle se charge des pechés des autres & de ceux de ses ancêtres ; & elle avoue que Dieu étant juste, il les a livrés très-justement entre les mains de leurs ennemis, pour les punir de l'avoir quitté, afin d'adorer des dieux étrangers.

¶ 8. 9. Et maintenant ils ne se contentent pas de nous opprimer par une dure servitude ; mais attribuant la force de leur bras à la puissance de leurs idoles, ils veulent renverser vos promesses, exterminer votre héritage, fermer la bouche de ceux qui vous louent, & éteindre la gloire de votre temple & de votre autel.

*Aug. in
Pf. 51.
tom. 8.
p. 203.
1. col.*

Esther parlant à Dieu même, & comme dit saint Augustin, ne pouvant mentir devant ce témoin si penetrant du fond de son cœur, lui témoigne par ces paroles, être moins en peine de l'oppression que souffroient les Juifs de la part de leurs ennemis, & de la mort par laquelle on vouloit les exterminer, que de l'outrage qu'il en recevroit lui-même, lorsque les Perses attribuant vainement l'avantage qu'ils avoient sur Israel, à la puissance de leurs idoles, se préparoient à exterminer tout - à - fait l'héritage du Seigneur, & à étouffer entièrement la sainte Religion dans laquelle seule on l'honoroit & on le louoit comme le Dieu tout-puissant. On a déjà remarqué que c'étoient là les

Sentimens de Mardochée. Mais on les doit admirer d'autant plus dans cette Princesse, que par l'état même de cette grande élévation où elle se vid placée tout - d'un - coup , elle étoit plus en danger de se regarder elle-même avec complaisance , & d'oublier insensiblement ce qu'elle devoit à Dieu. Qu'il est rare de trouver parmi les Chrétiens mêmes , de vrais serviteurs de Dieu , qui soient plus touchés de la profanation de la gloire de son temple & de son autel , que de leurs propres souffrances !

Le temple dont la reine Esther parle en ce ^{1. Est. 2. Et c.} lieu , & dont elle dit , que leurs ennemis vou- ^{Notes de la Bible de Vitre.}
^{Poyez les}
loient étcindre la gloire , étoit celui qu'Assuerus son mari avoit donné ordre qu'on rebâtit dans Jerusalem quelques années auparavant , & pour lequel Mardochée même y avoit fait un voyage avec beaucoup d'autres sous la conduite de Zorobabel. Car si l'édit publié à la sollicitation d'Aman contre tous les Juifs eût été executé , sa fureur ne se seroit pas arrêtée dans la seule Perse , mais auroit passé jusqu'à Jerusalem pour y faire renverser le temple & l'autel que l'on y avoit bâtis par l'ordre même d'Assuerus ; puisqu'il possedoit alors entièrement son esprit.

¶. 10. Pour ouvrir la bouche des nations , pour faire louer la puissance de leurs idoles , & pour lever à jamais un Roi de chair & de sang .

Rien ne paroisoit plus insupportable à cette Princesse , que de songer que lorsqu'on vouloit fermer la bouche de ceux qui louent le Dieu d'Israël , & détruire son saint temple , c'éroit pour donner la liberté aux nations infidèles de louer impuné-

ment de faux - dieux & des idoles inanimées, & de relever la puissance d'un Prince mortel, comme s'il avoit vaincu le Tout-puissant, en exterminant un peuple qu'il avoit choisi pour son héritage, & en renversant toutes les promesses qu'il lui avoit faites en la personne de ses peres Abraham, Isaac & Jacob, d'être éternellement son Dieu & son protecteur. Elle appelle Assuerus son mari, un Roi de chair, par opposition au Dieu éternel & tout-puissant, qu'elle a reconnu au commencement de sa priere pour son seul Roi, dont tous les Princes de la terre n'étoient que des images très-foibles & des crayons très-grossiers. On peut sans doute assurer qu'on ne verra guere au temps même de la loi nouvelle une foi plus vive & plus éclairée dans une Princesse, qui bien loin d'être éblouie par l'éclat de la royauté, avoit les yeux attachés uniquement sur la grandeur & la majesté de Dieu.

V. II. Seigneur, n'abandonnez pas votre sceptre à ceux qui ne sont rien, de peur qu'ils ne se rient de notre ruine ; mais faites rebomber sur eux leurs mauvais dessins, & perdez celui qui a commencé à faire paroître sa cruauté contre nous.

Esther prie Dieu de ne pas abandonner son sceptre à ceux qui ne sont rien ; c'est - à - dire, de ne pas permettre qu'on attribue aux faux - dieux qui sont les démons, une puissance qui n'appartient qu'à lui seul ; ce qui seroit arrivé, si des hommes qui se glorifioient du grand pouvoir de leurs idoles, avoient eu la force d'exterminer une nation que Dieu même avoit choisie pour son partage. Car ils ayroient inflété alors à la ruine d'Israël, & parlé avec rail-

lerie de celui qui s'étoit déclaré son protecteur, comme s'il avoit été trop foible pour résister à la puissance de leurs dieux. Que si Esther demande au Seigneur : *Qu'il perde celui dont la cruauté avoit commencé à éclater contre les Juifs*; on ne peut douter que ce n'ait été l'Esprit de Dieu même qui lui mit cette priere dans la bouche, & qui voulut se servir d'elle pour prédire en quelque façon ce qui devoit arriver ; c'est - à - dire, que la cruauté des ennemis d'Israël devoit effectivement retomber sur eux. Ainsi ce qu'elle demande par un mouvement de l'Esprit saint qui prioit & qui parloit par cette Princesse, peut bien être regardé autant comme une prophétie, que comme une simple priere.

Saint Jérôme dit : Qu'Esther parlant des idoles Hieron. & des démons, ne craint point de déclarer qu'ils ^{in Ab-}
^{diam. c. 1.} ne sont rien ; parce qu'en effet ceux que leurs crimes ont fait perir devant Dieu, lequel est & subsiste éternellement par lui-même, sont regardés ^{v. 15. &} ^{in Job. c.} comme un rien & comme un néant en la présence ; & qu'il n'y a que ses Saints qui ^{1. v. 1.} ^{rom. 3.} ^{p. 219.} ^{& 102.} sont quelque chose, à cause de leur union avec cet Ètre suprême. Qui enim perit ei qui est, & qui dicie ad Moysen : Qui est, misit me ad vos, secundum regulam scripturarum, non esse dicitur. Ad distinctionem enim eorum qui non sunt, de quibus in Esther legimus : Ne tradas sceptrum tuum his qui non sunt, Deus et sancti ejus esse memorantur.

¶ 13. Mettez dans ma bouche des paroles sages & composées en la présence du lion, & faites passer son cœur de l'affection à la haine de notre ennemi ; afin qu'il perisse lui-même, & tous ceux qui lui sont unis.

Augst.
de doctr.
christ.
l. 4. c.
penult.

Saint Augustin donnant autrefois des regles à ceux qui étoient chargés de dispenser en quelque maniere que ce fût la parole de Dieu, prend sujet de cette priere d'Esther, de les exhorter à n'entreprendre jamais de parler de Dieu, ou d'en écrire lorsqu'ils y sont engagés, qu'ils ne le prient auparavant à l'exemple de cette Princesse, *de mettre en leur bouche les paroles les plus propres pour instruire & pour toucher ceux à qui ils parlent.* Car si une Reine, ajoute ce Pere, a fait cette humble demande à Dieu, lorsqu'elle devoit seulement parler à un Roi pour le salut temporel de sa nation ; combien est plus obligé de la faire, celui qui travaille par ses paroles & par ses écrits pour le salut éternel des hommes ? *Si enim regina oravit Esther, pro sua gentis temporaria salute locutura apud regem, ut in os ejus Deus congruum sermonem daret ; quanto magis orare debet, ut tale munus accipiat, qui pro aeterna bonum salutem in verbo & doctrina laborat ?*

^{¶ Tim.} ^{4^e:7.} Esther appelle Assuerus *un lion*, à cause de son humeur fiere & cruelle ; de même que saint Paul a depuis donné ce nom à Neron, lorsqu'il écrivit à Timothée : *Que Dieu l'avoit délivré de la gueule du lion.* Mais si elle regardoit ce Prince comme un lion dans la crainte qu'elle avoit de sa fureur & de sa puissance, elle en faisoit davantage éclater sa foi ; puisqu'elle reconnoissoit en même-temps le pouvoir suprême que Dieu avoit de transferer tout-d'un-coup *son cœur*, de l'affection à la haine de leur ennemi , felon qu'un ancien Poëte, quoique profane , l'a lui-même reconnu par cette parole celebre : *Que les peuples de Carthage se dépouilleroient de*

leur fierté , & de leur ferocité , quand Dieu le voulut :

*Ponuntque ferocia Pœni
Corda , volente Deo.*

Virgil. 1.
Enclid.

¶. 14, 15. *Vous qui connoissez toutes choses , & qui savez que je hais la gloire des injustes , & que je déteste le lit des incircuncis & de tout étranger.*

On peut demander pourquoi Esther , qui prend ici Dieu même à témoign , qu'elle haïssoit la gloire des injustes ; c'est-à-dire , tout cet éclat de la Cour d'un Prince idolâtre , & qu'elle détestoit le lit des incircuncis , qui étoient des étrangers à l'égard des Juifs , dont la circoncision étoit le sœu : & le caractère particulier ; avoit cependant consenti à épouser Assuerus , qui étoit incircuncis & idolâtre . Car on ne voit pas dans l'Ecriture , qu'elle y ait été forcée ; & il paroît même que ce fut avec le consentement de Mar , dochée qui étoit son oncle , qu'elle fut mise au nombre des filles que le Roi devoit épouser . Nous avons déjà parlé de cette difficulté dans Esther l'un des premiers chapitres de ce livre , où l'on peut voir ce qu'on y a dit sur ce sujet . On peut ajouter ici seulement , selon la reflexion d'un celebre Auteur , que comme la loi qui défendoit Efrius in le mariage avec des personnes étrangères , souffroit une exception , qui étoit lorsque cette personne étrangère vouloit bien passer à la religion des Juifs , elle pouvoit de la même sorte en souffrir encore une autre , qui étoit lorsqu'on avoit tout sujet de croire que la personne qui étoit Juive ne seroit point pervertie par l'infidelle ; & qu'on en pouvoit espérer d'ailleurs un grand

hunc loc.

avantage pour le bien commun de la République; C'est ce qui se rencontra dans ce mariage d'Esther avec Assuerus. Car elle étoit tellement instruite & affermee dans sa religion, qu'on pouvoit raisonnablement ne pas craindre qu'elle en pût être détournée. Et son mariage avec le Roi sembloit devoir être, comme il le fut en effet, très - avantageux au peuple de Dieu. Aussi saint Jérôme & saint Augustin ont été bien éloignés de le blâmer en aucune sorte: & ce dernier même a admiré la pieté extraordinaire que cette Princesse fit paroître étant mariée à un infidelle, & à un Prince qui avoit un si grand nombre de femmes. *Et utique maritum habebat multarum mulierum virum, & diorum alienorum falsorium que cultorem.*

August.
ep. 199.
tom. 2.
p. 109.

Il est donc vrai que la reine Esther épousa Assuerus sans y avoir été forcée, étant conduite en cela comme en tout le reste par un mouvement de l'Esprit de Dieu, qui animoit Mardonchée son oncle, & qui l'animoit aussi elle-même. Mais il n'en est pas moins vrai, comme elle le dit en ce lieu, *qu'elle détestoit le lit des incircuncis*, c'est-à-dire, qu'elle épousa Assuerus dans la seule vûe de Dieu qui l'y avoit engagée, & pour l'avantage de son peuple, dont on espéroit par ce moyen procurer le soulagement: mais que d'ailleurs elle avoit par elle-même une grande aversion d'un tel mariage, qui l'attacha à un Prince éloigné de ses sentiments & de sa religion.

Tels sont quelquefois les engagements que des serviteurs de Dieu peuvent avoir dans le monde, dont l'esprit & les maximes s'accor-

dent si peu avec la vertu qu'ils désirent de pratiquer. Que s'ils veulent imiter la piété de cette Princesse de l'ancienne loi, il faut que leur cœur soit détaché de toute la corruption du siècle impur au milieu duquel ils vivent: il faut qu'ils détestent sincèrement, comme Esther, *le lit des incirconcis*; c'est-à-dire, ce repos funeste & ce plaisir malheureux, que ceux dont le cœur est enseveli dans la chair, trouvent dans cette corruption du siècle: il faut qu'ils *baissent la gloire des injustes*, en méprisant cette pompe & cette gloire passagère qui s'acquiert souvent par *des injustices*, ou qui au moins n'est aimée que de ceux-là seuls qui sont *injustes* à l'égard de Dieu, en ne lui rendant pas ce qu'ils lui doivent, & à l'égard d'eux-mêmes, en vendant à l'impénétrabilité pour un si vil prix leur ame qui a été rachetée si cherement par le sang de JESUS-CHRIST.

V. 16. *Vous savez la nécessité où je me trouve, & qu'aux jours où je parois dans la magnificence & dans l'éclat, j'ai en abomination la marque superbe de ma gloire, que je porte sur ma tête, & que je la déteste comme un linge souillé & qui fait horreur; que je ne la porte point dans les jours de mon silence.*

Saint Augustin considérant la disposition si admirable de la reine Esther, fait cette excellente réflexion qui peut être très-utile à tous les Chrétiens. Il y a, dit-il, deux genres d'hommes dans le monde; l'un de ceux qui pensent au ciel, & l'autre de ceux qui ne pensent qu'à la terre; l'un de ceux dont le cœur est enseveli dans les choses d'ici-bas; & l'autre de ceux qui unissent

*Aug. in
Psal. 51.
tom. 8.
p. 103.*

» leur cœur aux Anges ; l'un de ceux qui mettent
 » leur esperance dans les biens terrestres & dans
 » les tressors trompeurs du monde, & l'autre de
 » ceux qui portent tous leurs desirs vers les biens
 » celestes, que Dieu qui ne peut mentir leur a
 » promis. Il ne faut ni desesperer de ceux qui sont
 » engagés dans l'administration des affaires tem-
 » porelles, ni trop s'afflurer pour ceux que l'on voit
 » chargés de la dispensation des choses divines ;
 » puisqu'il y en a souvent parmi ces premiers, qui
 » étant dans l'embarras des soins du siecle, ne lais-
 » sent pas de tenir leur cœur élevé au ciel ; & qu'il
 » y en a au-contreire parmi ces derniers, qui en
 » prêchant tous les jours des verités toutes cele-
 » stes, abaissent continuellement leur cœur vers la
 » terre. Mais ces deux genres d'hommes sont mê-
 » lés ensemble durant cette vie. Ainsi l'on verra
 » présentement un citoyen de la celeste Jerusalem
 » couvert de la pourpre, un Magistrat, un Pro-
 » consul, un Empereur chargé de la conduite de
 » la Republique, dont le cœur sera élevé au ciel,
 » s'il est véritablement Chrétien, s'il est fidelle,
 » s'il est pieux, s'il a du mépris pour l'état présent
 » où il est, & s'il espere ce qu'il ne possede pas
 » encore.

» Telle étoit Esther cette sainte femme, qui
 » étant la reine de Perse, & se trouvant obligée
 » d'interceder auprès du Roi son mari pour ses
 » citoyens qui étoient en un grand peril, dit dans
 » la priere qu'elle fit à Dieu, devant lequel elle
 » n'auroit pu mentir : Que tous les riches orne-
 » mens qu'elle portoit comme Reine, lui étoient
 » en abomination comme un linge qui est sonillé &
 » qui fait horreur. Que si des femmes, ajoûte ce

grand Evêque, ont pu être dans une si sainte disposition, est-ce que des hommes ne le pourront point? Et si une femme qui étoit Juive a été dans des sentimens si purs, ceux qui sont enfans de l'Eglise de J e s u s - C H R I S T le trouvent-ils impossible? J'exhorté donc votre charité, continue-t-il, à ne point mettre votre cœur dans l'abondance des richesses.

Le même Saint se servant encore de cet exemple de la reine Esther, lorsqu'il écrivoit à une Dame, qui par un zèle indiscret avoit distribué son bien aux pauvres sans la participation de son mari, & qui contre sa volonté avoit pris un vêtement qui ne convenoit point à l'état d'une personne mariée, lui manda: Qu'il y avoit pour ceux qui étoient mariés une maniere de s'habiller honnêtement, qui ne blessoit point les règles de la modestie chrétienne; mais que quand même elle auroit été forcée par quelque dure nécessité à se servir de quelques riches ornemens, elle eût pu toujours conserver un cœur humble dans cet ornement superbe; de même que cette Princesse qui étoit remplie de la crainte du Seigneur, & soumise en même-temps au Roi son mari, qui étoit un étranger & éloigné de la religion de son Dieu, protesta devant celui qui voyoit son cœur, & qui savoit qu'elle disoit vrai, que toutes les marques superbes de sa royauté lui étoient en horreur. Quo, & si aliquâ durâ conditione cogereris, posses habere in superbo cunctu cor humile.

¶. 17. *Et que je n'ai point mangé à la table d'Aman, ni pris plaisir au festin du Roi; que je n'ai point bu de vin offert sur l'autel des idoles.*

Esthet en parlant de cette table d'Aman , témoigne qu'elle avoit horreur en general de toutes les tables profanes . Que si étant l'épouse du Roi & la Reine , elle ne pouvoit se dispenser de manger avec ce Prince , quoiqu'idolâtre ; elle avoit soin cependant de s'abstenir du vin qui avoit été offert aux idoles . En quoi l'on peut admirer sa fidélité & sa sagesse , qui lui fit trouver des moyens de conserver pure sa conscience , sans découvrir ce qu'elle étoit ; puisqu'on ne savoit point qu'elle fût Juive , & qu'on ne le fut que lorsqu'elle declara au Roi qu'Aman avait conjuré sa perte , & celle de toute sa nation .

* . 18. *Et que depuis le temps que j'ai été amenée à ce palais , jusqu'à aujourd'hui , jamais votre servante ne s'est réjouie qu'en vous seul , à Seigneur Dieu d'Abraham .*

La Reine en parlant à Dieu , le nomme le Dieu d'Abrahame , c'est-à-dire , le Dieu de ce Patriarche , qui avoit vécu comme étranger dans le monde , & toujours tenu son cœur élevé vers le ciel par la vertu de sa foi . Elle prend donc ce même Dieu à témoins , Qu'elle a aussi vécu dans le palais du Roi , depuis qu'elle y est entrée , comme si elle n'y avoit pas été , & qu'au lieu de mettre sa joie dans les pompe & dans les magnificences du siècle , elle ne s'étoit jamais réjouie qu'en celui qui avoit fait toute la joie de ce peuple des fidèles . Exemple étonnant de la vertu la plus pure dans une très grande Princesse toute environnée de ce qui peut flatter davantage l'orgueil de l'homme ! Mais sujet encore plus terrible de confusion & de condamnation pour un fort grand nombre de

Chrétiens, qui tout convaincus qu'ils sont par la conduite & par les paroles de J E S U S - C H R I S T, que la gloire de ses disciples consiste dans l'humiliation & dans le mépris, se rejoignent presque uniquement, non dans le Dieu d'Abraham qui a tout quitté pour aller où il l'appelloit, mais dans les plaisirs, dans les richesses, & dans les pompes du siècle, qu'ils ont fait profession de fouler aux pieds par leur baptême. Cette grande Reine qui étoit si humble dans sa royauté, les convaincra à la fin du monde, que leur justice biea éloignée d'avoir été plus abondante que celle des Juifs, comme J E S U S - C H R I S T le leur avoit ordonné, s'ils vouloient entrer dans le royaume des cieux, l'a été infiniment moins. Mais il est encore temps de travailler à prévenir cette condamnation, en renonçant, comme Esther, à la joie du monde, pour nous rendre dignes de nous réjouir au Seigneur à son exemple, & d'obtenir, comme le dit le Prophète, tout Ps. 36. 43 ce que nous lui demanderons.

Les trois premiers versets de ce chapitre se trouvent dans le 4^e chapitre de l'édition vulgate.

Li manda à Esthet (c'est-à-dire sans doute Mar- dochée) id'aller trouver le Roi, & de le prier pour son peuple, & pour son pays.

T man- davit ei (haud du- biumquir Esther Mardochæus) ut ingredereetur ad re- gem, & rogaret pro populo suo & pro pa- tria sua.

2. Soignez-vous, lui dit-il, des jours de votre abaissement, & de quelle sorte vous avez été nourrie sous ma main; parce qu'Aman qui est le second après le Roi, lui a parlé contre nous pour nous perdre.

3. Invoquez donc le Seigneur, parlez pour nous au Roi, & délivrez-nous de la mort.

Ce qui suit de-
puis ce 4.
v. jusqu'à
la fin du
livre, se
trouve
au c. i. de
l'édition
vulgate.

4. Le troisième jour Esther quitta les habits de deuil dont elle s'étoit revêtue, & se para de tous

¶ 4. Grec. vestimenta luctus.

3. Memorare (inquit) dierum humiliatis tuarum, quomodo nutrita sis in manu mea, quia Aman secundus a rege locutus est contra nos in mortem:

3. & tu invoca Domum, & loquere regi pro nobis, & libera nos de morte.

4. Die autem tertio depositis vestimentis ornatus sui*, & circundata est gloriam suam.

5. Cumque

ses plus richies ornemens.

5. Cumque regio fulgeret habitu, & invocasset omnium rectorem & salvatorem Deum, assumxit duas famulas,

5. Relevée par cet éclat de la magnificence royale, après avoir invoqué Dieu, qui est le conducteur & le Sauveur de tous, elle prit deux de ses filles-de-chambre,

6. & super unam quidem innitebatur, quasi praedelicis & nimia teneritudine corpus suum ferre non sustinens :

6. sur l'une desquelles elle s'appuyoit comme ayant peine à se soutenir, à cause de son extrême délicatesse.

7. altera autem famularum sequebatur domiam, defluentia in humum indumenta sustentans.

7. L'autre suivoit la matressé, lui portant la robe qui traînoit à terre.

8. Ipsa autem roseo colore vultum perfusa, & gratis ac nitenibus oculis, tristem celabat animum, & nimio timore contrahitum.

8. Elle cependant avec un teint vermeil, & des yeux pleins d'agrémens & d'éclat, cachoit la tristesse de son ame qui étoit toutefois de frayeur.

9. Ingressa igitur cuncta per ordinem ostia, stetit contra regem, ubi ille residebat super solium regni sui, indutus vestibus regiis, auroque fulgens, & pretiosis lapidibus, eratque terribilis aspectu.

9. Et ayant passé de suite toutes les portes, elle se présenta devant le Roi au lieu où il étoit assis sur son trône avec une magnificence royale, étant tout brillant d'or & de pierres précieuses ; & il étoit terrible à voir.

V. 4. *lett. circundata est gloria sua; id est, vestes magnificas induit. Vatabl.*

10. Aussi-tôt qu'il eut levé la tête , & qu'il l'eut apperçue , la fureur dont il étoit saisi paroissant dans ses yeux étincelans , la Reine tomba comme évanouie , la couleur de son teint se changeant en une pâleur , elle laissa tomber sa tête sur la fille qui la soutenoit.

11. En même-temps Dieu changea le cœur du Roi , & lui inspira de la douceur. Il se leva tout-d'un-coup de son trône , craignant pour Esther , & la soutenant entre ses bras jusqu'à ce qu'elle fût revenue à elle , il la careffoit en lui disant :

12. Qu'avez-vous, Esther? Je suis votre frere , ne craignez point.

13. Vous ne mourrez point. Car cette loi n'a pas été faite pour vous , mais pour tous *les autres*.

14. Approchez-vous donc , & touchez mon sceptre.

15. Et voyant qu'elle demeuroit toujours dans le silence , il prit son sceptre d'or , & le lui ayant mis sur le cou , il la baisa , & lui dit :

10. Cùmque elevat
set faciem , & arden-
tibus oculis furorem
pectoris indicasset , re-
gina corruit , & in
pallorem colore mu-
tato , lassum super an-
cillulam reclinavit
caput.

11. Convertitque
Deus spiritum regis
in mansuetudinem .
& festinus ac mercuens
exilivit de solio , &
sustentans eam ulnis
suis donec rediret ad
se , his verbis blandie-
batur :

12. Quid habes ,
Esther? Ego sum fra-
ter tuus , noli metuere.

13. Non morieris ;
non enim pro te , sed
pro omnibus hæc lex
constituta est.

14. Accede igitur ,
& range sceptrum.

15. Cùmque illa re-
ticeret , tulit auream
virgam , & posuit su-
per collum ejus , &
osculatus est eam , &
ait : Cur mibi non

loqueris?

16. Que respondit:
Vidi te , domine ,
quasi Angelum Dei ,
& conturbatum est
cor meum præ timore
gloriae tuæ.

17. Valde enim mi-
rabilis es , domine , &
facies tua plena est
gratiarum.

18. Cumque loque-
retur , rursus corruit ,
& penè exanimata est .

19. Rex autem tur-
babatur , & omnes mi-
nistri ejus consolaban-
tur eam .

Pourquoi ne me parlez-
vous point ?

16. Esther lui répondit :
Seigneur , vous m'avez paru
comme un Ange de Dieu ,
& mon cœur a été trouble
par la crainte de votre
 gloire .

17. Car , seigneur , vous
êtes admirable , & votre
visage est plein de grâces .

18. En disant ces paroles ,
elle retomba encore , &
elle pensa s'évanouir .

19. Le Roi en étoit tout
troublé , & ses officiers la
consoloient





EXPLICATION DU CHAPITRE XV. *SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.*

*. 2. *Souvenez-vous, lui dit-il, des jours de votre abaissement, & de quelle sorte vous avez été nourrie entre mes mains ; parcequ' Aman, qui est le second après le Roi, lui a parlé contre nous, afin de nous perdre.*

Ceci doit être placé vers la fin du quatrième chapitre, où nous avons vu que la crainte qu'eut d'abord Esther de la colère du Roi, la porta à mander à Mardochée pour s'excuser de l'aller trouver. Que toutes personnes qui se présentoient devant ce Prince sans être appellées, étoient tuées dans l'instant. Mardochée fait donc souvenir alors Esther de cet état d'abaissement d'où le Seigneur l'avoit tirée pour l'élever sur le trône, afin de lui faire entendre d'une part, qu'elle n'avoit rien à craindre après une preuve si visible de la puissance du Dieu d'Israël ; & de l'autre, qu'elle ne devoit pas s'imaginer que le Seigneur l'eût élevée de la sorte, seulement pour son avantage particulier ; mais que

selon qu'il est rapporté dans le quatrième chapitre, c'étoit peut-être pour cette seule occasion que la providence l'avoit fait parvenir à la royauté.

Il lui représente encore de quelle maniere il l'avoit nourrie toute petite entre ses mains , sans doute pour la toucher davantage par la consideration de tous les soins qu'il avoit pris d'elle, jusqu'à la tenir entre ses bras , comme s'il avoit été sa propre nourrice ; & aussi pour la faire souvenir de quelle forte il lui avoit inspiré la crainte de Dieu dès son enfance. Car il paroît par toute la conduite que tint Esther depuis qu'elle fut devenue Reine , que son oncle Mardochée l'avoit assermie de bonne-heure sur le fondement d'une pieté solide , qui lui fit envisager uniquement la grandeur de Dieu dans la Cour d'Assuerus. Que si elle fut touchée d'abord de quelque frayeur , ce fut , comme on l'a marqué auparavant , afin que ce sentiment de sa foiblesse la rendît plus forte par la confiance qu'elle seroit obligée d'avoir en Dieu seul.

¶. 5. Dans cet éclat de la magnificence royale, ayant invoqué Dieu qui est le conducteur & le Sauveur de tous , elle prit deux de ses suivantes , &c.

La reine Esther avoit déjà fait cette excellente priere , dont on a parlé dans le chapitre précédent. Et elle la fit , selon qu'il y est marqué , ayant dépouillé tous ses ornementz de Reine , pris des habits conformes à son affliction présente , & couvert sa tête de cendre. Mais ce n'est pas sans raison qu'il est dit encore ici , qu'ayant pris ses plus riches ornementz , & étant toute

brillante par l'éclat des habits royaux dont elle étoit revêtue, elle invoqua Dieu comme le Sauveur & le conducteur de tous. Car cette Princesse fit connoître encore plus clairement, en invoquant Dieu au milieu de tout cet éclat de la magnificence royale, que ce n'étoit pas dans cette magnificence même de ses habits qu'elle mettoit sa confiance, mais uniquement dans le secours de celui qu'elle regardoit comme étant le souverain conducteur & le seul Sauveur de tous ceux qui esperoient humblement en lui. Ainsi elle prie d'abord couverte de cendre pour toucher le cœur de Dieu, & pour le flétrir en faveur de tout son peuple dont on avoit conspiré la perte. Et elle prie de nouveau étant toute brillante d'or & d'argent, pour s'affermir elle-même contre la vaine confiance que lui autoient pu donner des habits si magnifiques.

Une grande partie de ce qui suit dans ce chapitre, a été marqué & expliqué dans le cinquième, où il doit être rapporté selon l'ordre de l'histoire.

¶. 11. *En même-temps Dieu changea le cœur du Roi, & lui inspira de la douceur.*

*Eftius
in hunc
locum.
August.
de grat.
Christ.
lib. 1.
cap. 24.
tom. 7.
p. 329.*

Eftius nous fait remarquer, que saint Augustin écrivant contre Pelage & Celeste, se fert de ce témoignage de l'Ecriture pour confondre ces herétiques, qui prétendoient que l'homme ne recevoit la grace de Dieu, qu'après qu'il s'étoit lui-même soumis à Dieu par un effet de sa volonté toute libre. Car il leur fait voir, dit cet Auteur, que selon la véritable règle de la foi, Dieu par sa grace tout-

puissante change le cœur & la volonté de l'homme , lors même qu'elle est méchante & opposée à la sienne ; & qu'il la rend bonne. Voici la maniere dont ce grand Saint emploie l'exemple dont nous parlons , pour appuyer cette vérité. Je voudrois bien , dit saint Augustin , qu'ils nous declarassent , si lorsque ce Prince , dont Esther cette sainte femme *avoit effrayé le lit en horreur* , se confioit vainement dans le trône de sa puissance , & qu'étant tout environné de gloire , tout éclatant d'or & de pierres , & paroissant avec une majesté très-redoutable , il la regarda avec un œil de fureur ; & que la crainte qui saisit cette Princesse la fit changer de couleur , & tomber évanouie ; je voudrois , dis - je , qu'ils nous declarassent si Assuerus *avoit déjà eu recours à Dieu , & fait dépendre sa volonté de la sienne ; s'il s'étoit dès - lors abandonné entre ses mains , & avoit remis volontairement son cœur en sa puissance.* Mais je croi , ajoute saint Augustin , que quiconque auroit un tel sentiment de ce Prince dans la disposition où il se trouvoit alors , non seulement se tromperoit , mais seroit même entierement fou. *Puto , non desipero , sed insanire hominem , quisquis de illo rege , qualis tunc erat , hac senserit.*

Cependant , continue ce Saint , Dieu changea son cœur dans cet instant , & le fit passer de la colere à la douceur. Qu'ils lisent donc , & qu'ils comprennent ; qu'ils voient de leurs yeux , & qu'ils confessent que Dieu produit quand il lui plaît les bonnes volontés dans les cœurs des hommes , non par le son exte-

„ rieur de la loi & de la doctrine qui frappe l'oreille du corps, mais par la vertu interieure & caractére de sa puissance admirable & ineffable. *In-tueantur atque fateantur, non lege atque doctrinâ insonante forinsecus, sed internâ atque accultâ, mirabili ac ineffabili potestate operari Deum in cordibus hominum bonas voluntates.*

August.
cont. duas
epist. Pe-
lagian.

lib. 2.
cap. 20.
tom. 7.
Idem de
gratia &
lib. arb.
sep. 21.

Ce grand Saint s'est servi encore de ce même exemple en diverses occasions contre les mêmes ennemis de la sainte Eglise. Et après leur avoir représenté très-fortement la conséquence qu'il en tiroit pour appuyer la vérité de la foi contre leurs faux argumentens, il ajoute ce qui sert aussi à prouver que cette dernière partie du livre d'Esther étoit reconnue dans l'Eglise pour canonique. Ces hommes de Dieu, dit-il, par qui ces choses ont été écrites ; ou plutôt l'esprit de Dieu même, qui les leur a inspirées, a-t-il prétendu détruire par là la liberté de la volonté de l'homme ? A Dieu ne plaise. Mais il a voulu seulement établir à l'égard de tous les hommes, & la justice très-profonde des jugemens de celui qui est tout-puissant, & l'assistance toute divine de celui qui est rempli de misericorde : *Sed omnipotentis in omnibus & iudicium justissimum, & auxilium Dei misericordissimum commendavit.*

C'est une grande consolation pour tous ceux que Dieu fait vivre de la foi, d'être assurés que le cœur des Princes est entre ses mains. C'a été là en tout temps le fondement de la paix qui regnoit au fond du cœur des Chrétiens, lors même qu'ils se voyoient exposés aux plus grandes persécutions des Empereurs idolâtres,

Ils étoient persuadés par la foi, que Dieu étoit tout-puissant pour le convertir quand il lui plairroit. Et ils souffroient cependant tout le mal qu'ils leur faisoient, comme leur venant de la part de Dieu qui le permettoit pour leur salut. Ils ont adoré cet ordre suprême dans tous les plus grands tourmens, jusqu'à ce qu'enfin le cœur de ces Princes infidèles a été changé comme celui d'Assuerus par la volonté du Tout-puissant; & qu'ils ont à son exemple non seulement revoqué les édits sanglans publiés contre son peuple, mais qu'ils ont même puni très-severement les ennemis de l'Eglise.

¶. 16. Esther lui répondit : Seigneur, vous m'avez paru comme un Ange de Dieu, & mon cœur a été troublé par la crainte de votre gloire.

Ces paroles de la reine Esther ne doivent pas être regardées comme des paroles de flatterie, mais comme étant très-sincères dans sa bouche. Car Dieu ayant résolu de changer le cœur du Roi Assuerus en faveur d'Esther & de tous les Juifs, permit que cette Princesse fut effrayée & toute troublée par la vue de la majesté si redoutable d'un Prince tout environné de gloire; afin que ce même trouble & cette frayeur la faisant tomber dans la défaillance, Assuerus en fut touché, ce qui suppose néanmoins que Dieu agit dans le même-temps au fond de son cœur, pour le changer, comme le dit l'Ecriture, en le rendant doux, de furieux qu'il étoit auparavant. Esther parloit donc sincèrement en disant au Roi : *Qu'elle l'avoit vu comme un Ange du Seigneur*; c'est-à-dire, qu'il avoit paru à ses yeux avec cette majesté, &

*Ephes
& Tiria.
in humc
locum.*

cet éclat que l'on attribuoit ordinairement aux Anges. Et il n'est pas surprenant qu'elle tienne ce langage à un Roi payen ; puisque les Anges ^{1. Reg.} n'étoient pas connus seulement des Juifs, mais ^{29. 9.} des Perses, & des autres nations ; & qu'on re-
^{Baron.}marque effectivement dans l'histoire, que Cos-
^{ann. 622.}rhoës roi des Perses s'étoit fait peindre en Dieu
^{num. 8.} assis dans le ciel au milieu des astres & des Anges ; & que l'Empereur Heraclius qui le vainquit, s'é-
tant saisi de cette figure également superstitieuse & impie, la brûla comme une chose abomina-
ble.





C H A P I T R E XVI.

*Exemplar epistola regis
Artaxerxis, quam
pro Iudeis ad totas
regni sui provincias
misit.*

*Copie de la lettre que le Roi
Artaxercès envoia en fa-
veur des Juifs dans toutes
les provinces de son royaume.*

1. Ex magnus
Artaxerxes
ab India usque Æthiopiam,
centum vingtiseptem
provinciarum ducibus
ac principibus, qui
nostræ iussioni obe-
diunt, salutem dicit.

2. Multi bonitate
principum, & honore
qui in eos collatus est,
abusu sunt in super-
bia :

3. & non solum subje-
tos regibus nituntur
opprimere, sed datum
sibi gloriam non feren-
tes, in ipsis, qui de-
derant, moluntur in-
fidias.

1.  E grand roi
Artaxercès
qui regne de-
puis les Indes
jusqu'en Ethiopie, aux chefs
& aux gouverneurs des cent
vingt-sept provinces, qui
sont soumis à notre empire,
Salut.

2. Plusieurs abusant de
la bonté des Princes, & de
l'honneur qu'ils en ont re-
çû, en sont devenus super-
bes & insolens:

3. & non seulement ils
tâchent d'opprimer les sujets
des Rois, mais ne pouvant
porter avec moderation la
 gloire dont ils ont été com-
blés, ils font des entrepri-

ses contre ceux mêmes dont ils l'ont reçue.

4. Ils ne se contentent pas de méconnoître les graces qu'on leur a faites , & de violer dans eux-mêmes les droits de l'humanité naturelle , mais ils s'imaginent même qu'ils pourront se soustraire à la Justice de Dieu qui voit tout.

5. Leur folie a passé à un tel excès , que s'élevant contre ceux qui s'accusent de leur charge avec une grande fidélité , & qui se conduisent de telle sorte qu'ils meritent d'être loués de tout le monde , ils tâchent de les perdre par leurs mensonges & leurs artifices ,

6. en surprenant par leurs déguisemens & par leur adresse la bonté des Princes , que leur sincérité naturelle porte à juger favorablement de celle des autres .

7. Ceci se voit clairement par les anciennes histoires , & on voit encore tous les jours combien les bonnes inclinations des Princes sont souvent alte-

4. Nec contenti sunt gratias non agere beneficiis , & humilitatis in se jura violare , sed Dei quoque cuncta cernentis arbitrantur se posse fugere sententiam .

5. Et in tantum venianæ proruperunt , ut eos , qui credita sibi officia diligenter observant , & ita cuncta agunt ut omnium laude digni sint , mendaciorum cuniculis contentur subvertere ,

6. dum aures principum simplices , & ex sua natura alios aestimantes , callidâ fraude decipiunt .

7. Quæ res & ex veteribus probatur historiis , & ex his quæ geruntur quotidie , quo modo malis quorundam suggestionibus regum studia de-

praventur.

8. Unde providendum est paci omnium provinciarum.

9. Nec putare debetis, si diversa jubeamus, ex animi nostri venire levitate; sed pro qualitate & necessitate temporum, ut reipublice poscit utilitas, ferre sententiam.

10. Et ut manifestius, quod dicimus, intelligatis: Aman filius Amadathi, & animo & gente Macedo, alienusque à Persarum sanguine, & pietatem nostram suę crudelitate commaculans, peregrinus à nobis suscepitus est,

11. & tantam in se expertus humanitatem, ut pater noster vocaretur, & adoraretur, ab omnibus post zegem secundus;

rées par de faux rapports.

8. C'est pourquoi nous devons pourvoir à la paix de toute les provinces.

9. Que si nous ordonnions des choses qui paraissent différentes, vous ne devez pas croire que cela vienne de la légèreté de notre esprit, mais plutôt que c'est la vue du bien public qui nous oblige de former nos ordonnances selon la diversité des temps, & la nécessité de nos affaires.

10. Ce qui suit vous fera mieux connoître ce que nous disons. Nous avons reçu avec bonté auprès de nous Aman fils d'Amadath étranger, Macédonien d'inclination & d'origine, qui n'avoit rien de commun avec le sang des Perses, & qui a voulu deshonorer notre clemence par sa cruauté,

11. & après que nous lui avons donné tant de marques de notre bienveillance, jusqu'à le faire appeler notre père, & à le faire adorer de tous nos sujets, comme le second après le Roi;

12. il s'est élevé à un tel excès d'insolence , qu'il avoit entrepris de nous faire perdre la couronne avec la vie.

13. Car il avoit fait dessein par une malignité toute nouvelle & inouie de perdre Mardochée , par la fidélité & les bons services duquel nous vivons , & Esther notre épouse & la compagne de notre royaume , avec tout son peuple,

14. afin qu'après les avoir tués , & nous avoir ôté ce secours , il nous pût surprendre nous-mêmes , & faire passer aux Macedoniens l'empire des Perses .

15. Mais nous avons reconnu que les Juifs , qui étoient destinés à la mort par cet homme détestable , n'étoient coupables d'aucune faute ; mais qu'au contraire ils se conduisent par des loix très-justes ,

16. & qu'ils sont les enfants du Dieu très - haut , très-puissant & éternel , par la grace duquel ce royaume a été donné à nos peres & à nous-mêmes , & se con-

12. qui in tantum arrogantiae rumore sublatus est , ut regno privare nos niteretur & spiritu.

13. Nam Mardonchæum , cuius fide & beneficium vivimus , & consortem regni nostri Esther , cum omnigenite sua , novis qui- busdam atque inauditis machinis expetivis in mortem :

14. hoc cogitans , ut illis interfectis , insidiaretur nostræ solitudini , & regnum Persarum transferret in Macedonas .

15. Nos autem , à pessimo mortalium Judæos neci destinatos , in nulla penitus culpa reperimus , sed econtraratio justis utentes legibus ,

16. & filios altissimi & maximi , semper que viventis Dei , cuius beneficio & patribus nostris & nobis regnum est traditum , & usque hodie custo-

ditar.

17. Unde eas litteras , quas sub nomine nostro ille direxerat ; sciatis esse irritas.

18. Pro quo scelere ante portas hujus urbis, id est, Sufan , & ipse qui machinatus est , & omnis cognatio ejus penderet in patibulis : non nobis , sed Deo reddente ei quod meruit.

19. Hoc autem editum , quod nunc mitimus, in cunctis urbibus proponatur , ut licet Judaeis uti legibus suis.

20. Quibus debetis esse adminiculo , ut eos , qui se ad necem eorum paraverant , possint interficere terciadecimā die mensis duodecimi , qui vocatur Adar :

21. hanc enim diem , Deus omnipotens , misericordia & luctus eis vertit in gaudium.

22. Unde & vos ,

serve encore aujourd'hui.

17. C'est pourquoi nous vous declarons que les lettres qu'il vous avoit envoyées contr'eux en notre nom , sont nulles & de nulle valeur ,

18. & qu'à cause de ce crime qu'il a commis , il a été pendu avec tous ses proches , devant la porte de la ville de Suse , Dieu lui-même , & non pas nous , lui ayant fait souffrir la peine qu'il a méritée.

19. Nous ordonnons que cet édit que nous vous envoyons , soit affiché dans toutes les villes , afin qu'il soit permis aux Juifs de garder leurs loix ,

20. & vous aurez soin de leur donner du secours , afin qu'ils puissent tuer ceux qui se préparoient à les perdre le treizième jour du douzième mois appellé Adar .

21. Car le Dieu tout-puissant leur a fait de ce jour , un jour de joie , au-lieu qu'il leur devoit être un jour de deuil & de larmes.

22. C'est pourquoi nous

voulons que vous mettiez aussi ce jour au rang des jours de fêtes , & que vous le celebriez avec toute sorte de réjouissance , afin que l'on sache à l'avenir ,

23. que tous ceux qui rendent une prompte obéissance aux Perses sont récompensés comme leur fidélité le merit , & que ceux qui conspirent contre le royaume , reçoivent une mort digne de leurs crimes.

24. Que s'il se trouve quelque province ou quelque ville qui ne veuille point prendre part à cette fête solennelle , nous voulons qu'elle perisse par le fer & par le feu , & qu'elle soit tellement détruite , qu'elle demeure inaccessible pour jamais , non seulement aux hommes , mais aux bêtes : afin qu'elle serve d'exemple du châtiment qui est dû à ceux qui désobéissent aux Rois & méprisent leurs commandemens .

inter ceteros festo dies , hanc habetote diem , & celebrata eam cum omni lætitia , ut & in posterum cognoscatur .

23. omnes qui fideliter Persis obediunt , dignam pro fide recipere mercedem , qui autem insidiantur regno eorum , perire pro seclere .

24. Omnis autem provincia & civitas , quæ noluerit solennitatis hujus esse particeps , gladio & igne pcreat , & sic delectetur , ut non solidum hominibus , sed etiam bestiis invia sit in sempiternum , pro exemplo contemptus & inobedientiaz .

2439

EXPLICATION



EXPLICATION DU CHAPITRE XVI.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2....6. *P*lusieurs ont souvent abusé de la bonté des Princes, & de l'honneur qu'ils en ont reçû, pour en devenir superbes & insolens, &c.....en surprenant par leurs déguisements & par leurs adresses la bonté des Princes, que leur sincérité naturelle porte à juger favorablement de celle des autres.

Toutes les histoires sont pleines d'exemples, qui prouvent ce que dit ce roi des Perses ; Que les meilleurs Princes ont toujours été exposés à la surprise des esprits artificieux, qui sous prétexte de procurer les intérêts & la gloire de ceux qui les honorent de leur confidence, ne travaillent qu'à les tromper & à leur cacher la vérité, pour s'élever insolument au-dessus de ceux qu'ils haïssent. Vid - on jamais dans l'ancienne loi un Prince plus saint & plus équitable qu'étoit David , ce Roi que Dieu même se glorifioit d'avoir choisi selon son cœur ? Cependant quelle injustice ne commit-

q

2. Reg.

16. 3. 4.

Id. 19.

27. 28.

29.

Theodor.

biffor. l. 1.

F. 33.

il point à l'égard de Miphiboseth, en ajoutant foi trop aisement aux impostures de Siba, lorsqu'il donna à cet imposteur les biens de son maître qui étoit très-innocent, & qui étoit demeuré très-fidellement attaché à son service? A-t-on aussi jamais vu depuis l'établissement de l'Eglise un Empereur & plus pieux & plus respectueux envers les Evêques qu'étoit le grand Constantin, qui trouva sa gloire à faire regner JESUS-CHRIST dans le siège de l'idolatrie; c'est-à-dire, dans l'Empire des Romains? Et cependant quel malheur fut-ce pour lui de contribuer sans qu'il y pensât à l'oppression de la vérité, lorsque se laissant surprendre par les calomnies si souvent réitérées des Ariens, il condamna à l'exil le plus saint Evêque de son temps, le grand Athanase patriarche d'Alexandrie, ce chef des saints défenseurs de la divinité de JESUS-CHRIST, qu'on décrioit devant lui comme un séditieux & un emporté?

C'étoit donc avec raison que le roi des Perse dont nous parlons se plaignoit en écrivant à tous ses sujets, de la malice de ces personnes qui abussoient si lâchement de la bonté de leur Souverain; & qu'il déploroit le malheur des Princes, que leur état même exposoit plus que tous les autres aux surprises des méchants.

Aussi saint Bernard écrivant au Pape Eugène, à qui il étoit en possession de dire ses sentiments avec liberté, lui parle sur ce sujet en ces termes: *Il y a, lui disoit-il, Très-saint Pere, un défaut, dont si vous vous sentez exempt, vous serez le seul qui meritiez cette*

Bernard.

De confi-

derat. l.

2. C. 14.

C H A P I T R E X V I .

243

l'orange de tous ceux que je connoisse qui soient assis aujourd'hui sur les trônes de l'Eglise. Ce défaut est la trop grande credulité qui est un mal si subtil & si dangereux, que je n'ai connu en ce temps aucun des Grands, qui ait été assez vigilant & assez circonspect pour s'en dégager. Et ^{idem ep.} le même Saint écrivant à un autre Pape qu'on ^{327.} avoit surpris malicieusement dans une affaire qui regardoit un Evêque, lui dit: *Ce n'est pas une chose nouvelle ni étonnante, que l'esprit humain puisse tromper & être trompé. Il faut se garder de l'un & de l'autre.* Et parce qu'il y a du peril en tous les deux, l'Ange du grand Conseil nous a proposé le remede dont on se doit servir contre ce double danger, lorsqu'il dit: *Soyez prudens comme les serpents, & simples comme les colombes, afin que la prudence ne puisse être trompée, & que la simplicité ne puisse tromper.*

¶. 15. Mais nous avons reconnu que les Juifs qui étoient destinés à la mort par cet homme si détestable, n'étoient coupables d'aucune faute; mais qu'au contraire ils se conduisoient par des loix très-justes, & qu'ils sont les enfans du Dieu très-haut, très-puissant & éternel, par la grace duquel ce royaume a été donné à nos peres, & à nous-mêmes, & se conserve encore aujourd'hui.

On s'étonnera d'abord sans doute d'entendre un Prince idolâtre parler en ces termes si avantageux du Dieu tout-puissant qui étoit l'ennemi de ses faux-dieux. Mais il faut premierement considérer cette lettre comme étant l'ouvrage de Mardochée; puisque le Roi lui avoit dit & à Esther, comme on l'a marqué auparavant; *Qu'ils écrivissent en son nom aux* ^{Ester} *s. s.*

q ij

Juiſſeſſelonqu'ils le jugeroient à propos, & qu'ils ſe laffent les lettres de ſon anneau. Ainsi & la reine Esther & ſon oncle Mardochée écrivant au nom du Roi, rendoient gloire à la majeſté du Dieu tout-puissant, & faifoient parler ce Prince comme il y étoit obligé, puisqu'il étoit juste qu'il reconnût la puissance du Dieu d'Israël, élevée infiniment au-deſſus de la vanité de ſes faux-dieux.

Mais on peut même ajoûter que ce langage n'étoit pas extraordinaire aux rois de Perſe, qui bien que plongés dans les ſuperſtitions du paganisme, avoient ſouvent reconnu la toute-puissance du Dieu très-haut & éternel. Il eſt aifé de s'en convaincre par le ſeul exemple de Nabuchodonosor, ce Roi dont l'orgueil extrême merita que Dieu lui fift resſentir la pefanteur de ſon puissant bras, & le forçat pour le dire ainsi, en le reduiſant à l'état des bêtes, à faire cette déclaracion authentique, lorsqu'il fut enfin revenu à ſoi ; *Que le Roi du ciel étoit digned'être loué & glorifié par tous les hommes ; parceque toutes ſes œuvres étoient veritables, & ſes voies pleines de justice : & qu'il avoit le pouvoir d'humilier tous ceux qui marchoient avec orgueil.*

Cyrus roi des Perſes fit depuis dans toutes l'étendue de ſon empire cette protestation publique ; *Que c'étoit de la liberalité du Seigneur le Dieu du ciel qu'il tenoit tous les royaumes de la terre, & qu'il avoit commandé qu'on lui bâtit dans Feruſalem une maison ; c'eſt-à-dire, un temple. Il paroît donc que les rois de Perſe avoient plus de connoiſſance que les autres*

Daniel

3. 96.

100.

Litem. 4.

26. &

ſeqq.

p. 34.

2. Parag.

lipom.

36. 23.

Rois payens de la grandeur du Dieu d'Israël, peut-être à cause qu'ayant emmené en captivité ce peuple de Dieu, ils avoient été informés, soit par Daniel, soit par les autres grands hommes qui conduisoient les Hebreux, des merveilles de la toute-puissance de leur Seigneur.

Mais enfin, comme Mardochée étoit devenu le premier Ministre de celui qui regnoit alors ; c'est-à-dire, de Darius fil d'Hystaspes ; & qu'il étoit tout rempli de foi & de zèle pour la sainteté de sa Religion, on ne peut guere douter qu'il n'ait relevé en présence de ce Prince la gloire du Dieu d'Israël, & qu'il n'ait cru avoir un plein droit de lui faire reconnoître dans ces lettres authentiques dont nous parlons la toute-puissance de ce vrai Dieu. Et il le fit d'autant plus, que la lumiere de sa foi lui faisoit envisager le renversement si subit de la fortune d'Aman, & sa propre élévation, non comme l'ouvrage du roi de Perse ; mais comme celui de Dieu même, les Rois n'étant simplement que les simples executeurs de la volonté du Tout-puissant, lors même qu'ils se regardent comme souverains dans l'execution de leurs volontés particulières.

V. 18. Et à cause de ce crime qu'il a commis, il a été pendu avec tous ses proches devant la porte de la ville de Suse ; Dieu lui-même, & non pas nous, lui ayant fait souffrir la peine qu'il a méritée.

Nous avons marqué auparavant sur le neuvième chapitre, comment ce que l'Ecriture y déclare ; Que les dix fils d'Aman furent pen-

*Ester 9.
14.*

q iij

dus seulement le douziéme mois , peut s'accorder avec ce que les lettres patentes du Roi dont nous parlons, marquent positivement : *Que tous les proches d'Aman furent pendus avec lui* , c'est-à-dire , dès le troisième mois , qui étoit le temps auquel ces lettres furent écrites . C'est-pourquoi nous y renvoyons les lecteurs , pour ne pas redire inutilement les mêmes choses .

Nous devons bien cependant faire attention à ce que la reine Esther & le saint homme Mardochée font dire à ce Prince , lorsqu'il reconnoît publiquement à la vûe de tout son royaume la providence adorable du Dieu des Juifs , en les appellant *les enfans du Très-haut , très-puissant & éternel* , & en declarant que *c'est ce Dieu , & non pas lui , qui a fait souffrir à Aman leur persécuteur la peine qu'il a méritée* . Que ceux donc qui se regardent avec beaucoup plus de raison comme *les enfans du Dieu très-haut , très-puissant , & éternel* , puissent qu'ils ont véritablement pour pere celui qui est le Pere de notre Seigneur JESUS - CHRIST , reconnoissent avec foi qu'ils dépendent à tous momens de son éternelle providence ; que les hommes corrompus & criminels peuvent bien former des desseins de mort contre eux , mais qu'ils ne peuvent les executer sans son ordre ; Que c'est lui - même qui prend le soin de venger ses serviteurs , lorsque ceux qui veulent les opprimer y pensoient le moins ; que toute la force de ceux qui sont faibles , tels qu'étoient alors les Juifs , consiste à avoir recours au Dieu tout-puissant ; & que les armes par lesquelles on peut s'assurer de surmonter toute

la fureur des hommes, sont celles que Mardochée & Esther avec tous ceux de leur nation employèrent pour mettre à couvert leur vie dans un péril si pressant ; c'est - à - dire , la prière , l'uttilité , & les jades.

Ceux dont le cœur est rempli d'une vaine confiance en eux-mêmes , ne comprennent point ces vérités si consolantes pour les justes , & si terribles pour les méchans . Ils ne regardent que la main armée des hommes ; & ils n'ont point les yeux de la foi pour envisager les secrets ressortis par lesquels cette main toute armée qu'elle est , ne se remue & n'a de force qu'autant que le bras du Dieu Tout-puissant lui en donne la liberté . C'est cette foi que nous devons demander sans cesse à celui qui est le Père des lumières : & c'est pour nous l'inspirer que l'Ecriture nous propose tous ces grands exemples des temps passés , dont la lecture ne se doit pas terminer à une simple speculation , mais à l'éducation du cœur , & à l'accroissement d'une piété solide & digne du Christianisme .

F I N.

658804



q. 4ijj

T A B L E
DES CHOSES PRINCIPALES
contenues dans ce livre.

- A** DORATION commune en orient à l'égard des Rois. *page 49*
Le culte de l'atrie dû à Dieu uniquement. *ibid.*
AFFLICITION. Coupure chez les Perse & les Juifs de déchirer ses vêtemens, de se revêtir d'un sac & de se couvrir de cendre dans les grandes afflictions. *64*
Agag, roi d'Amalec coupé par morceaux par Samuel, en présence de Saül qui l'avoit épargné contre l'ordre du Seigneur. *47*
AMAN. Sa haute élévation à la Cour d'Assuerus. *42. v. 1. & pag. 48*
Aman irrité contre Mardonie qui seul ne fréchissoit point le genou devant lui, estime peu de chose de ne perdre que lui, mais fait dessein de perdre tous les Juifs avec lui. *43. v. 6.*
Aman étoit de la race d'Agag ennemi des Juifs. *44. v. 10. & pag. 47.*
Il obtient d'Assuerus un ordre qui est envoyé dans toutes les provinces pour exterminer tous les Juifs sans distinction d'âge ni de sexe. *45. v. 12. & 13.*
Comment il est dit qu'Aman étoit Macédonien. *48.*
Superstition d'Aman en jettant au sort le jour qu'il devoit faire tuer tous les Juifs. *43. v. 7. & 53.*
Excès horrible d'ambition & de vengeance en la personne d'Aman. *55. & 56*
Joie extraordinaire où étoit Aman, parceque la Reine l'avoit invité à un festin avec le Roi, troublée parceque Mardonie le voyant passer, ne s'étoit pas même levé pour lui faire honneur. *77. v. 9.*

T A B L E.

- Aman fait dresser une puissance de 50. cordées de haut pour Mardochée, ne sachant pas que c'étoit pour lui-même. 78. v. 14. & page 88.
- Aman est nommé par le Roi pour honorer & servir comme de heraut au triomphe de Mardochée pour qui il venoit de préparer une puissance. 98. v. 6. & suiv. & page 96
- Le renversement d'Aman & l'élevation de Mardochée, sont un grand sujet de consolation pour les justes & d'espouvrante pour les impies. ibid.
- Aman figure du démon comme Mardochée de JESUS-CHRIST. 97
- Ambition d'Aman étrangement surprise. 100
- C'est une figure de la surprise où feront un jour les méchants. ibid.
- Frayeur & trouble inconcevable d'Aman en apprenant de la bouche même d'Esther qu'elle étoit Juive. 109
- Figure de l'effroi terrible des méchants au jour du jugement. 110
- Aman est pendu à la puissance même qu'il avoit préparée à Mardochée. 105. v. 10. & pag. 112
- Dans tous les siècles il y a eu beaucoup d'Amans & peu de Mardochées. 162
- Exemple d'un orgueil consumé en la personne d'Aman. 86
- AMBITION. L'ambitieux déchiré cruellement par son ambition. ibid.
- L'ambition, un envirrement. 98
- AMI. Bonheur rare de rencontrer un ami fidèle & ferme. 73
- AMITIÉ du siècle souvent funeste dès ce monde. 113
- ANNEAU. Les Rois donnaient leur anneau à ceux à qui ils confioient la suprême autorité: & c'étoit avec cet anneau que l'on imprimoit le sceau royal à tous les édits. 56
- ARTAXERXES, nom ordinaire des Rois de Perse 8. 175. & 176
- ASSURUS. Question difficile, de savoir qui étoit ce Prince. 8
- Affuerus le même que Darius fils d'Hystaspes. ib.
- Etendue de son empire. 1. v. 1. & page 9.
- Il fit un festin à tous ceux de sa Cour, qui fut continué durant 180. jours. 1. v. 3. & 4. page 10. & 11.
- Ce festin finit par un an-

T A B L E.

- tre où il invita tout le peuple qui se trouva dans Suse, capitale de son empire. 2. v. 5
- Les filles qui étoient destinées pour Assuerus, ne lui étoient présentées qu'après une préparation de 11. mois. 23. v. 12. & page 33.
- Nul n'osoit se présenter devant Assuerus, si ce Prince ne l'avoit appellé. 60. v. 11. & pag. 68
- Assuerus nom ordinaire des rois des Medes. 175. & 176
- Darius fils d'Hystaspes regna 200. ans ou environ, ayant le fameux Darius vaincu par Alexandre. 9
- CHARITÉ. Elle est la robe nuptiale sans laquelle il n'est pas permis d'approcher du banquet céleste. 114
- CITOTEMS. Il y a deux gentes d'hommes mêlés ensemble durant cette vie, les citoyens de la Jerusalem céleste, & les citoyens de Babylone. 220
- COSURO. Le changement des cœurs est au pouvoir de Dieu. 217. 231. & 232
- CONFiance. Toute la confiance d'une ame Chrétienne qui est prête de paraître devant Dieu, doit être dans l'humble défiance d'elle-même & l'esperance de la misericorde de Dieu fondée sur les merites de la mort de notre Sauveur. 83
- Constantin le Grand porte le signe sacré de la croix dans ses étendarts, pour témoigner qu'il espère plus en l'assistance de JESUS-CHRIST que dans ses armes. 211
- Constantin surpris par les Ariens condamna à l'exil saint Athanase. 242
- COSRHOËS roi des Perses. Impieté de ce Prince. 234
- COURTISANS. Ils consultent d'ordinaire moins leurs devoirs dans les conseils qu'ils donnent aux Princes, que leurs propres intérêts. 17. & 18.
- DANSE. La tête du plus grand & du plus saint de tous les hommes a été le prix de la danse d'une fille. 18
- DAVID quoique le plus jeune des enfans d'Israël préféré à tous ses frères pour être roi d'Israël

T A B L E.

rael.	35	présentées à Assuerus:
David surpris par Siba , ajouta foi à ses impos- tures contre Miphibo- seih.	242	33. & 34 ESTHER, nièce de Mar- dochée qui l'avoit adop- tée pour sa fille , & éle- vée avec grand soin. p.
DEVOIR. Il n'y a de su- reté que dans l'accom- plissement de son de- voir.	72	21. v. 7 Elle fut choisie pour être gâtée avec les femmes destinées pour le Roi.
D I B U. La qualité d'en- fans de Dieu que nous recevons dans le Batê- me , nous donne un ac- cès auprès de sa divine majesté.	70	22. v. 8 Elle ne fait point connô- tre qu'elle étoit Juive , selon le conseil que Mardochée lui avoit donné. 22. v. 10. & p. 31
Dieu destine quelquefois pour une seule action des personnes qu'il élé- ve à une haute dignité.	71. 228. & 229	Esther est mise en la place de la reine Vasthi. 25. v. 17
Se disposer à executer la volonté de Dieu sans délibérer davantage , quand on l'a une fois connue.	74	Esther étant devenue Rei- ne conserve toujours la même déférence pour les conseils de Mardo- chée. 25. v. 20. & p. 38
Le regard de Dieu sera une chose terrible pour les reprovés.	118	Sa fidélité à s'abstenir des viandes jugées impures par la loi. 30. & 212
Tout est soumis au pou- voir de Dieu.	197	Elle ne se laisse point éblouir dans une si hau- te élévation : mais ne songe qu'à plaître au Seigneur le Dieu de ses pères. 36. & 38
E		Si Esther étant Juive a pu épouser Assuerus qui étoit un infidèle. 37. 217
EPOUSE. Le soin qu'une ame chrétienne doit avoir de se rendre digne de devenir l'épouse d'un Dieu , figuré par le soin que l'on avoit de prépa- rer les filles que l'on avoit choisies pour être		Esther sachant le danger extrême qui menaçoit tous les Juifs , se refoul de garder un jeûne de 3. jours , & avertit Mardo-

T A B L E.

- chée de faire observer par les Juifs un même jeûne. 62. v. 16
- Elle expose sa vie pour le salut de sa nation en se présentant devant Assuerus sans avoir été appellée. 73
- Evanouissement d'Esther à la vûe d'Assuerus. 82. &c 216. v. 10
- Figure de l'effroi d'une ame lorsqu'elle paroîtra devant la majesté de Dieu. 83
- Esther déclare généreusement qu'elle étoit Juive, 103. v. 3. &c p. 107
- Esther déclare qu'elle avoit eu en abomination toutes les marques de sa grandeur. 134. & 207. v. 16. &c p. 221
- Grand sujet de condamnation pour beaucoup de Chrétiens. 223
- ETATS. La récompense des bons & la punition des méchants, la base & l'affermissement des Etats. 94. & 186
- EUROPE. Ils étoient en crédit chez les Orientaux. 24. v. 15
- FEMME. Règles sages pour une femme mariée. 221
- FESTIN. La modestie & la piété y regnent peu. 18
- FOIBLESSA. Nous devons tout craindre, si nous envisageons notre foibleesse, mais nous devons tout espérer, si nous regardons la miséricorde infinie de Dieu. 199
- J
- JOIE. Les joies profanes ; des sources de malheurs. 18. 19
- VANITÉ des joies & des satisfactions humaines. 77. v. 11. & suiv.
- JEWS. Ordre du roi des Perses d'exterminer les Juifs, revoqué par le crédit d'Esther, & un ordre contraire donné en leur faveur pour exterminer leurs ennemis. 116. v. 5. & suiv.
65. mille hommes tués dans les provinces par les Juifs en vertu de cet ordre. 138. v. 16
- La terreur du nom du peuple Juif fut si grande, que plusieurs embrassèrent leur religion. 120. v. 17. &c p. 132
- Fête solennelle ordonnée parmi les Juifs pour conserver la memoire de ce jour où ils s'étoient vengés de leurs ennemis. 138. v. 17. &c p. 151.
- Les Juifs se contentent d'avoir sué leurs enne-

P

T A B L E.

mis , sans vouloir profiter de leurs dépourvus , quoique le Roi les leur eût données. 138.
v. 16. & p. 146

Mardochée étoit de la tribu de Benjamin. 29

Il est le seul qui ne fléchit point le genou devant Aman. 42. v. 2

Raison qu'avoit Mardochée de se conduire ainsi à l'égard d'Aman. 50.
& 51

Il n'est point ébranlé par les maux qu'il prévoyoit bien lui pouvoir arriver. 52

Mardochée ayant vu l'édit qu'Aman avoit par son crédit auprès du roi fait publier pour exterminer toute la nation Juive , se revêt d'un sac & se couvre d'un cilice. 58. v. 1

Il fait savoir cet édit à Esther , & l'avertit de s'employer pour les Juifs auprès du Roi. 59. v. 8

Il lui fait dire qu'elle ne croye pas être en sûreté à cause de sa dignité de Reine : que si elle néglige de s'employer pour les Juifs , Dieu fçaura bien sauver les Juifs sans elle . & qu'elle doit craindre de perir elle & toute sa maison. 61. v. 14. & p. 71

Exemple rare d'une fermeté humble dans Mardochée. 85

Mardochée figure de

L
L 1. r. C'étoit la coutume des anciens de se coucher sur des lits pour manger. 14

Cette coutume venue de mollesse. ibid.

Description de la maniere dont les anciens se couchoient pour manger. ib.

M

MARDOCHÉE étoit du nombre des Juifs transférés à Babylone par Nabuchodonosor , 21. v. 6. & p. 28. & 29.

Sainte éducation donnée à Esther par Mardochée. 229

Sollicitude de Mardochée pour Esther sa nièce. 22. v. 11. & p. 32.

Belle figure de la sollicitude des Pasteurs pour les armes qu'ils conduisent. 32

Conjuration de deux ennemis contre la personne d'Assuerus , découverte par Mardochée. 26. v. 21. & suiv. & p. 40

T A B L E.

J E S U S - C H R I S T .	97.	ére vivoit de son travail, n'usant point du pou- voir qu'il avoit de vi- vre de l'Evangile.	147
130. & 131			
Moderation admirable de Mardochée après l'hon- neur extraordinaire qu' il avoit reçû.	99.	POLITIQUES. Fausse poli- tique de quelques Prin- ces, qui disoient qu'ils avoient en quelque fa- çon plus de crainte de recevoir de leurs sujets au service trop considé- rable, que d'en être des- ervis.	185
Mardochée asteur du li- vre d'Esther.	139. v. 20. & p. 150		
Vision que Mardochée eut en songe.	157. v. 6. & suiv.	POLYGAMIE, permise an- cienement.	36
Prière de Mardochée.	192. v. 8.	PRIERE. Priere pleine de consolation pour les personnes foibles op- primées.	168
Admirable disposition de Mardochée à l'égard d'Aman.	193. v. 13. & 14	PRINCES. Les plus puî- sans de la terre se doi- vent regarder comme abandonnés à Dieu n'est avec eux.	211
MAUX. Les hommes très- sensibles aux maux du corps, & insensibles aux maux de l'ame.	210	Il s'ont toujours été expo- sés aux surprises de ceux qui approchent de leur personne.	241
MORT. C'est la mort de l'ame qui est à craindre pour des Chrétiens, & non la mort du corps.	233	PROBLEME'S, nom ordinaire des rois d'Egypte, comme Cleopatre celui des reines.	174
	N		
NABUCHODONOSOR roi de Babylone réduit à l'état des bêtes à cause de son orgueil.	244		
	O		
Occasion. Il y a des oc- casions uniques aux- quelles on ne peut man- quer sans se perdre.	72	R O I S. C'étoit un pri- vilege parmi les Per- ses, qui n'étoit que pour les plus grands Soi- gneurs, de voir le visage du Roi.	16
	P		
SAINT PAUL. Cet Apô-			

T A B L E.

Leurs cœurs sont en la main de Dieu, & il fait servir leur puissance à l'execution de ses volontés. 149

Ils sont comme des images de Dieu. 186

S

SAINTS. Les Saints dans les afflictions publiques se sont toujours reconnus pecheurs, & ont attribué à leurs pechés les fléaux de la divine justice. 212

V

VASTHI femme d'Ashuer-

rus ayant la qualité de Reine, est repudiée pour une action qui ne meritait que de la louange.
4. v. II. & suiv. &
page 18. & 27.

VOCATION. La vocation aux ordres sacrés doit être fondée principalement sur l'humilité & la vûe de sa propre indignité. 70

Z

ZELLE indiscret d'une Dame de pieté, qui avoit distribué son bien aux pauvres sans la participation de son mari. 225

Fin de la Table.



